

PROCÈS-VERBAUX

—

TOME IV.

CHARTRES. — IMPRIMERIE ÉD. GARNIER.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

—

TOME IV.

—



CHARTRES
PETROT-GARNIER, LIBRAIRE
Place des Halles, 16 et 17.

—

1873.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

LISTE DES MEMBRES.

MM. D'ALIGRE (le marquis), à Pouancé (Maine-et-Loire).
D'ALVIMARE DE FEUQUIÈRES, à Dreux.
AMBLARD, papetier, à Chartres.
D'ANTHENAISE (le vicomte), à Montireau.
APPAY, avocat, à Lèves.
AUBRY, libraire, à Paris.
BAROIS, professeur de mathématiques au collége de Chartres.
L'abbé BARRIER, vicaire-général, à Chartres.
DE BARTHÉLEMY (Anatole), ancien élève de l'école des Chartes, à Paris.
BATARDON, ancien notaire, à Dreux.
BAUDOUIN, ancien avocat, à Chinon.
BÉGUÉ, entrepreneur, à Chartres.
DE BELFORT, ancien sous-préfet, à Paris.
BELLANGER (Arsène), architecte, à Chartres.
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Eugène), à Evreux.
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Philippe), ancien magistrat, à Chartres.
BENOIST, instituteur, à Bailleau-le-Pin.
BENOIT, conseiller à la cour d'appel, à Paris.
BERGER, ancien chef d'institution, à Châteaudun.
DE BERTHEVILLE, président honoraire du tribunal civil, à Chartres.
BESNARD (Alfred), notaire, à Saint-Denis.
BÉTHANIER, peintre verrier, à Chartres.
BÉTHOUART, ingénieur mécanicien, à Chartres.
BILLARD, notaire, à Illiers.
L'abbé BINET, directeur de la Providence, à Chartres.

MM. Blay, instituteur, à Pontgouin.
Boisseau (Alfred), à Chartres.
De Boissieu, à Chartres.
De Boisvillette (Ludovic), à la Boulidière.
Bonnard, notaire, à Chartres.
Bonnet (Victor), secrétaire de la Commission des chemins de fer, à Paris.
L'abbé Bordier, chapelain de Saint-Brice, à Chartres.
Bost (Samuel), pasteur protestant, à Chartres.
Bourdel, inspecteur de l'enregistrement, à Paris.
Bourdon-Gromont, négociant, à Dreux.
Bourgine, opticien, à Chartres.
L'abbé Bourlier, professeur au grand séminaire, à Chartres.
Bournisien, ancien notaire, à Neuilly (Seine).
Boutroue, à Chartres.
Boy, ancien notaire, à Chartres.
Brault, ingénieur-mécanicien, à Chartres.
Brière, conducteur des ponts-et-chaussées, à Dreux.
Brizemur, ancien chef de division à la Préfecture, à Chartres.
Brochand (Armand), à Cléry (Loiret).
Brosseron, instituteur, à Bailleau-l'Évêque.
Brosseron (Valéry), maître-adjoint, à Dreux.
Brossier-Géray, à Saint-Denis-les-Ponts.
Bucquet (Paul), inspecteur des établissements de bienfaisance, à Paris.
L'abbé Bulteau, curé de Wambais (Nord).
Caillot, rédacteur au *Journal de Chartres*.
Castel, ancien notaire, à Dreux.
Duchanoy (Hippolyte), à Châteaudun.
Chapelain (Ernest), architecte, à Paris.
Chasles (Michel), membre de l'Institut, à Paris.
Chasles (Henri), à Paris.
Chavaudret, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, à Chartres.
Chedieu (Emile), avocat à la cour d'appel, à Paris.
Chellet de Kerdréan, à la Pihourdière.
Chevauché, ancien commissaire-priseur, à Chartres.
Chevrier, commerçant, à Chartres.
Choppin, juge au tribunal civil, à Paris.
Collier-Bordier, membre du Conseil général, à Meigneville.
Corbin, docteur-médecin, à Chartres.
De Cossé-Brissac (le marquis), à Blanville.
Coudray, avoué, à Châteaudun.
Coudray-Maunier, à Chartres.
Courtois (Jules), juge au tribunal civil, à Chartres.

MM. De Coynart, ancien chef d'escadrons d'état-major, à Dreux.
Dagron-Rousseau, à Broué.
Dauvilliers, instituteur, à Chuisnes.
Dehors, percepteur, à Brezolles.
Delacroix, député d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Delafoy, notaire, à Troyes.
Desbans, pharmacien, à Châteaudun.
Deschamps, entrepreneur, à Chartres.
Deshayes, maire d'Allonnes.
Desvaux, avoué, à Dreux.
Didot (Ambroise-Firmin), à Escorpain.
De Dion (A.), à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
Dubois (Elie), sculpteur, à Chartres.
Duchon, ancien commissaire-priseur, à Chartres.
Dulong de Rosnay (le vicomte), à Spoir.
Dupré, bibliothécaire, à Blois.
Durand (Georges), imprimeur, à Chartres.
Durand (Paul), à Chartres.
L'abbé Duteyeul, aumônier du collége de Chartres.
Escoffier, receveur de rentes, à Chartres.
Fabrègue (Adrien), notaire, à Chartres.
Famin, à Chartres.
L'abbé Fauchereau, vicaire-général, à Chartres.
Faucon, à Chartres.
Ferrière, ancien employé de la Préfecture, à Nogent-le-Rotrou.
Foiret (Edmond), à Chartres.
Foiret (Gustave), à Chartres.
L'abbé Foucault, professeur à l'institution Notre-Dame, à Chartres.
Fournier, notaire, à Chartres.
François-Legras, brasseur, à Chartres.
De Franqueville, à Fécamp (Seine-Inférieure).
Gabriel, maître-adjoint à l'école normale de Chartres.
Gallas (Désiré), photographe, à Chartres.
Garnier, directeur du *Journal de Chartres*.
Garnier (Edouard), imprimeur, à Chartres.
Mme Garnier-Courtois, à Chartres.
MM. Garreau, directeur des contributions directes, à Chartres.
Gatineau, ancien libraire, à La Loupe.
Gaullier, notaire, à Chartres.
L'abbé Genet, vicaire de Saint-Pierre, à Chartres.
Georget, notaire, à Courville.
L'abbé Germond, secrétaire de l'évêché, à Chartres.
Gilbert, ancien professeur de dessin au collége de Chartres.
Gilbert-Barrier, ancien pharmacien, à Chartres.

MM. Gillard, à Nogent-le-Roi.
Girouard (Emile), à Chartres.
Glin, commissaire-priseur, à Chartres.
De Gontaut (Armand), à Courtalain.
Goupil (Edouard), membre du Conseil général, à Paris.
Goupil (Sainte-Marie), à Dampierre-sur-Blévy.
Goussard, ancien notaire, à Meslay-le-Vidame.
Gouttenoire, conseiller de préfecture, à Chartres.
De Gouvion-Saint-Cyr (le marquis), député d'Eure-et-Loir, à Reverseaux.
Granger, maire d'Auneau.
Gromard, à Dreux.
Grossain, instituteur, à Faverolles.
Guenée (Achille), à Châteaudun.
Guérin-Genet, à Chartres.
Guérineau, instituteur, à Gellainville.
L'abbé Guillaume, curé de Senantes.
Guillaume (Albert), commissaire-priseur, à Paris.
Guillain, à Chartres.
De Guilhermy (le baron), à Paris.
Guillon, instituteur, aux Autels-Villevillon.
Hallé, notaire, à Bû.
Harreaux, docteur-médecin, à Grouville.
Hatey, notaire, à Alençon.
Haye (Léon), à Chartres.
L'abbé Haye, curé de la Gaudaine.
Hays, instituteur, à Fresnay-le-Gilmert.
L'abbé Hénault, chapelain de la Providence, à Chartres.
Héquet, ancien négociant, à Chartres.
Hermant, au Nuisement.
Hetzel, libraire, à Paris.
Heurtault, chef d'institution, à Chartres.
L'abbé Houlle, curé de Saint-Aignan de Chartres.
L'abbé Hue, curé de Marchéville.
Hue-Dargère, à Chartres.
D'Hulst (le comte), à Louville-la-Chenard.
Isambert (Michel), ancien notaire, à Chartres.
Isambert (Stanislas), à Chartres.
Jarry, à Orléans.
Jarry (Louis), à Orléans.
Jatteau, docteur-médecin, à Chartres.
Job, juge au tribunal de commerce, à Dreux.
Joliet, ancien magistrat, à Paris.
Jumeau, ancien notaire, à Bonneval.

MM. Juteau, docteur-médecin, à Chartres.
Labiche, membre du Conseil général, à Béville-le-Comte.
Ladmiral (Jules), graveur, à Paris.
Laigneau (Henri), avocat, à Chartres.
Laigneau, maître-adjoint, à l'école normale de Chartres.
Lallemand du Marais (le baron), à la Pacaudière (Allier).
Lamy, docteur-médecin, à Maintenon.
Lancelin, juge au tribunal civil, à Paris.
Lanctin, instituteur, à Belhomert.
Las-Bareilles, géomètre, à Chartres.
De Layre (le baron), à Beaumont-les-Autels.
Le Blanc, ancien percepteur, à Chartres.
Le Breton (le général), ancien député, à Luigny.
Lecocq (Ad.), à Chartres.
Lefébure (Constant), au Gland.
Lefebvre (Auguste), juge, à Chartres.
Lefèvre (Edouard), ancien chef de division à la Préfecture, à Chartres.
Lefèvre Pontalis (Amédée), député d'Eure-et-Loir, à Versailles.
Legoux, marchand de bois, à Coulombs.
Leloup, entrepreneur, à Chartres.
Lemaitre, ancien notaire, à Paris.
Lemenant des Chesnais, avoué, à Chartres.
Lepargneux, membre du Conseil général, à Bigeonnette.
De Lépinois, conservateur des hypothèques, à Rouen.
Le Proux, ancien élève de l'école des Chartes, à Saint-Quentin.
Leroy-Maignan, à Chartres.
L'abbé Lesimple, chanoine honoraire, à Chartres.
Letartre (Alphonse), à Chartres.
L'abbé Levassor, ancien curé de Saint-Aignan, à Paris.
De Lévis-Mirepoix (le comte), à Montigny-le-Gannelon.
Lhémery, instituteur, au Tremblay-le-Vicomte.
Lœw, professeur de sciences au collége de Chartres.
Lorin, peintre-verrier, à Chartres.
Louchard, à Chartres.
Lucas (Edgar), notaire, à Châteaudun.
Maillet, notaire, à Epernon.
De Maleyssie (le marquis), à Maillebois.
Malgrange, ancien juge de paix, à La Loupe.
Marchand (Albert), à Berchères-l'Evêque.
Marcille (Camille), à Oisème.
L'abbé Marquis, curé d'Illiers.
Martin (Charles), à Chartres.
Martin, docteur-médecin, à Chartres.

MM. De la Martraye (Georges), à Chartres.
Maunoury, docteur-médecin, à Chartres.
Maunoury, à Saint-Germain-la-Gâtine.
L'abbé Maury, vicaire, à Dreux.
Mauzaize (Michel), à Chartres.
Mélin (Georges), à Chartres.
Ménager, vérificateur de l'enregistrement, à Chartres.
Merlet, archiviste du département, à Chartres.
Mesquite, membre du Conseil général, à Nogent-le-Roi.
Met-Gaubert, professeur d'histoire au collége de Chartres.
De Mianville, président de la commission de la bibliothèque, à Chartres.
De Mianville (Edmond), ancien magistrat, à Chartres.
Michel (Victor), professeur de français au collége de Chartres.
Millochau (Emile), au Luet.
De Mirepoix-Lévis (le duc), à Léran (Ariége).
Montéage (Jules), à Chartres.
De Montluisant, colonel d'artillerie, à Calais.
De Morainville, à Morainville.
Moreau (Ferdinand), député de la Seine, à Anet.
Morin (Saturnin), ancien sous-préfet, à Chartres.
Morin (G.), receveur de rentes, à Paris.
Morin (Florentin), instituteur-adjoint, à la Bazoche-Gouet.
Mouton, entrepreneur, à Chartres.
Moutoné, architecte du département, à Chartres.
Nancy (Alfred), ingénieur civil, à Chartres.
Néel, ancien sous-préfet, à Chartres.
Nicolle, négociant, à Chartres.
De Noailles (le duc), membre de l'Académie française, à Maintenon.
Œillet-Desmurs, membre du Conseil général, à Nogent-le-Rotrou.
L'abbé Olivier, ancien secrétaire de l'évêché, à Chartres.
D'Orléans (Henri), duc d'Aumale, membre de l'Académie française, à Chantilly (Oise).
D'Orléans (Robert), duc de Chartres, chef d'escadrons en Algérie.
Ozeray, juge de paix, à Bouillon (Belgique).
Parfait (Henri), sculpteur, à Chartres.
Pelé (Henri), membre du Conseil général, à Courville.
Percebois, conducteur des ponts-et-chaussées, à Chartres.
Périer, ancien notaire, à Paris.
Perroud, ancien notaire, à Paris.
De Persan (le marquis), à Paris.
Person, directeur de l'Ecole normale, à Chartres.

MM. Petey de la Charmois, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).
Petit-Mangin, avocat, à Chartres.
Petrot (Charles), ancien commissaire-priseur, à Chartres.
Petrot-Garnier, libraire, à Chartres.
Peulvey, entrepreneur, à Chartres.
Piébourg, architecte de la ville, à Chartres.
Piébourg (Paul), lieutenant au 4e d'artillerie, à Chartres.
Pillet, directeur de l'Ecole normale, à Orléans.
L'abbé Poisson, à Paris.
De Pontavice, inspecteur d'Académie, à Chartres.
De Pontoi-Pontcarré (le marquis), député d'Eure-et-Loir, à Villebon.
De Ponton-d'Amécourt (René), à Authon.
Popot-Maupré, chef d'institution, à Gallardon.
De Possesse, à Boutonvilliers.
Poucin, notaire, à Chartres.
L'abbé Pouclée, chanoine, à Chartres.
Poulain de Bossay, à la Rémonière.
Poyer-Deschaines, tapissier, à Chartres.
Pron (le baron), à Sainte-Radegonde.
Quijoux, maître de pension, à La Loupe.
Ravault, ancien magistrat, à Chartres.
Raveneau, à Paris.
Rebut, à Vitry-le-François (Haute-Marne).
Regnier, juge de paix, à Chartres.
Reille (le vicomte Gust.), ancien député, aux Coudreaux.
Rémond (Charles), ancien maire de Chartres, à Versailles.
Rémond (André), à Chartres.
De Reviers de Mauny (le comte), à Douy.
L'abbé Rivière, curé de Prunay-le-Gillon.
L'abbé Robé, vicaire de la cathédrale, à Chartres.
Robin, docteur-médecin, à Béville-le-Comte.
Rocque, docteur-médecin, à Chartres.
Rocque, ancien avoué, à Dreux.
Rousseau, vérificateur des poids et mesures, à Chartres.
Roussille aîné, à Villeau.
Mme Roux, à Chartres.
MM. L'abbé Sainsot, curé de Blandainville.
De Sainte-Beuve, secrétaire des hospices, à Chartres.
De Saint-Blanquat (le baron), à Dreux.
De Saint-Laumer (Alexandre), ancien maire de Chartres.
De Saint-Laumer (Frédéric), à Moineaux.
De Saint-Laumer (Léon), à Chartres.
Salmon, docteur-médecin, membre du Conseil général, à Chartres.

MM. Sarrut, principal du collége de Chartres.
Sauvageot, graveur, à Paris.
Servant, à Chartres.
Sevestre (Victor), ancien notaire, à Lormaye.
Silvy (Camille), à Nogent-le-Rotrou.
Suchet, trésorier-payeur-général, à Chartres.
Taillandier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Nogent-le Rotrou.
De Tarragon (Raoul), à Romilly-sur-Aigre.
Tasset, à Chartres.
Tellot (Henri), à Dreux.
Du Temple de Chevrigny (Charles), à Mormoulins.
Du Temple de Rougemont (le comte), à Vrainville.
Mme Texier, à Chartres.
MM. L'abbé Teyssier, chanoine, à Chartres.
Thirouin, notaire, à Chartres.
Tréfouel (Jules), au Hâvre.
Treille, entrepreneur, à Chartres.
Vallet de Lubriat (Stanislas), à Chartres.
L'abbé Vassard, curé de Saint-Pierre, à Chartres.
Vavasseur, avocat, à Paris.
L'abbé Vilbert, aumônier de la chapelle Saint-Louis, à Dreux.
L'abbé Vincent, vicaire de Notre-Dame, à Nogent-le-Rotrou.
Vingtain (Léon), député d'Eure-et-Loir, à Marcouville.
Vinson, pharmacien, à Chartres.
L'abbé Vivier, curé de Guerny (Eure).
Voyet, docteur-médecin, à Chartres.
Yves, conservateur des hypothèques, à Chartres.



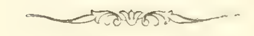
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique lorraine, à Nancy.
Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Commission historique du Cher, à Bourges.
Académie de Stanislas, à Nancy.
Société académique du département de l'Oise, à Beauvais.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société éduenne, à Autun.
Société archéologique de Sens.
Commission archéologique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société des antiquaires, à Paris.
Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.
Société dunoise, à Châteaudun.
Société libre des lettres, sciences et arts de l'Eure, à Evreux.
Société dunkerquoise, à Dunkerque.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président d'honneur. . .	M. le comte L. de PERTHUIS, préfet d'Eure-et-Loir.
Id.	Mgr REGNAULT, évêque de Chartres.
Id.	M. DELACROIX, maire de Chartres.
Id.	M. LE VERRIER, directeur de l'Observatoire.
Id.	M. DUMAS, membre de l'Institut.
Id.	M. CHASLES (Michel), membre de l'Institut.
Président	M. DURAND (Paul).
Vice-Président	M. l'abbé OLIVIER.
Id.	M. MERLET.
Id.	M. HARREAUX.
Secrétaire	M. MET-GAUBERT.
Secrétaire-adjoint	M. DE BOISVILLETTE (Ludovic).
Id.	M. LEFÈVRE (Éd.).
Archiviste	M. l'abbé GERMOND.
Conservateur du Musée .	M. LE BLANC.

Trésorier : M. LAIGNEAU.



SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
D'EURE-ET-LOIR.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1868.

Présidence de M. MERLET.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre.

M. le Président fait part à la Société du décès de trois de ses membres : MM. le duc de Luynes, Doullay, ancien avoué, Leviez-Huet, membre du Conseil général d'Eure-et-Loir.

Un membre de la commission de la salle Saint-Côme, sur l'interpellation de M. le Président, dit que la commission nommée par le Bureau, conformément au désir exprimé par M. le Maire à la dernière séance, est d'avis, à l'unanimité, que le meilleur emploi à faire d'une portion des arcades de ce monument serait de les placer à l'entrée extérieure de l'église de Saint-Pierre. — Un rapport sera adressé à M. le Maire.

M. le Président dit qu'à la dernière séance on avait renvoyé à la séance actuelle le vote des moyens d'exécution d'une proposition, formulée par M. Lecocq et accueillie avec une grande faveur par l'assemblée, relativement à un glossaire de la langue rustique dans le département d'Eure-et-Loir. M. le Président, au nom du Bureau, propose à la Société de charger MM. Merlet et Lecocq de ce travail, pour lequel, chacun de leur côté, ils ont déjà réuni de nombreux matériaux. Ce travail, comme le Cartulaire, serait fait sous les auspices de la Société. La Commission de publication serait chargée de la surveillance ; elle aurait aussi à décider dans le cas où des dissidences s'élèveraient entre les collaborateurs. Appel serait fait à toutes les personnes qui pourraient fournir des renseignements utiles.

M. l'Inspecteur de l'Académie, dans une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, qui, en adoptant les conclusions présentées par M. le Président, demandent quelles seront les limites que s'imposeront les auteurs, promet de réclamer, pour cette œuvre utile, le concours de MM. les instituteurs et de MM. les inspecteurs primaires.

La proposition du Bureau est adoptée à l'unanimité.

Lecture d'un extrait des délibérations du Conseil municipal d'Auneau adressé à la Société par M. le Maire de cette commune, ainsi que d'une lettre d'un des membres de la Société Archéologique à l'appui de cette délibération. Il résulte de ces documents que la ville d'Auneau serait menacée de voir disparaître le château et la tour qui avaient été classés parmi les monuments historiques, tant l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire et pour les souvenirs nationaux qui s'y rattachent semblait évident.

M. le Président expose la question et donne lecture de la liste des édifices classés comme monuments historiques dans le département d'Eure-et-Loir, en 1863 [1].

ARRONDISSEMENT DE CHARTRES.

Cathédrale de Chartres.
Porte Guillaume.

[1] Cette liste diffère en plusieurs points de celle de 1852, que nous avons publiée dans nos *Procès-Verbaux*, t. I, p. 28.

Eglise de Saint-Aignan.
Eglise de Saint-Pierre.
Ancienne église de Saint-André.
Ancienne église de Loëns.
Maison du Médecin [1].
Château de Maintenon.
Aqueducs de Maintenon.
Monuments druidiques et Oppidum gaulois à Changé
Chapelle des Trois-Maries, à Mignières.
Eglise de Gallardon.
Sarcophage dans l'église de Saint-Piat.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUDUN.

Château de Châteaudun.
Château d'Alluyes.
Château de Courtalain.
Mosaïque de Marboué [2].
Eglise de Bonneval.
Château de Montigny-le-Gannelon.
Maison en bois à Brou.

ARRONDISSEMENT DE DREUX.

Eglise de Saint-Pierre à Dreux.
Hôtel-de-Ville à Dreux.
Verrières de l'église de Saint-Lubin-des-Joncherets.
Eglise de Nogent-le-Roi.
Château d'Anet.
Château de Sorel.

ARRONDISSEMENT DE NOGENT-LE-ROTROU.

Château de Villebon.
Tombeau de Sully, dans l'hospice de Nogent-le-Rotrou.

[1] Une notice sur cette maison, plus connue à Chartres sous le nom de *Maison de la rue du Grand-Cerf*, a été publiée dans les *Mémoires* de la Société, t. II, p. 120.

[2] On sait que cette mosaïque est aujourd'hui entièrement détruite. Voir *Procès-Verbaux*, t. I, p. 57.

Comme on le voit, la tour d'Auneau a cessé en 1863 d'être placée sous la protection de l'arrêté ministériel qui l'abritait en 1852.

En ces circonstances, les divers membres de l'assemblée qui prennent part à la discussion, en reconnaissant unanimement le tort que ferait à la ville d'Auneau, au département et à la science archéologique la disparition d'un monument précieux à tant de titres, en faisant des vœux pour que son propriétaire conserve au pays un de ses rares ornements, pensent que, dans l'état de la question, le moyen le plus efficace serait de conseiller à l'administration municipale d'Auneau d'acquérir au nom de la ville la tour qui seule présente un intérêt sérieux. La Société, dans ce cas, emploierait toute son influence pour obtenir des subventions du Département et de l'État, et pour concourir elle-même à ce but selon ses facultés.

M. Met-Gaubert donne ensuite lecture d'une notice historique de M. Lecocq sur *la Canalisation de l'Eure*.

Lecture d'une notice intitulée *Promenade entomologique à l'Exposition universelle*, par M. Guenée.

La Société archéologique m'a informé, par une lettre de son secrétaire, qu'elle m'avait fait l'honneur de me désigner pour lui présenter un rapport sur les objets qui attireraient mon attention à l'Exposition universelle, et je viens aujourd'hui remplir cette tâche dans la mesure de mes facultés.

J'avoue d'abord que cet honneur m'embarrasse un peu. Non pas que je n'aie rencontré, dans le grand cénacle international, des produits de nature à exciter mon admiration; c'est bien plutôt le contraire qui est vrai. Je me suis trouvé, comme bien d'autres sans doute, fort étourdi par cette accumulation de merveilles, et, malgré le classement ingénieux qui permet de trouver et de retrouver avec facilité dans cette immense enceinte tout ce qu'on y est venu chercher, l'éblouissement s'est perpétué pour moi et voile encore les souvenirs qui me sont restés. Il me serait donc bien difficile de les rassembler et d'en tirer pour la Société quelque intérêt, si elle m'avait chargé d'un travail général. Heureusement ma mission est plus modeste, et j'ai toujours pensé que c'était à l'homme spécial qu'elle adressait son appel; en accepter un autre eût été de ma part un acte de présomption. A quoi bon d'ailleurs lui transmettre mes appréciations personnelles sur les points étrangers à mes études ordinaires, puisqu'elles ne sont que celles du commun des visiteurs?

Que lui servirait, par exemple, que je lui fasse part de l'ébahissement

que m'a causé le fonctionnement de cet appareil Caselli, qui envoie en un instant à d'énormes distances, non pas seulement la pensée (cela est devenu courant), mais l'œuvre elle-même de l'artiste calquée mathématiquement sur son dessin; à l'épouse, à la mère, non plus de simples nouvelles de l'être aimé, mais la lettre tracée de sa propre main; au négociant, à l'homme d'affaires, la signature au bas d'un contrat?

Qu'ajouterait mon admiration personnelle au prix si justement décerné à nos deux compatriotes pour cette admirable invention de la gravure héliographique, qui ajoute à la photographie la seule condition qui lui manquait, la durée, et qui éternise et vulgarise en même temps ces dessins si parfaits, ces ressemblances au-dessus de toute discussion que la lumière se charge de tracer elle-même?

Vous dirai-je quels yeux j'ai ouverts en voyant ces monstrueux échantillons des produits naturels ou manufacturés, ces montagnes de graphite, ces rocs de malachite, ces blocs d'améthyste qui m'ont rappelé, dans de gigantesques proportions, ces cailloux sphériques que nous cassions, au collége, pour nous emparer des petites cristallisations qui en tapissent l'intérieur, ces monceaux éblouissants d'outremer qu'on n'obtenait autrefois que par grammes, en laissant tomber l'eau goutte à goutte sur le lazuli broyé avec tant de peine, et des quintaux de cette belle matière qui se vendait par grains et au poids de l'or, et dont on barbouille maintenant les enseignes et les roues de voitures?

Ou encore ces machines si parfaitement ajustées, ces arbres, ces volants, ces bielles gigantesques, tournées avec une telle précision, que la force énorme dont elles disposent se produit dans un silence absolu; ces longues règles d'acier fondu qu'on dirait destinées aux habitants de Saturne ou de Jupiter et qui sont pourtant assez bien dressées pour accuser un millimètre de déviation sur une ligne de dix mètres de longueur?

Et puis, à côté de ces produits si parfaits de l'art humain, un aveu de son impuissance constaté par l'encadrement dans ses cylindres d'acier brillant de ces humbles têtes de chardon que la nature sème au hasard dans nos haies, et dont toute la science humaine ne saurait produire l'équivalent?

Que n'ai-je pour mission de vous promener sous les ombrages transparents des palmiers, des cycas, des musas du jardin réservé, de vous faire affronter la chaleur tropicale de ce bassin, où le nénuphar à fleurs rouges ne fleurit que dans une atmosphère de bains de vapeur, de pénétrer avec vous dans cette serre aux orchidées, pour admirer ces plantes capricieuses que la nature greffe sur les troncs et les tiges des autres végétaux, ces splendides *cattleya* aux formes d'iris, le *vanda tricolor*, l'*angræcum rectum* aux fleurs simulant des polypes, l'*angræcum sesquipedale* aux corolles de marbre, le *saccolabium* aux grains de corail, et sortir tout imprégnés des parfums pénétrants que lancent les grappes de l'*aerides* et qui vous suivent encore longtemps après?

Mais je n'ai point qualité pour vous servir de cicérone au milieu de toutes ces merveilles, et puisque vous vous êtes adressé à moi, c'est

que l'envie vous a pris de fouiller les recoins de l'Exposition pour apprendre ce que les diverses contrées du globe nous ont expédié de ces fleurs animées que, dans notre jargon technique, nous nommons des Lépidoptères. C'est là seulement que je puis vous être utile. Circulons donc un instant ensemble; je tâcherai de le faire assez vite pour que nous ne rencontrions pas l'ennui; de votre côté, vous me passerez quelques détails, sachant bien sans doute qu'on ne se débarrasse pas comme on veut de l'homme à manies dont on a déchaîné une fois la monture.

Les exposants qui ont envoyé des papillons, sont, si j'ai bien cherché, au nombre de sept. Commençons par les Européens dont l'intérêt, je l'avoue, est fort limité, les spécialistes s'étant tenus à l'écart, sans doute par cette considération qu'une exposition de *l'industrie* n'était pas de leur domaine.

Voici d'abord deux grands cadres de la Roumanie, renfermant des espèces qui ne sont guère autres que celles de nos départements moyens, mais agrandis et surtout réchauffés par le climat, l'*Argynnis Laodice* y fait seule exception. Leur *Machaon* constitue la variété safranée de nos anciens iconographes. Leur *Vanessa Atalanta*, loin d'exagérer celle de nos environs, y est au contraire d'une taille très-réduite.

Cinq à six boîtes italiennes que nous trouvons dans le parc ont été composées en vue de l'entomologie appliquée, mais la collection est fort incomplète. Nous y voyons figurer les ennemis qui font la guerre aux agriculteurs et horticulteurs Italiens comme aux Français : le Gazé (*Pieris Cratægi*), la Livrée (*Bombyx Neustria*), la Coquette (*Zeuzera Æsculi*), le Cossus (*C. Ligniperda*). De plus, nous y voyons la Grande-Tortue (*Vanessa Polychloros*) qui, chez nous, ne saurait être considérée comme bien nuisible puisqu'elle vit seulement sur les ormes par familles très-peu répandues, mais qui fait sans doute plus de tort aux plantations de nos voisins. Mais une espèce qui leur est tout à fait spéciale, c'est la *Procris Ampelophaga* qui, Dieu merci, n'a pas encore franchi les Alpes, et qui cause aux vignes d'Italie et notamment en Piémont et dans l'ancien royaume de Naples, des dégâts considérables, dont nous ont entretenus MM. Bayle-Barelle, Passerini, etc. Félicitons-nous de ce que notre climat nous dispense jusqu'à présent de cette rivale de l'oïdium. Toutefois, restons sur nos gardes en songeant que d'autres procrides méridionales s'avancent jusque dans nos départements du centre. Je puis citer l'*Aglaope Infausta* qui, par certaines années, heureusement exceptionnelles, s'accommode de notre climat, et que j'ai parfois rencontrée à Châteaudun dépouillant lestement les haies d'aubépine, comme elle le fait à Nîmes et à Montpellier.

Arrivons maintenant aux exotiques. Nous allons trouver là plus ample matière à l'observation; mais aussi je vais serrer mon dada de plus près. Jetons un coup d'œil en passant sur un cadre de Venezuela renfermant quelques individus de ce riche *Morpho Cypris* que nos dames, il y a un ou deux ans, disputaient à nos collections pour en embellir leurs

coiffures, et, qu'on me permette d'ajouter, pour en écraser leurs toilettes; car on chercherait vainement dans toute la galerie des étoffes un satin qui ne pâlisse point devant l'éblouissant reflet de leurs ailes changeantes.

La Guyane Anglaise nous a envoyé une vitrine où nous voyons de belles héliconies, un beau sphinx et une très-remarquable catocalide nouvelle.

Une boîte, malheureusement bien maltraitée, du sud de l'Australie, contient deux beaux exemplaires de la délicieuse *Agarista* (*Eusemia*) *picta*, un beau *Charaxes*, une charmante Lithoside et une *Spiransa* nouvelle.

Toutes ces exhibitions partielles ne peuvent être considérées que comme des échantillons; mais il me reste à vous parler de deux expositions pouvant, à juste titre, prétendre à la qualification de collections locales.

La première vient du Canada. Sa conservation et sa préparation sont médiocres, mais elle se recommande aux entomologistes par les déterminations qui figurent sous chaque espèce et qui nous apportent des renseignements précieux en ce qu'elles nous font connaître les types des auteurs américains. Pour les spécialistes, il y a quelques espèces peu brillantes qui méritent d'être étudiées. Pour le public, je me contente de signaler de beaux exemplaires des Sphingides qui ne le cèdent point aux nôtres, et une jolie suite de Lichenées (*Catocala*) dont l'Amérique Boréale est la patrie d'élection. Plusieurs *Catocala*, et des plus belles, *Relicta* (Wlk), voisine de notre *Fraxini*, mais dont la bande est blanche au lieu d'être bleue, *Concumbens* (Wlk), jolie espèce à bandes roses, ont été découvertes postérieurement à la publication de mon *Species*.

Enfin la collection la plus remarquable, sans contredit, est celle de Cuba, dont l'importance double si l'on considère que celui qui l'a exposée, M. le docteur Gundlach, a réuni toute la faune de sa grande île Elle contient une foule de beaux Lépidoptères parmi lesquels je me contenterai de vous citer les rares *Papilio Peleus* et *Villiersii*, ce dernier dédié par Godart à notre regretté collègue chartrain, l'étrange et splendide papillon *Columbus* (*Gundlachianus*, Feld.), de belles *Callidryas*, des Hespérides inédites, des Lithosides remarquables de couleur et de dessin, des Noctuelles géomètres et Pyralides nouvelles, etc. Si, considérant que l'universalité des études de M. Gundlach l'aura nécessairement empêché d'approfondir l'ordre qui nous occupe, on se figure ce qu'une collection, faite par un spécialiste et traitée à l'européenne avec les préparations des premiers états, aurait d'étendue et d'importance, on reste ébloui devant la richesse des productions de cette belle île qui mérite certainement, pour l'entomologiste comme pour le géographe, le titre de reine des Antilles.

J'ai le regret de ne pouvoir ajouter à ce résumé une collection, fort belle, paraît-il, arrivée du Japon depuis ma visite à l'Exposition et dans laquelle on peut constater de nouveau la similitude des espèces de cette contrée si éloignée avec celles de notre Europe, justifiant ainsi, par ce

petit côté, le choix que nous avons fait de ce riche pays pour y porter notre colonisation et notre influence; — puis une série de Lépidoptères du Mexique exposée au Ministère de l'Instruction publique, que la grande Exposition, qui a absorbé tout mon temps, ne m'a pas laissé le loisir de visiter.

Ces deux lectures sont accueillies avec applaudissement.

M. le Président invite MM. les membres, qui avaient été délégués pour rendre compte à la Société du résultat de leurs observations, à suivre l'exemple donné avec tant de succès par M. Guenée.

La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1868.

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Un membre demande la parole et fait observer, à l'occasion du procès-verbal, que le conseil donné par la Société à la ville d'Auneau, dans la séance précédente, ne paraît pas devoir produire des résultats utiles: la Commune n'est pas en mesure de traiter avec M. d'Attainville pour l'acquisition de la tour. Après une discussion à laquelle prennent part différents membres de l'assemblée, il est reconnu que la Société n'a pas de moyens de protéger efficacement un monument dont elle regretterait la perte : la réinscription sur la liste des monuments historiques, fût-elle obtenue, ce qui est douteux, n'offrirait pas de garantie. Une intervention officieuse auprès du propriétaire est tout ce qu'on peut faire.

M. le Président dit que, depuis sa dernière séance, la Société a perdu un de ses membres les plus éminents, M. Adelphe Chasles, qui fut maire de Chartres, député d'Eure-et-Loir, pré-

sident du Conseil général d'Eure-et-Loir, président des Comices agricoles de Chartres et Dreux. Il exprime les regrets de l'assemblée.

Lecture d'une lettre de M. le curé de Saint-Pierre, qui remercie la Société Archéologique d'avoir songé à son église pour décorer son portique si nu et si mesquin, à l'aide de colonnes enlevées à la salle des Fiévreux.

Lecture par M. Famin d'un rapport de la Commission chargée d'examiner, sur la proposition de M. le Maire, le meilleur emploi à faire de ce qui pourrait être sauvé de la salle des Fièvreux. L'assemblée vote des remerciements au rapporteur, et décide qu'un extrait du rapport sera adressé à M. le Maire.

Messieurs,

« Dans notre séance du mois de décembre dernier, M. le Maire de Chartres a demandé à la Société Archéologique de lui indiquer un emplacement convenable afin d'y conserver les trois dernières travées de la salle des Fiévreux, qui sont la partie la plus intéressante de ce monument, et dont la conservation est généralement désirée. Dans la même séance, M. Lecocq proposa de placer ces trois travées sur la place Saint-Pierre, à l'entrée de l'église.

» Votre commission, après s'être transportée à l'ancien Hôtel-Dieu et à l'église de Saint-Pierre, s'est convaincue que ce monument se prêtait convenablement à l'adjonction proposée, comme style d'architecture et comme dimensions. Les travées de l'Hôtel-Dieu ayant 14 mètres de développement dans œuvre, et celles de l'église de Saint-Pierre 15 mètres hors œuvre des contreforts, le raccordement sera facile : quant aux dimensions de hauteur, les colonnes de l'hospice ont 3m 80, la voûte 3 mètres, total 6m 80, ce qui offre une échelle suffisante pour se coordonner convenablement avec l'édifice.

» En résumé, considérant :

» 1° Qu'au point de vue archéologique il est désirable, non seulement de conserver, mais d'utiliser la partie la plus intéressante de la salle des Fiévreux; 2° qu'au point de vue de l'art, il serait désirable de faire disparaître ce tambour mesquin qui déshonore aujourd'hui l'entrée de cette belle église, et de le remplacer par ces trois travées d'une architecture contempo-

raine; 3° qu'au point de vue du raccordement pratique comme au point de vue de l'art, nulle difficulté sérieuse ne s'oppose à l'exécution de ce projet,

» Votre commission est d'avis d'adopter la proposition de M. Lecocq et d'indiquer à M. le Maire de Chartres l'entrée de l'église de Saint-Pierre, comme le lieu le plus propre à réédifier les trois dernières travées de la salle des Fiévreux, qui viendront y former un porche saillant et ouvert à l'instar de ceux de la Cathédrale »

Lecture d'une circulaire de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique convoquant les Sociétés savantes pour les 14, 15, 16, 17 et 18 avril 1868, avec invitation de nommer des délégués et d'envoyer des mémoires.

Lecture d'une lettre de M. de Chasseloup-Laubat, président de la Société de Géographie, annonçant que M. Gustave Lambert, auteur d'un projet d'expédition au Pôle nord, qui a été examiné avec le plus grand soin au sein de la Société géographique, se propose de faire à Chartres une conférence à ce sujet. La Société accueille par des applaudissements l'assurance qui lui est donnée d'entendre prochainement M. Gustave Lambert. Elle s'inscrit, dès aujourd'hui, pour une somme de 100 francs sur la liste des souscripteurs. Elle décide qu'il sera, conformément à la demande de M. le Président de la Société géographique et par les soins du Bureau, formé un comité de patronage pour recueillir les souscriptions et appuyer l'auteur du projet qui se fera entendre parmi nous.

L'assemblée accueille avec applaudissements la lecture d'une proposition de M. Philippe Bellier de la Chavignerie, tendant à ce que l'exposition d'objets d'art et de curiosités, qui a donné tant d'éclat aux premières années de la Société Archéologique, soit renouvelée en 1869 à l'occasion du Concours régional.

Messieurs,

« En 1858, votre Société, alors au début de son existence, organisait une exposition d'objets d'art et d'archéologie, qui eut un plein succès. En effet, elle ne comptait pas moins de 1,433 objets de toute nature, et parmi eux, des pièces de très-grand prix. Elle eut pour résultat incontestable d'initier le pays au goût des

belles choses, et pour votre Société, elle eut un effet bien plus direct, celui de vous faire connaître, non-seulement dans le département, mais dans toute la France, dont l'attention fut éveillée par l'éclat de cette exposition. Elle prouva qu'il y avait dans votre Société des hommes intelligents, dévoués aux arts et aux sciences, pleins d'ardeur à travailler sur un terrain si riche en souvenirs, promesse qu'ils ont tenue et qu'ils tiendront encore.

» En 1863, c'était à Chartres le concours régional. La première pensée fut d'organiser, pour rehausser l'éclat de cette fête, une exposition sur le modèle de celle de 1858, mais bientôt on s'aperçut que le souvenir de 1858 était encore bien vivace, que cinq années seulement séparaient ces deux dates, que pendant un aussi court espace de temps, fort peu de modifications avaient eu lieu dans les collections particulières, et que la seconde exhibition serait à peu près la répétition de la première : on y renonça.

» Depuis, le concours se tint successivement à Alençon, Evreux, Saint-Lô, Caen, et chacune de ces villes eut son exposition artistique et archéologique, et toutes ont eu du succès, et cependant ces expositions s'y renouvellent à des périodes plus ou moins rapprochées, mais toujours avec un grand intérêt.

» L'année prochaine, en 1869, ce sera le tour de Chartres de donner la grande fête de l'agriculture. On a naturellement repris l'idée de 1863, mais fortifiée par l'exemple que nous ont donné les départements voisins. Onze années se sont écoulées depuis 1858, et pendant ces onze années, le goût des belles choses a fait de grands progrès : témoins : le développement qu'a pris votre Société ; le zèle que l'on apporte à suivre des conférences, souvent sérieuses, mais instructives ; la facilité avec laquelle se vendent les objets de quelque valeur qui arrivent aux enchères, ou sur les comptoirs des marchands ; les dons qui se succèdent en faveur des dépôts publics, etc. Cet élan que vous avez imprimé vous-mêmes par votre première exposition, vous devez le soutenir énergiquement, et Chartres ne doit pas rester au-dessous de ses rivales.

» Et maintenant, les raisons qui avaient fait écarter le projet de 1863, au bout de cinq ans, n'existent plus au bout de onze. D'abord, le public visiteur sera sensiblement changé. Ensuite, si vous avez à regretter la dispersion d'un certain nombre de

collections particulières, de nouvelles se forment, puis chacun veut avoir son objet d'art, et il est bien peu de maisons aujourd'hui qui ne puissent apporter quelque richesse dans vos vitrines. Bien des objets sans doute se retrouveront les mêmes; mais depuis onze ans, le souvenir s'en est affaibli, et d'ailleurs ne voit-on pas toujours de belles choses avec un nouveau plaisir. Au Champ-de-Mars, l'été dernier, le public ne se pressait-il pas dans les galeries de l'Histoire du travail, toutes pleines des objets qu'il avait vus deux ans auparavant à l'exposition rétrospective des Champs-Élysées. Mais vous serez plus riches qu'on ne pense, et bien des objets nouveaux et inconnus viendront se mêler aux richesses admirées déjà en 1858. Et puis, qui vous empêcherait de donner une plus grande extension à un élément un peu négligé la première fois : l'art moderne?

» L'on a dit, je le sais, que les expositions commencent à s'user un peu, que le public s'en lasse, et que l'exposition du Champ-de-Mars a pour jamais rendu impossibles les exhibitions universelles. Mais il n'en est pas de même, tant s'en faut, des expositions partielles et décentralisatrices.

» En résumé, vous ne pouvez pas craindre un insuccès; votre exposition a un but éminemment utile, vous devez donc la faire, et profiter de cette occasion sérieuse d'appliquer une fois de plus votre devise : *Venerari antiqua, progredi ad meliora.* »

Après une discussion à laquelle prennent part différents membres sur les questions d'opportunité, d'emplacement, sur le point de savoir si l'on fera une exposition industrielle en même temps qu'une exposition artistique, si les départements qui forment la circonscription régionale agricole, si même tous les départements seront appelés, l'assemblée renvoie au Bureau la nomination d'une commission provisoire [1] qui sera chargée d'examiner les questions d'opportunité et de voies et moyens.

M. Met-Gaubert donne lecture d'une très-intéressante notice de M. Lecocq sur un tableau légué au Musée de la ville de

[1] La Commission provisoire est composée des membres du Bureau, auxquels ont été adjoints MM. Cam. Marcille, Follie, de Vésian, Lecocq, Person, Aug. Lefebvre et Famin.

Pl. I.

MUSÉE DE LA VILLE DE CHARTRES.



EX-VOTO PROVENANT DE L'ÉGLISE DE SAINT-MAURICE-LÈS-CHARTRES.

Chartres par Mme veuve Remy, et sur les personnages qui sont représentés dans cette scène du XVIe siècle.

L'histoire du passé sera toujours l'histoire du présent, au triple point de vue physique, moral et religieux. Rien de neuf sous le soleil, surtout pour l'homme sérieux qui se complaît à rechercher et à étudier les mœurs et les coutumes de nos pères. Aussi devons-nous toujours nous appliquer à conserver avec soin tous les débris d'un autre âge généralement trop dédaignés : manuscrits, plans, tableaux et autres objets d'art, souvent oubliés et rarement collectionnés avec intelligence, et qui cependant pourraient nous initier, nous et nos descendants, à la connaissance de la véritable histoire du passé.

Lorsque l'Assemblée nationale ordonna, par son décret du 19 juin 1790 [1], la destruction des armoiries, ce fut le signal de l'anéantissement des œuvres d'art, anéantissement que les iconoclastes mirent ensuite à l'ordre du jour, en 1793. On vit alors les églises dépouillées de leurs tableaux, statues, tombeaux, *ex-voto*, précieux missels et reliquaires, sous prétexte qu'ils rappelaient, soit par leurs effigies, soit par les armoiries des donateurs, des types de la féodalité ou de l'idolâtrie. Certains moralistes ont avancé, et peut-être avec raison, que l'esprit de destruction semble inné chez l'homme.

Nous venons signaler, aujourd'hui, à nos concitoyens un tableau qui, dans l'origine, était un *ex-voto* provenant de l'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Maurice-lès-Chartres, détruite en 1797. Pour faire l'historique de cette peinture, nous prendrons pour guide la narration de l'annaliste chartrain Claude Savard, auteur d'une monographie manuscrite de cette ancienne paroisse de l'un des faubourgs de Chartres [2].

Il existait dans notre ville, au milieu du XVIe siècle, un noyau de partisans de la réforme religieuse de Luther. Au nombre des principaux se faisait remarquer, par son exaltation, Jehan Duboys, dit le *Nattier-Vert*, anglais d'origine, exerçant la profession de nattier [3]. Il portait

[1] Ce fut à cette mémorable séance qu'une députation des Gardes nationales fédérées sous les murs de Chartres fut admise à la barre de l'Assemblée pour déclarer et déposer l'acte « de vivre et mourir fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi. »

[2] N° 60, 2e partie des manuscrits de la Bibliothèque de Chartres, chapitre VIII. — Voy. dans les *Chroniques*, *Légendes*, *Curiosités et Biographies Beauceronnes*, par Ad. Lecocq (Chartres, Petrot-Garnier, 1867), page 219, un article sur la *Grotte Saint-Blaise, de Saint-Maurice*, et page 222, une note sur cet historien Chartrain.

[3] Aux XVe et XVIe siècles, les personnes aisées avaient tous leurs appartements du rez-de-chaussée couverts de nattes de jonc. Par un acte, passé devant les notaires du Chapitre de Chartres, du 12 avril 1572, Jehan Duboys, maître nattier à Chartres, s'engage, envers Me Claude Robert, chanoine, de natter une chambre basse de son logis canonial, de nattes, façon de Rouen, moyennant seize sols la toise ; et par un autre acte passé devant Jacques Delaval, notaire à Chartres, le 11 novembre 1593, Jehan Duboys

généralement un habit de couleur verte, bordé d'un galon jaune : c'est ce qui lui avait valu le sobriquet de *Nattier-Vert*, sous lequel il était vulgairement désigné. Il habitait la paroisse de Saint-Maurice, où il avait épousé Jacquette Marran, native de cette même paroisse, et qui professait la religion catholique.

Pendant longues années, cette union était restée stérile. Enfin, Dieu prenant en pitié les larmes, les prières et les désirs de cette épouse, lui envoya un fils, dont elle accoucha, le mardi de Pâques, 13 avril 1574. Jacquette Marran avait, pendant son état de gestation, senti ce rejeton si désiré s'agiter dans son sein ; mais, au moment où elle le mit au monde, il était sans vie. La sage-femme présente, ainsi que les médecins appelés en toute hâte pour visiter le nouveau-né, déclarèrent unanimement qu'il était mort. La malheureuse mère, ainsi déçue de son espoir, fondait en larmes. Elle invoqua la sainte Vierge, cette puissante consolatrice des affligés, par la prière suivante, que nous a conservée Savard :

« O digne Mère, qui avez mérité concevoir, dans vostre chaste sein, le
» Verbe du Père Éternel, par l'opération féconde du Saint-Esprit, et
» sans flétrir la fleur agréable de la virginité, c'est aujourd'hui que je
» vous fais un solemnel sacrifice de mon affection, comme aussi de mes
» vœux. J'implore votre miséricorde sur la mort inopinée de mon pauvre
» enfant, lequel, à cause de mes péchés, sera privé à jamais de la béa-
» titude et vision de Dieu. »

Pendant que cette mère désolée et inconsolable exprimait, d'une voix entrecoupée par des sanglots, les sentiments de son cœur, Jehan Duboys vomissait les blasphèmes les plus infâmes contre les partisans de la religion catholique. Mais voici que soudain un remords de conscience semble s'être emparé de lui, à l'aspect de la profonde douleur de sa femme, dont il entendait les cris déchirants. L'infortunée attribuait, à la persistance de son mari dans l'hérésie, le malheur dont Dieu les affligeait, et elle réclamait la mort à grands cris, comme l'unique remède à l'immensité de son affliction.

Jehan Duboys vint donc à résipiscence et sentit qu'il avait des devoirs à remplir, et des entrailles de père, qui le portaient à souhaiter d'avoir un rejeton de son nom. Quelques moments auparavant, était arrivé M. Cardin Binet, curé de l'église Saint-Maurice, appelé près de sa paroissienne pour lui donner les consolations de la religion, et afin de l'aider à supporter ce malheur avec résignation. Il n'avait cessé, depuis son arrivée, d'implorer à genoux la miséricorde et la puissance divines, en faveur de l'inconsolable mère et pour la conversion de l'époux endurci. Jehan Duboys, en face du bon curé, des médecins et de la sage-femme, jura à son épouse que si son enfant, réputé mort par les hommes de la science, donnait le moindre signe de vie, il renoncerait

s'oblige envers Me Le Meusnier, conseiller de la Prévôté de Chartres, de lui natter une chambre basse, « fournir de toutes estoffes fors le clou, moyennant treze escuz. »

de suite à l'hérésie pour professer à l'avenir la religion catholique!

Ces derniers mots étaient à peine prononcés, que le petit enfant mort-né commença à jeter quelques cris, à agiter ses petites mains et à remuer ses petits pieds. L'assistance, frappée d'abord de stupeur puis d'admiration à la vue d'un pareil prodige, tomba à genoux en signe de reconnaissance, et tous avouèrent que Dieu avait voulu donner, en leur présence, une preuve de son pouvoir, afin de faire rentrer une brebis égarée dans le giron de son église. Un acte en bonne forme, attestant le prodige, fut instantanément rédigé et signé par tous les assistants, puis déposé dans les archives de la paroisse. Qu'est-il devenu? Nous l'ignorons.

Jehan Duboys, instruit dans la religion catholique par M. Cardin Binet, fit l'abjuration solennelle de son hérésie, dans l'église de Saint-Maurice, le dimanche 18 avril 1574, jour de la Quasimodo, en présence de l'évêque de Chartres, Nicolas de Thou. L'enfant miraculeusement ressuscité fut baptisé par le même évêque, le samedi 29 mai, veille de la Pentecôte.

Le *Nattier-Vert*, pour marquer sa joie, et afin de remercier dignement Celle que son épouse avait si ardemment invoquée, lors de son accouchement, crut devoir accomplir un voyage à Notre-Dame-de-Liesse, en Picardie [1] (lieu jouissant alors d'une grande célébrité parmi les pèlerins), en reconnaissance du miracle qui s'était opéré en faveur de son nouveau-né. A son retour, il fit sculpter, en pierre, une statue de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, et ériger un autel dédié à Notre-Dame-de-Liesse, dans l'église de Saint-Maurice [2].

Il engagea plusieurs de ses amis et autres paroissiens à accomplir le même pèlerinage; ce qu'ils firent.

Ces hommes pieux, ayant à leur tête Jehan Duboys, songèrent ensuite à créer, dans l'église de Saint-Maurice, leur paroisse, une confrérie de Notre-Dame-de-Liesse. Ils présentèrent, à cet effet, en 1575, une requête à l'évêque Nicolas de Thou, qui l'approuva le 16 septembre de la même année. Dans cette requête, M. Cardin Binet était dénommé comme premier confrère [3], et Jehan Duboys portait la qualification de premier fondateur. Plus tard, les confrères, afin

[1] Diocèse de Laon, département de l'Aisne. Voyez sur ce célèbre pèlerinage, *Hist. de Notre-Dame-de-Liesse*, par Villette (Laon, A. Renesson, 1708), et les *Histoires de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, écrites par Baudini et par Jacques Bosius, chap. *in Histor. Nostræ-Dominæ ex Hilari.*

[2] Cet autel était adhérent au quatrième pilier à gauche. De ce même côté, sous la basse-aile et auprès de cet autel, se trouvait la tombe du jeune enfant qui y était figuré. Il mourut en 1586, âgé de 12 ans. Ses père et mère reposaient auprès de lui. Nous n'avons pu, pour le curé Binet et les époux Duboys, avoir d'autres détails sur leur état civil, attendu que les registres de cette paroisse, déposés à la mairie de Chartres, commencent, pour les baptêmes, à l'année 1596; pour les mariages, en 1645; et pour les décès, en 1650.

[3] Ce curé fut inhumé dans le chœur de son église; il y fonda une messe haute de *Requiem* qui se chantait le 13 août.

de transmettre à la postérité le souvenir du prodige de la résurrection de l'enfant, firent exécuter, en pierre, un groupe représentant la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus, et M. Cardin Binet à genoux à ses pieds [1]. Ils firent peindre encore un tableau, pour servir de retable à l'autel de la chapelle de leur confrérie, et pour être comme une sorte d'*ex-voto* destiné à perpétuer la mémoire du miracle opéré sur l'enfant de leur fondateur [2].

C'est ce même tableau dont nous avons heureusement retrouvé la trace, il y a quelques jours : nous allons en faire la description :

Il est peint sur toile et porte 1 mètre 36 cent. de hauteur, sur 1 mètre 8 cent. de largeur. A gauche est un personnage à genoux; au-dessous se lit : M. CARDIN BINET, CURÉ. Celui-ci porte une calotte sur la tête, une barbe courte et des moustaches; il est revêtu d'une soutane et d'un surplis, le tout recouvert d'un long manteau de chœur, en laine blanche et à appiècement (ce costume était peut-être celui des chanoines de la collégiale de Saint-Maurice). A son cou, orné d'un petit col, est suspendue l'étole de curé [3]. A genoux, sur une dalle, les mains ouvertes et élevées vers le ciel, il est dans une attitude d'invocation.

Au centre du tableau, vers le bas, on aperçoit, couché sur un oreiller blanc et le visage découvert, un nouveau-né ayant les mains et les pieds enfermés dans un maillot, lequel est retenu par deux bandes; sa tête est soutenue par un linge appelé têtière. Cet étrange accoutrement lui donne presque l'aspect d'une momie d'Egypte.

Sur la droite se voit un homme, également à genoux et les mains jointes, au dessous duquel on lit : IEAN DUBOIS DICT NATTIER VERT. Ce personnage a la tête nue et une barbe demi-longue; son vêtement est de couleur verte; il porte un col rabattu et des manchettes.

Derrière cet homme s'aperçoit, également prosternée et les mains jointes, une jeune femme au-dessous de laquelle est l'inscription suivante : IACQUETTE MA[RRAN]. Sa tête est découverte; elle est vêtue d'une robe de couleur brune, taillée à pointe par devant; son cou est orné d'un large col; à ses mains sont des manchettes.

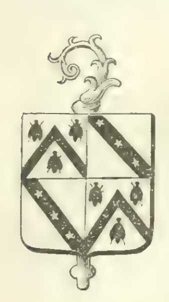
[1] Notre confrère, M. Paul Durand, nous a signalé et fait voir, dans la crypte de Notre-Dame de Chartres, une Vierge en pierre portant l'enfant Jésus; un prêtre vêtu d'un manteau est en prière à ses pieds. Elle semblerait avoir été sculptée à la fin du XVI[e] siècle ou au commencement du XVII[e]. Serait-ce celle de Saint-Maurice?

[2] Cette confrérie faisait célébrer une messe haute tous les seconds dimanches du mois. Tous les trois ans, deux procureurs étaient élus, le dimanche de la Nativité. A la fin du XVII[e] siècle, cette confrérie était nombreuse, et elle avait des ornements particuliers, pour la célébration de ses offices, parmi lesquels on distinguait une chasuble de damas blanc et un parement brodé.

[3] Le curé de cette paroisse avait le privilége, outre ses droits curiaux, de porter l'aumusse, d'assister au Chapitre, et de célébrer l'office à son tour, comme ancien chanoine.

Le fond du tableau représente, au milieu d'arbres et de verdure, une vue latérale sud de l'église de Saint-Maurice-lès-Chartres, dont on remarque l'une des entrées ouverte sous un porche. On aperçoit encore une des basses-ailes avec les contreforts, comme aussi les pignons primitifs et le sommet de la Tour. Cette peinture architecturale est bien soignée, comme détails ; c'est, selon nous, un document précieux d'archéologie locale. On peut en juger par la gravure qui a été réduite et copiée, sur cette peinture, par A.-P. Rousseau, notre habile graveur Beauceron.

En haut du tableau, et au-dessus de l'église, est figurée, assise sur un nuage, à la base duquel sont deux têtes d'anges, une Sainte-Vierge, portant debout sur ses genoux l'enfant Jésus.



A l'angle de droite, et au bas de cette peinture, est posé en pal, sur une crosse d'évêque, en or, l'écu armorié de l'évêque de Chartres, Nicolas de Thou. (*Écartelé au 1er et au 4e d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois abeilles de même : et au 2e et 3e d'argent, à la bande de sable, chargée de trois molettes d'argent*)[1].

Au milieu du tableau, à la base, sur un cartouche est écrit ce qui suit : *Exaudiuit vocem eius, et reuersa est anima pueri intra eum. 3 lib. Reg. cap.* 17.

Telles sont l'histoire et la description complète de cet *ex-voto* échappé, comme par miracle, à la tourmente révolutionnaire de 1793, et provenant d'une ancienne église paroissiale d'un faubourg de notre ville. Les *ex-voto* sont les témoignages les plus certains de la foi de nos pères. Ces sortes de monuments offrent toujours aux antiquaires des documents précieux, touchant l'ameublement, soit des lieux consacrés au culte, soit des maisons particulières, tout aussi bien que sur les costumes des diverses époques et les portraits d'hommes célèbres et historiques. Toutes les églises, surtout celles qui, comme notre cathédrale Chartraine, possédaient un pèlerinage, étaient riches en curieux et précieux *ex-voto*, tels que tableaux, ornements, reliquaires, verrières, etc., etc.

Celui que nous venons, aujourd'hui, signaler à l'attention des âmes pieuses, aussi bien qu'à celle des archéologues, après avoir échappé à la fureur des iconoclastes, fut pendant longues années conservé dans la chaumière d'un petit cultivateur de Séresville, commune de Mainvilliers, hameau alors dépendant de l'ancienne paroisse de Saint-Maurice, et tomba, ensuite, dans la possession d'un pseudo-antiquaire.

Enfin il fut vendu à une dame veuve Rémy, personne dévote, qui, à son décès arrivé en 1867, le légua, avec divers autres objets, au Musée de la ville de Chartres. Mais cette peinture, qui semblait n'avoir rien de

[1] Derrière le tableau, sur la traverse du châssis, on lit ce qui suit : « Jehan » Dubois, Me Nattier, a commencé la frérie de N.-D. de Liesse, permise par » Mr de Thou, évêque de Chartres, le 16 septembre 1575. »

séduisant, au premier abord, pour les conservateurs du Musée de Chartres, attendu qu'alors ils ignoraient son origine et surtout son historique, courait le risque d'être reléguée au second plan, lorsque le hasard nous l'ayant fait rencontrer dans un des corridors de l'Hôtel-de-Ville, nous fournit une occasion favorable de la signaler et de la faire apprécier à sa juste valeur.

Il ne faut pas oublier que de nombreux débris artistiques d'un grand intérêt local ont souvent été délaissés ou anéantis, à la suite de la révolution de 1793, et même jusqu'à nos jours, par leurs heureux possesseurs. L'unique raison est que ceux-ci ne connaissaient pas le mérite archéologique qui s'attachait, comme souvenir, à ces divers objets. C'est ce qui peut expliquer la rareté actuelle de toutes ces merveilles, qui, à la fin du XVIII[e] siècle, ornaient toutes les églises, les riches abbayes et les vieux châteaux de notre province.

Nous osons espérer, en toute confiance, que cette curieuse peinture historique et locale, qui dut être exécutée, vers 1630, par une main assez habile (quoique cette œuvre ne soit pas sans défauts) et fut depuis légèrement restaurée [1], pourra, sans craindre d'encourir une accusation de mauvais goût, occuper une place honorable au milieu des toiles du Musée chartrain.

Si ce tableau n'excite pas d'enthousiasme, comme œuvre d'art, du moins on ne niera pas qu'il soit un monument curieux des perturbations sociales et religieuses dans notre cité; qu'il soit encore un type des costumes de l'époque, un spécimen des détails architectoniques de l'ancienne église de Saint-Maurice-lès-Chartres, et enfin un témoignage authentique de la foi et de la piété de nos pères. Il doit avoir une place assurée et honorable au sein de la modeste collection des œuvres de peinture du Musée de Chartres, auquel le légua, dans l'intention de l'enrichir, notre concitoyenne M[me] veuve Rémy.

Cette lecture est accueillie par de vifs applaudissements, et après diverses observations est renvoyée à la Commission de publication.

M. Rimbault adresse une lettre à M. le Président pour lui faire remarquer une erreur qui s'est glissée dans l'impression de sa Notice nécrologique sur M. Denain. A la page 353, ligne 2 du troisième volume des Procès-verbaux, au lieu de : « chez lui,

[1] Nous possédons des détails, touchant les tableaux faits et restaurés pour l'église de Saint-Maurice, par Périnet (Jean-Toussaint), né à Paris en 1744. Il exerça son talent dans notre ville pendant 53 ans, et y est décédé célibataire, le 27 mai 1824. Il existe encore à Chartres de nombreux portraits à l'huile, au pastel, au crayon, etc., exécutés par cet artiste, et qui annoncent un certain talent.

» le sérieux s'alliait à la *sensibilité*, » on a imprimé « chez lui » le sérieux s'alliait à la *subtilité.* »

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Martin, ancien carrossier, à Chartres ; présenté par MM. Lecocq et Coudray-Maunier.

Yves, conservateur des hypothèques, à Chartres ; présenté par MM. Ph. Bellier de la Chavignerie et Follie.

De Ponton d'Amécourt (René), à Chartres ; présenté par MM. Ph. Bellier de la Chavignerie et de Boisvillette.

L'abbé Guillaume, curé de Senantes ; présenté par MM. Merlet et Gillard.

Vavasseur, avocat, à Paris ; présenté par MM. Merlet et Lamy.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

De l'art qualifié anté-diluvien. — Examen critique, par M. Léon Fallue (Don de l'auteur).

L'expédition au pôle nord, par M. Gustave Lambert (Envoi de la Société de Géographie).

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, sciences, arts, belles-lettres, tome IX (Envoi de la Société).

Leçons sur les lois et les effets du mouvement, par M. Reynard, ingénieur des Ponts-et-Chaussées (Don de l'auteur).

SÉANCE DU 5 MARS 1868.

Présidence de M. MERLET.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Société Archéologique de l'Orléanais transmettant le programme des concours pour l'année 1869.

M. le Trésorier présente l'état des recettes et des dépenses de l'année 1867.

RECETTES ORDINAIRES.

Reliquat de l'exercice précédent	4,881 fr.	94 c.
Intérêts des fonds placés	130	05
Cotisations.	3,050	»
Subvention du Département	500	»
— de la ville de Chartres	300	»
Vente de Bulletins	137	»
Total des recettes ordinaires. . .	8,998	99

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Vente du *Cartulaire* à M. le duc de Luynes . .	360	»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	350	»
Total des recettes. . .	9,708	99

DÉPENSES ORDINAIRES.

Procès-Verbaux et Mémoires	626 fr.	» c.
Dessins et gravures.	155	»
Abonnements divers	30	»
A reporter. . . .	811	»

Report. . . .	811 fr.	» c.
Fouilles.	60	»
Subvention aux Cours publics	300	»
Séance générale et dépenses diverses	248	40
Frais de recouvrement des cotisations. . . .	43	20
Appariteur.	150	»
Total des dépenses ordinaires. . . .	1,612	60

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Impression du manuscrit de Souchet	3,225	75
Total des dépenses. . .	4,838	35

BALANCE	Recettes. . .	9,807 fr.	99 c.
	Dépenses . .	4,838	35
	Reliquat actif. . .	4,870	64

Le compte est approuvé.

M. Joliet donne lecture d'un rapport sur le projet d'expédition au pôle Nord de M. Gustave Lambert, et présente l'analyse d'une brochure extraite du *Bulletin de la Société de Géographie*. — Renvoi à la Commission de publication.

« Vous n'avez pas oublié, Messieurs, qu'à notre dernière séance, M. le Président vous a donné communication d'une lettre du Président de la Société de Géographie annonçant la bonne nouvelle que M. Gustave Lambert, le courageux promoteur de l'expédition au pôle Nord, se propose de faire à Chartres une conférence : la Société de Géographie, en s'adressant aux différentes associations, leur demande de présider à la formation d'un comité de patronage chargé de rassembler dans leur circonscription les éléments d'une souscription nationale, pour aider, par tous les moyens, cette grande et patriotique entreprise.

» Votre secrétaire a été chargé par le Bureau de vous présenter une notice sur le projet de M. Gustave Lambert.

» Il eût été fort à souhaiter que ce travail fût confié à de plus compétents; mais on a pris celui des membres de la Société qui se trouvait sous la main : si dans l'analyse rapide que j'ai dû faire d'une brochure d'une centaine de pages seulement, mais nourrie de faits et d'idées, j'ai commis quelque grosse hérésie, n'en accusez pas l'auteur du livre, mais celui du compte-rendu.

» J'ai donc commencé la lecture du petit ouvrage extrait des *Bulletins de la Société Géographique*, séance du 20 décembre 1867, avec les sentiments d'un écolier qui se met à son devoir. Bientôt cette lecture est devenue un véritable entraînement; à mesure qu'on avance, on se sent pénétré par la foi communicative de l'auteur. On sent qu'on a affaire à un homme de cœur et d'intelligence ; quand il vous dit que pour assurer à la science d'importantes découvertes, à la France l'honneur de la primauté, il s'est fait solliciteur, on l'en estime davantage, on comprend, sans qu'il le dise, qu'une antichambre lui coûte à traverser plus qu'une mer de glace.

» Tout ce qui remue fortement l'esprit se trouve réuni dans le projet de M. Gustave Lambert : la grandeur des résultats, l'amour des voyages si naturel à l'homme, la part de l'inconnu, la part du danger, ce couronnement de la gloire qu'on peut encore, Dieu merci, trouver ailleurs que dans la fumée des batailles.

» M. Gustave Lambert n'est pas seulement l'homme d'entreprise, il est aussi l'homme de patience et de réflexion; avant tout il veut arriver à son but, il a donc tout prévu et ne veut laisser aux périls d'autres chances que celles où la prudence humaine ne peut rien.

» Les moyens d'exécution sont : un navire à cloisons étanches recouvert d'une armature de fer, à machine très-réduite en force; des appareils énergiques pour scier les glaces, une cinquantaine de volontaires choisis, pour la plupart, par le chef de l'entreprise parmi les rudes compagnons de ses campagnes baleinières ; un état-major scientifique.

» Il a, dans un voyage précédent, dépassé le détroit de Behring, il a trouvé une mer presque entièrement libre de glaces, la Polynia. C'est par là qu'il doit aborder le problème.

» Dans l'exposé qu'il a présenté à la Société de Géographie, M. Gustave Lambert donne un résumé concis et méthodique de

132 expéditions qui, de 1496 à 1861, se sont succédé dans les parages des mers polaires, tantôt pour chercher un passage commercial, tantôt dans un but purement scientifique. Dans les dernières années, un mobile plus noble encore animait l'héroïque veuve de lord Franklin ou l'amirauté anglaise quand tant d'efforts étaient en vain dépensés pour retrouver les traces d'un époux et d'un vaillant équipage égarés. C'est dans un de ces voyages à la recherche des compagnons de Franklin que périt notre compatriote Belot. J'ai, pour ma part, Messieurs, été vivement ému en voyant le monument élevé à sa mémoire à l'hospice royal de Greenwich.

» Jean et Sébastien Cabot ouvrent la liste de ces navigateurs aventureux dont l'histoire n'est trop souvent que le martyrologe de la science.

» En 1534, 1535, sous le patronage de François Ier, Jacques Cartier part de Saint-Malo et va montrer la royale bannière à Terre-Neuve, découvre la baie de Saint-Sauveur et l'île de l'Assomption.

» De ces expéditions les plus célèbres sont celles de Davis qui penetra jusqu'au 72e degré par le détroit qui porte son nom. 1585-86-87.

» Les trois expéditions hollandaises de Barentz qui succomba après avoir touché le Spitzberg et l'île de Barentz à 80°.

» Hudson jeté à la mer par son équipage révolté.

» Behring mort aussi à la peine dans un hivernage au Kamtchatka.

» 1776. Cook massacré par les naturels des îles de Sandwich, quand il se préparait à franchir de nouveau le détroit de Behring. Sans la mort prématurée de ce grand navigateur, dit M. Lambert, il y a près d'un siècle que l'homme eût découvert le pôle Nord.

» 1792. On voit cette inscription écrite sur un rocher : Sir Alexandre Mackensie. Du Canada par terre, 22 juillet.

» Enfin de nos jours, Ross, Parry, Franklin renouvellent, avec une infatigable persévérance, leurs efforts pour atteindre le pôle à travers le dédale des détroits encombrés de glaces, de l'archipel resserré entre le Groënland et la côte américaine, qui s'étend de la baie d'Hudson jusqu'à la mer libre entrevue par plusieurs.

» Le 25 juin 1827, Parry quitte la terre à la pointe du

Spitzberg avec dix hommes et deux officiers pour atteindre le pôle en traîneau. Il s'avance jusqu'à 82° 40. La banquise toute entière fuyait devant eux entraînée par le courant. On eût pu passer en navire.

» Déjà deux ans auparavant, Wrangel et Anjou, partis de la côte de Sibérie, s'étaient arrêtés devant une mer libre, la Polynia. Fait capital aux yeux de M. Lambert. C'est là, dit-il, le chemin qu'il faut suivre.

» 1829-1833. Admirable et terrible voyage. Un riche distillateur, Félix Booth, fournit les fonds. Ross marque la place occupée par le pôle magnétique en 1830. Il donne à ce coin de terre le nom de Boothia.

» En 1847, mort déplorable de Franklin et de son équipage. De 1848 à 1857, les expéditions anglaises n'ont plus qu'un but, retrouver la trace de Franklin.

» En 1850, Mac-Clure entre par le détroit de Behring et sort par le détroit de Davis, ayant le premier effectué le passage de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique. Mais son navire reste abandonné dans les glaces.

» 1853-55. L'Américain Kane hiverne deux fois par 78° de latitude; du cap Constitution il voit se déployer à ses yeux une mer libre.

» Enfin, en 1861, c'est encore un savant, le docteur Hayes, au moyen d'une souscription ouverte par les Sociétés d'Amérique, qui suit les traces de Kane et va planter au 82e degré la bannière étoilée sur le cap Union. Ces deux derniers voyages ont fourni à la science les documents les plus précieux.

» Depuis cette époque pas de tentative sérieuse, mais toujours mêmes aspirations. Pendant que M. Gustave Lambert concevait sur les lieux son projet de voyage par le détroit de Behring, en Angleterre, le capitaine Sherard Osborn; en Allemagne, le savant docteur Petermann, président de la Société Géographique de Gotha, posaient les bases de deux expéditions nouvelles : la première par le détroit de Davis, la seconde par le cap Nord, et la Nouvelle-Zemble.

» Le projet du docteur Petermann a reçu un commencement d'exécution. Un navire est parti : mais il n'a pas franchi les passes de l'Elbe. La nouvelle Allemagne, en train de se transformer en grande puissance, n'a pu trouver les fonds pour réparer les avaries de la machine.

» Depuis la lecture de ce rapport, les journaux annoncent le prochain départ de l'expédition annoncée par le docteur Petermann. Raison de plus pour se hâter.

» En Angleterre il y a de nombreuses, vives et intéressantes discussions ; mais c'est tout jusqu'à présent.

» Ce serait pour la France un honneur inaccoutumé de parler moins et d'agir mieux.

» Dans les débats de la Société Géographique de Londres, dont M. Lambert nous donne le procès-verbal, ce qui frappe surtout le lecteur étranger, ce sont les critiques fort libres et fort énergiques dirigées contre les nobles lords du royal conseil de l'Amirauté ; un capitaine de la marine royale, M. Sherard Osborn, auteur d'un projet d'expédition, et les présidents des diverses sociétés savantes intéressées au succès tancent vertement l'esprit de routine qui laisse pourrir dans les docks de braves navires qui ne demandent qu'à marcher, comme si les marins n'avaient pour mission en ce monde que de tuer et de se faire tuer.

» L'auteur présente ensuite des considérations scientifiques de l'ordre le plus élevé. Il expose et discute rapidement les problèmes qui restent à résoudre : ainsi les pôles et leur détermination. L'auteur du mémoire estime que l'axe de rotation de la terre n'a pas changé malgré l'opinion de quelques auteurs qui ont eu recours à l'hypothèse d'un déplacement des pôles pour expliquer certains phénomènes, tels que l'extension des glaces à une époque géologique relativement assez récente ; car, de découvertes toutes nouvelles et faites un peu partout, on a cru pouvoir tirer la conséquence que l'homme fut le contemporain de cette période et qu'il vivait alors au centre même de l'Europe, à peu près dans la condition des Esquimaux.

» M. Gustave Lambert, en cherchant le pôle Nord, ne se flatte pas d'en marquer la place avec la précision mathématique qui n'est possible qu'avec les grands instruments et l'installation paisible des Observatoires de Paris ou de Greenwich.

» Si ce point à atteindre se trouve en terre ferme, l'indiquer à quelques centaines de mètres près serait déjà un fort beau résultat. S'il vient tomber en mer, comme le pense M. Lambert, il faudrait compter sur une erreur de quelques kilomètres.

» Chacun sait que d'après la théorie de Newton, la terre, en vertu de son mouvement de rotation, est aplatie vers les pôles.

Au temps où Voltaire faisait parler Micromégas, on essayait de vérifier par l'expérience les résultats prévus. La carrière scientifique de notre célèbre Arago a commencé par la mesure de l'arc de méridien de Barcelone à Dunkerque. On évaluait, d'après ces données, à 1/300 du rayon terrestre la mesure de cet aplatissement. Le docteur Hayes, dans l'expédition dont nous avons parlé, aurait trouvé, par des expériences au moyen du pendule, 1/372 : encore un point à vérifier.

» La météorologie, cette science toute nouvelle, dont les modestes observateurs de notre école normale contribuent pour leur part à poser les jalons, dont le capitaine Maury, une des gloires de l'Amérique, a déterminé les bases par ses considérations hardies sur les courants atmosphériques et sur les courants marins, appareil de circulation et de respiration du globe, a déjà, dès ses premiers tâtonnements, rendu d'immenses services à l'agriculture et surtout à la navigation.

» On comprend tout ce que des observations faites dans les conditions toutes spéciales qu'offrent les régions polaires pourraient ajouter de faits nouveaux à l'étude des vents, de la dépression barométrique des cyclones.

» L'action de la chaleur solaire multipliée par un jour qui dure six mois, mais sous un angle de 0° à 23° au maximum et à travers l'épaisseur de la couche atmosphérique dans le sens de l'horizon, est calculée par l'auteur d'après une théorie qui lui est propre.

» Je n'essaierai pas de suivre les chiffres sur lesquels M. Lambert s'appuie. Dès la première page, j'ai reculé devant le mot : *cosinus*, terrible mot mal né pour les profanes.

» D'après M. Lambert, le maximum de chaleur, au 21 juin de chaque année, dépasserait au pôle le chiffre qu'il atteint à l'équateur si la plus grande partie du calorique développé n'était employée à fondre l'énorme quantité de glaces accumulées par une nuit de six mois.

» Les déviations du pôle magnétique qui, depuis l'année 1663 où il se confondait avec le méridien de Paris jusqu'à l'année 1830 où les observations de Ross l'ont placé sur la terre de Boothia, entre la baie d'Hudson et l'archipel polaire, aurait décrit un quart de circonférence à l'entour du pôle vrai, seraient étudiées autant que faire se pourrait.

» Les marées, les courants, le Gulf-Stream, ce grand fleuve

intérieur de l'océan Atlantique dont une branche vient réchauffer les côtes de l'Irlande et celles de notre Bretagne, le courant moins connu qui, parti des côtes du Japon, viendrait franchir le détroit de Behring, sont les auxiliaires naturels de M. Gustave Lambert. Il compte sur leur concours.

» Mais le principal objet de ses méditations et de ses études préparatoires, ce sont les glaces.

» Les glaces, voilà pour le marin des régions polaires l'ennemi qu'il faut combattre parfois à coups de canon, dont il faut éviter le formidable abordage.

» Les travaux de l'illustre Agassiz, de Tyndhall, les excursions aventureuses des membres de l'Alpine Club, les excellents articles de M. Ch. Martins, *Revue des deux Mondes*, 15 janvier, 1er février, 1er mars 1867, la remarquable et toute nouvelle publication de M. Elisée Reclus que je regrette fort de n'avoir pu connaître avant de visiter la Suisse, mais qui vous aide à retrouver vos souvenirs, à comprendre ce qu'on avait vu comme un magnifique spectacle dont on n'avait pas la clef, ont élucidé la question de la formation des glaces et de leurs actions sur la croûte terrestre.

» Dans les pages éloquentes de M. Martins, sur les cartes de M. Élisée Reclus, on suit pas à pas la marche du glacier, ce fleuve suspendu que rien n'arrête, qui met un quart de siècle à parcourir quelques kilomètres, qui rend tout ce qu'il dévore et donne ainsi l'échelle du chemin qu'il a fait, qui broie, façonne et burine sous sa masse glissante le fond et les parois des gorges montagneuses, qui transporte à sa surface des blocs énormes sans froisser le brin de mousse attaché à leurs flancs, sans arrondir leurs aspérités, et qui va les déposer là où finit sa course.

» Nous assistons à la transformation des amas de neige déposés sur les flancs des montagnes, d'abord en névé, puis en glace transparente sous l'énorme pression des masses supérieures.

» On se figure aisément ce qui adviendrait si les tranches inférieures des glaciers des Bossons, d'Alestch, de Grindelwald, du Rhône, au lieu de mourir et de se fondre dans les vallées Alpestres, en donnant naissance à nos fleuves Européens, se précipitaient tout à coup dans une mer froide.

» C'est précisément là ce qui arrive dans les contrées boréales.

Le Spitzberg n'est qu'une montagne éternellement glacée : sur les côtes du Groënland, sur les îles qui s'étendent de la mer de Baffin au détroit de Behring, se trouvent les plus grands glaciers du monde. Celui de Humboldt, décrit par le docteur Kane, commandant du brick américain *Advance*, ne mesure pas moins de 111 kilomètres.

» Ces tranches énormes, poussées d'en haut et surplombant sur les flots, se déchirent avec d'épouvantables fracas. Elles forment ces ice-bergs ou montagnes de glace qui s'élèvent de plus de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, portant parfois à leur sommet des blocs de pierre ou des fragments de moraines.

» Les remparts flottants des banquises défendent l'approche du pôle Sud par une redoutable ceinture à travers laquelle a cependant passé un français, Dumont d'Urville, pour toucher la terre Adélie.

» L'ice-berg naît à terre, l'ice-field naît à la mer : comme les glaces charriées par nos fleuves, il est d'un aspect terne et inégal. Sa hauteur ne dépasse guère un mètre au-dessus de la ligne de flottaison.

» Au nord du Spitzberg, après le détroit de Behring, on ne voit que des champs de glaces, donc mer au pôle Nord, mer ouverte et passage possible.

» C'est donc au pôle et sur la nature vive qu'il faut étudier l'histoire de la nature morte, et rétablir par la pensée cette période glaciaire dont les traces sont partout, mais dont les causes sont encore et seront peut-être toujours un mystère.

» C'est là qu'il faut suivre la marche des fragments transportés par les ice-bergs pour chercher la clef du problème géologique des blocs erratiques.

» Car non-seulement les glaces ont, dans l'Europe centrale, porté à d'énormes hauteurs sur les parois des vallées du Rhône, de l'Isère, de l'Adige les débris arrachés à la cime des versants opposés, mais ils ont, dans le Nord, chaviré dans les mers qui couvraient alors une partie de la Russie et de l'Allemagne, des rochers originaires de la Scandinavie, dont les sommets se sont abaissés et se relèvent aujourd'hui par un mouvement d'un mètre 38 centimètres par siècle, mouvement qui n'avait pas échappé au grand Linné, qui en a marqué le point de repère.

» Rien n'est immuable dans la nature. La terre, par une

sorte de respiration qui tantôt s'accélère et tantôt se ralentit, incline et soulève les terres et le fond des océans.

» Comme les nations qui s'agitent à sa surface, elle a parfois de brusques révolutions; mais le plus souvent elle agit avec calme. Les changements les plus profonds sont ceux qui n'ont pas de date et qui passent inaperçus.

» Elle est patiente. Où l'homme met des siècles, elle emploie des périodes pour lesquelles nous n'avons pas de mesure.

» Les ouvriers dont elle se sert de préférence pour combler les mers sont les imperceptibles architectes des îles de corail. Ils ont édifié les puissantes assises des terrains contemporains du Jura; ils sont à l'œuvre pour niveler l'océan Pacifique.

» En histoire naturelle, la moisson promet d'être abondante. La vie est énergique dans les régions polaires; si les espèces ne sont pas très-nombreuses, chacune d'elles est représentée par des légions.

» Parfois, dit M. Lambert, le navire traverse des bandes de
» morses qui recouvrent la mer sur des étendues de plusieurs
» kilomètres.

» L'ours blanc est un adversaire avec lequel il faut compter,
» mais dont on a facilement raison au large avec une embarca-
» tion et un peu de sang-froid.

» L'alouette des glaces, qui ressemble à la nôtre, recouvre
» parfois, et d'un seul groupe, des surfaces de plusieurs hec-
» tares.

» Les palmipèdes du genre Canard, l'Eider entre autres, se
» rencontrent en bandes dont l'aspect étourdit; dans l'air, cela
» forme des nuages, sur l'eau, ils se serrent les uns contre les
» autres, à tel point qu'au moment où ils battent de l'aile pour
» s'enlever, ils se culbutent et sont obligés de s'étager sur plu-
» sieurs rangs; puis cela forme comme un ouragan de matière
» emplumée. »

» Quel rêve pour un chasseur !

» Vous le voyez, Messieurs, toutes les branches des connaissances humaines sont intéressées à la réussite de M. Gustave Lambert. Toutes, en effet, s'entre-tiennent. C'est un des caractères de la science moderne que ces ramifications qui relient entre elles toutes ses parties.

» Les études patientes des spécialistes viennent apporter les matériaux que les maîtres vérifient et mettent en œuvre.

» Nous devons un grand respect à la science. Malgré les admirables découvertes des quelques dernières années, malgré l'immense progrès réalisé moins peut-être par le génie de quelques-uns que par une sorte d'impulsion commune, ceux-là mêmes qui ne savent pas et ne peuvent mesurer ni la difficulté, ni la route parcourue, comprennent instinctivement la grandeur du but, tous se disent : *Nescio quid majus nascitur.*

» N'est-ce pas, à l'instar du Prométhée antique, ravir à la puissance créatrice quelques-uns de ses secrets que de trouver partout ordre, grandeur, simplicité? Pour tous les phénomènes un seul agent, un seul élément peut-être.

» Nous devons respect à la science parce qu'elle professe le culte austère de la vérité. Nous avons vu déjà des théories appuyées par l'éclat des plus grands noms s'écrouler, peut-être pour renaître. Nul n'a songé à se plaindre. On s'est remis au travail. *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* Ouvrage de Pénélope, mais qui couvre à chaque fois quelques mailles de plus.

» On sent instinctivement qu'il y a beaucoup à faire sur ce point unique du globe où les grandes masses continentales viennent s'arc-bouter, où la vie a dû commencer si la célèbre théorie de Laplace sur la formation du système solaire est vraie, où tous les méridiens viennent se confondre.

» En posant les desiderata de la science, M. Lambert se flatte-t-il de les résoudre? Écoutons sa réponse.

« J'ai essayé, Messieurs, de vous présenter en larges traits
» les linéaments principaux de ce que l'on pourrait appeler
» notre bilan scientifique spécial. A cet ensemble vient s'ajou-
» ter encore le : *On ne sait.*

» Un des maîtres de la chimie contemporaine, membre du
» Comité, me rapportait un mot de l'illustre Faraday, dont
» l'Angleterre déplore la perte récente : « Je ne vous parlais
» pas de ce que je faisais depuis trois jours, lui disait-il, et
» cela devait vous étonner; c'est que je cherchais quelque
» chose que je savais être absurde; *mais j'ai trouvé à côté:*
» mon idée préconçue, toute fausse qu'elle était, me servait de
» fil directeur. »

» Celui dont le souvenir plane encore sur l'Observatoire de
» Paris, François Arago, avait exprimé une pensée analogue
» sous une forme vive et concise : « *L'inconnu, c'est la part du*
» *lion !* »

» Que trouverons-nous à côté? Quel sera notre part du lion?
» Nous avons autour du pôle Nord 800 millions d'hectares
» inexplorés[1].

» Quelle surprise nous sera réservée? Que pourrons-nous ap-
» prendre en parcourant cette arène immense, et vierge de
» tout regard humain ?

» Nul ne l'a vu; nul ne le sait; nul n'a pu le dire. Nous le
» verrons! nous le saurons! nous le dirons!

» Mais, avons-nous la prétention de satisfaire à tous les dé-
» tails de ce large programme? A cela je réponds, avec toute
» la netteté possible : Non, certainement non! En principe,
» non! En principe, le but exclusif de l'expédition est d'arriver
» au pôle Nord; ni moins, ni plus.

» En atteignant ce but, nous aurons assez fait pour un premier
» voyage, et nous aurons tenu tout ce que nous avons promis.

» Messieurs, les grandes choses peuvent porter les grands
» mots; et je ne crains pas d'emprunter aux documents anglais
» et allemands l'expression de triomphe géographique, pour
» caractériser l'œuvre que nous poursuivons en commun.

» Et lorsque ce triomphe sera un fait acquis à l'histoire,
» vous tous, Société de géographie qui avez prêté un concours
» exceptionnel à la question du pôle Nord, qui aujourd'hui
» même, contrairement à vos usages traditionnels, lui avez
» consacré complétement tout le temps de vos lectures an-
» nuelles; vous tous, par cela seul que nous aurons atteint le
» pôle Nord, vous aurez bien mérité du pays, de la science et
» de tous; je l'affirme hardiment; car vous aurez satisfait à la
» solution d'un problème qui, depuis deux cents ans, a vaincu
» toutes les forces humaines.

» Vous avez lu, dans un des derniers numéros de votre
» *Bulletin*, cette remarquable lettre où le docteur Petermann
» vient lui-même rendre hommage à notre cause, française, il
» est vrai, mais scientifique avant tout. Dans quelques lignes
» chaleureuses et fortes, il oppose l'esprit de la guerre à l'esprit
» de la paix; il montre les millions prodigués à ces grands
» duels nationaux qui n'ont même pas l'excuse des duels ordi-

[1] Au pôle Sud, il y a 1400 millions d'hectares où l'œil humain n'a pas encore plongé. Wedell et Ross attendent non pas des rivaux mais des continuateurs.

» naires, en regard de la mince prébende parcimonieusement
» mesurée au culte de la science.

» Et, cependant, nous ne pouvons devenir les maîtres du
» monde, et régner sur la nature, qu'en démasquant le secret
» de ses lois.

» En face de ces trop justes réflexions du savant géographe
» de Gotha, on ne peut guère se bercer de l'espoir d'assister
» au spectacle grandiose de pareil *steeple-chase* scientifique.

» L'Angleterre enrichirait d'un nom de plus le livre d'or de
» ses gloires maritimes.

» Les étoiles de l'Union-Américaine, la patrie de Maury,
» viendraient encore s'éclairer aux lueurs de ces longs jours que
» respecte la nuit. — Le docteur Hayes, je le gage, est prêt à
» commencer.

» La Hollande, reine autrefois des mers; les trois royaumes
» Scandinaves; la Russie, dont la Polynia baigne les glaces ri-
» veraines, donneraient de dignes successeurs aux Barentz,
» Behring, Krusenstern, Wrangel et Anjou.

» La docte Allemagne prendrait son rang sous l'impulsiou
» d'Augustus Petermann. — Déjà, grâce au Brémois Rosenthal,
» cette fiction a pris un corps; c'est la réalité.

» La patrie des Barthélemy Diaz, des Vasco de Gama, des
» Magellan, s'inscrirait dans la carrière; et l'on n'aurait plus
» à craindre que le géant Adamastor, debout sur un écueil, ne
» vînt barrer le passage.

» La jeune Italie se souviendrait de cet illustre enfant de
» Gênes, qui, sous son pavillon espagnol, inscrivit dans les
» fastes de l'humanité la date à jamais immortelle du 14 oc-
» tobre 1492.

» Et pour nous, Messieurs, si je n'énumère point les brillants
» fleurons de notre couronne navale, c'est afin de laisser à
» l'*Allemand* Petermann l'honneur d'avoir mis en lumière,
» dans sa lettre récente, la richesse de notre écrin maritime
» *Français*.

» Ah ! si pareille joûte pouvait s'engager, bien que la science
» n'ait point de patrie, quel est le Français qui ne saurait pas
» formuler des vœux ardents et faire des efforts énergiques pour
» que notre expédition française au pôle Nord, pour que le
» Comité de patronage arrivât premier, battant ses concurrents,
» ne fût-ce que d'une longueur de navire ? »

» Nous aussi, Messieurs, nous désirons de toutes les forces de notre âme que le vœu patriotique de M. Gustave Lambert soit exaucé.

» Nous ne pouvons cependant nous dissimuler qu'à cette joute, la France arriverait un peu comme l'ouvrier de la dernière heure : mais tant et tant de fois la France a payé double part dans les dettes de l'Europe, tant et tant de fois elle a dévoué son intelligence, son bras et son cœur au service d'une idée, que les nations rivales n'auraient pas droit de se montrer jalouses si une fois par hasard elle gagnait le gros lot à une loterie où elle n'a pris qu'un billet. Ce billet, nous le confierions volontiers à M. Gustave Lambert. Vous savez déjà qu'il a la science et le courage; nous croyons aussi à sa fortune.

» Que tous nos vœux accompagnent le généreux navire tout prêt à s'élancer vers les conquêtes de l'avenir, celles qui ne déplacent pas les bornes des États, mais qui agrandissent la sphère de l'intelligence et le domaine de l'humanité. Nous saluerons comme un beau jour celui où, sur sa bannière, il inscrira la vieille devise de notre histoire : *Gesta Dei per Francos.* »

Ce rapport est accueilli par les plus vifs applaudissements.

M. le Président fait connaître que, conformément au vœu de l'assemblée, un sous-comité de patronage a été formé pour seconder le projet de M. Gustave Lambert. Les noms des membres du Comité seront publiés quand on pourra indiquer d'une manière précise l'époque à laquelle aura lieu la conférence de M. Lambert.

M. Met-Gaubert donne lecture d'une fort intéressante notice de M. Lecocq sur les *Fresques récemment découvertes à l'ancien Hôtel-Dieu ;* il présente le calque d'une de ces fresques fait par notre savant collègue.

M. le Président demande le renvoi de cet article à la Commission de publication. L'auteur de la notice fait observer qu'il se propose de la publier immédiatement dans le *Journal de Chartres*. D'après les antécédents de la Société, cette publication serait un obstacle à la reproduction, soit dans les Mémoires, soit dans les Procès-Verbaux. A cette occasion, un membre dit qu'il y aurait lieu de modifier le règlement s'il est un obstacle à la conservation de documents utiles. Il peut être quelquefois

important pour les auteurs de ne pas attendre la publication de nos Bulletins et de s'adresser immédiatement à un public moins spécial et moins restreint, surtout dans les questions qui présentent un caractère d'urgence et d'actualité. Mais on sait que de ce qui se tire à des milliers d'exemplaires rien ne reste la plupart du temps. Les journaux s'envolent, et la science ne va guère puiser que dans les recueils spéciaux. — Après une discussion à laquelle prennent part un grand nombre de membres de la Société, on reconnaît que la restriction posée par le règlement ne saurait être appliquée toutes les fois que la priorité d'un travail inédit a été réservée à la Société par une lecture. L'assemblée décide donc que le Bureau d'administration aura la faculté de publier dans les Procès-Verbaux, mais seulement après lecture faite à une des séances, les articles qui auraient paru et pourraient paraître dans les journaux ou autres recueils, et qu'il renverra à la Commission de publication ceux qu'il jugerait devoir prendre place dans les Mémoires [1].

Voici la notice de M. Lecocq :

Encore quelques jours, et toute la partie la plus intéressante des vieux bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres aura cessé de faire, comme on disait, un obstacle à la libre circulation des habitants dans le cloître de Notre-Dame; au lieu d'un passage suffisant, il existera une place immense! Ce qui prouve que les extrêmes se touchent.

C'est en assistant chaque jour comme observateur à la démolition de la salle Saint-Côme, vaste salle monumentale de la fin du XII[e] siècle, aux piliers massifs et d'un effet si grandiose [2], surmontés d'une suite d'arcades ogivales d'un style mâle et sévère; c'est en observant, que nous eûmes la bonne fortune (au point de vue d'un archéologue, bien entendu) de découvrir, dans la partie méridionale de ce vaste vaisseau,

[1] C'est en conformité de cette décision que le Bureau a cru devoir faire reproduire dans les Procès-Verbaux de la Société la notice de M. Lecocq sur *l'ex-voto* de l'église de Saint-Maurice lue dans la séance du mois de février, et le présent article du même membre, qui a donné lieu à cette modification aux usages de la Société.

[2] Un de nos confrères, M. Bonnard, notaire, afin de conserver un souvenir archéologique de cette salle, en a acquis un pilier, avec base et chapiteau, et l'a fait ériger et entourer de bancs de pierre et d'arbres, pour le public, près du hameau de Beaulieu et du Gaillon, sur une éminence (champtier du Petit-Bernay, sect. N., n° 314). L'idée est bonne et généreuse; car en cet endroit le site est magnifique. Les archéologues et les promeneurs Chartrains devront lui être reconnaissants.

une peinture à fresque qui décorait, à l'intérieur, tout le tympan d'une ancienne baie de porte en ogive. Cette fresque était presque totalement rendue invisible par six couches de badigeon appliquées à des époques successives; elle ne se trahissait qu'à la partie inférieure du linteau, par quelques lignes sans suite.

Grâce à une longue patience provoquée par la curiosité, et qui paraîtra bien excusable de la part d'un chercheur, nous parvînmes, à l'aide d'un grattoir, à dégager, à la suite d'écaillures successives, et sans la détériorer, cette vieille et antique peinture, qui ne doit sa conservation qu'à ce badigeon qui l'avait protégée jusqu'à nos jours. A l'intérieur, comme à l'extérieur, cette baie était, depuis longues années, totalement masquée par deux cloisons en maçonnerie qui en faisaient ignorer l'existence.

L'ancienne *Maison-Dieu de Nostre-Dame de Chartres* a une origine qui se perd dans la nuit des temps du Moyen-Age. Nos chroniqueurs Chartrains en attribuent la fondation, les uns à Charlemagne, d'autres à la reine Berthe, mais aucun d'eux n'apporte de preuve à l'appui de son opinion. On n'aperçoit trace de son existence qu'au XI[e] siècle, époque où nos comtes de Chartres lui accordèrent quelques bienfaits. Cet hôpital semble, lors de son établissement, n'avoir eu d'autre but que de venir en aide aux nombreux pèlerins qui, alors, accouraient de toutes les parties de la France, et même de l'étranger, pour implorer la protection de la bonne Notre-Dame de Chartres : cela s'explique d'autant mieux, que chacune des paroisses de notre ville possédait son Hôtel-Dieu particulier.

Cet hôpital avait son Maître-Administrateur, ainsi que des Frères et Sœurs condonnés, chargés du service spirituel et temporel des malades confiés à leurs soins, mais sous la surveillance immédiate du Chapitre de Notre-Dame de Chartres. Quiconque a pu voir le charnier ou cimetière de cet Hôtel-Dieu, qui occupait une grande partie de l'emplacement actuel de la rue Jean-de-Beauce, lequel fut fouillé et mis à découvert en 1847, lors des travaux pour l'exécution de cette voie qui conduit à la gare du chemin de fer, quiconque, dis-je, a eu sous les yeux, d'un côté les ossements de ces milliers de cadavres, et de l'autre a pu apprécier la vaste dimension de la salle Saint-Côme, que l'on démolit en cet instant, a le cœur serré, en se faisant l'idée des innombrables misères et des cris de douleur dont cette enceinte fut jadis témoin. Et cependant, de cette remarquable construction il ne restera plus, sous quelques jours, d'autre trace ou souvenir, qu'une large place macadamisée.

Mais revenons à notre fresque dont nous avons à faire la description, et tâchons, tout en dissertant, d'en expliquer le sujet un peu énigmatique, d'une manière plausible. Nous n'entendons au reste aucunement imposer au public notre opinion personnelle, quoiqu'elle semble s'appuyer, d'une manière acceptable, sur des textes historiques, et qu'elle ait déjà reçu l'assentiment de personnes versées dans l'archéologie et dans l'histoire.

La porte, dont le tympan était décoré à l'intérieur par cette fresque, est située dans la partie de la salle Saint-Côme qui servait autrefois de chapelle et tout près du sanctuaire [1]. Elle devait donner issue, à l'extérieur, dans une cour entourée de bâtiments de décharge. Cette baie, mesurant 80 centimètres d'épaisseur, et de forme ogivale, est construite tout en pierre de Prasville, y compris le linteau, jusqu'à la naissance du cintre, lequel est en pierre calcaire tendre. Le tympan porte de largeur 1 mètre 34 cent. sur 96 cent. de hauteur. Sa base est formée par une seule pierre de 60 cent. de haut, sur laquelle est tracée la majeure partie de la fresque. Toute la portion supérieure est construite en maçonnerie recouverte d'un enduit : un quart environ de cette maçonnerie a même été refait, ce qui a détruit une partie du sujet figuré.

Nous ne devons pas omettre de remarquer qu'un grand incendie dut avoir lieu en cet endroit, puisque la pierre tendre de l'ogive est calcinée et réduite en chaux, et que le linteau est fendu, par l'action du feu, ainsi que les pieds droits. De l'autre côté de cette muraille, construite en silex, l'aspect rougeâtre de ces pierres divisées en lamelles accuse encore, de la manière la plus formelle, qu'un grand sinistre a passé par là.

Cette fresque se compose d'un cadre ou entourage partant de la base du linteau et allant au sommet de l'ogive, où il se termine par un motif architectural. Au centre, se voient deux personnages portant sur leurs épaules, au moyen d'un bâton ou perche, un objet de forme carrée sur lequel on reconnaît une étoffe développée et drapée. Au milieu de l'espace inférieur s'aperçoit un fort chien portant dans sa gueule quelque chose d'indéterminé, ainsi que l'indique le dessin ci-après.

Si nous admettons que la construction de la salle Saint-Côme date de la fin du XII[e] siècle, nous estimons que cette peinture à fresque serait du premier tiers du XIII[e]. L'exécution est d'une grande simplicité de procédé; l'on y distingue quatre teintes : 1° le noir entourant les objets figurés et les plis des draperies; 2° une teinte ardoisée; 3° une autre rougeâtre; 4° celle appliquée sur le chien qui semble être un mélange des deux dernières. Il y a du mouvement et de la vie dans cette scène. Si quelques parties des jambes nues de l'un des porteurs laissent à désirer comme dessin, il faut cependant reconnaître que les draperies des vêtements des personnages révèlent une certaine habileté de savoir-faire et, dans l'ensemble, un certain cachet d'archaïsme qui a sa valeur pour un antiquaire. Les artistes du Moyen-Age s'occupaient peu des formes corporelles de leurs personnages ; leur constante préoccupation les pous-

[1] Cette portion de la salle, comprenant les trois travées formant la façade vers le cloître, a été réservée par l'administration des Hospices, lors de la vente à démolir; elle fut alors offerte à la ville de Chartres. M. le Maire ayant consulté la Société Archéologique sur l'emploi le plus convenable à faire de ces arcades ogivales, le rapport désigna leur érection sur la façade latérale de l'église Saint-Pierre, afin de servir de portique à l'entrée de cet édifice.

sait à sacrifier le nu et à bien rendre les draperies des costumes. Le corps humain ne semble être pour eux qu'un support, destiné à les aider dans l'agencement des plis.



Nous allons entrer dans la partie la plus délicate de notre matière, c'est-à-dire dans l'interprétation du sujet et de l'action des personnages figurés. Les traits sont généralement peu apparents; ils se trouvent interrompus, vers le milieu de la hauteur et transversalement, par une large fissure de dégradations, qui atteint le haut de la partie gauche, où a été refaite une portion d'enduit.

Nous avons calqué, à plusieurs reprises, divers fragments de cette peinture, afin d'en mieux posséder et mieux comprendre le sujet. Après les avoir rapprochés et mûrement examinés, nous nous sommes arrêté à l'idée que le sujet devait être une scène historique locale. Ayant évoqué et rappelé à notre souvenir divers récits épisodiques de nos chroniqueurs Chartrains, nous avons cru pouvoir affirmer que les personnages représentés portaient une espèce de châsse ou reliquaire; mais il s'agissait de savoir à quelle circonstance ce fait était susceptible de s'appliquer.

Les hagiographes et les légendaires indiquent bien que quelques saints sont figurés, ayant pour attribut une châsse remplie de reliques et portée en procession autour d'une ville, à la suite d'un incendie ou d'une peste [1]. Saint Roch, patron des pestiférés, est toujours accompagné d'un

[1] Voy. Saint Amable, curé de Riom, au Ve siècle; Sainte Geneviève de Paris, etc.

chien, qui porte dans sa gueule un pain; mais ce dernier saint, mort seulement en 1317, ne pouvait nous arrêter dans notre interprétation [1].

Nous crûmes d'abord voir dans ce tableau la représentation d'une ancienne coutume qui subsista en France, du Xe au XIVe siècle, dans les temps de ferveur et de croyance religieuse, où la possession de reliques en renom était une richesse et une grande source de revenus pour les églises. Il était alors d'usage de transporter les châsses en divers lieux, suivant les besoins ou les circonstances. Dans notre fresque, on peut remarquer deux porteurs de reliques escortés d'un mâtin pour défendre leur précieux fardeau, en cas d'attaque par des malfaiteurs. Il faut savoir, en effet, qu'à cette époque, lorsqu'une église, une abbaye ou un hôpital avaient éprouvé un désastre, par suite d'une guerre ou d'un incendie, les sinistrés étaient autorisés à aller dans toute la France et même à l'Étranger, pour recueillir des aumônes, en exposant des reliques, ordinairement portées par des clercs.

Comme garant de ce fait, nous citerons d'abord Guibert, abbé de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy [2], lequel éleva la voix contre cet usage, puisqu'il dit en parlant des reliques des saints : « L'habitude où » l'on est de colporter leur cercueil, pour ramasser de l'argent, est une » preuve trop certaine d'une coupable avidité. » Voici encore ce qu'il a relaté, touchant la châsse de son abbaye, qui fut envoyée à la recherche d'offrandes, pour réparer les lieux claustraux : « Cependant, on commença, suivant la coutume, quelle qu'en soit l'origine, à porter de » tous côtés les châsses et les reliques des Saints, pour obtenir de l'argent des fidèles. Il arriva de là que le compatissant arbitre de toutes » choses, qui, dans sa miséricorde, console d'un côté ceux qu'il punit » de l'autre, voulut que beaucoup de miracles se manifestassent partout » où paraissaient ces précieux restes. Il y avait, entre autres, un magnifique reliquaire que l'on portait dans une châsse d'un grand renom; » il contenait des morceaux de la tunique de la Vierge, mère de Dieu, » de l'éponge dont on humecta la bouche de Notre Sauveur et de la » vraie croix. Je ne sais pas bien s'il n'y avait pas aussi quelques cheveux de notre divine reine : ce reliquaire est d'or et enrichi de pierreries; dans l'intérieur sont des vers écrits en lettres d'or, et qui célèbrent les mystérieuses richesses qu'il renferme... Alors celui des » clercs, auquel était confié le soin de prêcher le peuple, se plaçant sur » un lieu élevé, dit aux assistants, etc., etc. [3] »

[1] Voy. dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, une grande fresque, signée d'Abel de Pujol, représentant saint Roch, dans un hôpital, priant pour les pestiférés. L'iconographie des Saints en indique treize, qui ont pour attribut spécial un chien.

[2] Né en 1053 et mort en 1124, ce personnage a écrit une *Histoire de la Croisade*, et sa vie, *De vita sua*. Voy. la traduction par M. Guizot, dans la *Collect. des mém. de l'histoire de France*, tome IX, p. 35.

[3] Voy. sur cet intéressant usage du Moyen-Age le tome X, livre III, chapitres 13 et 14, de la Collection Guizot, *ut supra*.

Monteil, dans sa savante et curieuse *Histoire des Français des divers Etats* [1], nous décrit comment, au XIV[e] siècle, un clerc, en grande robe noire, conduisait un cheval drapé de rouge sur lequel était un coffre doré, qui contenait les reliques de la Sainte-Chapelle, que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris faisaient toujours porter, à la suite de la Cour [2]. Enfin, Jean La Fontaine, entre autres fables, en a composé une intitulée : *L'Ane portant des Reliques* [3]. Tous ces faits, quoique intéressants et pouvant, à la rigueur, s'appliquer à la fresque de l'Hôtel-Dieu de Chartres, ne nous ont pas semblé assez concluants pour en faire l'application au sujet figuré dans la salle Saint-Côme.

Voici l'hypothèse que nous proposons : Notre cité chartraine, comme toutes les villes du Moyen-Age, avait la majeure partie de ses habitations et même de ses églises édifiées et couvertes en bois; aussi fut-elle victime de nombreux incendies qui vinrent, à des époques diverses, anéantir toutes ces antiques constructions. Le sous-sol de Chartres nous fournit, en effet, journellement des preuves irréfragables de ces désastres. Nos manuscrits et les chroniqueurs locaux nous indiquent, comme témoins de ces sinistres, les années 590, 859, 870, 963, 1020, 1030, 1134, 1188 et 1194. Nous n'entreprendrons pas de discuter, ici, toutes ces diverses dates, et de faire la part de chacun de ces sinistres, mais nous tâcherons d'expliquer le sujet de notre fresque en disant qu'elle doit reproduire une scène de l'incendie de 1194, qui réduisit en cendres toute la ville, et, en grande partie, l'église commencée par Fulbert, laquelle était ornée d'un portail méridional construit aux frais du chartrain Jehan Cormier, dit le *Sourd*, médecin du roi Henri I[er]. Cet incendie détruisit encore le magnifique jubé édifié par la générosité de notre illustre évêque saint Ives.

MM. Rossard père et Michel Chasles, dans une excellente dissertation insérée à la suite du *Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres* [4], ont ouvert un nouvel horizon historique et prouvé que la construction actuelle de la cathédrale de Chartres n'est pas entièrement de l'évêque Fulbert. Cette opinion a été, du reste, confirmée par les progrès de la science critique des archéologues qui s'est développée depuis quarante ans [5].

Depuis l'époque où eut lieu le don fait à l'église de Chartres par le

[1] XIV[e] siècle. Epître XCI, p. 384 de l'édit. in-12.

[2] Le roi Charles le Bel donna des lettres patentes au mois de mai 1324 au sujet des reliques de la Sainte-Chapelle.

[3] Livre V, fable 14.

[4] Chartres, Garnier, 1855, in-8°, p. 281.

[5] Tous nos historiens locaux avaient admis la possibilité de la construction de notre cathédrale actuelle, par l'évêque Fulbert, dans l'espace de huit années (1020-1028). Est-il possible d'adopter cette assertion, surtout quand on a des preuves que l'église n'était pas encore terminée au XIV[e] siècle ? D'ailleurs le style architectonique et celui des sculptures doivent convaincre les plus incrédules.

roi Charles-le-Chauve, en 877, du vètement de la Vierge, cette sainte relique était enfermée dans un riche reliquaire décoré d'ornements d'or et d'argent. C'était là le *Palladium* de la cité Chartraine, que l'on vénérait et que l'on exposait à la vue des fidèles, dans les moments de danger. La châsse, placée sur le maître-autel, offrait visiblement son précieux contenu. Des chiens de forte taille étaient, pendant la nuit, commis, avec les marguilliers, à la garde de cette insigne relique, ainsi qu'à celle des autres richesses contenues dans le Trésor de la cathédrale de Chartres. Touchant ce dernier fait, nous trouvons, dans le manuscrit de Pintart, faisant la description des grottes de l'église Notre-Dame, la mention suivante : « Dans ces mesmes caveaux, l'on enfermoit aussi, » pendant le jour, les dogues et les màtins que l'on nourrissoit, pour la » garde de l'église pendant la nuit. » Voici encore l'affirmation de Souchet, sur ce même sujet. En 1357, le Chapitre « ordonna aux maregliers- » clercs, d'avoir deux bons chiens pour la garder (l'église), lesquels seront nourris, comme les autres qui y estoient desjà entretenus[1]. »

Si, maintenant, nous voulons avoir une représentation fidèle du voile contenu dans la Sainte-Châsse, nous indiquerons : 1° le dessin qui fut exécuté, sur l'original, par notre savant collègue M. Paul Durand, pour l'*Histoire des relations des Hurons et des Abnaquis*, etc.[2]; 2° celui que Willemin a également édité, dans ses *Monuments français inédits*[3].

Après avoir fait connaître au lecteur nos sources et nos autorités, nous allons tâcher d'édifier, par ce moyen, un monument susceptible d'expliquer le sujet de notre fresque, mais nous ne prétendons pas que ce monument soit parfait de tous points. Le Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres, poème composé en langue romane par Jehan Lemarchand, en 1262, nous sera également d'un grand secours, puisque le chapitre intitulé : *De l'arsure de l'iglise de Chartres, et comment li legas sarmona aus gens de la ville*, nous rapporte tout au long le miracle qui arriva lors de l'embrasement de l'église en 1194[4]. Voici ce chapitre en abrégé. La ville et l'église cathédrale sont totalement embrasées, les habitants ont perdu tous leurs biens par cet incendie; mais, au milieu de ce désastre, l'on reconnaît que la Sainte-Châsse, contenant un trésor inappréciable, c'est-à-dire le vètement de la Sainte-Vierge, a disparu

[1] *Histoire du Diocèse de Chartres*, livre V, chapitre 17. Dans le *Plan de l'eglise Notre-Dame*, dressé en 1696 par Félibien et conservé à la Bibliothèque de Chartres, l'emplacement de la demeure des chiens est indiqué.

[2] Par M. Merlet (Chartres, Petrot-Garnier, 1858)

[3] Planches 16 et 16 *bis*.

[4] P. 17. Tous les historiens locaux ont attribué ce miracle à l'incendie arrivé sous Fulbert en 1020, attendu qu'à une époque inconnue, le manuscrit contenant le *Livre des Miracles* a été interpolé, dans un but pieux, pour la plus grande glorification de Fulbert. Voyez sur ce sujet la dissertation de MM. Rossard et Chasles, ainsi que l'*Histoire du Diocèse de Chartres*, par Souchet, tome II, livre III, chap. 24, p. 217. Ce chanoine a, le premier, signalé cette interpolation au sujet du légat Melior.

et doit être réduite en cendres. Chacun se lamente à cette triste pensée; il est impossible d'aborder au milieu du foyer incandescent : mais deux Chartrains, au moment du danger, avaient chargé sur leurs épaules le précieux trésor, et l'avaient caché dans les grottes profondes de l'église, en prenant toutefois la précaution de fermer sur eux la porte de fer, afin d'empêcher la propagation de l'incendie en cet endroit. Les immenses brasiers amoncelés autour d'eux les ayant contraints de rester, en ces lieux souterrains, où ils demeurèrent enfermés pendant trois jours,

Si cuidoit l'en certenement
Que ils fussent mort à torment
Et à martire et douleur
Ou de fumée ou de chaleur
Ou d'estre trop aval tenus,
Mes onques ne fu grevé nus [1].

Après cet espace de temps écoulé, ils apparurent tout à coup sains et saufs, aux yeux de leurs concitoyens émerveillés. Ce fut alors que l'on vit l'évêque Regnaud de Mouçon et Eudes, doyen du Chapitre, rapporter sur leurs épaules, dans l'église incendiée, la Sainte-Châsse intacte, et l'exposer, à la vue des fidèles, pour les consoler et attester, de la sorte, le fait miraculeux.

Voici le récit de Pintart à ce sujet : « Il n'y eut, dit cet historien, » que la Châsse qui fut enlevée par des Chartrains au milieu des » flammes. Ils la gardèrent dans des lieux souterrains, jusqu'après l'em» brasement [2]. » Nous observerons que, sans contredire formellement le dépôt de la Sainte-Châsse dans les grottes de l'église, le récit de Pintart pourrait bien, sans trop d'invraisemblance, s'appliquer à la porte de la salle Saint-Côme où est peinte la fresque, qui a été gravement atteinte par l'incendie, et qui donne accès dans une cave profonde de cinquante-cinq marches, laquelle est taillée dans le roc. Car il dit : « Dans des lieux souterrains. » — Ne serait-ce pas, en souvenir du sauvetage qui aurait été opéré en cet endroit, que cette fresque y aurait été peinte?

Louis Moquet, dans un des médaillons de la rarissime gravure de Larmessin, par lui éditée, en 1697, et intitulée : *Triomphe de la sainte Vierge dans l'église de Chartres*, a représenté l'incendie de la cathédrale. Cette église est tout enflammée, et deux hommes sortent, par la porte royale, emportant sur leurs épaules la Sainte-Châsse. Le livret qui explique cette gravure fait l'exposé suivant : « Incendie de l'église Notre-Dame, du temps de saint Fulbert, en 1020. Là se voyent *deux Chartrains qui emportent la Sainte-Châsse* à travers les flammes, pour la mettre en

[1] *Livre des Miracles*, etc., p. 29.

[2] Voyez sur ce fait Souchet, *Hist. du Diocèse de Chartres*, t. II, livre III, chap. 24, p. 218, *la Parthénie*, par Rouillard, 1re partie, fol. 192; et l'*Histoire de Notre-Dame de Chartres*, par V. Sablon, édit. de 1671, p. 138.

» seureté, dans les lieux souterrains de cette église, où, plusieurs jours » après cet incendie, ils furent trouvés sains et saufs, avec la Sainte-» Châsse, sans aucun dommage [1]. »

Ainsi, sans aller chercher d'autres documents, nous pouvons donner l'explication suivante, à savoir que l'on trouve sur la fresque de la salle Saint-Côme, qui vient d'être découverte, deux personnages, têtes nues; celui de devant est vêtu d'une gonelle [2], de couleur rougeâtre (cette sorte de vêtement, en forme de tunique ou de blouse, fut en usage jusqu'au XIVe siècle). Cet homme a les jambes et les pieds nus, son état de vêture incomplète pourrait expliquer le cas pressant où il se trouvait, pour sauver la sainte relique. Celui qui le suit est également vêtu d'une gonelle de couleur ardoisée, et chaussé de longues bottes, connues alors sous le nom de housiaux. Ces deux hommes portent, au moyen d'une perche ou bâton, un objet de forme carrée et de couleur d'ardoise, sur lequel semble exposé un tissu drapé et ayant des plis verticaux; vers la partie inférieure, se distinguent deux zones transversales, formées chacune de trois raies, et sur lesquelles on remarque des ornements circulaires; au bas existe une longue frange ou effilé. Au-dessous du reliquaire est un gros chien qui semble cheminer, portant dans sa gueule un objet qu'il nous a été impossible de déterminer.

Voici donc ce que nous osons avancer, pour soutenir et expliquer notre thèse touchant cette peinture énigmatique : les deux Chartrains sauvent la Sainte-Châsse renfermant le voile de la Vierge assez bien imité, si nous en jugeons d'après le dessin original qui a été fait de nos jours. A notre sens, le chien, qui est toujours figuré comme le symbole de la fidélité, représenterait un des dogues commis jadis à la garde du Trésor de l'église Notre-Dame de Chartres, lequel, dans ce danger imminent, aurait accompagné nos dévoués concitoyens. Il nous paraît enfin que rien ne manque pour rendre notre hypothèse plausible et acceptable; puisque tout, jusqu'à l'incendie signalé par nos chroniqueurs, à la date de 1194, concourt à justifier le fait par nous avancé : ainsi les pierres calcaires sont réduites quasi à l'état de chaux, et les silex divisés en lamelles. Telles sont les preuves qui existent encore, en ce moment, sur les murailles de ce vieil édifice hospitalier, dont les constructions datent certainement de la fin du XIIe siècle, contrairement à l'assertion de quelques personnes qui ont avancé qu'il aurait seulement été élevé au XIIIe. Nous en fournirons une autre preuve décisive, en mon-

[1] Voy. *Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine*, 2e série. *Enseignes de pèlerinages* (Paris, Aubry, 1865), in-8° : p. 28 et 29, on voit figurée une *Enseigne de Notre-Dame de Chartres*, travail du XIIIe siècle. On remarque sur l'avers deux hommes portant la Sainte-Châsse, où est représentée dessus et étendue *la Chemise de la Vierge*.

[2] Voy. Ducange, Verbo, *Gunella*. Geoffroi, comte d'Anjou, fils de Foulques, dit Souchet, était surnommé *Grise-Gonelle* à cause de son vêtement; Geoffroy III, comte de Vendôme, avait également le surnom de *Grise-Gonelle*.



Paul Durand, del. A. Rousseau, sc

PEINTURE DU XIIIe SIÈCLE

DANS L'ANCIEN HÔTEL-DIEU DE CHARTRES.

trant un des cinq corbeaux ou consoles, sculptés en pierre, qui soutiennent une partie du plancher, dans la salle Saint-Côme (portion achetée par Mlle A. de Bernard). Nous avons fait estamper et mouler, pour le musée de la Société Archéologique, ce corbeau, qui représente un marmouset grimaçant, semblable à un des deux qui se voient au vieux-clocher de la cathédrale, sur la console qui porte l'*Ane qui vielle.* Or personne n'ignore que cette magnifique flèche fut construite au milieu du XIIe siècle.

Nous ne devons pas omettre que l'on a également mis à jour une suite de dix médaillons peints à fresque sur le champ intérieur d'une des arcades réservées par l'Administration, et qui faisaient partie de l'ancien sanctuaire de la salle Saint-Côme. Sur celui de droite on distinguait les figures allégoriques des mois de l'année : *un vieillard se chauffant : un personnage à cheval et tenant sur le main un oiseau*, etc. Ces médaillons étaient assez bien peints, mais ils avaient été recouverts d'une série de badigeons qui avaient formé sur eux un véritable enduit et les avaient gravement endommagés. Les entourages circulaires gris et rouge qui environnaient chaque sujet étaient accompagnés de fleurons d'un assez bon style; le champ de l'arcature de gauche était également décoré de motifs ainsi que les tympans des voûtes. Nous signalerons encore un autre fragment de fresque du XVe siècle, qui semble représenter *Nicodème au tombeau du Christ*; il se trouvait dans la même salle, et formait le fond d'une ancienne arcature, laquelle, dans le champ de son embrasure, était ornée de rinceaux de couleur rouge, et de fleurs, exécutés aux poncis. Mais cette œuvre ne nous a semblé mériter qu'une simple mention.

Ce matin, 2 mars 1868, avant de clore cet article, nous avons voulu rendre une dernière visite à la salle Saint-Côme; à notre grande douleur, mais cependant, sans que cela nous surprît beaucoup, l'on venait de jeter à bas la muraille dépositaire de deux des fresques ci-dessus signalées; là, nous avons vu épars des fragments de Nicodème, ainsi que ceux de nos courageux Chartrains qui gisaient au milieu des décombres. A bientôt le reste !

En terminant, nous prenons acte que la salle Saint-Côme n'a pas dit le dernier mot de ses richesses archéologiques, desquelles nous avons connaissance et que nous espérons prochainement pouvoir divulguer, telles qu'elles furent signalées lors de la reconstruction de la façade, au commencement de ce siècle

Un membre appelle l'attention de la Société sur les arcades de la salle des Fiévreux. La Société, consultée par M. le Maire de Chartres, avait émis l'avis d'utiliser ce qui reste d'un monument qu'on n'a pu sauver de la destruction, en remplaçant par un portique dont les colonnes de la salle Saint-Côme formeraient les piliers, le tambour mesquin qui sert d'entrée à l'église Saint-Pierre. Peut on espérer la réalisation de ce projet ? — Après une

assez longue discussion, l'assemblée, pour aider à l'exécution du plan par elle adopté, met à la disposition de la Commission nommée à l'une de ses précédentes séances une somme de 100 francs, pour en faire tel emploi qu'elle jugera convenable. La majorité de l'assemblée, sans rien imposer à la Commission, paraît désirer qu'il soit publié des dessins qui puissent donner un aperçu de l'effet qui serait produit par cette juxtaposition.

L'attention de l'assemblée est ensuite appelée sur une petite chapelle existant à Francourville, et qui serait, dit-on, menacée par l'exécution d'une route. Une commission composée de deux membres, MM. Paul Durand et Michel Isambert, est nommée pour faire un rapport à ce sujet.

Un membre dit que dans les travaux de démolition de l'ancien hospice on a trouvé un florin d'or (de Humbert, dauphin de Viennois); dans les terrassements du clos Saint-Jean, un sarcophage dont rien n'indique la date, et une obole de Chartres.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. Emile Labiche, membre du Conseil général, à Béville-le-Comte; présenté par MM. Merlet et Joliet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Un pot en terre rouge et deux monnaies de billon, trouvés dans des démolitions de la rue du Grand-Cerf (Don de M. Lemoult).

Notice historique sur le diocèse de Cambrai, par M. Michaux (Don de M. Yves).

Annuaire du département d'Eure-et-Loir pour 1868 (Don de M. Lefèvre).

Aperçu sur la végétation de la Basse-Cochinchine, possession française, par M. Lefèvre fils (Don de l'auteur).

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère (Envoi de la Société).

Congrès d'anthropologie et d'archéologie pré-historique tenu à Paris en 1867. — Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique par Schaermans (Don de M. Morin).

Procès-verbaux de la commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure (Envoi de la Commission).

Recherches historiques sur le château de Bouillon, par M. Ozeray (Don de M. Ozeray fils).

SÉANCE DU 2 AVRIL 1868

Présidence de M. MERLET.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président donne lecture : 1° Du programme des concours de la Société scientifique d'Apt pour l'année 1868;

2° D'une lettre de M. le Président de la société Dunoise annonçant que les fouilles se poursuivent aux tumulus de Montgâteau; que des cimetières Mérovingiens ont été découverts dans la ville même de Cloyes, mais que les constructions empêchent de donner suite aux recherches; que des bains Romains ont été trouvés dans la commune de Verdes. Ces vestiges menacent d'être détruits par le propriétaire du terrain.

M. le Président rend compte de l'état des fouilles entreprises au clos Saint-Jean, sur l'invitation de M. le Maire et sous la direction de la Société, principalement par les soins de M. Lecocq. 50 fr. ont été alloués provisoirement. La disposition de l'église et des autres édifices commence à se dessiner sur le terrain. Les travaux sont poursuivis.

M. le Président fait passer sous les yeux de l'assemblée de très-belles photographies à grand format représentant des vues

de l'ancien et du nouvel Hôtel-Dieu, don de la Commission administrative des hospices. Des remerciements sont votés à la commission administrative.

La commission nommée pour les dessins destinés à conserver le souvenir de l'ancien Hôtel-Dieu présente également onze vues photographiques. Les clichés sont restés la propriété de la Société Archéologique; les épreuves pourraient être livrées à 2 fr. chacune et à 18 francs la douzaine.

M. Lecocq dépose une proposition tendant à ce que l'on reproduise également par la photographie la façade de l'Hôtel-de-Ville, côté du jardin, avant que les travaux projetés n'en altèrent l'harmonie. — La proposition est adoptée.

Seconde proposition de M. Lecocq tendant à ce qu'il soit, au nom de la Société, adressé à M. de Caumont, son fondateur, la prière de tenir à Chartres, à l'occasion du concours régional de 1869, un des congrès scientifiques dont la plupart des villes de France ont déjà été dotées. — Après discussion, il est décidé que la demande officielle à faire près de M. de Caumont sera précédée d'une demande verbale.

M. Famin, au nom de la Commission chargée d'examiner à nouveau la question du meilleur emploi à faire des piliers de la salle Saint-Côme, présente des observations verbales desquelles il résulte :

Que la commission à l'unanimité persiste dans ses conclusions premières. On ne saurait penser sérieusement à l'hospice de Saint-Brice. Sans parler de l'éloignement qui fait que les piliers qu'on prétend sauver de la destruction resteraient à-peu-près oubliés, les dimensions et le style rendraient le raccordement impossible. La question financière serait là, peut-être plus que partout ailleurs, un obstacle insurmontable.

La commission n'a pas employé le crédit de 100 fr. spontanément alloué par la Société pour les études préparatoires : elle pense que le meilleur emploi de ces fonds serait de s'inscrire en tête d'une liste de souscription s'il y a lieu.

Après un débat animé, auquel s'associent la plupart des membres présents, sur l'initiative qu'il convient de prendre pour mener à bonne fin un projet auquel tous les membres s'intéres-

sent vivement, mais pour lequel la Société ne peut pas sortir de ses attributions et s'immiscer dans des mesures administratives, l'assemblée, sans prendre de délibération, émet officieusement l'avis que la ville de Chartres, devenue propriétaire par la cession qui lui a été faite par l'administration des hospices, s'entende avec la fabrique de Saint-Pierre. Dans le cas où des souscriptions seraient ouvertes, la Société s'inscrit d'avance pour 100 fr.

Lecture d'une notice de M. Lecocq intitulée *une Chanson Chartraine*. — Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt. On se presse autour d'un estampage en plâtre d'un bas-relief de la cathédrale de Chartres appartenant à la Société, et représentant la déroute des Normands, en l'an 911, sujet de la chanson retrouvée par M. Lecocq.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. Juteau, ingénieur civil, à Chartres; présenté par MM. Lecocq et Garnier.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Six photographies représentant l'ancien et le nouvel Hôtel-Dieu (Don de la Commission administrative des hospices).

Principe universel de la vie et de tout mouvement et de l'état de la matière, par M. Frémaux (Envoi de l'auteur).

Sur les études archéologiques nécessaires aux artistes qui abordent les sujets d'histoire, par M. Léon Fallue (Don de l'auteur).

Aperçu sur les représentations sculptées des danses Macabres, par M. Roœsler.

SÉANCE DU 7 MAI 1868.

Présidence de M. LETARTRE.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Follie rend compte de ses démarches auprès de M. de Caumont pour l'engager à tenir à Chartres, à l'occasion du concours régional de 1869, le congrès scientifique. M. de Caumont n'a pas voulu prendre d'engagement. Il doit aller dans le Midi. Il y a donc peu à espérer sous ce rapport.

Un membre dit que M. le curé de Saint-Pierre, d'après le devis approximatif de dépenses pour restaurer à l'entrée de son église les arcades de la salle Saint-Côme, croit devoir renoncer à l'espérance qu'il avait conçue de sauver de la destruction les colonnes qui restent debout et de doter son église d'un portique qui lui manque. M. le Président pense que la seule chose possible serait de conserver les colonnes et d'attendre une occasion plus favorable.

Lecture du programme de concours de la Société de Cambrai.

M. le Président donne la parole à M. Lecocq pour la lecture d'une notice sur les fouilles du clos Saint-Jean. Cette lecture est ajournée sur la demande de l'auteur.

Notice de M. Lecocq sur des *Dalles tumulaires qui se trouvaient dans les caves de l'Hôtel-de-Ville* et qui ont été déposées au Musée lapidaire de la Société.

Il est triste de penser au sort réservé aux monuments ou objets dans lesquels se complaît la vanité humaine. Si nous jetons, en effet, un regard en arrière, si nous interrogeons le passé, nous sommes réduits à nous demander que sont devenus les tombeaux des potentats du monde, ceux des princes, ainsi que ceux des hauts dignitaires du clergé ? Où retrouverons-nous les dalles tumulaires portant l'effigie de ces nombreux chevaliers qui se sont illustrés par leur vaillance ? Il est vrai de dire que les siècles et les révolutions ont passé leur niveau égalitaire sur tous ces riches cénotaphes, et que nos mœurs modernes ont modifié

nos goûts et notre respect pour le culte des morts; de toutes ces choses, il ne reste plus rien qu'un peu de poussière, ou quelques débris frustes ou mutilés ! Que sont devenus ces somptueux mausolées enrichis de figures en ronde-bosse qui renfermaient les cendres de ces grands et nobles personnages, et qui étalaient, fastueusement mis en relief, leurs écus blasonnés ? Quelques cathédrales ou quelques églises rurales, que les vandales du siècle dernier ont oubliées, en conservent encore de rares épaves. Les musées ont aussi abrité de ces débris; là, déposés entre des mains intelligentes et tutélaires, ils offrent aux archéologues des documents précieux pour l'histoire et les beaux-arts.

Nous avons contribué, pour notre part, à introduire dans le musée de notre Société, de ces antiques souvenirs, parmi lesquels nous oserons signaler : 1° un marbre funéraire provenant de la famille Beurier, et qui servait de dessus ou de tablette à un secrétaire; 2° un autre marbre portant gravée l'inscription du magnifique tombeau élevé, au Grand-Beaulieu, près Chartres, à la mémoire de notre évêque Ferdinand de Neufville; ce dernier recouvrait une commode; 3° enfin une dalle en pierre portant le nom d'un chanoine de Saint-André de Chartres, et qui était employée à broyer des couleurs !

Le 4 mai dernier, le sieur Duval, concierge à l'Hôtel-de-Ville de Chartres, signalait à l'attention de M. Alexandre de Saint-Laumer, maire de Chartres, d'anciennes dalles tumulaires, depuis très-longtemps reléguées dans les caves de l'hôtel de la Mairie. M. de Saint-Laumer, dans l'intérêt de l'histoire locale, donna de suite des ordres pour que ces souvenirs du passé fussent exhumés et déposés dans le musée lapidaire de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Ces dalles sont au nombre de quatre; et à leur sujet, je fus invité à vouloir bien faire quelques recherches touchant les personnages dont les noms et qualités se lisaient gravés dessus, et à indiquer, s'il était possible, les lieux où ces dalles avaient été placées dans l'origine. En suivant le classement chronologique, nous observons :

N° I. Plaque de marbre noir, de 58 cent. de haut sur 51 cent. de large, portant, gravées en creux, des lettres dorées, composant l'inscription suivante :

HIC IACENT
MATHURINUS ET ROBERTUS TULLOVE
FRATRES :
PRIMUS FUIT SUBDECANUS
ET ILLUSTRISSIMI D. D. LESCOT, EPISCOPI CARNOTENSIS,
VICARIUS GENERALIS ;
OBIIT ANNO 1666, ÆTATIS SUÆ 66.
ALTER FUIT

B. MARIÆ D'YEURES, PASTOR VIGILANTISSIMUS.

OBIIT ANNO 1686, ÆTATIS SVÆ 66.

ET, QVIA IN VITA SUA DILEXERUNT SE, ITA

ET IN MORTE NON SUNT SEPARATI.

REQUIESCANT IN PACE.

Au bas de cette inscription sont gravés quelques attributs funèbres.

Cette dalle fut consacrée à la mémoire des deux frères Tulloue, *Mathurin*[1] et *Robert*. Ils étaient issus de Me *Estienne* Tulloue, avocat au bailliage de Chartres, et de Claude Bichot, sa femme.

Cette famille chartraine compte, parmi ses membres, *Gilles* Tulloue, bailli de Gallardon, sa ville natale, et avocat en Parlement, auteur d'un Commentaire sur les *Coutumes de Chartres*, in-4°[2]. Le 11 janvier 1595, *Jehan* Tulloue, neveu du poète Philippe Desportes, était reçu chanoine de Chartres, sur la résignation de son oncle; et *Noël* Tulloue, le 26 septembre 1598, remplaçait également, par suite de résignation, son frère *Jehan*, qui décéda le 25 mai 1629.

Malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir en quelle église avait été placée la plaque de marbre dédiée à la mémoire des deux frères Mathurin et Robert Tulloue. Il y a tout lieu de croire que ce fut au couvent des Cordeliers[3].

N° II. Plaque de marbre noir, portant 82 cent. de hauteur sur 55 cent. de largeur, gravée en creux avec lettres dorées; elle était posée dans l'église des Cordeliers de Chartres, monastère que la famille dénommée avait choisi pour lieu de sa sépulture. Cette dalle funéraire était destinée à honorer la mémoire de deux membres de la famille chartraine Beurier : en voici l'inscription :

D. O. M.

ÆTERNÆ MEMORIÆ STEPH. BEURIER,

IN PRÆSIDIALI SEDE CARNOTENSI

[1] Mathurin Tulloue, prieur de Rouvray-Saint-Florentin, permuta, le 4 juillet 1633, avec Guillaume Babinet et fut reçu chanoine de Chartres, puis chevecier, le 25 juin 1644, et sous-doyen du Chapitre, le 26 septembre 1653 : son frère Robert fut curé d'Yèvres, canton de Brou (Eure-et-Loir).

[2] *Ægidii Telli Carnutani in leges quasdam Carnutum municipales commentarii* (Paris, Vinc. Sertenas, 1560). Voy. D. Liron. *Biblioth. Chartr.*, p. 159; Duverdier, t. II, p. 33.

[3] Nous trouvons qu'en ce monastère Me *Robert* Tulloue, ancien des procureurs du Bailliage, fut inhumé dans la nef, le 2 mai 1624, et son père *Mathurin* Tulloue, procureur et syndic de Messieurs du Chapitre de Chartres, le 15 mai 1629, puis son épouse, le 12 octobre 1633. (Voy. *Martyrol. convent. Carnot.*, par fr. Steph. Gaultier (Paris, S. Martin, M. DC. LV.)

REGII COGNITORIS,
VIRI,
RELIGIONE, JURIS SCIENTIA, INTEGRITATE,
NEC NON CENSURÆ AUTHORITATE
PRÆSTANTISSIMI;
SUORUM CARITATE, AC REVERENTIA,
DUM VIXIT,
NUNC DESIDERIO,
CIVIUMQUE BENEVOLENTIA, ET LAUDIBUS,
DIGNISSIMI.
HIC CORPUS EXPECTAT
RESURRECTIONEM MORTUORUM;
PRECARE, VIATOR,
UT ANIMA EJUS VIDEAT BONA
DOMINI, IN TERRA VIVENTIUM.
OBIIT DIE XXIX^{a}, MENSIS APRILIS, ANNO
SALUTIS, M^{o}. VII°. IV°., ÆTATIS SUÆ, LXXXII°.
CUJUS PROPE TUMULUM, JACET JOAN. FR.
BEURIER, QUI PATRI OPTIMO PAULUM
SUPERSTES FUIT; DE HOC CŒNOBIO
BENE, EX TESTAMENTO SUO, MERITUS.
REQUIESCANT IN PACE.

Au bas sont des attributs funéraires.

Voici les actes de décès que nous avons relevés sur les registres de la paroisse Saint-Aignan, et ayant trait à cette dalle tumulaire.

1° « Le 29 novembre 1700, fut inhumé noble homme [1] Claude Beurier, » capitaine aide-major dans le régiment de Bretagne, âgé de 35 ans » ou environ, fils de noble homme Me Estienne Beurier, cy-devant Procu- » reur du Roy au bailliage et siége présidial de Chartres, et de dame » Magdalaine De Lestre, ses père et mère, de cette paroisse; et après le » service faict à Saint-Aignan, le corps dudict deffunct fut conduit à Saint- » François, chez les RR. PP. Cordeliers, où ledit deffunct avoit esleu sa » sépulture. Ledit convoy faict en présence de noble homme Estienne » Beurier, Procureur du Roy audit bailliage et siège présidial de Char- » tres, et de Me Jean-François Beurier, tous deux frères du deffunct, et

[1] Voy. les armoiries de cette famille, dans l'Armorial de l'Orléanais. *Chartres*, fol. 54 v°, n° 4. (Biblioth. Impér., manuscrits.)

» de noble homme Louys Morin, Procureur du roy en la Mareschaussée
» de Chartres, leur beau-frère, qui ont signé avec nous le présent acte.

» Beurier. Beurier. Anquetin, curé. »

2° « Aujourd'huy, premier jour de may mil sept cent quatre, Je, vicaire de cette paroisse soubsigné, certifie, que Monsieur maître Estienne Beurier, ancien Conseiller et Procureur du Roy et de Son Altesse Royale au bailliage et siége présidial et en l'Hôtel-de-Ville de Chartres, âgé de quatre-vingt deux ans, de cette paroisse, a été inhumé, après avoir été apporté dans l'église de ce lieu, dans l'église des Pères Cordelliers de cette ville, à laquelle inhumation ont assisté Monsieur maître Estienne Beurier, son fils, pourveu des mesmes charges, de la paroisse de Saint-Saturnin de cette ville; noble homme Jean-François Beurier, sieur du Chesneau, aussi son fils, de cette paroisse; et noble homme Louys Morin, Conseiller du Roy et son procureur en la Mareschaussée de Chartres, son gendre, aussi de cette paroisse, qui ont tous signé le présent acte avec moy.

» Beurier. Beurier. Morin. Challet, vicaire. »

3° « Aujourd'huy seizième jour d'aoust, mil sept cent quatre, Je, desservant de cette paroisse soussigné, certifie que Monsieur Jean-François Beurier, sieur du Chesneau, âgé de quarante ans, de cette paroisse, a été inhumé, après avoir été apporté dans l'église de ce lieu, dans l'église des RR. Pères Cordeliers de cette ville. A laquelle inhumation ont assisté Monsieur maistre Estienne Beurier, son frère, Conseiller et Procureur du Roy et de Son Altesse Royalle au bailliage et siége présidial et en l'Hôtel-de-Ville de Chartres, et noble homme Louis Morin, Conseiller du Roy, et son procureur en la Mareschaussée de Chartres, son beau-frère, de cette paroisse, qui ont tous signé le présent acte avec nous.

» Beurier. Morin. Descorches de Ste Croix. »

Estienne Beurier, décédé le 1er mai 1704, âgé de 82 ans, est auteur d'un *Recueil de Jurisprudence*, manuscrit [1]; il jouissait d'une grande considération. Son fils *Estienne* lui succéda dans toutes ses charges judiciaires. Cette famille chartraine compte encore, parmi ses notabilités, *Louis* Beurier, Célestin, né à Chartres, décédé au monastère de Vichy, le 8 avril 1645. Il est auteur d'une bonne *Histoire du Monastère et Couvent des Pères Célestins de Paris*, in-4° (Paris, P. Chevalier, 1634), et d'une autre intitulée : *Sommaire des Vies des fondateurs et réformateurs des Ordres religieux*, etc., in-4° (Paris, G. Le Noir, 1635), etc., etc. Nous signalerons encore *Paul* Beurier, né à Chartres, en 1610, célèbre théologien, qui fut chanoine régulier et abbé de Sainte-Geneviève de Paris. Il composa plu-

[1] *Recueil, par ordre alphabétique, sur différentes matières de droit civil et canonique, de morale et d'histoire*. 2 vol. in-fol. (Biblioth. de Chartres, n° 576 des manuscrits.)

sieurs ouvrages religieux qui furent imprimés ; il décéda à Paris, le 25 janvier 1696 [1].

N° III. Plaque de marbre noir, de 92 cent. de haut sur 55 cent. de large, gravée en creux, en lettres dorées, et sur laquelle on lit :

HIC JACET

LUDOVICUS ANTONIUS LE BOULANGER, EQUES,

NATUS PARISIIS AN 1695.

VIVUS

DILEXIT DECOREM DOMUS DEI;

MORTUUS

HUJUSCE SANCTUARII SPLENDORI

ET QUOTIDIANO IN ÆVUM SACRIFICIO

GENEROSUS PROVIDIT.

OBIIT AN. 1755 DIE 7e FEBR.

Ce marbre provient de l'église abbatiale et paroissiale de Saint-Cheron-lès-Chartres. En tête se voit l'écusson du défunt, *d'azur, à une fasce d'or accompagnée, en chef, de trois étoiles d'argent, posées en fasce, et en pointe de trois roses d'argent 2 et* 1 ; ayant couronne et supports.

Voici son acte de décès, extrait des Registres de la paroisse Saint-Cheron-lès-Chartres.

« L'an mil sept cent cinquante-cinq, le septième jour du mois de fe-
» vrier, et le huitième jour du mesme mois, a été inhumé dans le chœur
de l'église abbatiale et paroissiale de Saint-Cheron-lès-Chartres, avec
» les cérémonies accoutumées, le corps de Messire Antoine-Louis Le
» Boulanger, pensionnaire de ladite abbaïe, sa paroïsse, âgé de soixante
» ans, par moi, chanoine régulier, prieur-curé de ladite abbaïe parois-
» siale de Saint-Cheron, en presence de la communeauté, qui a signé
» avec moi.

» CORDIER, chan. régulier ; PARIS, chan. reg., vic. ;
» HERON, chan., prieur de Saint-Cheron. »

M. Le Boulanger était né à Paris, le 18 octobre 1695. Il habitait l'abbaye de Saint-Cheron, comme pensionnaire, au moment de son décès. Il avait une sœur religieuse à Paris, au couvent des Cordelières de Saint-Marceau, et deux de ses frères, maîtres ordinaires de la Chambre des Comptes, habitaient la même ville.

Il fit son testament devant Me Jumentier, notaire à Chartres, le 22 novembre 1736 : ce qui constaterait qu'il habitait, depuis longues années,

[1] Voy. D. Liron, p. 298. *Biblioth. Telleriana*, p. 82, col. 2, et le *Dict. des Prédicateurs*.

notre ville. Suivant l'acte renfermant ses dernières volontés, il désire être enterré dans le chœur de l'église de Saint-Cheron. Il lègue 12,000 liv. au couvent pour la célébration d'une messe basse, chaque jour, et de quatre services solennels chaque année. Comme il ne trouvait pas le chœur de l'église convenablement décoré, il légua 10,000 liv. pour établir un maître-autel, des stalles et autres ornements. Il légua encore à Me Michelon, chanoine de Chartres et promoteur de l'Evèque, désigné comme exécuteur de son testament, deux tableaux en cadre doré, représentant ses père et mère. M. de Challine, conseiller au bailliage, eut aussi, en qualité d'exécuteur, une montre à répétition, une épée à poignée d'argent, et une canne de jonc à poignée d'or.

L'anniversaire de son décès est indiqué dans le Nécrologe de l'abbaye, et au chapitre des Fondations sa générosité est consignée. En l'année 1693, le monastère de Saint-Cheron avait pour prieur Noël Boulanger.

No IV. Pierre funéraire en liais, portant 49 cent. de haut et 49 cent. de large. Dessus est gravé :

CY GIT
Delle JEANNE GODIN,
VEUVE DE MARIN
ARTERRIER, ANCIEN
Md DRAPIER, DÉCÉDÉE
BOURGEOISE, AGÉE DE
87 ANS & DEMI: & INHU-
MÉE, LA PREMIÈRE, EN CE
CIMETIÈRE, LE 21
NOVEMBRE 1786.

En haut de cette dalle sont des attributs funèbres, et au bas, à droite, sur un petit écusson se lit gravé, G. V. P. Blin (peut-être le nom du graveur). Cette pierre provient de l'ancien cimetière de la paroisse de Saint-Martin-le-Viandier de Chartres (actuellement, mais agrandi, celui de la paroisse Notre-Dame). Cette pierre tumulaire est curieuse, comme inscription historique, d'autant que nous avons trouvé la mention suivante sur le registre de la paroisse de Saint-Martin-le-Viandier, année 1786.

« Aujourd'huy, le deux novembre, jour des Morts, mil sept cent quatre-vingt-six, les nouveaux cimetières de Sainte-Foy et de Saint-
» Martin ont été bénis, avec la plus grande solemnité, par M. de Thorigné, sous-doïen et archidiacre de la ville, assisté de Me Seneuze, prieur-curé de Sainte-Foy, et de moi, curé de cette paroisse, tous
» deux revêtus d'étole, accompagnés de notre clergé, marchant chacun

sur la même ligne, accompagnés aussi de Messieurs les Marguillers de
» nos paroisses et d'une foulle de monde qui suivoit

TABOURIER, curé[1]. »

Voici actuellement l'acte de décès de la veuve Artérier.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-six, le vingt et un novembre, a été
» par nous, curé de cette paroisse soussigné, inhumé dans notre cime-
» tière le corps de feue demoiselle Jeanne Godin, décédée avant hier, à
» l'âge de quatre-vingt sept ans quatre mois, munie des sacremens de
» l'église, en son vivant, veuve du sieur Marin Arterier, bourgeoise de
» cette paroisse. L'inhumation a été faite en présence de Me Loup-Marin-
» François Petey, conseiller du roy en l'élection de cette ville, de la
» paroisse de Saint-Saturnin; de sieur Loup-Jacques-Thomas Petey de la
» Charmois, marchand drapier, de la paroisse de Saint-Aignan; de sieur
» Edme-Martin-Jérôme Collin, bourgeois de la paroisse de Mévoisin, ses
» petits-fils; de Me Pierre-Marin Clavier, greffier en chef au bailliage et
» siége présidial de cette ville; de sieur Gilbert-Hilarion Le Rouyer du
» Gerrier, capitaine au corps royal d'artillerie, ses petits-fils, à cause de
» leurs épouses, qui ont signé avec nous le présent acte.

« PETEY DE LA CHARMOIE. PETEY. COLLIN LUC. CLAVIER. LE ROUYER
» DU GERIER. CLAVIER. N. BONNET. LEVASSORT. CLAVIER, petit-
» fils. MARIE DES COUCHES. BARRIER père. MONTÉAGE-LEVASSORT.
» ROUSSEAU. MARIE. TABOURIER, curé. »

Cette dame veuve Artérier était l'aïeule maternelle de notre poète Collin d'Harleville, qui passa chez elle sa première jeunesse. Edme-Martin Collin, avocat à Maintenon, avait épousé le 19 février 1748 Mlle Artérier, fille de Marin Artérier, marchand drapier à Chartres[2].

Par ce qui précède, l'on doit facilement comprendre quelles ressources historiques et archéologiques peut fournir la conservation des dalles funéraires, si l'on y adjoint le secours des anciens registres d'état-civil des paroisses. Cependant, il faut que je signale aux familles, ainsi qu'aux futurs historiens locaux, ce qu'il peut et doit y avoir de difficile et de désespérant, soit pour retrouver une filiation, soit pour constituer un arbre généalogique, en présence du laconisme incroyable des registres mortuaires du XVIe siècle, touchant les individus décédés, puisque les noms de ces derniers, ainsi que ceux de leurs auteurs, sont omis : citons-en quelques exemples, entre mille. Sur le registre des décès de la paroisse Saint-Aignan, années 1567 et 1568, on trouve inscrit ce qui suit :

[1] Une déclaration du roi du 10 mars 1776 enjoignit de transporter hors des villes les anciens cimetières. Sur des plaintes fondées, un arrêt du Parlement, du 7 septembre 1784, ordonna à Chartres une expertise, et par un acte passé devant Me Lion, notaire, les paroissiens de Sainte-Foy et de Saint-Martin-le-Viandier choisirent ce terrain. Voy. *Lettres Beauceronnes* (Chartres, Petrot-Garnier, 1865), p. 289.

[2] Voy. *Glanes Beauceronnes*, in-12, p. 6.

« Fol° 128. Le samedy XVIIIe octobre, audit an 1567, au cimetière fut enterrée la chambrière du concierge Loriet (*concierge des prisons du Bailliage*).

» Fol° 128 v°. Le samedy XVIIIe de novembre, audit an 1567, au cimetière fut enterré un petit enfant au vannier de la Croix de Beau lue (*Croix de Beaulieu*).

» Fol° 130. Le lundi X^e^ de may, audit an 1568, au cimetière fut inhumée une pauvre femme de la Routisserie (*rue Saint-Eman*).

» Fol° 131. Le mardi dernier jour d'aoust, audit an 1568, au cimetière fut enterrée une pauvre femme demourante devant Saint-Vincent (*rue Porte-Cendreuse*). »

Ces quelques exemples dispensent de tous commentaires sur l'utilité de rechercher et de conserver ces sortes de documents lapidaires.

Il est fâcheux de voir, de nos jours, employer les dalles funéraires modernes à toutes sortes d'usages profanes, au lieu de les conserver comme monuments historiques, ou tout au moins, dignes de respect. Nous avons vu ces sortes de pierres servir au dallage d'établissements communaux, ou transformées en bancs de pierre destinés aux promenades publiques, etc.

Nous estimons que ces objets, dignes de vénération pour les familles, après avoir été consacrés par la bénédiction religieuse, devraient demeurer à jamais dans les cimetières et s'y anéantir sous l'action du temps. Que n'emploie-t-on ces dalles, réformées légalement, à orner la paroi intérieure des murs, ou à daller les allées de ces champs de repos? quelles pensées salutaires inspireraient aux populations chrétiennes ces nombreuses tombes qui ont recouvert les cendres de leurs pères! Ces lieux ressembleraient, de la sorte, à ces *Campi-Santi*, si communs en Italie, et par là, au moins, ces pierres se trouveraient à l'abri de toutes profanations [1].

Il faut se rappeler qu'avant la Révolution de 1793, toutes nos églises et chapelles avaient leur sol presque entièrement carrelé de dalles tumulaires, conservant ainsi gravés les noms des bienfaiteurs et des illustrations de la paroisse. Les fidèles marchaient donc ou s'agenouillaient sur ces froides pierres qui leur rappelaient incessamment la fin de l'homme. C'était un souvenir ineffaçable et éloquent des vanités humaines, et de cet inévitable néant corporel où chaque être vivant doit aboutir. Alors, comme à Meslay-le-Grenet, dans l'église même, l'on osait mettre sous les yeux des fidèles les figures effrayantes d'une *Danse Macabre*. Les populations d'alors, familiarisées par la vue de ce spectacle, avaient moins de terreur de la mort que de nos jours. Chacun, dans son église paroissiale, avait sous les yeux un souvenir subsistant de ses parents qui reposaient, soit autour, soit dans l'intérieur du lieu saint. Nos pères,

[1] Voy. *Inst. fabricæ et supell. ecclesiast.*, par saint Charles Borromée (Milan, 1577). Elle a été réimprimée par l'abbé Van Drival (Paris, Lecoffre, 1855).

avec leurs simples mais robustes croyances religieuses, avaient plus de philosophie que les libres-penseurs de nos jours.

Nous terminerons en répétant qu'il faut, par respect pour la dignité de l'homme, conserver scrupuleusement la mémoire et les tombeaux de nos pères. Si la saine raison vous y convie, que l'amour de l'archéologie vous en fasse un devoir!

Cette lecture est accueillie par de vifs applaudissements.

L'assemblée décide que la séance extraordinaire annuelle de la Société aura lieu cette année à Maintenon. Renvoi au Bureau pour la fixation du jour et pour les mesures préparatoires.

M. Follie rend compte des tentatives qu'il a faites près de plusieurs personnes et notamment près de M. le directeur de l'Observatoire afin d'arriver à faire à Chartres ce qui a été déjà fait dans plusieurs villes, c'est-à-dire à donner aux habitants des environs, par des signaux placés sur un des clochers, des indications sur les variations probables du temps. Ces démarches n'ont pas abouti. — M. Follie présente ensuite des considérations générales fort intéressantes sur l'état actuel de la météorologie, sur le but qu'elle poursuit, sur les principes sur lesquels s'appuie cette science, encore incertaine dans les résultats pratiques, mais qui tend à se préciser.

Plusieurs membres prient l'auteur de cette communication, écoutée avec un vif intérêt par l'assemblée, de rédiger par écrit ses observations afin qu'elles puissent être insérées dans le Bulletin.

M. le Président demande qu'on fixe le jour et le programme de la séance générale annuelle de la Société. Il prie l'assemblée de décider quel sera le professeur étranger appelé, selon l'usage, à prêter son concours à cette séance.

Un membre demande que l'assemblée ne fasse pas appel à un concours étranger. Elle a dans son sein les éléments d'une séance bien remplie au point de vue scientifique et littéraire.

Une discussion s'engage à ce sujet.

L'assemblée décide que, pour cette année au moins, elle se conformera aux habitudes prises. Quelques noms ont été mis en avant par le Bureau. — L'assemblée, après un premier vote où les voix s'étaient portées, sans majorité acquise, sur MM. Deschanel, Charles Blanc, Hément, Flammarion, F. Sarcey, décide, à un second tour de scrutin, que M. Charles Blanc sera

invité à se faire entendre à la réunion générale annuelle de la Société. Le sujet sera laissé entièrement au choix du professeur. En cas d'empêchement, M. Deschanel, qui a eu après M. Blanc le plus grand nombre de voix, serait appelé.

Renvoi au Bureau pour s'entendre avec M. Ch. Blanc et pour fixer la date de la séance.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Silvestre de Sacy, secrétaire-général, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Le Duc.

De Gontault (Armand), à Courtalain; présenté par MM. Merlet et de Reviers de Mauny.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Mémoires lus à la Sorbonne, Histoire, 1867 (Envoi du Ministère).

Bulletins de la Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, année 1865 (Envoi de la Société).

Mémoires de l'Académie du Gard, 1865-1866 (Envoi de la Société).

Mémoires de la Société Archéologique du département de l'Oise (Envoi de la Société).

L'abbé Bexon: étude bibliographique, par M. Paillart, président honoraire de la Cour impériale de Nancy (Don de l'auteur).

SÉANCE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 19 MAI 1868.

Présidence de M. Merlet.

Sont présents au bureau : M. de Saint-Laumer, maire de Chartres, président d'honneur ; M. Merlet, président ; MM. Letartre, Paul Durand, l'abbé Olivier, vice-présidents ; M. Joliet, secrétaire ; M. Charles Blanc.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. Merlet donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler.

Mesdames et Messieurs,

« Il y a déjà un an que nous ne nous sommes retrouvés à pareil jour, en pareille solennité : nous voici de nouveau réunis, non moins empressés assurément, mais certainement moins nombreux. L'année, hélas ! a été cruelle, et bien des noms, et des noms les plus chers, manqueraient aujourd'hui à l'appel. Plus que tous autres, nous qu'on dit antiquaires ou archéologues, nous avons le culte du passé : nous ne vivons presque que dans les siècles antérieurs, nous ne nous entretenons le plus souvent qu'avec ceux qui ne sont plus ; aussi, pleins de confiance dans l'avenir qui ne nous manquera pas, nous léguons, dans les procès-verbaux de nos séances, le souvenir de nos chers défunts à nos petits-neveux du XXe et du XXIe siècle, persuadés qu'ils sauront leur rendre l'hommage et le respect qui leur sont dus.

» N'est-ce pas ce que nous faisons nous-mêmes pour ceux qui nous ont précédés ? Et depuis douze ans que nous sommes créés, que de personnalités n'avons-nous pas fait revivre ! Cette année, plus que toute autre, a été fertile pour nous en résurrections de cette sorte, comme si, à mesure que le vide se faisait dans nos rangs, nous avions voulu nous rattacher plus étroitement à ceux qui, dans cette ville, dans ce département, nous avaient devancés et depuis longtemps reposaient ignorés dans le sommeil de l'oubli.

» Parmi ceux que nous avons ainsi rappelés à la vie, permettez-moi de vous citer d'abord Jean Dubois, le *Nattier-Vert*, comme l'appelaient ses contemporains, parce qu'il faisait des nattes de jonc et parce qu'il portait toujours un habit vert, — un franc huguenot de la fin du XVe siècle, dont M. Lecocq nous a retracé la vie, que je veux vous redire en quelques mots. Il était marié avec Jacquette Marran, une bonne catholique, celle-là, et Dieu ne bénissait point leur union. Enfin, au bout de longues années, un enfant leur est accordé, mais il arrive au monde sans connaissance; les soins les plus empressés ne peuvent le ranimer. Alors, dans un élan d'enthousiasme, le huguenot s'écrie, comme autrefois Clovis à Tolbiac : « O dieu de ma » femme, rends-moi mon enfant, et je me fais catholique. » et aussitôt l'enfant se met à pousser un gémissement, et la vie lui est rendue. Dubois, devenu aussi fervent catholique qu'il était ardent huguenot, fonde à Saint-Maurice, sa paroisse, une confrérie de Notre-Dame-de-Pitié, et lui accorde, comme premier don, un tableau représentant le miracle accompli en la personne de son enfant. Le Musée de Chartres a la bonne fortune de posséder ce tableau qui lui a été légué récemment; c'est assurément là un des monuments les plus curieux de notre histoire locale.

» Après Jean Dubois, vous parlerai-je de la famille Gendron, dont quelques membres, hier encore, étaient des vôtres? Ils ont joué leur rôle sur un théâtre plus élevé que l'humble nattier de Saint-Maurice : l'un d'eux a eu l'honneur de soigner la reine Anne d'Autriche : mais, bien que moins oubliés, ils étaient cependant à peine connus du grand nombre, et c'est certainement œuvre méritoire à M. Dureau d'avoir fait revivre le souvenir de ces hommes de bien dont les pauvres de Voves bénissent encore tous les jours la mémoire.

» Plus élevé encore que les Gendrons par sa position sociale était ce fameux marquis de Dangeau, sur lequel M. Mel-Gaubert nous a lu à Bonneval une notice très-intéressante. Nous n'avions garde de l'oublier, le noble marquis; il a trop parlé de lui pour que sa mémoire ne se soit pas conservée : mais il en est qui ont fait plus de bien que lui, et dont le nom même est à peine connu : le propre de la véritable vertu est de vouloir toujours rester ignorée. Ce sont ceux-là que nous sommes surtout heureux de retrouver.

» Ainsi, tout récemment, M. le maire de Chartres a bien voulu mettre à la disposition de la Société quatre pierres tumulaires transportées, lors de la Révolution, dans les caves de l'Hôtel-de-Ville, et ce don a été pour nous l'occasion de renouer connaissance avec des membres d'anciennes familles chartraines : Mathurin et Robert Tulloue, l'un sous-doyen du Chapitre de Chartres, l'autre curé d'Yèvres près Bonneval; Etienne Beurier, procureur du roi au présidial de Chartres, et Jean-François Beurier, son fils; Louis-Antoine Le Boulanger, chevalier; et enfin Jeanne Godin, la grand'mère de Collin d'Harleville, veuve de Marin Artérier, marchand drapier.

» Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, nous nous appliquons à faire revivre le souvenir de ceux qui ne sont plus; mais nous n'oublions pas non plus les choses, et à côté des hommes, nous cherchons à placer l'histoire et le tableau des lieux où ils ont vécu.

» L'année que nous venons de traverser, n'a pas été plus clémente pour les monuments que pour les personnes, et nous avons vu disparaître, devant une nécessité de voirie, un des plus curieux édifices du XIIIe siècle, l'ancien Hôtel-Dieu de l'église Notre-Dame de Chartres. Nous avons déjà dit, l'année dernière, les regrets qu'excitait parmi nous la démolition future de cet antique monument : aujourd'hui que les faits sont accomplis, nos regrets ne sont que plus vifs, car la démolition a découvert des beautés que l'on soupçonnait à peine. Il le fallait, l'alignement était là inflexible, et nous ne pouvions que tâcher de sauver au moins le souvenir. C'est ce que nous avons essayé en faisant reproduire par la photographie onze vues différentes de l'Hôtel-Dieu avant et pendant sa démolition.

» Un instant nous avions espéré un peu mieux : M. le Maire, d'accord avec l'administration des hospices, avait, dans une pensée libérale, réservé, lors de la vente des bâtiments, une charmante petite porte du XIIIe siècle et trois colonnes, les plus intéressantes de la salle Saint-Côme. La porte a trouvé sa place à l'hospice de Saint-Brice, où elle est aujourd'hui à l'abri de la destruction : quant aux colonnes, nous avions cru qu'elles pourraient être utilisées à la décoration d'un de nos plus beaux édifices, l'église de Saint-Pierre, où elles auraient formé un porche monumental, destiné à remplacer l'affreux tambour qui déshonore cette église. Il nous faut encore, paraît-il, renoncer à cet

espoir : l'argent fait défaut, et, en archéologie comme en toutes les affaires humaines, l'argent est presque toujours le nœud de toutes les questions. Il faudra donc voir disparaître ces colonnes comme le reste. Permettez-nous, Mesdames et Messieurs, de saisir cette occasion solennelle pour prier l'Administration, qui a déjà eu la bonne pensée de réserver ces intéressants débris, de faire de nouveau tous ses efforts pour qu'ils ne soient pas une seconde fois perdus pour l'art et pour la science.

» Si nous étions plus riches, que d'occasions d'employer utilement les fonds dont nous pourrions disposer ! Tous ou presque tous vous avez visité les fouilles que faisait la Société dans le clos Saint-Jean. Nous sommes arrivés à rétablir presque complètement le plan de l'église de l'ancienne abbaye ; mais là encore nous avons été arrêtés plus tôt que nous ne l'aurions voulu. On nous affirme qu'il existe une église souterraine, nous n'avons pu fouiller assez avant pour la retrouver : tout récemment, en continuant les travaux de la ville, on a découvert des bases de colonnes du XIIe siècle; il nous a été impossible de pousser nos tranchées jusque-là. Sachons cependant nous contenter; ce que nous avons trouvé est déjà très-important : peut-être une autre année nous permettra-t-elle de poursuivre nos recherches.

» C'est qu'en effet, en ce moment, nos ressources disponibles sont en grande partie absorbées par une vaste publication que nous avons entreprise, je veux parler, beaucoup d'entre vous l'ont nommée avant moi, de l'*Histoire de Chartres*, par le chanoine Souchet. Vous entretenir suffisamment de cette immense compilation me serait chose impossible : il faut les avoir entre les mains pour se faire une idée de tout ce qui se trouve de renseignements dans les quatre volumes qui composeront cet ouvrage. Nous sommes déjà à la moitié de notre œuvre ; deux volumes ont vu le jour, mais ce n'est pas sans de lourds sacrifices de notre part, et c'est ce qui nous force d'être prudents dans l'emploi de nos finances.

» Nous les réservons aussi pour un autre grand projet que nous espérons mener à terme malgré les difficultés qui se présentent de toutes parts. L'année prochaine, se tient à Chartres le Concours régional : la Société Archéologique n'a pas oublié le succès qu'a obtenu, en 1858, son exposition archéologique et d'objets d'art. Ce qu'elle a osé entreprendre alors qu'elle n'était

presque qu'à son berceau, elle prétend le renouveler à l'occasion du Concours régional : elle sait que votre aide à tous ne lui fera pas défaut ; elle a la conscience de faire une œuvre méritoire et utile pour le pays, vous pouvez donc être certains qu'elle ne négligera rien pour atteindre le but qu'elle s'est proposé.

» Car ce qui doit être avant tout le trait caractéristique d'une Société, c'est la persévérance dans les idées, c'est la fermeté dans les projets, du jour où elle a acquis la conviction qu'idées et projets sont féconds et réalisables. Souvent elle ne rencontrera que doutes ou dédains, elle n'en poursuivra pas moins résolument la voie qu'elle s'est tracée, sûre du bien qu'elle peut faire, forte du concours de tous ses membres,

Justum et tenacem propositi virum.

» Vous comprenez peut-être déjà, Mesdames et Messieurs, à quels faits je veux ici faire allusion. Au commencement de cet hiver, la Société Archéologique, en prenant la direction des cours publics, a résolu en même temps de se tracer, autant que possible, un programme. Elle a voulu essayer si l'on ne pourrait pas arriver à ce que ces cours publics, qui forment le charme de nos soirées d'hiver, servissent à instruire en même temps qu'à récréer. Pour cela, elle a pensé qu'il serait bon d'adopter une certaine période, un certain siècle par exemple, dans lequel on prierait les professeurs de circonscrire leurs conférences, autant toutefois qu'ils le jugeraient à propos. Deux de nos conférenciers habituels, MM. Em. Chasles et Eug. Talbot nous avaient à l'avance indiqué deux sujets du XVe siècle, la Société a naturellement adopté le XVe siècle. Tous nos professeurs sans exception, celui-là même qui connaissait le moins cette époque, ont applaudi à l'idée de la Société : tous ont accepté sans hésiter ce programme, et c'est ainsi que cet hiver vous avez successivement entendu M. Em. Chasles vous parler de Christophe Colomb et de Comines, M. Fr. Sarcey de Villon, M. Charles Blanc de Léonard de Vinci, et M. Eug. Talbot de Jeanne Darc. Notre but a-t-il été suffisamment atteint? peut-être que non : mais remarquez que c'était un premier essai : d'un seul bond on n'arrive pas à la perfection. L'idée est certainement féconde, il reste à la développer. La Société ne s'est pas laissé décourager par les reproches qu'on lui adressait beau-

coup trop à la légère ; elle a marché sans hésiter dans la route qu'elle croyait la meilleure, et elle a la conscience que ceux qui ont suivi les cours de cet hiver connaissent du XV[e] siècle bien des détails qu'ils ignoraient auparavant. Ne fût-ce d'ailleurs que la bonne fortune d'avoir fait connaissance avec M. Félix Hément et avec le causeur si aimable et si savant qui a bien voulu nous revenir aujourd'hui, elle se croirait encore suffisamment récompensée.

» Pardonnez-moi, Mesdames et Messieurs, de m'être peut-être un peu trop étendu sur cette question des cours publics ; j'ai hâte de terminer de peur d'abuser de votre patience. L'avenir ne nous appartient pas ; nous ne savons donc ce que nous ferons dans l'année qui va commencer ; mais nous espérons, quand nous nous retrouverons l'an prochain, nous présenter devant vous avec un nouveau titre qui sera la consécration de nos travaux. Nous avons demandé au Gouvernement d'être reconnus comme établissement d'utilité publique, et grâce à l'appui que nous avons rencontré de toutes parts, nous avons la confiance que notre demande sera favorablement accueillie. Cette distinction ne modifiera en rien notre situation ; mais elle sera la preuve qu'on apprécie nos efforts, et elle nous excitera à en tenter de nouveaux. »

Lecture de la traduction en vers d'une partie du cinquième acte de l'*Othello*, de Shakespeare, par M. Tasset.

SCÈNE PREMIÈRE.

OTHELLO, ÉMILIE (*suivante de Desdémone*).

OTHELLO.

Ainsi, vous affirmez sur votre âme immortelle
Que vous n'avez rien vu ni rien entendu d'elle ?

ÉMILIE.

Je vous le jure encor : non ! rien, sur mon honneur,
Qui puisse mériter vos soupçons, monseigneur.

OTHELLO.

Pourtant à Cassio, dans mainte circonstance,
Je sais qu'elle a parlé ?

ÉMILIE.

Oui ; mais en ma présence

Jamais, non ! non ! jamais je n'entendis entre eux
Rien qui pût offenser un honneur scrupuleux.
Jamais le moindre mot n'a trompé mes oreilles;
Et pour bien écouter elles sont sans pareilles !

OTHELLO.

Se seraient-ils tout bas confié des secrets ?

ÉMILIE.

Non ! jamais, monseigneur !

OTHELLO.

Ne vous ont-ils jamais,
Afin de rester seuls, donné quelque message ?
Comme d'aller chercher un meuble à son usage ?
Ses gants ?... son éventail ?... un rien ?...

ÉMILIE.

Non, monseigneur !

OTHELLO.

J'en suis vraiment surpris !

ÉMILIE.

Tenez ! sur mon honneur,
Je vous le dis encor : votre femme est honnête,
Et pour le soutenir j'engagerais ma tête.
Si vous en conserviez des soupçons offensants,
Bannissez-les, seigneur; ils abusent vos sens.
S'il pouvait arriver que quelque misérable
Eût mis dans votre esprit une chose semblable,
Que Dieu lance la foudre à son front détesté!
Non ! si de la sagesse et de la chasteté
Desdémone n'est pas le plus parfait modèle,
Nul ne peut espérer une femme fidèle.

OTHELLO.

Dites-lui de venir. (*Émilie sort*) A l'en croire, vraiment,
Je puis fermer les yeux et me tenir content.
Mais on sait qu'il n'est pas de fille simple au monde
Qui ne soit, pour tromper, en malices féconde.
Celle-ci complaisante et subtile à l'excès
Ne dévoilera pas de coupables secrets.
Et, pourtant, quelquefois la piété l'inspire.....
Je le sais...

SCÈNE II.

OTHELLO, ÉMILIE, DESDÉMONE

DESDÉMONE.

Monseigneur, qu'avez-vous à me dire

OTHELLO.

Desdémone, approchez.

DESDÉMONE.

Quel est votre plaisir ?

OTHELLO.

Dans mes yeux, s'il se peut, regardez sans rougir

DESDÉMONE.

Qu'avez-vous, monseigneur ? Quelle étrange pensée !

OTHELLO (*à Émilie*).

Vous, à nous écouter soyez moins empressée,
Sortez, et refermez cette porte après vous.
Ne laissez pénétrer personne auprès de nous.

(*Émilie sort.*)

SCÈNE III

OTHELLO, DESDÉMONE.

OTHELLO.

Votre mystère ! allons ! vite ! votre mystère !

DESDÉMONE.

Que voulez-vous de moi ? D'où vient votre colère ?
Vous êtes furieux, je le vois trop, hélas !
Mais ces mots menaçants, je ne les comprends pas.

OTHELLO.

Qu'êtes-vous donc alors ?

DESDÉMONE.

Monseigneur, votre femme !
Fidèle à ses serments, et loyale dans l'âme !

OTHELLO.

Eh ! bien, pour vous damner, faites-en donc serment !
Car, en voyant en vous l'ange du Firmament,
Le Démon ne pourrait vous croire condamnée.
Faites-en donc serment ! Soyez double-damnée !
Jurez que vous n'avez jamais trahi vos vœux !

DESDÉMONE.

Monseigneur, je le jure à la face des Cieux

OTHELLO.

Vous êtes infidèle, et c'est par trop d'audace !

DESDÉMONE.

Infidèle ! à qui donc ? avec qui donc, de grâce ?

OTHELLO.

Cruelle Desdémone !

DESDÉMONE.

Ô comble de douleurs !
Vous pleurez ! Suis-je donc la cause de vos pleurs ?
Peut-être, monseigneur, croyez-vous que mon père
Est de votre rappel la cause volontaire.
Que le blâme sur moi n'en tombe point ici,
Car s'il vous a maudit, il m'a maudite aussi !

OTHELLO.

Ah ! si du ciel au moins la cruelle justice
A des afflictions eût borné mon supplice !
Qu'à l'excès des tourments et de la pauvreté
Il eût joint les langueurs de la captivité !
Dans le fond de mon cœur, pour braver la souffrance,
J'aurais encor, je crois, trouvé la patience.
Mais comme un vil objet de honte et de dédain
Voir les passants entre eux me montrer de la main !
Oh !... Pourtant j'aurais pu m'y résigner encore !
Mais l'objet que mon cœur depuis longtemps adore,
Dont la possession est mon souverain bien,
Sans lequel, je le sens, le monde ne m'est rien,
Le perdre !... ou le garder, ô tourment de mon âme !
Pour n'y voir que le vice en sa laideur infâme,
De honte et de forfaits réceptacle odieux !
La patience même, à ce spectacle affreux,
Deviendrait, dépouillant sa robe de lumière,
Noire comme Satan !

DESDÉMONE.

Monseigneur, je l'espère,
Me croit toujours honnête !

OTHELLO.

Oui ! Je crois vos serments
Légers comme un duvet emporté par les vents

O fleur trop séduisante, orgueil de la nature,
Aux brillantes couleurs! à la robe si pure!
Toi qui, semant dans l'air tes parfums enivrants,
T'es fait un jeu cruel du trouble de mes sens!
Hélas! pourquoi faut-il que le Ciel t'ait fait naître!

DESDÉMONE.

Quelle faute inconnue ai-je donc pu commettre!

OTHELLO.

Quoi! ce livre si beau, ce séduisant vélin,
A reçu sa blancheur du Créateur divin,
Pour prêter plus de lustre à chaque caractère
Que vient offrir aux yeux ce seul mot : adultère!
Vous être abandonnée!... ô comble de forfaits!
De votre indigne flamme en disant les excès
Ma bouche à la pudeur croirait faire une injure.
Vous être abandonnée!... ô courtisane impure!

DESDÉMONE.

Par le ciel! pouvez-vous me donner un tel nom!
M'appeler courtisane!

OTHELLO.

Osez dire que non!

DESDÉMONE.

Je ne le suis pas! vrai comme je suis chrétienne!
Si garder sa vertu, comme j'ai fait la mienne,
A l'abri du reproche, est une indignité,
Redites-moi ce mot, car je l'ai mérité.

OTHELLO.

Ainsi, vous n'êtes pas, selon vous, une infâme!

DESDÉMONE.

Non! comme je me fie au salut de mon âme!

OTHELLO.

Est-il possible!

DESDÉMONE.

O ciel! ayez pitié de moi!

OTHELLO.

Mille pardons, alors, je croyais, sur ma foi,
Voir une jeune dame à la vertu légère
Qu'à Venise Othello prit pour femme, naguère.

(A Émilie qui rentre.)

Vous qui gardez si bien les secrets de l'amour,
Gardez aussi les miens jusques à mon retour.
Vous m'entendez ?

(Il sort.)

SCÈNE IV.

DESDÉMONE, ÉMILIE.

ÉMILIE.

Grand Dieu ! quel excès de rudesse !
Comment vous trouvez-vous, ô ma chère maîtresse ?

DESDÉMONE.

Je ne sais trop. J'éprouve une étrange langueur.

ÉMILIE.

Que s'est-il donc passé de vous à Monseigneur ?

DESDÉMONE.

Ton seigneur ? quel est-il ?

ÉMILIE.

Mais... le vôtre, madame,
Un mari n'est-il pas le seigneur de sa femme ?

DESDÉMONE.

Je n'en ai plus alors ! Ne m'interroge pas !
Je ne puis ni pleurer, ni te répondre, hélas !
Othello va rentrer : hâte-toi, je te prie.

ÉMILIE.

Ne l'attendez-vous pas ?

DESDÉMONE.

Non, ma chère Émilie.
Ôte ces diamants.

ÉMILIE.

Je voudrais, voyez-vous,
Que vous ne l'eussiez eu jamais pour votre époux.

DESDÉMONE.

Je n'ai de cet hymen nul repentir, ma chère :
Je le ferais encore s'il était à refaire.
J'aime tant mon époux, que même sa rigueur.....
Défais-moi ces rubans... plaît encore à mon cœur.
Je me plaindrais à tort. Coupable envers mon père,
J'éprouve justement la divine colère.

Mais toi, mon Othello, qui m'as fait le trahir,
Etait-ce donc à toi, cruel, à m'en punir?.... —
As-tu bientôt fini?... de quelle étrange idée
Malgré nous, quelquefois, notre âme est obsédée!
Émilie! avant toi si je viens à mourir,
Dans l'un de ces deux draps il faut m'ensevelir.

ÉMILIE.

Taisez-vous donc!

DESDÉMONE.

Ma mère avait, je me rappelle,
Une jeune suivante appelée Isabelle,
Qui, malgré ses parents, s'était, pour son malheur,
Eprise d'un amant; et l'amant fut trompeur.
Elle chantait, autant que j'en ai souvenance,
La romance du Saule..... une triste romance
Qui peignait son destin. Hélas! la pauvre enfant
Au bout de quelques jours mourut en la chantant.
Je ne sais quoi me tient, malheureuse comme elle,
Que je ne chante aussi la chanson d'Isabelle.
J'ai beau la repousser; je ne sais pas pourquoi
Ce soir à mon esprit elle vient malgré moi.
Quel est ce bruit? écoute : on a frappé, je pense?

ÉMILIE.

Ce n'est rien : c'est le vent.

DESDÉMONE.

Dieu! quelle violence!

ÉMILIE.

A la fin, tout est prêt.

DESDÉMONE.

Laisse-moi : bonne nuit!
Je ne sais : dans mes yeux quelque chose me dit
Qu'ils pleureront ce soir.... O faibles que nous sommes
De donner notre cœur! ô les hommes! les hommes!
Emilie, est-il donc des femmes, selon toi,
Qui puissent devenir parjures à leur foi?

ÉMILIE.

Puisque vous désirez savoir ce que je pense,
Il en est, selon moi, plus d'une, en conscience.
Mais quand les femmes sont fragiles, voyez-vous
C'est toujours, à coup sûr, la faute des époux.
Ces messieurs, trop souvent traîtres au mariage,

Vont à d'autres beautés présenter leurs hommages,
Ou, fidèles parfois, mais sottement jaloux,
Ne savent quels tourments accumuler sur nous,
Ou, cédant au démon d'une sourde avarice,
Limitent nos plaisirs au gré de leur caprice.
Nous, lorsque notre amour manque à les corriger,
Nous n'avons qu'un moyen, celui de nous venger.
A chaque trait autant leur en pend à l'oreille.

DESDÉMONE.

Bonne nuit! bonne nuit! d'une leçon pareille
Je ne veux point user : et tout ce que je sais,
C'est que je puis souffrir; mais me venger, jamais!
(*Desdémone se place sur un lit de repos.*)

SCÈNE V.

OTHELLO, DESDÉMONE (*endormie.*)

OTHELLO.

Non, ce n'est point faiblesse, ô mon cœur! c'est la cause!
C'est la cause, grands dieux! astres chastes! je n'ose
La nommer devant vous! La cause seulement!
Et pourtant je répugne à répandre son sang,
A déchirer ce sein, trésor de la nature,
Qui surpasse en blancheur la neige la plus pure!
Mais il faut qu'elle meure! ou de sa trahison
D'autres éprouveraient le funeste poison!
Eteignons cette lampe. O fragile lumière!
Je puis te supprimer; et ta clarté première
Renaîtra, si je veux, dans un éclat nouveau.
Mais cette autre lumière, ineffable flambeau,
Du souffle tout-puissant merveilleuse étincelle,
Supprimée une fois, se rallumera-t-elle?
Lorsque de cette rose, hélas! que j'aimais tant
Ma main aura détruit le calice brillant,
Pour la faire renaître il faudrait un prodige.
Ah! respirons encore son parfum sur sa tige!
Il embrasse Desdémone.
De ce souffle enivrant la perfide douceur
A la justice même ôterait sa rigueur!
Encore un!... encore un! Toi que mon cœur adore,
Morte, si tu pouvais être aussi belle encore,
Othello par amour serait ton meurtrier.
Encore un seul!... un seul!... que ce soit le dernier!
Quel baiser plus fatal eut jamais plus de charmes!
Je pleure, je le sens! ah! trop brûlantes larmes!

Mais la cause en est juste, et n'a rien de cruel :
Je frappe ce que j'aime!.... Elle s'éveille!... ô ciel!

DESDÉMONE.

Est-ce vous, monseigneur?

OTHELLO.

Oui, c'est moi, Desdémone.

DESDÉMONE.

Auprès de moi ce soir je n'ai gardé personne.
Je n'ai pu m'empêcher de dormir un instant.
Vous-même vous allez vous coucher maintenant
Sans doute?

OTHELLO.

Avez-vous fait, ce soir, votre prière?

DESDÉMONE.

Oui, monseigneur.

OTHELLO.

Alors si vous avez à faire
Quelque confession d'un acte criminel,
Faites-la promptement pour désarmer le ciel.

DESDÉMONE.

Que dites-vous? Pourquoi ce singulier langage?

OTHELLO.

Confessez-vous à Dieu, sans tarder davantage.
Soyez prompte surtout. Je vous attends ici :
Je ne veux pas tuer votre âme sans merci.

DESDÉMONE.

Vous parlez de tuer?

OTHELLO.

Oui!

DESDÉMONE.

Qu'un Dieu tutélaire
Me soit en aide alors!

OTHELLO.

C'est aussi ma prière!

DESDÉMONE.

Vous ne me tuerez pas puisque vous me plaignez?

OTHELLO.

Ah!.....

DESDÉMONE.

Cependant j'ai peur quand vous me regardez
Avec des yeux si noirs qui lancent de la flamme!
Ah! vous semblez méchant, et j'ai peur, sur mon âme!
Je ne sais pas pourquoi : car au fond de mon cœur
Je ne sens nul remords; et cependant.... j'ai peur!

OTHELLO.

Songez à vos péchés!

DESDÉMONE.

C'est mon amour extrême
Qui fait mon seul péché.

OTHELLO.

Tu meurs pour cela même!

DESDÉMONE.

Mourir pour trop aimer! c'est cruel cependant!
Pourquoi vous mordez-vous les lèvres en parlant?
Vous semblez agité d'une sombre colère.
Et pourtant, ce n'est pas contre moi, je l'espère,
N'est-il pas vrai?

OTHELLO.

Silence! Ecoutez!

DESDÉMONE.

Je me tais.

OTHELLO.

Ce mouchoir [1]... tu sais bien?... ce mouchoir que j'aimais,
Dont je t'avais fait don!... ô sacrilége impie!
Cassio l'a reçu de toi!

DESDÉMONE.

Non, sur ma vie!
Demandez-lui plutôt.

OTHELLO.

Tu mens! et c'est un tort.
On ne doit pas mentir.... et sur son lit de mort.

DESDÉMONE.

Moi! sur mon lit de mort! faut-il donc que je meure?

[1] Il est utile pour l'intelligence de cette scène de savoir que le mouchoir dont parle Othello a été enlevé par trahison à Desdémone, et qu'elle est pure de tout attachement pour Cassio.

OTHELLO.

Confesse tes péchés ; tu mourras tout à l'heure.
Epargne-toi surtout d'inutiles serments :
Ton langage est moins sûr que celui de mes sens.
Tu dois mourir!

DESDÉMONE.

Alors, à mon heure dernière,
Dieu! prends pitié de moi!

OTHELLO.

C'est aussi ma prière!

DESDÉMONE.

Vous me plaignez! Jamais je ne vous offensai,
De bouche ni de cœur : voilà ce que je sai.
Jamais pour Cassio je n'eus une pensée
Dont l'austère vertu pût se croire blessée.
Jamais gage de moi....

OTHELLO.

Tous tes serments sont vains
Tout à l'heure j'ai vu ton mouchoir dans ses mains.
Parjure! Tu le veux : que ton sort s'accomplisse!
C'est un meurtre à présent, et non un sacrifice.
Oui! j'ai vu le mouchoir!

DESDÉMONE.

Il l'a trouvé, mon Dieu!
Envoyez-le chercher! qu'il en fasse l'aveu!

OTHELLO.

Il a tout avoué; ce n'est pas nécessaire.

DESDÉMONE.

Tout avoué! quoi donc encore?

OTHELLO.

L'adultère!

DESDÉMONE.

Il ne le dira pas devant moi!

OTHELLO.

Désormais
Cassio devant vous ne parlera jamais

DESDÉMONE.

Je devine trop bien ce que vous voulez dire :
Il est mort !

OTHELLO.

Ah! pourquoi, prolongeant son martyre,
N'ai-je pu mille fois égorger ton amant!
Ce n'eût pas été trop pour mon ressentiment.

DESDÉMONE.

Il est martyr alors, et moi je suis perdue!

OTHELLO.

Infâme, peux-tu bien le pleurer à ma vue!

DESDÉMONE.

Bannissez-moi, seigneur, et ne me tuez pas!

OTHELLO.

Point de pitié!

DESDÉMONE.

Du moins différez mon trépas!
Laissez-moi cette nuit! Puisqu'il faut que je meure,
Que je meure demain!

OTHELLO.

Non!

DESDÉMONE.

Seulement une heure!
Laissez-moi prier Dieu!

OTHELLO.

Non! non! il n'est plus temps!

Cette étude consciencieuse où notre confrère a suivi pas à pas son modèle, où l'ampleur classique et l'harmonie du vers n'ôtent rien à l'énergie du poète anglais, a vivement impressionné l'assemblée.

Lecture d'un fragment d'un *abrégé mnémonique de l'histoire de France*, par M. Joliet.

COMMENCEMENT ET FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV

Du ministre d'État quand la place fut vide,
Plus d'une ambition, dans son espoir avide,

Des rênes était prête à se saisir : le roi
Se révéla soudain, et dit : l'État, c'est moi!
Du pouvoir absolu jamais l'expérience
Ne fut plus solennelle et plus grande : la France
Avait soif de repos et de soumission.
Son amour fut un culte, une adoration.
Régner en imposant sa volonté suprême
C'est peu ; mais infiltrer sa pensée elle-même
Dans une nation, l'incorporer en soi,
C'est être presque Dieu, c'est être vraiment roi.
Louis, qui respectait dans sa propre personne
Les devoirs sérieux qu'impose la couronne,
Élargit, par l'effort d'un assidu labeur,
Son esprit ferme et droit plutôt que créateur,
Né pour s'assimiler, mettre en œuvre et comprendre
Les splendeurs que la France était prête à répandre ;
Soleil dont les rayons, presque tous empruntés,
Éblouissent les yeux de leurs vives clartés.
Par la séduction de la toute-puissance,
Par l'attrait du plaisir et de l'intelligence,
Les grands jadis si fiers, serviteurs empressés,
Portaient la chaîne d'or, à la Cour entassés.
Et de ses propres mains préparant ses ruines,
En désertant le sol où plongeaient ses racines,
La noblesse mettait son orgueil, son espoir
A porter la chemise, à tenir le bougeoir.

Les lettres et les arts d'un faisceau de lumière
Environnaient le roi, protecteur de Molière.
Jean Racine d'un siècle élégant et poli
Portait l'éclat si pur au théâtre ennobli.
Sévigné qu'inspirait sa tendresse de mère
Pour sa fille écrivait, d'une plume légère,
Ces chroniques du jour, ces gracieux récits,
Ces entretiens du cœur avec le cœur écrits.
Grand enfant, isolé dans son insouciance,
La Fontaine rêvait : rebelle à l'influence
Du grand siècle, héritier du vieil esprit Gaulois,
Le bonhomme suivait, sans y penser, les lois
De ses heureux instincts, et sa muse causeuse
Allait sans savoir où, naïve et gracieuse.
Boileau, législateur du Parnasse français,
Proscrivait le faux-goût par ses rudes arrêts.
Des savants étrangers, que la munificence
Du monarque appelait, travaillaient pour la France.
A la cour se pressaient et Lenôtre et Perrault,

Huyghens et Cassini, Lebrun, Lulli, Quinault.
A flots majestueux, de la chaire sacrée,
Tombait de Bossuet l'éloquence inspirée.
La Cour s'était émue à cette grande voix :
Le pontife et le roi, dès la première fois,
Complément l'un de l'autre et bien faits pour s'entendre,
Dans leur pensée intime avaient su se comprendre.
Et certes ce n'était ni par ambition
Ni par servilité, qu'en sa conviction
L'austère Bossuet donnait à l'origine
Du pouvoir monarchique une source divine,
Et posait pour limite aux volontés du roi
La conscience seule et l'estime de soi.

. . . .

. . . .

Après avoir pétri la France à son image,
Louis demeurait seul des hommes de son âge,
Comme un veilleur nocturne et qui voit tour à tour
Les clartés disparaître aux maisons d'alentour.
Ses grands contemporains, Corneille après Molière,
Chaque jour s'éteignaient, lumière après lumière.
Deux générations avaient déjà passé :
Du génie au talent le siècle avait baissé.
Sans montrer les splendeurs de la moisson première,
La seconde saison produisit Labruyère,
L'éternel Fontenelle, et Lesage et Regnard;
Et dans les arts Coustou, Jouvenet et Mignard.
Racine se taisait : l'auteur d'Iphigénie
Portait comme un remords sa gloire et son génie.
Maintenon cependant eut l'éternel honneur
D'appliquer l'étincelle au flambeau créateur :
Pour Saint-Cyr, son orgueil et ses chères délices,
D'un chef-d'œuvre divin réservant les prémices.
Le poète perdit la royale faveur ;
Il en mourut. Vauban, esprit droit, noble cœur,
Avait aussi du maître encouru la colère.
Dépopulation, banqueroute, misère,
D'un règne glorieux étaient les derniers mots.
Rien n'ébranla Louis. Pourtant l'aigle de Meaux,
Bossuet, dont le bras ainsi qu'une colonne
Soutenait à la fois l'Eglise et la couronne,
Voyait plus loin, plus haut et ne s'abusait pas.
Sans cesse sur la brèche il suivait pas à pas
Le rigorisme étroit des docteurs jansénistes,
Les mystiques élans des rêveurs quiétistes.

Le zèle ultramontain, les envahissements
D'une morale souple aux accommodements.
A travers les ennuis de luttes intestines
Il prévoyait trop bien de plus vastes ruines :
A la postérité, comme un sublime adieu,
Il laissait en mourant son grand traité de Dieu
Malebranche, appuyé sur son orthodoxie,
Gravissait les sommets de la philosophie,
En côtoyant parfois des sentiers périlleux.
Spinoza, plus profond et plus audacieux,
Dans son œuvre absorbait l'auteur de la nature.
Au Temple on professait les leçons d'Epicure,
Les faciles plaisirs et les libres propos,
Sous le sceptre léger de Ninon de Lenclos,
Protestant exilé, contre l'intolérance
Bayle s'armait du doute et de l'indifférence.
Locke se séparait de la tradition :
Point d'idée en dehors de la sensation!
Rien, disait-il, n'arrive à notre intelligence
En dehors de nos sens et de l'expérience.
Esprit universel comme notre Pascal,
En Europe, Leibnitz ne comptait qu'un égal.
Science, histoire, droit, lettres, philosophie,
Rien n'était en dehors de ce vaste génie.
Disciple de Luther, dans la religion
Il voulut, mais en vain, ramener l'union.
Avec l'aigle de Meaux ses longues conférences
Ne purent des deux parts vaincre les dissidences.
Par un étrange abus on vit les Parlements
Au lit des moribonds régler les sacrements,
Des rétractations imposer la formule.
L'esprit persécuteur tournait au ridicule.

Louis, chargé du poids d'un incurable ennui,
Voyant l'isolement se faire autour de lui,
Seul avec Maintenon, avec le duc du Maine,
A soixante-seize ans sentit sa fin prochaine.
Il montra, dans la mort gardant sa majesté,
Du chrétien et du roi la calme dignité.

Ces trois lectures sont accueillies avec applaudissements.

M. le Président donne la parole à M. Charles Blanc, appelé par la décision du Bureau d'administration, à prêter son concours à notre solennité annuelle par une de ces causeries si pleines d'idées et d'aperçus ingénieux.

La Couleur et le Dessin : tel était le sujet choisi par le savant et spirituel auteur de la *Grammaire des arts et du dessin.*

Le dessin, la couleur sont l'expression la plus parfaite de la pensée. C'est sous cette forme que la création se manifeste surtout à nos yeux. A l'origine des choses et dans les premières ébauches de la nature, le dessin est encore indécis et vague; mais la couleur resplendit dans tout son éclat. A mesure que l'œuvre se développe, la forme se dégage et se symétrise, mais la couleur décroît en reflets ainsi qu'en intensité.

C'est aux degrés inférieurs de l'échelle des êtres organisés, dans les fleurs, dans l'insecte, dans les poissons et les oiseaux, que les tons sont les plus riches. Ils se ternissent et se simplifient chez les mammifères : chez l'homme, ce chef-d'œuvre de la création, une teinte presque unique, mais une admirable harmonie dans la forme.

Le dessin dans la nature, c'est la force, c'est la pensée. La couleur, c'est la grâce, c'est le sentiment. La forme est ce qui reste, la couleur ce qui varie. Aussi l'on pourrait dire que l'un rappelle à notre esprit les attributs et le rôle de l'homme dans la nature et dans la société; l'autre celui de la femme.

Charme, inspiration, rayonnement de l'art, le coloris en présage cependant la décadence, s'il ne se renferme pas dans des limites scrupuleusement tracées.

Du côté du dessin, comme du côté de la barbe, est la toute-puissance. Le dessin en effet est la pensée et la raison des choses, il est par lui-même et suffit à évoquer en nous le souvenir de ce qu'il veut représenter, et même à nous donner le sentiment de la couleur. Ce souvenir, que les arts ont pour but de réveiller, n'est pas celui d'une ressemblance matérielle et brutale, pour laquelle il n'est si grand peintre qui puisse rivaliser avec la photographie. Mais dans un rocher, dans un chêne, dans un soldat, l'artiste choisit ce qui est caractéristique et laisse de côté ce qui est individuel, momentané et fugitif, comme le peintre de portraits, à travers les expressions mobiles du visage, distingue et fixe la physionomie générale de son modèle.

Si, dans le dessin, le grand artiste fait mieux que nature, en fait de coloris, il n'en est pas de même, la lumière est un pinceau sans égal.

Ce n'est pas cependant que les nuances si délicates que reflètent les objets visibles soient en nombre infini comme on se-

rait d'abord tenté de le supposer. Les tons divers perceptibles à l'œil ne dépassent pas 300 ou 400.

La théorie des couleurs dont Charles Bourgeois, mort en 1811, a fait une science, doit être pour le peintre l'objet de sérieuses études. Les Orientaux, sur ce point spécial de l'agencement des couleurs dans les arts décoratifs, sont nos maîtres. Rien dans leurs tapis, leurs vêtements, leurs étoffes, ne jure ou ne miroite. Ils n'auraient jamais eu la pensée malencontreuse de poursuivre comme l'idéal du beau, ainsi que l'a fait notre manufacture impériale de Sèvres, l'unité de ton dans les fonds. Triomphe déplorable de l'habileté de la main-d'œuvre et du mauvais goût.

Si dans la peinture, celui de tous les arts où le coloris tient le mieux sa place, il doit céder la suprématie au dessin, dans la sculpture, l'architecture, la gravure, il n'est plus rien; là le dessin n'a jamais abdiqué, là sa domination est souveraine.

Après des remerciements au public chartrain, qui déjà une première fois l'avait accueilli avec tant de bienveillance; après des échappées qui faisaient entrevoir et regretter tout ce que le savant conférencier eût pu tirer encore d'un sujet qu'il possède si bien, s'il n'eût fallu compter avec l'heure, M. Charles Blanc a terminé sa leçon souvent interrompue par les applaudissements de l'auditoire.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 4 JUIN 1868.

Présidence de M. MERLET.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président rappelle que l'objet principal de la séance est l'élection de trois vice-présidents, des secrétaire et vice-secrétaires, de l'archiviste et du conservateur du Musée, tous rééligibles aux termes du règlement. Les membres non résidents ont été invités à prendre part à l'élection par l'envoi de bulletins cachetés.

Avant de procéder au scrutin, l'assemblée, sur la proposition du Président, fixe au dimanche 28 juin la séance extraordinaire qui doit, cette année, suivant la décision prise à la précédente séance, avoir lieu à Maintenon. Faculté est laissée au Bureau de changer le jour en cas d'empêchement imprévu. M. le Président invite MM. Barois et Salmon à vouloir bien faire à cette séance une conférence scientifique analogue à celle qui a eu tant de succès à Bonneval. Ces deux membres déclarent se rendre très-volontiers à cette invitation. Tous les Sociétaires sont priés d'assister s'il se peut et d'apporter leur contingent à cette réunion.

Il est ensuite procédé au scrutin :

D'abord, pour les trois vice-présidents.

Nombre de votants : présents, 26; par lettres, 22. Total 48.

Sont renommés les titulaires actuels :

Vice-présidents : M. Letartre, 43 voix;
M. Paul Durand, 42;
M. l'abbé Olivier, 41.

Secrétaire : M. Joliet, 45 voix.

Vice-secrétaires : M. de Boisvillette, 37 voix;
M. Laigneau, 37.

Les voix se répartissent ensuite sur MM. Lecocq, Rimbault et Barois.

Avant de passer au vote pour l'élection de l'archiviste, M. Edmond de Mianville, présent à la séance, remercie l'assemblée du choix dont elle l'a honoré; mais de nombreuses absences l'empêchent de se consacrer à cette fonction : il prie MM. les membres présents de reporter leurs suffrages sur une autre personne.

Le dépouillement des votes des personnes présentes et des bulletins par lettres donne : M. de Mianville, 24 voix; M. l'abbé Germond, 12.

M. de Mianville ayant déclaré persister dans sa résolution, au second tour de scrutin, M. l'abbé Germond est nommé archiviste par 14 voix contre 8 données à M. Lefèvre.

Conservateur du Musée : M. Philippe Bellier de la Chavignerie, 40 voix.

L'assemblée passe ensuite au scrutin pour le renouvellement de la Commission de publication.

Sont nommés : MM. Barois, 30 voix ; Paul Durand, 29 ; l'abbé Olivier, 28 ; Lefèvre, 27 ; Famin, 26 ; l'abbé Pouclée, 24 ; Rimbault, 19 ; Maunoury, 18.

Les voix se répartissent ensuite sur MM. Tasset, Lecocq, l'abbé Duteyeul, Salmon, Person, Bost, de Vésian, E. Foiret, Ouellard, Boisseau, etc.

M. le Président déclare le nouveau Bureau constitué, conformément au résultat des scrutins précédents, et donne acte de la nomination de la Commission de publication.

M. Paul Durand lit un article des plus intéressants sur une inscription qui existe sur la boule du clocher neuf de la Cathédrale.

« Quand on considère les deux clochers de la cathédrale de Chartres et qu'on examine avec attention leurs extrémités supérieures, on s'aperçoit que celle du clocher vieux a dû subir une restauration postérieure à la construction primitive. On voit en effet, facilement et à l'œil nu, que la pierre de la partie supérieure n'est point de la même couleur, ni d'un travail aussi soigné que dans la partie inférieure de la pyramide. Mais à quelle époque cette restauration a-t-elle été exécutée? quel renseignement a-t-on à ce sujet? Probablement, en fouillant les archives, on trouverait dans les comptes du Chapitre (si on les possède encore entiers), une réponse à ces questions. En attendant qu'un curieux ait le temps et la patience de faire des recherches, voici une pierre du clocher qui va prendre la parole, et qui se chargera elle-même de répondre à nos interrogations.

» Me trouvant à Chartres quelque temps après le grand incendie de 1836, j'eus l'occasion de monter sur des échafaudages qui avaient été établis à l'intérieur du clocher vieux, depuis l'étage où se trouvaient autrefois les cloches jusqu'au faîte de la pyramide. Arrivé à peu près à la hauteur où se trouve du côté de l'Est une petite fenêtre, là où commence l'échelle de fer conduisant de cette fenêtre jusqu'au pied de la croix, j'ai pu

copier l'inscription suivante gravée sur une des pierres qui font partie de la construction :

M · DE · MONTIGNI ·
ABBÉ · D'IGNI · ET ·
DOYEN · DE · CETTE ·
EGLISE · M'A · POSÉE ·
LE · 5 · IUILLET · 1753 ·

» Cette indication de la pose d'une première pierre nous donne donc la date certaine d'un travail important, et nous croyons utile de consigner ici le figuré d'une inscription placée dans un endroit tellement inaccessible qu'il peut se passer des centaines d'années sans qu'il soit possible à personne d'en approcher et de la voir en réalité. Nous apprenons aussi par là quelle importance on attachait jadis à ces travaux, et avec combien de soin devaient être exécutés les échafaudages, pour qu'un personnage aussi important que l'était alors le doyen du Chapitre de la cathédrale prît la peine de grimper à une pareille hauteur, et pût le faire avec convenance et sécurité. Nous n'avons point la mesure exacte de la partie du clocher refaite à ce moment; on peut l'évaluer par approximation à dix ou douze mètres.

» La flèche du clocher neuf, vue d'en bas, paraît une œuvre parfaitement homogène et construite entièrement à la même époque. Lorsque l'on a recours aux instruments qui rapprochent les objets éloignés, on est surpris de voir que l'espèce de boule qui supporte la croix est formée par un noyau de cuivre garni de moulures très-accentuées, et entouré d'une série de serpents entrelaçant leurs têtes et leurs queues, de manière à former autour du noyau central une sorte de collier ou d'ornement à jour, très-élégant et très-léger. Voici ce que nous montre notre instrument, mais il ne nous fournit aucun indice qui puisse nous faire penser que ce sommet et ces ornements ne sont pas l'œuvre de Jean de Beauce, constructeur de la pyramide; il faudrait, pour savoir à quoi s'en tenir, toucher de la main ce sommet si difficilement accessible.

» Nous trouvons, dans une ancienne description de la cathédrale, dont l'auteur, Vincent Sablon, a donné une troisième édition en 1697, des renseignements intéressants sur une restauration faite vers cette époque : à ces renseignements, qu'on lira un peu plus loin, est jointe une inscription qui, suivant cet auteur, se lit sur la boule de cuivre au pied de la croix, et qui nous apprend que cette restauration eut lieu en 1691. Plusieurs écrivains, M. l'abbé Bulteau, M. E. Lefèvre entr'autres, ont donné cette inscription dans leurs descriptions, mais c'est toujours le texte de Sablon qui est reproduit. J'étais depuis longtemps désireux de vérifier ce texte et de m'assurer de son exactitude.

» Il y a peu d'années, lorsque le clocher neuf subit d'importantes restaurations, on fit des estampages de plusieurs des sculptures qui le décorent. Les mouleurs profitèrent de cette occasion pour reproduire, en plâtre, un bas-relief qui accompagne l'inscription, et l'inscription elle-même. Il me semblait intéressant pour notre Société de connaître et de publier ce document. Cependant, malgré mes recherches, il m'a été impossible de m'en procurer un exemplaire ou une copie. Je trouvai seulement, dans la collection des plâtres de la cathédrale, un estampage du bas-relief, qui paraissait en effet de la fin du XVIIe siècle, comme le dit Sablon, ce qui augmentait mon désir de posséder un document épigraphique original, intéressant pour l'histoire monumentale du pays chartrain. J'avais prié plusieurs fois les ouvriers qui, à certaines fêtes, vont attacher une flamme ou banderolle à la croix, de me faire une copie ou une empreinte de l'inscription. Les tentatives restaient toujours infructueuses, tant la force du vent est violente à cette hauteur, et tant il est difficile de se maintenir dans un endroit aussi incommode et aussi dangereux, ce qui ne laisse aux mains qu'une bien faible liberté d'action.

» Enfin, le 1er juin dernier, l'on eut plus de succès. On voulut fêter ce jour-là la présence à Chartres de nombreux pèlerins qui se rendaient de Paris en notre ville, et l'on fit à cette intention attacher un étendard au sommet de la croix. Le temps était magnifique, et l'air assez calme, même dans les régions supérieures de l'atmosphère où va se perdre la pointe de la pyramide. Ces conditions favorables permirent d'opérer d'une manière satisfaisante, et l'on me rapporta dans la matinée la série d'empreintes en papier que j'ai l'honneur de vous présenter, et qui seront de-

posées dans vos archives. Néanmoins, soit par accident, soit par inexpérience, soit parce que plusieurs endroits de l'Inscription sont mal venus à la fonte, et n'ont pu se reproduire sur le papier, vous remarquerez que ces empreintes nous laissent dans l'incertitude en plusieurs points. Des lettres et même des mots entiers font tout à fait défaut. Le même jour, au soir, lorsque l'on fut décrocher la bannière attachée à la croix, les ouvriers furent accompagnés dans leur ascension par M. Bouthemare fils, qui employa le moyen suivant pour obtenir d'une manière satisfaisante le texte complet de notre inscription : il resta au bas de l'échelle de fer, tandis qu'un de ses aides, se tenant cramponné contre la boule, lui dictait les mots lettre par lettre. Je vous présente ici, Messieurs, le résultat de cette dictée : les fautes mêmes qu'elle contient vous attesteront sa sincérité. C'est au moyen de ces empreintes et de cette dictée que l'on obtient l'inscription suivante, différente en plusieurs points de celle de Sablon :

OLIM LIGNEA TECTA PLVMBO DE COELO TACTA DEFLAGRAVIT ANNO M D VI VIGILANTIA VASTINI DES FVGERAYS SVCCENTORIS — ARTE IOANNIS DE BELSIA M D XVII AD SEXPEDAS LXII OPERE LAPIDEO EDVCTA STETIT AD ANNUM M D C LXXXX QVO VENTORVM — VI CVRVATA AC POENE DISIECTA SED INSEQVENTI ANNO M DC LXXXXI PARI MENSE DIE PROPE PARI QVATVOR PEDIBVS ALTIOR OPERE — MVNITIORI REFECTA IVSSV CAPITVLI D. HENRICO GOAVLT DECANO CVRA ROBERTI DE SALORNAY CANONICI ARTE CLAVDI AVGÉ LVGDVNENSIS — CONFERENTE IN SVMPTVS MILLE LIBRAS PHILIP. GOVPIL CLERICO FABRICÆ SACRVM NVBIBVS CVLMEN INFERT QVOD FAXIT DEVS ESSE DIVTVRNVM.

IGNACE GABOIS FONDEUR.

» Cette inscription est formée de cinq lignes superposées. Les caractères sont en relief et fondus avec la masse, excepté la signature du fondeur qui paraît avoir été gravée en creux. Il faut dire aussi que l'inscription se trouve sur la partie postérieure de la boule, tandis que le bas-relief représentant une Sainte Vierge assise sur des nuages et portant son fils dans ses bras occupe la partie antérieure de la boule, c'est-à-dire celle qui coïncide avec la façade de l'église. Ce bas-relief est, du reste, une œuvre d'art fort ordinaire.

» Nous avons dit ci-dessus que le plus ancien auteur qui ait publié cette inscription est V. Sablon [1]. Cet auteur qui parlait en ceci de choses qui s'étaient passées de son temps, nous donne à ce sujet des détails qu'on lit dans son livre avec grand plaisir. Nous croyons donc, en reproduisant ici ce passage un peu long de Sablon, être agréable à nos sociétaires, d'autant plus que ces renseignements sur la reconstruction de la partie haute du clocher neuf ont été omis, je ne sais pourquoi, dans les nombreuses éditions de Sablon, postérieures à celle de 1697.

. . . . . Avant que de finir ce chapitre où j'ai décrit le danger auquel fut le clocher neuf par le feu qui y prit, je ne puis passer sous silence l'imminent péril dont il fut menacé par un vent violent, qui ébranla de telle sorte la cime de ce clocher, qu'on a été dans l'obligation d'en faire incessamment la démolition. Messieurs du Chapitre confièrent uniquement cette entreprise à Maître Robert de Salornay Champerny, chanoine, et lors un des commis à l'œuvre et la fabrique de l'église, qui prit soin de s'y transporter avec les ouvriers pendant qu'ils y travaillèrent.

Le péril où se trouva cette pointe du clocher arriva le 12 d'octobre par un vent furieux en forme de turbillons, que l'on appelle depuis un tems ouragan, qui s'éleva et ébranla si fort cette pointe du clocher neuf, qu'il la fit courber à dix ou douze pieds au-dessous de la pomme, en sorte que l'assemblage des pierres qui s'entr'ouvrit et devint tords à l'endroit de quelques pierres cassées, seroit tombé s'il n'avoit été soutenu par l'arbre de la croix qui traversoit toute la pointe, et par une échelle de fer cramponnée au dehors.

En 1691, cette pointe de clocher fut rétablie de pierre de Vernon, par la conduite de Claude Augé, sculpteur Lionnois, qui l'éleva de 41 pieds plus haut qu'elle n'étoit, et pour affermir davantage son ouvrage, il reprit et reposa les assises à plus de 20 pieds au-dessous de la fracture; rebâtit à neuf tout le haut qu'il liaisonna par des pierres emboîtées les unes dans les autres à queue d'aronde, et fortifiées par des barreaux de fer embrevez tout le long par dehors, et enlacés dans des rouets de fer qui traversent l'ouvrage d'espace en espace.

Le même Augé fit les moules, et conduisit la fonte d'un vase de bronze de son invention, qui sert de pomme à la croix du clocher, au lieu d'une pomme à six pans qui y étoit auparavant; ce vase a été fondu de trois pièces qui se sont emboîtées fort juste et ont été soudées ensemble;

[1] La dernière édition de Sablon est celle qui a été publiée, en 1865, par M. Garnier, imprimeur à Chartres. Elle contient beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans les précédentes. De plus, elle est enrichie d'un grand nombre de gravures sur bois et sur cuivre. Ce volume, d'une exécution typographique très-soignée et imprimé sur beau papier, se recommande non-seulement aux habitants du pays chartrain, pour qui elle est indispensable, mais aussi à tous les amateurs de livres élégants

il porte cinq pieds et demy de hauteur, sur deux pieds et demy de diamètre ou de grosseur par le ventre, il pèse neuf cent soixante et seize livres, compris la cage de fer, qui est enfermee dedans, et est garni en dedans d'une cage de gros barreaux de fer, pour tenir en état huit autres barreaux qui, la traversant, se vont joindre au haut du vase où ils sont attachez et cramponnez à l'arbre qui forme la croix, cet arbre est enté par une forte doüille et scellé en plomb sur celuy qui pénetre tout le plain de la pointe du clocher. La croix, garnie de trois pommes aux extrémités, a huit pieds de hauteur sur cinq pieds de largeur et la verge qui porte le soleil servant de giroüette a trois pieds et demy de hauteur : le vase et la croix scellez en plomb, et tout le reste de l'ouvrage ont été achevés le 8 aoust 1692. Et ensuite ce vase garny de serpens enlacez qui l'entourent jusqu'à la gorge a été doré à l'huyle; sur la doucive de la gorge est écrit en caractère de relief :

OLIM LIGNEA TECTA PLOMBO DE CŒLO TACTA, DEFLAGRATA, ANNO 1506. VIGILANTIA VASTINI DESFUGERAIS SUCCENTORIS, ARTE JOANNIS DE BELCIA 1507. AD SEX PEDAS 62. OPERE DE LAPIDEO EDUCTA STETIT AD ANNUM 1690. QUO CURVATA VENTORUM VI AC PENE DISJECTA, SED INSEQUENTI ANNO 1691. PARI MENSE DIE PROPE PARI QUATUOR PEDIBUS ALTIOR OPERE MUNITIORI REFECTA JUSSU CAP. DOMINO HENRICO DECANO GOAULT, CURA ROBERTI DE SALORNAY CANONICI, ARTE CLAUDII AUGÉ LUGDUNENSIS, CONFERENTE IN SUMPTUS 1000. LIBRAS PHILIPPO GOUPIL CLERICO FABRICÆ, ALTUM NUBIBUS INFER CULMEN QUOD FAXI DEUS ESSE DIUTURNUM.

Il ne faut pas obmettre la découverte qu'on a faite, après la démolition et avant le rétablissement de la pointe du clocher, d'un aimant extraordinaire formé de rouïlle de fer enclos dans la pierre. Le premier qui en fit la découverte fut Jacques Cassegrain, docteur en médecine, lequel, s'étant trouvé dans le lieu où étoient les démolitions, aperçut dans un trou de pierre quelques morceaux de rouïlle attachés à du fer, qui lui semblèrent avoir la couleur d'aimant; en effet, il en fit l'expérience avec de la limaille de fer et reconnut que cette matière avoit la couleur, le pesanteur et la qualité de l'aimant, ce qui donna sujet d'en envoyer à Messieurs de l'Académie des sciences à Paris, plusieurs morceaux qui furent trouvez avoir toute la vertu de l'aymant minéral, d'où ils prirent occasion d'en écrire un traité dans leur journal des sçavents. (La description de cet aimant, imprimee en 1692, par Monsieur l'Abbé.....

Mais laissons aux philosophes et a ces grands génies à exercer la subtilité de leur esprit sur ce sujet, et disons encore quelques choses, avant de finir ce chapitre, de la beauté du clocher neuf après sa nouvelle réédification, qui commença en 1507 et fut finie en 1517 par Jean de Beauce, qui en fut l'entrepreneur et l'eleva de cinquante-neuf toises et deux pieds du niveau de terre, et d'une architecture la plus mignonne et la plus hardie; il est enrichi d'une infinité de belles figures et de sculptures qui règnent depuis les cloches jusques au haut. Entre les différentes beautés

et la hardiesse de cet édifice, l'on y remarque seize petits pilliers d'une délicatesse surprenante, lesquels font une espèce de lanterne où est posé le timbre de l'horloge et tout le support d'une flèche à huit pans de plus de 150 pieds dont les pierres ne portent que 7 pouces d'épaisseur, et sont ouvragées par dehors d'une sculpture qui forme une espèce de feuillage tombant d'assise sur assise en recouvrement.

Nous marquerons encore au lecteur, avant de finir ce chapitre du clocher neuf, que la réédification de sa pointe (ouvrage de la dernière conséquence) fut entièrement achevée le vendredy huitième du mois d'aoust : on posa sur cette pointe la croix qui a été aussi refaite à neuf, l'on remit au-dessus la figure du Soleil qui a été réduite à quatre pieds de diamètre, afin de donner moins de prise aux vents, et donner, par conséquent, moins d'effort à cette pointe; après cela, l'on fit dorer sur le lieu, les trois vases de cuivre qui est un sujet d'autant plus d'admiration que ceux de l'art savent la peyne qu'il y de manier de l'or dans un lieu même à couvert et commode : enfin on acheva de descendre les échaffaux la surveille de la Nativité de la Vierge au mois de septembre 1692, et la pyramide reparut dans sa perfection avec beaucoup plus d'agrément et de solidité qui n'avoit eu auparavant, au grand étonnement de bien des gens qui s'étoient persuadés qu'on ne pouvoit espérer de l'y revoir jamais, ou du moins de longtems, soit par la difficulté de l'ouvrage même, soit par la difficulté des tems, ausquels la France étant toute occupée à soutenir seule les prodigieux efforts des puissances de l'Europe armées contre elle, Messieurs du Chapitre, en leur particulier, s'y trouvoient encore surchargés de grosses dépenses faites et à faire d'ailleurs, mais tant d'obstacles n'ont servy que de sujet d'augmenter les louanges et la gloire qu'on doit donner à leur religion et à leur générosité, d'avoir si glorieusement achevé cet ouvrage.

Le sieur de Salornay, en son particulier, reçut de tous ses confrères de si grandes marques d'honnêteté et de reconnaissance, pour les soins et les peynes dont il s'appliqua, qu'il ne s'en peut d'avantage; et entre autres ils lui firent présent d'une médaille d'or, dont en voicy l'inscription : DECANUS ET CANONICI CARNOTENSES ROBERTO DE SALORNAY CONCANONICO, OB VIGILANTIAM IN REPARANDO MAJORIS PYRAMIDIS FASTIGIO, DONO DEDERUNT 1692. Sur laquelle on voit d'un côté le plan de l'église de Chartres, dont un clocher est penchant sur sa ruine, et après une figure de la Vierge, tenant d'une main son enfant, et l'autre qu'elle avance comme pour soutenir le clocher qui penche, avec cette inscription : *Illâ sustinente non corruet*, et, au bas de l'église, les armoiries du sieur de Salornay dont le blason est quatre points d'or équipolé de cinq de gueulle sur le haut, le revers de cette médaille est la figure d'une chemisette environnée de nuages, et au bas l'inscription du sujet pour lequel Messieurs du Chapitre ont fait ce present [1].

[1] *Histoire de l'auguste et vénérable eglise de Chartres*, Chartres, Ve Et. Massot, impr. libr. 1697 pages 64 et suiv.).

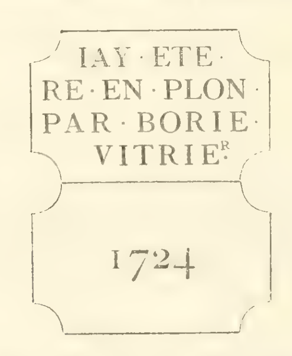
« Voici de bien longs détails au sujet de la restauration du clocher neuf à la fin du XVIIe siècle; pourquoi ne dirions-nous pas quelques mots de celles fort importantes, qui furent faites il y a une douzaine d'années? Les injures du temps et l'état d'abandon où furent laissés les monuments religieux à la fin du dernier siècle, avaient causé bien des avaries à cette flèche, que nous admirons certainement autant que les braves gens dont nous parle le naïf historien que nous venons de citer. Le dommage le plus sérieux survenu depuis était une profonde lézarde qui sillonnait une des faces de la pyramide : de plus, l'un des petits piliers qui séparent les fenêtres de la lanterne où se trouve le timbre de l'horloge, menaçait de s'affaisser, la pierre s'étant trouvée d'une mauvaise nature et se laissant ronger par l'action de l'air et l'humidité des pluies. Remédier à cet état de choses était fort difficile et nécessitait des opérations très-délicates. M. Lassus, architecte du gouvernement, et alors chargé de l'entretien des monuments historiques de ce département, surmonta ces difficultés avec autant de science que d'adresse, et rendit de nouveau à ce clocher une solidité qui sera longuement durable. Ces travaux de consolidation avaient entraîné à des frais considérables d'échafaudages : M. Lassus obtint du gouvernement qu'on en profiterait pour restaurer aussi toutes les parties d'ornement et de décoration qui avaient été dégradées ou détruites dans les âges précédents. En compulsant les comptes de ces travaux on trouverait certainement les matériaux d'un travail intéressant; espérons que cela sera fait un jour. Ce fut aussi à cette époque que je composai pour M. Lassus le dessin du soleil qu'il fit placer au sommet de la croix du clocher neuf, et voici comment je m'exprimai à cette occasion dans le *Journal de Chartres*, du 16 avril 1854 (jour de Pâques).

Dans les anciennes estampes et les vieux tableaux représentant des vues de la ville de Chartres, on peut remarquer presque toujours que la croix placée au sommet du clocher neuf de notre cathédrale est surmontée par un soleil qui servait à indiquer la direction du vent, comme le fait le croissant du vieux clocher et l'ange de l'abside. Outre ces dessins, on a plusieurs textes qui parlent aussi de l'existence, en cet endroit, d'un soleil en métal. Or, ce soleil n'existait plus depuis longtemps, et il était à désirer que les travaux qui s'exécutent en ce moment pour la restauration de la flèche du XVIe siècle vinssent rétablir les choses dans leur état primitif: c'est ce que vient de faire M. Lassus. La croix avait été mutilée par les injures du temps ou la maladresse des hommes.

ses bras avaient été refaits fort grossièrement en 1815 : on vient de les remplacer par d'autres exécutés avec plus de soin; les extrémités des bras et l'endroit où ils se rencontrent, ont été garnis d'ornements en métal doré. Enfin, lundi dernier, de hardis et intrépides ouvriers, grimpés sur la tige de la croix, attiraient les regards des passants, et faisaient frissonner les curieux, accoutumés à ne voir perchés en cet endroit inaccessible que les corbeaux qui peuplent nos clochers; ces hommes, installés sur un petit échafaudage d'une légèreté surprenante, étaient occupés à replacer sur le sommet de la croix un soleil en cuivre doré, soutenu par une armature en fer.

Ce soleil a 1m 10 cent. de diamètre; mais il ne suffisait pas de rétablir un objet matériel; il fallait encore lui donner une signification symbolique, si l'on voulait se conformer aux usages anciens toujours animés par les idées religieuses. Qu'une chose fût proche ou éloignée, enfouie sous terre ou perdue dans les hauteurs de l'air, la main de l'artiste ne se ralentissait pas dans le fini de son travail, et l'idée chrétienne venait toujours se manifester en quelque point. Voici ce qui a été adopté pour le nouveau soleil : Le centre d'où partent les rayons est découpé à jour et représente en buste l'image de J.-C. bénissant de ses deux mains. Autour de ce buste on lit d'un côté : JESU SOL, JUSTITIÆ, MISERERE POPULI TUI, *Jésus, soleil de Justice, ayez pitié de votre peuple* : et de l'autre côté : EGO SUM LUX MUNDI, PACEM MEAM DO VOBIS, *Je suis la lumière du monde, je vous donne ma paix.*

» Pendant que nous sommes en train de recueillir des inscriptions indiquant des travaux faits à diverses époques dans la cathédrale de Chartres, nous allons ici en consigner encore une autre. Elle est gravée sur une pierre encastrée à l'intérieur dans l'un des épais meneaux de la grande rose occidentale, et elle nous apprend que ces beaux vitraux, représentant le jugement dernier, ont été remis en plomb il y a près d'un siècle et demi.



» Nous ne pouvons nous empêcher, en terminant cette notice,

d'exprimer le regret que dans les temps modernes on n'ait point conservé l'ancien usage de graver sur les monuments des inscriptions, ou au moins des noms et des dates, qui permettent de lire sur les édifices eux-mêmes une partie de leur histoire [1], et la transmettent ainsi de génération en génération, sans qu'on soit obligé d'avoir recours aux livres ou aux archives. On accuse quelquefois notre siècle de bavardage : cela n'est certainement pas exact (en France) pour la question monumentale qui nous occupe en ce moment; pour le reste, je laisse à d'autres la tâche (qui me paraît difficile) de justifier et d'absoudre le XIX[e] siècle. »

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt, et renvoyée à la Commission de publication.

La lecture de M. Lecocq sur les fouilles du clos Saint-Jean a été remise à la séance suivante, vu l'heure avancée.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Rémond, propriétaire, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Garnier.

De La Martraye (Georges), à Chartres; présenté par MM. Phil. Bellier de la Chavignerie et Edm. de Mianville.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Fragment d'une main de saint Vincent, provenant de l'église de Saint-Maurice de Chartres, XVI[e] siècle (Don de M. Merlet). — *Pierre.*

[1] Il y a dans les combles de l'église une inscription destinée à constater la construction en fer et fonte de son nouveau toit. Ici la restauration était extrêmement importante; une lacune eût été une faute grave. Mais depuis vingt ans de nombreux travaux, des reprises considérables ont été faites à la cathédrale, sans que le moindre mot, la plus simple date gravée sur les murs, vienne en fixer la preuve et le témoignage.

Il portico di San-Celso, par le comte Ant. Cavagna Sangiuliani. — *Dell'abbazia di S. Alberto di Butreo*, par le même. — *Relazione sulle l'illustrazione storiche dell'abbazia di Butreo* (Dons de l'auteur).

Mémoires lus à la Sorbonne. Archéologie. 1867 (Envoi du Ministère).

SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 JUILLET 1868.

Présidence de M. MERLET.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

En l'absence de MM. les secrétaires, vice-secrétaires et archiviste, le conservateur du Musée remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président annonce que la séance qui devait avoir lieu à Maintenon, le 28 juin dernier, est renvoyée au dimanche 5 juillet et invite les membres de la Société à s'y rendre.

M. le Président rappelle que la Société a été spécialement convoquée pour délibérer sur la proposition faite au mois de janvier dernier, d'entreprendre à Chartres, en 1869, à l'occasion du Concours régional, une exposition archéologique et artistique; que, comme cette exposition peut engager gravement les finances de la Société, il est essentiel que celle-ci se constitue en assemblée générale; que, pour pouvoir prendre délibération en assemblée générale, il faut qu'il y ait présent au moins le dixième des membres de la Société, qui en compte 316, et dont le dixième est de 32.

Le nombre des membres présents étant de 45 [1], on peut valablement délibérer.

[1] Voici les noms des membres présents : MM. Alex. de Saint-Laumer, maire de la ville de Chartres, *président d'honneur*; Merlet, *président*; Letartre aîné, Paul Durand, l'abbé Olivier, *vice-présidents*; Phil. Bellier de la Chavignerie, *conservateur du Musée*; Follie, des Haulles, Met-Gaubert, Grin-Lachapelle,

M. Philippe Bellier de la Chavignerie, au nom de la Commission nommée à la séance du mois de janvier dernier, lit le rapport suivant :

Messieurs,

« Dans votre séance de janvier dernier, sur le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter, tendant à ce que la Société prenne en 1869, à l'occasion du Concours régional, qui doit avoir lieu à Chartres, l'initiative d'une exposition d'archéologie et d'objets d'art, pareille à celle que vous avez faite en 1858, vous avez nommé une commission à l'effet d'examiner si cette exposition serait possible, et quels seraient les moyens d'exécution.

» La commission, pénétrée de l'avantage que retirerait d'une semblable exposition la Société, qui trouverait là un moyen de plus de se faire connaître, d'exercer son activité, d'augmenter peut-être le nombre de ses membres, et de contribuer à répandre dans le pays, le goût de l'archéologie, des arts et de tout ce qui s'y rattache, s'est d'abord occupée de trouver un local convenable.

» Après avoir successivement examiné les anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu, ceux de l'ancien Bureau de bienfaisance, la salle Sainte-Foi, les futures constructions de l'Hôtel-de-Ville, une bâtisse provisoire élevée *ad hoc*, et avoir reconnu qu'aucun de ces locaux ne pouvait être approprié à cet usage, s'est arrêtée définitivement aux ateliers du chemin de fer, qu'elle a visités, après s'être mise en rapport avec MM. le chef de gare et le chef des travaux de la voie, chez lesquels elle a rencontré beaucoup de bon vouloir.

» L'atelier qui serait mis à votre disposition est vaste, solidement construit, bien éclairé, très-sec, suffisamment garanti des chances d'incendie, et entièrement enfermé dans la gare, ce qui en rendra la surveillance facile. Il a 35 mètres et demi de long sur 17 de large et 5 mètres et demi de hauteur. Il est

Rémond, Barois, Jatteau, Ravault, Edm. de Mianville, Prieur, Bost, Gust. Foiret, Coudray-Maunier, Granger, Rimbault, Alph. Letartre, de Vésian, Person, l'abbé Hénault, Gilbert, Famin, Collier-Bordier, Lecocq, Mauger, Salmon, Yves, Marcille, Boy, de Sacy, Escoffier, Varéliaud, Brosseron, Boisseau, Delacroix, Michel Isambert, Poucin, Lefèvre, Appay et Stan Isambert.

éclairé de chaque côté par huit fenêtres très-larges et très-hautes, et par six châssis ouverts dans la toiture. On y a accès par sept portes, dont trois dans un des bouts, et deux de chaque côté. Il est adossé aux ateliers de réparation des bâches, du côté desquels l'administration se réserve un espace carré de 8 mètres de côté.

» Une première difficulté s'élevait, c'était celle des fermetures; les portes semblaient mal closes, les fenêtres partant de trop bas et faciles à escalader. M. le chef des travaux a levé cette difficulté en disant que la fermeture des portes le regardait, que si l'administration concédait le local, il le remettrait en bon état, et qu'il serait facile de boucher avec des planches les quatre carreaux du bas de chaque fenêtre, qui donnerait encore suffisamment de jour.

» En second lieu, le sol est sablé et traversé par des rails, et on craignait d'être obligé d'établir un plancher, ce qui eût entraîné dans des frais considérables. Mais M. le chef des travaux estime qu'on peut former, avec du sable et de l'eau, une espèce de béton très-dur, suffisant pour faire un sol solide, sans poussière, facile à entretenir proprement; ce béton coûterait 2 francs le mètre carré, soit 1,000 francs pour le tout.

» Reste l'appropriation du local. L'idée toute naturelle qui se présente à l'esprit est d'établir une cloison dans la longueur de cette vaste salle, transformée ainsi en deux galeries parallèles, fermées par une cloison de retour, du côté réservé : il est essentiel alors que ces cloisons soient à double face, pour pouvoir y accrocher les objets exposés dans chaque salle. Les renseignements recueillis estiment à 5 francs le mètre carré ce que devront coûter ces cloisons, soit 500 francs chacune d'elles, et l'on aurait, l'une d'elles étant double, 260 mètres de surface disponible, environ, sans compter les panneaux qui séparent les portes et les fenêtres, soit 180 mètres encore environ, au total 440 mètres.

» Si maintenant, pour se faire une idée approximative des dépenses nécessaires, nous prenons le compte de l'exposition de 1858, nous trouvons que les frais de garde, surveillance et contrôle se sont élevés pour trois semaines, à 752 francs, soit 800 en chiffres ronds, service des transports 900, impressions, correspondances et catalogue 900, au total 2,600 francs. Si à cette somme nous ajoutons les 2,000 francs d'appropriation et de

béton indiqués plus haut, plus 600 francs pour les tentures et frais imprévus, on arrive à 5,000 francs.

» Tous ces chiffres, bien entendu, ne sont qu'approximatifs, quoique pris sur les mesures et indications trouvées dans les bureaux de la gare, et n'ont nullement le caractère d'un devis définitif, mais c'est toujours autour du chiffre 5,000 que s'élèvent ces prévisions éminemment provisoires.

» Ce chiffre de 5,000 francs de dépense aurait-il de quoi effrayer la Société? Votre commission ne l'a pas pensé, et voici sur quoi elle se fonde :

» L'exposition de 1858, qui a admirablement bien réussi, s'est faite dans des conditions, pécuniairement parlant, peu favorables. Elle se faisait, parce qu'il se trouvait un local tout prêt, mais nulle circonstance en dehors d'elle ne pouvait, à cette époque, attirer les étrangers à Chartres; aucune publicité ne lui avait été donnée, et cependant les recettes se sont élevées à la somme de 3,615 francs, supérieure de près de 200 francs à la somme qu'avait prévue la Société dans ses études préliminaires, en réalité, inférieure de 686 francs aux dépenses qui avaient été faites, et qui s'élevaient à 4,301 francs. Mais, en 1858, la Société n'avait reçu aucune subvention; en 1869, au contraire, on peut espérer de la ville une allocation de 1,000 francs, et ce n'est pas une présomption de penser que, alors que toute publicité aura été donnée à votre exposition, que le Concours régional vous aura amené un grand nombre de personnes de Paris et des départements, vous arriverez à un chiffre de recette au moins égal à celui de 1858, soit 3,615 francs; c'est donc, avec la subvention de la ville, 4,615 francs de recette, sur lesquels vous semblez pouvoir compter. Si vos frais ne dépassaient pas 5,000 francs, ce serait une somme de 400 francs que vous demanderiez à la Société pour faire votre exposition, et cette somme est inférieure de 200 francs à celle qu'a coûtée l'exposition de 1858.

» Vous pouvez remarquer que dans toutes les appréciations ci-dessus, il n'est nullement question d'un prix de location de la salle, car il y a tout lieu de croire que l'administration du chemin de fer n'en demandera pas : on n'aurait pas non plus à s'occuper des frais de barrière, pour nous séparer du reste de la gare, frais que supporterait la compagnie, selon toute probabilité.

» Une dernière objection : cet emplacement, dit-on, est très-loin du centre de la ville, et on aura conséquemment peu de visiteurs et peu de recettes. On peut répondre que le centre de l'activité de la ville de Chartres, au moment du Concours régional, sera le clos Saint-Jean et l'embarcadère : or de la place de l'embarcadère au lieu de l'exposition, le chemin est court et facile à traverser, au moyen de poteaux indicateurs, plantés de distance en distance. Arrivés devant l'embarcadère, ces poteaux viendront rencontrer ceux du Concours, qui, par la rue Jean-de-Beauce, aboutiront au Marché-aux-Chevaux, ou par la rue Félibien mèneront au clos Saint-Jean, et vous mettront ainsi en communication avec toute la ville.

» Au surplus, Messieurs, vous n'avez guère à choisir : de quelque côté qu'on se retourne, on ne trouve en ce moment aucun autre local qui puisse remplir le but que vous vous proposez, et cependant le temps presse.

» Votre commission conclut donc :

» 1° Qu'il y a lieu de faire une exposition archéologique et artistique à Chartres en 1869 ;

» 2° Que le meilleur local pour l'installer est l'atelier du chemin de fer, dans le cas où la ville accorderait une subvention de 1,000 francs, et où le devis ne dépasserait pas la somme de 5,000. »

Après une assez longue discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres, l'assemblée consultée sur la question de savoir s'il y a opportunité de faire une exposition en 1869, déclare que oui, à une grande majorité.

On passe ensuite à la question du local; un grand nombre de personnes prennent part à la discussion. On demande quelle sera la nature de l'exposition ? si l'industrie y sera jointe ? Les uns repoussent absolument le chemin de fer, qui, par son éloignement, laisserait peu de chances de faire des recettes; les autres aiment encore mieux le chemin de fer, quelqu'éloigné qu'il soit, que de ne pas faire d'exposition ; un membre demande qu'il soit fait une construction *ad hoc*, sur un terrain que l'on peut choisir, la place Châtelet ou ses abords, par exemple ; un autre que l'on mette aux voix la proposition de faire un baraquement en écartant dès maintenant les ateliers du chemin de fer ; un autre, que l'on mette aux voix la proposition de faire

un baraquement, et en cas d'impossibilité, que l'on adopte les ateliers du chemin de fer ; un autre enfin, que la question du chemin de fer soit simplement réservée.

Après de nouveaux débats, notamment sur la manière de poser ces questions, l'assemblée est consultée sur la question suivante :

Y a-t-il lieu d'étudier la possibilité de construire un baraquement, en écartant définitivement le projet du chemin de fer?

Pour l'affirmative. . . 22 voix.
Pour la négative . . . 15 voix.

Il est décidé que le projet du chemin de fer est écarté définitivement, et que la Commission étudiera la question d'un baraquement.

La lecture de M. Lecocq est remise à une autre séance, vu l'heure avancée.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Cavagna San Giuliani (le comte), à Milan ; présenté par MM. Merlet et Paul Durand.

Rougier, inspecteur des écoles primaires, à Chartres ; présenté par MM. Merlet et Garnier.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Recherches sur l'ancien collége de Blois, par M. Dupré. — *Essai historique sur la culture des sciences et des lettres, à Blois, au XVIIe siècle*, par le même (Dons de l'auteur).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1867-1868 (Envoi de la Société).

Annuaire de la Société Philotechnique, 1867 (Envoi de la Société).

SÉANCE PUBLIQUE A MAINTENON, DU 4 JUILLET 1868.

Présidence de M. MERLET.

La séance est ouverte à une heure, dans la salle de la justice-de-paix, à l'hôtel-de-ville de Maintenon. Prennent place au Bureau : MM. Merlet, président de la Société, le duc de Noailles, membre de l'Académie Française, Isid. Lamy, maire de Maintenon, Paul Durand, faisant les fonctions de secrétaire. Plusieurs dames, parmi lesquelles nous remarquons Mme la duchesse de Noailles, ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence; parmi les membres de la Société, nous citerons MM. Barois, Yves, Follie, de Sacy, Granger fils, Rémond, etc.

M. le Président ouvre la séance par le discours suivant :

« MESDAMES ET MESSIEURS,

» Pour beaucoup d'entre vous, nous le craignons fort, nous sommes des inconnus, et, parmi ceux mêmes qui se sont si gracieusement rendus à notre invitation, plusieurs sans doute se sont demandé ce que nous voulions faire et pourquoi nous venions les déranger. Notre excuse sera d'abord dans la mode du jour, car, bien qu'en aient quelques esprits chagrins, l'archéologie est à la mode aujourd'hui, il est impossible de le contester. Et puis, quel est le fils qui n'éprouve plaisir à entendre parler de son père ou de ses aïeux ? Quel est l'homme qui n'est fier d'ouïr célébrer la gloire ou les mérites de son pays natal ?

» Or, c'est pour cela que s'est créée la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Elle s'est proposé pour tâche de faire revivre la mémoire de ce qui n'est plus : hommes qui ont rendu service à leur patrie, qui se sont distingués par leurs talents ou par leurs vertus; monuments qui nous étonnent encore par leur majesté et leur richesse ou dont au contraire il ne reste plus que des ruines ou des souvenirs, la Société Archéologique a entrepris de rendre tout cela à la vie, et d'instruire ceux qui sont aujourd'hui, en leur disant ce qu'ont été ceux qui les ont précédés. Puis, pour délasser les esprits qui trouveraient trop arides les leçons de l'histoire, pour les tenir au courant des pro-

grès qui s'accomplissent chaque jour, elle a appelé à elle la littérature, elle s'est adressée à la science, et la littérature et la science ont libéralement répondu à son appel. Grâce au concours de quelques-uns de nos membres les plus zélés, nous pourrons tout à l'heure vous faire partager nos distractions; en ce moment, la parole m'appartient, et si j'en abuse, c'est à vous, c'est à votre ville qu'en reviendra toute la faute.

» Peu de cités en effet ont un passé aussi riche que la ville de Maintenon. Toutes les époques ont en passant laissé, chez vous, des traces ineffaçables, et par un rare privilége, vous avez dans les temps modernes, dans l'époque actuelle, des représentants historiques dont un seul suffirait à faire la gloire d'une ville. Le champ est donc immense et j'ai hâte de le parcourir.

» Il me faut avec vous remonter avant le déluge, du moins certains l'ont dit, et quoique peu crédule sur ce point, vous pourriez m'accuser de passer sous silence votre plus ancien titre de noblesse, si je ne parlais pour mémoire de cet atelier d'armes en silex, dont on a cru, il y a deux ou trois ans, avoir retrouvé le siége, en face le camp romain, dans les champs de La Folie. Les fouilles n'ont pas tenu tout ce que semblaient promettre les premières découvertes : beaucoup ont douté des armes ou des instruments anté diluviens de Maintenon; mais de très-habiles y ont cru, et ce n'est pas ici que j'oserais contester leur authenticité : quoiqu'il en soit d'ailleurs, n'est-ce pas déjà un grand honneur d'avoir pu offrir matière à la critique sur des vestiges d'une époque encore tellement ignorée?

» Si nous traversons quelques siècles, nous arrivons à des temps encore bien obscurs, mais qui, eux du moins, ont laissé des monuments incontestés, je veux parler de l'époque celtique et des monuments druidiques. Ici encore Maintenon est noblement représenté : le groupe des pierres de Changé, connues sous le nom générique de *Pierres de Gargantua*, rappelle certainement un des principaux centres du culte des Druides dans notre contrée. Nous irons tout à l'heure revoir ces imposants débris que tous vous connaissez et dont tous nous avons entendu parler; je ne veux faire que rappeler leur nom et leur position. C'est d'abord le *But de Gargantua*, menhir haut de 2 mètres et demi, et tout à côté un autre menhir, en grande partie enfoui dans le sol; un peu plus loin, le *Berceau*, formé de deux demi-

dolmens inclinés à l'inverse, sur la base de l'un desquels existe un trou ovale, que les amateurs du tragique ne manquent pas de représenter comme destiné à écouler le sang des sacrifices; plus loin encore, un autre demi-dolmen, près des dernières maisons de Changé, et enfin, sur le bord de l'Eure, un amoncellement de grès en partie brisés, connus sous le nom de *Chapelle des Martyrs*, et qui proviennent assurément d'un ancien dolmen brisé.

» C'était donc là un des sanctuaires du druidisme, ce devait être en même temps un des centres où s'organisait, au premier siècle avant notre ère, la si glorieuse résistance des Carnutes combattant contre les Romains pour leur indépendance nationale; c'est peut-être de là qu'étaient partis les meurtriers de Tasgetius, cet illustre chartrain que César avait placé à la tête de sa nation. Aussi, lorsque César envoya chez les Carnutes son lieutenant L. Plancus, pour punir les assassins de Tasgetius, ce fut précisément sur la hauteur, en face des pierres de Changé, que Plancus établit son camp, et il en reste aujourd'hui, vous le savez tous, des vestiges incontestables.

» Les Carnutes furent assurément des derniers à accepter la loi des étrangers; mais les revers de Vercingétorix, leur glorieux champion, déterminèrent la soumission presque complète de la Gaule, et il fallut bien se résigner à supporter la domination romaine. Le druidisme disparut au moins comme religion; la civilisation, l'industrie, les arts de Rome vinrent peu à peu remplacer l'ancienne civilisation gauloise : — de nombreux vestiges de cette nouvelle période se sont encore rencontrés, et en labourant les champs de La Folie, la charrue vient souvent heurter des débris de poterie et de verrerie gallo-romaines.

» Vous avez moins de restes des premiers siècles du christianisme; le Moyen-Age même a laissé chez vous moins de traces : heureusement qu'à défaut des monuments de pierre ou de bois, nous avons pour nous guider les monuments écrits qui commencent à devenir abondants à partir du XI[e] siècle. L'église de Saint-Pierre, assurément, peut-être même celle de Saint-Nicolas, étaient antérieures à l'an 1000, mais c'est vers cette époque qu'on en trouve la première mention dans une charte par laquelle Mainier de Maintenon, petit-fils d'Avesgaud, fonde le prieuré de Notre-Dame de Maintenon, qu'il soumet à l'abbaye de Marmoutier près Tours.

» Ce Mainier était-il seigneur de Maintenon et l'ancêtre de ces Amaury et de ces Simon qui pendant plusieurs siècles possédèrent la terre de Maintenon? Nous ne le pensons pas, et nous croyons que le plus loin qu'il soit possible de remonter dans la filiation des seigneurs de votre ville est l'année 1083, où apparaît pour la première fois un chevalier portant d'une manière certaine ce titre de seigneur de Maintenon. Ce chevalier se nommait Amaury, et nous le voyons en 1087, tuteur du jeune Amaury de Montfort : aussi, ce que la similitude des noms nous avait tout d'abord fait supposer, n'hésitons-nous pas à affirmer que les sieurs de Maintenon étaient de la même famille que les illustres comtes de Montfort, et, sauf preuve du contraire, croyons-nous que Maintenon, d'abord dépendant du comté de Monfort-l'Amaury, fut démembré au milieu du XIe siècle pour former l'apanage de cet Amaury, frère cadet de Simon de Montfort.

» Ce fut alors que furent jetés certainement les fondements du château de Maintenon : qu'était-il dans le principe? Il est difficile de l'affirmer positivement aujourd'hui : cependant des anciennes fortifications, des anciens moyens de défense, il reste encore, sur l'emplacement sans doute du château primitif, des tours gothiques qui n'ont perdu qu'à la Révolution de 1790 leurs créneaux et leurs machicoulis, des fossés larges et profonds qui entourent de toutes parts le château; des murailles épaisses, qui assurément datent des premières années de la fondation. Le château féodal n'était pas, suivant l'habitude, sis sur une motte élevée; on devait donc par l'art avoir remplacé ce que la nature n'avait pas fait pour la défense du donjon. L'enceinte était certainement fort étendue, car un acte de 1200 nous apprend que le prieuré de Notre-Dame, avec les terres en dépendantes, était renfermé dans l'intérieur des murs.

» Lorsque Françoise d'Aubigné acheta le domaine de Maintenon de M. de Villeray en 1674, l'ancien château, quoique remanié par Jean Cottereau au XVIe siècle, existait cependant encore en partie, tel que l'avaient construit les premiers seigneurs de la famille de Montfort, car nous lisons dans un aveu rendu au Roi à cette époque : « Un grand et ancien chasteau basti sur la rivière d'Eure, aux quatre coins duquel il y a quatre grosses tours dont trois sont de briques et l'autre de gresserie nommée la tour carrée..., ponts-levis pour y entrer, fossés à l'entour

revêtus de pierres de taille à fonds de cuve, remplis d'eau de la rivière d'Eure. »

» Mais la fortune de Mme de Maintenon, si elle faisait la prospérité de la ville, devait être la ruine presque complète du vieux donjon. Celui-ci était insuffisant pour la Cour qui accompagnait la noble marquise : le roi Louis XIV ne pouvait se contenter, même pour un jour, de la demeure féodale de l'ancien surintendant des finances du roi Louis XII. On ajouta deux ailes, on construisit des remises de carrosses et des écuries, on éleva une tribune pour entendre la messe, bref, on métamorphosa le château tel que vous le voyez aujourd'hui.

» Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, quoique archéologue : l'ancien château de Maintenon n'avait pas un caractère assez imposant pour que nous lui donnions beaucoup de regrets : les souvenirs historiques qu'il rappelait ont été tellement effacés par les grandes figures qui ont attaché leur nom au château moderne qu'à vrai dire, au contraire de la plupart des villes, c'est aux deux derniers siècles que Maintenon doit sa plus grande illustration : il est donc naturel que la cité nous offre comme principaux souvenirs ceux de sa période de gloire.

» Que de choses à vous dire qui vous intéressent personnellement sur l'histoire de ces deux derniers siècles ? Sans m'arrêter à Mme la marquise de Maintenon, dont il serait téméraire à moi d'effleurer la biographie après celle que nous a donnée une plume si autorisée ; sans vous entretenir de cette illustre famille qui a successivement fourni tant de maréchaux, tant de savants à la France, tant de bienfaiteurs à votre ville, je voudrais vous parler de l'église et du Chapitre de Saint-Nicolas, l'une restaurée, l'autre fondé en 1522 par Jean Cottereau, seigneur de Maintenon, et Marie Turine, sa femme. Là reposaient les anciens sires de Maintenon depuis le XIIe siècle ; là furent enterrés Jean Cottereau et sa femme : de toutes ces sépultures, que reste-t-il aujourd'hui ?..... Je voudrais aussi vous dire quelques mots de l'hôpital Saint-Maurice, fondé en 1731 par la munificence d'Adrien-Maurice de Noailles. Mais le temps me presse, je crains que l'impatience ne vous gagne, et pourtant avant de finir je veux vous rappeler encore une nuit célèbre dans notre histoire, nuit dans laquelle les bases de notre société moderne furent posées sinon par un des vôtres, au moins par un des membres de la famille dont le nom rappelle immédiatement votre souvenir

» C'était le 4 août 1789, le vicomte Louis-Marie de Noailles était à la tribune de l'Assemblée Constituante, et au milieu de l'étonnement d'abord, puis des applaudissements et de l'enthousiasme de ses collègues il demandait :

» Que l'impôt fût payé par tous les individus du royaume, dans la proportion de leurs revenus;

» Que toutes les charges publiques fussent à l'avenir supportées également par tous;

» Que tous les droits féodaux fussent rachetables par les communautés, en argent, ou échangés sur le prix d'une juste estimation;

» Que les corvées seigneuriales, les mainmortes et autres servitudes personnelles fussent détruites sans rachat.

» Et voulez-vous connaître le résultat de ces propositions qui, vous le savez, furent immédiatement adoptées par l'Assemblée Constituante? Le voici, tel que l'exprimait, avec l'emphase d'alors, un des plus modérés jurisconsultes de l'époque :

» M. le vicomte de Noailles a réchauffé toutes les âmes; tout
» le monde s'est porté en foule au Bureau pour s'y faire inscrire
» et y offrir des sacrifices au bien public. En une nuit, la face de
» la France a changé; l'ancien ordre de choses a été renversé;
» l'arbre fameux de la féodalité, dont l'ombre couvrait toute la
» France, a été jeté par terre; l'homme cultivateur est devenu
» l'égal de celui qui, en vertu de ses parchemins antiques,
» recueillait le fruit de ses travaux. »

» Mesdames et Messieurs, M. le vicomte de Noailles était le petit-fils du maréchal Adrien-Maurice, le fondateur de l'hôpital de Maintenon : il vous appartenait donc de bien près; il avait dû souvent visiter ce château, parcourir ces belles allées du parc, et de même que Racine avait puisé sous les grands arbres de Maintenon les inspirations d'Esther et d'Athalie, de même peut-être aussi Louis-Marie de Noailles conçut devant ces aqueducs, alors encore debout, le désir de contribuer à la régénération de la France.

» Nous voici arrivés à l'histoire contemporaine; je pourrais longtemps encore continuer; ne devrais-je pas vous parler de ce duc de Noailles, Jean-Louis-François-Paul, l'un des seigneurs les plus spirituels de la cour de Louis XV, membre de l'Académie des sciences et mort académicien libre en 1824? Ne devrais-je pas rappeler les titres littéraires de cet autre duc de Noailles,

que le corps le plus illustre de la France, l'Académie Française a jugé naguère digne de succéder à notre plus éminent prosateur contemporain, le vicomte de Châteaubriand ? Mais je m'arrête, Mesdames et Messieurs : lorsqu'on aborde les sujets trop récents, l'impartialité devient impossible, ou tout au moins on refuse d'y croire. En faisant l'éloge de l'académicien, j'aurais l'air de m'adresser au grand seigneur, tandis que je ne pense qu'à un confrère : d'ailleurs vous le connaissez tous, à quoi bon redire ce que personne n'ignore ?

» Je termine donc ; mais avant de quitter la parole, permettez-moi encore d'exprimer un vœu : partout où nous sommes allés, il s'est réalisé, laissez-nous espérer que nous ne serons pas moins heureux parmi vous. Nous vous avons dit ce que nous voulions, nous allons essayer de vous montrer ce que nous entreprenons : joignez-vous à nous, vous tous qui êtes pénétrés de l'amour du sol natal, c'est par l'union du grand nombre que la Société Archéologique atteindra le but qu'elle s'est proposé, et c'est pour cela que nous venons solliciter vos adhésions. »

Ensuite M. Yves, au nom de M. Blay, instituteur à Pontgouin, qui n'a pu se rendre à cette réunion, donne lecture des pièces de vers suivantes :

CAUSERIE.

A Monsieur Lucien MERLET,
Président de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

I.

Mes pauvres vers, on vous propose
Un charmant voyage, ma foi ;
Je vous suivrais bien, mais je n'ose ;
Si vous partez, partez sans moi.

Si vous partez, car il m'en coûte
De vous laisser à l'abandon ;
Car, si vous faites fausse route,
Vous n'aurez pitié ni pardon.

Aux familiers du prodige,
A ceux qui savent atteler
Les coursiers du divin quadrige
Et les tenir sans vaciller ;

Aux forts enfin de se produire :
Mais les simples cailloux des bois,
Quand les diamants peuvent luire,
Se montreraient-ils une fois ?

Demeurez, reployez vos ailes,
Errez encore en nos vallons
Avec vos sœurs les hirondelles,
Avec vos frères les pinsons.

Je vous replace en la cassette.
Si parfois l'épreuve a son tour,
Vous sortirez : l'heure inquiète
Moins longtemps troublera le jour.

Mais quoi ! lorsque ma voix conseille,
Quand la plupart m'ont écouté,
Plusieurs faisant la sourde oreille,
Et se glissant, ont protesté !

Parmi vous — cet acte le prouve —
Il en est — triste exception —
Quelques-uns chez lesquels se trouve
Un petit grain d'ambition.

Ainsi la vanité frivole
Gâte les meilleurs naturels ;
Espérance, trompeuse idole,
Tes leurres sont donc éternels !

A ce mal rien ne remédie ;
Mais un père exhorte toujours.
S'il faut que je vous expédie,
Un dernier mot, ô mes amours.

L'heureux pays qui vous appelle
A des souvenirs glorieux :
Un palais splendide y rappelle
Le beau siècle et ses demi-dieux ;

Au val où l'Eure se marie
A la Voise, sans appareil,
Numa consultait Égérie,
— Numa, c'était le roi soleil. —

L'auteur des *Châteaux en Espagne*
Par ici promena ses pas ;
Racine aima cette campagne,
Et d'autres que je ne sais pas.

Aujourd'hui revit même lustre,
Et ces lieux du temps respectés,
Un noble maître, un maître illustre,
Les possède et les a chantés.

Ne bravez pas tant de richesse.
De la paix c'est ici l'écueil :
Elle reste avec la faiblesse,
Quand la faiblesse est sans orgueil.

Vous persistez !..... l'expérience
A guéri, dit-on, quelques fous :
Étourdis pleins de confiance,
Oiseaux légers, envolez-vous.

II.

Ils sont partis !... l'idée aux « rencontres funestes,
Et le regard plongé dans les plaines célestes,
Je les suivis, ému, tremblant comme d'effroi ;

Je les vis dépasser les arches babéliques,
Planant, n'écoutant pas ces voix mélancoliques,
Qui des cintres béants résonnaient jusqu'à moi :

« Nous sommes la ruine où le vent se démène,
» Et le couronnement de la grandeur humaine ;
» Dans le néant se fond toute œuvre de renom. »

Mes hardis voyageurs gagnèrent Maintenon.

27 juin 1868.

SOUVENIR.

Chassons mélancolie.....
(Olivier Basselin.)

L'heureux vieillard sourit ; on l'aime ;
Il cause à tous, à l'enfant même,
Oubliant la mort à venir ;
Son couchant ressemble à l'aurore
C'est que ton prisme le colore,
Doux souvenir.

Mais l'homme triste dans sa voie,
L'Alceste ennemi de la joie,
— Ce philtre qui fait rajeunir —
Aspire au sommeil de la tombe,
Car sous ton poids lourd il succombe,
Noir souvenir.

Puisqu'il rend nos vieilles années
Ou pénibles ou fortunées,
Que l'esprit ne peut le bannir,
Dès l'instant je taris mes larmes,
Pour ne compter qu'avec les charmes
Du souvenir.

Comme Olivier, l'aimable ivrogne,
Je veux chanter, rougir ma trogne,
Insoucieux de l'avenir;
Oui, viens à moi, plaisir folâtre,
Qu'à mon déclin j'évoque à l'âtre
Ton souvenir!

Qu'ai-je dit?..... l'homme ainsi propose;
Il fait sa vie, il la veut rose,
Puis un chagrin vient la ternir.....
Alors sois lent quand tu consoles,
Et glisse lorsque tu désoles,
O souvenir!

L'ÉCOLE PRIMAIRE.

I.

Dans un village elle s'élève,
Dominant au loin les sillons;
L'astre du jour, quand il se lève,
La caresse de ses rayons.

Modeste est son architecture:
C'est tout au plus si quelques fleurs,
Quelques arbres, mince verdure,
Corrigent de sombres couleurs;

Point de colonnes, point de dôme:
Absence complète des arts;
Rien qu'un toit de tuile ou de chaume
Abritant quatre murs blafards.

Passez le seuil : le temple austère
A la même simplicité ;
Toujours la gravité sévère
S'y mêle à la rusticité.

Bancs massifs et tables de chêne
S'alignent sur un sol terni ;
Aux murailles, c'est une chaîne
De tableaux à l'éclat bruni.

Ce lieu ferait songer à Sparte,
Tant est pauvre et nu son aspect ;
Si dans le fond, sous la pancarte,
La croix ne vous disait : respect !

Mais attendez, c'est l'heure,..... on sonne
La cloche fait son carillon ;
Vous ne rencontriez personne,
A présent, c'est un tourbillon.

Ils accourent les enfants roses,
Peuplade des lointains hameaux ;
Qu'ils sont gais ! quels esprits moroses
Devant eux n'oublîraient leurs maux !

Les voici rangés pour la marche :
Un, deux, trois, en avant les pieds !
En mesure chacun d'eux marche :
Un jour ils seront beaux troupiers.

Ils sont placés. Ah ! quel silence !
Priez ! car ils sont à genoux ;
Priez ! leur âme, qui s'élance
Vers le ciel, prie aussi pour vous.

Maintenant, le bon maître garde
Ces chers êtres, bourgeons naissants,
Sans oublier que dans sa garde
Il tient lieu des pères absents.

Il coule en leurs fronts sans culture
La science, pain de l'esprit ;
Il décrit la grande nature,
Et leur cœur aussi se nourrit.

Parfois la troupe aimable chante :
Cent voix vibrant à l'unisson
Frappent les airs ; et l'hymne enchante,
Et fructueuse est la leçon.

Le soir descend ; à la chaumière
L'enfant rentre et se voit choyer ;
Il cause, et réjouit sa mère ;
C'est l'humble docteur du foyer.

Le temps s'envole, on dirait, comme
Le nuage errant dans la nuit ;
L'enfant grandit, devient un homme :
C'est l'école qui l'a produit !

II.

Retraite inaperçue où s'écoule ma vie,
Simple école primaire, asile des petits,
Dans ton séjour obscur je reste sans envie,
Satisfait des pouvoirs que Dieu m'a départis.

Esclaves de la gloire ou du plaisir futile,
Que d'autres soient assis à leur banquet trompeur ;
Je préfère au grand jour la nuit d'un rôle utile ;
Bien jouir et briller, ce n'est pas le bonheur.

M. Paul Durand lit un article des plus intéressants sur l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres.

« Dans les sociétés littéraires, dans les académies, il est d'usage aux assemblées générales de profiter de la présence des associés, plus nombreux à ce moment, pour adresser une sorte d'adieu solennel, de salut suprême, à ceux des membres que la mort a frappés dans l'année, et de retracer leur vie et leurs travaux, dans un discours qui puisse conserver le souvenir des services rendus par des hommes de mérite et de talent.

» Je ne vois pas pourquoi l'usage ne s'établirait pas aussi, de faire dans des occasions semblables, dans une de ces solennités comme celle qui nous rassemble ici aujourd'hui, une sorte d'oraison funèbre d'un monument que la ruine et la destruction auraient frappé récemment. Il ne s'agirait pas en ceci de biographie humaine, mais il s'agirait de cette partie de l'histoire humaine, qui traite des beaux-arts et de l'architecture. L'existence d'un monument est intimement liée à l'histoire d'un pays ou d'une ville, et rappelle certaines particularités, certaines

phases intéressantes, dont le souvenir reste durable et tenace tant que ce monument subsiste, tandis qu'au contraire en s'écroulant et disparaissant du sol, il entraîne avec lui les preuves et les témoignages des idées et des actes de nos ancêtres. Tel château, telle forteresse, telle église, restés longtemps debout et solides sur leurs bases, ont tenu leur place au milieu des hommes, et, mêlés à leur sort pendant la paix comme pendant la guerre, ils nous rappellent, aussi bien, et mieux encore que les pages d'un livre écrit, soit un fait héroïque, soit une aventure célèbre, soit une cérémonie importante. Pourquoi donc laisserions-nous s'écrouler ces murs sans exprimer un regret, sans leur adresser un dernier adieu? Ne soyons pas ingrats, même envers des pierres, si ces pierres sont pour nous des témoins qui nous parlent, et dont nous comprenons le langage. Voilà ce qui nous excite à prendre aujourd'hui la parole pour vous entretenir de la grande salle de l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres, édifice très-intéressant dont on détruit en ce moment même les dernières traces, et dont il nous faut enregistrer aujourd'hui la ruine, dans le nécrologe toujours grossissant des monuments à jamais perdus.

» Il n'est point question, il faut en convenir, d'une œuvre de première importance; mais de même que dans l'histoire des hommes, il y a autre chose que l'énumération bruyante des guerres et des faits des grands capitaines, et que l'on aime aussi à s'occuper des actions simples et paisibles de ceux qui sont au second rang, de même dans l'histoire monumentale on aime à visiter et à contempler, non-seulement les tours gigantesques et les donjons énormes, mais encore les constructions moins ambitieuses que nous offrent les maisons des bourgeois, ou celles qui leur servent de lieu de réunions publiques ou privées. Ces édifices, souvent de modeste apparence, ne sont pas sans intérêt pour le penseur ou pour l'artiste. Celui qui aime à voir et à étudier ne s'arrête pas seulement à la cathédrale ou au château, il parcourt avec un extrême plaisir les vieux quartiers des villes anciennes, en quête des moindres traces d'antiquité. Les constructions civiles, les maisons du Moyen-Age attirent tout d'abord le curieux par des formes ou des dispositions qui paraissent singulières, bizarres même au premier aperçu; mais l'étude et la réflexion font bientôt comprendre que ces formes ont leur raison d'être, et sont le plus souvent des combinaisons aussi

charmantes et agréables pour les yeux, que spirituelles et économiques pour la construction.

» La ville de Chartres, comme bien d'autres au reste, perd tous les ans quelques-uns de ces échantillons précieux pour le connaisseur : il faut en prendre philosophiquement son parti, et savoir se résigner avec patience au sort fâcheux qui frappe d'une manière aveugle et funeste des œuvres que regrettent les gens de goût, les hommes instruits. Mais si l'on éprouve un certain chagrin lorsque de simples particuliers, forcés par les exigences de leur intérêt privé, modifient ou détruisent leurs curieuses demeures, combien plus vif est ce chagrin lorsqu'on voit l'administration d'une ville ne point faire tous les efforts désirables pour conserver les monuments anciens, et hâter même quelquefois la chute de ceux qu'elle devrait conserver avec un soin jaloux ! Nous n'avons pas à nous occuper ici des causes qui ont entraîné la démolition de l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres : l'édifice est à terre; le fait est accompli. Que d'autres s'en prennent à qui ils voudront : il ne s'agit pas pour nous de susciter de tardives récriminations contre les personnes : nous ne voulons aujourd'hui qu'ajouter quelques traits à la description du monument dont nous avons commencé l'esquisse, il y a environ un an, dans une de nos séances à Chartres [1]. Les travaux de démolition ont mis à découvert certaines particularités de construction et de décoration qu'on ne pouvait apercevoir lorsque l'édifice était encore debout. Ce sont ces particularités qu'il me paraît utile de vous faire connaître.

» Du côté de l'Ouest, il semble qu'il y ait eu primitivement une sorte de porche très-vaste, où l'on remarquait de larges arcades en plein cintre soutenant les poutres et les solives du plafond. Ce porche s'étendait du Nord au Sud, tandis que la salle Saint-Côme se dirigeait de l'Ouest à l'Est. Un pilier carré, ajouté plus tard, est venu modifier la disposition de ce porche, qui plus tard aussi fut réuni à la salle principale. Nous n'insisterons pas sur ce détail parce qu'il nous serait difficile de nous faire bien comprendre sans le secours d'un plan [2].

[1] Voir le tome III des Procès-verbaux de notre Société, pages 257 à 272

[2] Les changements et les modifications subis par ce monument ont altéré sous plusieurs rapports ses dispositions primitives. Nous trouverons l'explication des points qui nous paraissent encore obscurs dans un travail que prépare en ce moment un jeune architecte de Paris, M. Paul Boeswillwald. Dans les ques-

» Du côté du Nord, en démolissant un hangar appliqué depuis longues années contre le côté extérieur de la muraille, on découvrit l'ancienne porte principale, qui, du parvis de la cathédrale, donnait accès dans la salle Saint-Côme. Cette porte, murée et supprimée depuis fort longtemps, ne se laissait pas soupçonner à l'intérieur. Les chapiteaux et les ornements sculptés dont elle était accompagnée offraient tous les caractères de l'architecture du XIIe siècle. Toutes les pierres qui composaient cette porte ont été numérotées et déposées avec soin. On espère pouvoir la reconstruire au devant de l'entrée méridionale de l'église de Saint-Brice, près Chartres.

» Du côté de l'Est, nous avons fait remarquer dans notre première notice, que les trois divisions de la dernière travée n'avaient point de plafond en bois comme le reste de la salle : ces trois divisions étaient voûtées. La partie du milieu datait du XVe ou du XVIe siècle : l'arc antérieur, le formeret contre le mur Est, les nervures et la clef de voûte, étaient en pierre, ainsi que la voûte elle-même formée par des pierres de très-petites dimensions et taillées avec soin. Cette voûte, fort moderne relativement au reste de l'édifice, formait à l'étage supérieur un exhaussement de la hauteur d'une marche d'escalier. Quant aux deux autres divisions latérales, celles qui terminaient ce qu'on pourrait appeler les bas-côtés de l'édifice, elles offraient des voûtes faites au XIIIe siècle, et qui, au premier abord, paraissaient aussi construites en pierres comme celle du milieu. Ce n'est qu'au moment de la démolition que l'on a pu s'apercevoir que leur construction offrait une particularité digne de remarque. L'on vit alors en effet que les voûtes, leurs nervures, et leurs points d'appui, c'est-à-dire les chapiteaux d'angles et les consoles, étaient en plâtre. Ces deux voûtes avaient été ajoutées après coup et en sous-œuvre, au dessous du plafond primitif, qui fut retrouvé encore en place. Ces consoles et ces chapiteaux angulaires étaient formés par des massifs de plâtre appliqués et collés contre la construction première à laquelle ils étaient très-adhérents, quoiqu'on n'eût pas eu recours, comme on le ferait aujourd'hui, à de nombreux crampons de fer : en un seul endroit, dans la clef de voûte qui était accompagnée de quatre têtes hu-

tions d'art, quelques dessins rendent les choses plus faciles à comprendre, que le texte le plus minutieux et le plus détaillé.

maines, on trouva quatre morceaux de fer en forme de fiches, bien faibles ressources pour tenir suspendue en l'air cette sculpture d'un volume et d'un poids considérables. L'édifice n'ayant pas de contreforts, il avait fallu, pour éviter tout inconvénient de poussée, n'employer pour l'adjonction des voûtes, que des matériaux très-légers. C'est pour cette raison que le plâtre avait été préféré à la pierre : les nervures de ces deux voûtes ajoutées après coup, offraient les dimensions ordinaires, mais leurs surfaces planes n'étaient formées que par une épaisseur fort mince, six à sept centimètres de plâtre environ.

» Tous ces détails que nous sommes obligés d'exposer d'une manière technique, nous ont beaucoup surpris. Nous n'avions jamais vu de sculpture exécutée en plâtre au XIIIe siècle : nous n'avions jamais vu de voûte ni de nervures formées avec cette matière, fort rarement employée à cette époque dans des constructions monumentales. Nous savions bien qu'au Moyen-Age on usait d'une grande liberté, et qu'on était d'une grande hardiesse dans le choix et l'emploi des matériaux, et nous connaissons entre autres choses les belles clefs de voûte de la Sainte-Chapelle à Paris, lesquelles, dans l'église basse, sont taillées et sculptées dans des blocs de chêne, chose fort rare et dont on ne pouvait se douter avant les derniers travaux de restauration, l'azur, le vermillon et l'or recouvrant entièrement le bois. Ici ce n'étaient point ces vives couleurs qui nous dissimulaient la matière, mais une série de six à sept couches de badigeon ajoutées successivement les unes sur les autres. La manière robuste et un peu rude dont étaient traitées cette sculpture et ces moulures, ne pouvait faire soupçonner qu'elles ne fussent point exécutées en pierre. La nature particulière et excellente du plâtre employé et son extrême dureté ont permis d'enlever toutes les sculptures intéressantes, sans qu'elles aient subi de graves avaries : elles seront conservées dans le musée de la Société Archéologique, où il sera facile de les voir et de les étudier.

» Toutes les parties sculptées, ornements et personnages, offrent les traces les plus manifestes de leur ancienne décoration peinte : mais les nombreuses couches de badigeon qui les empâtent laissent un peu d'incertitude sur la disposition des dessins et sur la valeur réelle des tons ou des couleurs. La peinture s'étendait aussi sur les murs et les surfaces planes des voûtes : elles semblaient revêtir les diverses parties de l'architecture de

tapisseries diaprées d'un effet très-riche et très-varié, quoique obtenu à l'aide d'un nombre restreint de couleurs : l'ocre rouge, l'ocre jaune, le vert, le gris, le noir, le blanc et une sorte de violet ou de pourpre, telles étaient les seules couleurs employées ici : ce sont, du reste, ces mêmes tons que l'on observe partout où se trouvent encore des peintures du XIIe siècle. Lorsqu'au Moyen-Age, ces fantaisies de l'art étaient dans toute leur fraîcheur, elles devaient égayer la vue et récréer l'imagination des pauvres malades dans les moments de répit que leur laissaient leurs souffrances. Ces décorations polychrômes représentaient des arabesques, des rinceaux et des personnages. Sous une grande arcature du mur Sud, et au niveau du sol, on voyait les restes d'une peinture du XVIe siècle représentant en personnages de grandeur naturelle, le corps du Christ déposé dans le sépulcre par Nicodème et Joseph d'Arimathie. Près de là, dans le tympan d'une porte, se trouvait cette composition découverte par un de nos collègues M. A. Lecocq, et dont il vous a présenté, il y a quelque temps, un dessin accompagné d'une ingénieuse interprétation [1]. Vous n'avez pas oublié que cette peinture représentait deux hommes portant sur leurs épaules un brancard sur lequel on voyait exposé le voile de Notre-Dame, la précieuse relique chartraine. Ailleurs j'ai pu copier, il y a peu de jours, sur la partie inférieure d'un arc-doubleau, une suite de médaillons renfermant des personnages qui figuraient par des scènes variées les différentes occupations des champs suivant les mois de l'année [2], scènes si fréquemment représentées autrefois dans les livres d'heures et dans les sculptures de nos cathédrales : la taille de la vigne, le labourage, les foins, la moisson, la vendange, et enfin l'engraissage des porcs et leur immolation pour les festins joyeux qui avaient lieu l'hiver, lorsque, les travaux finis, les habitants de la campagne se réunissaient près du foyer pour se reposer de leurs longues fatigues.

» Sur un mur, près du sanctuaire, on voyait encore, ces jours derniers, dans un endroit où le badigeon s'était exfolié, une tête se détachant sur un fond bleu et faisant partie d'une grande composition historique ou religieuse. Cette tête, exécutée avec

[1] Voir les procès-verbaux de notre Société, t. IV, pages 34 à 43.

[2] Il faut remarquer que l'on n'avait peint ici que dix des mois de l'année, et qu'ils ne se suivaient pas dans leur ordre régulier. La gravure ci-jointe (pl. II) représente les scènes des mois de février et de mai.

soin et assez bien conservée, représentait un vieillard qui paraissait couché : devant lui, et un peu plus haut, était la tête très-effacée d'un autre personnage debout, qui semblait s'entretenir avec le premier. J'examinai longtemps ces vestiges, cherchant à reconstituer quelque chose à l'aide des traces qui, de tous côtés, perçaient le badigeon. Tout en faisant ces efforts et m'abandonnant aux caprices de l'imagination, je me trouvais transporté en idée à l'époque du règne de saint Louis, époque où cette peinture paraissait avoir été exécutée, et je me représentais ce roi, qui aimait les pauvres comme ses enfants, parcourant cette même salle et visitant les malades. Saint Louis est venu plusieurs fois à Chartres, il assistait à la dédicace de la cathédrale en 1260, et l'on peut être assuré qu'il n'a point passé, sans y entrer, devant cet hôpital qui touchait à l'église. Je me figurais, en considérant ces traces de peinture, voir ce prince compatissant adresser des consolations et de douces paroles aux malheureux étendus sur le grabat. Qui pourrait nous les redire ces précieuses paroles du saint Roi? Heureux ceux qui les ont entendues de leurs oreilles! Puis les mains royales et généreuses laissaient échapper d'autres secours, acceptés aussi avec bonheur et reconnaissance. Pourquoi cette visite n'aurait-elle pas été représentée sur les murs, afin d'en conserver le souvenir et de perpétuer auprès des malades ces consolantes émotions?

» Ces peintures, comme le monument lui-même, sont aujourd'hui anéanties, au grand regret de ceux qui portent intérêt à tout ce qui touche à l'histoire de l'art. Cette grande salle, nous l'avons dit, aurait pu rester debout sur le sol Chartrain, non pas seulement comme œuvre d'antiquité, ou comme sujet d'étude pour les curieux, mais comme un édifice dont la ville et le public auraient tiré une grande utilité, soit comme salle de réunion pour les cours ou les conférences, soit comme musée lapidaire et archéologique. Un grand nombre de villes ont reconnu combien un pareil établissement est favorable à l'étude des arts. A Angers, à Toulouse, à Arles et ailleurs, le local lui-même (comme il l'eût été à Chartres), est un édifice du Moyen-Age, une ancienne église, un cloître, etc., dont l'aspect monumental contribue à rehausser la valeur des objets que l'on y dépose. Y a-t-il une salle d'antiquités plus intéressante, et par elle-même, et par les objets qu'elle contient, que celle du palais des Thermes à Paris? La salle Saint-Côme, remplie de statues, de

chapiteaux, et de fragments antiques, eût été le digne pendant de celle de Paris. Où loger en effet plus convenablement une collection de sculptures et d'objets d'étude que dans une construction offrant elle-même un spécimen intéressant des arts anciens? Comparez une telle collection rangée sous les élégantes arcades d'un vieux cloître, avec celle qui est disposée le long des murs mesquins et économiques d'une bâtisse moderne, et vous apprécierez la valeur d'un édifice ancien. Quel avantage inappréciable d'en posséder un d'une bonne époque, et de pouvoir le destiner à pareil usage! Très-souvent nous avons vu se perdre autour de nous — faute d'un local où l'on puisse les recueillir — une foule d'objets intéressants, mais trop lourds et trop volumineux pour être placés dans le Musée actuel de la ville. A cette occasion citons seulement deux faits. On voyait, il y a quelques années, dans l'église de Saint-Denis près Paris, neuf bas-reliefs en pierre fort intéressants. C'étaient des fragments d'une œuvre provenant de l'église de Saint-Père à Chartres. Transportés au commencement du siècle à Paris pour faire partie du musée des Petits-Augustins, ils avaient été déposés à Saint-Denis, lors du démembrement de ce musée : il était fort désirable qu'ils pussent revenir dans notre pays. M. Viollet-le-Duc, architecte de Saint-Denis, était tout disposé à faciliter leur retour en notre ville; il ne demandait que cette seule condition : indiquer un local où ces sculptures fussent à l'abri de toute chance de destruction. On ne put lui donner cette garantie; et ces œuvres d'art, faites pour Chartres, exécutées à Chartres, par des artistes presque Chartrains, les frères Le Marchant, n'ont pu revenir en ce pays, faute d'une place favorable pour recevoir les objets de ce genre. Le second fait est plus récent, il ne date que de quelques jours : notre Société Archéologique avait formé le projet de tenter l'année prochaine, à l'occasion du concours régional, une exposition de tableaux, d'objets d'art, d'antiquités, etc. La conservation de la salle Saint-Côme eût singulièrement facilité le projet : sa destruction au contraire s'opposera peut-être à sa réalisation. L'on n'a pu en effet jusqu'aujourd'hui trouver dans la ville un emplacement remplissant les conditions nécessaires à cette exposition.

» Il faut donc déplorer la perte d'un édifice qui était — on peut l'affirmer avec assurance — non pas seulement utile, mais nécessaire et indispensable. Au lieu de le conserver comme on

le pouvait, on a mieux aimé le détruire, et cela dans le but unique d'ajouter un espace vide à un vide déjà fort grand, ce qui ne fait qu'augmenter le désagrément, redouté par les habitants de la ville, de traverser cet endroit, balayé presque constamment par un courant d'air d'une violence extrême. On peut vraiment dire ici qu'on a semé du vent (Osée, VIII, 7). Nous voyons du reste en tout ceci, ce qu'on appelle — suivant une expression en faveur aujourd'hui — un signe du temps, *la manie de la démolition.*

» Autrefois on aimait par dessus tout à bâtir, à élever des constructions de toutes sortes, religieuses ou civiles, publiques ou privées. On avait la rage de maçonner : seigneurs et bourgeois, clercs et laïcs, à qui mieux mieux. Les monuments dans les villes, se pressaient et s'entassaient les uns sur les autres. C'était le règne d'une exubérante fécondité, d'une expansion prodigieuse de l'architecture et des arts qui en dépendent. On pourrait dire, en détournant le sens d'un axiome ancien, que le Moyen-Age avait horreur du vide.

» Aujourd'hui l'on se jette avec fureur dans l'excès contraire, et il est vraiment curieux d'observer quel changement s'est fait sous ce rapport dans les idées du public. Ce que l'on aime en ce moment par dessus tout, ce sont les grandes trouées, les places trop vastes, les rues trop larges. Plus le vide est grand, plus vous voyez les gens se pâmer d'aise et d'admiration. Malheureusement, pour obtenir ces beaux résultats, il n'y a pas un édifice, si intéressant qu'il soit, qui puisse trouver grâce devant l'alignement fatal tracé par..... n'importe qui. Est-ce la science, est-ce le bon goût et le bon sens que l'on consulte avant de prendre un parti? Il est permis d'en douter. Une mode irréfléchie impose sa tyrannie, et (chose surprenante!) c'est à qui se soumettra le plus vite à ses arrêts stupides.

» Dans les temps anciens, chacun tenait à grand honneur de laisser après soi, dans son pays, dans sa ville, quelque œuvre durable, quelque construction solide qui pût conserver pendant des siècles le souvenir de son nom. Était-ce donc une vanité blâmable que ce sentiment, qui a été la cause de tant d'œuvres utiles et agréables?

De nos jours, au contraire, plus d'un administrateur croit bien mériter du public, en jetant par terre ces monuments qui firent pendant si longtemps la gloire et l'ornement d'un pays.

Le vulgaire, ami de tout changement, applaudit à ces renversements. L'avenir viendra-t-il ratifier ces louanges? Quant au moment présent, malheur à celui qui voudrait lutter contre le goût dominant, il serait bientôt lui-même renversé et emporté par le torrent. Mettons-nous donc à l'abri, restons fixés au rivage, et regardons tristement passer les flots destructeurs.

» Je me rappellerai longtemps l'impression que m'ont causée mes dernières visites au vénérable édifice qui nous occupe. N'était-ce pas un touchant tableau que celui qui se présentait à l'imagination pendant une promenade sous ses voûtes? On ne pouvait s'empêcher en parcourant cette salle vide de meubles, vide d'habitants, et sur le point d'être renversée, de penser à tous ceux qu'elle avait abrités pendant une période de six à sept siècles. Quelle somme de douleurs ressentie en ces lieux! Que de cris déchirants ont retenti dans cette enceinte! mais en même temps quelle somme de dévouement! Quels traits de charité! Qui a versé le baume sur tant de plaies du corps? Qui a répandu la consolation sur toutes ces tristesses et ces maladies de l'âme? Qui a soutenu le courage de ces milliers d'hommes en lutte avec d'affreux tourments, en lutte avec la mort? Qui pourrait raconter tout ce qu'une longue série de générations a vu passer ici-même, de désolations et de misères, et aussi, ajoutons-le, de consolations et de joies? Il faut le dire en effet de suite pour ne pas répandre la tristesse dans l'esprit de ceux qui sont venus comme à une fête, assister à cette séance, un hôpital n'exclut pas tout sentiment de joie : il y a la joie du malade qui recouvre la santé : il y a la joie du médecin qui procure la guérison : il y a la joie des êtres dévoués qui se consacrent au soin des malheureux; il y a la joie de ceux qui, pauvres et abandonnés au dehors, trouvent dans un asile tranquille des ressources pour les douleurs du corps et pour celles de l'âme : n'oublions pas en effet qu'ici, au milieu des lits des malades, s'élevait autrefois un Autel où la prière et le sacrifice, sans cesse renouvelés, faisaient descendre du ciel les seules consolations qui puissent adoucir l'amertume des derniers moments de la vie et qui permettent à l'homme de mourir en paix.

» Nous avons établi l'origine de la salle Saint-Côme au XIIe siècle; nous vous avons entretenus de sa construction matérielle, de ses décorations sculptées et peintes et de l'influence qu'elles ont si longtemps exercée sur les esprits; nous vous avons parlé

enfin de sa destruction au XIXe siècle. Il ne nous reste plus qu'à dire adieu à ce monument comme à un vieil ami qui nous quitte après une longue et utile existence ; il ne pourra plus nous donner les leçons accoutumées d'art et de science : il ne pourra plus nous raconter des scènes émouvantes, nous rappeler les sacrifices et la générosité de nos ancêtres envers les pauvres ; longtemps encore il aurait pu nous rendre service en abritant les objets précieux qu'on lui eût confiés, mais son heure fatale est sonnée, tout doit finir : l'homme et les ouvrages de l'homme, *debemur morti, nos nostraque ;* disons-lui donc adieu une dernière fois, une dernière fois exprimons le regret de le voir renversé et anéanti. »

Un certain nombre de dessins et de photographies conserveront pour les curieux et les antiquaires quelques souvenirs de l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres, et en particulier de la salle Saint-Côme.

M. Paul Boeswillwald a mesuré et dessiné l'ensemble et les détails de la salle Saint-Côme. Il se propose de faire un travail spécial sur cet édifice, comme étude de l'architecture du XIIe au XIIIe siècle.

L'administration des hôpitaux de la ville de Chartres a fait exécuter quatre photographies reproduisant diverses parties de l'ancien Hôtel-Dieu.

La Société Archéologique d'Eure-et-Loir a fait aussi exécuter en photographie des vues et des détails de cet établissement. On peut se procurer des exemplaires séparés de cette collection, en s'adressant au concierge de l'hôtel-de-ville de Chartres. Voici la liste de ces photographies avec leurs numéros d'ordre :

1. — Vue de la façade Est, sur le Cloître N.-D.
2. — Vue de la façade latérale, côté Nord.
3. — Chapelle moderne de l'Hôtel-Dieu : vue extérieure.
4. — Vue du pignon Ouest de la salle Saint-Côme.
5. — Vue de la cour intérieure, côté Est.
6. — Vue intérieure de la salle Saint-Côme, prise de l'Est.
7. — Vue intérieure de la salle Saint-Côme, prise du Nord-Est
8. — Le Bœuf de saint Luc : détail de sculpture.
9. — L'espoir et le désespoir : détail de sculpture.
10. — Vue de la salle Saint-Côme pendant la démolition.
11. — Vue de la salle Saint-Côme pendant la démolition.

Un amateur distingué, M. J. de Laurière, se trouvant à Chartres au moment où tombaient les colonnes de la salle Saint-Côme, a pu aussi exécuter quatre petites vues pittoresques de l'édifice en ruine.

Nommons aussi un autre amateur éclairé des arts et de l'histoire de son pays, M. Bonnard, notaire à Chartres, qui, ayant acquis une des colonnes de la salle Saint-Côme, a pris soin de la faire ériger sur une éminence qui domine un faubourg de Chartres, non loin de Beaulieu.

Enfin, grâce à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, deux autres colonnes seront sauvées et réédifiées dans le voisinage de la cathédrale par les soins de l'architecte inspecteur des monuments historiques, M. E. Boeswillwald.

M. Barois qui a bien voulu, au nom de la science, apporter son contingent à cette séance, fait ensuite une conférence sur les propriétés de l'air, conférence mêlée des plus ingénieuses expériences et suivie avec un vif plaisir par tous les auditeurs.

« Vous savez tous, Mesdames et Messieurs, qu'on appelle air la masse gazeuse qui enveloppe la terre. Mais ce que bien des personnes ignorent, c'est que l'air est une des principales causes des phénomènes si variés qui se passent constamment sous nos yeux, c'est que les transformations continuelles de la matière sur notre globe sont dues à ses propriétés physiques et chimiques. Aussi est-ce avec intention que j'ai pris l'air pour texte de cette conférence, et que j'ai voulu vous entretenir des découvertes qui ont été faites par les savants sur la nature et les propriétés de cette masse gazeuse au milieu de laquelle nous vivons.

» L'illustre Lavoisier a le premier déterminé la composition de l'atmosphère, il y a reconnu deux éléments principaux. L'un, principe comburant, fut nommé oxygène; ce gaz sans odeur, sans saveur, ranime la combustion; le soufre y brûle en flamme bleue brillante; le charbon, qui présente à peine un point lumineux, étant plongé dans ce gaz, y acquiert tout à coup un éclat éblouissant. Le second élément de l'air est l'azote, gaz sans affinités énergiques et qui semble mélangé avec l'oxygène pour diminuer la force comburante de ce gaz. On trouve encore dans l'air de l'acide carbonique qui provient de la combustion du charbon, soit dans nos foyers à une température élevée, soit dans nos organes par l'effet de la respiration, soit dans les fermentations; ce gaz, rejeté dans l'océan de l'air, abandonne son charbon aux végétaux, sous l'action de la lumière du soleil, et verse dans l'atmosphère son oxygène. Ainsi d'une part il contribue à entretenir les forêts dont nous utilisons le produit de mille manières, et ces plantes aux fleurs si variées qui embellissent nos campagnes et nos parterres; d'autre part, en rejetant son oxygène, il devient nouvelle source de vie pour

les animaux qui se trouvent soit sur la terre, soit dans les eaux. Car l'air est soluble dans l'eau.

» Les propriétés chimiques de l'air sont nombreuses et importantes, mais mon but est d'étudier ici en particulier quelques-unes de ses propriétés physiques. Comme tous les corps de la nature, l'air doit être pesant, et les expériences variées des hémisphères de Magdebourg, du ballon privé d'air ont permis de mesurer le poids d'un litre de ce fluide, et de reconnaître qu'il est 770 fois plus léger que l'eau. Une expérience simple va vous donner la mesure de la pression qu'il exerce sur la terre. Je prends un tube ouvert, je le plonge dans l'eau, et le niveau du liquide est le même dans le tube et dans le vase qui le contient, car le fluide se trouve soumis aux mêmes actions en dedans et en dehors du tube. Mais je reprends un second tube, ouvert seulement à l'une de ses extrémités; ce tube a une longueur d'un mètre, je le remplis de mercure, je le retourne dans la cuvette, et vous le voyez, l'équilibre ne s'établit plus de la même manière que précédemment, une colonne de liquide est soutenue dans le tube. Comment se produit ce phénomène? L'air pressant sur le liquide de la cuvette, il est nécessaire qu'une colonne de mercure vienne, par son poids, contrebalancer cette pression, et par suite elle servira à en déterminer la grandeur. Telle est l'expérience mémorable de Torricelli, expérience répétée par Pascal à la tour Saint-Jacques; et si on a dressé un monument dans cette tour, c'est pour rappeler cette remarquable découverte du physicien français.

» Les expériences dont je viens de parler ont conduit à déterminer les limites de l'atmosphère, et à mesurer son action sur les corps. On a reconnu alors qu'en faisant varier les pressions sur les surfaces d'un piston on pouvait produire une source nouvelle de mouvement, c'est le commencement des machines à vapeur.

» On raconte que Torricelli, répétant son expérience, remarqua que la hauteur de mercure soutenue n'est pas toujours la même; il en conclut que la pression exercée par l'air est variable, d'où résulte la construction du baromètre, instrument précieux qui nous indique ce qui se passe dans les hautes régions de l'air par les oscillations de sa colonne. De sorte qu'avec le baromètre, nous avons la connaissance exacte des tourmentes et des calmes qui se produisent à plusieurs kilomètres au-des-

sus de nos têtes, et il nous permet d'étudier les phases de phénomènes qui, sans lui, passeraient inaperçus pour nous. Mais le mercure étant environ dix mille fois plus lourd que l'air, il en résulte qu'un abaissement d'un millimètre dans la colonne correspond à une élévation de 10 mètres dans l'air; cet instrument nous donne donc un moyen de mesurer les hauteurs.

» L'expérience de tous les jours nous montre que si, dans un liquide ou dans un fluide, nous plongeons un corps plus léger, ce corps tend à s'élever; c'est cette propriété qui explique l'ascension de la vapeur, et la suspension des nuages qui circulent dans l'atmosphère. Montgolfier, guidé par l'observation, imagina ces aérostats qui, étendant le domaine de l'homme, lui permettent de sillonner dans tous les sens le vaste océan de l'air, et d'aller interroger la nature dans des régions jusqu'alors inaccessibles, et le savant trouve ainsi un nouveau champ pour son infatigable activité.

» Les effets de la chaleur sur l'atmosphère ne sont pas moins importants à étudier. L'air chaud est plus léger que l'air froid, il tend donc à s'élever et à se déplacer; mais, comme tous les gaz, il n'a besoin que de très-peu de chaleur pour acquérir une température donnée. Par suite, il ne saurait refroidir d'une manière sensible les corps qu'il vient de quitter et loin desquels il transporte les produits de la combustion, qui se détruisent, et un gaz pur et refroidi est ramené vers les régions que nous habitons. En revenant vers la terre, l'air rencontre les immenses océans dont l'eau tend à se convertir en gaz. Cette vapeur est plus légère que l'air, mais elle exige pour se former une grande quantité de chaleur; d'où il résulte que, d'une part, la vapeur est limitée dans sa production, et que celle qui s'est formée en quelque sorte molécule à molécule est entraînée dans le mouvement général de l'air, et, obéissant à ces courants, vient en se condensant sur les hauteurs alimenter nos fontaines, ou bien, se fixant en glaces sur les grands reliefs des continents, elle devient une source continue de ces grands cours d'eau qui, sous le nom de rivières et de fleuves, sillonnent nos campagnes et entretiennent la vie des végétaux et des animaux, en retournant aux océans qui, à leur tour, les abandonneront à l'air et rétabliront ainsi cet admirable équilibre que nous admirons sur la terre. C'est encore cette vapeur qui, dans les nuits sereines, se condensant en gouttelettes sur les plantes, constitue la rosée.

C'est elle qui entretient la fraîcheur si nécessaire à la végétation soit sous les zones tempérées, soit dans les climats brûlants de la zone torride. Si nous supprimons l'air qui baigne la terre de toutes parts, tous ces phénomènes disparaissent; la verdure de nos campagnes, la vie sous ses formes si variées, tout est anéanti.

» Si nous suspendons un timbre dans un récipient, et si nous faisons le vide dans cet appareil, les tintements de l'instrument n'arrivent plus jusqu'à nous, d'où résulte que si l'air n'existait pas, nous n'aurions aucune connaissance de l'harmonie, nous ignorerions complétement les phénomènes du son, nous ne pourrions pas communiquer les uns avec les autres, nous serions plongés dans un silence de mort.

» L'air est-il supprimé, les phénomènes électriques n'existent plus pour nous, et c'est en vain que nous tendrions des fils dans nos campagnes, ces télégraphes, qui transportent notre désir d'une extrémité de la terre à l'autre, resteraient muets.

» C'est enfin à l'existence de l'air que nous devons la vue de cette voûte azurée du ciel, qui sans lui semblerait sombre, et alors les étoiles et le soleil nous paraîtraient des points brillants sur un fond noir.

» Ainsi cet océan transparent et diaphane, chargé de vapeur d'eau, réfléchit vers nous les rayons bleus du soleil, et se laissant traverser par les rayons calorifiques, présente un obstacle à leur retour, et s'oppose ainsi au refroidissement de la terre pendant les longues nuits de nos hivers, et est la cause principale de ces climats tempérés dont nous jouissons soit dans les îles, soit sur les bords de la mer.

» Tel est l'aperçu succinct des principales propriétés de ce fluide au milieu duquel s'écoule notre existence, et qui contribue aux transformations indéfinies de la matière, et à tous les phénomènes de la vie qui se produisent sous nos yeux. »

Enfin M. le Dr Lamy, après avoir retracé rapidement, mais de la manière la plus lucide et la plus intéressante, les analogies qui existent entre la vie des animaux et celle des végétaux, adresse les plus vifs remerciements à la Société Archéologique pour le plaisir que cette séance si variée a procuré aux habitants de Maintenon, et exprime l'espoir de la voir bientôt renouvelée. M. le duc de Noailles joint sa parole à celle de M. le maire de

Maintenon, et met à la disposition de la Société, dans le cas où elle jugerait à propos de faire une seconde visite, les vastes salles de son château.

La séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 23 JUILLET 1868.

Présidence de M. Merlet.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance (assemblée générale du 2 juillet).

M. le Président donne lecture d'un décret de S. M. l'Empereur en date du 4 juillet, par lequel la Société Archéologique d'Eure-et-Loir est reconnue comme établissement d'utilité publique.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Vu la demande, en date du 6 décembre 1867, de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir;

Vu l'autorisation préfectorale du 22 juillet 1856;

Vu l'autorisation ministérielle du 5 février 1857;

Vu la liste des membres de la Société;

Vu l'état certifié de sa situation financière,

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er.

La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, dont le siége est à Chartres, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Art. 2.

Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent décret. Aucune modification n'y pourra être faite sans notre autorisation.

Art. 3.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Fontainebleau, le 4 juillet 1868.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'Etat
au département de l'Instruction publique,

Signé : Duruy.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général,

Charles Robert.

Au décret est joint un exemplaire du règlement avec les modifications apportées par le Conseil d'Etat.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

STATUTS.

Article Ier. — La Société Archéologique du département d'Eure-et-Loir est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique.

Elle a pour but la recherche, l'étude et la conservation des monuments historiques existant dans le département. Elle étend ses travaux aux sciences, à la littérature et aux beaux-arts.

Art. II. — Le siége de la Société est fixé à Chartres.

Art. III. — La Société se compose de membres honoraires, de membres titulaires et de membres correspondants.

Art. IV. — La cotisation annuelle est de 10 francs.

Les membres honoraires et les membres correspondants n'y sont point assujettis.

Cette cotisation est réduite à 5 francs pour les instituteurs.

Art. V. — Tout membre de la Société qui sera plus de deux ans sans verser la cotisation pourra être déclaré démissionnaire. La décision sera prise par le Bureau, à la majorité absolue de ses membres.

Art. VI. — Le nombre des membres est illimité.

Art. VII. — Sont de droit présidents honoraires : M. le Préfet d'Eure-et-Loir, Mgr l'Evêque de Chartres et M. le Maire de la ville de Chartres.

Sont également de droit membres honoraires : M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris et M. l'Inspecteur d'Académie en résidence à Chartres.

Art. VIII. — Les membres titulaires, que leur âge empêcherait de prendre une part active aux travaux de la Société ou qui lui auront rendu des services éminents, pourront, par délibération spéciale du Bureau, être nommés membres honoraires.

Art. IX. — Pour être admis membre titulaire ou membre correspondant, le candidat doit être présenté au Bureau par deux sociétaires : le Bureau décide l'admission au scrutin secret.

Art. X. — Les membres honoraires et les membres correspondants ont droit d'assister à toutes les séances.

Les membres honoraires prennent part à toutes les délibérations.

Les membres correspondants prennent également part aux délibérations; mais ils ne peuvent voter sur les questions de finances.

Art. XI. — Les délibérations de la Société sont prises à la majorité des membres votants. Celles qui sont relatives à l'acquisition, l'aliénation ou l'échange d'immeubles, et à l'acceptation des dons et legs, sont subordonnées à l'autorisation préalable du Gouvernement.

Art. XII. — Le vote sur les élections des membres du Bureau et de la Commission de publication est individuel et secret. Les absents ont le droit d'y concourir par l'envoi de leur bulletin portant le vote dans une lettre signée et cachetée. Le Président ouvre cette lettre en présence de l'assemblée, constate la signature et dépose le bulletin dans l'urne.

Art. XIII. — La Société est administrée par un Bureau composé de neuf membres :

Un Président nommé pour trois ans et qui n'est pas immédiatement rééligible :

Trois Vice-Présidents, un Secrétaire, deux Vice-Secrétaires, un Archiviste et un Conservateur du Musée, nommés également pour trois ans, mais toujours rééligibles.

Art. XIV. — Le Bureau nomme son Trésorier.

Art. XV. — Le Président règle l'ordre du jour et autorise les lectures : il renvoie à la Commission de publication celles de ces lectures qui lui paraîtraient de nature à motiver l'intervention de la Commission.

Art. XVI. — Le Secrétaire rend, dans la séance générale, un compte abrégé des travaux de la Société : il surveille l'impression des publications et leur distribution.

Art. XVII. — L'Archiviste a la garde des anciens registres, des titres, papiers, lettres, mémoires et livres, qui sont conservés au siége de la Société. Il communique, sur place, aux membres de la Société, les manuscrits qu'ils désirent consulter: il leur délivre, contre récépissé, les livres dont ils demandent communication pour un temps déterminé. Chaque année, il présente l'inventaire et le récolement des livres, papiers et ouvrages formant les archives de la Société.

Art. XVIII. — Le Conservateur du Musée a la garde des objets qui le composent. Il communique, sur place, aux membres de la Société, les objets que ceux-ci désirent consulter. Chaque année il en présente l'inventaire et le récolement.

Art. XIX. — Dans la dernière séance de chaque annnée, la Société établit son budget de recettes et dépenses pour l'année suivante, et arrête la liste définitive de ses membres titulaires.

Art. XX. — Dans les trois premiers mois de l'année, les comptes sont présentés par le Bureau et soumis à l'approbation de la Société.

Art. XXI. — La Société publie un Bulletin où sont insérés les procès-verbaux de ses séances.

Elle publie en outre, également par Bulletins, des volumes de Mémoires, dans lesquels sont insérés les manuscrits acceptés par la Commission de publication.

Art. XXII. — La Société peut également éditer d'anciens manuscrits ou même réimprimer d'anciens ouvrages.

Ces publications ne pourront se faire qu'en vertu d'une autorisation spéciale, donnée par la Société, en assemblée générale.

Art. XXIII. — Une Commission de publication, composée de onze membres, dont font partie de droit M. l'Inspecteur de l'Académie, le Président et le Secrétaire de la Société, est chargée d'examiner les manuscrits remis à la Société. Aucun document, aucun mémoire ne sera imprimé sans son autorisation.

Elle est nommée par la Société pour trois ans. En cas de vacance de l'un de ses membres, il est pourvu à son remplacement par le Bureau.

Art. XXIV. — Nul travail imprimé précédemment ne doit être inséré dans les Mémoires.

Tous les ouvrages déposés dans les Archives de la Société pourront être publiés par elle quand l'auteur n'aura pas constaté son opposition sur le manuscrit.

Art. XXV. — Tout manuscrit remis à la Société devient sa propriété. L'auteur toutefois peut le publier à ses frais, si la Société n'entreprend pas cette publication.

Art. XXVI. — La Société correspond avec les autres Sociétés françaises et étrangères dont les travaux sont analogues aux siens. Il pourra y avoir échange de publications.

Art. XXVII. — L'assemblée générale publique se réunit chaque année, dans le courant de mai, sur convocation spéciale.

Art. XXVIII. — Indépendamment de cette assemblée générale, la Société tient, chaque année, une séance publique dans une des principales villes du département.

Art. XXIX. — Dans le cas où la Société cesserait d'exister, les registres, titres, papiers, mémoires, livres, objets d'art et fonds restant en caisse, seraient remis entre les mains de l'administration municipale de la ville de Chartres, pour être répartis entre la Bibliothèque et le Musée de cette ville.

Art. XXX. — Un Règlement intérieur, arrêté par le Bureau, détermine les conditions d'administration intérieure, et les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.

Art. XXXI. — Aucun changement aux Statuts ne peut avoir lieu, si la proposition n'en est faite par tous les membres du Bureau ou signée par dix des membres titulaires. La discussion

aura lieu dans une assemblée générale, sur convocation spéciale. Dans cette question, comme dans toutes celles entraînant des dépenses importantes et non prévues au budget, la décision ne sera valable qu'autant que le dixième au moins des membres titulaires de la Société seront présents à la séance.

A une seconde convocation, s'il y a lieu, la décision pourra être prise, quel que soit le nombre des membres présents.

Tous changements faits aux Statuts seront soumis à l'approbation du Gouvernement.

Chartres, le 6 décembre 1866.

Lucien Merlet, *président.*
H. Denain, Letartre, P. Durand, *vice-présidents;* L. Joliet, *secrétaire;* Edm. de Mianville, *archiviste;* P. Bellier de la Chavignerie, *conservateur du Musée.*

Les présents Statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 30 juin 1868.

Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire général du Conseil d'Etat,
Signé : De la Noue-Billault.

Pour copie conforme :

Pour le Conseiller d'Etat, Secrétaire général
du Ministère de l'Instruction publique,
Le chef du Bureau des Archives,
Drouet.

M. le Président donne lecture de la liste des membres composant le sous-comité de patronage de l'expédition au pôle Nord.

Bureau de la Société : M. le comte de Charnailles, préfet d'Eure-et-Loir, Mgr Regnault, évêque de Chartres, M. de Saint-Laumer, maire de la ville de Chartres, *présidents d'honneur;* MM. Merlet, *président;* Letartre aîné, Paul Durand, l'abbé Olivier, *vice-présidents;* Joliet, *secrétaire;* Lud. de Boisvillette, Laigneau, *vice-secrétaires;* l'abbé Germont, *archiviste;* Phil. Bellier de la Chavignerie, *conservateur du Musée;* MM. Bonnard, Edm. Foreт, Follie, Fontaine, Francfort, Hau-

tome, Lefebvre (Aug.), Lescarbault, Met-Gaubert, Rimbault, de Sacy, Salmon, de Vésian.

Les souscriptions seront reçues chez les membres du sous-comité.

M. le Président rappelle l'objet de la convocation, qui est la discussion du projet d'une Exposition archéologique en 1869. Aux termes du règlement, toutes les fois qu'il s'agit de décisions pouvant engager des questions financières non prévues au budget ordinaire, il faut que le dixième des sociétaires soient présents, soit 32 membres au moins ; 26 sociétaires seulement assistent à la réunion.

Cependant le Président ne proposera pas de renvoyer la discussion à une prochaine séance, car, d'après les conclusions qu'il va soumettre à l'assemblée, il ne s'agit pas du vote d'une allocation quelconque, mais seulement d'un vœu à soumettre à l'administration de la ville de Chartres.

Il donne lecture d'un projet de requête que le Bureau de la Société propose d'adresser au Conseil municipal.

A Messieurs les Membres du Conseil Municipal.

MONSIEUR LE MAIRE, MESSIEURS,

« La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, toujours désireuse de contribuer, dans la mesure de ses forces, à tout ce qui peut servir au développement intellectuel et à la prospérité matérielle de la ville de Chartres, a conçu le projet de renouveler en 1869, à l'occasion du Concours régional, ce qu'elle a accompli avec tant de succès en 1858, nous voulons parler d'une Exposition archéologique et d'objets d'art. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'utilité d'un pareil projet, au point de vue de l'art et aussi au point de vue du bien-être matériel de la ville : tous, vous la sentez aussi bien que nous.

» Mais une première difficulté se présentait, et de celle-là ont découlé toutes les autres, c'était le choix d'un local convenable pour une pareille Exposition. La Société a fait de longues démarches, a visité de nombreux emplacements; mais enfin elle a été forcée de s'avouer à elle-même qu'aucun local ne se présentait dans des conditions convenables, et qu'il n'y avait qu'une ressource, celle de faire construire spécialement un bâ-

timent capable de donner asile aux richesses qui lui seront confiées. Une fois cette détermination prise, de nombreuses négociations ont encore eu lieu; plusieurs entrepreneurs ont été consultés, et le résultat de toutes ces études a été qu'il était impossible à la Société, avec ses seules forces, d'entreprendre ce qui lui semblait si désirable. C'est alors qu'elle a conçu la pensée de s'adresser à vous, comme principalement intéressés dans la question.

» Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de développer ce fait qui nous paraît évident : l'Exposition de l'année prochaine, si elle a lieu, est destinée à rendre plus de services à la ville qu'à la Société elle-même. Lorsque l'époque du Concours arrivera, soyez certains, si rien n'est tenté en dehors de l'exposition agricole, que chacun blâmera la ville de n'avoir pas joint à la grande exhibition des animaux et des machines quelqu'une de ces autres expositions dont toutes les villes, sans exception peut-être, nous ont donné l'exemple lors de leurs fêtes régionales. L'Exposition archéologique est, croyons-nous, une annexe naturelle de votre Concours régional; aussi nous ne doutons pas que vous ne fassiez tous vos efforts pour la rendre possible.

» Pour cela, que vous demandons-nous? un local. Vous n'en avez pas, nous le savons; faites-nous en approprier un. Voilà le fait brutal : nos prétentions peuvent vous paraître bien audacieuses tout d'abord; mais, remarquez-le, nous ne vous demandons que de faire, dans une circonstance des plus opportunes, ce que vous serez impitoyablement contraints de faire dans un temps fort rapproché. Il n'y a pas à Chartres une seule salle publique où puissent avoir lieu les grandes réunions : distributions de prix aux Comices et autres; musique à des époques fixes ou indéterminées; assemblées privées ou administratives, etc. Depuis longues années, la ville réclame ce centre commun; tout le monde en sent le besoin, et en l'accordant vous satisferez une aspiration générale et légitime. Que ce bâtiment soit terminé pour le printemps prochain, et nous l'inaugurons par notre Exposition, et chacun, soyez-en sûrs, rendra grâce à l'Administration d'avoir si puissamment contribué, pour sa part, à l'honneur de notre cité.

» Que si vous ne voulez faire ce bâtiment permanent, la Société vous demande de lui faire construire un local provisoire. Elle aurait désiré arriver devant vous avec un devis approxi-

matif des dépenses : il ne lui a pas été possible d'atteindre ce but; les divers entrepreneurs refusent de dresser un devis qu'ils ne sont pas sûrs d'exécuter eux-mêmes; nous n'avons donc pu avoir que des conversations, et de ces conversations il semble résulter que le mètre carré d'une construction provisoire, dans laquelle bien entendu tous les matériaux ne seraient que loués, devra coûter de 10 à 12 francs. En 1858, l'Exposition s'étendait sur 440 mètres de superficie : la dépense de construction serait donc environ de 5,000 francs; mais hâtons-nous d'ajouter que les 440 mètres ne nous sont pas indispensables; nous aurions une moindre surface que nous saurions nous en contenter. Nous serions assurément fort reconnaissants au Conseil municipal s'il consentait à faire pour nous cette dépense; mais ce serait, pensons-nous, 5,000 francs sacrifiés inutilement, tandis qu'un bâtiment permanent, en même temps qu'il répond à la nécessité du moment, assure les services dans l'avenir.

» Quant à l'emplacement, la Société y a songé également : que la construction soit permanente ou provisoire, le clos Saint-Jean paraît seul acceptable. La Société d'Horticulture nous a fait l'offre généreuse de joindre son exposition à la nôtre : vous voyez à l'avance à quel heureux résultat on pourrait ainsi arriver. La ville de Chartres offrirait aux nombreux étrangers qui la visiteront l'année prochaine, non-seulement un enseignement agricole remarquable, il faut l'espérer, mais encore les plus charmants délassements des yeux et de l'esprit. Ainsi, et seulement ainsi, elle ne restera pas inférieure aux autres villes de la région : elle qui, depuis plusieurs années, a pris l'habitude de marcher toujours la première, elle ne peut consentir à se laisser vaincre, quand il lui est si facile d'avoir encore ici la victoire.

» En tout cas, la Société Archéologique aura fait tout ce qui était en son pouvoir : elle vous offre non-seulement son temps et ses peines pour l'organisation de l'Exposition, mais elle prend à sa charge tout l'aménagement et les dispositions intérieures; elle accepte assurément la responsabilité la plus lourde, celle du transport et de l'installation : elle croit donc avoir fait plus que son devoir, et si l'année prochaine, au moment du Concours, des regrets se produisent, elle pourra se rendre la justice d'avoir tout fait pour les éviter.

» Au reste, vous aussi, Messieurs, vous voudrez qu'il n'y ait pas de mécontents, et nous sommes convaincus qu'après

avoir mûrement examiné notre demande, vous en reconnaîtrez toute l'opportunité, et qu'une fois de plus vous mettrez la Société en demeure de vous aider dans vos efforts pour l'honneur et la prospérité de notre ville. »

Un membre dit qu'il regrette d'avoir à combattre l'opinion émise par le Bureau. N'est-ce pas poursuivre un résultat bien problématique et s'exposer en tout cas à des retards pendant lesquels le temps d'agir utilement sera passé, que de soumettre au Conseil municipal un projet entraînant pour la ville les frais considérables et en pure perte d'une construction provisoire? Car si l'on a parlé d'un établissement définitif qui pourrait être plus avantageux et pour la ville et pour les différentes Sociétés, le temps manquerait pour étudier suffisamment et pour réaliser dans des conditions convenables un projet de cette importance.

Pourquoi n'a-t-on pas songé à ouvrir une souscription? Des cotisations de 20 à 25 fr., par exemple, permettraient d'avancer aux ouvriers les frais de construction, et probablement les souscripteurs rentreraient dans une partie de leurs déboursés, car l'administration municipale, le département, l'Etat et la Société Archéologique apporteraient chacun leur contingent, et les recettes seraient bien plus considérables qu'à l'exposition de 1858. Cette fois, il faudrait opérer sur des bases bien plus larges, s'établir au clos Saint-Jean, et faire appel non-seulement aux arts et à l'archéologie, mais aussi à l'agriculture et à l'industrie.

Un membre critique les conclusions du rapport. La question lui semble mal posée. Ce n'est pas de venir à notre aide en nous fournissant un local clos et disponible qu'il eût fallu demander au Conseil municipal. On n'aura chance de réussir qu'en se bornant à demander à titre de subvention une somme fixe.

Un débat assez long, auquel prennent part un grand nombre des membres présents, s'engage sur les questions de savoir : si l'on doit tout à la fois ouvrir une liste de souscription et adresser une demande à l'administration municipale ;

Si le local à fournir par la ville doit être nécessairement au clos Saint-Jean ou à tout autre endroit, par exemple dans les bâtiments actuellement en construction à l'Hôtel-de-Ville, en cas qu'ils puissent être disponibles en temps utile ;

Si l'ouverture de la souscription sera ajournée jusqu'après la décision du Conseil municipal.

Un membre propose : que la Société prenne l'initiative d'une exposition des beaux-arts telle qu'elle a été faite il y a dix ans;

Que la Société vote une somme destinée à couvrir une partie des dépenses;

Qu'elle fasse appel à une souscription publique;

Qu'elle demande au Conseil municipal une subvention.

Les propositions tendant à ce que l'assemblée prenne elle-même l'initiative des dépenses, ou à ce qu'on demande à l'administration de la ville de Chartres de contribuer par une somme d'argent déterminée, ne sont pas adoptées.

L'assemblée décide, conformément aux conclusions du rapport :

1° Qu'une demande tendant à obtenir qu'un local clos et couvert soit mis à la disposition de la Société qui se chargerait des dépenses et des soins d'installation, sera soumise à l'administration municipale;

2° Que dès à présent, et concurremment avec la requête ci-dessus, une souscription sera ouverte pour subvenir aux frais de l'Exposition.

Dans un débat très-animé et dans lequel il est reconnu que les objets se rapportant à l'agriculture ne devront pas faire partie de l'Exposition, puisqu'ils seront largement représentés au Concours Régional, plusieurs membres demandent que l'Exposition de 1869 soit, comme celle de 1858, restreinte aux objets d'art et d'archéologie. D'autres membres insistent pour que l'Exposition projetée comprenne l'industrie aussi bien que les beaux-arts.

Les propositions suivantes sont mises aux voix :

Y a-t-il lieu d'admettre les produits industriels des départements composant la région agricole? — Non.

Y a-t-il lieu d'admettre les produits industriels du département d'Eure-et-Loir? — Oui.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

SÉANCE DU 13 AOUT 1868

Présidence de M. MERLET.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juillet.

M. le Président annonce à la Société qui, pour encourager les études historiques, a décidé qu'une médaille serait offerte en son nom à l'élève remportant dans la classe de rhétorique le premier prix d'histoire, que le collége de Chartres a, dans cette faculté, obtenu au concours académique de 1868 trois nominations, remportées par les élèves Bouchard, Deshayes, Sarrut. La médaille pour le prix d'histoire a été donnée à l'élève Sarrut.

Il est donné lecture d'une note de M. Lecocq relative au *Glossaire*. Une circulaire a été envoyée à MM. les instituteurs par M. l'Inspecteur d'académie pour les prier de lui adresser la liste des mots patois en usage dans leur commune. Plus de la moitié ont répondu à cet appel ; quelques-uns ont envoyé des travaux remarquables. Des remerciements sont votés à MM. les instituteurs ainsi qu'à M. l'Inspecteur d'académie. Il est décidé qu'on priera ce fonctionnaire de vouloir bien adresser une nouvelle circulaire dans le but de stimuler les retardataires.

M. le Président rend compte des démarches de la Commission de l'Exposition afin de trouver un local. M. Lemoine a promis la salle Sainte-Foi à des conditions qui paraissent acceptables. M. le Préfet a bien voulu s'engager à fournir pour le même objet une subvention de 1,000 fr. On a lieu de penser que l'on recevrait de la ville de Chartres au moins 2,000 fr. Les deux salles Sainte-Foi présentent une superficie de 220 mètres.

Plusieurs membres repoussent la pensée d'une installation dans la salle Sainte-Foi, à cause de son éloignement et surtout de son exiguïté. Il a été décidé qu'on ferait une Exposition à la fois artistique et industrielle. C'est annuler indirectement le vote de l'assemblée que d'offrir un emplacement insuffisant

même pour l'archéologie seule. Un membre répond qu'il n'y a pas eu dessein d'exclure l'industrie : mais la commission s'est heurtée à une impossibilité, celle d'une salle à bâtir. Un membre dit qu'il peut dès à présent prendre l'engagement d'élever une salle temporaire à raison de 10 fr. par mètre carré. On demande qu'on remette en discussion la proposition faite à la séance précédente.

L'assemblée décide qu'il sera fait appel le plus promptement possible et par la voie des journaux à une souscription publique. Il y aura des membres fondateurs et des membres actionnaires. Les actions seront de 25 fr. Le programme indiquera que l'Exposition aura lieu place Châtelet; que la superficie totale sera de 1,000 mètres, dont 600 réservés à l'industrie du département d'Eure-et-Loir exclusivement, et 400 à l'archéologie et aux arts.

Vu l'urgence et l'absence de la plupart des membres du Bureau formant la commission chargée d'étudier les mesures à prendre en vue de l'Exposition, il est décidé qu'il sera, séance tenante, nommé une commission nouvelle.

Sont nommés : MM. Peulvey, de Sacy, Yves, Follie, Lorin.

M. Coudray-Maunier donne lecture d'une notice de M. Lecocq sur le clos Saint-Jean, son histoire et le résultat des fouilles entreprises par la Société. Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt.

La séance est levée à cinq heures un quart.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1868.

Présidence de M. LETARTRE, vice-président.

En l'absence du secrétaire, des vice-secrétaires et de l'archiviste, le conservateur du Musée fait fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

M. le Président expose que le but de la réunion est de rendre compte à la Société des démarches déjà faites par la commission qu'elle a nommée dans la dernière séance, pour organiser l'exposition de l'industrie, de l'archéologie et des beaux-arts, projetée pour 1869, et d'aviser aux moyens d'accélérer encore l'organisation.

M. Follie, rapporteur, expose à son tour que la commission nommée à la dernière séance a pensé, pour obtenir les fonds nécessaires, à créer une société composée de membres fondateurs et d'actionnaires; que les fondateurs n'obtiendraient ce titre qu'en versant une somme de 20 francs au moins, laquelle ne donnerait droit à aucune répartition en cas de bénéfice, mais seulement à un droit d'entrée personnel; que les actionnaires devront verser une somme de 25 fr. au moins, laquelle donnerait droit à une entrée personnelle, à une place pour exposer des produits industriels, enfin à une part dans les bénéfices, s'il y en avait; que la commission avait fait distribuer un programme, mais que personne n'ayant souscrit, elle avait créé un registre à souche pour recevoir les souscriptions, et que ses membres ayant commencé à aller à domicile, ils avaient déjà recueilli plus de 6.000 fr., avec l'espoir d'en trouver encore beaucoup dans les arrondissements; qu'elle avait pensé au Marché-aux-Chevaux comme emplacement suffisant, et bien à portée du public pour installer son exposition, et qu'une offre lui avait été faite d'y construire à raison de 10 fr. le mètre carré, mais qu'elle craignait qu'on ne pût lui céder cet emplacement, destiné par l'administration au concours hippique; qu'on avait alors pensé à la place Châtelet, qui coûterait plus cher à cause du nivellement qu'il faudrait exécuter. Il demande que la Société approuve les actes de la commission, et conclut qu'il est urgent que la Société s'inscrive comme fondateur ou actionnaire, que l'on provoque au plus tôt une réunion des fondateurs et actionnaires, et qu'enfin l'on augmente le nombre des membres de la commission.

Un membre demande quelle somme il faudrait pour installer l'Exposition. On lui répond que l'on agira suivant les fonds qu'on aura recueillis, qu'il y aura deux bâtiments séparés, un pour les beaux-arts, un pour l'industrie, que l'expérience de la dernière exposition peut faire fixer dès à présent le premier, que

le second se construira en rapport avec le nombre des exposants et des produits apportés.

Un débat s'engage alors sur la somme que la Société avait offerte lors de son premier projet d'une exposition archéologique et artistique seulement; un membre dit qu'alors il était question de 7,000 fr. et qu'il y a lieu de faire de même; un autre, que la Société ne pensait alors que faire une avance de 5,000 fr., que 500 fr. seulement seraient à sa charge; un autre, que maintenant la situation n'est plus la même, la Société n'étant plus que souscripteur, et dessaisie entre les mains de la Société d'exposition; qu'il convenait à la dignité de la Société de n'être que fondateur, qu'elle ne pouvait bénéficier sur une exposition industrielle, ni subir des pertes pour une chose qui ne rentre pas dans son programme; que la Société doit paraître à côté de la ville et du département comme protectrice seulement, sans engager ses fonds; un autre demande que la Société soit fondateur et actionnaire, pour encourager les deux classes de souscripteurs; un autre demande à la Société d'approuver les actes de la commission; un autre enfin dit qu'il n'y a lieu de les approuver ni désapprouver.

M. le Président, au nom de la Société, remercie la commission de son zèle, et la discussion continue sur le titre que prendra la Société dans la souscription. Plusieurs membres y prennent part : les uns pensent que la Société doit être fondateur seulement, qu'il n'y a pas d'avantage à être actionnaire, et qu'il y a inconvénient à grossir le nombre de ceux qui contribueront aux bénéfices; d'autres, qu'il n'y aura pas de bénéfices, mais des pertes bien plutôt, qu'il n'est pas indifférent de souscrire à tel ou tel titre; d'autres, que la Société doit prendre les deux titres; qu'il y aura bénéfice, car l'on ne dépensera en installation que le montant des souscriptions et que les entrées formeront un bénéfice, que si la Société se fait actionnaire, elle pourra souscrire pour une plus forte somme, qu'il faut d'ailleurs que la Société soit représentée à la dernière séance de l'apurement des comptes de l'Exposition; d'autres, que la Société est dessaisie dès la réunion des actionnaires, que, du moment qu'il s'agit d'industrie, l'Exposition échappe à la Société qui ne doit rester que protectrice.

La question est ensuite mise aux voix ainsi :

La Société sera-t-elle fondatrice ?

Oui 14 voix ; à la contre-épreuve il y a doute, et le débat recommence, d'abord sur la manière de poser la question : a-t-on voulu demander de voter si la Société serait fondatrice, ce qui exclut l'idée d'être actionnaire seulement et imposera le vote de savoir si elle sera en même temps actionnaire. Un membre répète que s'il avait cru que la commission ne pût que dépenser que les sommes souscrites, laissant comme bénéfice le droit d'entrée, il aurait conclu à ce que la Société prît les deux titres. La discussion redouble alors d'énergie : les arguments pour et contre sont encore une fois rappelés, on dit qu'il faut suivre les principes de la commission, qu'il faut accepter les deux titres dans la proportion de 1 comme fondateur et 2 comme actionnaire, enfin qu'il faut demander à la Société si elle entend être fondatrice seulement, et en cas de négative, il est bien entendu qu'elle sera à la fois fondatrice et actionnaire.

La question est de nouveau mise aux voix ainsi :

La Société veut-elle être fondatrice ?

Oui, à la presque unanimité.

Veut-elle être actionnaire ?

Deux épreuves ayant été déclarées douteuses, il est procédé au scrutin.

Nombre de votants	35
Oui.	20
Non.	15

La Société sera fondatrice et actionnaire.

M. Letartre lit une lettre de M. Merlet, président de la Société, qui déclare qu'on ne peut disposer que de 1,000 fr., et demande que cette somme soit votée.

Un membre propose une somme plus forte, en vue des bénéfices probables ; 500 fr. comme fondateur, 1,000 fr. comme actionnaire, que s'il n'y a pas de fonds disponibles, il faut suspendre les œuvres commencées en faveur d'une œuvre exceptionnelle. Un autre rappelle que la Société n'a avancé que 1,000 fr. lors de la première exposition, qu'elle est rentrée dans

500 fr. seulement par les droits d'entrée. Un autre, que la Société n'étant pas riche, 500 fr. comme fondateur et 500 fr. comme actionnaire suffisent comme premiers fonds, sauf plus tard à voter un supplément. On propose aussi de voter 1,000 fr. comme fondateur, et plus tard de voter comme actionnaire. Un membre ne veut pas qu'on vote plus tard, il se méfie d'une bonne volonté tardive, c'est de suite que doit s'engager la Société. Puis on propose successivement 1,000 fr., 1,500 fr., 2,000 fr. Cette dernière somme, comme la plus forte, est mise aux voix et adoptée par 13 voix contre 10.

Un membre déclare regretter de n'avoir pas proposé plus de 2,000 fr., puis on demande de diviser ainsi la somme votée : 500 fr. comme fondateur, 1,500 comme actionnaire. La proposition, mise aux voix, est adoptée à la presque unanimité.

On demande ensuite qu'on adjoigne des membres à la commission déjà nommée, ainsi que des représentants dans les cantons, puis, qu'on désigne un représentant de la Société à la réunion des actionnaires, et on propose M. Letartre, qui refuse, disant que la Société est naturellement représentée par son Président et son Bureau, et il demande que la réunion des souscripteurs soit ajournée à dix jours.

On demande qu'en informant les membres étrangers à la ville des décisions de la Société, on les prie de recueillir des souscriptions pour que l'œuvre soit départementale, enfin qu'on envoie une circulaire aux sociétaires et aux commerçants du département et qu'on fasse des visites pour recueillir des souscriptions.

On décide que la convocation aura lieu au premier jour, sur l'initiative de la commission, que tous les sociétaires seront invités à provoquer des adhésions, et M. le Président promet de leur adresser une circulaire à cet effet.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à cinq heures et demie.

OBJET OFFERT A LA SOCIÉTÉ :

Le Paradis perdu, par M. André Tasset. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1868.

Présidence de M. Merlet.

La séance est ouverte à trois heures et demie, dans une des salles de la Préfecture. M. Joliet, secrétaire, est absent. Sur la prière de M. le Président, M. Met-Gaubert prend place au bureau pour remplir cette fonction.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Un membre, s'appuyant sur un article du règlement, demande l'annulation du vote des 2,000 fr. qui a eu lieu dans la séance précédente, au sujet de l'Exposition départementale projetée. Un autre membre sollicite, au contraire, et vivement, le maintien du vote, attendu qu'il n'y a pas eu de surprise et que tout s'est passé avec bonne foi. Deux autres membres présentent des objections et désirent la lecture de l'article du règlement. M. le Président obtempère aussitôt à ce vœu. — C'est un fait accompli, reprend un préopinant; il y a maintenant une autre société constituée qui s'occupe de l'Exposition; donc le vote est chose acquise, il n'y a plus à y revenir. Quelques objections se produisent encore. L'ordre du jour est mis aux voix et adopté par la majorité.

M. le Président manifeste des regrets publics en faveur de M. Jules Greslou, ancien notaire, un de nos membres les plus honorables, des plus assidus lorsqu'il habitait Chartres, et que la mort a enlevé inopinément.

Ensuite, quelques mots de M. le Président sur l'organisation du Comité de l'Exposition départementale. Le Bureau étudiera tous les moyens possibles de prévenir les risques et périls à cet égard. Un membre demande quelles sont les garanties d'avenir. Réponse : en matière de souscription, nul n'est engagé à donner plus qu'il n'a promis; tout incombe au comité d'organisation qui n'a pas le droit d'aller au-delà des sommes versées; — débat à ce sujet; — quelques mots d'explication nette et précise sur la valeur du contrat de dépôt : la Société

archéologique ne peut et ne doit être aucunement garante des accidents qui surviendraient aux objets des exposants.

L'ordre du jour est adopté.

Vis-à-vis des Cours publics, M. le Président désire vivement le dégagement de la Société archéologique comme patronage; conséquemment la subvention de 300 fr. serait supprimée. Il y a là un vœu général, et d'autre part nécessité absolue d'économie, à cause du Souchet qui est en cours de publication et du vote des 2,000 fr. qui grève les finances de la Société. Un membre appuie cette proposition en déclarant qu'il faut une *Société libre* pour la continuation et le développement de ces cours. — Un autre membre demande que les cours de la salle Saint-Ferdinand soient *uniquement* rétribués par le Conseil municipal; c'est la tâche de ce Conseil exclusivement. L'assemblée décide qu'une requête sera adressée au Conseil municipal qui les prendrait, s'il le juge à propos, sous son patronage; procès-verbal de cette séance sera envoyé à M. le Maire qui avisera.

En raison des récriminations lancées contre les conférences du théâtre et pour plusieurs autres motifs qu'il est inutile d'énumérer, le Bureau désire et demande aussi, avec instance, le dégagement de la responsabilité de la Société archéologique. Un membre appuie fortement cette proposition en déclarant que la Société doit enfin s'efforcer de rester dans ses attributions; restons *archéologues*, ajoute-t-il, et pas autre chose.

Un membre demande pour ces conférences la continuation du patronage de notre Société, laquelle appuierait de sa protection, encore pour cette année, la publication d'une liste de souscription. — Diverses objections se produisent à ce sujet. L'assemblée décide, en majorité, que pour *cette année encore et seulement*, elle accorde son patronage aux cours publics et appuie de sa protection la publication d'une liste de souscription, déclarant qu'aussitôt après la constitution d'un comité de *Société libre*, elle retire complétement son patronage.

Sur la proposition d'un membre, le vote de fonds est différé jusqu'à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. le vicomte Dulong de Rosnay, à Spoir ; présenté par MM. Al. de Saint-Laumer et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Vue du pont Bouju à Chartres, et six autres eaux-fortes faites par M. Yves. (Don de l'auteur.)

Notes et matériaux pour servir à la Flore des environs de Châteaudun, par M. L. Vuez. Châteaudun, Lecesne, 1868. (Don de l'auteur.).

La baronnie d'Alluyes, par M. Lefèvre. Chartres, Garnier, 1868. (Don de l'auteur.)

Congrès archéologique de France. 34e session. Paris, Derache, 1868. (Envoi de M. de Caumont.)

Annales de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, année 1867. Château-Thierry, Renaud, 1867. (Envoi de la Société.)

Mémoires de l'Académie du Gard, 1866-1867. Nîmes, Clavel-Ballivet, 1868. (Envoi de l'Académie.)

Bulletin de la Société Académique de Brest, tome V, 1re livr. Brest, Roger fils, 1868. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, nº 59. Orléans, Jacob, 1868. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome XXX. Paris, Dumoulin, 1868. — *Bulletin de la même Société*. 4e trim. de 1867 et 1er trim. de 1868. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1868.

Présidence de M. Merlet.

La séance est ouverte à trois heures et demie dans une des salles de la Préfecture.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du mois d'août 1868.

Lecture par M. Met-Gaubert, remplissant les fonctions de secrétaire, du procès-verbal de la séance du 12 novembre 1868.

Après quelques observations tendant à faire constater que la décision prise à la dernière séance de ne plus mettre les cours publics sous le patronage de la Société, n'implique aucune défaveur sur les cours eux-mêmes, l'assemblée, qui a toujours rendu pleine justice au zèle des professeurs et aux succès de leurs efforts, adopte le procès-verbal.

A propos dés objets offerts à la Société par M. le comte de Reverseaux et provenant de fouilles faites accidentellement aux environs de Villeneuve-Saint-Nicolas, M. le Président dit qu'il avait d'abord pensé qu'il n'avait existé aucun village ou hameau dans cette localité, mais qu'il s'est assuré que le moine Paul, qui écrivait vers 1100, avait signalé ce fait qu'une église avait été transférée du hameau de Cypedus, dont la place doit répondre à celle des découvertes faites, à Villeneuve-Saint-Nicolas.

M. Lecocq est prié de faire des recherches à ce sujet.

Lecture par M. le Président d'une note de M. Lecocq sur la rédaction du *Glossaire.*

A la séance du 5 décembre 1867, nous avons fait une proposition tendant à ce que la Société voulût bien mettre au nombre de ses travaux, la publication d'un *Glossaire du langage rustique dans le département d'Eure-et-Loir*, par la raison que M. le Ministre de l'Instruction publique avait fait publier, dans la *Revue des Sociétés savantes*, qu'il serait, en 1870, décerné un prix à celle de ces Sociétés qui produirait le meilleur *Glossaire du patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France.*

Cette proposition ayant été fortement appuyée, il fut résolu qu'à la séance du 9 janvier 1868, il serait nommé une commission chargée de

s'occuper de ce travail, qui, comme le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, serait publié sous les auspices de la Société. On décida que MM. Lecocq et Merlet seraient priés de se livrer à ce travail. A cette même séance, M. l'Inspecteur de l'Académie fit l'offre obligeante de demander à MM. les Inspecteurs primaires et aux Instituteurs d'Eure-et-Loir leur concours pour cette œuvre locale et quasi collective : il proposait, quant à lui, de leur transmettre, par une circulaire spéciale, l'invitation de faire le récolement le plus complet possible des mots patois usités dans leur commune.

Cette circulaire fut expédiée au mois de février, avec la recommandation de bien vouloir répondre pour le mois d'avril suivant. Comme c'était, pour le plus grand nombre, un genre de travail tout nouveau et qui exigeait du tact et quelques investigations, nous ne fûmes mis en mesure de réunir les envois divers et successifs qu'à la fin de juillet, et nous avions à classer tous ces documents par arrondissements, avant de procéder au dépouillement et à la coordination des mots. La moisson, quoique très-fructueuse, puisqu'elle avait dépassé nos prévisions primitives, ne nous parut pas cependant assez abondante pour satisfaire à nos désirs, et atteindre le but complet que nous nous étions proposé.

Quoi qu'il en soit, voici le résultat de ce premier envoi classé par arrondissements : nous trouvons :

Chartres,	sur 156	instituteurs,	91	réponses,	65	néant.
Châteaudun,	— 80	—	38	—	42	—
Dreux,	— 128	—	71	—	57	—
Nogent,	— 53	—	28	—	25	—
Totaux.	417	—	228	—	189	à répondre.

Nous avons dépouillé les trois-quarts de ces envois. Le résultat est des plus encourageants, puisque nous possédons environ 2,500 mots, qui sont classés alphabétiquement, et qui souvent offrent chacun plusieurs formes orthographiques.

Mais nous devons avouer qu'il y a encore trop à faire, sous le rapport des recherches étymologiques et des citations, pour espérer d'être en mesure de présenter, à la fin du mois de décembre, le manuscrit assez complet au concours qui sera ouvert au Ministère : d'autant plus encore que, comme nous l'avions exprimé dans notre proposition, il y aurait pour notre Société peu d'espérance à concevoir d'obtenir le prix proposé, dès lors qu'il s'agit d'entrer en lutte avec d'anciennes provinces de la France, bien plus riches que nous en origines philologiques.

Ainsi nous demandons aujourd'hui que la Société veuille bien excuser les éditeurs du *Glossaire Beauceron*, de ne pouvoir remettre leur travail complet pour cette époque trop rapprochée, vu surtout l'absence du grand nombre de réponses non encore parvenues. Il serait urgent, il nous semble, de prier M. l'Inspecteur (tout en le remerciant personnellement, ainsi que MM. les Instituteurs qui se sont rendus au vœu de la

Société), de vouloir aviser les retardataires par une nouvelle circulaire émanée de lui. Car nous croyons savoir qu'un certain nombre de MM. les Instituteurs, qui n'ont pas encore fait leur envoi, dans la crainte de se trouver trop en retard, par rapport à l'époque primitivement fixée, seraient peut-être disposés à nous l'adresser, à la suite d'une nouvelle demande.

Il faut avoir vu, comme nous, tous ces mots beaucerons passer sous les yeux, pour être persuadé qu'il doit encore exister actuellement une si nombreuse nomenclature d'une langue rustique qui s'en va chaque jour, et dont il nous semble utile et curieux de conserver les traces. Dans le nombre, nous avons signalé des mots très-heureux d'expression et fort pittoresques, que l'on regrette de voir oubliés et mis hors d'usage. Nous qui nous étions occupés depuis longtemps et d'une manière toute particulière de ces recherches, nous étions loin de supposer que nos pères eussent usé d'un langage aussi varié et aussi richement imagé.

La Société accepte les excuses données par les auteurs à raison de ce que leur travail ne sera pas prêt pour le Concours des Sociétés savantes en 1869 et les remercie de leurs efforts.

M. le Président rappelle que l'assemblée a été convoquée pour procéder à l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. Joliet, démissionnaire.

Il y aura également lieu de nommer un vice-secrétaire, M. Laigneau se trouvant dans l'impossibilité de conserver ces fonctions.

Le nombre des membres présents étant de 30 et celui des suffrages exprimés par lettres de 8, la majorité est de 20 voix.

Au premier tour de scrutin, les suffrages se répartissent ainsi :

MM. Philippe Bellier de la Chavignerie . . .	15 voix.
Met-Gaubert	14
De Sacy.	4

Les autres voix se portent sur MM. Person et Salmon.

Au second tour de scrutin, M. Bellier, ayant obtenu 23 suffrages, est proclamé secrétaire.

On procède ensuite à la nomination d'un vice-secrétaire. M. Met-Gaubert ayant, sur 25 suffrages exprimés, obtenu 21 voix, est nommé vice-secrétaire.

M. Joliet remercie l'assemblée de la bienveillance qu'il a trouvée près de tous ses collègues. Il exprime le regret d'être

obligé de quitter des fonctions qu'une absence de quelques années le met dans l'impossibilité de remplir.

M. Joliet est, sur sa demande, nommé secrétaire honoraire.

M. le Président présente à l'assemblée le budget des recettes et dépenses de l'exercice 1869.

RECETTES ORDINAIRES.

Reliquat de l'exercice précédent	3,800 fr.	» c.
Intérêt des fonds placés	50	»
Cotisations : 290 souscriptions à 10 fr. . . .	2,900	»
— 10 — à 5 fr. . . .	50	»
Subvention du Département	500	»
— de la ville de Chartres	300	»
Vente de Bulletins	100	»
Total des recettes ordinaires. . .	7,700	»

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Néant.

DÉPENSES ORDINAIRES.

Procès-Verbaux et Mémoires	1,200 fr.	» c.
Dessins et gravures.	400	»
Abonnements divers	30	»
Reliures	100	»
Fouilles.	200	»
Séance générale et dépenses diverses	300	»
Frais de recouvrement des cotisations. . . .	60	»
Appariteur.	150	»
Total des dépenses ordinaires. . . .	2,440	»

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Contribution aux dépenses de l'Exposition . .	2,000	»
Impression du manuscrit de Souchet	2,400	»
Total des dépenses. . .	6,840	»

BALANCE	Recettes. . .	7,700 fr.	» c.
	Dépenses . .	6,840	»
	Reste. . .	860	»

Une discussion, à laquelle prennent part un grand nombre de membres, s'engage sur les conditions faites aux fondateurs et aux exposants à propos de l'exposition qui doit avoir lieu à l'occasion du Concours régional, et pour laquelle l'assemblée vient de voter au chapitre de ses dépenses extraordinaires une allocation de 2,000 fr.

L'administration de la ville de Chartres s'est montrée fort généreuse de son côté, et le Conseil vient de voter une somme de 7,500 fr. Des remerciements sont adressés à M. le Maire présent à la séance.

L'assemblée n'a point à statuer aujourd'hui sur les détails d'organisation remis à une commission composée des actionnaires et des fondateurs, elle ne doit d'ailleurs nullement engager sa responsabilité vis-à-vis des exposants.

Un membre dit que, dans la lecture des articles du budget des dépenses, il lui semble n'avoir pas entendu rappeler une allocation de 200 ou 300 fr. habituellement votée pour la commission de météorologie.

Un membre dit que l'école normale, chargée de faire des observations, a, sans rien prendre sur l'allocation votée par la Société, subvenu aux dépenses assez considérables de son installation, que ses observations sont transmises jour par jour à M. le président de la commission météorologique. L'allocation de 200 fr. sera maintenue au budget.

Un membre demande que la somme de 1,200 fr. portée au budget pour impression des mémoires soit élevée à 1,500 fr. Il désire que les mémoires et ouvrages divers envoyés à la Société soient le sujet de rapports et d'analyses verbales ou écrites qui donneraient un grand intérêt à nos séances et tiendraient les membres de la Société au courant du mouvement scientifique et littéraire.

La proposition est vivement appuyée par un autre membre, qui dit que MM. les Sociétaires pourraient, selon leur spécialité, être chargés de communications sur l'industrie, la science et les

arts. Lui-même peut donner l'exemple; il est prêt dès aujourd'hui à faire devant l'assemblée la lecture d'un résumé de ce qu'il a vu de plus intéressant dans de récentes publications.

M. le Président dit que M. de Boisvillette avait fait appel à la bonne volonté de plusieurs des membres de l'assemblée, que des livres avaient été donnés en communication, mais que rien n'a été fait.

Le Chapitre 1er du budget est porté de 12 à 1,500 fr.

Sur la demande d'un membre, il sera adressé une lettre de rappel à S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, relativement à la collection Gaignières.

M. le Président donne la parole à M. Follie, qui appuie, d'observations verbales présentées avec beaucoup de facilité et d'élégance, des notices :

1° Sur la construction actuelle de dolmens et de menhirs par des peuplades indiennes vivant à l'état sauvage.

2° Sur les établissements des Norwégiens et des Irlandais dans l'Amérique du Nord au Moyen-Age.

3° Sur l'importance scientifique de l'éclipse de soleil du 18 août 1868, qui a permis d'analyser la lumière des protubérances rosées du soleil au moyen de l'analyse spectrale, et sur les observations faites en temps ordinaire.

Sur le passage de Mercure sur le disque du soleil, le 5 novembre 1868.

Et sur la pluie d'étoiles filantes du 14 du même mois.

Ces lectures sont accueillies avec applaudissements, et M. le Président invite les membres de la Société à suivre l'exemple si heureusement donné par M. Follie.

La séance est levée à cinq heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Plaques de ceinturons, fragment de fibule, monnaies romaine et française, *argent et cuivre* [1]. (Don de M. le marquis de Gouvion-Saint-Cyr.)

[1] Ces objets ont été trouvés avec un grand nombre de squelettes, en travaillant à un chemin, situé au bout de l'allée de Louasville, faisant partie des

Plan de la ville de Cloyes vers 1780, par M. Méry, instituteur. (Don de M. Méry).

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 18 volumes et plusieurs brochures. — Carte géologique du département de l'Eure. (Envoi de la Société).

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution. Washington, 1867. (Envoi de la Société).

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 2e trim. de 1868. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 7 JANVIER 1869.

Présidence de M. Merlet.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Après une petite modification réclamée par un membre au sujet du titre de secrétaire honoraire conféré à M. Joliet, le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce la mort de MM. Des Haulles, Leroy, d'Illiers, Beaudoin-Hue, et fait part de quelques-unes des dispositions testamentaires de M. Des Haulles, lequel a légué au musée de la Société plusieurs objets, entre autres un tableau représentant le siége de la ville de Chartres en l'année 1568. Les formalités légales n'étant point encore terminées, on ne connaît pas exactement quelles sont les dispositions du testament de M. Des Haulles en faveur de la Société.

M. le Président donne lecture :

1o D'une lettre du Vice-Recteur de l'Académie de Paris, an-

bois de Reverseaux, entre le château et la ferme de Louasville, à 1 kil. 1/2 à l'est de Villeneuve-Saint-Nicolas. Déjà, il y a une trentaine d'années, on avait découvert à cet endroit les fondations d'une église : tout porte à croire que c'est l'emplacement de l'ancien *Cypedus*, hameau détruit vers la fin du XIe siècle, comme le rapporte le moine Paul dans le Cartulaire de Saint-Père : *Hæc villa (de Cypedo) moderno tempore translata est a monacho Ursone in loco qui vocatur Nova-Villa, nam vicaria eam graviter affligebat.*

nonçant que des prix de 1,000 francs viennent d'être promis par M. le Ministre pour les mémoires que présenteront les Sociétés savantes réunies par groupes suivant leurs distributions académiques. Le Ministre demande une réponse avant le 15 janvier. Plusieurs questions sont débattues à ce sujet par les membres présents. On décide qu'il sera demandé à M. le Ministre de laisser chacun libre de traiter le sujet qui lui conviendra le mieux.

2° D'une lettre de M. de Caumont, au sujet de la 36e séance du Congrès scientifique qui sera tenu par l'Institut des provinces, à Chartres, au mois de septembre 1869.

Le Bureau nommera une commission de 5 membres [1] pour formuler les questions qui pourront être présentées à l'examen des membres du Congrès.

On entend ensuite avec intérêt la lecture d'une notice sur les nouveaux vitraux que vient de placer, dans l'église Saint-Pierre, M. Lorin, maître verrier, à Chartres. — Renvoi à la Commission de publication.

M. l'abbé Vassard, curé de Saint-Pierre, présent à la séance, prononce ensuite quelques mots qui sont écoutés avec plaisir. Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Vassard pour le zèle qu'il apporte à la décoration de son église.

Lecture d'un opuscule de M. Ozeray sur une particularité de l'histoire des Druides. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, envoie un mémoire sur les comtesses de Chartres et de Blois. Ce travail est trop long pour être lu en une séance. M. le Président en lit quelques fragments qui font désirer que la Société puisse entendre cette notice importante. Peut-être pourra-t-elle être insérée dans nos Mémoires.

M. le Président donne ensuite quelques détails sur les travaux de la commission pour l'Exposition industrielle et artistique projetée pour le mois de mai prochain. L'adjudication des travaux à exécuter a été faite il y a peu de jours. On pourra dépenser environ 25,000 francs.

La séance est levée à cinq heures.

[1] MM. P. Durand, Met-Gaubert, Famin, Lecocq et Lefèvre

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Sarrut, principal du collége de Chartres; présenté par MM. Met-Gaubert et Barois.

Hue-Dargère, à Chartres; présenté par MM. Salmon et Rocque.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Jean Rotrou, par M. Ch. Lemenestrel. Dreux, Lemenestrel, 1869, in-8°. (Don de l'auteur.)

Renée de France à Montargis, par M. Louis Jarry. Orléans, Herluison, 1868, in-8°. (Don de l'auteur.)

Histoire de Reims et de Bouillon, par M. Ozeray. Arlon, Bruck, 1868, in-8° — *Les Sorciers de Sugny*, par J. Ozeray. Arlon, Bruck, 1868, in-8°. (Dons de M. Ozeray.)

Mémoires de l'Académie de la Val-d'Isère. Moutiers, Crud, 1868, in-8°. (Envoi de l'Académie.)

SÉANCE GÉNÉRALE DU 31 JANVIER 1869.

Présidence de M. A. de Saint-Laumer, maire de Chartres, Président d'honneur.

M. le Maire annonce à l'assemblée que M. de Caumont, membre du Congrès scientifique de France, fondateur de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, a bien voulu venir à Chartres, dans un but qu'il va développer lui-même, et que la réunion a été convoquée extraordinairement pour l'entendre; puis après avoir remercié M. de Caumont de n'avoir point oublié la ville dans laquelle, il y a douze ans, sa parole avait été si chaudement applaudie, il le prie de vouloir bien commencer ses explications.

M. de Caumont annonce d'abord à l'assemblée que le but de sa visite est de s'entendre avec la Société archéologique, pour, sur la demande de l'autorité municipale, venir tenir à Chartres, en 1869, un congrès scientifique. Il rappelle que la 35e session de ce congrès se tenait naguères à Montpellier; que quand, suivant l'usage, on s'est occupé de s'ajourner pour le mois de septembre prochain, trois villes s'étaient présentées, Moulins, Bourges, Chartres, que Chartres avait été choisie, que la session durerait du 5 au 15 septembre. Il déclare ensuite que, sur les deux emplacements qui lui sont offerts, la salle de la cour d'assises et le foyer du théâtre, ce dernier lui semble préférable, comme plus vaste et mieux aménagé, car bon nombre de membres de Paris et même d'étrangers peuvent venir, notamment M. de Lesseps; mais il s'en rapporte à l'autorité locale pour fixer ce choix.

Ce n'est pas là le plus important, c'est de préparer les travaux de la session. Il est essentiel pour cela de connaître la composition du congrès. Il est divisé en six sections, d'histoire naturelle, médecine, archéologie, littérature, beaux-arts et philosophie; chacune de ces sections tient des séances préparatoires de la séance publique, dans lesquelles sont définitivement arrêtés les sujets à traiter. M. de Caumont lit alors un long programme de questions classées suivant les divisions ci-dessus, et préparées d'avance par lui et par d'autres membres du congrès, et, comme il ne peut pas connaître les besoins et les produits de la région, dont il laisse aux habitants eux-mêmes à fixer les limites, sans s'occuper des circonscriptions administratives, il invite toutes les personnes de la localité à bien vouloir y ajouter celles qu'elles jugeraient convenables et intéressantes pour le pays, promettant de faire imprimer et d'envoyer à Chartres ce programme ainsi augmenté, sitôt qu'il aurait les questions posées. Après une assez longue discussion dans laquelle plusieurs membres présents proposent des sujets, notamment sur la météorologie, la géologie, l'horticulture, l'agriculture, l'enseignement des arts, la division de la propriété, M. de Caumont, en se résumant, rappelle que le congrès durera dix jours, que chaque jour il y aura une réunion de chacune des sections et une assemblée générale, que ces dernières seules sont publiques, les autres n'étant ouvertes qu'aux membres du congrès, qu'il espère que bon nombre de personnes se feront recevoir membres

du congrès, dont la cotisation n'est que de 10 fr.; qu'il pense que les séances offriront beaucoup d'intérêt et seront bien remplies, qu'il y amènera bon nombre d'étrangers, qu'il compte sur les travaux et l'assiduité des habitants du pays et il termine en disant au revoir, au mois de septembre prochain.

M. le Maire remercie M. de Caumont de ses communications très-intéressantes : c'est toujours pour une ville une bonne fortune d'avoir dans ses murs un homme tel que lui, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Nous donnons ci-joint le programme des questions qui doivent être traitées dans le prochain Congrès, tel que ce programme a été définitivement arrêté.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Président : M. COTTEAU, juge à Auxerre.

1. Quel a été depuis vingt ans dans la région le mouvement des études, botaniques, — géologiques, — zoologiques? — Quels sont les ouvrages sur ces matières publiés durant cette période? — Que resterait-il à faire pour compléter les recherches faites jusqu'ici?

2. L'étude du sol arable ou la topographie tellurique a-t-elle été continuée? Est-on en mesure de publier la carte agronomique de la région?

3. Donner un aperçu de la géologie du département d'Eure-et-Loir.

4. Quels sont, dans ce département, les caractères minéralogiques et paléontologiques de l'étage cénomanien?

5. Décrire la craie des environs de Chartres; fixer l'âge du système dominant et indiquer les fossiles qu'on y rencontre.

6. Quels sont les caractères de l'argile à silex? à quelle époque géologique doit-on la rapporter?

7. Le sable de Saint-Prest fait-il partie du terrain pliocène? Quels sont les animaux qu'on y rencontre? Doit-on attribuer au fait de l'homme les entailles que présentent quelques ossements?

8. Y a-t-il deux calcaires d'eau douce d'âge différents en Beauce? — Distinction de ces calcaires. — Leur extension.

9. De l'existence de l'homme pendant la période tertiaire.

10. Indiquer les points du département où des silex taillés ont été recueillis; rechercher à quelle division de la période anté-historique ils appartiennent.

11. Quels sont les animaux fossiles les plus intéressants découverts dans la région?

12. L'étude des espèces fossiles est-elle de nature à infirmer ou à confirmer la théorie de Darwin sur l'origine des espèces?

13. Quelle est la succession des terrains sédimentaires dans le département d'Eure-et-Loir? Quelles sont les espèces de Céphalopodes et de Brachyopodes se trouvant dans chacune des divisions établies dans ces terrains?

14. Intérêt des collections locales; moyens de les constituer.

15. Existe-t-il en Beauce une nappe d'eau souterraine que l'on puisse ramener à la surface du sol au moyen du forage?

16. A quelle profondeur approximative peut-on espérer de la trouver?

17. Les rivières qui parcourent la Beauce pourraient-elles, au moyen de certains travaux, être utilisées pour l'agriculture?

18. Comment des réserves d'eaux pluviales pourraient-elles être établies en Beauce dans l'hiver pour être utilisées dans la saison sèche?

19. Donner un aperçu de la flore du département; signaler les espèces les plus remarquables.

20. Quelle est l'influence géologique du sol sur la distribution des végétaux croissant spontanément?

21. Quelles sont les espèces de poissons qui vivent dans les cours d'eau du département d'Eure-et-Loir?

22. Quels sont les faits constatés relativement aux oiseaux de passage?

23. A-t-on remarqué dans le département la disparition de quelques espèces d'animaux qui y vivaient autrefois? D'autres espèces se sont-elles acclimatées depuis un temps plus ou moins long?

24. La faune entomologique du département ne diffère-t-elle pas de celle dite des environs de Paris? — Déterminer ses limites.

25. Quels sont les réprésentants caractéristiques de cette faune, spécialement en Coléoptères et Lépidoptères?

26. Quelles sont parmi les insectes les espèces nuisibles à l'agriculture dans la Beauce?

27. Quelles ont été les observations météorologiques faites dans la région depuis dix années?

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

1. Quels ont été, dans la région, les progrès de l'agriculture, de l'horticulture et de la silviculture, depuis vingt années?

2. Quelle a été pendant cette période l'histoire des Sociétés d'agriculture et des Comices? Quelle action réelle ont-ils exercée sur le mouvement agricole?

3. Quel nouveau plan de travail pourrait être, à présent, adopté par ces compagnies?

4. Les enquêtes étant un moyen excellent de constater les progrès accomplis et de reconnaître ce qu'il reste à faire de plus pressant, comment devraient-elles être faites par les Sociétés agricoles; à quelles époques périodiques devraient-elles être répétées?

5. Quelles combinaisons fait-on ou devrait-on faire dans la région pour améliorer les terrains les uns par les autres, par l'emploi de la chaux ou d'autres amendements?

6. Quelles sont les causes qui ont amené *l'effritement du sol* de la Beauce au point de vue de la production des prairies artificielles? Par quels moyens remédier à cet effritement?

7. Convient-il de labourer le sol de la Beauce à une plus grande profondeur? Quelles seraient les conséquences agricoles de l'approfondissement du sol arable?

8. Quelles causes ont amené progressivement, depuis un siècle et au-delà, la destruction d'un grand nombre de vignes dans la région viticole du nord-ouest de la France, ou région limite de la vigne à vin, dont fait partie l'Eure-et-Loir, avec neuf autres départements : le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, la Sarthe, l'Eure, l'Oise, la Seine-et-Oise, la Seine et la Seine-et-Marne? Quelles causes ont, dans ces derniers temps, arrêté cette destruction, et quel est l'avenir de la viticulture dans cette région?

9. Quelles sont les améliorations obtenues depuis vingt ans dans le bétail de ferme de la Beauce?

10. Statistique commerciale du département d'Eure-et-Loir.

11. Quelle part doit avoir l'horticulture dans une exploitation agricole, et spécialement dans une ferme de Beauce?

12. Par quels moyens pourrait-on faciliter l'écoulement des produits de la culture fruitière?

13. Y a-t-il une taille applicable aux arbres à fruits en plein vent?

14. Quelles sont les variétés de fruits de pressoir cultivées dans le département d'Eure-et-Loir, et quelles espèces sont à recommander?

15. De l'orthographe latine des noms de plantes, et de leur genre masculin, féminin ou neutre.

15. Qu'a-t-on fait pour combattre la maladie du sang de rate chez les moutons?

17. Quel est l'état actuel de l'enseignement primaire de l'agriculture dans le département d'Eure-et-Loir et dans les départements voisins?

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Président : M le docteur FONSSAGRIVES, de Montpellier.

1. Des institutions ou des œuvres qui sont de nature à répandre les notions de l'hygiène.

2. Les enseignements officiels de l'hygiène actuellement existants suffisent-ils à l'étude et à la diffusion des questions qui se rapportent à cet art? Que faudrait-il faire pour les compléter?

3. Étude des moyens physiques, moraux ou juridiques qui sont de nature à limiter les ravages de l'alcoolisme.

4. Exposer l'état actuel de la science sur la nature, le mode de transmission et le traitement de la pustule maligne.

5. Des maladies parasitaires du blé au point de vue de la santé publique.

6. Des moyens limitatifs de l'usage du tabac.

7. La dégénération physique de l'espèce humaine est-elle un fait réel, et quels en sont les *criterium* les moins incertains?

8. Du célibat, de son influence sur la santé individuelle et sur le mouvement de la population.

9. Des moyens de constatation de la mort et des mesures légales et administratives qui s'y rapportent.

10. Des maladies que peut développer chez l'homme l'usage de viandes malsaines ou altérées.

11. De la transformation des diathèses dans la transmission héréditaire.

12. De l'éducation et de l'hygiène des sens.

13. Des altérations partielles de la mémoire.

14. De l'assuétude et de ses conséquences en hygiène, en pathologie et en toxicologie.

15. De l'utilisation des eaux d'égouts.

16. Des moyens propres à prévenir l'humidité des habitations.

17. L'usage des huiles de schiste et de pétrole est-il inoffensif pour la santé générale et pour la conservation de la vue?

18. Esquisser la topographie médicale de la Beauce en indiquant soigneusement tous les faits qui peuvent y être observés.

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE.

Président : M. ANDRÉ, de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour impériale de Rennes.

1. L'émission des statères d'or au type macédonien n'a-t-elle pas été, au début du monnayage gaulois, distinguée chez les Carnutes par le triskele couronné de points?

2. Le tatouage qui se voit sur la joue du personnage du droit de statères d'or au type de l'aigle, est-il particulier aux peuplades du bassin de Paris et de la Beauce?

3. Quel est le pays d'émission des médailles d'argent aux légendes ATEVLA VLATOS et CLEDV-SENODON, qui se sont trouvées en nombre à Bazoches-en-Dunois, mêlées à d'autres types certainement étrangers aux Carnutes et plus nombreuses que les ATEVLA?

4. Quelles ont été, sous la domination romaine, les régions boisées et celles qui ne l'étaient pas entre la Loire et la Seine, et particulièrement dans le pays des Carnutes?

5. Dans l'Eure-et-Loir, les monuments lapidaires celtiques ou druidiques semblent se rattacher, par leur situation, au système qui les indiquerait comme généralement placés sur les bords

des cours d'eau. Causes présumées qui les ont ainsi disposés. Pierres striées que l'on y rencontre.

6. Déterminer le centre druidique au temps de César; discuter les diverses opinions à ce sujet.

7. Aperçus historiques sur les constructeurs des édifices publics du Xe au XIIIe siècle, et sur les matériaux qu'ils employaient.

8. Culte rendu à saint Christophe. Diverses représentations figurées de ce personnage.

9. Résultat politique obtenu par Louis XI en 1481. Ménagiers d'Arras. Influence industrielle produite dans les villes du centre de la France par l'émigration des divers métiers.

10. Définir exactement le besant qui se remarque sur les monnaies au type chartrain et sur les armoiries de la ville de Chartres.

11. Artistes verriers, graveurs et émailleurs de Chartres. De leur influence dans les provinces voisines.

12. Division de l'évêché de Chartres en archidiaconés et doyennés, et du rapport de ces divisions avec les anciennes divisions territoriales.

13. Limites de la Normandie et du diocèse de Chartres, leurs variations. Forteresses et retranchements élevés de part et d'autre.

14. A quelle école appartiennent les églises romanes du diocèse de Chartres? Offrent-elles des caractères qui les distinguent des églises des diocèses voisins?

15. Quelle filiation peut-on établir entre les sculptures symboliques des premiers siècles de l'ère chrétienne et celles du XIIe?

16. Comment expliquer l'apparition, aux XIe et XIIe siècles, d'une imagerie et d'une ornementation si différentes de celles qui avaient existé auparavant?

(La Société française d'archéologie a mis à la disposition du Congrès une médaille d'argent pour être offerte, s'il y a lieu, à celui qui aura résolu la question.)

17. Les signes gravés sur les appareils du Moyen-Age offrent-ils, aux principaux âges de l'architecture, des différences assez constantes pour qu'on puisse les classer chronologiquement? Ces signes affectent-ils les mêmes formes dans les diverses régions de la France?

18. L'épaisseur relative des murailles peut-elle être considérée comme un moyen de reconnaître l'âge relatif des constructions militaires ?

19. A quelle cause attribuer la division d'un même château en deux parties ayant chacune un donjon, disposition qu'on voit dans plusieurs forteresses féodales?

CINQUIÈME SECTION.

BEAUX-ARTS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE.

1. Quel a été, depuis vingt ans, dans la région, le progrès des études littéraires?

2. Quels sont les ouvrages les plus remarquables édités durant cette période dans le pays ou dans d'autres contrées par des hommes du pays?

3. Le mouvement littéraire tend-il à s'abaisser ou à s'accroître?

4. Quels seraient les travaux littéraires les plus utiles à entreprendre pour la région et pour la province en général?

5. Quelles ressources le pays offre-t-il pour la publication des ouvrages et pour leur placement?

6. Quelle direction suivent les esprits, au point de vue des arts? Sait-on les apprécier? A-t-on des convictions sur les principes du beau en architecture, en peinture, en musique? Sur quelles bases a-t-on fondé l'enseignement artistique dans les écoles de divers degrés? L'enseignement public en France est-il suffisant à ce point de vue?

7. L'art industriel est-il compris? Sait-on même en province en quoi consiste l'art industriel? A-t-on pensé à le dire dans les écoles dites professionnelles?

8. Existe-t-il en France des écoles vraiment professionnelles?

9. N'y aurait-il pas à donner, dans les écoles normales primaires, quelques idées sur le rôle moralisateur des instituteurs dans les campagnes?

10. En quoi pourrait consister cet enseignement moral donné aux jeunes personnes?

11. Comment les inspecteurs des écoles primaires ont-ils compris leur mission? Quelles idées nouvelles devrait-on leur suggérer?

12. Par quels moyens pourrait-on compléter l'enseignement de la géographie, afin de faire sortir la population française de l'infériorité dans laquelle elle se trouve avec les autres peuples, au point de vue des connaissances géographiques?

13. Quelles conséquences peut-on prévoir de la connaissance plus ou moins prochaine du centre de l'Afrique?

14. Pourquoi connaît-on si imparfaitement, en France, l'histoire des peuples étrangers? Comment pourrait-on remédier à cette situation?

15. Quel est l'état actuel de nos connaissances sur l'histoire des peuples parlant les langues slaves, et qui occupent plus de la moitié de l'Europe?

16. Les bibliothèques et collections sont-elles administrées? N'est-il pas haut temps que les villes en fassent un peu plus de cas?

17. Comment les Sociétés locales sont-elles si indifférentes? A quoi servent-elles donc? Pourquoi n'ont-elles d'influence sur rien d'utile et ne sont-elles pas plus souvent consultées par l'autorité?

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1869.

Présidence de M. Merlet.

Lecture des procès-verbaux des séances des 7 et 31 janvier. Le premier est adopté sans discussion; le second l'est ensuite, après une rectification au sujet du local choisi par M. de Caumont pour tenir le Congrès de septembre: ce sera la salle de la cour d'assises; le foyer du théâtre éloignant les ecclésiastiques, et ne devant servir qu'à des conférences particulières, qui pourraient avoir lieu pendant le congrès.

Le testament de M. Des Haulles est maintenant connu. Il lègue à la Société son tableau du siége de Chartres, deux cottes de mailles, un casque, un gantelet et un fusil arabe. Il n'est pas question du médaillier. Cependant M. Des Haulles avait manifesté l'intention de léguer aussi ses monnaies au type chartrain, peu

nombreuses, mais parmi lesquelles il y en a de fort importantes, notamment celle de Thibaut le Tricheur. Il y a quelque espoir que ces pièces seront remises à la Société par les exécuteurs testamentaires.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, dans laquelle il rappelle que le congrès des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, du mardi 30 mars au samedi 3 avril courant, et que les Sociétés sont invitées à s'y faire représenter et à y faire faire des lectures par quelques-uns de leurs membres. En conséquence, M. le Président invite les personnes qui désireraient assister à ce congrès à se faire inscrire le plus promptement possible.

M. de Caumont, dans la dernière séance, avait laissé à la Société le soin de déterminer la région. L'assemblée veut-elle discuter cette question? — Une discussion s'engage à ce sujet, les uns proposent la Beauce et le Perche, d'autres, le département et le grand diocèse, d'autres le département et Rambouillet, Etampes, Mantes, qui est adopté après un vote; puis un débat s'engage sur la question de savoir s'il s'agit seulement de la région archéologique ou de la région géologique, qui comprendrait le plateau entre la Seine et la Loire. On décide que la question sera renvoyée au Bureau, qui s'adjoindra quelques personnes, s'il le juge à propos.

On passe ensuite aux questions que M. de Caumont avait demandées afin de les insérer dans son programme : peu avaient été proposées dans la dernière séance, faute de temps pour se préparer : M. Lecocq en pose cinq qui se trouvent réduites à quatre, par la réunion des deux premières, et qui sont ainsi conçues :

1° Aperçus historiques sur les constructeurs des édifices publics du Xe au XIIe siècle, et sur les matériaux qu'ils employaient : de l'ignorance où l'on se trouve sur les véritables édificateurs de nos monuments chrétiens du Xe au XIIIe siècle.

2° Du culte rendu à saint Christophe et des diverses représentations figurées de ce personnage.

3° Dans Eure-et-Loir, les monuments lapidaires celtiques ou druidiques semblent se rattacher, par leur situation, au système qui les indiquerait comme étant généralement situés sur

les bords des cours d'eau. Des pierres striées ou à écuelles, qui s'y trouvent; des causes présumées qui les ont ainsi disposées, et preuves à l'appui.

4° Du résultat politique obtenu par Louis XI en 1481; des Menagiers d'Arras, et de l'influence industrielle produite dans les villes du centre de la France, d'où les divers métiers avaient été forcés d'émigrer.

M. Merlet propose la question suivante :

Déterminer le centre druidique au temps de César, et discuter les diverses opinions à ce sujet.

M. Famin :

Des origines de l'architecture gothique et de ses analogies avec l'architecture arabe.

Ces deux questions sont adoptées.

On renvoie à MM. les médecins, pour poser les questions de médecine.

M. le Président lit une lettre de M. de Maynard, doyen du conseil de préfecture de la Manche, qui demande à la Société d'insérer dans son programme deux questions qu'il avait posées à Montpellier et qui n'avaient pu être discutées. Après un court débat, il est décidé qu'il sera écrit à M. de Maynard pour avoir des explications sur la question n° 3 : « Du mystère considéré comme fondement de la morale, dans les temps anciens et modernes, » et que l'on renverra aux médecins la question n° 4 : « De l'extase au point de vue médical et philosophique. »

M. Yves propose :

Définir exactement le besant qui se remarque sur les monnaies au type chartrain, et sur les armoiries de la ville.

Des artistes verriers, graveurs et émailleurs de Chartres, et de leur influence dans les provinces voisines.

Après une brève discussion, dans laquelle on rappelle qu'il y a dans l'église Saint-Ouen de Rouen, un vitrail signé d'un verrier chartrain, Morin ou Clément, croit-on, les questions proposées par M. Yves sont adoptées.

M. Ouellard dit qu'il y aurait une question intéressante à traiter, celle de l'école philosophique de Chartres, et de l'influence

qu'elle a exercée. Il rappelle à ce sujet qu'il existe à la Bibliothèque impériale un manuscrit important dont il fournira le titre; qu'il serait désirable d'en faire une copie pour être conservée à Chartres, et il dit qu'on pourrait prier M. le Maire de le demander en communication. — Adopté.

On propose de demander à l'administration du Louvre un estampage du médaillon qui se trouve à la sculpture moderne, seul portrait authentique de Philippe Desportes. — Renvoyé au comité de l'Exposition.

Même solution pour un portrait de Mme de Maintenon, peint par Mignard.

Proposition de demander au Musée d'artillerie un moulage du canon de fer fondu à Chartres sous Louis XI. — Rejeté.

M. le Président rend compte des travaux du Comité d'organisation de l'Exposition. Les souscriptions abondent, ainsi que les demandes de locations, et l'acquiescement des personnes qui possèdent des objets d'antiquité ou d'art est assuré. L'art moderne promet d'être représenté. Enfin M. le Préfet a autorisé l'émission de billets de loterie pour 5,000 francs, dans le but d'acheter des objets d'art pour encourager les artistes.

On dépose sur le bureau des livraisons de l'ouvrage intitulé *Les Pierres tombales du département de l'Eure*, recueillies par M. L. T. Corde, Evreux, Blot 1868, en proposant de publier, pour Eure-et-Loir, un ouvrage analogue. — Pris en considération.

On demande si la Société veut souscrire pour 12 francs au Cartulaire de Saint-Laumer de Blois par M. Dupré. — Adopté.

M. le Président annonce que M. Joliet serait dans l'intention de donner lecture au concours des Sociétés savantes d'un mémoire sur l'histoire de la guerre, et propose d'en donner lecture puis de le renvoyer à la Commission de publication. — Adopté. — M. le Président en commence la lecture, puis, vu la longueur du mémoire, il renvoie la suite à une autre séance.

M. Follie fait à l'assemblée une très-intéressante communication sur la météorologie. Il explique, par la comparaison des courants d'air et des courants de la mer, la direction des bour-

rasques et du gulf-stream, les causes du froid d'abord, puis de la douceur de la température pendant le mois de janvier dernier, et fait connaître que l'on publie à Paris des cartes très-importantes pour se rendre compte de ces différents courants.

M. le Président remercie M. Follie de ses importantes observations, et donne ensuite la parole à M. Paul Durand, qui fait part à la Société de remarques sur la découverte de fragments fort anciens, qu'il a recueillis sur le sol de la salle Saint-Côme, après sa démolition.

Voici la note lue par M. Paul Durand :

On a trouvé sur l'emplacement de la salle Saint-Côme, au milieu des matériaux provenant de sa démolition, plusieurs débris qu'il est utile de placer dans nos collections et sur lesquels il est bon que nos archives conservent quelques renseignements. Ces choses sont de peu d'importance en elles-mêmes. Au premier abord on est tenté de les mettre au rebut. Cependant elles donnent quelques indications qu'il ne faut pas négliger et qui, plus tard, peuvent jeter de la lumière sur des questions de topographie. Ce sont des vestiges de constructions érigées en cette place à une époque reculée. Nous trouvons d'abord des fragments de très-grandes tuiles et poteries romaines, des morceaux de marbre et d'enduits remontant aux premiers siècles de notre ère.

Voici sur le bureau deux échantillons de ces débris :

1° Un morceau de pavement en mosaïque formée de petits cubes blancs et noirs, en pierre, et noyés dans un lit fort épais d'un ciment très-dur.

2° Un fragment ou éclat de marbre de Campan : il était fort brut lorsqu'il s'est offert à nos yeux : nous devons remercier M. Élie Dubois, notre collègue, qui a pris la peine d'en faire polir une face afin de montrer la nature de ce marbre et la couleur verte qui le caractérise.

Ces divers objets sont la preuve qu'en cet endroit il a existé des édifices, où les ressources d'un luxe assez raffiné avaient été employées. Cela nous rappelle que dans les fouilles que fit faire M. Lassus, en 1849, au centre du labyrinthe de la cathédrale, on trouva aussi des fragments de ce même marbre de Campan, débités en lames assez minces et mêlés avec des tuiles à rebord, de travail romain. Cette excavation faite au centre de la nef de l'église nous a fait voir qu'il existe là des constructions assez singulières, des pans de murs revêtus encore de leurs enduits, etc., etc. Il y a quelques années, l'on a abaissé sensiblement le sol de la voie publique du côté du nord de la cathédrale. Je me souviens qu'alors, plusieurs charretées de tuiles romaines furent enlevées près de la base du clocher neuf où elles formaient une accumulation considérable. Le terrain occupé aujourd'hui par la cathédrale et ce qui l'entoure, a donc été, bien probablement, couvert, avant sa construction,

d'édifices riches et importants. Des découvertes ultérieures viendront peut-être nous éclairer à cet égard. L'archéologue creuse la terre et interroge les objets qu'elle recèle, comme le géologue la creuse de son côté pour étudier la matière qui constitue le globe où nous vivons. Tous les deux rendent service à la science et tous les deux peuvent faire d'utiles découvertes : tous les deux, ce me semble, méritent d'être encouragés dans leurs travaux.

Faisons remarquer aussi que des traces nombreuses de sépultures ont été trouvées sur le sol de la salle Saint-Côme, et que les fouilles n'ont été faites que d'une manière très-superficielle : peut-être cet endroit, s'il eût été creusé plus profondément, nous eût-il fait quelque révélation précieuse : sous le labyrinthe de l'église, c'est à plus de trois mètres au-dessous du sol que les fragments les plus intéressants ont été rencontrés.

Nous avons fait recueillir aussi et porter dans notre musée plusieurs bases et chapiteaux de colonnettes, assez maltraités par le temps, mais d'un style qui permet de les faire remonter au Xe ou XIe siècle : de plus, une grande pierre, malheureusement fort ébréchée, dans laquelle sont creusées deux cavités en forme de cuvettes, l'une sphérique, l'autre polylobée : c'est une piscine du XIIe ou XIIIe siècle, comme il s'en trouve encore fort souvent à côté des autels anciens : enfin quatre modillons en pierre, du XIIe siècle aussi.

Plusieurs autres modillons n'ont pu être acquis par nous. Ils se trouvaient dans les constructions de l'ancien Hôtel-Dieu qui ont été acquises par une personne qui ne veut point en ce moment s'en dessaisir. L'un d'eux est fort intéressant par sa ressemblance avec le support bizarre et fantastique qui est au-dessous de l'*Ane qui vielle*. C'est exactement le même travail, et la pose du personnage est presque identique. On peut donc conclure de cette similitude, que les bâtiments de l'Hôtel-Dieu étaient contemporains de la base du clocher vieux : ne pouvant obtenir qu'on nous cédât ce morceau de sculpture, nous en avons fait faire un moulage en plâtre déposé aujourd'hui dans notre musée, avec les clefs de voûte et autres fragments épargnés lors de la destruction de la salle Saint-Côme. Ces objets, fort précieux pour l'étude de l'art à des époques si éloignées de nous, sont en ce moment réunis et forment un ensemble qui attire l'attention des connaisseurs. Cela pourrait même être l'objet d'un recueil de dessins qui ferait connaître ce que nous possédons et en assurerait pour longtemps la conservation.

En terminant, je dois vous signaler la démolition d'une grande maison qui se fait en ce moment, en face le grand portail de la cathédrale, vis-à-vis le clocher vieux. Cette maison, que l'on détruit pour agrandir le parvis, offre des particularités dignes d'attention. On y voit des parties des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. On y a retrouvé, noyée dans le plâtre, une porte d'appartement assez curieuse : ce sont deux montants et un linteau en bois sculpté au XVe ou XVIe siècle. Rien n'est plus rare que ces échantillons d'intérieur de maison au Moyen-Age. Je

n'en dirai pas davantage à ce sujet, parce que je sais que l'un de nos collègues prépare en ce moment même un travail spécial sur cette ancienne maison et sur le cloître de Notre-Dame. Les chanoines ou le chapitre de cette église possédaient toutes les maisons qui environnaient la cathédrale, ils en étaient les maîtres et seigneurs puissants, et une fois les portes de ce cloître fermées, ils étaient si bien chez eux, qu'ils pouvaient tenir tête à l'évêque ou au roi de France lui-même.

Lecture d'une notice de M. Lecocq, sur la démolition de la maison dont il vient d'être parlé.

La Société dite du Parvis de Notre-Dame de Chartres poursuit laborieusement son œuvre; après la disparition du vieil Hôtel-Dieu, vient le tour de la maison canoniale et quasi légendaire, habitée au XVe siècle, par le chanoine Pierre Plumé, laquelle est, en ce moment, soumise au pic des démolisseurs. Si, au siècle passé, en 1790, le Chapitre de Chartres, si fameux par les hommes illustres sortis de son sein, après avoir fourni des Papes, des Cardinaux, des Archevêques, des Évêques, etc., après avoir possédé de si beaux priviléges et de si grandes richesses territoriales, fut anéanti, il était réservé à notre époque d'effacer les derniers souvenirs de cette ancienne institution, en venant successivement abattre les vastes maisons canoniales du cloître Notre-Dame, occupées de droit par les chanoines, pendant la vie entière des titulaires.

Notre historien chartrain Duparc vous apprendra qu'il existait, dans le Cloître « trente-trois grandes maisons de pierres, autrement appellées » *Perrons*, basties à l'antique, la moindre desquelles maisons se pourroit » bien aisément séparer en trois beaux corps de logis, et telles autres » desdites maisons en cinq ou six corps de logis, telz que sont des » beaux de la ville [1]. »

La maison que l'on achève de détruire de fond en comble faisait l'angle de la rue de l'Hôtel-Dieu, vis-à-vis le clocher vieux de la Cathédrale; elle était occupée dernièrement par l'Ouvroir des Sœurs de Saint-Michel. Ce vaste logis se composait, sur la façade, de deux bâtiments avec pignon, construction faite en pierres de Berchères et silex jusqu'au plancher des greniers. Son aspect extérieur, sauf sa porte d'entrée qui était en forme d'arc surbaissé et ornée d'une grosse moulure, formait accompagnement au cintre de cette baie de porte; elle offrait encore un cordon en pierres, d'un style mâle et sévère, et ses deux pignons aigus. Rien autre chose ne semblait révéler l'origine antique de ce vieux perron, qui a subi des transformations successives, selon le goût de chaque époque et de ses divers usufruitiers.

Malgré toutes ces vicissitudes qui tendaient à nous dérober son histoire, voici comment nous avons pu déchiffrer, archéologiquement par-

[1] Voy. *Hist. du Cloître Notre-Dame de Chartres* (Mém. de la Société Archéol., t. I, p. 141).

lant, chacune de ses modifications. Ces vastes locaux furent d'abord édifiés au XIIIe siècle, sur l'emplacement d'une autre maison, ce qui nous est révélé par un pilier carré et engagé qui se trouve dans la soupente. Un incendie avait sans doute été la cause de cette reconstruction; car nous avons signalé, sur la paroi du mur de la maison limitrophe (qui était originairement mitoyen), dans la partie avoisinant la voie publique du Cloître, les traces évidentes et les preuves, selon nous, irréfragables, d'un grand sinistre; ce mur, construit en silex, indique, en effet, par sa couleur rouge et sa division en lamelles, un fait semblable à celui que nous avons découvert et signalé, lors de la démolition de l'ancienne Salle Saint-Côme.

Ensuite, au XVe siècle, les baies des fenêtres, qui étaient accompagnées, dans l'origine, d'un meneau au milieu de la baie, et à l'intérieur par des siéges en pierre de chaque côté, furent en partie enlevées. Deux des fenêtres de la façade, au premier étage du grand bâtiment, furent alors transformées. On refit l'encadrement en pierres tendres, ornées de ces grosses moulures évidées et prismatiques, spéciales au XVe siècle, et dont le linteau, dans l'évidement de la moulure, avait un courant sculpté de feuilles de chardon, en forme de couronnement. La charpente de la façade des pignons dut être refaite, à cette époque, et ornée de fenêtres divisées chacune en trois parties, dans la hauteur (il y en avait trois à un pignon et quatre à l'autre). Chacune d'elles était distinguée, à la partie supérieure, par un dessin trilobé et découpé avec moulures, d'un effet très-pittoresque, dans le temps où la charpente de toute cette construction était apparente, ce qui exista jusqu'au XVIIIe siècle; alors l'on transforma encore une fois l'aspect des fenêtres; les vitraux lozangés et plombés disparurent, et des fenêtres à grands carreaux furent disposées à leur place; les baies chanfreinées ou à moulures, remises à angle droit au moyen du plâtre; enfin tous les pans de bois de l'extérieur furent contre-lattés, enduits et cinglés. Tel était, de de nos jours, l'aspect de la maison.

Les murs de ces vastes constructions portaient, en moyenne, 92 centimètres d'épaisseur; des cloisons en bois divisèrent successivement, suivant le goût et les besoins du chanoine occupant, ces grands appartements. Sous les platras, nous avons trouvé quelques traces de peintures à fresques, ainsi que le *buen-retiro*, le *closet*, ou cabinet de travail du maître du logis. Cette pièce, située au premier étage, avait une cheminée et deux fenêtres, l'une donnant sur la cour de la maison, et l'autre sur la rue de l'Hôtel-Dieu. L'huisserie de la porte de communication ou d'entrée de cette pièce était formée de deux pilastres en bois sculpté de la fin du XVe siècle, ornées d'écailles et de feuilles de laurier, divisées, dans la hauteur, par de petits pinacles portant, à leur sommet, une fleur de lys, et, pour couronnement de ces pilastres, un lion. Le linteau était dans un bon état de conservation; au milieu se voit un écusson portant en chef trois roses, et, sur l'écu, une tête d'animal figurant, peut-être, une tête de loup; deux mains, ayant les doigts passés

dans la gueule de l'animal, semblent s'efforcer de l'ouvrir violemment, et, de chaque côté de cet écu, est un courant de pampres garnis de fruits A deux des angles de ce cabinet existaient encore deux autres piliers sculptés, limitant un arc surbaissé en menuiserie. Il est regrettable que ces fragments d'objets d'art de cette époque, assez rares à rencontrer, se soient trouvés si fâcheusement mutilés pour l'agencement de la menuiserie moderne. Cependant leur place, en dépit de graves avaries, doit être au Musée de la ville.

Ce qui intéressait dans cette maison canoniale, au point de vue de l'histoire locale, ce qui doit exciter les regrets des Chartrains bibliophiles, c'est que cette habitation aurait été, au XVe siècle, la demeure du chanoine Pierre Plumé (il y décéda en 1494), dont la famille occupa divers emplois honorables dans notre cité, et fournit trois chanoines au Chapitre de la Cathédrale [1]. Notre intention n'est point de faire ici un cours de bibliographie locale, ni de nous livrer à une description archéologique complète de la maison que ce généreux chanoine, bibliophile et novateur, habita. Ce n'est pas ici le lieu pour une pareille entreprise.

Il nous suffira de dire que si Paris eut l'avantage de voir, en 1470, importer dans ses murs l'invention de Gutenberg, ce nouveau mode de reproduction des anciens manuscrits, par l'impression, ne s'étendit que lentement dans les diverses villes de France. Chartres ne peut signaler qu'en 1550 seulement un imprimeur en titre, installé et résidant dans son enceinte. Diverses villes, telles que Strasbourg, Lyon, Paris, Troyes, etc., eurent aussi, dans l'origine, des maîtres imprimeurs ambulants ou forains, qui se transportaient ici et là pour exécuter, sous les yeux des auteurs ou des bibliophiles et à leurs demandes, des impressions diverses. Nous pourrions faire remarquer, à cette occasion, qu'un certain nombre de personnages du clergé introduisirent cette importante découverte dans les lieux de leur résidence. Ils mettaient leur domicile à la disposition des imprimeurs forains. Plusieurs même allèrent jusqu'à remplir l'emploi de compositeurs typographes, pour faciliter la mise au jour de ces célèbres éditions. Citons seulement, aujourd'hui, entre beaucoup d'autres, le *Breviarium historiale*, œuvre du chanoine de Chartres, Landulphus Columna [2], qui fut imprimé à Poitiers, dans la maison d'un chanoine, près l'église Saint-Hilaire, en 1479, et un *Livre d'Heures*, imprimé en 1491, à Goupillières (Eure?) par « Messire Michel Andrieu, prestre. »

Eh bien! à Chartres ce fut dans la maison que l'on abat actuellement, que furent imprimés deux livres chartrains : un Missel et un Bréviaire à

[1] Pierre Plumé était, en 1489, prieur et curé de Morancez, près Chartres.

[2] Landulphe de Coloumelle vivait au XIVe siècle, et était le neveu de Raoul de Coloumelle, archéologue et jurisconsulte; ils seraient originaires du bourg de Coloumelle, dans l'ancien pays Chartrain, diocèse d'Orléans. Voy. Dom Liron.

l'usage de ce diocèse. Ce dut être assurément un événement bien curieux pour nos concitoyens de voir arriver dans leur ville, en 1482, maître Jehan Du Pré, imprimeur parisien, qui, dès 1481, avait déjà mis au jour un Missel à l'usage de Paris. Il avait été mandé par l'intelligent et généreux chanoine Pierre Plumé, pour reproduire, par l'impression, ces deux ouvrages. On put remarquer alors une haquenée traînant une charrette, dans laquelle se trouvaient une presse et diverses caisses contenant quatre corps de caractères typographiques, avec tous les ustensiles nécessaires pour exercer cette nouvelle industrie; puis le maître ès-arts vint s'installer dans une salle basse de cette maison canoniale, pour composer, et ensuite tirer les feuilles de vélin, fabriquées par nos parcheminiers Chartrains, à l'intention de ces ouvrages de liturgie. Deux autres volumes auraient, selon quelques probabilités, été également imprimés en ce logis, mais jusqu'à ce jour, nous n'en avons rencontré aucune preuve certaine.

Le Missel, à l'usage de Chartres, imprimé chez Pierre Plumé, est de format in-4° et composé de 226 feuillets. Il en existe encore deux exemplaires connus, l'un à la bibliothèque de Chartres, et l'autre à celle dite Mazarine à Paris; il est côté n° 1,162. C 3. Ce dernier est bien complet; il possède deux grandes miniatures, qui ne sont en réalité que deux gravures sur bois, enluminées à la gouache. A la fin du canon de la messe, se lit, feuillet 93 verso : *presens Missale quod pluribus devotissimis suffragiis bene munitum, secundum usum Carnotensem peroptime correctum, in famosissima urbe Carnoti, domo canoniali sita in claustro, sumptibusque venerabilis et discreti viri magistri Petri Plume, ejusdem insignis ecclesie canonici, per magistrum Johannem du Pre, arte impressoria feliciter insculptum est, die ultima mensis julii, anni Domini millesimi quadricentesimi octuagesimi secundi...* Le Missel que possède la bibliothèque de Chartres est plus riche en miniatures, formant entourages de pages, que celui de la bibliothèque Mazarine. Il a été revêtu, il y a une dizaine d'années, d'une nouvelle et riche reliure en maroquin, laquelle, quoique non enrichie de dorure, a coûté la somme de cent trente francs. Avant cette époque, cet exemplaire était déjà incomplet (une de ses grandes miniatures ayant été enlevée). Depuis sa nouvelle restauration, l'autre miniature, représentant *la Crucifixion*, a également disparu! mais ce qui excite le plus nos regrets, c'est la disparition d'une note manuscrite apposée sur une des gardes de l'ancienne reliure, par un savant conservateur de la Bibliothèque, M. D. de B., qui avait tracé cet autographe remarquable par sa naïveté et digne de Calino : *Ce* MANUSCRIT *a été* IMPRIMÉ *à Chartres.*

L'exemplaire possédé par la bibliothèque Mazarine était à l'usage du chanoine Pierre Plumé. Il porte son blason qui est d'*argent, chargé en fasce de trois têtes d'aigle arrachées, de sable, au chef d'or, à deux rangées de cinq losanges de gueules.* Ce sont bien les armes de cette famille. En outre, on lit en tête de ce volume, qui provient de la bibliothèque du Chapitre de Chartres, « Missel de M. Plumé. » Personne n'a encore,

du moins que je sache, signalé ces particularités. Il est également intéressant de savoir comment ce Missel fut transféré à Paris.

M. Chardon de la Rochette avait été chargé, par ordre du Ministre de l'Intérieur, le 11 prairial an VI (30 mai 1798), de rechercher les plus beaux manuscrits provenant du château d'Anet. S'étant, à cet effet, transporté à Anet, puis à Chartres, il y enleva seize volumes manuscrits dont il donna décharge au conservateur de la Bibliothèque centrale du département d'Eure-et-Loir. Dans le procès-verbal se lisent encore les lignes suivantes : « De plus, j'ai reçu, comme un don fait au » département de la Seine, par celui d'Eure-et-Loir, le Missel à l'usage » de Chartres, imprimé aux dépens du chanoine Plumé, et dans le » cloître, par Jean Dupré, en 1482, in fol., à Paris, ce 14 messidor » an VI (2 juillet 1798), signé Chardon de la Rochette. » Ainsi ce sont les autorités Chartraines, ignorant la valeur du précieux volume, qui ont fait ce cadeau considérable aux Parisiens, déjà si riches en ces sortes de raretés.

Le Bréviaire, imprimé également à Chartres, en 1483, se trouve, comme le Missel, à la bibliothèque Mazarine, où il est conservé sous le nº 23,800 A. A la page 84 verso, à la fin du psautier, se lit : *Anno Domini mº ccccº octuagesimo tercio, quarta decima die mensis aprilis, in domo venerabilis canonici magistri Petri Plume. — Ora pro eo.* Dans ces deux volumes, toutes les lettres rouges, ou rubriques, sont faites à la main, ainsi que la notation du plain-chant.

Enfin, dans ce même logis, le jour de Noël, en 1811, décédait également un autre bibliophile chartrain, François-Marie de Charmont, maître ès-arts de l'Université de Paris, né à Paris, le 16 avril 1716. Il était ancien chanoine de Chartres et pensionnaire de l'Etat, âgé de 95 ans et 9 mois. Ruiné par la Révolution, il avait été contraint, peu de temps avant de mourir, de vendre ses chers livres qui étaient, dans son malheur, son unique consolation, et cela afin de pouvoir satisfaire à ses besoins et aux exigences de ses créanciers. Ainsi se trouva dispersée sa bibliothèque si variée et si riche en raretés.

En résumé, voilà donc la maison canoniale de Pierre Plumé rasée à fleur du sol ; les caves se comblent en ce moment, et bientôt, lorsque le macadam du parvis de Notre-Dame aura recouvert le tout, il n'existera plus trace du lieu où furent imprimés les premiers livres incunables Chartrains. En attendant, nous avons cru devoir relever avec soin le plan de cette maison, ainsi que certains dessins d'ensemble et de profils de moulures qui accusent, d'une manière positive, les siècles dans le cours desquels elle fut ornementée. Nous avons réservé une collection de tuiles, ainsi qu'un beau spécimen de la charpente des combles, afin de démontrer l'erreur où l'on est toujours tombé, en venant affirmer que les charpentes de divers édifices publics anciens, tels que la cathédrale de Chartres, avant l'incendie de 1836, étaient en bois de châtaignier. Nous réservons pour la Société Archéologique un travail plus complet, sur ce sujet intéressant. Puis une tête de dauphin, de gouttières

en fonte, du XVII[e] siècle, a été déposée au Musée. Malgré nos investigations d'archéologue dans ce vieux logis, poussé par l'esprit de curiosité, nous n'y avons pas rencontré, soit une balle d'imprimeur, soit une frisquette, ou quelques maculatures délaissées par le typographe parisien Jehan Du Pré.

Il était vraiment curieux d'assister, chaque jour, à la démolition de ces vieux corps de logis, d'entendre les passants disserter, à l'envi, sur l'utilité de ces démolitions, dont on ignore le but réel, faute d'un plan d'ensemble déterminé pour l'avenir. L'on creuse aussi, en ce moment, les fondations pour poser la grille générale qui doit enclore la Cathédrale, et qui remplacera cette affreuse palissade en planches qui, depuis plus de vingt ans, encombre la voie publique et provoque le rire des étrangers. Il serait, ce nous semble, assez difficile de constater la nécessité de la pose d'une grille devant la façade de l'église. Ce ne doit pas être assurément dans l'intention de protéger cet édifice qui, depuis huit cents ans, n'avait jamais été mis en possession d'un pareil moyen préservatif, lui qui, du reste, ne subit précédemment aucune atteinte dommageable. Un loustic disait, en passant, que c'était sans doute pour la sûreté personnelle de l'*Ane qui vielle*, et sur sa réclamation, vu son état d'isolement actuel, ou peut-être encore, pour le garantir du vent froid qui semble avoir redoublé ses rigueurs, en cet endroit, depuis la démolition de l'Hôtel-Dieu.

Enfin, touchant le même sujet, un Chartrain, docteur-médecin, m'a assuré qu'il était question de construire trois tunnels aux environs du Cloître, pour conduire les fidèles sains et saufs aux diverses entrées de notre Cathédrale, désormais inabordables, pour les dames surtout, vu l'insolence du vent pendant la majeure partie de l'année. L'idée nous semble nouvelle, originale et même ingénieuse : mais a-t-elle quelque chance de succès? C'est douteux; la province généralement n'est pas novatrice. Si cette idée était d'abord réalisée à Paris, il ne serait pas impossible qu'elle le fût, un jour, dans notre bonne ville de Chartres. Enfin, l'on perce en ce moment le mont Cenis; l'on pourfend l'isthme de Suez; et il est question de créer un tunnel sous la Manche pour former une union indissoluble entre les Français et les Anglais. S'il en est ainsi, ayons confiance dans les progrès de l'avenir.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à cinq heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

M. RÉGNIER, juge de paix, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Garnier.

MM. Le baron de Saint-Blanquat, à Dreux; présenté par MM. l'abbé Vilbert et H. Tellot.

Le marquis de Persan, à Paris; présenté par MM. Alex. de Saint-Laumer et Escoffier.

Grossain, instituteur, à Faverolles; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Le Blanc, propriétaire, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Phil. Bellier de la Chavignerie.

SÉANCE DU 11 MARS 1869.

Présidence de M. Merlet.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

M. Lecocq dépose le manuscrit d'un mémoire intitulé : *Une translation funèbre à Chartres, en* 1791, dont il devait être donné lecture à la dernière séance, mais qui, vu l'heure avancée, avait été renvoyé à une prochaine réunion. Depuis, cet article a paru dans le *Journal de Chartres;* on propose de l'imprimer dans les Mémoires de la Société, il y a de nombreux précédents. — Adopté et renvoyé à la Commission de publication.

Nous sommes en 1791. L'atmosphère sociale et politique est à la tempête, une grande régénération est sur le point de s'accomplir; le corps du clergé, aussi bien que celui des ordres religieux, en France, doit subir une transformation. Dès le mois d'octobre 1790, les Chapitres des Cathédrales et des Collégiales sont anéantis, les monastères des deux sexes supprimés; des onze paroisses établies anciennement à Chartres, une seule doit momentanément subsister : l'ancienne basilique de Notre-Dame est désignée à cet effet. L'Evèque constitutionnel nouvellement élu, assisté de seize vicaires, devra suffire à tous les besoins religieux, dans ce nouvel état de choses.

Ce fut alors que tous les autres édifices, autrefois consacrés au culte, furent vendus, soi-disant, par la Nation. Mais, dans ces sortes de ventes, il était fait réserve par l'État du cuivre, fer, plomb, des vitraux et tombes qui pouvaient exister dans la construction des bâtiments adjugés. C'est en vertu de ces clauses, que nous voyons, cette même année, jeter au creuset, pour les transformer en canons, trois magni-

fiques tombeaux en cuivre d'évêques de Chartres, érigés dans l'église des Jacobins.

Il existait, au Moyen-Age, près de la ville de Chartres, un hospice dont la fondation serait attribuée à Thibault III, comte de Chartres, vers 1054, hospice qui devint, plus tard, la Léproserie du Grand-Beaulieu. La maladie de la lèpre ayant à peu près disparu, vers la fin du XVI[e] siècle, Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres, obtint du roi la majeure partie des propriétés de cette ancienne Maladrerie, pour y fonder, en 1659, un Séminaire diocésain. Trois de nos prélats avaient fixé le lieu de leur sépulture dans la Chapelle de cet établissement; mais un décret du 3 décembre 1790 ordonna la vente des bâtiments et dépendances de cette institution, qui furent adjugés, le 14 février 1791, à MM. Petey et de Rey, pour la somme de 65,200 livres [1].

Ce fut alors que M. Petey, l'un des acquéreurs, donna avis à l'administration départementale qu'elle eût, suivant les clauses de son marché, à faire enlever les cercueils contenus dans le caveau de la Chapelle, ainsi que les tombes et inscriptions placées en ce lieu, afin d'éviter toutes profanations ou violations de sépultures.

Le 29 juillet 1791, le Directoire du département prit un arrêté portant que tous les cercueils contenus dans le caveau de la chapelle du ci-devant Grand-Séminaire seraient enlevés et transportés dans le cimetière général de Chartres, et qu'ils y seraient déposés dans une fosse, à huit pieds de profondeur, de manière qu'il y eût au moins six pieds de terre au-dessus de chacun d'eux, et que les inscriptions, actuellement placées dans la chapelle, et relatives à ces corps, seraient aussi enlevées pour être ensuite fixées à l'un des murs du nouveau lieu de sépulture, et à proximité de la nouvelle fosse, afin d'indiquer pour l'avenir, l'endroit exact de ce dépôt.

Dès le mardi 16 août suivant, MM. Gratien et Jumentier, vicaires épiscopaux et paroissiaux de Chartres, commissaires nommés par le Conseil épiscopal; Levassort, administrateur du District et membre du Directoire, Courtier, syndic du District, tous désignés à l'effet d'opérer cette translation, se transportèrent au Grand-Beaulieu, assistés de M. Paillart, secrétaire du District. Ils y trouvèrent M. Petey, nouveau propriétaire du lieu, ainsi que MM. Lonqueue, prêtre, desservant de la paroisse de Saint-Julien du Coudray, Binet, maire, Vangeon, procureur de cette municipalité, sur le territoire de laquelle était situé le Grand-Beaulieu, et Bonvallet, secrétaire-greffier, lesquels avaient été invités à se trouver en ce lieu.

Les témoins ci-dessus désignés, ayant été conduits dans une petite chapelle latérale faisant partie de la grande chapelle du Séminaire, firent déplacer le marche-pied de l'autel et purent ainsi pénétrer, par un

[1] L'ensemble de cette belle propriété se composait d'une église, de vastes logis, cour, basse-cour, jardins, avenues, vignes, terres labourables, bois, vivier, le tout en un tenant et d'une contenance d'environ dix-huit hectares.

escalier de dix marches, dans ce dépôt sépulcral, qui était voûté et large de huit pieds sur quatorze de longueur. Il contenait six cercueils en plomb, posés à terre les uns à côté des autres. Deux de ces cercueils, n'ayant aucune inscription ni indication des personnages qu'ils contenaient, furent marqués, à l'aide d'un couteau, des nos 1 et 2; le 3e portait une inscription sur cuivre et gravée, indiquant qu'il renfermait le corps de Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, décédé le 26 septembre 1709; le 4e avait également une inscription sur cuivre, faisant connaître qu'il contenait les restes mortels de Ferdinand de Neufville, autre évêque de Chartres, mort le 8 janvier 1690; le 5e avait une inscription gravée sur plomb, et portant que là gisait le corps de Charles des Moustiers de Mérinville, évêque de Chartres, décédé le 10 mai 1746; enfin le 6e renfermait le corps de Pierre Berthault, chanoine, sous-doyen du Chapitre de Chartres, vicaire général et official de l'évêque Ferdinand de Neufville, décédé le 19 octobre 1681.

Ces six cercueils de plomb furent extraits et déposés dans la chapelle du caveau. La porte en fut soigneusement fermée et la clef déposée entre les mains de M. Binet, maire de la commune, jusqu'au lendemain, jour fixé pour la translation à Chartres. Furent invitées à prendre part à cette cérémonie les autorités administratives et la garde nationale du Coudray.

Le mercredi 17 août, à sept heures du matin, les Commissaires nommés, s'étant transportés au Grand-Beaulieu pour procéder à l'enlèvement des six cercueils, avaient fait préparer et décorer une voiture en forme de corbillard. Elle était recouverte d'un drap mortuaire formant catafalque, lequel était parsemé d'ornements funèbres et symboliques.

MM. Lonqueue, prêtre desservant, Binet, maire, Prévoteau, Langlois et Lecomte, officiers municipaux du Coudray, étaient déjà réunis avec la garde nationale de cette commune, commandée par M. Claude-Charles-François Hérisson, avocat [1], son colonel. L'ouverture de la chapelle ayant été faite, on trouva les cercueils rangés dans le même ordre que la veille.

Tout étant ainsi disposé, arriva bientôt après le clergé épiscopal et paroissial de l'église Notre-Dame de Chartres, présidé par M. Guerrier, premier vicaire, qui récita les prières usitées pour la levée des corps. Ceux dont il s'agissait de faire la translation furent placés dans la voiture. M. Guerrier était assisté, dans ses fonctions, des quinze autres vicaires épiscopaux dont les noms suivent : MM. Bouvet, Tabourier, Jumentier, Mauguin, Le Bas, Layé, Supersac, Gratien, Vitalis, Tulot, Heppe, Caillé, Bourgeois, Hardy et Rebré. Ce dernier était curé titulaire de la paroisse du Coudray. MM. Pouilley, vicaire-supérieur du Séminaire, Leblond et Gaubert, vicaires-directeurs du même établissement, les marguilliers du Coudray, étaient aussi au nombre des assistants.

[1] Né à Chartres le 26 octobre 1762; bibliophile Chartrain, décédé juge au tribunal civil de Chartres, le 27 juillet 1840, âgé de 78 ans.

Les administrations de Chartres s'étaient fait un devoir de répondre à l'invitation qui leur avait été adressée, au nom du Corps municipal de Chartres, et par l'intermédiaire de M. Courtier, procureur-syndic, d'assister à cette cérémonie funèbre, par respect envers les anciens chefs du diocèse, ou d'y envoyer officiellement des députés pour les représenter. On y remarquait MM. Montéage, Barré, Levassort et Le Tellier, officiers municipaux, Brazon, Chasles et Durand, notables, membres du Conseil général de la commune de Chartres; Dutemple de Rougemont, Pétion de la Baste et Dufresnay, membres députés de l'administration du Bureau des Pauvres. On voyait aussi figurer trois détachements de troupes : le premier était celui de la garde nationale Chartraine, composé de soixante-douze hommes, ayant à leur tête MM. Petey, lieutenant-colonel, Romier, major, Dufresnay et Foreau-Trizai, capitaines. Le second détachement était formé de quatre gendarmes nationaux, commandés par le lieutenant Delafontaine. Le troisième comptait trente dragons du 4e régiment, sous les ordres du maréchal-des-logis Dampenon.

Ce cortége imposant, escorté d'une foule immense de gens pieux et de curieux, se mit en marche, et entra dans la ville de Chartres par la porte Saint-Michel; il se dirigea ensuite vers la porte Royale de la Cathédrale. Là se tenait, en les attendant, M. Nicolas Bonnet, évêque du Département d'Eure-et-Loir, revêtu de ses habits pontificaux et accompagné d'un petit nombre de prêtres. Il prononça les prières d'usage, pour introduire les corps des défunts dans le chœur. Ensuite fut célébrée une messe solennelle des Morts, dans laquelle M. l'évêque officia *in pontificalibus*. Après le service funèbre, les six cercueils furent transportés, à bras d'hommes (six porteurs pour chaque corps), au cimetière général de la commune de Chartres (actuellement celui de Notre-Dame), avec le même cérémonial que celui qui avait eu lieu, pour leur enlèvement, au Grand-Beaulieu. Les cloches sonnaient à toutes volées, et une foule immense se pressait sur le parcours.

Suivant l'ordre précis de l'arrêté du Directoire, une vaste fosse, ayant huit pieds de profondeur, avait été creusée près du mur, au midi du cimetière, et il fut constaté que cette fosse était située à *cent trente-quatre pieds* de la porte d'entrée dudit cimetière (43 mèt. 50 cent.). Le cortége étant arrivé en cet endroit, les corps furent déposés au lieu désigné, dans le même ordre où ils avaient été trouvés dans le caveau, et l'inhumation faite selon les cérémonies ordinaires. Ce fut M. Nicolas Bonnet, évêque, et ses vicaires, qui firent la constatation de cette inhumation, sur les registres de l'état-civil de Chartres, où elle se trouve relatée, avec la signature de tous les déclarants, et à la fin du même registre, se voit libellé le procès-verbal complet.

On renvoya à un autre jour l'apposition, sur le mur du cimetière, des inscriptions funéraires qui se trouvaient dans la chapelle du Grand-Séminaire, relatives aux défunts qui venaient d'être inhumés de nouveau. Mais en ce temps de tourmentes, où tant d'événements se

précipitaient l'autorité du lendemain méconnaissant le décret donné la veille. Ainsi ces épitaphes enlevées du Grand-Beaulieu par Laurent Morin, marbrier, chargé de les disposer, de manière à être placées sur le mur, vis-à-vis de la fosse, ces épitaphes, dis-je, par suite des événements de la fin de l'année 1791 et du progrès des idées anti-religieuses, ne furent jamais posées dans le lieu assigné. Le magnifique monument de marbre blanc de Ferdinand de Neufville fut divisé en plusieurs fragments qui furent vendus et tombèrent dans les mains de divers amateurs. Nous avons été assez heureux pour retrouver et acquérir, en faveur du Musée de la Société archéologique [1], la plaque de marbre contenant la grande inscription et qui servait de dessus à une commode !

Nous avons cru ces divers détails assez intéressants pour être signalés à nos concitoyens. On ignore, aujourd'hui, l'endroit où reposent les restes mortels de ces anciens Evêques, et cela s'explique par la précaution prise par le Directoire du Département de les faire inhumer à huit pieds de profondeur. On comprend que les diverses fouilles opérées en cet endroit, pour plusieurs inhumations successives, n'aient jamais conduit à la découverte de ces cercueils de plomb.

Deux ans après cette cérémonie, les idées matérialistes avaient singulièrement progressé. Les enfants d'alors répétaient à l'envi : « Il n'y a plus de Dieu, il n'y a plus que l'Être-Suprême de Robespierre [2]. » Chaumette avait proclamé à la tribune, et à la face du peuple : « qu'il ne restait plus rien de l'homme, après la mort. » Le scandale des inhumations faites sans aucun signe religieux, ainsi que les idées d'athéisme qui avaient cours alors, conservèrent quelque durée. Le clergé n'était plus appelé à venir assister la famille sur la tombe des défunts qui lui étaient chers. Dans les villes, un commissaire délégué, à cet effet, remplissait avec indifférence ce sublime ministère. A Chartres, le sieur Chambrette, sculpteur, ancien notable de la Commune et gardien spécial du Temple de la Raison, en était chargé; il était comme le page de M. de Malbrough « tout de noir habillé, » et tenait en main une canne de couleur blanche avec une pomme en ivoire, signe de ses fonctions. Lorsqu'arrivé sur le bord de la fosse, le cercueil était descendu, il prononçait, d'une voix cadencée, ces mots usuels : « Dors, corps mort jusqu'à ce que l'Eternel, qui est au ciel, te réveille ! »

A cette époque, on conçut l'idée de copier tous les usages bizarres et ridicules des nations tant anciennes que modernes, et qui consistaient à laisser à chacun le soin de faire brûler ou inhumer dans tel endroit qu'il jugerait convenable, le corps de ses proches, ou des personnes aimées : ce fut surtout la crémation [3] qui fut sur le point d'être en [illegible]

[1] Voy. *Procès-verbaux de la Société archéologique*, t. I, p. [illegible]

[2] *Paris pendant la Révolution*, par Mercier, ch. CCXXXII.

[3] Le 24 septembre 1797, le corps du général Marceau fut brûlé, ses cendres mises dans un vase d'airain et déposées dans son tombeau, élevé par l'armée de Sambre-et-Meuse, près Coblentz.

loi : on voulait rétablir les dieux lares, les autels domestiques, les urnes cinéraires et les fioles lacrymatoires des anciens [1]. »

Nous dirons, en terminant, que la chapelle où reposaient, en 1791, trois de nos évêques Chartrains, au Grand-Beaulieu, est actuellement un vaste terrain livré à la culture, et que la fosse où ils furent ensuite inhumés, au cimetière de Notre-Dame, emplacement que nous avons soigneusement recherché, d'après les indications un peu ambiguës portées au procès-verbal, n'avait pas, jusqu'à ce jour, été signalée, et par conséquent découverte, attendu qu'il n'existait aucune indication, aucun document, ni tradition sur l'endroit précis où ces restes furent déposés; et par la raison encore, que divers remaniements de terrain et de clôtures furent successivement opérés en ce cimetière [2].

Dans une circonstance aussi embarrassante, désirant, cependant, pour notre satisfaction personnelle d'archéologue, aider à la solution de cette grave difficulté, nous avons procédé au relevé géométrique et à l'attentif examen des divers plans de ce terrain. D'après nos recherches, nous croyons pouvoir affirmer que la fosse commune aux six cercueils de plomb, ci-dessus désignés, est limitrophe de la propriété Marteau, et qu'elle est située dans la baie de la porte charretière de ce cimetière, servant à l'introduction des matériaux. Dans le cas contraire, elle devrait se trouver, et cela indubitablement, à quelques mètres seulement du monument érigé à la mémoire de M. Billard l'aîné, ancien maire de Chartres, près duquel existait à cette époque un autre mur du cimetière également orienté vers le midi. Ainsi donc, il ne s'agirait, selon nous, que de pratiquer un sondage dans l'un ou l'autre de ces deux endroits pour arriver à un résultat concluant.

Nous laissons, du reste, à qui de droit, le soin de contrôler notre opération, de vérifier notre dire et de décider, en même temps, s'il ne serait pas convenable et décent de mettre un terme à l'état de choses actuel. Si ces vénérables restes ne devaient pas être exhumés du lieu qu'ils occupent et déposés dans la crypte de Saint-Brice, ancienne nécropole de nos évêques, ne serait-il pas au moins convenable que, sur le mur mitoyen et limitrophe de la sépulture, fût apposée une inscription destinée à relater le fait, et à transmettre le souvenir de ces prélats Chartrains à nos arrière-neveux?

M. Famin propose une nouvelle question pour le Congrès du mois de septembre. Il existe, dit-il, dans tous les pays où il y a des châteaux, des couvents ou citadelles, des traditions sur des souterrains que souvent personne n'a vus. Il serait curieux de rechercher à quel point l'usage des souterrains était pratiqué

[1] Voyez, sur ce sujet, le discours prononcé au Conseil des Cinq-Cents, par Mercier, le 18 frimaire an V (8 décembre 1796).

[2] Voy. *Lettres Beauceronnes*, page 289. (Chartres, Garnier, 1865.)

au moyen-âge. Un débat s'engage sur cette question : on parle des souterrains de Chartres, de Châteaudun, de Coucy, des bords de la Loire, de celui de Landelles. — Il est décidé que la question sera proposée.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. de Caumont une lettre par laquelle il lui annonce qu'on peut renvoyer, au moment même du Congrès, la question de déterminer la région.

Une seconde lettre de M. de Caumont accepte les questions proposées à la dernière séance; elles seront imprimées et distribuées au mois d'avril. De nombreuses questions de médecine ont été posées par M. le docteur Fonssagrive. Il y a urgence à provoquer des cotisations. Elles sont de 10 fr. et donnent droit au volume qui renfermera les procès-verbaux de la session de Chartres : déjà le trésorier-général est choisi, c'est M. Perroud. Quatre secrétaires-généraux sont nommés : MM. P. Durand, en même temps archiviste, Merlet pour la littérature et les beaux-arts, Desvaux-Savouré pour l'agriculture, Dognée de Liége pour la médecine : il faut trois secrétaires particuliers par section, M. Albert Marchand a déjà accepté ces fonctions pour la section d'histoire naturelle; il est fait appel aux personnes qui consentiraient à se charger de ces fonctions.

M. Georges Durand, qui a soumissionné l'impression des catalogues et guide de l'Exposition, moyennant 500 fr., demande que la Société lui prête quelques-uns des bois qu'elle possède sur Chartres, pour les insérer dans son guide. — Adopté.

M. le Président annonce que le Comité de l'Exposition a décidé que l'inauguration aurait lieu le vendredi 30 avril à trois heures, et que la Société archéologique serait invitée. Il propose à l'assemblée de fixer à ce jour-là la séance générale annuelle, comme on l'a fait lors de l'Exposition de 1858. — Après un débat, dans lequel il est dit que la séance annuelle est fixée par le règlement au mois de mai, qu'il sera intéressant d'y parler de l'Exposition, ce qu'on ne peut faire avant de l'avoir vue, il est décidé que cette séance aura lieu un jeudi de mai.

M. Gustave Lambert publie, tous les quinze jours, un bulletin de situation de l'expédition au pôle nord, il envoie ce bulletin à Chartres, et demande qu'il soit communiqué au public. M. le Président donne lecture du dernier paru, et les dépose tous aux

archives de la Société. A ce sujet, on rappelle qu'il y a un comité chargé de recueillir les souscriptions pour cette expédition, qu'il a déjà versé 675 fr., mais qu'il ne fonctionne plus, et qu'il serait à désirer qu'il se constituât plus fortement. — Après avoir entendu un exposé du but et des difficultés de l'expédition pour laquelle la dernière conférence de M. Lambert a en outre fourni 500 fr., l'assemblée décide que les 20 membres qui composent ce comité seront convoqués pour le jeudi suivant, qu'ils s'adjoindront 20 autres membres pris dans les différents arrondissements, et qu'en attendant, M. Met-Gaubert, secrétaire, recevra les souscriptions.

M. le Trésorier donne lecture de l'état des recettes et dépenses de la Société pendant l'année 1868, et le dépose sur le Bureau. L'assemblée approuve ces comptes et décide qu'ils seront joints au procès-verbal de ce jour.

RECETTES.

Reliquat actif de l'exercice 1867	4,870 fr.	64 c.
Intérêt des fonds placés	280	30
Cotisations : années 1867 et précédentes . . .	110	»
— année 1868	2,875	»
Vente de Bulletins	100	»
Subvention du Département	500	»
— de la ville de Chartres	300	»
— du Ministère de l'Instruction publique	400	»
Total des recettes. . . .	9,406	94

DÉPENSES.

Procès-Verbaux et Mémoires	1,344 fr.	50 c.
Dessins, gravures et photographies . . .	427	75
Abonnement au *Bulletin monumental*. . . .	15	»
Reliures	3	60
Fouilles au clos Saint-Jean	98	»
Subvention aux Cours publics	300	»
— pour l'expédition au pôle Nord . .	100	»
pour l'Exposition de 1869	2,000	»
A reporter. . . .	4,288	85

Report.	4,288 fr.	85 c.
Souscription à la Société pour le développement des bibliothèques populaires	20	»
Acquisition d'un poteau sculpté	33	»
Recouvrement des cotisations à l'extérieur . .	60	»
Séance générale du mois de mai	238	»
Appariteur	150	»
Dépenses diverses	122	65
Impression du manuscrit de Souchet	1,229	50
Total des dépenses. . .	6,142	»

BALANCE	Recettes. . .	9,406 fr.	94 c.
	Dépenses . .	6,142	»
	Reliquat actif. . . .	3,264	94

La commission de météorologie n'a pas donné ses notes de dépenses. Il est répondu qu'une difficulté s'engage à ce sujet avec la commission des orages, et qu'on ne peut les fournir encore. — Renvoyé au premier jour : les livres achetés par la commission devront rentrer à la bibliothèque de la Société, dès qu'ils ne serviront plus.

M. Famin dit qu'il est souvent fâcheux que le trésorier n'assiste pas aux réunions du Bureau, et qu'il faudrait qu'il en fît partie. On répond que cela est contraire au règlement qu'il y aurait alors lieu de modifier. — Après discussion, la question est renvoyée à la première séance.

M. Lecocq dépose sur le bureau un papier portant une inscription et trouvé dans un sabot enfermé dans la maçonnerie de l'église de Saint-Aignan, où il a été découvert lors des derniers travaux. L'inscription constate que ce sabot a été enfermé dans cette maçonnerie en 1721 lors des travaux de réparation de Saint-Aignan, par les trois Chartrains qui en avaient été chargés.

Après avoir donné lecture de cette curieuse pièce, M. Lecocq dit qu'elle appartient à M. le curé de Saint-Aignan, et qu'il serait à propos de faire des démarches pour qu'elle soit donnée à la Société archéologique. La Société adopte ces conclusions et prie M. l'abbé Olivier de se charger de cette négociation.

M. Follie présente un atlas des observations météorologiques concentrées à l'Observatoire de Paris. Cet atlas contient les mouvements de l'atmosphère pendant les trois premiers mois de 1868. M. Follie accompagne cette présentation d'observations très-intéressantes sur la direction des bourrasques, qui marchent en sens inverse des aiguilles d'une montre, et dont le centre est découvert. On peut en calculer la marche et la vitesse par les observations qui se font chaque jour sur toutes les parties du globe. Cette communication est écoutée avec le plus grand intérêt.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1869.

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président annonce que la Société a perdu un de ses présidents honoraires, M. le comte de Charnailles, qui a quitté Chartres, et propose de le nommer membre honoraire, M. Brassier, le nouveau préfet, devenant président honoraire de droit, aux termes du règlement. — Adopté.

M. de Caumont avait annoncé qu'il serait adressé aux membres de la Société des programmes imprimés du Congrès de septembre. On demande quand se fera cette distribution. — Déjà 200 exemplaires sont parvenus, on en attend d'autres, et sitôt qu'ils seront arrivés, la distribution commencera.

M. Lecocq dépose sur le Bureau la proposition suivante :

« La Société ayant accepté le patronage du Congrès archéologique et scientifique qui devra se tenir à Chartres, au mois de septembre prochain, nous proposons de décider que la Société prendra à ce sujet les dispositions préliminaires suivantes :

» 1° Une somme d'environ 500 fr. sera, comme subvention, remise à une commission chargée d'organiser et d'installer cette réunion.

» 2° Les membres étrangers à notre ville, mais faisant partie de notre Société, et ceux-là seulement, auront droit, au prix réduit de cinq francs au lieu de dix, à la délivrance d'un billet d'entrée, pour assister, pendant toute la session, aux séances du Congrès. La différence en sera soldée au trésorier du Congrès, au moyen de la subvention précédemment indiquée.

» 3° Les Musées, tant celui de la ville que celui de la Société archéologique, ainsi que la Bibliothèque de Chartres (alors fermée à cause des vacances), seront tenus ouverts chaque jour, et pendant certaines heures, tout le temps de la durée du Congrès, pour toutes les personnes munies de billets d'entrée aux séances.

» 4° Les billets d'entrée donneront droit de visiter gratuitement les clochers, les combles et la crypte de la Cathédrale, ainsi que les émaux de l'église Saint-Pierre. A cet effet, une sorte de traité d'abonnement sera passé par avance, entre la commission et les personnes chargées de conduire le public en ces divers endroits, où une rétribution est toujours exigée des visiteurs.

» Nous pensons, en ce qui nous concerne, avoir besoin d'un estampage soit en papier, soit en plâtre, pour nous faciliter, par rapport à la question relative aux monuments druidiques, la démonstration des stries ou écuelles, qui se voient sur les monuments de Corancez et de Houdouenne. Si cet estampage est exécutable en papier, il n'y aurait aucun frais à subir.

» La somme accordée pour la subvention pourrait peut-être se trouver liquidée, en partie du moins, au moyen du dividende des 1,500 francs engagés par la Société, dans l'Exposition du mois de mai prochain, où ladite Société s'est portée comme actionnaire; et, pour le surplus, par un supplément, s'il est nécessaire.

» Nous nous résumons, en proposant qu'une séance générale soit convoquée au mois de juin ou de juillet prochain, au plus tard, pour décider sur l'ensemble de ces diverses propositions, et qu'à cette même séance, il soit, conformément à

notre règlement, nomme un conservateur du Musée de la Société, charge actuellement vacante. »

Un débat s'engage à ce sujet : ce n'est pas à la Société, mais à l'administration municipale à prendre l'initiative des mesures que demande M. Lecocq; d'ailleurs le Congrès agit par lui-même : personne ne voudrait profiter de la réduction de prix que propose M. Lecocq; partant, la somme de 500 fr. qu'il demande est trop forte de beaucoup : une simple assemblée peut décider cette question. En ce moment, il n'y a pas lieu de nommer un conservateur du Musée qui n'est pas en état par suite des travaux de la Mairie. — Après délibération, l'assemblée décide que ces questions seront mises à l'ordre du jour de la séance de juin.

Communication du programme des questions proposées pour le Congrès archéologique qui se tiendra à Loches, le 1er juin prochain, avec invitation de se rendre à ce Congrès.

Lecture du programme des questions soumises à l'examen des diverses sections du Congrès scientifique de France, qui se tiendra à Chartres au mois de septembre prochain. MM. les Sociétaires sont invités à prendre connaissance de ces questions et à se charger de les préparer. A ce sujet, un membre propose que semblable invitation soit envoyée aux personnes notoirement connues pour compétentes et ne faisant pas partie de la Société. Il est répondu que le Congrès a ses représentants qui seuls peuvent s'adresser aux personnes non sociétaires, que ce n'est pas à la Société à le faire. — Après discussion, l'assemblée décide que le Bureau sera chargé de faire cette invitation aux membres de la Société, et que les représentants du Congrès le feront aux autres personnes.

M. Lecocq dépose sur le bureau le sabot qui contenait l'inscription trouvée lors des travaux de l'église de Saint-Aignan, et qui a été communiquée à la dernière séance, une pièce de monnaie, et des fragments de papier qui accompagnaient ce sabot, puis une notice qu'il a rédigée sur cette découverte.

Cette église paroissiale de Chartres veut suivre, elle aussi, le mouvement plus ou moins heureux de transformation qui s'opère à notre époque, en fait de décoration, dans l'intérieur des églises de France, en général, et cela depuis une dizaine d'années environ. Tous ces travaux

de restauration ou d'innovation ne sont pas sans reproches, au point de vue soit de l'art, soit de la solidité. Dans l'église Saint-Aignan, le plafond, lambrissé en bardeau, a été refait à neuf et orné de peintures aux couleurs un peu vives et de dorures; l'on y a enlevé les riches sculptures, en pierres de Tonnerre, qui ornaient son sanctuaire, œuvre à plein-cintre du commencement du XVIIIe siècle, pour faire apparaître la forme ogivale de ses arcatures primitives, qui étaient masquées.

A la séance de notre Société du 6 juin 1867, nous avions proposé, avant cette dernière transformation, de faire reproduire par la photographie et de conserver les clichés de l'ensemble décoratif de ce sanctuaire, qui a un cachet architectural du haut style du XVIIIe siècle. La proposition fut acceptée, et la reproduction est actuellement conservée dans les archives de la Société.

Dans le cours de ces démolitions (juillet 1867) on découvrit un document intéressant pour l'histoire de l'art, à cette époque, attendu qu'il nous fournit le nom des artistes qui concoururent à cette œuvre, ainsi que le montant de la somme qui fut payée pour ce travail, et également une très-bonne note sur le sort misérable en France, de la population, à la suite du système de Law.

Entre le placage des pierres apposées, dans le vide laissé par la forme du plein-cintre et de l'ogive d'une arcade, on trouva un petit sabot à coude-pied, ayant servi à un enfant. Dans son intérieur était une pièce de monnaie en cuivre, enveloppée de plusieurs papiers; c'était un sol à l'effigie de Louis XV, portant le millésime de 1719, et d'une belle conservation. Le sabot renfermait encore une feuille de papier écrite des deux côtés et pliée en plusieurs doubles, mais dans un état de décomposition très-avancé, par l'effet de la fraîcheur du lieu où ce papier avait été déposé. Voici le contenu de ce papier; au recto se lit :

1721.

Pour la plus grande gloire de Dieu.

L'an 1721, *le* 25 *de januier. Nous Louis De Lagrange sculpteur, à Chartres et Loüis François, et Barthélemy De Lagrange mes deux fils: avons par l'aide et le secours de Dieu notre père, fait et posé le présent Autel, après avoir fait placer et poser la première pierre par honorable personne Monsieur Maître Philippes Le beau, premier président au bailliage et siége présidial de Chartres, demeurant en cette paroisse. Auons aussy mis cette présente Inscription et l'auons renfermée dans le présent Sabot, pour faire connaître à la postérité les ouuriers de ce bel ouurage. Mr Anquetin étant curé et Mrs Sedillot, auocat, Mr Aillet, marchand, et Mr Remond, procureur, tous trois Gagers de la fabrique.*

(Verso). *Louis quinze étant Roy de France, et Charles-François des Montiers de Mérinville, étant Euêque de Chartres.*

Il est à remarquer que présentement il n'y a plus d'argent dans la France, et que l'on n'a plus autre chose pour faire valoir dans le commerce que des billets de Banque, qui ne sont autre chose que des morceaux de papier. Les histoires font mention que l'on n'a jamais veu de temps plus malheureux que celuy-cy, et nous croyons qu'il n'aura jamais son semblable. Nous auons eu pour faire cet autel la somme de deux mille trois cent vingt livres. La pièce qui est dans ce sabot est de 20 *deniers, qui font cinq sols les trois: ladite pièce aiant esté donnée par père Dugué, dont le sin est à côté.*

En marge sont les signatures suivantes : *Caille, diacre, f. Fab...., abbé, Louis de Lagrange, entrepreneur, Duguay le père, de Lagrange, sculpteur, Bartélemi de la Garangrange.*

Cette pièce est curieuse à plus d'un titre. Aussi, les signataires de ce document ont-ils eu la sage précaution de le cacher soigneusement; car cette œuvre aurait bien pu, surtout à cette époque, étant rendue publique, les envoyer à la Bastille, pour avoir osé dire que le peuple alors était très-malheureux, et que les billets de Law n'étaient que des morceaux de papier. Sur ce sujet, à notre époque, que diraient-ils de nos morceaux de papier appelés Actions ou Coupons?

Cette inscription me fut communiquée par M. Levassor, curé de Saint-Aignan. Nous avions déjà recueilli, lors de la démolition, deux inscriptions tracées à la pierre noire, sur deux fragments de pierre. Sur l'un on lisait : *L. De Lagrange de Chartres, sculpteur, m'a fait en* 1725, *en mars;* sur l'autre : *L'Autel fait en* 1725. *De Lagrange.*

A la fin du XVIIe siècle, Claude Augé [1], sculpteur Lyonnais, fut appelé à Chartres en 1691, pour refaire la pointe du clocher neuf qui périclitait, et pour continuer le couronnement d'une partie des niches du chœur de la Cathédrale, vers l'abside, ce qui fut exécuté jusqu'en 1700. Au nombre des ouvriers sculpteurs, se faisaient remarquer les nommés Martin Dangerville et Louis de Lagrange : ceux-ci furent chargés par le Chapitre de Notre-Dame, de continuer le couronnement des niches du tour du chœur, au fur et à mesure que les groupes étaient sculptés et posés. Nous avons découvert, dans les Registres capitulaires des années 1705 à 1723 [2], les noms de ces artistes et les marchés passés avec eux.

En 1721, Louis de Lagrange et ses deux fils, Louis et Barthélemy, travaillèrent seuls à l'ornementation du sanctuaire et à l'érection de l'autel de l'église Saint-Aignan de Chartres, ornementation qui accuse une main habile et un choix de motifs d'un bon goût. Quoique ces derniers semblent dire qu'ils sont natifs de Chartres, nous n'avons pas

[1] Voy. *Notice sur les Hôtels-de-Ville de Chartres* (Mém. de la Société Archéolog., t. V, p. 144.)

[2] Nous trouvons également dans les mêmes Registres, au 7 juillet 1723, que les sieurs Dangerville et Delagrange offrent leurs services au Chapitre, pour descendre les cinq cloches que l'on doit refondre, et pour les remonter ensuite; leur offre ne fut pas agréée.

encore rencontré leurs actes de naissance ou de mariage, dans les registres de l'Etat-Civil de notre ville, parmi les nombreux homonymes qui se trouvent dans notre localité. Ils ont habité, il est vrai, Chartres, pendant plus de trente années, mais nous n'osons pas encore affirmer qu'ils puissent être qualifiés du titre de sculpteurs chartrains. Ce sont cependant des noms utiles à conserver.

Rendant compte des travaux de l'Exposition départementale, M. le Président annonce que les bâtiments ont été reçus, que les aménagements avancent, que l'état des finances est satisfaisant, qu'une loterie a été organisée en vue d'acheter des œuvres des artistes exposants, enfin, il demande l'autorisation d'exposer quelques-uns des objets du Musée de la Société. — Cette autorisation est accordée.

M. Follie annonce que la ville de Paris met un palais à la disposition de la Société de Météorologie de France, pour y faire ses observations. Il fait ensuite des remarques fort intéressantes sur des volumes offerts à la Société à la dernière réunion; elles portent sur les litres funéraires, article inséré dans le *Recueil des Mémoires et Monuments de l'Académie de la Val-d'Isère*, et sur les forts vitrifiés, article publié par la *Revue des Sociétés savantes*.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Lestang-Royneau, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Boudon-Gromont, à Dreux; présenté par MM. Merlet et Job.

De Boissieu, à Chartres; présenté par MM. Merlet et de Boisvillette.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Mémoires de la Société littéraire, artistique et scientifique du Cher. (Envoi de la Société.)

Annuaire statistique d'Eure-et-Loir, par M. Lefèvre, pour 1869. (Don de l'auteur.)

Annuaire de la Société Philotechnique, 1868. (Envoi de la Société.)

SÉANCE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 20 MAI 1869.

Présidence de M. MERLET.

La séance est ouverte à une heure et demie dans la salle Sainte-Foi. Siègent au Bureau : MM. Merlet, président; Letartre, Paul Durand et l'abbé Olivier, vice-présidents; Ph. Bellier de la Chavignerie, secrétaire. Un grand nombre de dames et d'habitants notables de la ville se sont rendus à l'invitation qui leur a été adressée par la Société.

M. le Président ouvre la séance par le rapport suivant :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous avons pris l'habitude de venir chaque année vous rendre compte de nos travaux, et vous avez toujours eu la bonté de vous intéresser à nos succès et au développement de notre Société. Je suis heureux d'être encore cette année auprès de vous l'interprète de mes confrères, car le bilan que nous avons à vous présenter est des plus satisfaisants, et l'année qui vient de s'écouler passera assurément pour une des plus glorieuses de notre jeune association.

Ce n'est pas que des succès nouveaux soient venus, parmi les autres Sociétés savantes, couronner nos efforts persévérants; mais nous avons reçu la consécration de nos travaux : à peine âgés de 10 ans, nous avons obtenu des lettres de majorité, et un décret impérial du 4 juillet dernier est venu nous reconnaître comme établissement d'utilité publique. C'est là une faveur qui s'accorde rarement sans une longue expérience, et la bienveillance impériale, en devançant pour nous l'âge généralement requis, nous impose des devoirs sérieux, auxquels d'ailleurs nous sommes loin de penser à nous soustraire.

Je vous parlais, l'an dernier, de nos espérances; aujourd'hui je n'ai à vous entretenir que de leur entier accomplissement. Nous osions à peine alors dire un mot de ce projet d'Exposition, né au milieu de nos réunions, mais qui avait encore tant besoin d'être élaboré. Bien hardi qui eût eu alors l'audace de prédire le résultat auquel tous vous avez applaudi! Plusieurs d'entre nous, j'en parle par expérience, ont bien eu quelques défaillances; mais aussi la responsabilité était lourde, le fait était sans précédent, et nous savions si bien que

La prudence est mère de la sûreté.

Pourtant nous nous sommes heureusement rappelé l'ancien adage du chantre de Mantoue, *audaces fortuna juvat*, et, malgré les conseils de la sagesse, nous nous sommes lancés en avant. Une commission émanée de notre sein a préparé les bases de cette Exposition universelle du département, et, première entre toutes, la Société archéologique a voté une somme importante, surtout au point de vue de ses finances, pour témoigner, sinon de sa confiance, au moins de l'intérêt qu'elle portait à la réussite de cette œuvre.

Le succès a dépassé toute attente: la ville, le département, je dirais presque, la France entière ont proclamé l'heureux résultat des efforts du Comité d'organisation. Rien n'a manqué à son succès, pas même l'auguste approbation de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice; rien n'a manqué à notre gloire, car c'est dans le bâtiment au fronton duquel sont placées les armes de notre Société qu'ont eu lieu les présentations officielles; c'est en parcourant les salles mises sous notre patronage que LL. MM. ont bien voulu adresser à chacun ces paroles d'encouragement et de félicitation qui sont la plus belle récompense des labeurs de plusieurs mois.

J'ai eu l'honneur, Messieurs, comme votre président, de prendre part aux travaux du Comité qui a organisé notre belle Exposition: mais je n'ai jamais oublié que je n'y étais que votre représentant, et mon unique désir a toujours été que l'honneur rejaillît sur notre corps tout entier. C'est pour cela que vous me pardonnerez, j'espère, de vous avoir parlé un peu longuement de cette œuvre qui sera un durable souvenir pour notre ville.

L'année 1869 sera d'ailleurs féconde pour nous à plus d'un titre: à peine finira l'Exposition qu'il sera temps de nous prépa-

rer à une autre grande fête littéraire et scientifique. Le Congrès qui se tient chaque année dans une des villes de la France a choisi Chartres pour être cette année, au mois de septembre, le siége de sa 36e session. Notre ville recevra en ce moment la visite des savants les plus illustres de la France et de l'Étranger : pas n'est besoin d'insister sur l'intérêt que présenteront ces réunions, où seront traitées les questions les plus diverses, mais aussi les plus pratiques, d'archéologie, d'histoire, de littérature, de science et de philologie. Mais aussi à quels efforts ne serons-nous pas obligés? Depuis sa création, notre Société, purement archéologique au début, a singulièrement étendu ses attributions : afin de satisfaire aux désirs qui lui étaient exprimés, elle s'est faite successivement littéraire et scientifique; aujourd'hui il faut qu'elle réponde au vaste programme qu'elle a accepté : il ne faut pas qu'aux yeux des illustres visiteurs qui viendront dans notre ville elle reste inférieure à elle-même, et c'est à tous ses membres qu'il appartient de justifier, quand l'heure sera venue, le renom que s'est acquis la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Nous tâcherons, Messieurs, de ne pas faillir à cette tâche : votre présence nous encouragera alors comme elle nous encourage en ce jour; nous nous rappellerons que tous vous avez tenu à honneur d'être des nôtres et de nous aider, sinon de vos travaux, au moins de votre approbation et de vos applaudissements. Il y a quelques mois, nous nous rendions à Maintenon, et là, bien que notre présence n'eût reçu que peu de publicité, nous trouvions un nombreux auditoire qui venait écouter nos lectures et applaudir aux savantes démonstrations de l'un de nous. Cet accueil est celui que nous avons partout rencontré : devant une pareille sympathie, il nous est impossible de manquer de courage, et nous marcherons sans hésiter vers notre but, sûrs de trouver toujours des appuis, parce que ce que nous voulons c'est le développement intellectuel et moral du pays auquel nous appartenons.

Tout récemment, si récemment même que notre œuvre n'est pas encore achevée, nous avons voulu doter la ville de Chartres d'une utile institution. Nous faisons établir sur un de nos monuments publics, un baromètre de grande dimension, qui, grâce à une ingénieuse invention de l'un de nous, enseignera à tout instant les variations de l'atmosphère. Un baromètre !

c'est là chose peu archéologique, j'en conviens, mais nous n'oublions pas la seconde partie de notre devise, *progredi ad meliora*, et chaque fois qu'il s'agira d'un progrès quelconque, dans les sciences comme dans les arts, la Société archéologique n'hésitera pas à dépasser son programme.

Elle se souvient d'ailleurs toujours, quoi qu'en disent quelques esprits malins, qu'elle doit avant tout vivre des souvenirs du passé, et tout en faisant des excursions dans le temps présent, son premier souci est de faire revivre, hommes ou monuments, ceux qui ne sont plus, ou de conserver, au moins par ses récits, ceux qu'elle voit près de disparaître prématurément. Nos bulletins, un peu retardés peut-être en ce moment, sont la meilleure preuve de ce que j'avance : vous n'avez qu'à les parcourir, et à côté de très-bons articles insérés dans nos procès-verbaux, vous verrez dans nos Mémoires de l'année une histoire de la châtellenie d'Alluyes par M. Ed. Lefèvre, et une notice sur les origines municipales de la ville de Chartres due à la plume de notre infatigable confrère M. Lecocq. D'autres articles ont été lus dans nos séances et n'ont pu encore être imprimés ; je vous citerai entre autres une histoire des comtesses de Chartres, œuvre de M. Dupré, le bibliothécaire de Blois, aussi notre confrère, et une notice sur les principaux dignitaires du Chapitre de Chartres au XVe siècle, souvenir d'un de nos plus zélés travailleurs, M. E. de Lépinois, que chacun de nous a appris à aimer et que nous regrettons de voir si éloigné de sa ville d'adoption.

En même temps, l'impression de l'histoire de Chartres de Souchet continue à avancer, peut-être pas aussi rapidement que nous l'aurions tous désiré ; mais enfin le 3e volume est sur le point d'être achevé, et nous ne doutons pas que d'ici deux ans, cette œuvre de si longue haleine ne soit heureusement terminée.

Un autre grand travail avait été mis sur le chantier, le Glossaire du patois Beauceron. D'importants renseignements ont été recueillis, grâce surtout au concours de MM. les instituteurs que nous sommes heureux de pouvoir ici remercier publiquement ; nous espérions presque être en mesure de présenter cet ouvrage au Concours des Sociétés savantes ; mais au dernier moment nous avons encore craint bien des lacunes, et pour faire mieux, nous avons préféré attendre davantage.

Je ne veux pas, Mesdames et Messieurs, fatiguer trop longtemps votre attention : le moi est toujours haïssable même lorsque c'est aux siens que l'on s'adresse ; aussi si le coup-d'œil rétrospectif sur les travaux de l'année écoulée n'était une chose nécessaire et dont notre règlement fait une loi à votre Président, il préférerait assurément vous entretenir d'autres choses que de vous-mêmes. Je me hâte donc de finir, et pourtant je dois encore vous dire quelques mots des cours publics de cet hiver. Ce n'est pas qu'ils aient été faits cette fois sous le patronage de notre Société ; ils sont dus entièrement à l'initiative de quelques hommes d'intelligence et de dévouement, mais nous avons la satisfaction de pouvoir dire hautement que, à part une seule exception nécessaire, tous les membres de cette commission étaient ceux des années précédentes, et qu'ainsi ce sont les traditions de notre Société qui ont encore réglé cette année ces cours publics si hautement et si pleinement appréciés par toute la population de notre ville. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les excellentes conférences que nous avons dues au bon vouloir de MM. Deschanel, Em. Chasles, Talbot, F. Hément, Wurtz, Lissajoux et autres; vous les avez encore présentes à l'esprit : votre empressement toujours croissant est le meilleur gage du charme que vous trouvez à ces réunions.

Nous avions l'habitude de vous procurer, nous aussi, à nos réunions annuelles, la bonne fortune d'entendre un de ces aimables causeurs parisiens : vous nous en voudrez sans doute de vous avoir sevrés de ce plaisir ; mais permettez-nous, puisqu'aussi bien nous sommes ici en famille, de vous donner la raison de cette fâcheuse abstention. Nous avons consacré une assez lourde somme pour notre Exposition ; loin de nous la pensée de la regretter, puisqu'elle a servi à si bien faire ! mais nous avons dû nous imposer quelques économies pour réparer la brèche faite à notre modeste budget, et nous avons pensé qu'après avoir joui de la vue des richesses artistiques exposées sur la place Châtelet, vous nous pardonneriez de vous avoir privés pour cette année du plaisir d'entendre un de vos conférenciers favoris.

Les distractions de tous genres ne nous ont pas du reste manqué depuis quelques semaines : le concours régional, l'exposition d'horticulture, le concours hippique, la venue de Leurs Majestés, la foire des Barricades, et, si j'osais le dire, dans un

ordre tout différent, des réunions dont il est presque interdit de parler aujourd'hui, tout a concouru à blasèr votre curiosité, et M. Deschanel lui-même a été presque impuissant à réveiller votre esprit assouvi. Je dois cependant vous faire, au nom du Comité de l'Exposition, une invitation formelle, celle de venir, à l'issue de votre séance, rendre une visite générale aux bâtiments placés sous vos auspices. Ce sera une nouvelle preuve de l'intérêt que vous portez à l'œuvre que vous avez patronée.

Ce rapport est vivement applaudi. M. le Président donne ensuite la parole à M. Joliet, qui lit le fragment suivant d'une histoire de France en vers dont il a déjà plusieurs fois fait connaître des parties à la Société.

LA RÉVOLUTION.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — VERSAILLES. — VARENNES.

(Octobre 1789-Juin 1791.)

La Constitution, trop fragile édifice,
S'élevait lentement, et, sur son frontispice,
Ses auteurs inscrivaient, dans leur naïveté,
Les droits du citoyen et de l'humanité :
Nobles jeux de l'esprit, généreuse utopie,
Quand partout à leurs pieds éclatait l'incendie.

Le soldat Cazalès et le prêtre Maury
Cherchaient à relever le pouvoir amoindri.
Les deux Lameth, Duport et l'éloquent Barnave
Voulaient, débarrassés de la dernière entrave,
Briser le sceptre aux mains du fantôme royal.
Le duc de Liancourt et Lally-Tollendal,
Mounier, d'un peuple libre au souverain fidèle
Dans le système anglais poursuivaient le modèle.
Au-dessus des partis et de tous écouté
Mirabeau se tenait dans la réalité,
Proscrivait du débat le mot de banqueroute ;
A travers les écueils montrait la droite route
Au navire lancé par son bras vigoureux.

Dans Paris affamé, jaloux et soupçonneux,
A propos du véto qu'il ne comprenait guère,
Le peuple s'agitait. Belle, imprudente et fière,
La Reine bondissait, et sentait sous l'affront
Le sang de ses aïeux remonter à son front.

Déjà depuis longtemps la calomnie infâme
S'essayait à flétrir et la mère et la femme.
Le bruit se répandit qu'à la fin d'un repas
Près du roi son époux, et son fils dans les bras,
Elle s'était montrée à la troupe fidèle
De ses gardes-du-corps; qu'échauffés d'un beau zèle
Ils avaient sous les pieds foulé les trois couleurs

A Versailles! criaient les modernes ligueurs.
Le cinq octobre vit tour à tour trois armées
S'ébranler : le matin les bandes affamées
Des femmes de Paris, puis après les brigands,
Ces visages hideux qu'on a vus de tout temps,
Écume qui, se cachant au fond des grandes villes,
Surgit sous les pavés dans les crises civiles.

L'émeute au premier jour avait pour résultat
Quelques coups de fusil tirés dans le débat.
La paix du lendemain paraissait assurée.
Calme et simple au milieu de cette échauffourée,
Louis avait reçu la députation
Des femmes : sa douceur et sa compassion
Avaient touché leurs cœurs, et déjà l'assemblée,
Par leur invasion quelques instants troublée,
De ses discussions avait repris le cours.
De Paris maintenant arrivaient les secours.
L'ami de Washington, ainsi que son modèle,
A la loi du devoir honnêtement fidèle,
Pour protéger le trône et les représentants,
Entraînant sur ses pas ses soldats hésitants,
Lafayette accourait. Dans une cour déserte
Les bandits se glissant par une grille ouverte
Sont aux pieds du château : quelques gardes-du-corps
Opposent vainement d'héroïques efforts.
Dans ses appartements la reine poursuivie,
Demi-nue, au sommeil subitement ravie,
De honte, de courroux, de stupeur et d'effroi
Palpitante, s'enfuit dans la chambre du roi.
Des gardes du palais la vive fusillade
Chasse les assaillants, repousse l'escalade.
Pendant qu'on tiraillait, « à Paris, à Paris, »
Répétait dans les cours le peuple, dont les cris
Envoyaient la menace à Marie-Antoinette.
Vrai gentilhomme, alors Monsieur de Lafayette
La conduit au balcon, s'incline avec respect
En lui baisant la main. Le peuple à cet aspect

Éclate en cris d'amour et de reconnaissance.
Tout nouveau souverain veut prompte obéissance
Il fallut donc partir. Louis franchit le seuil
Du palais où planait l'ombre de son aïeul.

La révolution voulut avoir un gage;
Elle saisit Louis pour s'en faire un otage.
Le chemin douloureux que foulaient tant de pas
Passait par l'échafaud et n'aboutissait pas.
Tout s'ébranle, soldats et voitures royales,
De femmes en haillons les bandes triomphales
Qui dansaient en chantant : « le peuple va manger;
Nous allons à Paris avec le boulanger. »
Les brigands avaient eu leur part dans les conquêtes :
De deux gardes-du-corps ils rapportaient les têtes.
Le maire de Paris, Bailly, vint recevoir
Le cortége royal. Le peuple, plein d'espoir,
Dans son roi reconquis mettait sa confiance
Et croyait avec lui ramener l'abondance.
Les marchés mieux garnis, la paix dans les esprits
Se fit pour quelque temps. L'Assemblée à Paris
S'installait à son tour, et de la vieille France,
Sans protection comme sans résistance,
Pour construire à nouveau, sapait les fondements
Le pays, par décret, mis en départements,
D'un passé douloureux reniant la mémoire,
Laissait tomber ses noms des pages de l'histoire.
Priviléges, métiers et corporations,
Tout fut renversé. Rien dans nos traditions
Ne se tenait debout. Des fiers parlementaires
Personne ne soutint les droits héréditaires.
Les tribunaux civils, les justices de paix
Sont des Constituants les solides bienfaits.
Cependant les districts, sur leur étroite base
Trop isolés peut-être, ont laissé table rase
Aux insurrections du peuple ou du pouvoir.
Le règne de Paris pouvait-il se prévoir ?

Les révolutions ont leurs lois nécessaires
Et le flot va heurter des débris séculaires.
Le Trésor était vide et les besoins urgents.
On prit les biens d'église, on vida les couvents
De l'État désormais les prêtres tributaires
Reçurent leur mandat, leurs titres, leurs salaires.
Et la commune loi, la loi d'élection
Aux évêques donna leur institution

Car toute fonction, ou terrestre ou divine,
Remonta vers sa source et dut son origine
Aux choix des citoyens, sagement tempérés
Par l'évolution d'un vote à deux degrés.
Pour se mieux conformer aux limites nouvelles,
On fit d'égales parts aux pasteurs des fidèles.
Armé du Concordat, le pontife Romain
Au décret opposa son véto souverain.
Les partis s'aigrissaient; les prêtres réfractaires
D'anathêmes sanglants chargeaient leurs adversaires.
Et, traqués par la loi, s'apprêtaient au combat.
Aux noms injurieux d'intrus et d'apostat,
A Paris, à Toulouse, en Bretagne, en Provence,
On vit des deux côtés croître la violence.
Le cœur rempli d'angoisse, et sous la pression
De l'émeute, Louis donna sa sanction.

La révolution, malgré ses saturnales,
Eut aussi ses beaux jours, ses fêtes sans égales
A ce but idéal où tend l'humanité,
Ce beau rêve d'amour et de fraternité,
Jamais d'un peuple entier l'élan patriotique
Ne toucha de si près. Dans sa splendeur antique
Nous apparaît encor la Fédération!
Quel vieillard, rajeuni par son émotion,
N'a cent fois raconté les bandes empressées
De libres travailleurs, au Champ-de-Mars poussées;
Hommes, femmes, enfants, tous les rangs confondus
Pour la fête prochaine élevant des talus.
Les fédérés, au vent agitant leur bannière,
Traversaient en chantant la France hospitalière.
Paris les accueillit en frères : dans leur foi
Ils confondaient encore la patrie et le roi,
Ignorant des partis les soupçons et la haine.
Leurs acclamations saluèrent la reine.
De l'orage vainqueur, le soleil un moment
Apparut, et du roi consacra le serment.

Le lendemain, Marat, bête sale et puante,
Distillait le venin de sa bave sanglante.
Le ciel s'assombrissait. Quand Bouillé, sans merci,
Frappait les régiments révoltés à Nancy,
Du club des Jacobins grandissait la puissance.
Par ses affiliés il enlaçait la France.
Chez les Constituants les meilleurs étaient las;
Dans leur œuvre pourtant ils ne s'arrêtaient pas.

Liés par leurs serments et non par leur conscience,
Du trône redoutant la prompte décadence,
Sur la pente qu'en vain ils voulaient remonter
Mirabeau seul peut-être aurait pu s'arrêter.
Subjuguant la raison sans atteindre à l'estime
Et planant au-dessus d'un soupçon légitime,
Maître de soi, gardant, par la Cour acheté,
Et son indépendance et son autorité,
A tous il imposa sa force et sa sagesse,
Cet homme qu'étreignaient le vice et la détresse
Contre le flot montant de l'émigration
Refusant le secours des lois d'exception,
Aux conseils de la peur toujours inaccessible,
Il soutint du bon sens le droit imprescriptible :
Usé par les excès, il mourut, en léguant
Son nom à l'avenir et son âme au néant.
Aux grands hommes bientôt les voûtes consacrées
Reçurent du tribun les cendres honorées.
Quand l'armoire de fer à la postérité
Eut livré le secret de sa vénalité,
La révolution s'égara dans sa route.
Sur les esprits tomba le froid brouillard du doute.
Sous les tristes dehors de la rigidité,
La publique faveur, avec l'intégrité,
Rencontrant par surcroît l'envie et la colère,
Du comte Mirabeau descend à Robespierre.

Froissé comme chrétien, comme roi, comme époux,
Dans son palais gardé par un peuple jaloux,
Louis voulut chercher sur l'extrême frontière
Un appui dans les murs d'une place de guerre.
Il choisit Montmédy. Sous des déguisements
Tous les siens, à minuit, de leurs appartements
S'échappent tour à tour; la reine dans les rues
S'égare quelque temps : les minutes perdues
Devaient se payer cher. Au faubourg Saint-Denis
Une voiture attend; on a franchi Paris.
Pour la mieux ressaisir Paris lâche sa proie.
De Sainte-Menehould, plein d'espoir et de joie,
Le roi part vers le soir : un homme, par malheur,
De l'arrêt du destin se fait l'exécuteur ;
Il reconnaît le roi, sur un cheval s'élance :
Un chemin de traverse abrège la distance.
Ce messager de mort que la mort suit de près
Court : mais derrière lui, devinant ses projets
Un fidèle soldat galope et perd sa trace.

Des relais commandés on ignorait la place.
A Varenne, partout le silence et la nuit.
De porte en porte on cherche en tremblant et sans bruit.
Rien! Drouet à l'affût renverse une charrette
Sur le pont. La voiture à son ordre s'arrête :
Les voyageurs s'en vont dans un obscur logis
Montrer leurs passe-ports. De l'empire des Lys
Chez Sauce l'épicier, syndic de la commune,
En conseil de famille on débat la fortune.
La femme du syndic à la femme du roi,
Avec le dur bon sens d'un égoïsme froid,
Résiste obstinément. La mère en vain supplie,
La fille des Césars sanglote et s'humilie,
Puis, à bout d'espérance, avec sa dignité,
En déclarant son nom retrouve sa fierté.
Au roi des officiers présentent leur hommage :
Ils ont trente hussards; pour forcer le passage.
Est-ce assez? On discute, et Louis, au matin,
Ajourne le salut. Le lugubre tocsin
De clochers en clochers toute la nuit résonne,
De paysans armés la route se couronne ;
Pour Paris un message ordonne le départ.
Pourtant Bouillé lui-même accourt : il est trop tard
Trop tard, toujours trop tard! Le vieux général pleure
Devant un pont rompu : quart d'heure par quart d'heure.
Par ces mille incidents dont le fatal concours
Sur les partis vaincus s'accumule toujours
Et qui semblent du sort l'insultante ironie,
Il sent qu'il a perdu cette grande partie
Et fuit à l'étranger. Triste fut le convoi
Qui d'avance semblait mener le deuil du roi.
Les voitures marchaient à petites journées,
D'un peuple défiant sans cesse environnées.
Cependant l'Assemblée en députation
Délègue deux des siens, Barnave et Pétion.
Pétion se drapa dans sa roideur austère;
Son collègue comprit la royale misère;
A la sainte pitié son cœur s'abandonna.
Mirabeau se vendit, Barnave se donna.

Les applaudissements sympathiques de l'assemblée prouvent à M. Joliet que, malgré son départ de Chartres, personne ne l'a oublié.

M. Famin lit ensuite un article plein d'*humour* sur les musées de province.

MESSIEURS,

Dans un musée de province on discutait un jour et l'on parla si doctement de part et d'autre que chacun s'en retourna convaincu qu'il avait raison. Comment décider la question? Jadis c'était à coups de lance que se plaidaient les procès, mais la mode en est passée, et c'est à coups de plume que les différends se débattent aujourd'hui. Ce n'est pas qu'un coup de plume ne soit souvent venimeux; Messieurs les savants sont parfois gens d'humeur quinteuse et s'abordent volontiers à la façon des héros d'Homère. Mais rassurez-vous..... vous ne trouverez ici ni savants ni gens quinteux, mais une *simple causerie sur les arts à propos des musées de province.*

A ce mot de musée, nous aurions le droit, abusant de notre titre, de remonter jusqu'au Μουσεῖον, nom que portaient chez les anciens les temples dédiés aux Muses, et les académies consacrées aux sciences, aux lettres et aux arts, ou tout au moins, vous conduisant directement à Athènes, d'y rendre visite au poëte Musée sur la colline à laquelle il laissa son nom, faute de laisser autre chose à la postérité. Nous pourrions vous mener ensuite à Alexandrie et vous y faire admirer ce célèbre musée où les savants de l'antiquité étaient entretenus aux frais du trésor public (c'était, au dire des savants modernes, une excellente institution). Mais, sans voyager si loin, nous nous bornerons à dire que chez les anciens les arts étaient exclusivement destinés à orner les temples et autres édifices publics, que l'usage des collections artistiques leur était inconnu et que les musées modernes ne datent que de la fin du XV[e] siècle. Ils durent leur origine au désir de conserver les reliques artistiques du passé et s'établirent souvent dans les anciens temples du paganisme dont les dieux étaient partis, et qui, se rappelant leur noble privilége d'autrefois, redevinrent des lieux d'asile où les épaves errantes des civilisations antérieures trouvèrent enfin un refuge et un abri.

Ces édifices furent d'abord le privilége de quelques rares cités; aujourd'hui presque toutes nos villes de province regardent ce luxe de nos pères comme une des nécessités de notre époque, et les retardataires auraient tout à craindre des sévérités d'une nouvelle carte intellectuelle de la France, qui leur infligerait évidemment ses teintes les plus sombres.

Le goût des arts, se vulgarisant de plus en plus, devint, on peut le dire, la passion à la mode; artistes et tableaux se multiplièrent : il fallut ouvrir une nouvelle issue à cette marée montante des beaux-arts. Les musées dévièrent alors de leur but originaire, et Paris vit ouvrir les galeries du Luxembourg où les artistes contemporains trouvèrent une liste civile princière.

Sans entrer dans une discussion approfondie à ce sujet, disons que nous avons souvent entendu les maîtres les plus célèbres s'élever contre les galeries de tableaux modernes. La peinture murale, disaient-ils, la seule usitée jusqu'au XVe siècle, est la véritable peinture monumentale, faite pour le lieu, la place et la lumière qui ont été préparés pour la recevoir; elle vient dignement compléter l'ensemble de l'ornementation. Les édifices publics ne doivent d'ailleurs pas se décorer comme les appartements d'un particulier, avec des tableaux accrochés à des clous à l'instar de petits meubles qu'on place et qu'on déplace; ils ajoutaient que cet assemblage fortuit de toiles différentes de grandeur, de sujets, de manière et de coloris, toutes surprises elles-mêmes, on peut le dire, de se trouver réunies, offre à l'œil étonné une bigarrure d'aspect qui fait promptement succéder la fatigue au plaisir. Après un réaliste, comment saisir l'élévation du style? A côté d'un tableau violent d'intention et de coloris, comment apprécier la sobre harmonie de lignes et de couleurs? D'ailleurs, on l'a dit, dans les musées comme dans le monde, ce sont toujours les méchants qui tuent les bons.

Quoi qu'il en soit, la province, toujours jalouse d'imiter Paris (et elle ferait souvent mieux de garder son cachet et son individualité, car une des causes les plus fréquentes d'erreur consiste dans cette coutume erronée de transplanter les usages et les choses dans des lieux et des conditions différentes), la province, disons-nous, suivit l'exemple de Paris et ouvrit ses musées aux artistes contemporains; mais limitée dans ses édifices comme dans ses budgets, elle mit le tout ensemble et logea côte à côte les anciens et les modernes.

Entre voisins, vous le savez, on n'est pas toujours d'accord : les anciens et les modernes se trouvant en rivalité, antiquaires et amateurs prêchèrent chacun pour leur saint, et les archéologues ont grand peur aujourd'hui qu'à l'instar de certains oiseaux qui s'emparent des nids qui n'étaient pas faits pour eux, les petits-neveux n'étouffent peu à peu les ancêtres: car

chacun sait que les morts ne se défendent guère, tandis que les vivants ont bec et ongles.

Mais, diront nos adversaires, nous ne voulons exclure personne et demandons seulement notre place au soleil. — Mon Dieu, sur les principes on est souvent d'accord, sauf à ne pas s'entendre sur l'application; mais en réalité peu de villes sont assez riches pour se donner tous les luxes : les ressources des musées sont restreintes et, comme disent les Italiens, il faut faire le pas suivant la longueur de la jambe. Alors on est forcé d'opter, et, après avoir fait emplette de tableaux modernes, on manque, faute d'argent, des occasions regrettables; alors adieu la médaille qui manquait à notre collection, adieu la tapisserie, le vitrail local ou le vieux meuble : pauvres épaves refusées, retournez de nouveau errer de par le monde, allez-vous-en, la caisse est vide.

Pas plus que nos adversaires, nous ne voulons d'exclusions systématiques; les croyances de notre vie entière repoussent tout soupçon à cet égard, mais nous demandons à entourer de garanties sérieuses l'admission de l'art moderne. Il y a là une question d'appréciation relative importante pour l'avenir des musées de province : nous vous demandons la permission de l'examiner en toute liberté, vous disant comme Montaigne : *Je ne vous donne pas cette opinion comme bonne, mais comme mienne.*

Les collections artistiques comprennent deux parties bien distinctes : l'art ancien qui selon nous est le nécessaire, et l'art moderne qui est le luxe d'un musée. Pensant contrairement à certaines gens que le luxe ne doit passer qu'après le nécessaire, nous disons que, de même que les musées scientifiques ne vont pas collectionner la flore et la faune d'Amérique de préférence à celles de leur pays, de même les musées doivent rester fidèles à leur but originaire, et leur premier devoir est de collectionner l'archéologie départementale et tout ce qui se rapporte à l'histoire locale. Quant à l'art moderne, toute collection artistique doit être un choix intelligent, mais dans un musée le choix doit être plus sévère encore, car un établissement public n'est pas libre comme un particulier qui ne relevant que de son goût et de son bon plaisir est le maître chez lui, et combien en abusent ! combien de collectionneurs d'art à bon marché pensent apparemment compenser la qualité par la quantité, et oubliant

qu'une addition de zéros ne donne jamais que zéro au total, réunissent chez eux des espèces de bazars, amalgames bizarres de petits achats sans valeur, qui ne payent pas la place qu'ils occupent. La vue de ces déplorables collections nous remet toujours en mémoire l'histoire de ce pauvre homme dont la cervelle avait déménagé; il avait la manie des paravents, en achetait de toutes mains, les entassait chez lui, puis tout heureux et tout fier, exhibait à chacun ses trésors, disant : je les ai eus presque pour rien et tous tableaux de maîtres. On le mit à Charenton, c'était un peu sévère. Abandonnons ces pauvretés, tableaux de boudoirs, tableaux de fumoirs, et laissons partir tout ce bagage pour l'Amérique, dont le robuste appétit dévore chaque année des cargaisons entières de tableaux anciens, modernes, et grands maîtres que Paris fabrique à toute vapeur et lui expédie à des prix modérés.

Mais revenons à nos musées, et disons que pour être à la hauteur de leur mission, ils ne doivent quant à l'art moderne admettre que des œuvres de choix. Le beau seul y doit avoir ses entrées, les maîtres seuls ont le droit d'y siéger. Nous n'avons, direz-vous, ni le moyen ni l'ambition d'aller frapper à la porte des princes de l'art et nous nous contenterons d'œuvres secondaires. — La place de ces œuvres tout estimables qu'elles soient n'est pas dans les musées publics qui sont des musées d'étude; leur place est chez les particuliers dont elles iront orner les galeries et les habitations, et d'ailleurs, une fois sur cette pente glissante, ou vous arrêteriez-vous? Nos villes de province abondent il est vrai en admirables dévouements, mais pour juger les œuvres d'art, le dévouement ne suffit pas, il faut autre chose. Nous savons que sur cette question nous venons nous heurter ou plutôt nous briser contre un préjugé profondément enraciné; mais n'importe, il faut avoir le courage de son opinion : *Dis ce que penses, advienne que pourra.* Puisque dans tous les temps l'opinion publique a toujours été accusant les souverains d'être trop confiants en leur propre jugement et de fermer l'oreille aux conseils, ne serait-il pas juste que dans les questions où l'opinion publique est souveraine absolue, elle suivît les conseils qu'elle a tant de fois donnés et que se méfiant à son tour de sa propre infaillibilité, elle voulût bien écouter ceux qui ne sont pas de son avis, car les nations se trompent comme les rois, l'infaillibilité n'est pas de ce monde

Quant à nous, nous n'admettrons jamais que le goût puisse être classé parmi les générations spontanées ; même chez les organisations d'élite il est le fruit de l'étude, car rien ne pousse sans culture, rien ne s'apprend sans travail : au moral comme au physique, l'homme arrive tout nu sur la terre, et ce n'est qu'à force de labeur qu'il parvient à vêtir son esprit comme son corps. Il n'est pas plus vrai que chez l'artiste le goût précède le talent, c'est le contraire qui a lieu ; quand le talent est venu, alors, mais seulement alors, l'horizon s'agrandit, le goût, fruit de l'expérience, s'élargit et s'épure tout à la fois, et vient enfin compléter l'artiste. Le goût est le couronnement de l'édifice.

Nous disons donc que la composition des musées rencontre de nombreux écueils, et comment les éviter, quand arriveront Messieurs les protégés, cette grande famille, pauvre mais puissante ? Celui-là est un si bon jeune homme, de son pinceau il nourrit son vieux père, cet autre a sur les bras sa femme et quatre enfants, et celui-ci a des cousins dans le département. Ils sont toujours bons fils, bons époux et bons pères ; à défaut de talent, tout jonchés de vertus ; alors arrivent les influences, puis viennent les défaillances ; mon Dieu, il faut bien prendre les hommes comme ils sont, les Brutus sont rares dans la province, cela fait l'éloge de son cœur ; quelqu'un objecte bien que le musée n'est pas chargé de faire des bonnes œuvres, mais d'en acheter ; la faiblesse, décorée du nom de bonté d'âme, décide la question, et le musée de l'endroit s'enrichit d'une croûte.

Mais, dites-vous, les inconnus d'aujourd'hui seront les célébrités de demain. Ah ! j'entends, vous irez droit à ceux qui ont inscrit sur le front : Macbeth, tu seras roi, et vous comptez trouver de jeunes chefs-d'œuvre qui ne vous coûteront guère : cela se voyait autrefois, dit-on, mais aujourd'hui, chacun sait de bonne heure ce qu'il vaut, et si quelqu'un fait erreur en ce point, ce n'est guère en moins qu'il se trompe. Ainsi quant aux chefs-d'œuvre à bon marché, nous voulons bien croire à vos miracles, mais nous demandons à les voir auparavant.

Selon nous, deux grands principes doivent servir de guides aux musées : largeur dans le goût, sévérité dans les choix. Le goût doit être large et étendu comme l'art lui-même ; pas de ces exclusions étroites et surtout jamais de ces proscriptions qui embrassent systématiquement toute une époque ou une école : il y a du beau partout, le difficile est de savoir le trouver

Rappelons-nous ces déplorables exemples de l'exclusivisme, lorsque, se déguisant sous le masque du goût, il venait autrefois mutiler nos vieilles églises gothiques, et les rhabillant au goût du jour, en faire je ne sais quelles bâtardes contrefaçons des temples grecs et romains. Méfions-nous de ces Procuste qui n'acceptant que ce qui est à leur mesure disent au goût : Tu n'iras pas plus loin, et de ces esprits passionnés qui diviseraient volontiers les grands artistes en Guelfes et Gibelins, afin de les mettre aux prises et de battre les uns par les autres. Ces discussions sont aussi puériles que la querelle des yeux bleus et des yeux noirs, qui sont tous charmants; et s'il est permis de comparer les œuvres de l'homme à celles de Dieu, disons qu'il faut savoir jouir de tout ce qui est beau dans les arts comme dans la nature, qu'il faut accepter l'art sous toutes ses formes et, sans distinction d'époques ni d'écoles, aller cueillir le beau partout où il se trouve. Disons cependant que les artistes ont droit de faire exception : fatalement entraînés à choisir leur voie selon les instincts de leur génie, une foi enthousiaste a souvent pour compagne un peu d'intolérance; respectons l'ardeur de leurs convictions, c'est un des éléments de leur force, et demandons-leur seulement de respecter les autres cultes : on ne peut adorer plusieurs dieux.

Mais si le goût doit être large, les choix doivent être sévères; les armes des musées, selon le célèbre Denon, sont l'abeille et le crible : la première pour amasser toujours, le second pour vanner sans cesse et rejeter ce qui n'est pas digne de figurer dans les collections. Si, au moment de leur création, les musées ont temporairement le droit d'être indulgents et doivent penser d'abord à l'abeille, plus tard ils ne doivent jamais oublier le crible, et s'il s'est glissé des œuvres médiocres, il les faut chasser hors du temple, car il y a deux manières de grandir la valeur d'une collection : augmenter les bons et éliminer les médiocres; et combien de musées s'enrichissent moins en s'augmentant qu'ils ne le feraient en s'épurant. A plus forte raison, jamais, sous aucun prétexte, on ne doit se permettre ces petits achats médiocres qui iraient infailliblement plus tard orner les greniers; rappelez-vous le mot d'un célèbre banquier, Crésus des temps modernes : « Je ne suis pas assez riche pour acheter de la mauvaise peinture. » Les économies doivent donc porter sur la quantité, jamais sur la qualité. Si vos ressources sont

insuffisantes, attendez, cumulez vos revenus, alors frappez juste et fort en allant droit aux sources les plus pures, droit aux maîtres de l'art; et vous pourrez alors montrer hardiment vos musées à vos amis comme à vos ennemis. En s'engageant dans la voie opposée, les musées de province, sans cachet et sans individualité, seront peu à peu envahis par les petits tableaux modernes, qui ne coûteront guère et vaudront encore moins, et se ressemblant tous ne différeront les uns des autres que par le degré de médiocrité des œuvres qui iront toujours s'amoindrissant avec les ressources financières de chaque localité.

Vous méfiant des influences et du népotisme, ne voyez que l'œuvre et jamais l'auteur. Mais, dites-vous, les œuvres des compatriotes ont naturellement droit de cité chez nous, un peu de faveur est ici bien permise. Non, si l'œuvre est médiocre: pourquoi imiter ces parents imprudents qui exposent aux yeux de tous les faiblesses de leurs enfants? A quoi bon montrer aux étrangers que chez nous on sait faire de la mauvaise peinture? Si l'œuvre est bonne, au contraire, ouvrez la porte à deux battants, elle entrera non par droit de naissance, mais par droit de conquête, et ce sera jour de fête au musée; la gloire d'un compatriote n'est-elle pas aussi la nôtre?

Mais, direz-vous, le passé n'a pas laissé que des chefs-d'œuvre et les modernes deviendront des anciens à leur tour; c'est même dans cette prévision que fut créé le musée du Luxembourg, dont vous nous parliez tout à l'heure. — Sans doute; mais les restes du passé ont d'abord un intérêt historique indépendant de leur valeur au point de vue de l'art: ils ont d'ailleurs reçu la consécration du temps, cet inflexible justicier qui, moins aveugle qu'on ne pense, va séparant sans cesse le bon du mauvais, et condamnant celui-ci à la destruction et à l'oubli.

Pour bien apprécier, il faut être à distance convenable; les contemporains sont trop voisins de l'auteur pour le juger froidement: les sympathies ou les répulsions qu'inspire le caractère personnel de l'homme viennent déteindre sur son œuvre, et la mode, impérieuse comme tous les parvenus, pèse à son tour dans la balance. Aussi la postérité n'accepte jamais l'héritage du passé que sous bénéfice d'inventaire; elle ne voit que l'œuvre, l'ouvrier est mort, et loin des influences, des préjugés et des préventions, elle rend ses arrêts souverains dans le calme de son impartialité. Combien d'œuvres à la mode et de réputa-

tions frelatées n'ont pas survécu et ne survivront pas aux coteries qui les ont encensées! La mission de la postérité est quelquefois plus douce, lorsqu'elle vient réparer d'injustes oublis, car il est aussi des martyrs de l'art qui ne reçoivent leurs couronnes que sur leurs tombeaux.

Quant aux galeries du Luxembourg, ce n'est qu'un musée d'épreuve, et si l'on peut dire que le Louvre est le paradis des peintres, le Luxembourg n'en serait tout au plus que le purgatoire, car à la mort de l'artiste, l'œuvre vient subir un nouveau jugement; les élus vont siéger dans les salons, et les autres montant plus haut vont s'enterrer dans cette vaste nécropole qu'on appelle les greniers du Louvre.

Mais, diront les partisans du moderne, laissez-nous parler à notre tour et vous exposer nos griefs. Vous autres antiquaires pur sang, semblables à ces vieillards qui pensent que l'on ne peut avoir de mérite à moins d'être bien vieux, et considèrent comme des enfants tous ceux qui n'ont pas au moins soixante ans, vous gardez toutes vos tendresses pour l'ancien et vous méprisez le moderne. Pour vous, convenez-en, le vermoulu a de l'attrait, et le moisi a des charmes; chez vous tout vieux tesson devient un monument : en un mot, vous aimez le vieux pour lui-même, et votre éternel refrain est :

Rien n'est beau que le vieux, le vieux seul est aimable.

Et, pendant que nous sommes sur le chapitre de vos péchés, laissez-nous vous dire un bruit qui court sur votre compte. On dit que, dans ces doctes cénacles, tout composés de graves archéologues, se glisse parfois une jeune personne française, frivole et légère..... La mode enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom : la magicienne vient ensorceler de vénérables antiquaires, et ceux-ci s'éprennent aussitôt de passion platonique pour un vieux siècle tout étonné de se retrouver à la mode au détriment de ses confrères, puis, un beau matin, déménageant leur enthousiasme et faisant infidélité à ce pauvre siècle abandonné, les volages vont porter ailleurs leurs ardeurs vagabondes et se remettent à brûler pour un autre vieux siècle qui devient à son tour le favori du jour.

Ainsi parlent les gens frondeurs et légers : notre pays malin et un peu blasé trouve, hélas trop souvent, plus de plaisir à critiquer qu'à admirer : l'origine des plaisanteries sur l'archéo-

logie remonte à un roman célèbre. Tous nous avons souri des travers du bon antiquaire, mais n'oublions pas que s'il était illustre romancier, Walter-Scott était aussi savant archéologue, et membre très-zélé de la Société des Antiquaires d'Edimbourg : ne prenons donc pas trop au sérieux d'innocents badinages, et ne dépassant pas le but, faisons comme bien des gens qui rient des médecins de Molière, ce qui ne les empêche pas, le cas échéant, d'envoyer chercher le leur. Toutes les opinions ont leurs ultras : un peu d'exagération est permise à l'enthousiasme et ne doit pas faire perdre de vue la justice de la cause que les antiquaires défendent avec tant de zèle. Honorons ces vaillants pionniers de l'histoire dont le dévouement et la persévérance vont reconstituant les chroniques locales détruites ou égarées par les révolutions et l'ignorance, ces deux sœurs en destruction.

Mais enfin, dites-vous, il faut bien encourager les arts. Je me méfie singulièrement, je l'avoue, de ces grands mots vagues et sonores dont l'ampleur élastique promet tout, mais permet tout aussi ; vos encouragements, à l'œil myope, au pas pesant, ne savent jamais, ni voir le talent qui commence à poindre, ni monter à ses mansardes : je crains donc que s'égarant du droit chemin ils n'arrivent que bien rarement à leur adresse, et ne ressemblent trop souvent à ces prix d'encouragement, qui, dans les pensionnats bien tenus, vont toujours à ceux qui sont incapables d'en avoir d'autres. Laissez-moi vous conter une anecdote à ce sujet :

Un mien ami, sculpteur de son métier, arrivait à Paris il y a quelque trente ans, riche en mérite, pauvre en argent : c'était un revenant d'Italie : en ce temps-là un château de nos rois se décorait du haut en bas et de peintures et de sculptures, un peu plus on aurait peint et les caves et les greniers. Bon ! dit notre homme, ceci est mon affaire : il va frapper à la porte du Louvre, demandant quelque petit buste qui pût le mener à la saison prochaine ; c'était modeste, mais hélas ! sans protecteur et sans apostille, une couronne est bien légère, on l'évinça ; le cas devenait grave, la fortune vint à son secours. Ce buste convoité par notre ami, ce fut une demoiselle qui l'obtint : on a remarqué que les encouragements des beaux-arts allaient bien souvent aux demoiselles, ce qui prouverait en passant qu'en fait d'influence le sexe faible est le plus fort. Mais l'embarras pour

elle n'était pas d'obtenir le buste, c'était de le faire, de sculpture n'en sachant guère ; tout s'arrangea, elle vint naïvement trouver notre homme, il fit le buste, elle eut l'honneur et presque tout l'argent, il eut le reste : dans ce temps-là, vous le voyez, on encourageait déjà les arts. C'est au château de Versailles que se passait la scène, tout proche de cette galerie des Souverains, qui, dit-on, compte plus de mauvais rois que l'histoire de France.

Vous le voyez, nous ne sommes nullement d'accord, en matière d'encouragements aux arts ; entendons-nous donc ici sur le mot et sur la chose. Oui, un grand État doit encourager les arts, c'est un de ces grands devoirs qui, bien compris, sont toujours noblement récompensés, car la gloire de l'artiste rejaillit sur son époque, et si certains siècles ont porté le nom de grands, c'est aux arts qu'ils le doivent autant qu'aux lettres ; mais, selon nous, encourager les arts, c'est commander aux grands artistes des travaux sérieux dignes du pays et dignes d'eux. En voyant la gloire et la richesse venir couronner le talent, la jeunesse poursuivra courageusement son œuvre en disant : il y a aussi des bâtons de maréchaux pour les vaillants soldats de l'art. Léon X et François I[er] encourageaient les arts, mais leurs encouragements s'appelaient Raphaël et Léonard de Vinci.

Laissant donc à l'État le soin d'encourager le grand art et aux amateurs éclairés celui de protéger la jeunesse, bornons-nous à notre tâche qui est de bien meubler nos musées. Soutenir la médiocrité n'est pas encourager les arts, ce serait plutôt imiter cet honnête aubergiste qui faisait sans cesse repeindre son enseigne et disait facétieusement : il faut bien encourager les arts.

Le talent, dites-vous, peut rester inconnu faute d'encouragements : cela pouvait être autrefois, les expositions étaient rares au vieux Louvre, mais aujourd'hui, avec des expositions annuelles, la lumière ne peut rester longtemps sous le boisseau ; oubliez-vous d'ailleurs cette armée de journalistes, nouveaux Diogènes à la recherche d'un homme ? Je craindrais plutôt qu'à l'encontre du cynique ils n'en trouvassent plus qu'il n'y en a, témoin ce fameux critique qui défendait son jeune protégé en disant : certes, j'y tiens, et c'est bien naturel, c'est moi qui l'ai inventé.

Mais trop souvent on croit protéger les arts en encourageant

ces fausses vocations, filles d'une vaniteuse médiocrité, qu'on devrait au contraire décourager avec énergie dans leur propre intérêt et dans celui de l'art. Combien de naïfs Mécènes s'imaginent avoir découvert un œuf d'aigle et le couvent avec plus d'amour que de discernement ! Puis vient à passer un critique, or vous savez que ces messieurs sont très-friands de primeurs en fait d'art, car un seul brevet d'invention peut classer un journaliste. Aussi prennent-ils souvent les premières lueurs, éclairs de la jeunesse, pour l'auréole du génie, et vont s'écriant partout : c'est un astre nouveau; mais à ce mot d'astre nouveau vous comprenez que toutes les vieilles planètes commencent à dresser l'oreille. Grand émoi dans le pays des arts, on vient, on examine, on critique et l'on glose; l'astre est épluché de toutes les façons, et trouve, hélas! plus de Thomas que de croyants. Journaliste et Mécène qui attendaient l'éclosion de leur aiglon, lors craignant mésaventure, s'éclipsent de compagnie. Cependant notre homme ayant goûté cette liqueur enivrante que distille la publicité, rêve de Raphaël et de gloire, mais d'une gloire bien placée et rapportant de gros dividendes; il escompte déjà l'avenir et veut surtout aller vite en besogne: ils sont tous ainsi et prétendent moissonner en mars et vendanger en avril. Adieu les études sérieuses, on s'abandonne à la facilité, cette perfide syrène, à tête gracieuse, à queue difforme, et comme ces arbres trop hâtifs qui donnent toujours des fleurs et jamais de fruits, on s'étiole, et le pauvre Icare, faute d'ailes, retombe à terre. On se drape alors dans le manteau du génie incompris, on ne rêve plus de Raphaël, il faut bien vivre. L'art était le but, il devient le moyen, ce n'est même plus un art, c'est un métier; à défaut de savoir on a le savoir-faire; à défaut de talent on a des protecteurs, on paye ses réclames décorées du nom de chronique des arts, et on met plus de temps à placer sa peinture qu'à la faire. Enfin le malheureux apprend trop tard, à ses dépens, la terrible bifurcation de la route des arts qui conduit les uns au Panthéon et les autres à l'hôpital. Devant cette triste et trop fréquente histoire, les moralistes répéteront le mot du roi Louis XI : « *Quand orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de bien près.* » Mais les artistes diront : voilà le triste fruit des encouragements inconsidérés et trop hâtifs qui enlèvent la jeunesse aux fortes et viriles études, et l'énervent en lui inspirant une présomption prématurée.

Nous pensons, au contraire, que la lutte est nécessaire au talent, c'est une de ses conditions vitales; mortelle aux faibles, elle est salutaire aux forts, dont elle trempe et grandit l'énergie: malheur à ceux auxquels elle a manqué, car on peut le dire: la lutte est le tremplin du génie. A ce mot de lutte, notre pensée se reporte involontairement sur un des amis les plus chers de notre jeunesse, dont le talent pur et convaincu comme ses croyances faisait songer aux Bartolomée, aux Fra Angelico; qui plus que lui lutta avec la pauvreté? Mais il regardait en avant, la rejetant fièrement comme son manteau derrière son épaule: ils étaient là deux frères s'aimant comme les deux Corneille; le talent était venu, la pauvreté restait toujours: la fortune vint enfin frapper à sa porte, c'était, pensez-vous, les encouragements aux beaux-arts; non, c'était leur portière qui venait annoncer grande nouvelle. Un voisin, un gendarme demandait son portrait en pied, grande tenue, grandeur de nature et offrait rondement trente francs et la toile en sus; une commande! Jugez si l'on fut heureux, si les deux frères s'embrassèrent, et si ce soir-là éveillés ou endormis ils firent d'heureux songes en leur mansarde. Trente francs! Mais c'était tout au moins l'avant-garde de la fortune. Puis ensuite le portrait était si beau et le gendarme si content, qu'en sus du prix stipulé le peintre fut solennellement invité à dîner chez le brigadier; ce qui fut très-apprécié chez des gens qui d'habitude ne dînaient guère plus de cinq à six fois par semaine. La fortune, ce jour-là, ne faisait pas les choses à demi, et séance tenante le gendarme déclara qu'il entendait avoir, en pendant du sien, le portrait de sa femme. Nouvelle joie chez nos amis; mais ici la fortune s'éclipsa. C'était en 1830; survint la révolution, le gendarme fut licencié, plus de largesses aux arts; le portrait de madame tomba dans l'eau et l'essor du peintre fut brusquement enrayé: ces révolutions n'en font jamais d'autres, et ces grands tremblements de terre, non contents de mettre le globe à l'envers, vont toujours écrasant des souris en leur trou. Mais de même que le liége remonte toujours à la surface de l'eau, le mérite finit toujours par surgir triomphant. Ainsi peu de temps après nous retrouvons notre jeune peintre; à sa porte attendent les équipages, la richesse et la noblesse se disputent un tour de faveur pour poser devant le maître, et la gloire vint s'asseoir à son foyer jusqu'au jour où, jeune encore, un glas funèbre

se fît entendre ; on se disait : La France et les arts ont perdu une de leurs gloires, Flandrin est mort.

Mais il est grand temps de terminer cette trop longue causerie à travers champs et de nous résumer en répétant : que la mission des musées de province est d'abord et avant tout de collectionner l'archéologie locale et tout ce qui se rapporte au pays : disons ensuite que le musée artistique ne saurait borner son ambition à réunir une agréable collection, capable de faire passer quelques heures aux oisifs de la localité ou à offrir quelques modèles passables aux amateurs qui s'adonnent aux arts du dessin ; un but aussi frivole ne saurait être subventionné des deniers de la Commune. Le musée a une haute mission à remplir au point de vue de l'art, il n'est pas seulement le noble plaisir du présent, il doit être la semence de l'avenir, n'oublions pas que le musée de la cité en est le professeur. A lui le devoir d'éveiller les instincts artistiques de la jeunesse, de former son goût par l'aspect du beau, et de la guider enfin dans des voies sérieuses et sincères.

En un mot, un musée public est un grand personnage auquel on ne doit présenter que des gens ayant des titres sérieux à l'honneur d'être admis dans ses salons, où il ne doit loger que des hôtes jouissant de la considération universelle. C'est la qualité et non la quantité qui classe une collection ; en Italie il suffit souvent d'un seul chef-d'œuvre pour rendre une galerie célèbre, et le fameux portrait du joueur de violon de Raphaël dont on ne sait même pas le nom, a fait à peu près à lui seul la gloire de la galerie Sciarra.

Socrate disait : Quelque petite que soit ma maison, plût aux Dieux qu'elle fût pleine de vrais amis ! Nous dirons de même : plût à Dieu que vos musées fussent petits, mais remplis des œuvres consciencieuses et sincères des maîtres de tous les âges !

Cet article est plusieurs fois interrompu par les murmures approbateurs et les applaudissements des personnes présentes à la réunion.

M. Met-Gaubert, au nom de M. Tasset, lit une ballade traduite de l'anglais, et une fable composée pour cette séance par l'honorable sociétaire

L'ERMITE.

BALLADE TRADUITE DE L'ANGLAIS.

« Guide ma marche solitaire,
» Ermite, habitant de ces lieux,
» Conduis mes pas vers la chaumière
» Où brille ce point lumineux.

» Devant moi le désert sauvage
» Semble, à chaque instant, s'agrandir.
» Je perds la force et le courage :
» Ici, sans toi, j'allais mourir ! »

— « Mon fils ! mon fils ! répond l'ermite,
» La lueur que suivent tes pas,
» Est un fantôme qui t'invite,
» Et te conduirait au trépas.

» Viens, suis-moi. Mon humble ermitage
» Au malheur est toujours ouvert;
» Le peu que j'ai je le partage,
» Et par le cœur il est offert. »

La cabane du solitaire
Reçoit les pas du voyageur;
Du foyer l'ardeur salutaire
Ranime bientôt sa vigueur.

L'ermite à son jeune convive
S'empresse à prodiguer ses soins :
Sa tendresse toujours active
Cherche à prévenir ses besoins.

Mais en vain ! Cette âme blessée
Semble céder à ses douleurs.
L'étranger, la tête baissée,
Répond par un torrent de pleurs.

L'aspect du trouble qui l'agite
Emeut son hôte généreux.
« Jeune infortuné, dit l'ermite,
» D'où vient ce désespoir affreux ?

» Aurais-tu vu de la richesse
» Le prestige s'évanouir?
» D'un faux ami, d'une maîtresse
» Ton amour s'est-il vu trahir ?

Crois-moi! pour des biens périssables
» Fais voir un dédain courageux.
» Aimant des objets méprisables,
» On est méprisable comme eux.

» L'amitié que le monde encense
» N'est qu'un fantôme séducteur
» Qui suit le char de l'opulence,
» Et foule à ses pieds le malheur.

» Et l'amour!... l'amour de nos belles
» N'excite plus que les dédains.
» C'est dans le nid des tourterelles
» Qu'il s'est banni chez les humains!

Reprends, mon fils, reprends courage! »
— Il dit.... Du jeune voyageur
Il voit par degrés le visage
Perdre sa première pâleur.

Ce regard doux et plein de charme,
Ce sein par la crainte agité,
Tout à l'ermite qui s'alarme
Découvre une jeune beauté.

« Pardonne, dit-elle, ô mon père!
» Homme divin, pardonne-moi,
» Si je profane une chaumière
» Que Dieu seul habite avec toi!

» Plains, du moins, une infortunée
» Qui, victime d'un sort cruel,
» Errante, au malheur condamnée,
» Porte en son cœur le trait mortel.

» Aux rivages de l'Angleterre
» D'un seigneur je reçus le jour;
» Seule j'étais dépositaire
» De ses trésors, de son amour.

» Bientôt épris de ma richesse
» Je vis mille amants sur mes pas,
» Chacun peignait une tendresse
» Qu'en son cœur il n'éprouvait pas.

» Chacun me vantait sa naissance,
» Demandait ma main en retour;
» Edwin seul souffrait en silence,
» Et ne parlait jamais d'amour!

Pauvre Edwin! titres ni richesse,
» Il n'avait rien à me donner!
Mais il avait honneur, sagesse....
Il avait tout pour me charmer.

Je triomphais d'en être aimée!
Mais, de l'orgueil funeste erreur!
Lorsque mon âme était charmée,
Mon regard feignait la froideur.

» Enfin, las de traîner sa chaîne,
» Edwin me quitta pour toujours,
Et sur une rive lointaine
Le chagrin a fini ses jours.

» Ma mort seule, expiant mon crime
» D'Edwin peut venger le trépas;
Vers le tombeau de ma victime
» Je porte mes coupables pas.

» Je veux que sa cendre chérie
» Reçoive mon dernier soupir;
» Edwin pour moi perdit la vie,
» Et pour Edwin je dois mourir!

— » Dieu l'empêche! » interrompt l'ermite
En la serrant contre son sein.
La belle regarde, interdite....
Elle était dans les bras d'Edwin.

Angelina toujours chérie,
» S'écrie-t-il, regarde-moi!
» C'est ton Edwin que pour la vie
» Le Ciel rend à l'amour, à toi!

» Laisse-moi te presser encore!
Bannis le trouble de ton cœur!
» Désormais, femme que j'adore,
» Rien ne troublera ton bonheur!

» La mort même, ma douce amie,
» Ne rompra point des nœuds si doux;
» Le dernier souffle de ta vie
Verra s'éteindre ton époux!

JUPITER ET LE PÈRE DE FAMILLE

FABLE.

« O Jupiter ! j'implore ta faveur !
Disait un jour un père de famille.
» De deux garçons et d'une fille
» Tu m'as rendu le possesseur.
» Exauce, Dieu puissant, les vœux que je t'adresse
» A l'égard de ces chers enfants !
» Que l'aîné de mes fils, l'espoir de mes vieux ans,
» Obtienne de toi la richesse !
» Que le second ressente dans son cœur
» L'ambitieux désir qui rêve la puissance,
» Et que la royale faveur
» Soit son but et sa récompense !
» Quant à ma fille, si tu veux
» Lui donner la beauté, les grâces en partage,
» Il ne m'en faut pas davantage.
— Soit ! lui dit Jupiter, je souscris à tes vœux ! »

Or, voici de quelle manière
Le pauvre père a vu ses souhaits accomplis.
En peu de temps l'aîné des fils
Est devenu millionnaire !....
Mais avec la fièvre de l'or
L'infâme et sordide avarice
Est venue, et fait son supplice !
Plus il a, plus il veut encor.
Le sommeil a fui sa paupière :
D'un avare, étrange destin,
Au sein de la fortune il trouve la misère,
Et se laisse mourir de faim !

Le second fils, objet d'une faveur subite,
Aux plus brillants emplois parvenu sans mérite,
A fixé quelque temps les regards de la Cour.
Mais, victime aujourd'hui des caprices du prince,
Il pleure, au fond d'une province,
Ses honneurs perdus sans retour.

La fille, par sa grâce en tous lieux admirée,
Mais coquette pour son malheur,
De nombreux amants entourée,
S'est fait un jeu de leur douleur

Mais le temps a fui, sur son aile
Emportant jeunesse et beauté;
Les soupirants ont fui loin d'elle.
On la voit aujourd'hui subir la loi cruelle
Du mépris qu'elle a mérité.

Le père infortuné, dans sa douleur extrême,
Va de nouveau se plaindre au souverain des Dieux.
Jupiter lui répond : « De ton sort rigoureux
» Ne t'en prends ici qu'à toi-même,
» Sans fatiguer le ciel par de stupides vœux;
» Sur la seule vertu fonde ta confiance :
» Elle ne t'égarera pas.
» Quant aux autres biens d'ici-bas,
» Attends-les de la providence. »

Après cette lecture, écoutée avec attention et accompagnée de vifs applaudissements, la séance se termine par la lecture d'un article de M. Met-Gaubert.

Mesdames et Messieurs,

La devise de notre Société archéologique porte : *Antiqua venerari, ad meliora progredi*. On la dirait admirablement appropriée aux merveilles de notre Exposition industrielle et artistique où l'on se plaît à voir les coffres et bahuts des siècles passés étaler leurs splendides richesses à côté d'objets des temps modernes, d'un travail exquis et du meilleur goût. Mais il ne faut pas être exclusif, et c'est à propos de la seconde partie de cette devise que je me suis permis de rapporter un trait charmant qui concerne un des plus grands artistes de la Renaissance.

Certains hommes ont la singulière manie de n'attacher du prix qu'à ce qui est antique. Trouve-t-on un objet qui paraît avoir quelque ancienneté, vite tous ces amateurs du temps passé accourent à l'envi et emploient mille arguments scientifiques pour faire remonter à une époque fort reculée la chose dont il est question; ceci leur fournit l'agréable occasion de déployer tout leur talent, et on adopte avec empressement l'opinion de celui qui, par des raisonnements vrais ou faux, donne l'auteur le plus ancien à la nouvelle découverte. Et lorsqu'un artiste, d'ailleurs distingué, met au jour un morceau récemment travaillé, on voit tous ces antiquaires feuilleter chaque page de leurs vieux manuscrits pour chercher si, par hasard, ils ne découvriraient pas quelque ancien travail qui surpassât l'œuvre de l'artiste moderne, et ils se donnent toujours satisfaction.

Michel-Ange, qui fut à la fois peintre, sculpteur et architecte fameux, voulut, un jour, donner une leçon piquante à ces louangeurs des temps passés au détriment des modernes, et leur apprendre que leurs juge-

ments étaient sujets à l'erreur. Le savant sculpteur choisit un bloc de marbre blanc, s'enferma, seul, dans son atelier et commença à travailler cette masse informe. Chaque coup porté à la pierre la faisait vivre, et, bientôt, des mains de l'habile sculpteur sortit une magnifique statue de Minerve. Après avoir rendu son travail parfait, l'artiste casse un bras à la statue et la fait enterrer dans un lieu où il prévoit qu'on opérera bientôt des fouilles. Effectivement, quelque temps après on creuse précisément dans l'endroit où la statue était placée; les ouvriers la trouvent; le temps qu'elle avait passé dans la terre avait suffi pour lui donner une teinte de vétusté. On la crut fort ancienne. Aussitôt que cette nouvelle se fut répandue, la Société des Antiquaires accourut à l'instant, pour s'assurer du fait. Quelle merveilleuse découverte, dit l'un; voici un chef-d'œuvre de *Phidias.* — Et non, répond un autre, ne reconnaissez-vous pas dans cette statue le génie de *Praxitèle?* — Vous vous trompez, Messieurs, s'écrie un troisième avec chaleur, vous vous méprenez étrangement, et il faut qu'assurément vous n'y voyiez pas clair; comment vous n'avez pas deviné, ici, le talent de l'immortel *Polyclète?*....

On discute longtemps; on entasse arguments sur arguments; à propos de la statue les antiquaires orateurs font d'éloquentes apologies des auteurs anciens. Enfin plusieurs se retirent pour chercher, à loisir, des renseignements plus certains, et reviennent, après avoir parcouru toutes les notes qui peuvent leur donner quelque éclaircissement, émettre, de nouveau, leur opinion.

Cependant Michel-Ange qui s'amusait beaucoup de tous ces débats est appelé pour donner son avis en qualité d'artiste. Il s'y attendait. Prenant alors le bras de la statue, qu'il cache sous son manteau, il paraît au milieu de la docte assemblée où les discussions allaient toujours croissant. Après avoir écouté quelques instants les discoureurs, il élève la voix et dit : Messieurs, cessez vos recherches, elles seraient toujours infructueuses; moi seul je puis vous transmettre des renseignements exacts.

Ces paroles excitent l'étonnement; on se tait, on se range autour du sculpteur, et les yeux attachés sur lui, on attend avec impatience le nom du célèbre artiste qui a vécu dans des temps assez reculés pour façonner un tel morceau.

Michel-Ange, continuant son discours avec gravité, ajoute : L'auteur de cette statue, c'est moi. Un murmure désapprobateur suivit ces paroles. — C'est un stratagème, s'écrie-t-on de toutes parts. — Messieurs, poursuit froidement l'auteur, lorsque j'avance un tel fait, il faut qu'apparemment j'en sois convaincu; voici le bras de la déesse; voyez si vous ne pourriez pas l'ajuster à la fracture que j'ai opérée moi-même, et la statue sera plus parfaite en cessant d'être infirme.

Chacun resta muet de surprise et le triomphe de Michel-Ange fut complet. Puis tous les antiquaires se retirèrent en se demandant encore, quoique persuadés, s'il était bien possible que l'imagination d'un *moderne* pût produire un ouvrage aussi accompli.

M. le Président remercie vivement les membres qui ont bien voulu contribuer par leurs travaux à donner de l'intérêt à cette séance si bien remplie : il remercie également les personnes qui, par leur présence, sont venues encourager les efforts de la Société, et il termine en renouvelant à tous l'invitation de vouloir bien l'accompagner à l'Exposition artistique et industrielle dont il sera heureux de leur faire les honneurs au nom du Comité tout entier.

La séance est levée à trois heures et demie, et l'assemblée se rend au Palais de l'Exposition.

SÉANCE DU 17 JUIN 1869

Présidence de M. MERLET.

Lecture et adoption du procès-verbal.

A cette occasion, M. l'abbé Olivier annonce que M. l'abbé Levassort, curé de Saint-Aignan, consent à faire don à la Société du sabot trouvé lors des travaux de cette église.

M. le Président annonce que la Société vient de faire deux pertes douloureuses : MM. Mauzaize et Paillard ont succombé après une assez longue maladie. L'assemblée s'associe aux regrets qu'il exprime.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, demandant qu'il soit envoyé un représentant de la Société, pour le jugement des ouvrages envoyés au Concours entre les diverses Sociétés de l'Académie de Paris, pour 1870. — M. Joliet est nommé.

Rendant compte de l'Exposition, M. le Président déclare qu'il restera une somme importante qu'on ne peut encore évaluer. Il espère que plusieurs actionnaires consentiront à abandonner la part qui leur revient, pour former un fond destiné à un usage d'utilité publique, comme d'acheter un monument ancien, faire faire des fouilles, fonder une Société des Amis des arts, faire

une nouvelle Exposition, etc. Il propose que la Société donne l'exemple en abandonnant la part de ce qui doit lui revenir comme actionnaire.

Après une longue discussion, dans laquelle il est dit que la Société avait voté des fonds comme actionnaire pour en retrouver une part, qu'on ne peut revenir sur ce vote, qu'il faut tout prendre, sauf à prêter plus tard de nouveau, s'il y a lieu, qu'il ne faut pas laisser le Comité de l'Exposition subsister éternellement, ce qui aura lieu, s'il y a des fonds à gérer, qu'il faut qu'il soit dissous le plus tôt possible ; la question est ainsi posée : L'assemblée est-elle d'avis que le Comité propose aux actionnaires d'abandonner la part qui leur revient dans les fonds restant de l'Exposition, pour être conservée dans la caisse de la Société, et employée à un usage d'utilité publique, en dehors des besoins de la Société, et la Société donnant elle-même l'exemple et devant être consultée sur l'usage à faire de ces fonds. — Adopté.

On demande ce que fera la Société, si l'assemblée des actionnaires formule une proposition d'emploi de cet argent.

On répond que l'argent de la Société sera réservé jusqu'à ce qu'elle ait été consultée. Les débats recommencent : il est dit qu'il ne faut pas se méfier des actionnaires, qu'il faut que le Président ait les pouvoirs nécessaires pour faire l'emploi voté par les actionnaires. On demande que l'emploi soit dès maintenant spécifié. On répond que c'est impossible. On fait observer que les actionnaires ne voudront pas confier leurs fonds à la Société, et qu'ils nommeront un nouveau Comité.

M. le Président rappelle que l'assemblée ayant voté, il n'y a pas lieu de prolonger la discussion.

Lecture est donnée par M. le Secrétaire d'un rapport de M. Marcille sur la section des Beaux-arts de l'Exposition.

« On a fait l'éloge de notre Exposition : pendant toute sa durée elle a excité un vif intérêt mais, vous, Messieurs, vous ne vous contentez pas d'un succès éphémère, vous avez semé en bonne terre et vous attendez une ample moisson. Votre but est de propager de plus en plus le goût de l'archéologie et des beaux-arts et de donner à notre département ce mouvement intellectuel qui est la véritable vie. Déjà vous avez obtenu des résultats inattendus. Quelle meilleure preuve du plaisir qu'on

goûte à voir des objets d'art, des statues, des tableaux que d'en faire l'acquisition (plaisir cher et seulement apprécié par les délicats). Eh bien! près de 10,000 fr. ont été employés de la sorte, tant pour la loterie, le Musée, que par les particuliers. Que ceux qui peuvent porter leurs regards en arrière, au-delà de 20 ans, se demandent si on eût pu constater de pareils faits et si la Beauce promettait alors d'avoir des artistes comme nous le font espérer ces heureux débuts de nos jeunes compatriotes. Quel enseignement pour eux que cette Exposition! En faire le rapport serait une tâche au-dessus de mes forces. Votre goût, Messieurs, à l'aide du catalogue, vous servira mieux. Pour répondre au désir de notre honorable Président, je me bornerai à tracer un exposé rapide des principaux ouvrages qui indiquent particulièrement la marche ou le progrès de la civilisation.

Le mouvement n'en a été nulle part aussi rapide qu'en Italie, et la Renaissance en est le plus complet épanouissement. Le Christ mort sur les genoux de la Vierge, du Sodoma, est de cette époque; de même ce tableau de Saint-Pierre et de Saint-Paul, de Polydore de Caravage, élève de Raphaël. Dans plusieurs autres morceaux remarquables, vous voyez, toujours en Italie, ces aspirations vers le beau; je me hâte de citer le Supplice de Sainte-Agathe, une Madeleine repentante, et sans oublier un magnifique dessin du Tintoret, la Glorification de la Vierge, je m'arrêterai encore devant les Noces de Cana, de Sébastien Ricci, pour vous faire entrevoir la décadence de l'école après vous avoir entretenus de sa splendeur.

» Il ne faut pas demander aux Espagnols cette recherche de l'idéal; chez eux le sentiment de la réalité domine, c'est ce qui nous attire devant ce tableau de l'Adoration des Bergers et devant ce charmant tableau de Murillo; il représente, il est vrai, le Sauveur, mais rien dans son visage ne fait présager sa mission.

» Quand il s'agit de l'école Flamande, le nom de Rubens vient de suite à la pensée; lui seul, dans l'Enlèvement d'Hippodamie, pouvait peindre avec cette fougue une mêlée d'hommes, de femmes, de centaures luttant corps à corps au milieu de tables renversées. Il est un autre génie bien étrange à la même époque, c'est Rembrandt : il semble nous enseigner en restant dans le moulin de son père ou à Amsterdam, que l'originalité est une fleur rare qui ne gagne pas à être transplantée. Avec les Hollandais nous pénétrons dans ces intérieurs de maisons,

de tabagies qui inspirent mieux leurs artistes que l'Olympe; ils peignent des paysages dont l'horizon est peu étendu, sans grandeur poétique, mais plein d'une intimité pénétrante, et leur patience les rend encore inimitables dans ce genre qu'on appelle natures mortes. A l'appui de tout ce que j'avance, reportez, je vous prie, Messieurs, votre pensée vers les deux intérieurs de Bloëmard, vers cette scène de patineurs, les buveurs de Brawer, regardez encore ce soleil couchant, cette lisière d'un bois et les villages entrevus à travers le brouillard, par Van Goyen. Songez au gibier de Fyt, aux fleurs de Van Spandonck et de Van Daël.

» Dans cette vie tout est réglé, aussi vous n'avez pas de ces variations, de ces engouements, de ces retours, de ces justices tardives qui font en France de la critique une question de doute. En dépit du caprice et de la mode, ne peut-on pas affirmer cependant que le pays qui compte dans ses annales les noms de Jean Cousin, Lesueur, Poussin, Claude Lorrain, David, Gros, Géricault, Prud'hon, n'est pas privé du souffle de l'art, et que, dans un ordre moins élevé, Watteau, Boucher, Chardin, Greuze, Nattier, Latour, Fragonard seront toujours synonymes d'esprit, grâce, élégance, bonhomie, imagination, qualités distinctives de notre race.

» Comme dessinateur, la réputation d'Ingres est incontestable, et Léopold Robert fait vibrer les cordes les plus sensibles du cœur humain.

» Aujourd'hui on s'attache peut-être plus à la matière qu'à ce qui l'agite, et les préoccupations du métier font oublier l'enseignement moral, le but élevé de l'art. Avant de prononcer un arrêt, n'est-il pas prudent de se rappeler cette loi de perspective qui veut que le spectateur soit à distance voulue du tableau. Ne sommes nous pas trop près de nos contemporains pour les juger ? »

Lecture est donnée par M. Hénault, curé de Lucé, d'un rapport qu'il a rédigé sur une découverte faite à l'église de Lucé.

On propose de nommer une Commission de trois membres qui se transportera à Lucé, et fera son rapport sur la découverte. — Adopté, et renvoyé à la nomination du Bureau [1].

[1] MM. P. Durand, Famin et Lecocq.

M. de Vésian annonce que la Commission de météorologie a acheté un baromètre qui, avec l'autorisation de M. le Préfet, sera placé sur les murs de la Préfecture.

M. Follie dit que, changeant de logement, il ne peut plus afficher les observations météorologiques, et demande ce que l'on pourrait faire à ce sujet. — Renvoyé à la Commission de météorologie.

M. Follie dit qu'on a trouvé dans les carrières de Saint-Prest, des dents fossiles qu'il serait intéressant de conserver, puis il parle de la polissoire d'Houdouenne, qu'il faudrait aussi conserver.

Une discussion s'engage sur ces deux propositions. On dit que le ladère dont est faite la polissoire se creuse au frottement du silex et pas du fer. Puis à l'occasion des carrières de Saint-Prest, on lit une page du docteur Brault sur des entailles faites sur des os quaternaires trouvés à Saint-Prest. On déclare qu'il n'a pas été trouvé de haches en pierre dans ces contrées. — Renvoyé au Bureau.

Rendant compte de l'expédition du Pôle nord, M. Follie annonce que les travaux avancent, que l'argent manque toujours : il fait un nouvel appel aux sociétaires.

Vu l'heure avancée, la lecture du rapport de M. P. Durand sur la section d'archéologie de l'Exposition est renvoyé à la prochaine séance.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Servant, à Chartres ; présenté par MM. les abbés Olivier et Germond.

Faucon, à Chartres ; présenté par MM. Merlet et Ph. Bellier de la Chavignerie.

Guillaume (Albert), commissaire-priseur, à Paris ; présenté par MM. le docteur Rocque et Met-Gaubert.

MM. Jumeau, membre du Conseil général, à Nogent-le-Phaye; présenté par MM. Salmon et Lecocq.

Mauzaize, propriétaire, à Chartres; présenté par MM. Morin et Lecocq.

Silvy (Camille), à la Croix-du-Perche; présenté par MM. Merlet et Ph. Bellier de la Chavignerie.

Lemaître, ancien notaire, à Paris; présenté par MM. Merlet et Elie Dubois.

Bucquet (Paul), inspecteur des établissements de bienfaisance, à Paris; présenté par MM. Merlet et Ph. Bellier de la Chavignerie.

Jacottet (Louis), à la Jacotterie; présenté par MM. Merlet et Ph. Bellier de la Chavignerie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Un coin de l'ancien Dunois, par M. Coudray. Châteaudun, 1869. (Don de l'auteur.)

Des Musées archéologiques et numismatiques de France, par M. Lemaître. Paris, 1867. (Don de l'auteur.)

Comptes-rendus de la Société Française de numismatique et d'archéologie, 1869. (Envoi de la Société.)

Estampage en plâtre d'un canon fondu, à Chartres, en 1478. (Don de M. de Montluisant.)

SÉANCE DU 8 JUILLET 1869.

Présidence de M. Merlet

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président présente à l'assemblée la médaille commémorative de l'Exposition offerte à la Société par le Comité.

M. Courtois dépose sur le bureau un volume publié par le Comité archéologique de Senlis, et rappelle qu'une discussion a

eu lieu dans cette ville, sur le nom donné à une de ses rues, rue des Reines. Cela voulait-il dire une des reines de France, ou rue des grenouilles; une tradition locale disait qu'une reine de France étant en couches à Senlis, avait obtenu de faire taire les grenouilles qui l'obsédaient. Des fouilles faites dans les environs ayant fait découvrir des arènes romaines, on a pensé que ce nom de rue des Reines voulait dire rue des Arènes. Ces arènes étaient au-dessous du sol, de 4 mètres environ, de forme elliptique : tout a été découvert jusqu'au dernier gradin, le gradin supérieur est à ras du sol, et s'il y avait un mur extérieur, ce ne devait être qu'un mur de clôture.

Un membre rappelle qu'à Champlieu se trouvent des arènes semblables.

M. le Président dépose sur le bureau une notice sur le château de Châteaudun, offerte à la Société par l'auteur, M. Coudray. Déjà, à une précédente séance, a été offert un ouvrage du même auteur sur le Dunois. — M. Lefèvre se charge de faire un rapport sur ces deux ouvrages.

La proposition faite par M. Lecocq dans la séance du 8 avril et renvoyée à aujourd'hui, est abandonnée par lui, faute de fonds disponibles.

M. Famin, au nom de la commission nommée pour l'examen des travaux à faire à l'église de Lucé, dépose un plan et un devis montant à 250 fr. Il rappelle que la colonne découverte à Lucé est intéressante, qu'elle vaut la peine d'être dégagée; mais que 250 fr. est un chiffre trop élevé pour ce qu'il y a à faire : il propose de voter 100 fr. et d'adjoindre à la commission MM. Piébourg et Moutoné. Après un court débat, dans lequel on s'occupe de savoir si l'on a les autorisations administratives préalables, où l'on propose alternativement de voter 150 fr., puis 100 fr. d'abord, sauf à parfaire ensuite, l'assemblée vote 100 francs à la disposition de la commission, à laquelle elle adjoint MM. Moutoné et Piébourg.

Proposition de M. Lecocq tendant à faire, par la Société, l'acquisition de la polissoire druidique, dite la Pinte de saint Martin, située à Corancez. Cette pierre serait menacée de la mine, pour déblayer le sol et le livrer à la culture. Faut-il simplement acheter cette pierre, ou faut-il l'apporter à Chartres?

la polissoire d'Houdouenne, qui en est voisine, ne serait-elle pas plus importante et moins chère à transporter? N'y aurait-il pas des fouilles à faire? — Ces différentes questions sont renvoyées, avec pleins pouvoirs, à une commission de trois membres, nommée par le Bureau [1].

Autre proposition de M. Lecocq tendant à faire faire, par la Société, des dessins de la sablière de Saint-Prest à l'échelle géométrique, avec plan, coupe et élévation, dans le genre de ceux de Saint-Acheul, qui se trouvent au Musée de Saint-Germain; ces dessins seraient fort intéressants comme base des discussions du Congrès, et d'ailleurs, la sablière de Saint-Prest est en ce moment l'objet des études de tous les savants qui s'occupent des questions géologiques et préhistoriques. Faut-il voter des fonds? on propose 200 fr. — L'assemblée décide qu'il sera nommé une commission de trois membres, désignée par le Bureau [2].

M. Met-Gaubert donne lecture d'une notice de M. Lecocq.

Voici une nouvelle étude archéologique, à propos de la démolition, qui s'opère en ce moment même, de l'ancienne maison canoniale dite de l'Étroit-Degré. Comme pour la maison de Pierre Plumé, nous allons tâcher de nous faire l'historiographe de cette demeure, et le biographe de quelques personnages qui l'ont habitée.

Au mois de décembre dernier, des concitoyens généreux, ou intéressés dans la question, s'engagèrent, dans une pétition adressée au Conseil municipal, à payer 4,000 fr. à la ville de Chartres, si elle voulait consentir à acquérir et à démolir de suite la maison de l'Étroit-Degré, mais à la condition, toutefois, qu'on ménagerait devant certaines propriétés une largeur de neuf mètres [3]. Ce logis étant alors à peu près vacant, la proposition obligeait le locataire et aussi le propriétaire; car cette antique maison, construite en maçonnerie, n'était plus guère habitable; de plus, elle était sujette à un reculement de 80 centimètres sur toute la façade du côté de la rue du Cheval-Blanc. L'emplacement, devenant alors très-exigu, rendait bien difficile l'établissement d'une construction commode et confortable, attendu qu'il existe dans toute la longueur de cette façade, une cave, à douze mètres de profondeur.

Ces raisons considérées, la pétition fut présentée. Elle exposait, entre autres arguments spécieux, que la rue Sainte-Même n'avait pas un débouché suffisant pour le public qui, de l'intérieur de la ville, désire se

[1] MM. Lecocq, Gilbert et Rousseau.

[2] MM. Bonnard, Yves et Lefèvre.

[3] Voyez la séance du Conseil municipal de Chartres, du 2 décembre 1868.

rendre vers la porte Châtelet, et que, d'ailleurs, la descente de l'Étroit-Degré était un passage dangereux (passage existant cependant en cet endroit et disposé de la sorte, depuis six cents ans). Enfin, quoi qu'il en soit, les raisons furent admises, l'acquisition faite pour 18,000 fr., et la démolition ordonnée, à la suite d'une très-brève enquête, dans laquelle nous crûmes devoir déposer un dire fortement motivé, constatant que cette opération, très-avantageuse pour certains voisins, deviendrait très-incommode pour quelques autres et très-onéreuse pour la ville, qui, dans un avenir prochain, se verrait obligée à poursuivre l'œuvre commencée. Or, le but n'est certainement pas le dégagement de la rue Sainte-Même, ainsi que le porte l'énoncé de la délibération municipale, mais bien la formation du grand périmètre projeté du nouveau Parvis de Notre-Dame, et, par suite, la démolition de la maison de l'Étroit-Degré entraînera inévitablement la suppression, ou razzia générale, d'un certain nombre de propriétés voisines [1].

Après la disparition de la maison de l'Étroit-Degré, il existera une différence de niveau de 2 mètres 50 centimètres entre les rues Percheronne, de l'Étroit-Degré et du Cheval-Blanc. Le tronçon de la rue Percheronne, en cet endroit, n'a qu'une largeur de 3 mètres 60 centimètres entre les murs limitrophes, qui alors se trouveront déchaussés, à leur base, de 2 mètres 50 centimètres, et cela sans que la voie publique ait gagné quelque chose en largeur. La portion restant de la rue de l'Étroit-Degré deviendra une impasse pour les voitures, à moins que les propriétés voisines ne subissent des modifications désagréables et dispendieuses. Il faudra alors, et nécessairement, acquérir en son entier la propriété Corbin, puis, en partie, la maison Royer et le Cercle Chartrain, et de plus encore, la maison joignant la descente de l'Étroit-Degré, qui est en communauté avec celle que l'on démolit, par rapport à la fosse d'aisance, qui se trouve sous l'emmarchement de cette descente.

Après ces considérations, il nous semble bien avéré que l'acquisition dont il s'agit et cette démolition si hâtive n'ont pas eu pour but principal de faciliter le dégagement de la rue Sainte-Même, mais bien celui du Parvis. N'oublions pas non plus que, pour tous les cas prévus et imprévus, et cela dans un temps prochain, il deviendra indispensable de supprimer le Cercle Chartrain en totalité, et ensuite, afin de continuer l'alignement de la rue Percheronne, à six mètres de largeur (ce qui est inévitable si l'on veut réellement produire un dégagement sérieux, comme on a déjà débuté à l'ancien Hospice, maintenant propriété de Mlle de Bernard), il deviendra, disons-nous, indispensable de faire disparaître entièrement la maison de M. Corbin et partiellement celle de

[1] Voy. Séance du Conseil municipal de Chartres, du 3 février 1869, et le *Journal de Chartres*, du 7 mars suivant. Notre dire est déposé et consigné dans les pièces de l'enquête ainsi qu'un plan à l'appui : l'avenir décidera où était la raison

M. Royer. Or, tout ceci se résume en une question de satisfaction personnelle et intéressée pour quelques riverains, de grands désappointements pour les autres, et, pour la ville, dans l'avenir, en une énorme dépense d'argent!

Pour conclure, nous dirons que le projet de détruire la maison et le passage de l'Étroit-Degré a été combiné, en novembre 1868, voté en décembre, soumis à une rapide enquête en janvier, la démolition adjugée en mars, mise à exécution en avril, afin que, pour le 9 mai 1869, l'opération fût terminée, et qu'il ne restât plus pierre sur pierre de cette ancienne maison canoniale. Tout cela est à merveille, mais la suite de l'œuvre n'offrira-t-elle pas plus de difficultés, au point de vue moral et financier, lorsqu'il s'agira de la conduire à bonne fin?

Laissons de côté nos considérations plus ou moins dignes d'attention, et reprenons notre rôle plus simple et plus intéressant d'archéologue et de biographe. La maison de l'Étroit-Degré est la réunion de deux maisons des XIIIe et XIVe siècles. Chacun des passants ouvre de grands yeux, se torture l'imagination, à l'aspect de cette vaste soupente garnie, à son pourtour, de corbeaux en pierre, et où s'aperçoivent trois grands arceaux en ogives qui n'ont eu d'autre but que de gagner un certain espace de terrain, tout en servant à maintenir la poussée des terres de la rue de l'Étroit-Degré. Chacun admire aussi, dans ce même lieu, trois belles colonnes monolithes et cylindriques dont le fût porte 2 mètres 60 cent. de long, avec base et chapiteau, plus un joli escalier de service, en pierre et à hélice, ayant une fenêtre en forme de meurtrière et prenant son jour sur la soupente, dans la direction de trois baies carrées en pierres, chanfreinées et garnies de barreaux de fer quadrillés, donnant sur la rue du Cheval-Blanc. On pouvait encore remarquer deux belles baies de portes en pierres, du XIIIe siècle, avec tympan trilobé et biseauté, donnant accès dans cette soupente et dans la basse-cave, où l'on descend par deux escaliers composés, dans leur ensemble, de cinquante-quatre marches!

L'intérieur de cette habitation était formé, au rez-de-chaussée, de vastes pièces ayant subi diverses transformations ou modifications successives, le tout généralement mal distribué. Le premier étage était en partie mansardé. Mais, dans la cuisine, nous avons découvert une très-curieuse cheminée du XIIIe siècle, adossée, dans l'épaisseur du mur, au passage de l'Étroit-Degré. Elle était sur un plan barlong de 1 mètre 80 cent. Son manteau était supporté par deux pieds droits, avec pilastre et socle de pierre et surmonté de deux sommiers moulurés, qui formaient une forte saillie, portant la hotte et le manteau; ce dernier était construit en pierres plates dessinant un cintre surbaissé se composant de quatre claveaux. Sur ce manteau et jusqu'au plancher régnaient, en haut relief, une ogive à arêtes et deux demi-ogives; le contre-cœur était formé de tuileaux. C'est la première cheminée en ce genre que nous ayons remarquée dans notre contrée.

La porte d'entrée était du XVIIe siècle, ornée d'un petit guichet en

serrurerie, découpé à jour, du XVIe siècle, très-joli de motif et très-ingénieux, comme disposition. La plupart des fenêtres prenaient leur jour sur la rue du Cheval-Blanc, et elles avaient toutes, dans l'origine, des meneaux en pierres. L'escalier à hélice, dont nous avons parlé, prenait sa naissance près de cette porte. Les murs, en grosse maçonnerie de silex, chaînés de pierres de taille, portaient 80 centimètres d'épaisseur. Nous avons relevé de nombreux plans et dessins de cette demeure canoniale.

Cette maison faisait partie du périmètre du cloître du Chapitre de Notre-Dame, et, avant le XIIe siècle, de celui de la cité Chartraine. Son entrée était dans la rue de l'Étroit-Degré. Depuis peu d'années seulement, on avait construit un petit rez-de-chaussée, avec un toit en plate-forme, rue du Cheval-Blanc, sur une portion de terrain vague qui, avec celui de la propriété Corbin et une partie de la cour de l'ancien Hôtel de l'Écritoire, formait l'emplacement de l'antique chapelle Sainte-Même, dont les vieilles constructions avaient été disposées et louées comme magasins à blé. Mais, dans la nuit du 18 au 19 juillet 1786, les planchers de ce grand bâtiment s'effondrèrent : cet édifice, qui faisait partie de la maison de l'Étroit-Degré, était alors chargé de 438 setiers de blé (557 hectolitres), valant 10,195 livres. Le Chapitre subit, pour indemnité payée aux locataires, une perte de 5,251 livres.

Voilà donc encore une maison du vieux Chartres, et ayant fait partie du domaine de l'ancien Chapitre, disparue. Sa destruction aura entraîné, avec elle, celle du passage si pittoresque de l'Étroit-Degré, passage reconnu, depuis quelques mois seulement, comme très-dangereux pour la circulation des habitants.

Le terrain de la rue actuelle du Cheval-Blanc se trouvait, avant le XIIIe siècle, en dehors de la ville, et tout le côté droit de cette rue faisait partie de l'enceinte de la cité. Il servit ensuite de clôture au cloître. Un chemin rampant, depuis le faubourg Saint-Jean, amenait, dans cette direction, les populations des environs de Verneuil et du Thimerais. Vers l'an 1180, époque où le périmètre de la ville fut agrandi, du côté de la place Châtelet, on créa la Porte-Neuve du cloître, actuellement dite de l'Horloge, et le passage de l'Étroit-Degré ne devait être, alors, qu'une sorte de poterne. Cette nouvelle voie prit le nom de rue Porte-Neuve, puis, au XVe siècle, celui de rue du Cheval-Blanc ; au XVIIe siècle, elle s'appela rue de la Visitation, à cause du monastère de ce nom qui venait de s'y installer ; mais, à son tour, la Révolution lui imposa son ancienne dénomination de rue du Cheval-Blanc jusqu'en 1823, époque où le vainqueur du Trocadéro arriva dans notre ville. De suite, on s'empressa, après le passage de ce prince par cette rue, de lui donner le nom de rue d'Angoulême ; enfin, depuis 1830 jusqu'à nos jours, elle reprit celui de rue du Cheval-Blanc. Mais elle devra, je pense, disparaître bientôt, ainsi que les maisons voisines dont les façades en encorbellement et en saillie sont d'un effet si original : il faut satisfaire le goût du jour. Déjà, en 1853, dans une circonstance malheureuse pour

des orphelins, on avait profité d'un événement de force majeure, pour arriver à ce but, en jetant à terre une de ces pittoresques maisons. Cependant il ne faudrait pas oublier que les constructions en pans de bois défient, pour la durée et la solidité, les maisons édifiées en maçonnerie. Il peut arriver que les premières penchent parfois, mais elles ne s'écroulent jamais !

En passant, rappelons un souvenir relatif à l'Étroit-Degré qui va disparaître. En l'année 1680, l'emmarchement de ce passage public se trouvant en partie usé, par la grande fréquentation des habitants, nos Édiles adressèrent au Chapitre de Chartres, comme propriétaire de cette descente, une supplique dans laquelle il était prié de vouloir bien le rendre plus praticable. Le Chapitre répondit que, l'Étroit-Degré servant plus pour l'usage des habitants que pour celui des chanoines, il incombait à la ville de faire les frais et la dépense nécessaires, comme elle le jugerait convenable. Nos Échevins s'étaient déjà mis à l'œuvre, lorsque, soudainement, le Chapitre, à la suite d'une nouvelle délibération, mit opposition à la poursuite de ce travail. Il avait pensé que l'empressement avec lequel les Échevins se livraient à cette dépense devait avoir un but caché et nuisible aux intérêts des chanoines : et les réparations furent faites, à leurs frais, dans la crainte, sans doute, que, plus tard, les Édiles ne vinssent invoquer un droit sur le passage de l'Étroit-Degré, en arguant des dépenses qu'ils y auraient faites. Plus tard, le 24 novembre 1764, dans une délibération du Chapitre, il est dit que, les marches de ce passage étant usées, il conviendrait d'en retourner quelques-unes, et qu'il sera posé une rampe en fer dans toute la longueur de la maison canoniale, occupée par M. de Maranzac. En 1771, les marches sont encore repiquées ; puis, en 1776, un effondrement de la fosse d'aisances, commune aux deux maisons mitoyennes du passage et situées au-dessous de celui-ci, exige de grandes réparations qui sont exécutées.

Le logis canonial de l'Étroit-Degré était un des plus exigus de ceux du cloître Notre-Dame, et il n'était généralement habité que par les chanoines qui résidaient momentanément à Chartres.

Avant de terminer cet article, nous dirons deux mots, touchant deux personnages qui ont habité la maison dont il s'agit, et laissé des souvenirs historiques, dans notre localité. Cette résidence reçut d'abord l'abbé Sieyès (Emmanuel-Joseph), prêtre du diocèse de Fréjus, licencié de la Faculté de théologie de Paris et chanoine de Tréguier ; il fut reçu chanoine de Chartres, le 23 juin 1783, par l'intermédiaire de M. de Lubersac, évêque de notre cité, qui avait précédemment occupé le siége de Tréguier. L'abbé Sieyès devint vicaire-général et fut nommé chancelier du Chapitre de Chartres, le 9 mai 1788. Esprit inquiet et novateur et doué d'une vaste intelligence, mais relégué par sa naissance au second rang du clergé, il résidait presque continuellement à Paris, comme agent du Chapitre, pour en défendre les intérêts, soit auprès des diverses juridictions, soit à la Chambre du Clergé. Il fut un des premiers à s'enga-

ger, pour la cause du Tiers-État et du bas clergé, contre les privilèges. Les événements politiques marchaient à grands pas vers une rénovation sociale, et Sieyès se jeta dans le courant des idées nouvelles et des réformes réclamées par les États-Généraux. Le 19 avril 1790, une plainte fut formulée, par le Chapitre de Chartres, « contre les principes scandaleux répandus dans ses écrits. » Puis, le 21 avril suivant, il est tenu un Chapitre Général, à propos des brochures publiées par l'abbé Sieyès. Il est dit dans la délibération : « Vu les principes audacieux et scanda-
» leux par lui émis, dans un écrit intitulé : *Projet d'un décret provisoire*
» *sur le Clergé*, Mgr l'Évêque sera supplié et conjuré, avec les instances
» les plus vives et les plus pressantes, de retirer sa confiance et le titre
» de Vicaire-Général à cet ecclésiastique, qui s'en est rendu véritable-
» ment indigne, en renouvelant des erreurs déjà frappées des anathè-
» mes de l'Église [1]. » Mais la suite des événements renversa le Chapitre de Chartres, et Sieyès poursuivit son rôle de novateur qui lui avait ouvert les portes des États-Généraux, où il fut envoyé par les Parisiens. Sa brochure *Qu'est-ce que le Tiers-État* l'avait signalé à toute la France. Il fut nommé successivement membre de la Convention, du Directoire, puis Consul; forcé d'émigrer, en 1815, il revint en France, en 1830, et il mourut à Paris, membre de l'Institut, en 1836.

Le second personnage célèbre qui occupa, ensuite, cette même habitation de l'Étroit-Degré et joua à son tour, un rôle d'une certaine importance, à la fin du XVIIIe siècle, est Liendon (Gilbert), né à Bessay-sur-Allier (Allier), le 28 août 1757. D'abord homme de loi, puis juge au tribunal du deuxième arrondissement de Paris, il fut nommé, par suite des décrets des 5 et 14 septembre 1793, le 26 du même mois, au Tribunal Criminel extraordinaire, intitulé ensuite Tribunal Révolutionnaire de Paris, en qualité de substitut de l'accusateur public Fouquier-Tinville. Liendon, doué d'une grande facilité d'élocution, procédait souvent, dans ses réquisitoires, par des inductions habilement groupées et savamment développées; il avait souvent la faveur de porter la parole, en remplacement de Fouquier-Tinville, dont il était un des cinq substituts. Le maître se chargeait plus spécialement de rédiger les actes d'accusation. Le 21 floréal an II (10 mai 1794), Madame Élisabeth, sœur du roi Louis XVI, était traduite devant le Tribunal Révolutionnaire, en compagnie de vingt-trois autres accusés, prévenus, comme elle, d'avoir conspiré contre la République. Notre dévoué concitoyen Chauveau-Lagarde s'était chargé de la défense de Madame Élisabeth. C'était Liendon qui soutenait l'accusation. Tous ces malheureux furent condamnés à mort!

Ce tribunal sanguinaire prit fin, le 25 thermidor an II (10 août 1794) [2].

[1] Registres Capitulaires du Chapitre Notre-Dame de Chartres, des 19 et 21 avril 1790.

[2] Le tribunal de Paris, avait du 2 au 23 messidor an II (du 20 juin au 11 juillet 1794), c'est-à-dire en vingt et un jours, statué sur le sort de 731 accusés, sur lesquels 606 furent envoyés à l'échafaud!

Le 8 germinal an III (28 mars 1795), vingt-quatre accusés, en tête desquels figuraient Fouquier-Tinville et tous les anciens membres du Tribunal Révolutionnaire, y compris les jurés, furent mis en jugement. Étaient encore cités nominalement cinq contumaces; au nombre de ceux-ci se trouvaient Liendon, Bravet, Barbier, Didier et Gauthier, qui ne purent être arrêtés. Seize des individus jugés subirent la peine de mort, entre autres Fouquier-Tinville [1].

Liendon avait échappé aux réactionnaires de Thermidor, et avait su éviter le sort de son chef Fouquier-Tinville; il vint, avec sa famille, habiter aux Boisselières, commune de Lamblore (Eure-et-Loir), un manoir et ses dépendances qu'il avait acquis, comme bien national, du duc de Penthièvre. Une sorte de réaction s'étant ensuite opérée en faveur de son parti, il fut appelé, par le Pouvoir exécutif, à succéder à M. Horeau, comme président du Tribunal Criminel d'Eure-et-Loir. Il fut installé dans cette fonction, le 3 mars 1798. Dans son discours de prise de possession, nous lisons le passage suivant : « Je sens toute l'importance des fonctions que le Gouvernement me confie, surtout succédant » à un citoyen qui a longtemps couru cette carrière. Mais un républi- » cain ne peut refuser les fonctions auxquelles l'appelle la confiance du » Gouvernement : sûreté des personnes et des propriétés, impartialité » dans nos délibérations, fermeté inexorable contre le brigandage et le » crime, telle est la boussole qui nous dirigera. »

Il faut savoir qu'à cette époque, les prisons de Chartres étaient encombrées de plus de deux cents voleurs et assassins, connus sous le nom de *Bande d'Orgères*. Ce fut Liendon qui présida aux débats de ce long procès, où figuraient 82 accusés, dont 23 furent condamnés à mort (plus, 133 contumaces). Malgré la prévention qui subsistait toujours contre l'ancien substitut de Fouquier-Tinville, il sut faire oublier, dans notre ville, la flétrissure qui entachait son nom, par la manière honorable et judicieuse dont il remplit ses fonctions.

Un arrêté du Gouvernement du 14 germinal an VIII (4 avril 1800), le remplaça, comme président du Tribunal Criminel d'Eure-et-Loir, par M. Brocheton, et Liendon resta simple juge à Chartres, jusqu'en 1811, date à laquelle les Cours d'Assises remplacèrent les Tribunaux Criminels, et, alors, M. Brocheton, par décret du 10 décembre 1810, passa à la Cour Impériale de Paris. Quant à Liendon, il quitta la maison de l'Étroit-Degré, ainsi que notre ville, pour rentrer dans la vie privée. Il avait deux filles, et il mourut à Paris, le 4 février 1826, âgé de 69 ans. Les fonctions exercées par lui, dans un tribunal politique et d'exception, furent toujours préjudiciables à son avancement dans la carrière judiciaire. Plus tard, il en fut de même pour ceux qui, sous la Restauration, avaient fait partie des Cours Prévôtales, et qui montrèrent un zèle

[1] Sur Liendon, voyez *Hist. du Tribunal révolutionnaire de Paris*, par E. Campardon. (Paris, Poulet-Malassis 1862), t. I, p. 426, et t. II, p. 13 69, 71, 97, 163, 432, 439, 443.

exagéré, à poursuivre les Bonapartistes; ils demeurèrent constamment en état de suspicion, par suite des peines rigoureuses qu'ils avaient appliquées, et surtout à cause des formes sommaires et trop expéditives dont ils usaient dans l'exécution de leurs sentences.

C'est ainsi que tout s'éclipse et prend fin. La vieille maison canoniale et son fameux passage de l'Étroit-Degré, de même que ses notables habitants, Sieyès et Liendon, tout a disparu, c'est de la poussière!!!

M. Brossier, de Châteaudun, a fait faire des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Avit. Il a trouvé une vingtaine de sarcophages, contenant des restes de squelettes, des dents, des cheveux, des amphores, 14 petits pots de 18 cent. de haut, contenant du charbon, dont quelques-uns en bon état, plus des monnaies de Philippe I. M. Brossier a promis d'offrir à la Société un des vases trouvés par lui.

M. Paul Durand lit un rapport sur la partie archéologique de l'Exposition de Chartres.

« Il est peut-être un peu tard, en ce moment, pour vous entretenir de l'Exposition chartraine, aujourd'hui terminée, et pour signaler à l'étude certains objets qui méritaient une attention particulière. Cependant, il ne sera pas inutile de dire quelques mots de ces œuvres intéressantes; cela fixera dans notre mémoire ce que nous avons vu pendant plusieurs semaines; ce que chacun de nous a pu examiner avec toute la facilité et tout le temps désirables, exactement comme s'il eût été le possesseur de ces trésors. Les réflexions qu'ils nous suggèrent auront en outre cet avantage, qu'elles pourront disposer notre esprit à considérer avec plus de profit les choses analogues qui passeront désormais sous nos yeux.

» L'Exposition contenait un grand nombre d'objets d'art anciens et modernes, et ce serait une grosse tâche d'entreprendre de les passer tous ici en revue. Nous nous bornerons à faire quelques remarques sur deux sortes de ces objets: 1° Ceux qui ont rapport à l'histoire du pays. — 2° Ceux qui peuvent fournir quelques données sur la question de la Polychrômie, c'est-à-dire l'art de peindre les œuvres de l'architecture et de la sculpture.

» Nous laissons de côté les travaux des peintres modernes. L'un de nos collègues vous a parlé avec talent et autorité de ces tableaux sur lesquels les signatures de noms célèbres brillaient avec éclat: vous les avez admirés, vous les avez étudiés, et je

n'aurais rien à vous apprendre à cet égard. Je me permettrai seulement une observation, puisque l'occasion se présente : En fait d'art, et surtout en fait de peinture, je vous engagerai à ne pas vous incliner avec une déférence aveugle devant les noms que l'opinion publique a placés dans les rangs les plus élevés du mérite et du talent : je vous engagerai à vous mettre en état, par une étude sérieuse, par un travail approfondi, de pouvoir apprécier vous-mêmes et sans aide, la valeur réelle d'un tableau ou d'une statue : et parce qu'une œuvre sera sortie des mains d'un artiste célèbre, n'allez pas vous croire obligés, pour ce seul motif, à la regarder comme une chose d'un prix inestimable et au-dessus de toute censure. Vous savez que le plus grand des poëtes de l'antiquité n'est pas absolument sans tache : quelques imperfections apparaissent çà et là dans l'Iliade et l'Odyssée : *Quandòque bonus dormitat Homerus.* Or si le bon Homère s'endort quelquefois, et qu'on puisse, sans l'offenser, signaler ses négligences, il sera permis aussi d'avouer la faiblesse d'une œuvre d'art, quand bien même elle aurait été conçue et exécutée par un peintre ou un statuaire illustre. En somme, tâchons d'acquérir assez de science et assez de goût pour n'admirer que ce qui est véritablement admirable, sans tenir compte des noms et des réputations.

» Il nous faut encore ajouter quelques mots au sujet des nombreuses peintures qui faisaient le plus bel ornement de notre Exposition : ce sera pour remercier les amateurs distingués, qui, par une extrême générosité, ont consenti à se priver, pendant un temps assez long, en faveur du public, des plus précieux tableaux de leurs collections. Que M. Marcotte et M. Marcille en particulier reçoivent l'expression de notre reconnaissance.

» Après les artistes modernes et les artistes contemporains, ce qui attirait particulièrement notre attention, c'étaient les objets des différentes époques et surtout du Moyen-Age, ayant rapport à l'histoire du pays chartrain. L'énumération en serait longue : nous ne la ferons pas ici. Elle se trouve, du reste, consignée dans le catalogue que vous possédez tous, et vous avez certainement fait des remarques et des annotations sur ce petit volume, afin de fixer vos souvenirs et vos impressions. Je vais en signaler quelques-uns à vos appréciations rétrospectives.

» Voici d'abord, n° 1,456 (3e édition du catalogue) une statuette en bois noir, d'environ 30 centimètres de haut, nous

offrant une reproduction de la célèbre image de Notre-Dame de Chartres. La statue primitive était en bois : elle a été détruite pendant les troubles funestes de la fin du dernier siècle. Un grand nombre de copies en avaient été faites jadis, pour satisfaire la piété des fidèles ou des maisons religieuses. Ces copies sont devenues rares. Celle que nous avons sous les yeux vient confirmer ce que nous savions déjà sur la manière typique dont le groupe était disposé. La Vierge est assise sur un trône fort simple ; elle tient sur ses genoux le divin Enfant, qui occupe le milieu du giron de sa Mère, comme s'il était assis sur un siége, position qui avait en effet pour but d'exprimer, d'une manière sensible, ce titre de la Sainte-Vierge : SEDES SAPIENTIAE. Cette petite statue appartient au couvent des Dames de Saint-Paul à Chartres : elle peut remonter aux premières années du XVII[e] siècle, ainsi que la plupart des autres reproductions de cette image vénérée, objet de l'un des plus célèbres pèlerinages du monde [1].

[1] Voici l'indication des autres copies de l'image miraculeuse de Notre-Dame de Chartres qui sont venues jusqu'aujourd'hui à notre connaissance.

1° Une très-petite statuette en émail noir, appartenant au monastère des Carmélites de Chartres. Elle a figuré à notre Exposition de 1858, sous le n° 1160 (3e édition). Sa hauteur est d'environ 15 centimètres.

2° Une petite statue en bois, dans le même couvent.

3° Un dessin au lavis dans un manuscrit conservé dans les Archives du département d'Eure-et-Loir.

4° Un tableau peint à l'huile et sur toile dans l'église de Lucé près Chartres.

5° Deux autres petits tableaux peints sur bois. L'un se trouve au Musée de la ville de Chartres auquel il a été légué par l'abbé Calluet. — Le second appartenait à M. Roux, ancien professeur au collége de Chartres.

6° De petites gravures sur cuivre souvent rééditées pendant les deux derniers siècles. On y trouve cette indication que la statue avait 28 pouces 9 lignes de haut (environ 76 centimètres).

7° Enfin la grande gravure ou ex-voto : *Le Triomphe de la Très-Sainte Vierge*, etc., dont une des rares épreuves se voit au Musée de Chartres, nous montre encore une répétition de cette même image.

Tous ces exemples sont accompagnés de l'inscription VIRGINI PARITVRAE indiquant que c'est bien la statue du pèlerinage de Chartres qui est ainsi reproduite par la peinture, la sculpture ou la gravure. C'est d'après ces renseignements et ces documents que M. Garnier a pu faire exécuter une lithographie pour orner son édition du poëme des *Miracles de Notre-Dame de Chartres*, par J. Le Marchant. (Voir à la fin de cet ouvrage mes deux notes sur les statues de Notre-Dame de Chartres).

La manière hiératique dont est disposé ce groupe de l'Enfant Jésus assis sur les genoux de sa mère, est fort ancienne, et remonte aux premiers siècles de l'église. Les plus anciens exemples se trouvent dans l'art primitif des Catacombes. Un usage qui semble dirigé par une tradition liturgique, a perpétué ce mode de représentation à travers les siècles dans toute l'étendue du monde

» Le second objet qui m'a paru précieux pour la ville de Chartres est un dessin à la plume (n° 1,045) représentant le côté nord de la Cathédrale. On remarque dans ce dessin plusieurs particularités à noter sur l'état de ce monument, à une époque qui remonte à plus d'un siècle. Ainsi, l'on y voit la flèche en bois (assez mesquine du reste) qui occupait le centre de la croisée : elle contient plusieurs cloches. Une autre flèche de plus petites dimensions se trouve sur le milieu du chœur. Afin de montrer l'édifice en entier, le dessinateur a supposé que les bâtiments de l'évêché n'existaient pas ; il a dégagé, comme on dit aujourd'hui, les abords de la Cathédrale : seulement pour obtenir ce point de vue désiré, il n'a opéré qu'une démolition imaginaire (méthode qui nous paraît singulièrement facile et économique), et le palais épiscopal supprimé sur le papier n'en existe pas moins en réalité sur le sol. On lit au-dessous du dessin l'inscription suivante : PERSPECTIVE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE CHARTRES VEUE DU CÔTÉ DU SEPTENTRION. *Illustriss^{o} ac Reverendo DD. de Ross^{et} de Rocosel de Fleuri episc^{o} Carnot. offere-*

chrétien, avec une persistance digne de remarque. Nous ne saurions trop insister pour attirer sur ce point d'iconographie sacrée, l'attention des artistes et de ceux qui prennent véritablement à cœur la décoration des églises. Le plus bel exemple que nous connaissions de ce type, est le bas-relief en pierre qui décore à Notre-Dame de Paris la porte à droite, de la grande façade occidentale. La cathédrale de Chartres, à l'endroit qui correspond exactement à celui de l'église de Paris, c'est-à-dire sur le tympan de la porte à droite de la façade principale, nous montre la même composition, traitée avec une telle similitude d'ensemble et de détails qu'il nous paraît démontré que ces sculptures de Paris et de Chartres sont dues au même artiste.

Dans les grandes verrières de la cathédrale de Chartres, nous trouvons ce même type répété jusqu'à cinq fois : entre autres dans le vitrail dit de la *Belle Verrière*, qui le reproduit d'une manière superbe.

L'église de Mainvilliers près Chartres possède un petit groupe en pierre, fort mutilé, qui serait bien précieux s'il portait l'inscription caractérisant la statue miraculeuse de Chartres : il en serait la plus ancienne copie, car c'est une œuvre remontant au XIIe siècle.

Il ne sera pas inutile, en terminant cette note sur une image fort célèbre dans les annales du culte de la Sainte-Vierge en France, d'avertir que la statue en bois qui se voit aujourd'hui dans le sanctuaire de Notre-Dame-Sous-Terre (cathédrale de Chartres) est une œuvre toute moderne. Il est à regretter que l'artiste qui l'a exécutée ne se soit pas conformé avec une scrupuleuse exactitude au groupe original, sur lequel, comme nous venons de le voir, les documents ne manquent pas. Ce qui est plus fâcheux encore, c'est la médiocrité de cette sculpture : quand on est habitué au caractère sérieux et élevé des œuvres anciennes, on ne peut voir sans chagrin les personnages sacrés, représentés avec ces physionomies insignifiantes ou maniérées que le mauvais goût du jour accumule dans les églises.

bat humillimus et observantis. Servus Belhomme Sacerdos et ipsiusmet ecclesiæ operis clericus postridiè nonas novembris anni 1746. Ces lignes sont séparées en deux parties et accompagnent les armoiries de Mgr de Fleury. On lit encore en plus petits caractères les mots suivants écrits sur le bas du dessin : *Inv. Belhomme Sacerd. et pictæ Eccl. operis clericus* 1746.

» Sous le rapport archéologique nous trouverons encore à noter dans ce petit tableau : une flèche en bois sur le toit de la chapelle de Saint-Piat, et un peu plus loin l'église du couvent de Saint-Jean, dont le clocher se termine aussi par une flèche pyramidale, renseignements utiles pour l'histoire monumentale de la ville : on les connaissait du reste déjà par les anciennes gravures ou les vieux tableaux qui nous montrent la ville de Chartres dessinant sur le ciel une silhouette, où les pointes aiguës de tous ces clochers paraissent aussi nombreuses et aussi serrées que les mâts des navires dans un port de mer.

» La manière extrêmement naïve avec laquelle sont rendus, dans le dessin que nous examinons, tous les détails de l'architecture et de la sculpture du monument, nous semble une garantie de son exactitude. De plus le bon *Clerc* a joint à la représentation de l'église une foule de personnages et d'animaux qui animent et égaïent singulièrement sa composition. Quelques censeurs sévères ont trouvé cela puéril : je ne suis pas de leur avis, et je trouve à m'instruire en examinant tous ces petits *bonshommes*. Parmi les passants dont le costume est curieux à étudier, nous remarquons des groupes de chanoines se rendant à l'office : ils portent l'aumusse sur le bras : renseignement précieux sur un usage aujourd'hui abandonné par le Chapitre de Chartres. Voici des religieux des divers ordres ayant alors des maisons dans cette ville : on les reconnaît à leurs costumes : ce sont des bénédictins, des capucins, etc. Plus loin voici des religieuses allant visiter les pauvres et les malades : de quel ordre sont-elles? D'un autre côté l'on aperçoit des abbés séculiers, reconnaissables à leur petit collet ou manteau de ville, et à leur démarche légère et dégagée. D'autres ecclésiastiques se promènent dans le jardin de l'évêché, où ils prennent le frais à l'ombre des charmilles et des ifs taillés et ciselés à la mode du temps : les écoliers du collége Poquet circulent auprès de leur demeure, située derrière l'évêché. L'on voit çà et là des artisans, des ouvriers avec leurs vêtements de travail. En un

mot tous ces accessoires entraînent l'imagination vers les temps anciens dont ils rappellent les manières. C'est ainsi que les vieux historiens, tout en racontant des faits importants et sérieux, nous offrent certains détails familiers qui donnent plus de vérité à leurs narrations.

» Nous pensons que le propriétaire de ce dessin permettrait à la Société d'en faire faire une copie ou une photographie : il serait fort à désirer que nos archives, ou le musée de la ville pussent l'offrir à l'étude des amateurs d'antiquités.

» On pouvait voir aussi, appendues aux parois des salles consacrées aux Beaux-Arts, des vues intérieures et extérieures de la cathédrale, des anciennes Portes de la ville ou autres vieux édifices aujourd'hui disparus.

» Le n° 86 est un assez grand tableau peint à l'huile sur toile, d'une exécution très-médiocre, représentant le siége de Chartres en 1568 par le prince de Condé. Cette peinture exécutée dès ce temps-là, pour conserver le souvenir d'un fait historique, nous donne, par occasion, un ensemble intéressant des principaux édifices de Chartres. On y reconnaît les anciennes églises aujourd'hui détruites, et le vieux château des comtes de Chartres, nommé aussi *la Tour du Roi*, dont la masse solide et imposante domine les maisons bourgeoises de la cité. La démolition de cet important monument fut achevée en 1818 : il n'est guère connu que par le tableau dont nous parlons, qui est devenu la propriété de notre Société, à laquelle il a été légué par un de ses anciens membres, M. des Haulles.

» Un jeune architecte de Paris, M. Paul Boeswillwald, avait envoyé plusieurs dessins et aquarelles reproduisant, avec l'exactitude que les constructeurs savent donner à leurs œuvres, deux monuments anciens de Chartres. C'était en premier lieu une grande et belle aquarelle offrant une vue perspective d'un escalier du XVe au XVIe siècle (nº 1,517), faisant partie d'une maison de la basse ville. Cet escalier nous montre toutes les pièces de bois qui le composent, sculptées avec un goût excellent. C'est un des rares échantillons de l'architecture civile existant encore aujourd'hui dans votre ville [1]. Cette aquarelle en donne une idée fort exacte : son exécution habile et conscien-

[1] Voir un article de M. A. Lecocq sur cette maison, dans le tome Ier de nos *Mémoires*.

cieuse a valu à l'auteur une médaille d'or dans l'une des expositions de l'École des Beaux-Arts à Paris.

» Le second travail de cet artiste (nº 1,518) est une suite de dessins relevés géométriquement, et nous montrant en plan, coupe et élévation, tous les détails de la construction et de la décoration de la salle Saint-Côme, monument du XIIe au XIIIe siècle, qui a été détruit en 1868 [1].

» Il serait fort à désirer que ces études d'architecture sur des monuments intéressants puissent devenir la propriété de la ville. Ce serait un moyen de conserver le souvenir des constructions anciennes de ce pays. Il n'est personne qui n'éprouve un vrai plaisir à visiter dans les villes de province ces maisons ouvragées et ornées avec tant de soin et tant de goût. Si le sort les frappe et les fait disparaître du sol peu à peu, on devrait du moins en conserver des images fidèles. Il nous semble que ce serait un utile moyen d'instruction donné aux artistes modernes : et l'expérience de leurs devanciers pourrait ainsi leur être profitable. Rien ne serait plus facile, qu'avant de détruire un édifice ancien, l'on en fît faire une copie graphique. Les frais ne seraient pas considérables, le profit serait au contraire fort grand : chaque localité aurait ainsi dans ses archives les matériaux les plus précieux de son histoire monumentale. Le gouvernement français et plusieurs autres en agissent ainsi pour un grand nombre d'édifices ; c'est un exemple donné aux provinces et aux villes, qui devraient entrer dans cette voie conservatrice, à la grande satisfaction des gens instruits et des artistes curieux.

» Il est vraiment très-fâcheux, j'ose le dire, que ces précieux dessins de M. Boeswillwald ne soient pas restés à Chartres. Notre collègue M. Famin avait formulé dans la dernière réunion générale de la Société [2], une suite de conseils fort utiles, et qui, présentés avec esprit et avec talent, avaient été applaudis par toute l'assemblée. Nous pensions voir désormais les études historiques et locales l'emporter sur tout le reste. Mais hélas ! peu de semaines après cette éloquente démonstration de l'importance pour chaque pays d'acquérir les choses de ce pays préférablement à toute autre, nous avons vu des tableaux et des dessins sans aucun rapport avec notre pro-

[1] Voy. *Procès-Verbaux*, t. III, p. 257, et ci-dessus, p. 109.

[2] Voir page 199.

vince, et sans autre mérite qu'une certaine adresse de main, à rendre un effet pittoresque, préférés à ces documents intéressants pour le pays. Qu'il nous soit permis d'exprimer un regret très-vif, au sujet des choix du Musée de la ville dans ses récentes acquisitions.

» Nous aurions encore à examiner bien des objets dans la série qui nous occupe, mais le temps presse. Laissons donc de côté les belles châsses, les beaux reliquaires : laissons de côté tous ces échantillons de l'art et de l'industrie qui tapissaient les murs ou remplissaient les vitrines, et passons de suite à la seconde partie de ce petit entretien, la *Polychrômie*.

» Doit-on peindre les monuments de l'architecture et de la sculpture ?

» Au commencement du siècle, celui qui se fût permis de faire une pareille question, et de répondre affirmativement, eût risqué de passer pour un esprit bizarre et paradoxal ; mais depuis ce temps, les opinions se sont singulièrement modifiées. Ce qui eût passé il y a peu d'années pour une absurdité déplorable, une insigne folie, est au contraire accepté aujourd'hui par quelques personnes avec un engouement extrême. Les artistes, les érudits, tous ceux qui s'occupent de l'étude des beaux-arts écoutent avec intérêt ce qui se dit à ce sujet : cependant on est encore loin d'être d'accord, et l'on peut reconnaître deux camps opposés. Les uns admettent la polychromie et lui donnent une extension sans limite : les autres la rejettent d'une manière absolue. On peut dire que de part et d'autre il y a exagération. Je n'ai point l'intention de faire ici un cours de polychrômie ni d'écrire un traité sur cette matière. Je voudrais seulement vous donner quelques indications et vous soumettre quelques observations qui puissent vous exciter à étudier cette question.

» Passons d'abord en revue les objets qui paraissaient à l'Exposition et pouvaient nous donner des spécimens de sculpture peinte.

» Le n° 272 est une statuette représentant saint Ives prêchant dans une chaire : au-dessous et près de lui, un personnage l'écoute avec attention. Cette sculpture en bois est travaillée avec une grande finesse : elle est peinte et dorée avec un goût exquis. Le comte de Laborde la cite comme un échantillon intéressant de sculpture peinte, dans un article de la *Revue archéologique* (t. II, p. 309). C'est une œuvre du XVe siècle.

» Le n° 1,108 est un groupe en bois sculpté, sa date est aussi le XVe siècle. Il représente la *Circoncision du Sauveur*. C'est une œuvre exécutée avec un talent remarquable. La peinture et la dorure qui recouvrent toute la composition lui donnent un grand charme, et l'expression vivante des petits personnages captive le regard d'une manière délicieuse.

» Un certain nombre de bas-reliefs en bois et en albâtre nous apparaissaient encore en divers endroits des salles de l'Exposition, et nous montraient les traces les plus évidentes de leur ancienne décoration multicolore. Tous ces objets sont aujourd'hui retournés chez leurs possesseurs, mais l'on peut voir au Musée de Chartres et dans maintes collections, de semblables échantillons de sculptures, conservant leurs peintures et leurs dorures primitives, et pouvant convaincre les plus incrédules de cet usage aux plus belles époques du Moyen-Age.

» L'antiquité ne nous offrait pas à l'Exposition chartraine d'objets remarquables sous le rapport qui nous occupe : c'est dans les Musées de Paris, de Londres et autres, que l'on trouvera des preuves indubitables de la sculpture peinte. L'antique Egypte, où le système que nous défendons a été si parfaitement développé, ne paraissait à notre Exposition que par quelques figurines en bronze : leurs yeux étaient formés par des incrustations d'argent et de pierre noire, ce qui donnait aux visages une expression et une vie surprenantes.

» Après ces spécimens pris dans l'art de l'antiquité et du Moyen-Age, on pouvait observer deux objets modernes envoyés par les partisans de la polychrômie : savoir le n° 239, un buste d'homme de grandeur naturelle, et le n° 231, une statuette très-remarquable représentant la reine d'Angleterre. — Le portrait de Falconet est en plâtre. Il a été peint ici même, à Chartres, sous ma direction [1]. Je me suis efforcé, par cet essai, de sortir de

[1] Ce buste représente Camille Falconet, savant médecin et célèbre bibliophile du siècle dernier. Il a été exécuté par le sculpteur Etienne Falconet, et à cause de cette similitude ou conformité de nom, l'érudit médecin avait composé et fait graver derrière son buste une inscription grecque, où par une suite d'antithèses ou jeux de mots, il dit : *de deux homonymes, l'un a sculpté (pétri) l'autre, le jeune a sculpté le vieux*.

ΟΜΩΝΥΜΟΙΝ · ΕΤΕΡΟΣ · ΕΤΕΡΟΝ · ΕΠΛΑΤΤΕ · ΝΕΟΣ · ΠΡΕΣΒΥΤΗΝ.

La terre cuite originale de ce buste est conservée à la Faculté de Médecine de Paris.

l'usage habituel de présenter aux regards une sculpture toute blanche. Un marbre ou un plâtre sans coloration aucune, nous semblent d'un aspect morne et glacial. Une telle œuvre est privée de toute expression, puisque la seule chose qui donne l'expression au visage humain, *la coloration de la pupille*, manque tout à fait. Lorsqu'on s'est familiarisé avec la sculpture égyptienne et celle des peuples primitifs, où les yeux de l'homme sont représentés d'une manière si vraie, si expressive et si vivante, on éprouve une invincible répulsion, une sorte d'effroi quand on se retrouve en présence de ces pâles figures, des sculpteurs modernes. Ces visages blafards paraissent alors représenter de malheureux aveugles, qui dirigent vers vous des globes oculaires recouverts d'une taie blanche : ils inspirent la pitié et quelquefois la terreur. Le buste de Falconet que nous avons eu la hardiesse d'offrir colorié au naturel, aurait certainement, il y a quelques années, attiré sur lui les railleries et les imprécations des artistes et du public. Nous pouvons constater au contraire, que parmi les nombreux visiteurs qui, pendant toute la durée de l'Exposition, ont pu le voir et l'examiner, personne n'a paru choqué. Ce parti pris de peindre la sculpture aurait-il donc quelque chance de revenir en faveur et de reparaître avec honneur dans le monde? pour notre compte, nous le désirons vivement. Une autre raison me fait encore espérer ce retour aux idées anciennes : il y a peu d'années, je fis faire, pour une église du diocèse, une statue de la Sainte-Vierge qui fut peinte et dorée avec le plus grand soin. Cette tentative eut alors à subir de nombreuses censures, et des critiques assez vives. Aujourd'hui c'est à peine si l'on accepterait dans une église de nos contrées, une statue privée de cette décoration complémentaire des couleurs et de l'or.

» Le second exemple de sculpture polychrôme avait été envoyé par un amateur distingué, M. Silvy. Cette statuette, qui était placée sous un globe de verre, est le portrait de la reine d'Angleterre, sculpté avec une extrême finesse, dans un bloc de marbre de Paros, par le baron Marochetti : elle est en outre entièrement peinte et ornée d'accessoires en or et en pierres précieuses, à l'imitation des plus célèbres statues de l'antiquité grecque. L'on sait en effet que la Minerve du Parthénon et le Jupiter d'Olympie étaient presque entièrement en ivoire et en or : l'azur, le vermillon, les plus charmantes couleurs, les plus

brillantes pierreries enrichissaient ces merveilleuses sculptures. Les idées du public actuel et des artistes contemporains sont encore à cet égard fort éloignées de celles des Grecs, et l'on a bien de la peine à rentrer dans la voie suivie autrefois par les peuples les plus civilisés et les plus avancés dans la pratique des Beaux-Arts. Quelles sont les causes qui ont fait abandonner entièrement une méthode, qui, au Moyen-Age encore, était universellement employée? car (chose remarquable), c'est à dater du XVI[e] siècle seulement que l'on perdit en France et dans le reste de l'Europe l'habitude de peindre les monuments et la sculpture; et toute espèce de tradition à cet égard est aujourd'hui si complétement perdue, que, malgré les travaux des érudits et les exemples sans nombre qui se présentent tous les jours aux yeux, bien des gens ne peuvent encore se rendre à l'évidence et admettre pour vrai un fait qui est certain et incontestable.

» Nous avons dit en commençant que la polychrômie était un art : or il n'y a pas d'art sans études sérieuses et sans tradition. Où sont les artistes qui ont fait ces études sérieuses? que sont devenues les anciennes traditions si répandues et si respectées jadis? L'on suit trop souvent aujourd'hui une ornière profonde, une routine déplorable, et ceux qui veulent sortir de cette voie commune et vulgaire succombent parfois sous les traits d'une impitoyable ironie. Ne soyons pas aussi injustes, et soutenons au contraire les esprits courageux qui cherchent à rentrer dans le bon chemin.

» Nous avons suivi avec intérêt les efforts tentés dans ces derniers temps par les partisans de la sculpture peinte. Plusieurs artistes, et entr'autres M. Cordier, en avaient envoyé à l'Exposition universelle de 1867 des spécimens importants. M. Clésinger, éminent statuaire de notre époque, a tenté à plusieurs reprises, d'une manière modérée, presque timide, d'ajouter à ses marbres le charme d'une coloration fort adoucie. Cette année même (1869), l'on voyait à l'Exposition des Beaux-Arts aux Champs-Elysées une œuvre de ce genre, la statue de Cléopâtre, par le même artiste. Ce marbre peint, et orné d'incrustations d'émaux et de métal, attirait vivement l'attention et provoquait parmi les spectateurs des discussions animées.

» Tout partisan que nous sommes de cet emploi de la couleur, nous avouerons que ces œuvres ne peuvent nous satis-

faire complétement : on devrait cependant les accepter favorablement, puisqu'elles sont une promesse de progrès pour l'avenir et nous font espérer un retour vers la perfection et la splendeur des arts. Pourquoi donc le public, et les critiques qui formulent des jugements à l'usage du vulgaire, s'élèvent-ils toujours avec violence contre ces essais de polychrômie? Ils la blâment avec énergie et la déclarent inadmissible et condamnée pour toujours. Un écrivain, M. Charles Blanc, qui a fait de nombreuses publications sur les Beaux-Arts, et dont l'autorité n'est point à dédaigner, ne manque jamais, lorsque l'occasion se présente, de proscrire l'application de la couleur sur les édifices et sur la sculpture. Vous l'avez entendu, vous-mêmes, l'année passée dans une conférence [1], formuler avec un suprême dédain et d'une manière absolue la condamnation de la polychrômie ; et cependant, chose singulière ! le même auteur a publié sur la statuette de M. Marochetti, qui nous occupait tout à l'heure, un article tellement louangeur et tellement favorable à la décoration peinte de cette sculpture [2], que nous-mêmes, qui admettons franchement la polychrômie, nous ne pouvons nous joindre à son admiration excessive pour la manière dont ce système a été employé ici. Les couleurs, au lieu d'avoir cette suavité délicieuse de nuances, qui séduit et charme les yeux, sont au contraire d'une intensité et d'une vigueur exagérées : on ne voit plus en aucun endroit, la douce couleur blanche du marbre : cela est une faute grave : puis cette œuvre si fine et si délicate est comme écrasée sous le poids de trop nombreux et trop énormes bijoux. Nous craignons fort que la manière dont la polychrômie vient accompagner ici le marbre ne soit un argument funeste contre le système que nous défendons. Il est cependant intéressant de lire l'article de M. Charles Blanc et d'étudier pourquoi il est ici en opposition avec ses propres doctrines : il ne s'y montre pas, comme dans ses autres écrits, l'adversaire inflexible de l'emploi de la couleur, pour accompagner les œuvres de l'architecte et du sculpteur.

[1] *Séance générale de notre Société d'archéologie*, au mois de mai 1868. Nous avons recueilli cette conférence, et dès le lendemain nous avions composé une réfutation des propositions émises par M. Blanc. Nous espérons présenter un jour à notre Société ce plaidoyer en faveur de la polychrômie.

[2] *Gazette des Beaux-Arts*, 1er juin 1864.

» Que conclure de tout ceci ? c'est que nous sommes encore bien éloignés de connaître comme les anciens toutes les ressources et tous les perfectionnements qui servent de complément aux Beaux-Arts. Ne soyons donc pas trop prompts à dénigrer ce qui vient à l'encontre de nos goûts et de notre manière de voir et de sentir. Que l'étude et la réflexion nous viennent plus souvent en aide que les paroles des critiques, qui ne font souvent que confirmer les préjugés des ignorants ou des esprits superficiels.

» Des artistes modernes ont essayé de peindre des édifices et des statues : ils n'ont point réussi. Leurs essais sont imparfaits; tranchons le mot, ils sont quelquefois fort laids. Sera-ce une raison pour ne plus admettre aucune tentative dans ce sens ?

» N'oublions pas que ces choses qui nous paraissent étranges étaient devenues chez les anciens des perfections allant se joindre à d'autres perfections, et qu'ils obtenaient ainsi des effets d'une incomparable beauté. Nous ne pouvons douter de l'emploi de la polychrômie aux meilleures époques de l'antiquité et du Moyen-Age . le témoignage des auteurs contemporains ne permet aucun doute à cet égard, et nous-mêmes nous pouvons nous en convaincre par les nombreux échantillons qui reparaissent au jour et qui nous permettent d'entrevoir dans tout leur éclat les chefs-d'œuvre de ces temps reculés.

» Pour nous, il nous semble que la peinture est aussi indispensable à la sculpture, que la musique est indispensable à la poésie.

» La peinture est le complément nécessaire des arts plastiques, comme la musique ou le chant est le complément nécessaire de la poésie.

» Tous les arts se tiennent, s'enchaînent et se font valoir par le mutuel appui qu'ils se prêtent réciproquement.

» Il y aurait aussi peu de raison de blâmer l'alliance de la peinture à la sculpture ou à l'architecture, parce que cela a produit des œuvres médiocres ou mauvaises, qu'il y aurait peu de raison de blâmer l'alliance du chant à la poésie, parce que bien souvent aussi il en est résulté des œuvres musicales détestables.

» Il ne faut donc admettre ces alliances de la couleur ou de la musique aux autres arts, qu'à la seule condition de produire des œuvres d'une beauté parfaite. Qui nous guidera vers cette

perfection? là est la difficulté. Mais enfin, puisque les anciens, nos maîtres, avaient atteint le but, on ne voit pas pourquoi nous ne pourrions pas l'atteindre aussi nous-mêmes. Dirigeons comme eux notre esprit vers les spéculations des sciences philosophiques, qui seules sont capables de nous élever au-dessus des choses du monde réel, et comme eux nous parviendrons à nous approcher de cette perfection suprême qui doit être l'objet de tous nos désirs et de tous nos efforts. »

M. l'abbé Hénault demande que, sur les cartes de convocation, on indique les lectures qui doivent se faire. — On le fait autant que possible.

M. de Caumont publie en ce moment une deuxième édition du programme du Congrès; il demande aussi des personnes de bonne volonté, pour remplir les fonctions de secrétaire, il en faudrait quatre par section.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Vase en forme d'amphore et tuile romaine trouvés place des Épars, chez M. Angot. (Offerts par lui.)

Vues de Cambray. Eaux-fortes par M. Yves. (Offertes par lui.)

Histoire du château de Châteaudun, par L.-D. Coudray. (Don de l'auteur.)

Bulletin monumental, t. V, n° 3.

Comité archéologique de Senlis, comptes rendus et mémoires, 1862-1863. (Envoi de la Société).

Médailles de l'Exposition départementale d'Eure-et-Loir, en 1869.

Claveau d'une porte de l'ancien Hôtel-Dieu. — Pierre avec l'estampage en papier.

Pierre commémorative de la fondation d'une maison de la rue de la Foulerie, à Chartres. — Pierre avec l'estampage en papier.

SÉANCE DU 5 AOUT 1869.

Présidence de M. MERLET.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président annonce que le Comité de l'Exposition a arrêté ses comptes, desquels il résulte que chaque action touchera 15 francs. La Société en ayant 60, c'est donc 900 francs qu'elle aura à recevoir. Elle décidera ultérieurement l'usage qu'elle en doit faire.

M. de Caumont a publié un second programme pour le Congrès; il est semblable au premier, sauf une question qui a été ajoutée, sur les dégagements des monuments du Moyen-Age en général, et en particulier de la cathédrale de Chartres. M. de Caumont demande toujours des secrétaires. Deux ont accepté pour la section de médecine, MM. Salmon et Martin; on propose M. Boutet pour le troisième. Pour la section des sciences, il y a déjà M. Albert Marchand, on propose M. Barois : il n'y en a pas pour l'agriculture. Dans la section de littérature et de beaux-arts on propose M. Met-Gaubert, et M. Philippe Bellier de la Chavignerie pour l'archéologie. On passe ensuite à la distribution des questions à traiter entre les différents membres; plusieurs sont attribuées à quelques-uns d'entre eux. On décide qu'une réunion extraordinaire aura lieu à la fin du mois, pour préparer le Congrès; elle est fixée au 26.

M. le Président annonce que la Société a eu la douleur de perdre un de ses membres les plus éminents, M. le vice-président Letartre; il exprime les regrets profonds que cette perte si sensible inspire à la Société; l'assemblée tout entière s'associe à ces sentiments, et M. Famin lit, au milieu d'un profond recueillement, la notice nécrologique suivante.

MESSIEURS,

Je ne viens point déroger à vos habitudes, car je vais vous entretenir du passé; mais si les retours vers le passé sont toujours empreints d'une certaine mélancolie, aujourd'hui ils sont pour nous pleins de regrets et

de tristesse, car la Société d'archéologie a perdu un de ses fondateurs les plus zélés, un de ses membres les plus utiles, un de ses plus fermes appuis dans la personne de son vice-président M. Letartre.

Est-ce, Messieurs, un effet des tristesses qui nous envahissent au moment où le cœur prend le deuil d'un ami, est-ce la voix de la justice devant un cercueil, mais nous n'apprécions souvent les hommes à leur valeur que par la difficulté que nous trouvons à les remplacer, et ne jugeons bien toute la place qu'ils occupaient de leur vivant que par la grandeur du vide qu'ils laissent après leur mort.

M. Letartre n'avait pas besoin de cette auréole de regrets pour être apprécié à sa valeur; car la franchise de sa nature le faisait promptement juger, et la loyauté de son caractère lui conciliait l'estime de tous, tandis que ses qualités morales créaient autour de lui de nombreuses et solides amitiés qui l'ont suivi jusqu'à la fin de sa carrière. Dans cette nature d'élite, on peut donc le dire, le caractère, le cœur et l'esprit étaient tous trois à même hauteur; le moral et le physique étaient aussi merveilleusement accouplés l'un à l'autre, car appartenant à cette vigoureuse race beauceronne qui semble participer de la puissance du terroir, l'énergie du corps répondait à celle de l'esprit, le fourreau était digne de la lame, et réalisait l'ancien précepte :

Mens sana in corpore sano.

Né à Chartres en 1802, il faisait partie de cette brillante pléïade d'esprits solides et distingués qui naquirent vers cette époque et dont les rangs vont, hélas! s'éclaircissant de jour en jour. Fils de notaire, il devint notaire à son tour, car, dans ces temps-là, héritant à la fois de la probité et des panonceaux paternels, les fils succédaient volontiers à leurs pères. Ignorant les besoins et les convoitises du luxe moderne et dédaignant les mirages décevants de la capitale, les jeunes gens ne désertaient pas nos provinces et vivaient comme avaient vécu leurs ancêtres à l'ombre du clocher natal.

Succédant à son père à l'âge de 25 ans il donna de suite sa mesure, étant de ceux qui de bonne heure s'assoient à leur place, il montra une merveilleuse aptitude aux affaires et conquit dès cette époque l'estime et la considération générales qui furent le cortége de sa vie entière. Nous le retrouvons plus tard conseiller de préfecture d'Eure-et-Loir; dans cette nouvelle position il grandit encore en s'affirmant de nouveau et acquit tout d'abord une grande et légitime influence; en effet il était de ces hommes qui sont toujours à la hauteur des fonctions qu'ils occupent, car les organisations d'élite ont ce merveilleux privilége que la limite de leurs connaissances semble s'étendre à leur volonté par une sorte d'intuition, et que ce qu'elles ne savent pas encore, elles le devinent déjà.

Mais un austère devoir légué par la mort prématurée de Mme Letartre l'enleva à ces fonctions qu'il quitta pour s'occuper exclusivement de l'éducation de ses enfants, et remplacer auprès d'eux celle qui n'était

plus. Se dévouant alors complètement à eux avec l'abnégation du père de famille, il quitta sa ville natale, leur sacrifiant ses goûts, son avenir, sa vie entière. En parlant de ces grands dévouements, de ces grands sacrifices, un des plus charmants esprits de notre siècle, Mme de Girardin dit qu'ils restent trop souvent mal jugés ou incompris du grand nombre. M. Letartre trouva sa récompense dans le sentiment du devoir accompli et dans le cœur de ses enfants.

Ainsi que nous le disait, il y a peu de jours, une voix sympathique et éloquente qui vibrait sur sa tombe et trouvait un écho dans nos cœurs, la qualité prédominante chez M. Letartre était le jugement, cette faculté souveraine et fondamentale, on peut le dire, car sans elle toutes les autres ne sont souvent que des dons funestes ; mais à côté de ce jugement si ferme et si droit il y avait une merveilleuse facilité de conception et d'assimilation servie par une parole nette et incisive, par une plume à l'allure nerveuse et décidée ; un esprit aimable et cultivé venait enfin couronner cette riche organisation, ainsi qu'une ornementation gracieuse vient compléter en les parant les robustes monuments de nos pères. Le calme de l'extérieur voilant une nature ardente offrait chez lui ce contraste que les poëtes ont comparé aux volcans sous la neige, mais cette belle figure à l'aspect froid et réservé dans le monde s'éclairait d'une douce gaîté dans l'intérieur de sa famille et s'y ouvrait comme ces plantes qui gardent leurs parfums pour les répandre dans l'obscurité. Cœur droit et loyal, toute injustice le froissait et l'irritait comme si elle lui eût été une injure personnelle. Son dévouement en amitié avait quelque chose de chevaleresque, car son énergie qui sommeillait parfois pour lui-même s'éveillait toujours ardente quand il s'agissait de ses amis. Il était naturellement obligeant et ceux qui avaient recours à son expérience (nous l'avons éprouvé nous-même) trouvaient chez lui des conseils pleins de maturité qu'il donnait toujours avec bienveillance mais n'offrait ni n'imposait jamais, trop sage pour ne pas se rappeler le précepte de Cicéron : *non accesseris in consilium nisi vocatus.*

Avec toutes ces qualités solides et brillantes M. Letartre était évidemment appelé à entrer dans les emplois publics où il eût fait un brillant et rapide chemin, pour cela rien ne lui manquait... Je me trompe, Messieurs, il lui manquait... un défaut, l'ambition, ce qui semblerait prouver qu'aux hommes comme aux métaux un peu d'alliage est hélas ! nécessaire pour les rendre plus malléables, et que par une loi générale de la nature, l'homme, comme le métal, à l'état de pureté native, est souvent impropre à être mis en œuvre.

Laissez-moi vous conter un trait de sa vie, qui vous le peindra tout entier. C'était vers 1840, il était en voyage, et rencontra, chemin faisant, un grand personnage qui s'en allait représenter la France à l'étranger ; entre gens d'esprit, on se devine, on se comprend vite, et le courant magnétique est bientôt établi. Dans le pays où ils allaient la révolution est depuis bien lontemps maladie passée à l'état chronique, et, arrivés à la frontière, ils trouvèrent les habitants occupés, selon leur

habitude, à renverser le gouvernement. Dans cet embarras, le diplomate mit notre compatriote en réquisition et, d'autorité, le nomma son secrétaire d'ambassade; quoique un peu malgré lui, celui-ci le fit si bien, qu'ensuite il eut beau déserter les honneurs aussitôt qu'il le put et revenir au pays, on revint l'y chercher, et pour le décider on lui offrait pour ses débuts presque une préfecture. Il refusa. On le blâmera sans doute. Comment! laisser les honneurs venir vous chercher chez vous et leur fermer sa porte! bien des gens sont plus polis et se feraient, en semblable occasion, un cas de conscience de ne pas faire au moins la moitié du chemin.... et peut-être davantage; car, par une amère dérision, l'ambition se trouve souvent implantée au cœur des médiocrités. Bizarre anomalie qui refuse les ailes à qui veut s'élever et les accorde à qui veut rester à terre, et justifierait cette boutade d'un moraliste qui prétend que les hommes les plus dignes des emplois sont ceux qui ne les recherchent pas.

Mais M. Letartre appartenait à cette fière bourgeoisie d'autrefois qui parlait moins souvent de liberté et savait mieux garder la sienne, qui surtout ne connaissait pas encore ce vertige des temps modernes, cette passion de plus en plus envahissante du fonctionnarisme qui commence par le métier de solliciteur pour finir par celui de sollicité. Modeste dans ses goûts, mais fier et indépendant par nature, il était de ces esprits contemplatifs qui se replient volontiers sur eux-mêmes et se nourrissent de leur propre substance; il travaillait à ses heures, vivait par le cœur et par l'intelligence entre ses enfants et ses amis, et il estimait trop haut les paisibles bonheurs du foyer pour les échanger contre les agitations et les soucis de l'ambition.

Vous le voyez, M. Letartre était un de ces hommes qui ont bien leur cachet et leur individualité; c'était, si je peux m'exprimer ainsi, une médaille pleine de relief et bien frappée à son coin, chose rare en notre siècle auquel on reproche de couler tous les hommes dans un moule uniforme, où tant de gens semblent croire que la perfection consiste à ressembler à tout le monde. Remonter ainsi le courant des opinions de son siècle suppose toujours une âme fortement trempée, car il faut être doué d'énergie pour résister et réagir contre les entraînements de l'exemple et de l'opinion publique.

Vous savez tous, Messieurs, quel intérêt notre collègue portait à la Société archéologique dont il était un des vice-présidents, et je crois le voir encore siéger à nos séances, avec sa belle figure calme couronnée de cheveux blancs. Dans les questions d'archéologie pure il s'effaçait volontiers avec ce tact qui est le propre de l'homme qui, avec le sentiment de sa valeur, a celui de sa spécialité. Sachant que l'ignorance seule a la prétention de tout savoir et l'étourderie celle de parler de tout, et connaissant, si je puis m'exprimer ainsi, les limites de ses domaines, il ne s'aventurait pas à la légère dans cette science conjecturale exposée à tant d'erreurs et dans laquelle on peut dire que la prudence est aussi nécessaire que l'érudition, même à nos maîtres. Mais,

en revanche, comme il abordait résolûment les questions d'affaires et d'administration : quelle sûreté de coup-d'œil! quelle netteté de jugement! quelle lucidité d'expressions! au choc de sa logique inflexible, les raisonnements spécieux et les paradoxes s'évanouissaient, comme les bulles de savon dont ils ont souvent les brillantes couleurs et la fragilité. Réunissant toutes ces qualités à la justesse d'idées qui vient de l'esprit et à la justice qui émane de l'âme, n'avons-nous pas le droit de nous rappeler ici le mot de Caton : *Vir bonus dicendi peritus.*

Il écoutait bien avec cette attention qui est la politesse des assemblées; ses présidences étaient nettes, fermes et impartiales; conduisant bien les discussions, ne les laissant pas s'égarer, il allait toujours droit au but et ne mêlait jamais les questions de personnes aux questions d'affaires. Notre Société a souvent désiré le voir à sa tête; car, partout où se trouvait M. Letartre, il prenait immédiatement et tout naturellement une grande influence, je dirais volontiers que ce n'était même pas l'autorité qui allait à lui, mais plutôt qu'il l'apportait avec lui, car il est des hommes naturellement faits pour diriger et qui sont marqués au front du signe de l'autorité.

Dans les derniers temps de sa vie, M. Letartre passait une grande partie de l'année dans sa campagne de Tachainville où, entouré de ses enfants et de ses petits-enfants, chef vénéré de sa famille, il vivait de la vie des champs, comme les anciens patriarches au milieu des troupeaux qu'ils avaient élevés. Une dernière épreuve l'y attendait; déjà si frappé dans ses affections de famille, il perdit sa fille que vous avez tous connue, tous appréciée. Il semble, Messieurs, que, de même que dans l'ordre physique, la violence des maladies est en rapport avec les forces des malades, de même, dans l'ordre moral, les chagrins les plus amers sont réservés aux âmes les plus énergiques. Il soutint cet affreux malheur avec un courage sombre; les douleurs concentrées sont le propre des natures vigoureuses. Mais, hélas! les blessures qui ne saignent pas sont les plus terribles; ces douleurs accumulées l'avaient miné, et cette santé si robuste fut subitement déracinée : alors seulement on put juger des ravages intérieurs que la douleur avait causés dans cette énergique nature; l'âme avait tué le corps.

Dans un siècle où les choses de vanité tiennent grand'place, les funérailles de M. Letartre ont offert un grand enseignement. Ce cercueil, dont une cité entière formait le respectueux cortége, était-il donc celui d'un des grands de la terre, d'un des dignataires du pays? non, c'était celui d'un homme de bien, à la vie simple et modeste, au cœur bon et dévoué; et cette foule immense? ce sont tous ceux qui l'ont aimé, tous ceux qui l'ont estimé. Ce deuil de sa ville natale est le plus éloquent des éloges et prouve que dans nos vieilles provinces on a encore le culte du bon, de l'honnête.

Sans doute, Messieurs, si l'on ne devait juger les hommes que d'après les fonctions qu'ils ont remplies, les places qu'ils ont occupées, l'ampleur des traitements qu'ils ont touchés, et le nombre des décorations

qu'ils ont obtenues, M. Letartre serait jugé un homme ordinaire; mais quelque honorables que soient toutes ces distinctions elles ne sont pas le seul et unique thermomètre de l'humanité. La valeur morale de l'homme est indépendante du profit qu'il en a tiré. Il est sans doute regrettable de voir un trésor enfoui, mais quoiqu'à l'état latent il ne perd rien de sa valeur. Hâtons-nous d'ajouter que celui qui a dédaigné ces honneurs par sagesse et surtout pour obéir à un devoir sacré grandit encore par ces refus et a droit au respect de tous.

Dans des époques aussi agitées que la nôtre nos villes ont besoin de leurs meilleurs enfants, et il est profondément regrettable de voir disparaître des hommes comme M. Letartre, à l'âme fortement trempée qui dans les moments difficiles, entourés d'esprits troublés et indécis, savent conserver une tête froide et un cœur résolu, et ceints de la double auréole du mérite et de l'autorité peuvent servir de pilotes au milieu des tempêtes.

M. le Président lit une lettre de M. le maire du XVIe arrondissement de Paris, par laquelle ce magistrat réclame le concours de la Société pour la création d'une bibliothèque publique. — L'assemblée décide d'offrir un exemplaire du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, de la *Statistique archéologique et scientifique d'Eure-et-Loir*, et de *l'Histoire de Chartres*, de Souchet, que publie la Société.

Proposition de M. Bellier de la Chavignerie de s'associer à l'œuvre de la *Gazette des Beaux-Arts* qui entreprend de rédiger l'inventaire artistique et archéologique de la France. Il est décidé que la Société approuve cette entreprise éminemment utile, que, déjà ayant commencé ce travail dans Eure-et-Loir, elle verra, quand le moment sera venu et le travail terminé, si elle doit le publier elle-même ou en faire la communication.

Rapport de M. Yves sur la proposition de M. Lecocq, relative aux plans de la sablière de Saint-Prest.

« La commission chargée de l'examen de la proposition de M. Lecocq, relative au plan de la sablière de Saint-Prest, s'est rendue sur les lieux, le 30 juillet dernier; voici les résultats de ses investigations.

» L'extraction des sables a lieu en ce moment dans la partie la plus occidentale de la carrière, au pied d'un rocher, à une profondeur d'une trentaine de mètres; la couche de sable est encore d'une épaisseur d'environ six mètres au-dessus de la

rivière. Dans ces sables, et à toute hauteur, abondent des dents et des fragments d'os d'animaux antédiluviens.

» La présence de ces os s'annonce toujours par la coloration du sable blanc qui les entoure, et cette couleur est un résultat de leur décomposition dans un milieu humide; ils sont, en effet, friables, et se changent en pâte gluante sous la pression des doigts. Ils sont presque tous frustes et brisés; ils doivent donc avoir été roulés longtemps par les flots avant leur dépôt dans les fosses de sable où ils sont restés ensevelis. Quant au sable même, qui est blanchâtre et transparent, il ne paraît composé que de petits fragments de silex, la plupart arrondis par le frottement dans les eaux qui les ont portés sur ce rivage.

» L'Eure n'a pas toujours été cette petite rivière lente et paisible, où se mirent les saules et les peupliers. A la suite du retrait des eaux du premier diluvium, qui ont raviné le plateau de la Beauce, c'était sans doute un fleuve couvrant toute la vallée, sujet aux débordements et battant ses rivages tantôt à droite et tantôt à gauche. Le pays qu'il traversait et ravageait parfois était couvert d'arbres et de végétaux gigantesques. Les grands animaux des espèces disparues devaient souvent quitter les hauteurs pour chercher sur ses bords leur nourriture et des retraites humides. Disjoints et entraînés par les torrents ou à la suite des crues du fleuve, leurs ossements, charriés par les flots, allaient, après un long trajet, se déposer dans les anfractuosités du rivage, sous des couches successives de sable. A Saint-Prest notamment, au pied du rocher que l'on dégage maintenant, devait se trouver un gouffre, comme l'eau courante en produit toujours par le remous, quand elle rencontre des obstacles qu'elle ne peut renverser.

» Nous pensons donc que ces dépôts d'ossements ne sont pas le produit d'un cataclysme, qui aurait surpris des animaux en vie, et les aurait enfouis dans un sol bouleversé; mais qu'ils sont l'œuvre des siècles qui ont comblé lentement des gouffres avec des roches brisées et des débris de squelettes.

» Le plan géologique de la sablière de Saint-Prest présenterait certainement de l'intérêt; il servirait à reconnaître les parties déjà fouillées et à déterminer l'étendue de ce dépôt diluvien; la coupe horizontale des terrains fournirait aussi des données utiles à la science; mais ces avantages seraient-ils en rapport avec la dépense qu'un lever de plan occasionnerait? Il

ne pourrait être fait avec exactitude que par un ingénieur des mines; il exigerait des sondages et des opérations coûteuses. Nous pensons donc que ce projet entraînerait la Société archéologique dans des dépenses trop grandes, et en tous cas incertaines; c'est en raison des frais que nous en proposons l'ajournement indéfini. Mais en même temps nous croyons qu'il ne faut pas abandonner les précieuses ressources qu'offre le grand ossuaire antédiluvien de Saint-Prest à la paléontologie, surtout à l'époque où un congrès scientifique va se tenir à Chartres. Pour une faible indemnité, pour une vingtaine de francs peut-être, le sieur Regnier qui exploite cette sablière et qui est embarrassé des ossements extraits, les ramasserait avec soin, et en emplirait un tombereau en peu de temps.

» Que d'intéressants sujets de recherches et de discussions à offrir aux savants qui viendront nous visiter! Ils pourraient examiner à loisir et reconnaître tous ces restes d'animaux, et reconstruire la faune des anciennes contrées qui s'appellent aujourd'hui le Perche et la Beauce. Peut-être y trouveront-ils quelques fragments d'ossements humains, ou quelques traces de la main de l'homme primitif sur les os de ses victimes. Ne négligeons donc pas ce moyen d'occuper la sagacité des géologues et des paléontographes, qui vont poursuivre sous peu leurs recherches scientifiques dans notre pays. »

Un débat s'élève sur l'utilité du plan, et la manière de le comprendre; les uns veulent un plan de l'état de la carrière telle qu'elle est, les autres voudraient la couche totale de terrain, ce qui ne pourrait se faire que par des sondages. La question d'ajournement mise aux voix est rejetée: on fera un plan. Le fera-t-on de l'état actuel du terrain, sans sondages, et allouera-t-on un crédit de 80 francs pour y parvenir? Adopté. La proposition d'achat d'ossements est adoptée, et 50 francs sont alloués dans ce but à la commission, qui devra s'entendre avec M. Regnier, le propriétaire de la carrière, pour lui acheter de préférence les petits os, comme devant donner un plus grand nombre d'espèces antédiluviennes.

M. Barois lit une note au nom de la Commission de météorologie.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire à une précédente séance, votre Commission de météorologie a prélevé, sur les fonds mis à sa disposi-

tion, les sommes nécessaires à l'acquisition d'un grand baromètre et à l'installation de cet instrument sur l'un des bâtiments de la Préfecture, en face de la poste aux lettres, c'est-à-dire sur l'un des passages les plus fréquentés de la ville.

Aujourd'hui, les travaux préparatoires sont terminés, et d'ici peu de jours cette installation pourra s'effectuer.

Il ne convient pas de devancer le jugement du public sur l'utilité de cette mesure. La Commission de météorologie aura sans doute l'occasion de revenir à diverses reprises sur ce baromètre, sur les enseignements à en tirer pour la prévision du temps et sur les notions pratiques à propager dans ce but; elle ne veut, en ce moment, que marquer dans les souvenirs de la Société, la date de ce premier résultat de ses études.

Elle croit cependant utile d'ajouter que tandis qu'en Suisse il existe déjà sur les places et promenades un certain nombre de baromètres publics, il n'y en a encore en France qu'un certain nombre extrêmement petit et, en terminant cette communication, elle est heureuse de faire remarquer que le baromètre de Chartres sera le premier baromètre à pavillon qui aura été établi.

Le même membre donne lecture d'une notre de M. de Vésian, sur le baromètre qu'il a inventé :

Je crois devoir, à l'occasion de la communication précédente, donner lecture de la notice que j'ai écrite sur les baromètres à pavillon.

Lorsqu'on consulte le baromètre dans le but de prévoir le temps du jour et celui du lendemain, on ne se contente pas de noter la hauteur absolue de l'instrument, on cherche encore s'il est en voie de monter ou de descendre; c'est même à ce dernier renseignement qu'on attache le plus d'importance, car avec le baromètre bas et remontant, il y a plus grande probabilité de beau temps qu'avec le baromètre haut et descendant. Les moyens usités pour cette recherche sont bien connus. On se sert d'un index libre avec lequel on repère une ou plusieurs fois par jour la position du niveau de mercure, s'il s'agit d'un baromètre à colonne, ou celle de l'aiguille, s'il s'agit d'un baromètre à cadran; ou bien, on se borne à frapper de petits coups secs sur le corps de l'instrument, de manière à surmonter les frottements qui toujours tiennent ce niveau et cette aiguille un peu en retard sur la position qu'ils devraient occuper. Mais ces procédés ne sont guère plus satisfaisants l'un que l'autre. Le premier réclame une ponctualité parfois fort incommode, et peut induire en erreur lorsqu'il s'est produit un mouvement de rebroussement depuis que l'on a fixé l'index; quant au second, il laisse souvent l'observateur dans l'incertitude. Tous les deux d'ailleurs ne sont plus applicables dans le cas de baromètres destinés à être consultés successivement par plusieurs personnes, comme ceux des cercles, des maisons de campagne, et dans le cas des grands baromètres que l'on commence à faire entrer, à l'instar des horloges publiques, dans la décoration des édifices.

Il y a bien, dans les baromètres à colonne, la forme du ménisque de mercure qui est signe de hausse ou de baisse, lorsqu'on parvient à reconnaître s'il est convexe ou concave ; mais pour les baromètres à cadran, d'un usage si général aujourd'hui, on n'a même pas cette faible ressource.

J'ai cherché à résoudre le problème en ce qui concerne ces derniers instruments, et je crois avoir réussi en plaçant sous l'extrémité de l'aiguille barométrique une petite plaque mobile, susceptible d'être entraînée par elle et de la suivre dans ses déplacements; cette plaque, teintée en rouge, apparaît alors comme un drapeau ou pavillon qui, durant la marche, se déploie à l'arrière de l'aiguille, et vient ainsi révéler automatiquement le sens du mouvement.

Le mécanisme qui produit ce résultat est fort simple et se comprend à première vue. Pour s'en rendre compte, lorsque l'on n'a pas l'instrument sous les yeux, il suffit de concevoir une aiguille folle, enfilée sur le même axe que l'aiguille barométrique et portant à son extrémité une petite plaque rectangulaire : cette plaque est armée à droite et à gauche sur ses bords de deux pointes saillantes, entre lesquelles se meut, avec un certain jeu, l'extrémité de l'aiguille barométrique. Il est clair qu'en se mettant en marche vers la droite, cette dernière viendra rencontrer la pointe de droite, et entraînera la plaque à sa suite, c'est-à-dire à sa gauche, tout le temps que persistera le mouvement de hausse : le pavillon à gauche sera donc l'indice que le baromètre est en voie de monter, ou, pour parler rigoureusement, qu'il vient de monter. Lorsqu'elle se mettra en marche vers la gauche, l'aiguille quittera la pointe de droite, puis s'appuiera sur la pointe de gauche et entraînera la plaque en la tenant cette fois à sa droite : le pavillon à droite sera dès-lors le signe du baromètre descendant. Il importe de remarquer ce qui adviendra entre l'instant où l'aiguille aura quitté l'une des pointes et celui où elle aura rencontré l'autre, c'est-à-dire dans les premiers moments qui suivront le renversement de la marche du baromètre : le pavillon, restant immobile, apparaîtra des deux côtés à la fois de l'aiguille en mouvement, et cessera d'avoir une signification précise. Cette position mixte sera le plus souvent de très-courte durée; en tous cas, il conviendra de la considérer comme une position d'attente, et de suspendre toute appréciation fondée sur les tendances du baromètre [1]. L'indication cependant ne sera pas tout à fait perdue, car elle pourra servir à déterminer assez exactement l'heure à laquelle s'est déclaré le revirement atmosphérique, et à obtenir ainsi un renseignement très-intéressant qui, jusqu'ici, n'était fourni que par les barométrographes.

[1] Suivant une opinion généralement admise, les variations barométriques n'ont, sous nos latitudes, d'influence appréciable sur le temps que lorsqu'elles dépassent deux millimètres de mercure; si donc l'on a eu soin de donner au pavillon une largeur qui, sur le cadran, corresponde à cette amplitude, on sera certain que la position mixte résulte d'une variation moindre de deux millimètres, et on pourra accepter l'interprétation qui vient d'être proposée, sans craindre de négliger un mouvement pertinent du baromètre.

Il n'y a pas lieu dans cette notice de décrire les dispositions qui ont été étudiées pour atténuer autant que possible les frottements; on se bornera à dire que, dans les quelques instruments déjà construits, le retard de l'aiguille sous la charge de son pavillon dépasse rarement un demi-millimètre de mercure, et n'a dès lors aucun inconvénient au point de vue de la prévision du temps.

En résumé, *le nouvel appendice accuse à tout instant la tendance du baromètre à monter ou à descendre, et permet de lire le sens du mouvement barométrique avec la même facilité que l'heure sur le cadran d'une pendule.* Pour les baromètres de cabinet, il constitue un perfectionnement qui, en rendant les observations plus commodes, contribuera à répandre le goût et par suite à propager l'usage de ces instruments si utiles; pour les baromètres publics, dont il a été question plus haut, il est un complément évidemment nécessaire.

M. Lefèvre lit un rapport sur les deux ouvrages publiés par M. Coudray, sur le Dunois.

Les archives de notre Société viennent de s'enrichir de deux ouvrages rédigés et offerts par un de nos savants collègues M. *Coudray*, avoué à Châteaudun et secrétaire de la *Société Dunoise*. Le premier a pour titre : « *Histoire du Château de Châteaudun.* » — Le second est intitulé : « *Un coin de l'ancien Dunois* ou promenades archéologiques et autres dans les environs de Châteaudun. »

Chargé par M. Merlet, notre honorable président, de faire un compte-rendu de ces deux ouvrages, j'ai accepté cette mission avec d'autant plus de plaisir, que je me suis trouvé là en communauté d'idées avec M. Coudray [1], convaincu, comme il le dit lui-même, qu'on peut toujours — même au milieu des soucis des plus graves fonctions — trouver le temps de se livrer à ses goûts artistiques, littéraires et autres. En histoire surtout, on n'invente guère; on rassemble le plus de faits possible, on les coordonne, et l'on tâche d'en tirer les déductions les plus rigoureuses et les renseignements les plus salutaires. Je vais donc essayer de vous dire mes impressions sur les œuvres qui m'ont été soumises, et tâcher de vous faire partager l'intérêt qu'elles m'ont inspiré.

I. Histoire du Chateau de Chateaudun.

Ce splendide débris du Moyen-Age et de la Renaissance a souvent attiré l'attention des historiens et des archéologues, et plus d'un auteur de mérite [2] lui a consacré quelques pages ou quelques souvenirs : ce

[1] Voir mes *Notices historiques* publiées depuis trente ans dans l'Annuaire du département.

[2] Raoul Boutrais. Castellodunum seu primariæ urbis Dunensis comitatus descriptio, 1527. — *Poëme sur Châteaudun*. Aug. Costé, 1604. — *Essai sur l'Histoire générale du comté de Dunois*, manuscrit de M. l'abbé Courgibet

sont autant de perles détachées de ce riche écrin, mais personne, jusqu'à ce jour, n'en avait donné une monographie complète. L'œuvre de M. Coudray a comblé heureusement cette lacune.

La première partie de l'ouvrage contient la description intérieure et extérieure du château, ce vieux palais des comtes de Dunois, « assis sur » un roc pendant, dit un vieil historien chartrain, fort bien percé et » basty avec un tel artifice qu'il semble y estre attaché comme un nid » d'hirondelle. » L'art y tenant une large place, l'auteur a donné une grande extension à la partie descriptive; aussi que de joyaux ignorés il met au jour! A l'aide de sa plume et de jolies gravures sur bois insérées dans le texte, il signale à l'attention des visiteurs les détails de cette merveille architectonique des Xe, XVe et XVIe siècles. Qu'il soit artiste, archéologue ou simple touriste, c'est pour l'étranger un morceau digne d'intérêt, et bientôt il ne sait pas ce que l'on doit le plus admirer ou de la façade du cardinal de Longueville, ou de la gracieuse Sainte-Chapelle, ou de la majesté de la tour de Thibault le Tricheur.

La deuxième partie, consacrée à l'*histoire du château*, comprend quatre périodes principales :

I. État de l'*oppidum Dunense* pendant la période gallo-romaine, jusqu'à Thibault le Tricheur;

II. Depuis Thibault le Tricheur jusqu'à Jean d'Orléans (920-1441);

III. Depuis Dunois jusqu'à l'incendie de Châteaudun en 1723;

IV. Depuis 1723 jusqu'à nos jours.

L'auteur signale les modifications que, pendant cette longue suite de siècles, ont subies les bâtiments qui composent le château actuel; il raconte la vie des puissants seigneurs qui firent bâtir ce palais, qui l'augmentèrent, l'habitèrent ou en furent seulement les possesseurs. Mais tout en mentionnant les faits intéressants qui s'y accomplirent et les nobles personnages qui y furent reçus, l'auteur passe rapidement sur les faits historiques relatés dans toutes les histoires générales de notre patrie, préférant s'appesantir sur les actes peu connus, mais particuliers au *Dunois*.

Au milieu d'une succession de faits glorieux ou misérables, nous suivons la marche de l'humanité à travers les âges, nous pouvons comparer le point de départ à celui d'arrivée, pour juger du progrès vers lequel tendent incessamment nos meilleures aspirations. Ainsi se trouve justifiée notre devise : « *Antiqua venerari, progredi ad meliora.* »

Au dernier point de vue, l'histoire de la plus humble bourgade n'a pas seulement pour but de satisfaire une curiosité passagère; elle peut intéresser et instruire tout aussi bien que celle du plus puissant peuple.

1747. — *Histoire du comté de Dunois*, manuscrit de l'abbé Bordas, 1762. — *Histoire complète du Dunois*, manuscrit de M. Poulain de Bossay. — *Notice* de M. de Torquat *sur Châteaudun*, 1869. — *Notice sur Charles Pâris, duc de Longueville*, par M. Merlet, 1864. — *Notes sur la Sainte-Chapelle de Châteaudun*, par M. Emile Bellier de la Chavignerie. — Voir aussi ma publication de l'*Eure-et-Loir pittoresque*, 1857.

C'est mû par cette considération que M. Coudray a entrepris son second ouvrage dont il nous donne la première partie, ayant pour titre :

II. Un coin de l'ancien Dunois.

Sous ce titre modeste, M. Coudray nous initie à ses promenades archéologiques et autres dans les environs de Châteaudun. Le titre nous semble parfaitement approprié au sujet, car pour nous il soulève un coin du manteau sous lequel le temps cache le passé, comme la toile d'un théâtre nous dérobe la scène où doivent se dérouler les faits qui captiveront notre attention. Cinq communes font l'objet de ces premières recherches : *Saint-Denis-les-Ponts*, *Jallans*, *Lutz*, *Conie et Moléans*. Le style de l'auteur est simple, clair, facile et attrayant; aussi les monuments, les hommes et les faits passent sous vos yeux sans les fatiguer. Prenons donc avec M. Coudray le bâton de pèlerin, suivons-le dans ses pérégrinations, et, à coup sûr, nous y glanerons d'intéressants souvenirs.

Saint-Denis-les-Ponts. — Ce joli village est échelonné le long de la route de Châteaudun au Mans, à droite et à gauche de la rivière du Loir sur un parcours de près de deux kilomètres. Il porta dans le principe le nom de *Saint-Avy,* qui lui venait d'une ancienne abbaye fondée, suivant la tradition, vers 540, par Childebert, roi de Paris, et restaurée en 1045 par Gannelon, trésorier de Saint-Martin de Tours. Nous trouvons *Saint-Avi-joute-Châteaudun* en 1273; — *Sanctus-Avitus propre Castridunum* en 1296; — *Pont-lez-Châteaudun* en 1539; — *Saint-Denis-lès-Châteaudun* en 1586. Son nom actuel lui vient des deux ponts jetés sur le Loir dans sa traversée. De la maison conventuelle de Saint-Avit, il ne reste plus que l'ancienne abbatiale difficile à reconnaître dans l'habitation du propriétaire actuel, les hauts murs grisâtres de l'*enclos de Saint-Avit,* et les murs plus modernes, en partie détruits, de l'ancienne *magnanerie* Bouton.

Pour arriver au hameau de Saint-Avit, nous avons traversé celui des *Récollets* qui doit son nom à une autre maison conventuelle succédant à la *maladrerie* de Saint-Lazare, fondée au XIe siècle par les comtes de Dunois et qui a été détruite.

Une ancienne *voie romaine,* dont les vestiges sont encore apparents aux abords de Saint-Denis, traverse son territoire dans sa plus grande longueur; c'est celle qui allait de *Subdinum* (le Mans) à *Genabum* (Orléans), aujourd'hui connue sous le nom de *Chemin de César.* Elle passe dans les bois de la *Roche* qui dépendaient d'une ancienne seigneurie connue sous le nom de *la Roche-Bernard* en 1475. On y remarque les restes d'une tour carrée qui passe pour avoir renfermé l'oratoire du fameux calviniste *de la Noue* surnommé *Bras de fer,* qui vivait sous Henri III.

A peu de distance de la Roche, sur les bords du Loir, on trouve *Vouvray,* appelé *Vouvreium* en 1225; on s'y arrête volontiers pour examiner

deux monuments d'aspect et d'âge bien différents. Le premier est la *Chapelle de Vouvray*, fondée en 1239, par Simon de Lucé.. Le second est un *monument mégalithique* mutilé, dont M. de Boisvillette, notre regretté président, nous a donné la figure et la description [1]. Les débris de ce monument existent dans la prairie, à quelques pas de la chapelle de Vouvray.

Sur le bord opposé du Loir, et presque en face de Vouvray, on aperçoit le domaine de *Thoreau* dont le *château* mentionné sous les noms de *Thoreum*, *Toreillum* en 1191, passe pour avoir abrité dans ses murs la célèbre Gabrielle d'Estrées, maîtresse de Henri IV.

Au hameau de *Bussard*, à droite du grand chemin de Lanneray, une pierre siliceuse, de forme pyramidale, attire l'attention; ce bloc, qui a trois mètres de longueur sur 1 mètre 30 à la base, paraît être un *menhir* renversé sur le sol.

Nous citerons enfin les cinq *tombelles de Montgasteau* qui occupent une longueur totale de 119 mètres. La Société Dunoise, avec le concours de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, y a entrepris des fouilles en 1867, mais elles n'ont pas été poursuivies. Selon toute vraisemblance, les buttes de Montgasteau sont des tombes celtiques des temps les plus reculés de l'âge de pierre, car on n'y rencontre pas d'autres instruments que des fragments de silex plus ou moins taillés et des poteries très-grossières dont la contexture rappelle les plus anciennes poteries gauloises.

Jallans. — Au point de vue de l'archéologie et de l'histoire, le modeste village de Jallans est loin d'offrir le même intérêt que Saint-Denis-les-Ponts. Nous n'avons qu'à mentionner une petite fontaine située presque à l'entrée du village et à gauche de la route; elle est connue dans le pays et dans les environs sous le nom de *Fontaine de Jallans*. Suivant l'opinion de l'auteur et la description qu'il en donne, cette source présente les caractères d'une ancienne *fontaine druidique*; elle a la plus grande analogie avec celle que nous avons eu l'occasion de décrire, et rien ne semble justifier aujourd'hui les boutades satyriques dont elle a été l'objet de la part des poëtes Dunois, Augustin Costé et Raoul Boutrais déjà cités.

Les mystères que cette fontaine aurait recélés autrefois, c'est-à-dire à l'époque celtique, et dont la tradition se serait conservée à travers les âges, ne seraient-ils pas, dit M. Coudray, la cause des erreurs accréditées jusque dans ces derniers temps, et qui attribuaient à la source des vertus pernicieuses?

Lutz. — Cette commune est située sur un point culminant du plateau de la Beauce Dunoise, à 500 mètres de la route de Châteaudun à Orléans, au milieu d'une plaine presque exclusivement consacrée à l'agriculture. Cette plaine était sans doute couverte de bois dans l'origine, comme

[1] *Statistique arch. d'Eure-et-Loir*, p. 92.

semble l'indiquer son nom latin primitif *Luxium*; peut-être aussi était-ce un bois sacré *Lucus*, cher aux Druides?

Une voie romaine traverse son territoire; c'est celle de *Subdinum* (Le Mans) à *Genabum* (Orléans), qui va de Châteaudun à la *Croix-Torse*[1], en droite ligne, pour, de là, suivre la grande route jusqu'à la sortie de la commune.

Lutz existait sans doute à l'époque *gallo-romaine*, car nous trouvons ses environs et même une partie de son emplacement actuels couverts de débris de la même époque. Il y a quelques années, en fouillant un champ à l'entrée du bourg, auprès du château, on a découvert une grande quantité de tuiles à rebord, des fragments de poterie, des monnaies de bronze et des épingles en os.

Le jardin du presbytère montre également à sa surface de nombreux fragments de tuiles à rebords et donnerait certainement une ample moisson s'il était bien fouillé. — Quelques monnaies romaines ont aussi été trouvées à Eteauville[2].

D'autres fouilles exécutées aux Bois, en 1864, ont mis au jour des hachettes de bronze, des fragments de glaive et de lance en bronze, déposés au musée de Châteaudun; mais M. Coudray considère ces objets comme antérieurs à la période gallo-romaine, et appartenant à l'époque celtique. Il attribue aussi à la même époque le nom de *Pierre-Coquelée*, donné à l'un des terroirs de Lutz, sans doute en souvenir de quelque monument celtique aujourd'hui disparu.

L'église de Lutz n'est pas sans intérêt, et les diverses parties qui la composent appartiennent évidemment à trois époques bien marquées. M. Coudray en donne une description détaillée et raisonnée; il conclut en disant que l'abside et la porte d'entrée sont du XIIe siècle; la tour, du XIIIe ou XIVe; l'une des fenêtres de la nef, du XVe; et le mobilier, des XVIIe et XVIIIe siècles.

Saugeville, actuellement simple ferme située à 1,500 mètres de Lutz, était autrefois une seigneurie ayant château et chapelle et nommée *Saucheville*. Une tourelle et plusieurs fenêtres de l'habitation du fermier nous montrent encore de jolis ornements et de charmants motifs de l'époque si artistique de la Renaissance.

Le *château de Lutz*, dit aussi *la Bégaudière*, ne remonte guère au-delà du XVIIIe siècle, et, s'il n'avait été la retraite favorite de notre grand jurisconsulte *Pothier*, il n'y aurait pas à s'en occuper. M. Coudray nous révèle plusieurs particularités sur les habitudes et la vie intérieure de cet homme illustre. Pendant plus de trente ans la Bégaudière réunit

[1] Cette croix, que mentionne l'abbé Bordas en 1760, emprunte son nom à sa forme même et paraît provenir d'un édifice plus considérable, à en juger par les différentes parties qui la composent : elle est située sur le bord de la route d'Orléans, en face de l'embranchement du chemin de Lutz sur cette même route.

[2] Hameau situé à 3 kilom. de Lutz

les deux hommes rares et d'un grand mérite qu'Orléans comptait alors parmi ses concitoyens : Pothier et son fidèle ami *Pichard*, chanoine de Saint-Aignan.

Conie. — Nous avons peu de chose à glaner dans cette localité.

Molitard, ancienne commune réunie à Conie en 1829, en est aujourd'hui le hameau le plus important. Son origine remonte à une époque assez éloignée, car il doit son nom à un petit monastère mentionné dans une charte de Louis I[er], vers 836. A l'époque des Croisades, le couvent fut transformé en léproserie ; car, en 1225, nous trouvons *Leprosaria de Monte-Litardi*. Il ne reste plus de trace de cette fondation, mais au milieu du siècle dernier, il existait encore à sa place un *prieuré* avec une petite chapelle sous le vocable de Saint-Étienne.

A côté s'était établie la puissante baronnie de Molitard, dont le premier seigneur connu fut Gautier de Molitard, seigneur d'Auneau, qui vivait au commencement du XII[e] siècle — Les derniers vestiges du château de Molitard consistent en un beau colombier circulaire près de la Conie ; elle fait partie d'une simple ferme appartenant à M. le docteur Lucas, d'Orléans.

Au sortir de Molitard, on trouve une habitation moderne appelée *Saint-Thomas* ; elle rappelle une ancienne chapelle « *capella Sancti-Thomæ de Monte-Litardi*, » détruite en 1750 et dont l'emplacement portait le nom de *Bois-Brûlé*, en 1620.

Après avoir passé *Trochepot*, lieu mentionné en 1230, on arrive à *Conie*, chef-lieu de la commune, qui tire son nom de la rivière [1] sur laquelle il est situé ; il s'étend en amphithéâtre le long du versant méridional de la vallée jusqu'au plateau qu'il couronne de sa principale rue, de ses maisons les mieux bâties et de son église. Cette dernière, ainsi qu'une foule d'autres, a subi des transformations successives, mais on y retrouve les traces des XII[e] et XIII[e] siècles. La jolie porte d'entrée appartient au roman secondaire ; on voit aussi dans la nef une belle pierre tombale portant la date de 1574.

Nous citerons encore deux fermes qui ont conservé les noms de deux anciennes seigneuries — *Chantelays* et *Chatet*. — Cette dernière avait un château qui fut démoli en 1762.

Moléans. — En quittant Conie, M. Coudray nous conduit à *Valainville*, principal hameau et la plus forte agglomération de Moléans. Ce lieu connu en 1232 sous le nom de *Vallainvilla*, ne nous arrêtera pas longtemps ; une petite chapelle dédiée à Sainte-Barbe et l'habitation de la ferme de la *Grand'-Maison*, méritent seules d'être mentionnées. La chapelle n'a rien d'artistique et il est difficile d'en dire l'âge à la première vue ; toutefois elle paraît assez ancienne. — La Grand'-Maison était jadis un manoir seigneurial mentionné en 1199.

[1] M. de Boisvillette nous a laissé ses précieuses et savantes appréciations sur le singulier cours de la Conie. — *Statist. archéolog. d'Eure-et-Loir*, p. xxviij.

M. Coudray consacre ensuite dix pages à la biographie de Louis-Ange *Pitou*, dit *le Chanteur*, célébrité assez tapageuse en son temps, aujourd'hui presque complétement oublié, et auquel Valainville a donné naissance vers la fin du siècle dernier. Ange Pitou, d'abord voué à la prêtrise, puis chanteur politique, dix-huit fois proscrit, homme de lettres, libraire, etc., mourut à Paris vers 1833. « On me pardonnera, dit M. Coudray, de m'étendre un peu sur les faits et gestes d'un compatriote qui a fait quelque bruit et laissé quelques traces de son passage sur cette terre : le pays Dunois n'a pas produit beaucoup d'illustrations, et il n'a guère le droit d'être très-difficile. » Nous ne partageons pas tout à fait l'opinion de M. Coudray sur ce dernier point ; toutefois nous lui savons gré de nous avoir fait connaître Ange Pitou qui, sans lui, eût peut-être été oublié par les biographes.

Nous donnons en passant un souvenir à la belle ferme de *Montanson*, ancienne seigneurie, nommée *Montesson en* 1575 et vassale de la baronnie de Molitard. Le château fut détruit en 1760 par M. le marquis de Prunelé, son propriétaire, qui en affecta les matériaux à la reconstruction de son manoir de Moléans.

En continuant d'avancer vers Moléans, on aperçoit sur la droite, dans la vallée, le hameau de *Vucennes* qui a du être plus important autrefois. M. Coudray pense que c'était le lieu même où se fabriquaient ces belles *haches* de pierre polie que M. Thélue a rencontrées en quantité à Vucennes et dans les environs. Ces instruments de l'âge de pierre étaient pour la plupart en silex, transparent, gris ou laiteux, de la forme la plus ordinaire, c'est-à-dire comme une sorte de coin plus ou moins allongé, tranchant d'un bout et pointu de l'autre. Quelques-uns cependant se trouvaient en fibrolithe, en ophite et en obsidienne.

Pourtant nous avons hâte d'arriver au bout de notre excursion ; encore quelques centaines de mètres et nous sommes à *Moléans*, notre dernière étape. Pénétrons dans l'église du XI[e] siècle, qui a été restaurée et décorée en 1861, par la munificence de M. le marquis de Prunelé. Les peintures, le pavage et le mobilier sont en parfaite harmonie avec le style primitif de l'édifice. Une inscription consacre cette restauration heureuse, et nous joignons nos vœux à ceux de M. Coudray pour que cet exemple soit imité.

A côté de l'église se trouve *le château* qui mérite aussi d'être visité, quoiqu'il ne date que de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. M. le marquis de Prunelé-Saint-Germain en fit commencer les travaux en 1754 ; ils furent continués avec des matériaux provenant des manoirs de Chatet et de Montanson démolis en 1760 et 1762. Mais le vieux manoir qui l'avait précédé a abrité pendant trois siècles bien de hauts personnages dont plusieurs sont mêlés à notre histoire ; nous citerons :

Guillaume de Courcillon, bailli et capitaine de Chartres, en 1440 ;
Jean de Prunelé, chambellan du duc d'Orléans, vers 1400 ;
Philippe, son fils, abbé de Saint-Laumer de Blois (1422-1444) ;
Jean de Prunelé, son neveu, qui occupa le même siége, de 1447 à 1468.

En 1432, Jean de Prunelé avait même été promu au siége épiscopal de Chartres par le chapitre métropolitain, mais cette élection ne fut pas ratifiée, le pape Eugène et Charles VII favorisant Robert Dauphin, abbé de Thiron, qui fut définitivement reconnu évêque.

Nous ne quitterons pas le château de Moléans sans donner un souvenir de regret à l'ancien évêque de Chartres, Claude-Hippolyte Clausel de Montals, qui fut souvent l'hôte de M. de Prunelé : par le temps où nous vivons, il nous semble bon de rappeler que Mgr de Montals eut le mérite d'être un des derniers et des plus ardents défenseurs des libertés de l'église gallicane : le nom d'un homme de cœur et de savoir ne saurait tomber sitôt dans l'oubli.

M. Coudray nous promet la continuation de ses excursions ; la première partie que nous venons d'analyser nous fait ardemment désirer la seconde, et nous ne pouvons que le féliciter d'avoir entrepris cette publication qui sait instruire et intéresser.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

SÉANCE DU 26 AOUT 1869.

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

A ce propos et au sujet du compte-rendu de M. Lefèvre sur les ouvrages offerts par M. Coudray, M. Lecocq fait une observation sur la tour de Châteaudun. Il prétend que la date de construction de cette tour avancée par M. Coudray est contestable, et demande que la question soit réservée pour être traitée à fond.

M. le Président annonce que le Ministre de l'Intérieur a alloué à la Société une somme de 400 fr. que M. le Trésorier pourra toucher à la fin du mois prochain. Il pourra aussi toucher les 900 fr. auxquels se montent les restitutions que la Société a à recevoir du Comité de l'exposition, les comptes ayant été apurés par la Société des Actionnaires.

M. de Caumont est venu à Chartres, dimanche dernier, s'entendre avec M. le Président pour l'organisation du Congrès. Les agriculteurs d'Eure-et-Loir se proposent de traiter à fond le

questions proposées sur l'agriculture ; on compte sur le concours des membres de la Société pour étudier celles d'archéologie, de belles-lettres et de beaux-arts, et le Congrès s'annonce comme devant être brillant.

M. le Président demande, au nom du Bureau, qu'une somme de 400 francs soit mise à sa disposition, pour recevoir dignement les délégués des Sociétés savantes qui doivent venir à Chartres : il pense qu'il serait convenable de leur offrir des cartes d'entrée au Congrès, et des places dans les voitures qui doivent conduire dans les excursions.

Un membre rappelle que dans une précédente séance, il avait demandé qu'une somme de 500 fr. fût mise à la disposition du Bureau, pour offrir aux membres extra-muros de la Société archéologique, de leur payer la moitié des cartes d'entrée au Congrès, et le prix des places dans les voitures ; que cette proposition a été écartée, parce qu'il s'agissait d'une somme trop forte pour être votée en assemblée ordinaire, qu'elle avait été renvoyée au mois de juin, et retirée parce qu'il n'y avait pas de fonds suffisants en caisse, et qu'on estimait que personne ne voudrait profiter de cette espèce d'aumône. — On répond que la question n'est pas la même, que les fins de non-recevoir invoquées contre la première question ne sont pas applicables à la seconde, qu'il ne s'agit pas d'aumône, mais de politesse à faire aux autres sociétés dans la personne de leurs délégués, auxquels des cartes seraient offertes par le Président à leur arrivée à Chartres.

On craint que le nombre de ces délégués ne se monte assez haut et que la somme demandée ne soit insuffisante ; d'ailleurs on aimerait mieux faire une politesse aux membres extra-muros de la Société, qu'à des étrangers. — On réplique que les collègues en dehors de la ville ne sont que des sociétaires comme les autres recevant le Congrès chez eux, que les délégués des autres Sociétés ne doivent pas être sur le même pied que le premier venu, que c'est aux Sociétés et non aux délégués que la politese s'adresse, que si on craint que la somme à dépenser ne soit trop forte, on peut se contenter de leur offrir des cartes d'entrée, et non des places dans les voitures.

Mais il faut une assemblée générale pour voter une telle somme, et on n'a plus le temps de la convoquer. — On répond

que l'assemblée générale ne paraît pas indispensable : que l'on n'indique pas la somme et qu'on s'en remette au Bureau, en votant le principe de faire aux délégués des autres Sociétés les honneurs du Congrès.

La question est ainsi posée : Le Bureau sera-t-il autorisé à offrir aux délégués des Sociétés savantes, des cartes d'entrée au Congrès, et des places dans les voitures organisées par les commissaires nommés par le bureau pour les excursions. — Adopté.

M. le Président dit ensuite qu'il serait bon de fixer d'avance les excursions que l'on pourrait proposer. On a parlé de Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Villebon, Houdouenne et Corancez.

La course de Châteaudun est très-longue, il y aura difficulté de transport, à cause de la chasse, mais on a beaucoup de choses à voir, le Château, la Madeleine, le Chandé, Bonneval, et la Société Dunoise se ferait un plaisir de piloter le Congrès : M. de Belfort, son président, en a parlé à M. de Caumont. A Nogent et à Villebon, il n'y a que le château à voir, et personne pour diriger; Châteaudun serait préférable, les agriculteurs étant disposés à visiter la colonie de Bonneval et l'exploitation de M. d'Argent à Cloyes. — Châteaudun est adopté. Corancez et Houdouenne ne feraient qu'une petite course entre deux séances.

Lecture d'une notice de M. Lecocq sur un retable du XV[e] siècle, peint sur pierre, provenant de l'ancienne paroisse de Saint-Martin-le-Viandier, à Chartres.

Poursuivant toujours nos travaux d'explorations, au sein du vieux Chartres, nous venons aujourd'hui offrir à la Société le résultat d'une récente découverte. C'est une magnifique épave trop dédaignée du temps passé.

De nos jours, la manie, la mode, si vous voulez, est de fouiller, à outrance et sans relâche; il est si difficile d'inventer que, pour beaucoup de gens, la science ne consiste plus qu'à fouiller dans le Moyen-Age. L'archéologue fait opérer des fouilles dans l'intention de découvrir d'antiques monuments. Le savant, le jurisconsulte, le médecin, le linguiste, etc., tout le monde, enfin, fouille dans les vieux livres et dans les anciens manuscrits, pour y trouver, soit une nouvelle formule, soit des idées neuves ou des mots nouveaux. Il est incontestablement plus facile de fouiller le passé et de faire du vieux neuf, que de créer. Aussi, des moralistes modernes assurent que notre *Dictionnaire de la langue verte* a inventé une expression heureuse, qui peint bien notre époque, surtout lorsqu'il s'agit de certaines entreprises par actions « *Tu peux te fouiller !* »

Notre but, aujourd'hui, est de faire connaître un ancien retable d'autel du XV[e] siècle, en pierre, sculpté et peint, qui était placé, dans la vieille crypte de l'église de Saint-Martin-le-Viandier *(vitam dantis)*, église appartenant à l'une des anciennes paroisses de Chartres, et qui, supprimée en 1791, fut vendue comme bien national et ensuite démolie. C'est sur le sol qu'elle occupait que furent construits les bâtiments actuels de la pension de M. Ariste Heurtault, place du Cloître Saint-Martin.

L'église dont il s'agit, et qui était une des plus anciennes de notre ville, aurait, dit-on, été édifiée, comme souvenir, sur le lieu même où saint Martin, évêque de Tours, aurait, lors de son passage à Chartres, ressuscité l'enfant d'une veuve. Nous avons déjà signalé ce fait miraculeux [1], et la gravure, ici figurée, le représente, d'après une curieuse



tapisserie du XIII[e] siècle, conservée au Musée du Louvre, et où sont indiqués, en douze médaillons, les principaux actes de la vie de saint Martin [2].

[1] *Mém. de la Société arch. d'Eure-et-Loir*, t. IV, p. 227.

[2] Voy. *Annales Archéologiques*, t. XXIV, p. 73. — *Catalogue du Louvre*, de M. de Laborde, n° 1,117.

Nous n'admettons pas l'opinion, émise par quelques historiens Chartrains, que cette église avait été construite, primitivement, hors des murs. La raison de notre incrédulité c'est l'aspect de sa crypte, dont l'origine daterait du XIIe siècle, et aussi le périmètre de cette paroisse, au milieu de la vieille cité. Cette église était petite (30 mètres de long sur 16 de large), et sa circonscription de peu d'étendue ; mais elle recevait, dans son enceinte, un certain nombre de riches paroissiens qui, à diverses époques, firent des donations, soit pour accroître la maison du Seigneur, soit pour l'enrichir d'un magnifique mobilier.

Sous le sanctuaire existait une crypte, portant neuf mètres de long sur cinq de large. Elle était éclairée par quatre fenêtres latérales ; on y avait accès, de l'intérieur de l'église, par un escalier composé de vingt-deux marches ; elle formait, sur la longueur, deux travées à plein cintre et à voûtes d'arêtes, les retombées reposant sur des pilastres engagés qui portaient, à leurs chapiteaux, moulures et dents de scie. Le tout semble accuser le XIIe siècle. A l'occident, dans le tympan du mur, existait une fresque composée de quatre personnages, le principal représente Saint-Jacques ; à l'orient, et sur la voûte, se voyait l'image de Dieu, et, plus bas, une niche vide et cintrée, sous laquelle se trouvait un magnifique retable d'autel en pierre (celui qui fait le sujet de cette notice), ayant une large bordure avec un relief de sept centimètres, portant à son pourtour latéral, et à la partie supérieure, dans une gorge profonde, une forte branche ornée de feuilles de vigne vierge, sur laquelle sont sculptés deux écussons blasonnés. Rien de plus nerveux, comme exécution, et de plus riche, comme travail artistique, que cette œuvre sculpturale ; œuvre, comme on en voit peu sortir des mains de nos modernes ornémanistes.

Ce retable a un mètre de hauteur, sur deux mètres de longueur et dix-sept centimètres d'épaisseur. Il est d'une seule pierre dure et évidée à sept centimètres de profondeur, dans le champ du cadre de la bordure, de manière à recevoir, en peinture, diverses scènes religieuses, qui affectent la forme d'un triptyque, c'est-à-dire, que le contre-table occupe, à lui seul, le centre et la moitié de l'espace, et que deux autres scènes sont placées aux extrémités. Ce doit être un *ex-voto*, puisque nous y remarquons deux personnages à genoux, un homme et une femme. Voici la description des sujets peints sur ce retable.

Si nous commençons, à la gauche du spectateur, nous voyons figurée l'histoire de saint Eustache, d'après le récit de la *Légende dorée*. Saint Eustache portait, primitivement, le nom de Placide qui fut ensuite échangé contre celui d'Eustache, c'est-à-dire Constant, après sa conversion au Christianisme. Il commandait, d'abord, les armées de l'empereur Trajan. Son épouse s'appelait Titiane ; l'un de ses fils avait nom Agapit et l'autre Théopiste. Sur la peinture de ce retable, saint Eustache est représenté à genoux, les mains jointes et son chapeau déposé à terre ; son cheval apparaît en arrière et à côté de lui. Près du bord de ce tableau, son épouse est également figurée, les mains jointes et de-

bout au milieu du fleuve. A gauche, se voit un loup qui emporte un enfant sur son dos, et, sur l'autre bord du cours d'eau, dans le lointain, on aperçoit encore un lion entraînant un autre enfant ; ce sont les deux fils de saint Eustache. Puis, au milieu de l'onde, se dresse un navire. Au premier plan à gauche, est un cerf, sur la lisière d'une forêt, qui porte, au milieu de ses ramures, une croix, sur laquelle est l'image du Sauveur ; enfin, sur les derniers plans sont figurées des maisons, des forteresses et des montagnes.

Il faut, pour expliquer cette portion des peintures du retable, se lancer en pleine légende, et dire que saint Eustache, alors général des armées de l'Empereur, étant à la chasse et poursuivant plusieurs cerfs, vit un de ces animaux, qu'il pressait avec acharnement, s'arrêter devant lui, et lorsqu'il songeait aux moyens de le saisir, il s'aperçut, tout à coup, que cet animal portait, entre ses ramures, l'image de notre Rédempteur sur la croix, image qui brillait d'une lumière éblouissante [1]. En même temps, le Christ lui parla par la bouche du cerf, et lui dit : « O Placide, » pourquoi me poursuis-tu ? C'est pour ton salut, que je t'ai apparu, » sous la forme de cet animal, et tu dois t'attendre à être éprouvé sur » terre, comme Job. » Alors notre chasseur changea de nom et fut converti au Christianisme. Dans l'intention de vivre saintement, il renonça aux honneurs militaires, sacrifia toutes ses richesses, et s'embarqua vers l'Egypte, mais, au moment de débarquer du navire sur lequel il avait traversé la mer, le capitaine retint sa femme, pour prix du passage de saint Eustache et de ses deux fils. Il cheminait, tout affligé de cet événement, lorsqu'après un long intervalle il rencontra un fleuve ; pour le traverser, il prit entre ses bras l'un de ses enfants et revint ensuite, pour passer l'autre semblablement. Il était au milieu du cours d'eau, lorsqu'il vit ses deux fils, l'un enlevé par un loup et l'autre par un lion. Quant au forban qui lui avait ravi sa femme, il avait été frappé par la foudre, ce qui avait permis à Titiane de s'échapper. Enfin le saint homme, à la suite de ces pénibles vicissitudes, recouvra miraculeusement son épouse, ses fils et tous ses honneurs. C'était sous l'empereur Adrien. Mais ayant, lui et les siens, refusé de sacrifier aux idoles, ils furent tous martyrisés. Tel est le résumé succinct de l'histoire, qui est figurée sur une des parties du retable de Saint-Martin-le-Viandier.

La légende de saint Eustache eut une grande vogue dans tous les pays catholiques, surtout jusqu'au XVI[e] siècle [2]. Un de nos concitoyens, Jean

[1] Ceci nous rappelle un tableau de notre Exposition des Beaux-Arts, à Chartres, en 1869, qui portait le n° 885, et intitulé : *la Légende de Saint-Hubert*, par Tartarat, de Sainville. En présence du cerf légendaire, on n'apercevait qu'une longue suite de croupes de chiens et une multitude de queues verticales. Ce n'était pas de l'art, assurément, mais plutôt une idée et une composition ridicules.

[2] Deux des verrières de Notre-Dame de Chartres représentent les scènes merveilleuses de la vie de saint Eustache ; l'une d'elle fut offerte par les corporations des Drapiers et Pelletiers de la ville ; il y en avait une troisième, qui

Boissin, de Gallardon, composa, en 1618, une tragédie sur ce saint personnage [1], c'est une des curiosités si chères aux bibliophiles.

La scène, qui forme le sujet central ou contre-table, représente la Vierge assise au-dessus d'un autel, au milieu d'une amande mystique. Du centre de cette sorte d'auréole elliptique lumineuse, se projettent, en tous sens, des rayons d'or flamboyants et alternés, qu'entoure une zone de nuages où voltigent onze chérubins roses, joufflus, à la tête ornée de cheveux blonds. La Vierge, revêtue d'une robe d'or et d'un manteau bleu, porte son divin fils sur son bras droit. L'enfant est entièrement nu. A gauche, debout, se voit saint Louis, imberbe et la tête découverte ; il porte, d'une main, un sceptre royal, et il appuie l'autre, sur deux personnages, sans doute les donateurs de ce bel *ex-voto* ; le monarque est couvert d'un manteau bleu tout fleurdelisé d'or. A ses pieds, sont agenouillés, regardant la Vierge, un homme et une femme ; l'homme a la tête nue, les mains jointes ; il est vêtu d'un costume doublé de fourrures. La dame, également les mains jointes, est coiffée d'un voile noir, qui retombe en arrière sur son corsage ; elle porte sur son bras droit, une sorte d'aumusse. Sous ses genoux, est placé un coussin. Vers le fond de la scène, et vis-à-vis des deux personnages, est adhérent à l'une des colonnes, qui forment l'oratoire, un écu blasonné *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même.* A droite de cette scène, on aperçoit saint Jean l'Évangéliste debout. De la main droite il bénit, et de l'autre, il tient le calice empoisonné d'où sort la Mort, sous la figure d'un dragon ailé ; le saint a les pieds nus. La Vierge, l'Enfant-Jésus, saint Louis et saint Jean ont la tête ornée d'un nimbe circulaire et diaphane ; tous ces personnages sont figurés, conformément à l'iconographie chrétienne.

La partie peinte, à droite du retable, représente saint Martin de Tours à cheval, alors qu'il était tribun des soldats, sous l'empereur Julien. Se trouvant dans la Gaule, et près d'entrer dans la ville d'Amiens, il rencontra sur son chemin, un jour d'hiver, un pauvre infirme presque nu. Saint Martin, touché de compassion, trancha avec son épée une portion de son manteau pour en couvrir ce misérable. Telle est la scène épisodique qui est figurée. Ce groupe est plein d'expression ; le personnage du

était un don de Pierre de Courtenay, elle est actuellement remplacée par des vitres blanches. Voy. *Descrip. de la Cathéd. de Chartres*, par l'abbé Bulteau (Chartres, Garnier, 1850) pages 204, 210 et 221.

[1] Nous devons encore signaler une vie du XV[e] siècle intitulée : *Cy commence la vie de Monsieur sainct Eustache, de sa femme et de ses deux enfans*, petit in-8° goth. de 16 pages. — *Tragédie sur la vie et le martyre de saint Eustache*, en cinq actes, par P. Bells. — *Sainct Eustache martyr*, poème dramatique en cinq actes, par Balt. Baro, 1639. — *Le Martyre de saint Eustache*, tragédie en cinq actes, par Desfontaines, 1642. Enfin la *Bibliothèque bleue* et l'imagerie populaire d'Epinal contribuèrent également à conserver, jusqu'à nos jours, dans nos campagnes, la légende miraculeuse de saint Eustache

mendiant est frappant d'énergie et beau comme difformité; c'est le personnage le mieux réussi de tout le retable. Nous profiterons de la circonstance qui nous est offerte ici, pour faire connaître une curieuse gravure en fac-simile, sur ce sujet, et qui orne une plaquette rarissime (peut-être unique), de la Bibliothèque de Chartres, intitulée : *Le Mystère de la vie et histoire de Monseigneur saint Martin* [1].

Il nous a été impossible, jusqu'à ce jour, faute de documents authentiques, de découvrir les noms des donateurs de cette œuvre picturale du XV[e] siècle.

Dans la chapelle de sous-terre, ou crypte de l'église de Saint-Martin-le-Viandier, fut érigée, le 8 décembre 1573, la confrérie de la Conception de Notre-Dame. Cette chapelle était sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié. Elle fut entièrement décorée à neuf de peintures murales, aux frais de quelques paroissiens, en 1643, par Philippe de la Ronce et Guesdon, peintres chartrains [2]; nous pensons que les peintures du retable durent être retouchées ou rafraîchies en quelques endroits, et des dorures ajoutées, à cette même époque. En 1645, les artistes, cités tout à l'heure, refirent également à neuf les décorations de toutes les autres chapelles de la même église de Saint-Martin, qui étaient au nombre de neuf, savoir : de Saint-Blaise, Saint-Claude, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Sauveur, de l'*Ecce Homo*, Saint-Fiacre, Saint-Cosme et Saint-Damien, Saint-Roch et Saint-Yves, et la chapelle de la famille Chouayne ou des Trois-Maries [3].

En 1670, alors que l'on venait de faire de grands frais de restauration au mobilier de ce sanctuaire, on se vit contraint, à cause des lézardes qui se déclarèrent, tout à coup, dans les parties supérieures de cet édifice, de le démolir entièrement, sans toutefois toucher à la crypte. La première pierre de la nouvelle église fut posée, solennellement, le 9 mars 1672. D'après une délibération des Echevins [4], tout le riche mobilier et les dorures, qui ornaient l'ancienne, avaient été déposés provisoirement dans les vastes greniers de l'Hôtel-de-Ville, sis alors rue des Changes, et qui se trouvait dans la circonscription de cette paroisse.

[1] (Paris, veuve Jean Bonfons, s. d.) petit in-4° goth. de 32 feuillets. Cette curiosité bibliographique fut imprimée, en 1841, dans la *Collection des Poésies, Romans, Chroniques, etc.*, du libraire Silvestre. Le Musée de Chartres possède, également, un magnifique poteau cornier, où est figurée cette même scène. Il provient de la maison démolie, qui faisait l'angle des rues de Chuisnes et du Soleil-d'Or, dépendant, alors, de la paroisse de Saint-Martin-le-Viandier.

[2] Ce furent Philippe de la Ronce et Antoine Verpré, son gendre, peintres à Chartres, qui décorèrent également en 1645, la chapelle de Notre-Dame de Sous-Terre, à la cathédrale de Chartres. Il existe encore, à la voûte de cette crypte, des fragments de leur œuvre picturale.

[3] Nous avons relevé ces appellations sur les registres des décès de cette paroisse qui sont antérieurs à l'année 1670. Là se trouve indiqué l'emplacement des différentes inhumations.

[4] *Regist. des Echevins*, 20 mai 1670, t. V, p. 398.

Nous ne ferons pas, ici, l'historique de cette église ; cependant, n'omettons pas de signaler que sa crypte, d'abord dédiée à la Sainte-Vierge, servit, après la vente par la Nation de cet édifice religieux, et pendant une vingtaine d'années, aux mystères maçonniques de la loge Chartraine ; actuellement elle sert à son propriétaire à usage de cave. Singulière destinée des choses d'ici-bas !

Mais nous avons cru, comme Chartrain, remplir un devoir, en signalant à nos concitoyens ce beau retable, sur lequel sont tracées de si intéressantes peintures, qui ont un cachet si pieux et si chrétien : il est vrai que les artistes du XII[e] au XV[e] siècle étaient, généralement, doués d'une foi vive et d'une grande piété.

Il y a peu d'années, le propriétaire de ce beau retable, M. Ariste Heurtault, avait offert gratuitement au Musée de notre ville cette curiosité ; mais, par une cause à nous inconnue (était-ce la difficulté qu'on s'exagérait, sans doute, de son extraction de la crypte où elle était demeurée ?), cette offre généreuse ne fut pas acceptée. Cependant il serait fâcheux, maintenant que son propriétaire, qui l'a déplacée et montée à ses risques et à ses frais, semble décidé à céder ce beau retable pour une somme très-modique, eu égard à l'importance et à la rareté de cette œuvre si estimable, au point de vue de l'âge, de l'exécution et du bel état de conservation dans laquelle elle se trouve, il serait, dis-je, fâcheux, que, soit le Musée, soit une des paroisses de notre ville, ne se rendît pas acquéreur de ce vénérable débris, de ce curieux *ex-voto* historique. Cette épave de l'art chartrain, échappée miraculeusement aux iconoclastes de 1793, doit rester dans notre cité.

La peinture n'est pas exécutée à l'huile, mais par un procédé qui est inconnu actuellement ; elle est d'une solidité à toute épreuve. Si l'on se décidait à opérer de légères restaurations, en quelques endroits, au moins faudrait-il faire en sorte qu'elles fussent moins fantaisistes que celles que l'on a exécutées, en 1864, pour la *Danse Macabre*, qui se voit dans l'église de Meslay-le-Grenet. L'église, ou le musée, devenu possesseur de cette œuvre importante, peut compter sur l'approbation des connaisseurs [1] et des curieux : si nous étions déçu dans notre attente, ce serait à désespérer du bon vouloir et du bon goût de ceux de nos concitoyens préposés à la garde de nos collections artistiques, ou à l'administration de nos édifices religieux. Ne serait-ce pas prêter le flanc aux sarcasmes mérités des touristes étrangers ?

La séance est levée à cinq heures, et renvoyée après les vacances.

[1] *De Normandie en Nivernais*, par Ch. Vasseur (Caen, Leblanc-Hardel, 1868), in-8°, p. 199.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. BOURGINE, opticien à Chartres; présenté par MM. Merlet et Met-Gaubert.

BERNARDINI, professeur de philosophie au collége de Chartres; présenté par MM. Sarrut et Met-Gaubert

PELE (Henri), négociant à Courville; présenté par MM. Michel Mauzaize et Garnier.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société académique de l'Oise. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société française de numismatique et d'archéologie. (Envoi de la Société.)

Le château d'Anet, gravure. (Don de M. Yves.)

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1869.

Présidence de M. MERLET.

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que les dépenses pour le Congrès se sont élevées à 72 fr. Il ajoute qu'à ce sujet il y a eu réussite complète et satisfaction pour tous les membres qui ont pris part à ces grandes assises scientifiques. Le volume qui doit rendre compte des travaux du Congrès sera imprimé à Chartres, chez M. Garnier, et tiendra chacun au courant des résultats obtenus.

M. de Vésian dépose les propositions suivantes :

I.

« La Société s'abonnera à diverses revues et achètera divers ouvrages qui seront désignés par le Bureau, conformément à la 2e proposition ci-dessous.

» Deux fois par mois, au jour et à l'heure qui seront indiqués par le Bureau, le bibliothécaire ou un membre du Bureau délégué se tiendra à la bibliothèque et distribuera les livraisons et les ouvrages aux divers sociétaires qui en feront la demande.

» Ces sociétaires seront priés d'en donner une analyse verbale ou écrite à l'une des séances suivantes.

II.

» Les abonnements et les acquisitions de livres seront décidés par le Bureau, sur la proposition des commissions spéciales indiquées ci-après :

» Commission pour les ouvrages de sciences physiques et naturelles.

» Commission pour les ouvrages de sciences morales.

» Commission pour les ouvrages de beaux-arts.

» Chacune de ces commissions sera composée de trois membres.

III.

» Un crédit de 300 fr. imputé sur l'exercice 1869 est ouvert pour mettre immédiatement en vigueur les dispositions précédentes. »

M. le Président dit à ce sujet que le Bureau s'était également préoccupé des moyens de donner plus d'intérêt aux séances mensuelles, et qu'il avait pensé à présenter à la Société un article de règlement intérieur ainsi conçu :

« A chaque séance, le Bureau indiquera une ou plusieurs
» questions archéologiques, scientifiques, artistiques ou litté-
» raires, choisies sur une liste proposée par les membres de la
» Société, et qui devront être traitées à la séance suivante,
» avant toute question d'administration. »

Après diverses observations de MM. Follie et Lecocq, la proposition de M. de Vésian et celle du Bureau sont prises en sé-

rieuse considération; la Société en prononce le renvoi à une commission de cinq membres désignés par le Bureau.

M. le Maire de Houx demande des livres à la Société pour sa bibliothèque scolaire. — On passe à l'ordre du jour.

M. Met-Gaubert lit un mémoire très-intéressant de M. de Dion sur les voies anciennes des environs de Montfort-l'Amaury. Plusieurs membres désireraient un plan explicatif à l'aide duquel on suivrait plus facilement toutes les indications de ce savant mémoire. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Follie fait diverses communications du plus haut intérêt sur les aurores boréales, sur la marche du thermomètre en concordance avec la marche du baromètre, sur les bourrasques qui viennent de se produire récemment non loin de la Norwége. Il donne quelques détails sur l'ouvrage de John Lubbock, concernant les études nouvelles et curieuses sur l'homme préhistorique.

M. de Vésian rend compte d'un ouvrage qui lui a été envoyé par M. l'abbé Auber, de Poitiers, et intitulé : *Instructions de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, sur la construction, les restaurations, l'entretien et la décoration des églises, adressées par Mgr l'Évêque, président, au clergé de son diocèse.*

M. de Vésian désirerait vivement que cet ouvrage fût répandu dans toutes les villes et communes du département, à cause de son utilité pratique et incontestable.

Il propose, à ce sujet, une visite à Mgr de Chartres pour arriver à la rédaction d'un ouvrage analogue qui, certainement, provoquerait des résultats fructueux.

La proposition est prise en considération à l'unanimité, et une commission spéciale sera nommée [1].

Communication de M. de Vésian sur une séance qui a eu lieu, lundi dernier, à l'Académie des sciences, à propos de la contagion charbonneuse.

M. le docteur Raimbert de Châteaudun a fait des expériences très-intéressantes à cet égard; selon lui la contagion charbon-

[1] MM. de Vésian, Laugneau et Met-Gaubert.

neuse proviendrait de la mouche domestique dont l'abdomen infecté inoculerait le mal.

La question est renvoyée à la section de médecine.

Dans la prochaine réunion, il sera procédé à la nomination d'un Vice-Président et du Conservateur du Musée.

La question posée et à traiter sera : « *L'homme avant l'histoire.* »

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. de Dion, à Montfort-l'Amaury; présenté par MM. Merlet et Paul Durand.

Michel-Lévy, ingénieur des mines, à Paris; présenté par MM. Merlet et Ph. Bellier de la Chavignerie.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1869.

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Un membre fait observer qu'il est inutile en rendant compte des paroles ou des travaux de nos collègues, de leur adresser des compliments : on est mal venu de faire réciproquement son éloge ; et il demande que son observation soit consignée au procès-verbal.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Dupré, un volume écrit par lui, et publié à Blois, sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois. En faisant cet hommage à la Société, M. Dupré a exprimé le désir qu'il fût fait un compte-rendu de cet ouvrage. L'assemblée remercie vivement M. Dupré, et décide que si le projet de commissions, que l'on doit discuter

tout à l'heure est adopté, l'ouvrage sera renvoyé à la commission compétente.

La Société archéologique de Château-Thierry a écrit à celle de Chartres, pour lui demander de vouloir bien souscrire à l'acquisition de la maison natale du fabuliste Jean Lafontaine. Mais la Société d'Eure-et-Loir est-elle assez riche pour payer la gloire des autres villes ? On propose l'ordre du jour. Un membre fait observer qu'un ordre du jour pur et simple est bien sec, qu'il y a lieu de le motiver. — On décide que la Société passe à l'ordre du jour attendu que, vu la modicité de ses ressources, elle est obligée de les réserver pour les œuvres locales.

M. de Vésian lit le rapport qu'il a fait au nom de la commission chargée d'examiner la demande en institution d'une commission diocésaine, qui serait appelée à donner son avis, tant sous le rapport du symbolisme que de l'art, sur les projets de constructions ou de réparations des édifices religieux du département.

Messieurs,

« Je viens vous rendre compte de la démarche qu'au nom de la Société archéologique nous avons eu l'honneur de faire près de Mgr l'Évêque de Chartres.

» Vous vous rappelez que, conformément à une résolution prise dans votre dernière séance, cette démarche devait avoir pour objet de demander l'institution d'une commission archéologique diocésaine qui serait appelée à donner son avis, tant sous le rapport de l'art que sous celui du symbolisme, sur les projets de construction ou de grosses réparations des édifices religieux, et qui compléterait son œuvre en rédigeant pour MM les curés des instructions sur la construction, la réparation, la décoration et l'entretien des églises, à l'exemple de ce qui s'est fait dans le diocèse de Poitiers.

» Nous nous sommes présentés à l'Évêché vendredi dernier. Les premiers mots de Monseigneur, après avoir écouté notre requête, ont été l'expression de la satisfaction que lui faisait éprouver l'intelligente sollicitude de la Société pour les monuments religieux, et en même temps l'assurance qu'il serait toujours heureux de mettre à profit le concours qu'elle voudrait bien lui offrir ; il a même tenu à nous en donner immédiate-

ment une preuve, en nous informant qu'il venait de faire recueillir des documents très-variés sur l'histoire de chacune des paroisses du diocèse, et qu'il autoriserait bien volontiers la Société à en prendre communication. Venant ensuite à l'objet particulier de notre visite, il nous a dit que son clergé comptait un certain nombre de savants archéologues, mais qu'ils étaient épars sur les divers points du département, et que dès lors il n'était guère possible de les réunir pour en former une commission siégeant à Chartres; que néanmoins il aviserait aux moyens de faire examiner par ces ecclésiastiques les projets de quelque importance qui se produiraient à proximité de leur résidence, de manière que l'avis de l'un d'eux au moins fût joint au dossier, lorsque les projets parviendraient à la commission préfectorale des bâtiments communaux. Quant aux instructions à adresser à MM. les curés, Monseigneur a bien voulu déclarer que, sur la recommandation de la Société, il acceptait les instructions rédigées par M. l'abbé Auber pour le diocèse de Poitiers, et qu'il en ferait distribuer à ses frais un exemplaire à chacun de MM. les curés de canton, avec invitation de le communiquer successivement aux divers ecclésiastiques de la circonscription.

» Nous nous sommes retirés en exprimant en votre nom les sentiments de reconnaissance dont nous a pénétrés cet accueil si bienveillant.

» Messieurs, nous vous avons fidèlement rapporté la réponse qui a été faite à votre demande, et nous aurions considéré notre tâche comme terminée, s'il ne nous avait paru qu'avec les impressions recueillies dans cette visite vos délégués étaient placés mieux que tous autres pour formuler les conclusions qu'il convenait d'en tirer. Il n'y a plus lieu, quant à présent, de songer à une commission diocésaine, vous en savez les motifs, et vous savez aussi qu'il y sera suppléé du mieux possible. Reste donc la question des instructions, sur laquelle Monseigneur a paru disposé à s'associer de la manière la plus large aux vues de la Société. Dans votre dernière séance, un de vos plus érudits confrères a fait remarquer que depuis l'ouvrage de M. l'abbé Auber, qui date de 1851, des travaux plus complets avaient été publiés, et il a même cité un petit traité de M. Raymond Bordeaux, que nous avons écouté avec tant d'intérêt lors du Congrès scientifique. Ne conviendrait-il pas dès lors

de refondre et de compléter les instructions de M. l'abbé Auber, et surtout de les adapter au caractère spécial de l'art chrétien dans notre province, et, à défaut d'une commission diocésaine, à qui, mieux qu'à la Société archéologique, ce travail pourrait-il incomber? Il nous semble, Messieurs, que l'entreprise mérite de tenter nos travailleurs; elle répondrait certainement de la façon la plus complète à la pensée qui a présidé à la fondation de notre association, car elle serait à la fois une intéressante étude d'archéologie locale et un véritable service rendu à l'art dans ses monuments.

» En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer de décider que la Société archéologique préparera et soumettra à l'approbation de Mgr l'Évêque un projet d'instructions pour la construction, la restauration, et l'entretien des églises du diocèse. »

L'assemblée, consultée sur ces conclusions, déclare les adopter.

M. Follie fait une communication sur les bolides en général, les étoiles filantes en particulier. Il annonce qu'un essaim d'étoiles filantes est attendu prochainement et devra tomber en véritable pluie vers le 14 ou le 15 de ce mois. L'Observatoire de Paris a fait dresser des cartes de la partie du ciel où doit avoir lieu cette pluie, et demande qu'il lui soit envoyé, des différentes parties de France, des renseignements sur l'heure, la durée et le point du ciel où se produira cet essaim. Notre confrère propose de faire à Chartres les observations réclamées par l'Observatoire, et de répondre aux questions qu'il a posées.

M. Person promet de faire faire les observations nécessaires, et d'en apporter un rapport à une prochaine séance.

M. Ph. Bellier de la Chavignerie lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les projets de règlement intérieur, proposés à la dernière séance.

» Messieurs, à la dernière séance, vous avez nommé une commission chargée d'examiner deux propositions, la première présentée par le Bureau de la Société;

» La seconde émanant de M. de Vésian [1].

[1] Voir ci-dessus, p. 273.

» Le 26 octobre, votre commission s'est réunie, et a appelé M. de Vésian, qui a déposé sur le Bureau un projet rectificatif de sa première proposition, lequel est ainsi conçu :

« Art. 1er. Indépendamment des communications faites individuellement par ses membres, la Société consacre ses séances » générales aux travaux préparés par ses membres réunis en » sections.

» Art. 2. Il y aura trois sections chargées spécialement de » ces travaux :

» Section d'archéologie et d'histoire ;

» Section de philosophie et des beaux-arts ;

» Section des sciences et arts industriels.

» Art. 3. Chacune de ces sections se compose :

» 1° D'un Président, désigné par le Bureau, parmi les Vice- » Présidents de l'assemblée ;

» 2° De deux membres désignés par le Bureau, et chargés » d'exercer les fonctions de vice-président et de secrétaire de la » section ;

» 3° Des membres de la Société qui voudraient bien s'y ad- » joindre.

» Il suffira de la présence de 3 membres, dont un de ceux » désignés aux deux premiers paragraphes ci-dessus, pour » constituer la section.

» Art. 4. Chaque section se réunit au moins une fois par » mois, aux jour et heure indiqués par le président, en séance » générale.

» Elle recherche et arrête les questions qu'il y aura lieu de » poser pour être traitées en séances générales.

» Elle examine et étudie les questions qui lui sont renvoyées » soit par le Bureau, soit par l'assemblée générale.

» Elle prend, en un mot, l'initiative de toutes les proposi- » tions qui seraient de nature à développer les travaux de la » Société. »

» Le but de ces différentes propositions était de provoquer dans votre Société une activité plus grande, d'encourager les efforts collectifs à côté des efforts individuels, de vaincre la modestie des uns, d'exciter l'ardeur des autres, et de créer un plus grand intérêt, en variant les sujets d'étude et en organisant une bibliothèque plus étendue, pour faciliter les travaux.

» Votre commission l'a compris, et elle a pensé qu'il y avait

là une chose à tenter; mais fallait-il accepter ces projets sans modifications?

» D'abord, en présence de la seconde proposition de M. de Vésian, celle du Bureau disparaissait, puisqu'elle s'y trouvait implicitement comprise : on a donc dû l'écarter.

» Ensuite, le programme de M. de Vésian lui-même offrait des inconvénients. Ainsi, la division en sections a semblé trop radicale : c'était un véritable partage de la Société en trois sociétés différentes, et par conséquent un remaniement complet des statuts et du règlement, ce qui est toujours dangereux; d'ailleurs, de simples commissions permanentes suffisaient pour atteindre le résultat recherché; puis une chose était oubliée dans le projet de M. de Vésian, la littérature, aucune section ne s'en occupait. Il y en avait bien une, il est vrai, qui réunissait les beaux-arts et la philosophie; mais ce dernier mot était trop vaste, il laissait la porte ouverte à des discussions en dehors des travaux qui conviennent à votre Société, et n'indiquait pas assez clairement que la poésie, par exemple, qui fut toujours cultivée dans nos pays, ressortissait à cette section. Les arts industriels ne pouvaient non plus servir de titre à une commission spéciale, car les questions qu'ils soulèvent se rattachent soit aux beaux-arts, soit aux applications de la science, suivant la nature de chaque travail en particulier.

» Enfin, suivant la proposition à examiner, chaque section ne se composait que de trois membres et des sociétaires qui voulaient s'y adjoindre. Votre commission a cru qu'il ne fallait pas que les sociétaires fissent partie de telle ou telle section, mais bien que chacun eût le droit d'assister à toutes, et elle a trouvé que le nombre de trois membres était trop restreint, n'étant pas certaine ainsi de toujours pouvoir réunir ces sections.

» Votre commission a donc pensé qu'il fallait adopter l'idée de M. de Vesian, mais mitigée par certaines modifications. En conséquence et d'accord avec notre honorable collègue, elle a l'honneur de vous proposer d'adopter le projet de règlement intérieur suivant :

» Art. 1er. Afin de donner plus d'extension aux travaux de la Société, il est institué trois commissions spéciales et permanentes chargées de preparer des questions qui seront discutées dans les séances mensuelles.

» Art. 2. Ces commissions sont :

» 1° Commission d'archéologie et d'histoire.

» 2° Commission de sciences physiques et naturelles.

» 3° Commission de littérature et de beaux-arts.

» Art. 3. Chacune de ces commissions se compose : 1° d'un président choisi par le Bureau, parmi les vice-présidents de la Société; 2° de quatre membres, dont un secrétaire, désignés par le Bureau. Ces membres, nommés pour deux ans, seront renouvelés chaque année par moitié et ne sont pas rééligibles. La première année, le sort désignera les membres sortants.

» Art. 4. Tous les membres de la Société auront droit d'assister, quand ils le voudront, à toutes les réunions de ces commissions, avec voix délibérative.

» Art. 5. Pour délibérer, il suffira de la présence de trois membres, dont un de ceux compris à l'article 3.

» Art. 6. Ces commissions se réunissent régulièrement une fois par mois, à un jour déterminé, qui sera fixé par le Bureau.

» Art. 7. Chaque commission recherche et décide les questions qu'il y a lieu de proposer pour être traitées en séance mensuelle. Sur le rapport de la commission, la Société adopte, sans discussion, les questions qui devront être traitées; le Bureau détermine l'ordre dans lequel elles devront se produire. Elle examine et étudie les questions qui lui seront renvoyées, soit par le Bureau, soit par la Société.

» Elle soumet au Bureau des propositions pour des abonnements aux revues et pour des acquisitions d'ouvrages.

» Elle fournira toujours un compte-rendu des ouvrages achetés sur sa proposition.

» Elle prend en un mot l'initiative de toutes les propositions qui peuvent servir au développement de la Société.

» Art. 8. Toute question proposée par un membre isolé sera renvoyée directement par le Bureau à la commission compétente. »

A la suite de ce rapport, le règlement auquel il conclut est mis aux voix article par article successivement.

L'art. 1er est adopté sans discussion.

Sur l'article 2, un membre demande pourquoi l'on n'a pas conservé la division par sections du projet primitif. Il préfère de véritables sections ayant une vie propre, dans lesquelles on discutera et décidera les questions : cela est indispensable pour les

questions de sciences qui n'intéressent pas la Société tout entière : d'ailleurs cela avait été demandé autrefois. On lui répond qu'on ne veut pas diviser la Société, ni priver les séances des travaux qui s'y doivent faire; que les commissions ne sont que préparatoires. — Mais alors on ne pourra discuter les questions en séance, faute d'éléments de travail, livres, etc. Les propositions controversées ne seront pas sérieusement examinées. On répond que les commissions examineront les questions d'abord et ne les renverront en séance que quand le pour et le contre auront été étudiés; cela viendra de soi-même. Le mot de section tue les Sociétés parce qu'il y crée des Sociétés distinctes.

L'article 2 est adopté tel qu'il est porté au rapport.

Sur l'article 3, on propose l'amendement suivant : « Chaque commission se compose d'un président et de deux membres » seulement, au lieu de quatre. Il y aurait du danger à composer ainsi un Bureau trop nombreux d'officiers dont les voix pèseraient sur les membres présents, et comme ils sont nommés par le Bureau de la Société, c'est lui qui déciderait les questions. — On répond qu'il n'y a pas avantage à n'avoir que deux membres, qu'il n'y a pas de danger d'oppression de leur part, mais qu'il faut être assuré d'un nombre suffisant de membres présents, et qu'il faut aussi intéresser le plus de personnes possible aux travaux de la Société.

L'amendement mis aux voix est rejeté. L'article 3 est adopté à la grande majorité.

Les articles 4, 5, 6 sont adoptés successivement.

Article 7. Le premier paragraphe est adopté après un court débat sur la question de savoir si les propositions présentées en séance sur le rapport d'une commission pour être traitées à la séance suivante, seront préalablement discutées. Il est évident que la question ne pourra être discutée à ce moment; l'opportunité de la poser ne le sera pas non plus, le rapport de la commission suffisant pour éclairer la Société sur ce point. Les autres paragraphes sont adoptés sans discussion.

L'article 8 et dernier est adopté, sauf une modification de rédaction.

Un membre demande que les questions d'administration soient rejetées à la fin de la séance. On lui répond que cela a été adopté à la dernière séance, et inscrit au procès-verbal.

Il est convenu, en outre, que les communications des membres isolés auront la priorité sur les rapports de commissions.

M. le Président, pour faire fonctionner de suite ces commissions, proclame immédiatement les membres qui les composeront, tels qu'ils ont été désignés par le Bureau, savoir :

1re commission : M. Durand, président,

MM. l'abbé Germond, Famin, Bost, Lecocq, secrétaire.

2e commission : le président sera ultérieurement nommé, par suite de la vacance d'une vice-présidence.

MM. Barois, Follie, Salmon, Person, de Vésian, secrétaire. M. Salmon n'ayant pas accepté, la commission reste avec quatre membres seulement.

3e commission : M. l'abbé Olivier, président,

MM. Marcille, Le Blanc, Ph. Bellier de la Chavignerie, Met-Gaubert, secrétaire.

Les jours de séance sont également fixés :

1re commission, le 2e jeudi de chaque mois, à trois heures.

2e commission, le 3e jeudi, à la même heure.

3e commission, le 4e jeudi, à la même heure.

A la prochaine séance de la Société, il y aura à nommer un vice-président et un conservateur du Musée; on discutera le budget, dans lequel figurera un crédit à allouer pour les acquisitions votées dans le règlement ci-dessus.

M. le Président propose de poser, pour la prochaine séance, la question préhistorique que devait traiter M. Follie. Un membre demande de renvoyer la question à la commission. M. Follie déclare qu'il ne voulait que faire un compte-rendu d'ouvrage.

Un membre insiste pour le renvoi à la commission, la question ayant été incomplétement traitée au Congrès, où l'on s'est borné à défendre ou à combattre l'opinion de Darwyn.

Renvoyé à la commission.

La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1869

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Lecocq présente une observation : en nommant les membres des commissions instituées à la dernière séance, le Bureau a choisi un certain nombre de ses membres, cela est-il régulier? On répond qu'il n'y a pas d'inconvénients, mais au contraire des avantages, les membres du Bureau étant plus au courant des affaires de la Société. — L'assemblée passe à l'ordre du jour.

M. le Président donne lecture de deux lettres, la première, d'un entrepreneur de Dreux, annonçant qu'il a découvert, dans les travaux d'une maison de la ville, une poutre couverte de peintures représentant des fleurs de lis. M. l'abbé Olivier est chargé de voir ces peintures et d'en rendre compte. La seconde, de M. l'abbé Jolly, curé de Montireau, informant la Société qu'il y a, dans l'église de cette commune, un très-beau bas-relief en pierre, et un baptistère du XIe siècle, que, de plus, les vitraux de l'église sont en mauvais état, qu'il y aurait lieu de les réparer, que parmi eux, il s'en trouve d'attribués à Pinaigrier : il demande des conseils sur les réparations à faire. M. Lorin annonce qu'il a vu ces vitraux, semblables à ceux de Saint-Aignan, qu'ils sont en très-mauvais état. — La question est renvoyée à la commission d'archéologie.

M. Follie fait un aperçu historique des étoiles filantes. Jusqu'ici on ne s'en était occupé qu'à l'étranger. Maintenant on les étudie en France, et on espère ne pas se laisser devancer par les Allemands et les Anglais surtout. On avait remarqué qu'elles avaient des apparitions régulières, on avait pensé que peut-être c'était des restes de planètes ou de comètes. Un essaim entre autres faisait son apparition au 10 août; un autre, au 14 novembre. On a trouvé que la rotation de ce dernier autour du soleil est de 33 ans et demi, qu'il devait revenir en 1866. Scafarelli a reconnu que les comètes suivent les routes des essaims. Seraient-ils la partie dense des comètes? on ne le sait;

n'ayant encore pu reconnaître la conformation des étoiles filantes, on ignore si elles peuvent être solides, liquides ou gazeuses. Il est probable qu'elles sont solides; elles sont brûlées avant d'arriver au sol, et leur vitesse est trop grande pour qu'on puisse analyser leur lumière au prisme. On pense que, malgré leur déviation apparente, les étoiles filantes doivent marcher parallèlement. Le fait important est de déterminer leur point radiant dans le ciel. Les 13 et 14 novembre dernier, on a fait des observations dans toute la France; celles d'Orange ont été peu nombreuses, elles l'ont été davantage à Marseille. On en a fait aussi à Chartres, mais on ne peut connaître encore le résultat de l'ensemble de ces observations, car il y a pour les coordonner des calculs énormes à faire.

M. Person rend compte des observations de Chartres. On s'est posté à deux fenêtres bien orientées, muni de montres réglées par le télégraphe; mais on cherchait ces étoiles vers le lieu qui était au-dessous de l'horizon, tandis qu'elles apparurent au sommet du ciel. La première nuit, on en a observé 35; la seconde nuit, 215. Les cartes et le carnet resteront aux archives de la Société, pour pouvoir répondre plus tard aux questions qui pourraient être faites par l'Observatoire de Paris.

On procède ensuite à la nomination d'un vice-président de la Société. Elle compte 316 membres, dont le dixième est de 32.

Nombre de votants :	Présents	25
	Voix envoyées par lettres. .	29
	Total.	54

Le scrutin dépouillé donne les résultats suivants :

MM.	Person.	36 voix.
	Barois	6 —
	Famin	5 —
	Follie.	5 —
	Salmon.	1 —
	De Vésian	1 —
		54

M. Person ayant obtenu la majorité absolue est proclamé vice-président, et prend place au Bureau.

On passe ensuite à la nomination d'un conservateur du Musée.

Nombre de votants .	Présents	25
	Voix envoyées par lettres. .	24
	Total.	49

Le scrutin dépouillé donne les résultats suivants :

MM.	Le Blanc.	43 voix.
	Lecocq.	3 —
	Ph. Bellier de la Chavignerie. .	1 —
	Follie	1 —
	Lefèvre.	1 —
		49

M. Le Blanc ayant obtenu la majorité est proclamé conservateur du Musée.

Le budget vient ensuite à l'ordre du jour. A l'occasion des cotisations, M. le Président propose de réduire à 5 fr. au lieu de 10, la cotisation de MM. les desservants et vicaires des paroisses rurales. Plusieurs demandes lui ont été faites; ces Messieurs ne sont pas riches, et il y a un précédent, MM. les instituteurs. Un membre pense qu'il y en aura fort peu et que les finances de la Société y perdront plutôt. On lui répond que, dût-on y perdre un peu au point de vue de l'argent, si cela devait amener trois ou quatre membres nouveaux, la perte serait largement compensée. — L'assemblée adopte la proposition, et décide qu'elle sera rendue publique.

A l'occasion des 1,500 fr. de dépenses prévues pour l'impression du *Bulletin*, on se plaint qu'il n'ait paru que six Bulletins cette année, et pas de mémoires. Cette absence de publications régulières empêche des personnes de fournir des mémoires. On ne comprend pas pourquoi certains mémoires sont publiés dans les procès-verbaux, et d'autres dans les mémoires. On répond que la faute du retard est à l'imprimeur, que les mémoires lus en séance ne sont insérés aux procès-verbaux que quand ils sont très-courts. — L'assemblée émet le vœu que les bulletins soient publiés plus fréquemment, que des

remontrances énergiques soient faites à l'imprimeur, et renvoie la question à la Commission de publication.

Au sujet du chapitre des dessins et gravures, M. Lecocq rappelle que, les années précédentes, il a demandé qu'il fût fait à la bibliothèque impériale, à Paris, une demande de calquer les dessins de la collection Gaignière, qui concernent le département, et que cette proposition avait été prise en considération.

On lui répond que la demande a été faite, que la réponse par laquelle on refusait l'autorisation de calquer, doit être aux archives de la Société. — Mais de simples particuliers obtiennent cette permission, pourquoi la Société ne l'aurait-elle pas? On tient à avoir ces calques, il faut arriver aux moyens de les obtenir. Le Bureau est chargé de ce soin par l'assemblée.

Les articles « reliures et bibliothèque » sont réunis en un seul, auquel il est alloué 400 fr.

Au chapitre « fouilles », on demande pourquoi les travaux de l'église de Lucé ont été portés à 200 fr., alors que la commission ne concluait qu'à 50 fr. Provisoirement, les 200 fr. sont votés, sauf vérification.

Météorologie : M. Follie demande si l'on ne pourrait obtenir un secours de la ville pour l'installation du baromètre, et si l'on ne pourrait trouver un employé, à la préfecture ou ailleurs, qui, moyennant rétribution, se chargerait de rédiger les bulletins qui accompagnent ce baromètre. M. Person ne croit pas pouvoir en charger ses jeunes gens. M. de Vésian espère trouver parmi ses employés quelqu'un qui s'en chargerait. L'assemblée décide que des démarches seront faites auprès de l'administration.

Au sujet de l'impression du Souchet, l'assemblée émet le vœu que cette publication marche rapidement.

On demande que des dépenses imprévues soient portées au budget, que cela se fait dans beaucoup de Sociétés. On répond que c'est inutile, que cela va de soi jusqu'à concurrence du reliquat en caisse.

BUDGET DE 1870.

RECETTES ORDINAIRES.

Reliquat de l'exercice précédent		3,200 fr. » c.
Intérêt des fonds placés		50 »
Cotisations : 300 × 10 =	3,000 »	3,040 »
— 8 × 5 =	40 »	
Subvention du Département		500 »
— de la ville de Chartres		300 »
Vente de Bulletins		100 »
Total des recettes ordinaires.		7,190 »

RECETTE EXTRAORDINAIRE.

Dividende de l'Exposition	900 »
Total des recettes.	8,090 fr. »

DÉPENSES ORDINAIRES.

Procès-Verbaux et Mémoires	1,500 fr. » c.
Dessins et gravures	400 »
Bibliothèque	400 »
Fouilles.	200 »
Séance générale et dépenses diverses	300 »
Frais de recouvrem^t des cotisations extérieures.	60 »
Météorologie	200 »
Appariteur	150 »
Total des dépenses ordinaires.	3,210 »

DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.

Impression du manuscrit de Souchet	2,400 »
Total des dépenses.	5,610 »

BALANCE.	Recettes	8,090 fr. » c.
	Dépenses	5,610 »
	Reste	2,480 »

Le budget est adopté.

TRAVAUX DES COMMISSIONS.

Commission d'archéologie : M. Lecocq lit le rapport suivant :

« Présidence de M. Merlet, en l'absence de M. Paul Durand ; étaient présents, MM. Bost, de Vésian, Germond, Lorin et Lecocq.

» Par suite du renvoi fait par la Société à la commission, au sujet de la publication d'un *Cahier d'instructions, pour la construction, restauration, entretien et décoration des églises, à l'usage du diocèse de Chartres*, sur le même plan que celui publié en 1851, pour le diocèse de Poitiers, la commisssion, après discussion, émet le vœu et déclare qu'il serait utile de poursuivre cette œuvre; que, pour cet effet, des membres de la Société seraient chargés, avec le concours de quelques prêtres du diocèse, auxquels serait adressée la brochure du diocèse de Poitiers, d'arriver à l'exécution de ce travail, mais toutefois avec l'approbation et le concours de Mgr l'évêque de Chartres.

» Ensuite, après divers projets de questions à traiter dans les séances mensuelles de la Société et rentrant dans les attributions de la commission, celle-ci a été adoptée :

» *Quels seraient les moyens les plus pratiques de modifier les abords à l'extérieur de la porte Guillaume, à Chartres,* 1° *soit au point de vue archéologique;* 2° *soit au point de vue de la viabilité;* 3° *soit enfin au point de vue décoratif ou pittoresque.* »

Les vœux contenus dans ce rapport sont adoptés par l'assemblée, et les propositions renvoyées au Bureau.

Commission des sciences : M. de Vésian lit le rapport suivant :

» Messieurs, votre commission des sciences s'est réunie le 18 novembre sous la présidence de M. Merlet : neuf sociétaires, dont les quatre désignés par le Bureau, la composaient.

» A l'ouverture de la séance, elle a reçu de deux de ses membres une communication sur les *observations d'étoiles filantes dans les nuits des 12 et 13 novembre.* Quelques membres ayant fait remarquer que, suivant l'esprit du nouveau règlement, la commission était simplement chargée de préparer les travaux de la séance générale et ne devait pas se substituer à la Société

tout entière en recevant et en conservant des communications susceptibles d'intéresser celle-ci, il a été décidé que les auteurs de la communication dont il s'agit seraient priés de reproduire à la séance générale la plus prochaine, c'est-à-dire à la séance de ce jour, l'exposé de leurs études sur la dernière apparition des étoiles filantes.

» Divers membres ont ensuite cité des Revues auxquelles il conviendrait d'abonner la Société. Leurs demandes, appuyées par la commission, ont été transmises au Bureau, qui seul a qualité pour prendre une décision.

» Aucune question n'a d'ailleurs été proposée comme susceptible d'être l'objet d'une discussion en séance générale.

» Sur l'avis donné par M. le Président que la séance générale de décembre devait être consacrée au budget, plusieurs membres ont exprimé le regret de voir encore une séance occupée par des sujets d'un ordre purement administratif. Après une discussion de laquelle il est résulté que les membres avaient à faire des communications qui pourraient remplir une séance, la commission a décidé qu'elle proposerait à la Société de tenir dans le cours de décembre une seconde séance mensuelle.

» Cette proposition est la seule, Messieurs, que la commission des sciences ait à vous faire aujourd'hui. »

La proposition relatée dans ce rapport est adoptée, et la séance mensuelle supplémentaire indiquée pour le jeudi 16 courant.

Commission de littérature et de beaux-arts : M. Met-Gaubert lit le rapport suivant.

« Présidence de M. l'abbé Olivier. Etaient présents : MM. Marcille, Le Blanc, Ph. Bellier de la Chavignerie, Paul Durand, de Vésian, Bost, Lecocq, Laigneau, René d'Amécourt, Met-Gaubert, remplissant les fonctions de secrétaire.

» M. Met-Gaubert donne communication d'un article de M. Topin, inséré dans la Revue de l'instruction publique et concernant *l'homme au masque de fer*. A propos de ce même événement historique d'un vif intérêt, il fait une lecture dans un dictionnaire biographique. Quelques observations sont échangées : il est arrêté qu'on attendra la production d'un volume que prépare M. Topin pour se livrer à un travail sérieux à ce sujet.

» M. Philippe Bellier propose un abonnement à la Gazette des Beaux-arts, en ajoutant que cette gazette donne un abonnement gratuit au journal de l'Art pour tous. L'abonnement est de 40 fr. La proposition est adoptée à l'unanimité.

» M. Marcille désire qu'en faveur des jeunes gens de la ville et du département, qui ont des aptitudes spéciales pour les beaux-arts, il y ait une exhibition des œuvres de chacun de ces artistes, soit en peinture, en sculpture, en architecture. Ce serait un puissant encouragement pour les talents naissants. Cette proposition est accueillie avec un assentiment marqué; ce vœu sera émis à la prochaine réunion de la Société.

» Il en serait de même pour les découvertes quelconques de médailles, de bronzes, d'œuvres d'art diverses. Le même membre formule un vœu analogue au précédent, en demandant une exhibition particulière. Approbation.

» Une discussion s'engage sur la lecture des Revues; des opinions différentes se produisent sur le mode de lecture à adopter et le laps de temps pendant lequel on conserverait les ouvrages. La majorité s'arrête à un vœu par lequel un nouveau règlement aurait lieu pour la lecture de ces Revues.

» Enfin il est formé un autre vœu par lequel tous les membres présents demandent la continuation de l'Histoire de Souchet, en cours d'impression. La publication commencée doit être continuée. Ce vœu sera exprimé d'une manière *spéciale*, lors de la première réunion de la Société. »

La séance est levée à cinq heures.

Les propositions que contient ce rapport sont adoptées et renvoyées au Bureau.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Le Proux, ancien élève de l'Ecole des Chartes, attaché au cabinet de M. le Préfet; présenté par MM. Merlet et Ph. Bellier de la Chavignerie.

Laroche, instituteur à Coulombs; présenté par MM. Merlet et l'abbé Guillaume.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société Dunoise, octobre 1869. (Envoi de la Société.)

Dictionnaire topographique du département du Gard, par M. Germer Durand. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique.)

Congrès archéologique de France, XXXVe session, 1869. (Envoi de M. de Caumont.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1868.
Id. 2e *trimestre*, 1869. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société académique de Brest, 1868-1869. (Envoi de la Société.)

Répertoire archéologique du département de l'Yonne, par M. Quantin, 1868. (Envoi du Ministère de l'Instruction puplique.)

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1869.

Présidence de M. MERLET.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Salmon proteste contre les élections qui ont eu lieu à la dernière séance. Il demande si le Bureau a indiqué les candidats de son choix, et si des lettres particulières ont été adressées aux sociétaires résidant hors la ville. M. le Président répond que le Bureau n'a pas choisi de candidats, qu'il ne l'a jamais fait qu'une fois, et que sur les réclamations qui s'étaient alors élevées, le Bureau avait décidé de ne jamais à l'avenir désigner personne. M. Salmon demande alors, comment un candidat à peine connu hors la ville a pu réunir la presque unanimité des voix ? Il est répondu que chacun est libre de se renseigner près de qui bon lui semble, et de chercher à trouver des voix en faveur du candidat qu'il a choisi.

M. de Vésian désire qu'il y ait des candidatures désignées par

le Bureau, mais d'une certaine manière : il se propose au surplus de revenir sur cette question, un peu avant les élections prochaines.

M. Follie demande que les étrangers à la ville ne soient pas admis à voter par lettres.

L'assemblée, consultée sur cet incident, déclare passer à l'ordre du jour.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. de Caumont une lettre qui lui annonce que le Congrès se tiendra l'année prochaine à Moulins, que M. de Caumont désirerait avoir quelques membres de la Société pour les faire entrer au bureau de ce Congrès. M. le Président demande quelles sont les personnes qui se proposent de se rendre à Moulins à cette époque. M. Follie déclare qu'il s'y trouvera probablement.

Il y aura aussi l'année prochaine à Bologne, une exposition archéologique préhistorique. M. Le Proux consent à s'y rendre, pour y représenter la Société. Les autres personnes qui voudraient s'y rendre sont invitées à se faire inscrire.

Il est décidé que des appels seront insérés dans le *Journal de Chartres*.

Le Secrétaire lit une note que lui a envoyée M. Marchand, relative à deux épées et plusieurs anneaux gallo-romains, trouvés anciennement, près de squelettes, sur le territoire de Berchères-l'Evêque, non loin de la voie romaine de Chartres à Orléans, et à des traces d'occupation romaine qui se rencontrent actuellement sur la commune de Fains-la-Folie.

La Société décide qu'il sera écrit à ce sujet à l'instituteur de cette dernière commune, pour avoir la situation cadastrale des fouilles.

M. Salmon fait une communication sur l'hydrogénium.

M. Barois en fait une autre sur la chaleur.

M. Follie fait ensuite un résumé des ouvrages de L. Figuier, l'*Homme primitif*, et de Lubbock, l'*Homme avant l'histoire*.

Vu l'heure avancée, la suite de cette communication est remise à la prochaine séance, parce qu'il se produira certainement des observations intéressantes à ce sujet, et la séance est levée à six heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Paillart, sous-préfet de Loches, présenté par MM. Merlet et Ph. Bellier de la Chavignerie.

l'abbé Rivière, curé de Prunay-le-Gillon; présenté par MM. Merlet et Ph. Bellier de la Chavignerie.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1870.

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Le secrétaire demande qu'à l'avenir, vu la grande diversité des matières traitées pendant les séances, les auteurs des communications veuillent bien lui remettre une note sur le sujet développé par eux, pour être insérée au procès-verbal.

L'Assemblée décide que ces Messieurs seront priés de le faire.

M. Person désire, en outre, que les travaux sur ces sujets soient insérés dans les mémoires. On répond que c'est déjà bien de la fatigue imposée aux auteurs des communications, mais on sera toujours heureux d'imprimer dans les Mémoires ceux que l'on voudra bien présenter.

M. de Vésian demande que l'on fasse imprimer les mémoires lus en séance, avant la séance suivante. On répond que cela est impossible, parce que le plus souvent ils sont imprimés dans le procès-verbal qui n'est pas encore adopté.

Sur ces deux questions, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

M. le Président annonce que la Société vient de faire une perte douloureuse dans la personne de M. Ouellard, si justement estimé. Il croit être l'interprète des sentiments les plus

expressifs de l'Assemblée, en payant à sa mémoire un digne tribut de regrets.

L'Assemblée s'y associe tout entière.

M. de Vésian demande à M. Salmon quelle est l'importance de la théorie qu'il a développée, à la dernière séance, sur l'hydrogénium.

M. Salmon lui répond qu'il a eu pour but de prouver que l'hydrogène est un métalloïde, tandis que l'hydrogénium est un véritable métal. Puis il fait une expérience destinée à confirmer sa théorie, et laquelle intéresse vivement tous les membres présents.

M. Lecocq lit le rapport sur les travaux de la *Commission d'archéologie et d'histoire.*

« Étaient présents : MM. Paul Durand, président, Bost, Lorin, Merlet, de Ponton d'Amécour et Lecocq, secrétaire.

» Causerie sur la question de la Porte-Guillaume et de ses abords. M. Paul Durand traitera cette question, et M. Lecocq est invité à faire une introduction historique sur ce monument.

» La Commission s'occupe longuement de la visite à faire à l'église de Montireau, laquelle aura lieu dans le courant du mois d'avril prochain : il sera écrit à ce sujet à M. le desservant de cette paroisse, en le priant de bien vouloir ne faire aucunes réparations à son église, avant cette visite.

» Sur la question qu'il soit fait un rapport à la Société, au sujet de l'exposition des verrières dans l'atelier de notre collègue M. Lorin, les 5 et 6 décembre dernier, on décide que ce rapport rentre dans les attributions de la Commission des Belles-Lettres et des Beaux-Arts. »

M. de Vésian annonce que la *Commission des sciences* ne s'est pas réunie.

M. Met-Gaubert lit le procès-verbal des travaux de la *Commission de littérature et des beaux-arts.*

« Présidence de M. Merlet; étaient présents : MM. Marcille, Paul Durand, Lecocq, Ph. Bellier de la Chavignerie, Le Blanc, Follie, Bost, Ravault, René d'Amécourt, Met-Gaubert, secrétaire.

» La discussion s'ouvre sur l'exposition des verrières de M. Lorin, peintre-verrier à Chartres. A côté de son nom se placent ceux de MM. Maréchal et Lobin, artistes également très-distingués. La conclusion est qu'il faut donner des encouragements sérieux à M. Lorin, qui vient de remporter un beau succès avec ses vitraux destinés à Amiens, à Saint-Mihiel et à Nogent-le-Rotrou.

» M. Lecocq est chargé du rapport sur l'exposition de M. Lorin pour la prochaine séance mensuelle.

» On propose de s'abonner aux Revues des cours publics, section des Lettres, section des Sciences. Il en sera référé au Bureau.

» M. Follie rappelle que M. de Vésian avait l'intention de demander l'abonnement à la *Revue maritime et coloniale*, publication mensuelle. Il en sera également référé au Bureau.

» Si l'on propose l'abonnement aux revues étrangères, il cite celle de Genève pour les sciences physiques et naturelles.

» D'autres sociétaires désireraient la lecture de la *Revue de l'école des Chartes*, du *Correspondant*, de la *Revue des Deux-Mondes*. Quant à cette dernière, M. Garnier la tient à la disposition de la Société à la fin de chaque année.

» Arrive ensuite le mode d'exécution pour la lecture de ces différents ouvrages.

» Plusieurs systèmes plus ou moins praticables sont mis en avant par MM. Follie, d'Amécourt, Bost et Le Blanc.

» L'unanimité des avis se rattache au moyen proposé par M. d'Amécourt. La lecture des revues et livres aurait lieu dans la salle de nos séances, à la mairie, sous la surveillance des secrétaires de chaque section ou des autres membres dévoués qui voudraient bien prêter leur concours. Les livres, revues, resteraient en permanence pendant un mois ; au bout de ce temps, on pourrait les emporter chez soi pour les lire et les rapporter ensuite fidèlement à la salle des séances.

Les jours désignés seraient : le jeudi de une heure à trois ; le dimanche de une heure à trois.

» Après l'adoption de cette proposition qui rallie tous les suffrages et sera soumise à l'appréciation des membres de la prochaine réunion publique, la séance est levée à cinq heures.

Les conclusions, en ce qui concerne le mode de lecture des

revues, sont adoptées ; elles seront insérées dans le *Journal de Chartres.*

Le Bureau n'a pas encore statué sur les nouvelles demandes d'abonnement.

M. Follie reprend son résumé des ouvrages de Lubbock, *l'Homme avant l'histoire*, et de Louis Figuier, *l'Homme primitif* : au sujet du livre de Lubbock, une discussion s'engage sur la question de savoir si l'homme est un descendant du genre simien. M. Lecocq propose de traiter à une des prochaines réunions cette question théorique, émise par plusieurs savants.

M. Salmon nie que cette assertion ait été formulée dans un ouvrage scientifique sérieux. MM. Lecocq et Bost offrent de montrer des passages de différents auteurs, notamment de MM. de Rougemont, Carl Vogt, Th. Huxley et Ch. Lehon.

M. Follie termine son résumé, auquel l'Assemblée fait le meilleur accueil.

L'ordre du jour appelle la question des abords et du dégagement de la Porte-Guillaume à l'extérieur.

M. Met-Gaubert lit un mémoire de M. Lecocq sur ce sujet.

« La Société archéologique nous a prié de bien vouloir faire un exposé historique, touchant la porte Guillaume et ses abords à l'extérieur (historique que nous avons déjà traité [1]), afin d'élucider la question suivante, qui, proposée et adoptée à la séance du 2 décembre dernier, devait être discutée dans celle du 6 janvier 1870. Elle est ainsi conçue :

» *Quels seraient les moyens pratiques ou exécutables à adopter, pour modifier les abords, à l'extérieur, de la porte Guillaume à Chartres : 1° soit au point de vue archéologique ; 2° soit au point de vue de la viabilité ; 3° soit enfin au point de vue décoratif ou pittoresque ?*

» Afin de démontrer, en le justifiant, tout l'intérêt qui peut et doit s'attacher à cette question complexe, il nous semble utile et raisonnable de retracer l'histoire de ce monument de l'ancienne architecture militaire, le seul débris qui, avec la porte

[1] Voy. *Mém. de la Société Archéol.*, t. I, p. 1

de Launay (propriété privée), que l'on est en train de défigurer, nous reste du Chartres féodal et guerrier.

» Si nous devons en croire la chronique locale, il aurait existé, au même lieu qu'occupe cette porte de ville, une grosse et haute tour, sorte de donjon, qui, avec le château des comtes de Chartres (dont l'emplacement forme actuellement la place Billard), protégeait les habitants de la ville basse, ainsi que les métiers de la rivière.

» Au XIIe siècle, Guillaume, vidame ou vicomte de Chartres, aurait fait édifier une porte de ville, flanquée de deux tours carrées (selon le style usité à cette époque). De ce fondateur lui serait venue l'appellation de porte Guillaume. Au milieu du XIVe siècle, c'est-à-dire lors de la funeste bataille de Poitiers, 1356, alors que la France se trouvait vaincue et avilie par les Anglais, alors aussi que la poudre à canon venait de transformer les moyens d'attaque et de défense des cités, nos Echevins, aidés des subsides fournis par les octrois royaux, songèrent à mettre leur ville en état de résister vigoureusement contre les nouveaux engins de guerre, et de suppléer à l'insuffisance des vieux fossés (actuellement le bras de rivière du Moulin-à-tan), lesquels avaient, jusqu'alors, protégé la ville basse. On fit creuser, à une plus grande profondeur, les fossés qui enserraient la porte Morard, ainsi que la porte Guillaume. Le niveau d'eau fut maintenu à une hauteur de 1m 30 c., au moyen de deux déversoirs, dont l'un fut établi à la porte Imboust, et l'autre sous le pont de la porte Guillaume, où le radier existe encore.

» Ensuite, on créa, à chacune des portes, des ravelins ou barbacanes, conformés en manière d'eperon. Pour fortifier davantage la porte Morard et y établir un ravelin, il fallut démolir un grand nombre de maisons qui formaient alors le quartier, dit de la Mégisserie, comprenant toute l'étendue de terrain situé entre les portes Morard et Guillaume. Quant à cette dernière porte, un large fossé, dont nous voyons encore la configuration, entourait la barbacane, flanquée d'une grosse tour, peut-être même la première, érigée avant le XIIe siècle, et sous laquelle il fallait passer, ainsi que sur le terre-plein ou basse-cour, pour arriver à la porte Guillaume actuelle. C'était là un système de défense, alors fort en usage, que ce genre de tour, qui, par sa position avancée et isolée, offrait le moyen de

canonner facilement la rue du faubourg Guillaume, par laquelle on arrivait de Paris dans notre cité. Cette même tour était également en mesure de repousser toutes les entreprises, tentées du côté de la porte Morard, aussi bien que celles du côté de la porte Imboust, à laquelle aboutissait la route de Mantes et de Montfort-l'Amaury.

» Il est à croire que la porte Guillaume, ce beau type de l'architecture militaire de la IV[e] période (1300 à 1450), fut toujours un épouvantail pour l'ennemi, puisque jamais elle ne fut attaquée, lors des divers siéges que notre ville eut à soutenir. Cette porte est en effet majestueuse d'aspect, et semble formidable, sous le rapport de la résistance. Les deux grosses tours demi-circulaires, qui flanquent l'entrée principale, ont leur base avec talus, au fond du fossé, et s'élèvent, au-dessus du sol du pont, d'environ 14 mètres; le couronnement extérieur de cette porte et de ses tours est formé de créneaux, taillés en biseau, et portés sur des mâchicoulis, en parfait état de conservation. L'on remarque encore au-dessus de la porte d'entrée, les rainures pour loger les bascules ou flèches du pont-levis, et aussi, au-dessus de la porte du guichet, la rainure pour le service de la *banvole* ou passerelle des gens de pied; tout au haut subsiste la niche où était placée une statue de la Vierge, semblable à celle qu'on signalait sur chacune des portes de la ville.

» Au-dessus de cette entrée de la cité, était une chapelle dédiée à saint Fiacre et à saint Pantaléon. Aussi, les registres des Échevins nous apprennent que, le 30 septembre 1520, le chapelain, M[e] Guillaume Jumeau, rendit plainte à l'Hôtel-de-Ville « de ce qu'un cordier, voisin de ladite chapelle, y
» faisoit plusieurs ordures, à cause de ses filasses, et que
» ses domestiques boivent et mangent sur l'autel; pourquoi,
» qu'il lui soit ordonné de reculer ses rouets de cordier d'une
» toise ou deux, ou enfin, de lui bailler ce que ledit cordier
» tient de la ville, pour en faire une chambre de demeure,
» pour tenir le lieu beau et honneste, comme il appartient
» au serviteur de Dieu[1]. » En 1676, Toussaint Brossard,

[1] Sur la plainte rendue par le Chapelain et les habitants fréquentant cette chapelle, lesquels dénoncent aux Échevins « que le portier Boullay ne veut pas
» souffrir, lors de la célébration du divin service, que les particuliers entrent
» dans une tourelle, de laquelle il tient continuellement la porte fermée, si
» bien que la plupart des assistants au divin service, sont exposés à la pluie

charpentier, répare le clocher de cette chapelle, et, en 1760, les Échevins ordonnent qu'il soit payé au sieur Duverger, l'un des principaux habitants de la porte Guillaume, la somme de 72 livres, pour l'aider à faire les réparations urgentes et nécessaires à cet oratoire.

» Le 28 avril 1593, sur l'avis du Gouverneur et des autres chefs des gens de guerre, tenant garnison en cette ville pour le roi, il est ordonné « qu'il sera fait une *échoquette*, à l'endroit » de la chapelle, avec une allée et plancher de carreau, afin d'y » dresser et ordonner sentinelles, pour la sûreté de la ville. » Puis, le 29 janvier 1666, M. Guillemin, lieutenant de la Maréchaussée de Chartres, apporte une ordonnance de M. de la Galissonnière, intendant de la Généralité d'Orléans, prescrivant, qu'en vertu de l'arrêt rendu contre Labarre, dit *Saint-Bonnet*, gentilhomme Beauceron, convaincu de fabrication de fausse monnaie et autres crimes, « sa tête tranchée devra être exposée au bout d'une pique, au-dessus des créneaux de la porte » Guillaume. »

Si les créneaux et mâchicoulis de cette porte, ainsi que la herse (dont on voit encore les coulisses sous le passage) avaient, au XVIe siècle, effrayé l'ennemi et rassuré nos concitoyens, nous verrons, au commencement du XVIIe, nos Chartrains vivre en parfaite quiétude, puisque, le 26 janvier 1606, par acte passé par devant Guignard, notaire à Chartres, nos Édiles concèdent à Roch Callais « la tourelle enclavée en la muraille de la » ville, près la porte Guillaume, moyennant 20 sols de rente » foncière et trois deniers de cens, à la charge que, où il arri- » veroit guerre et trouble, de se retirer et départir desdites » choses concédées, pendant ledit temps, sans dédommage- » ment. » Quant à l'autre tourelle, sise à gauche (c'est-à-dire vers la porte Morard), le dessous en fut également concédé, par acte passé devant Ives Cornu, notaire à Chartres, le 26 avril 1614, « moyennant 10 livres de rente foncière et 30 sols » de cens, à condition que, s'il arrivoit guerre, telle que, pour » la conservation de la ville, il convînt de se servir du dessous » de cette tourelle, la ville pourroit la reprendre sans aucun » dédommagement. »

» lors de la mauvaise saison d'hiver, » il est ordonné qu'une clef serait fabriquée aux dépens de la chapelle, afin d'ouvrir ladite tourelle. (*Reg. des Echev.* t. V, 1er décembre 1671.

» Enfin, il faut encore dire que diverses autres concessions ou modifications eurent lieu, au sujet de cette porte et de ses tourelles, en 1678, 1717, 1729, 1737, 1762, en l'an IX, en 1834 et 1838, etc. En 1856, la ville recevait (et reçoit encore annuellement) un franc de revenu pour la tourelle de droite. Elle était rentrée en possession de celle de gauche, ainsi que du dessus du portail, qu'elle louait à un boulanger, pour une somme des plus modiques. Un terrible incendie se déclara, le 26 juillet 1856, dans cette portion de location, où était emmagasinée une énorme quantité de bois de chauffage : c'est cet incendie qui est la cause de l'état de ruine et de délabrement où ce vieux monument historique et guerrier se trouve réduit présentement, car, antérieurement à ce désastre, les couvertures, de forme peu élégante, il est vrai, étaient suffisantes pour abriter cette porte et ses tourelles. Elles furent détruites par la violence du feu, ainsi que la partie des murailles vers la ville, qui dataient du XIIe siècle, là même où se touvait établie la chapelle Saint-Fiacre.

» A cette époque, notre Société, récemment créée, n'avait aucun endroit pour commencer et installer son Musée archéologique lapidaire; cet édifice pouvait lui être utile, malgré son éloignement du centre de la ville; aussi, dans ce but, l'avions-nous indiqué à M. de Boisvillette, notre président, en lui faisant remarquer qu'à Nevers, la porte du Croux avait été consacrée au même usage; il en parla à l'administration Municipale, qui lui objecta que, pour le moment, ce lieu était occupé comme location, mais tout en lui faisant espérer, d'une manière dilatoire, que plus tard, on pourrait peut-être le concéder à la Société, pour cet emploi. Un mois après, cet incendie venait fatalement détruire, au moins en partie, nos espérances d'archéologue. A la suite de ce désastre, on blâma le délaissement dans lequel ce monument était tombé; on reprocha à l'administration d'avoir toléré un abus qui avait fait courir au voisinage un si grand danger. La ville reçut 1,000 francs d'indemnité de la Garantie Mutuelle, pour toute consolation.

» Ce sinistre inspira momentanément un certain élan, et il fut regardé comme possible de réparer et reconstruire les parties endommagées. Une somme de 8,000 fr. fut réputée nécessaire pour cet objet; enfin, après réflexion, l'administration jugea plus économique et plus simple de détruire totalement la por-

tion de cette porte faisant face à la ville et construite à plein cintre, c'est-à-dire celle datant du XIIe siècle, et dont il reste encore des vestiges dans le mur postérieur de cette entrée de ville. Il fut décidé que l'on ne conserverait que la portion moderne, celle qui regarde le faubourg. Mais, dès lors, adieu musée lapidaire, adieu projets d'avenir, d'autant que l'on avait jugé suffisant et moins dispendieux, de couvrir d'un simple béton le dessus des voûtes de la porte et des tourelles, qui désormais n'auraient plus d'autres couvertures que cette maçonnerie, dont la dépense était estimée à la somme de 2,000 fr. Après une pareille décision, inspirée par une mesquine économie, eu égard à une construction de cette importance, puisqu'elle est classée au nombre des Monuments historiques de l'État, les archéologues, ainsi que les Chartrains, amis de leur ville natale, restèrent stupéfaits et attristés, car cette réparation faisait préjuger un résultat désastreux.

» Après le siége de 1568, on avait bouché la porte d'entrée de la barbacane, qui avait issue sous la tour, laquelle donnait passage dans la basse-cour; il fut alors établi, vers l'extrémité à gauche, un pont en bois sur le fossé de dégord, où il exista ainsi, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Puis, nous voyons que le 4 mai 1654, la ville permet « à Gilles Bernier, marchand pou-
» drier, de bâtir, dans cette basse-cour, une boutique qui aura
» douze pieds de long, à prendre depuis la boutique de Houl-
» lier jusqu'au heurtoir du pont dormant, vers la ville; elle
» aura six pieds de largeur, d'un bout, sur huit, de l'autre, et
» douze de hauteur, compris la saillie sur le fossé, moyennant
» 10 sols de rente et deux deniers de cens, à la charge, toutes
» fois et quantes, de l'abattre sans aucun dédommagement. »
Dans ce terre-plein, formant la basse-cour, il y avait deux caveaux disposés avec des meurtrières, encore apparentes, qui avaient pour but de défendre le cours d'eau des fossés. C'est surtout pendant tout l'intervalle du XVIIIe siècle, que toutes ces basses-cours se garnirent de petites constructions, concédées à rentes, et d'une manière provisoire ou temporaire, puisque, la guerre venant visiter notre cité, tout devait disparaître, sans aucune indemnité.

« Le mardy 18e jour de novembre 1607, les eaues furent
» grandes à raison des pluies continues, qui firent que la ri-
» vière de cette ville crust si hault, qu'elle passoit pardessus

» quasy les ponts de la ville de Chartres; et les eaues rompirent
» les pontz de la porte Morard et de porte Guillaume, et gas-
» tèrent beaucoup de maisons des villages circonvoisins [1]. » Au mois de février 1665, les grandes eaux firent encore des dégâts considérables, tant dans notre ville que dans les environs; le pont de bois de la Courtille, dit le *Pont-qui-tremble*, ainsi que les ponts de bois des portes Morard et Guillaume furent entraînés par la violence du courant; aussi, le 27 février, les habitants voisins de la porte Guillaume prient-ils les Échevins de faire en sorte que l'on puisse passer à pied et à cheval, sur leur pont qui est totalement ruiné. Il leur est fait réponse que l'on y travaillera le plus tôt possible. Mais, le 7 mars suivant, les habitants de la porte Morard s'étant joints à ceux de la porte Guillaume, viennent à l'Hôtel-de-Ville se plaindre du manque d'activité que les Échevins mettent à faire rétablir leurs ponts; on leur fait savoir, qu'il leur est permis de les faire réparer, à leurs dépens, ainsi qu'ils le demandent, en attendant que la ville y fasse travailler. Puis, en 1711, les grandes eaux et les glaces du mois de février ayant détruit de nouveau le pont de bois de la Courtille, et celui de la basse-cour de la porte Guillaume, l'adjudication des travaux à exécuter fut faite, au profit de Antoine Brossard, charpentier, pour la somme de 1,990 livres.

» Ce fut en l'année 1734, que Gabriel Durand, maçon, prit l'adjudication au rabais, pour construire en maçonnerie le pont joignant la porte Guillaume, moyennant 850 livres, pont qui, jusqu'à cette date, avait été édifié en bois. Enfin, avec le XVIIIe siècle, la crainte des siéges pour notre ville est disparue : c'est alors que, afin de donner aux abords des portes de ville de notre cité une meilleure viabilité et un aspect moins guerrier, et par conséquent moins triste, l'on modifie ou l'on détruit les basses-cours. Aussi, en 1739, il est donné adjudication au sieur Caillou, entrepreneur, des ouvrages à faire, pour transformer, à la moderne, la basse-cour de la porte Guillaume, c'est-à-dire construire en maçonnerie un pont sur le fossé de dégord et dans l'axe de la porte et du faubourg, démolir la grosse tour de la barbacane, qui existe en cet endroit, et garnir d'un parapet décoratif tout le bord de ce fossé, moyennant la somme de 17,325 livres, sous l'inspection du sieur Desroches, ingénieur de la

[1] *Regist. Capit. de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée*, de 1563 à 1614.

Généralité d'Orléans. C'est ainsi que nous verrons successivement, en 1747, la construction du pont de pierre de la porte Morard, par Gui Angiboust, pour 3,250 livres; en 1752, la démolition de la porte Imboust; puis, en 1768, la destruction de la basse-cour et du ravelin de la porte Morard, et l'édification du pont actuel de la Courtille, qui remplaça le fameux *Pont-qui-tremble*.

» Si nous revenons à la porte Guillaume, c'est que nous avons à dire encore qu'elle prit, en 1793, le nom de Guillaume-Tell, afin de déguiser la dénomination féodale qui lui aurait été donnée par Guillaume, vicomte de Chartres. En 1804, notre cité fut déclassée et distraite du nombre des places fortes de l'Empire. De cette époque date la suppression des diverses portes de notre ville, ainsi placées dans l'ordre chronologique de leur disparition : les portes des Epars, Drouaise, Saint-Michel, Châtelet, Saint-Jean et Morard. Enfin la seule porte de ville restée debout, dans tout notre département, quoique dans un état incomplet, c'est la porte Guillaume! Les villes de Dreux, Châteaudun, Bonneval, Gallardon, Nogent-le-Roi, etc., ont en effet, soit dans un but d'utilité, soit en vue de se mettre à la mode et au goût de leur époque, rasé leurs antiques fortifications. En 1808, l'aliénation de nos remparts, du chemin de ronde et des tourelles commença à s'opérer, dans notre ville, mais au profit du Domaine de l'Etat, qui en consentit la vente à divers propriétaires. Nous ne devons pas omettre de dire, qu'en 1815, pendant les Cent-Jours, Napoléon Ier envoya à Chartres le général Dejean, accompagné d'un colonel du Génie, pour lui rendre compte de la situation de la ville de Chartres, et lui faire connaître si, moyennant quelques travaux, elle pourrait encore offrir une sérieuse résistance, comme place forte, en cas d'invasion. Après un attentif examen de l'enceinte de la ville et de ses environs, ces officiers supérieurs déclarèrent que Chartres était hors d'état de présenter aucun moyen de résistance.

» Pour couronner ce récit historique, il nous semblerait superflu de raconter l'éloge patriotique qui fut composé, en l'honneur de cette entrée de ville, le 24 avril 1848, et de vous reproduire les vers récités par l'auteur, professeur de notre Collége, lequel s'était placé au haut de cette forteresse, près des créneaux.

» Après ce long exposé, qu'il nous soit permis de reproduire

la question mise à l'ordre du jour : *Quels seraient les moyens pratiques ou exécutables à adopter, pour modifier les abords, à l'extérieur, de la porte Guillaume, à Chartres : 1° Soit au point de vue archéologique ; 2° soit au point de vue de la viabilité ; 3° soit au point de vue décoratif ou pittoresque.*

» En examinant la question au point de vue de *l'histoire et de l'archéologie*, le résumé de notre avis sera des plus simples : il s'agirait d'abattre seulement le corps de bâtiments de la basse-cour, à gauche, et de laisser exister ceux de droite, attendu que ces derniers fournissent une échelle de proportion pour apprécier le volume de la porte Guillaume et lui servent de repoussoir ; ils donnent aussi à cet ensemble un aspect pittoresque, surtout si vous le considérez de la route des Filles-Dieu ; car alors le terre-plein sur lequel sont édifiées ces maisons, situées entre deux cours d'eau, prête à cette vue un cachet particulier. Quant aux observateurs qui voudraient avoir une vue moins pittoresque, mais plus grandiose de cette entrée de ville et du monument, ils se placeront dans la direction de la porte Morard.

» Un point sur lequel nous nous permettrons d'insister, c'est qu'il nous paraît urgent d'établir, le plus tôt possible, une toiture qui mettrait à couvert tout l'ensemble des ruines de la porte Guillaume, pour remplacer celles qui existaient antérieurement à l'incendie ; mais cette couverture devra-t-elle être exécutée dans le style du XIV[e] siècle ? La porte centrale devrait-elle être ornée d'un grand comble revêtu d'ardoises et présenter, ainsi que les deux tourelles, un toit de forme conique ? Je dirai non, comme archéologue : 1° attendu la grande dépense ; 2° vu que jamais cette entrée de ville n'eut un abri aussi monumental [1]. Je n'ignore pas que le goût moderne est porté à aimer ces sortes de toits exagérés, comme élévation, et si pittoresques d'effet. On pourrait même offrir dans notre contrée, et ailleurs, et citer comme exemples, l'hôtel-de-ville de Vendôme, celui de la Ferté-Bernard, les entrées des châteaux de Nogent-le-Rotrou et de Frazé, puis, comme autorité, l'architecte officiel, le dispensateur et ordonnateur de la restau-

[1] Il est vrai qu'à Chartres, les portes de la ville et les tours, jusqu'au XVII[e] siècle, étaient abritées par des toitures temporaires, c'est-à-dire qu'elles se démontaient, en cas de siége ; alors la charpente, les lattes et les tuiles étaient ramassées, pour être ensuite reposées, au moment de la paix

ration des édifices de l'Etat, M. Viollet-le-Duc, qui aura ses partisans, par suite du savoir-faire et du pittoresque qu'il a prodigués au château de Pierrefonds, véritable forêt d'épis et de girouettes, colifichet de l'architecture militaire du XIVe siècle. C'est une restauration fantaisiste, fort agréable à l'œil assurément, mais ruineuse ; aussi n'avons-nous nulle autre prétention que celle de réclamer, au nom des archéologues et en faveur des deniers municipaux, un abri simple et solide, afin d'empêcher la destruction totale et prochaine de la porte Guillaume.

» Nous sommes contraints de dire ici, à regret, que, par suite d'une économie mal entendue, ce fut en 1856, après l'incendie qui faillit détruire totalement l'antique monument, qu'on posa un béton qui devait parer aux infiltrations pluviales, dans les parties inférieures de l'édifice. Mais ce béton, exposé constamment aux intempéries des saisons, ne pouvait produire l'effet désiré ; aussi, dans une visite que nous fîmes, il y a peu de jours, à la partie supérieure de la porte Guillaume, grande fut notre surprise en voyant ce béton crevassé, en divers endroits, recouvert d'une couche de limon et d'une petite végétation qui le dissimulait en partie. Que résulte-t-il de cet état de choses ? c'est que l'eau pluviale s'infiltre, par les crevasses, et tombe dans le rez-de-chaussée de la tourelle de gauche ; que, sous la voûte du passage de la porte, règne une grande humidité, et que déjà des pieds-droits se détachent quelques pierres, par suite de la désagrégation des mortiers. Aussi, voisins et passants commencent-ils à s'effrayer d'un danger qui devient immanent. Dans une pareille situation, il est de toute nécessité qu'une détermination prochaine ait lieu, à ce sujet, soit qu'on avise à la couverture complète de ce monument, ou à la démolition de la partie sous laquelle passe la voie publique.

» Nous osons espérer que l'administration Municipale voudra l'entière conservation de ce monument Chartrain, de ce vieux souvenir guerrier, classé parmi les monuments historiques de l'Etat. C'est une des curiosités locales que les touristes ne manquent jamais de visiter, après la Cathédrale, et qui est partout reproduite par la gravure. Une raison encore qui milite en faveur de notre réclamation, c'est que le nouveau Musée de la Ville, que l'on établit, en ce moment, dans les bâtiments de la Mairie, n'offrira, dans son emplacement, aucun endroit convenable pour y déposer les sculptures ou curiosités lapidaires, et

que le petit réduit qu'occupe actuellement le Musée lapidaire de notre Société doit, d'ici à peu de mois, disparaître du lieu où il est établi. Il y aurait donc intérêt, tant pour la Ville que pour notre Société, à poursuivre l'idée que nous avons émise, dès 1856, de faire de la porte Guillaume le centre d'un Musée lapidaire, en y adjoignant une petite propriété limitrophe, au rez-de-chaussée de laquelle se placeraient les objets trop lourds ou trop encombrants, tandis que les autres curiosités plus portatives occuperaient la salle du premier étage, qui comprendrait le dessus de la porte et des deux tourelles. Cet ensemble de l'étage supérieur offrirait une superficie de cent mètres carrés, et le rez-de-chaussée des tourelles une surface libre de cinquante mètres. Notre Société archéologique, avec ses ressources particulières, serait en mesure d'aider à la réalisation de cette idée.

» Que l'on traite, si l'on veut, de fétichisme archéologique notre respect pour les anciens édifices et monuments de notre province, soit; mais respect, au moins, au culte des souvenirs; car il doit être permis aux enfants d'une cité de concevoir de la vénération pour ces vieux débris, quoique informes ou mutilés, revêtus, à nos yeux, d'une auréole glorieuse pour nos aïeux qui les ont fait édifier, dans un but de piété ou d'utilité publique, et qui se sont abrités, avec sécurité, derrière ces remparts formidables du moyen-âge. Le secret le plus ingénieux et le plus certain, pour conserver un monument historique, c'est de lui trouver une appropriation utile [1]. Par ce seul fait, il sera donc restauré et sauvegardé contre toute espèce de destruction, dans l'avenir; c'est la raison principale qui nous fait insister pour la transformation de notre vieux monument en Musée lapidaire. L'administration municipale, les citoyens et les archéologues trouveront, dans cette détermination, un avantage précieux et économique.

» Si nous examinons, ensuite, la question, au point de vue *de la viabilité des abords de cette porte et de son passage dans l'intérieur de la ville*, nous comprenons que nous allons nous heurter et contre les antagonistes de la voirie Municipale, généralement assez débonnaire lorsqu'il s'agit de ses droits, et

[1] Citons la porte du Croux à Nevers, celle de Thann à Cernay, les Thermes de Julien à Paris, les Châteaux de Saint-Germain-en-Laye, de Pierrefonds et de Blois, la Mairie de Loëns à Chartres, etc., etc.

contre les adversaires nés des archéologues et des touristes : nous avons nommé les membres de l'administration des Ponts-et-Chaussées, lesquels se montrent souvent impitoyables, à l'égard des édifices tant anciens que modernes, qui s'opposent à la vision de leur alidade, ou qui font faire un angle à leur cordeau [1]. Cependant les archéologues préfèrent encore les exigences de cette administration, à celle du Ministère de la Guerre, car cette dernière, sous prétexte que la patrie serait en danger, vous fait obéir à la consigne et vous oblige à démolir, sans que vous osiez crier ! Les Chartrains ont gardé souvenance des motifs prétendus urgents qui ont amené la destruction de la magnifique rosace de l'ancienne église Saint-André (transformée en Magasin à fourrage). On sait qu'elle fut abattue sans merci, le 13 mars 1861. Voilà précisément le cas où nous nous rencontrons, à l'égard de la basse-cour de la porte Guillaume et du fossé de dégord, attendu que la route Impériale nº 154, d'Orléans à Rouen, passe en cet endroit. Il y aurait cependant bien longtemps que cet état de choses subsisterait, puisque l'on prétend (peut-être sans raison), que ce tracé aurait existé, lorsque Jules César, se rendant de *Genabum* Orléans, et passant par *Autricum* Chartres, pour se rendre à *Rotomagus* Rouen, aurait, assure-t-on, suivi ce chemin.

» En dépit de cette longue et immémoriale possession, les Ponts-et-Chaussées ont, depuis le commencement de ce siècle, voulu constamment anticiper sur le terrain de la porte Guillaume ; aussi ne trouvent-ils rien de plus simple que la ville de Chartres fasse construire, à ses frais, une ample voûte sur tout le parcours du dégord, et combler le dessus ; de la sorte, ils pourraient prendre à leur gré, sur ce terrain remblayé, sept mètres d'un bout, et un mètre soixante centimètres de l'autre, sur une longueur de cinquante-six mètres, ce qui produit 280 mètres carrés, et cela, moyennant une légère indemnité. Il serait, il nous semble, le cas échéant, plus facile et moins dispendieux, d'enlever la pile des deux arches du pont de la porte Guillaume, et de donner, à une arche unique, un débit d'eau égal à celui de l'arche du pont de Saint-André, située en aval,

[1] Nous avons commencé à rédiger quelques notes, pour en former une sorte de *Nécrologe Monumental*, concernant tous les édifices civils, militaires ou religieux, de notre département, démolis ou transformés depuis 1790 jusqu'à nos jours et traitant des causes qui les ont réduits à cet état.

laquelle a suffi, ainsi que nous l'avons noté, lors de l'inondation de 1853. S'il en était ainsi, l'on pourrait, à peu de frais, combler le fossé du dégord.

» Mais au point de vue de la viabilité, vers l'intérieur de la ville, le passage sous la porte n'offre que trois mètres de largeur. Dans le cas où l'administration ne voudrait pas couvrir cette porte, elle devra l'abattre ; alors, entre les deux tourelles, la totalité de l'espace agrandi ne serait que de 4 mètres 60 c., c'est-à-dire n'offrant encore, comme actuellement, ainsi que la plupart de nos rues, que la voie ordinaire d'une voiture. Ainsi, pour conclure, touchant cette partie de la question, il nous semble inutile, et par conséquent nullement urgent de redresser la route impériale n° 154, en face de la basse-cour de la porte Guillaume, où cette route porte, comme on peut l'affirmer, sa largeur normale, qui est de 12 mètres. Cette voie est d'ailleurs peu fréquentée et n'a pas chance de l'être jamais, et surtout au moment où l'on s'occupe de construire un chemin de fer d'Orléans à Rouen.

» Si, maintenant, nous envisageons la question, au point de vue *décoratif et pittoresque*, nous dirons alors qu'il faudrait boucher et remblayer le dégord, abattre toutes les maisons de la basse-cour, ne former qu'une seule arche au pont de la porte Guillaume, puis la couvrir, ainsi que ses tourelles, de toits élevés et coniques, avec crêtes et épis métalliques ; puis, tout en ménageant une large voie dans l'axe de la porte, créer, de chaque côté de cette voie, sur tout le sol emprunté à la basse-cour, aux habitations démolies, ainsi qu'au dégord remblayé, un square avec massifs de fleurs et d'arbustes, le tout entouré d'une grille : nous pourrions proposer comme modèle en ce genre, la porte Beucheresse, à Laval. Si ce dernier projet venait à se réaliser, les archéologues, ainsi que les touristes, pourraient peut-être se contenter de verser des larmes, d'un œil seulement, supposant toutefois que l'administration serait décidée à faire de grands sacrifices d'argent !

» Nous nous résumons en priant l'administration Municipale de vouloir bien prendre, en sérieuse considération, les plaintes des archéologues, et, plus particulièrement encore, les droits acquis des habitants de la basse-ville, qui réclament la conservation intacte de leur joyau monumental, et enfin l'intérêt général de tous les Chartrains, qui se sont jusqu'ici fait honneur

d'offrir aux regards et à l'attention des touristes ce glorieux souvenir de leurs aïeux, afin qu'ils n'aient pas la douleur de répondre à ceux qui, dans la suite, ne manqueraient pas de venir, leur *Livret-Guide* à la main, réclamer cet intéressant édifice (nous supposons, bien entendu, le cas où le pic destructeur voudrait l'atteindre) : « ICI ÉTAIT L'EMPLACEMENT DE LA PORTE GUILLAUME, ELLE FUT ANÉANTIE ET ELLE DISPARUT, FAUTE D'ABRI !!! »

» A notre époque, où la manie de dégagement des édifices est de mode (et heureux encore lorsqu'ils ne sont pas entièrement supprimés), tout est à craindre, et, à mon avis, il y a péril en la demeure. Et puis enfin, il ne faudrait pas autoriser les poètes touristes à venir flétrir les habitants de notre cité par la dénomination de Vandales. A cette occasion, je rappellerai à votre souvenir que l'un d'eux, M. Feugère-des-Forts, arrivant à Chartres, en 1845 [1], (au moment où les remparts de la porte Châtelet ayant été voués à la destruction, la mine faisait sauter la tour du Fer-à-Cheval, et où la porte Saint-Jean tombait sous les efforts des démolisseurs), insérait, dans son voyage poétique, les vers que voici et qui lui étaient inspirés par le spectacle navrant qui s'offrait à ses yeux :

« Parcourant, tout un jour, ces plaines généreuses
» De Chartres, ville sainte, aux flèches orgueilleuses,
» Il atteint les remparts où succomba l'Anglais.
» Ces tours et ces grands murs, tout criblés de boulets,
» Pourquoi les abat-on? Pourquoi cette poussière?
» Pour avoir de l'argent on ôte cette pierre;
» On aura des terrains à mettre en vente encor.
Abattre et démolir, c'est fabriquer de l'or!! »

» Que les jeunes poètes flagellent ainsi les démolisseurs: qu'ils aident, de leur voix vibrante, les vieux archéologues à crier anathème contre les modernes Vandales! Il ne serait peut-être pas impossible, alors, que les anathèmes de ces derniers fussent, en vue de l'avenir, pris en quelque considération, ou peut-être aussi, en simple commisération!

» Afin que chacun soit à même de juger, en connaissance de cause, notre collègue, M. Rousseau, a bien voulu traduire graphiquement, pour notre Société, deux dessins au fusain, en vue de la future transformation de la porte Guillaume et de ses-

[1] *Ann. Archéolog.*, t. II, p. 397

abords à l'extérieur. Nous avons joint un plan géométrique et topographique, pour expliquer tout ce qui est contenu, dans notre exposé, des diverses questions si complexes, relatives à la conservation de la porte Guillaume. Je termine en déclarant, que je tremble pour le sort futur du fossé de dégord et pour la basse-cour. »

La discussion s'engage sur ce terrain.

M. Famin présente quelques considérations générales artistiques concernant la conservation du monument et la question d'alignement. Il se résume en demandant la conservation de la Porte-Guillaume *telle qu'elle est*, avec toutes les réparations nécessaires. Il propose la nomination d'une Commission *spéciale*.

M. Bonnard combat le renvoi à une Commission. Il est aussi d'avis de conserver le monument *tel qu'il est*, mais sans l'entourer d'un square. Il accepte l'idée d'un Musée lapidaire, mais alors avec la nécessité de toitures qui le mettront à l'abri. Il faut réparer au plus tôt les détériorations signalées dans le mémoire de M. Lecocq, en demandant à l'administration actuelle et le renvoi du locataire qui est au pied du monument et le rachat de la jouissance de la Porte-Guillaume.

M. Famin persiste dans l'idée de la nomination d'une Commision.

M. de Vésian se rallie à ce projet, en raison du mauvais état du monument et de sa ruine menaçante.

M. le Président propose le renvoi de la question à la prochaine réunion de la Commission d'archéologie et d'histoire à laquelle se joindraient les membres de la Commission des Beaux-Arts. Une visite en commun et à laquelle prendraient part tous les sociétaires qui le désireraient, serait faite à la Porte-Guillaume. L'Assemblée émet le vœu qu'à M. Paul Durand, spécialement désigné, se joignent MM. Piébourg et Moutoné, architectes.

Communication de M. de Vésian à propos d'un groupe artistique en marbre à Josaphat.

Vœu exprimé par lequel on s'opposerait à la vente de ce groupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Jarry (Louis), à Orléans; présenté par MM. Merlet et Ph. Bellier de la Chavignerie.

Gabriel, maître-adjoint à l'École normale; présenté par MM. Merlet et Person.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Recueil de Mémoires et Documents de la Société de l'Isère, 1er vol., 3e livr.; 2e vol., 2e livr. 1869. (Envoi de la Société.)

Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu, par L. Jarry. Orléans, 1864. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1870.

Présidence de M. Merlet.

Siégent au Bureau, aux côtés de M. le Président, MM. de Saint-Laumer, maire de Chartres, de Pontavice, inspecteur d'Académie, Paul Durand, Person, vice-présidents, Met-Gaubert, vice-secrétaire.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Lecocq, au sujet des dénégations émises à la séance du 6 janvier dernier, présente quelques observations relatives au genre simien, duquel certains auteurs prétendent que nous descendrions. A l'appui de cette thèse, il cite les titres et des passages de deux ouvrages ainsi intitulés : *Leçons sur l'homme, sa place dans la création et dans l'histoire de la terre*, par Carl Vogt, professeur à l'académie de Genève, président de l'Institut génevois; traduction de J.-J. Moulinié, un vol. in-8°: *De la place de l'homme dans la nature*, par Th. Huxley, de

la Société royale de Londres, traduction du docteur E. Dally, un vol. in-8°.

Il n'est pas donné suite à cette discussion.

M. Met-Gaubert donne lecture d'un mémoire de M. Lecocq sur une exposition de vitraux peints, faite les 5 et 6 décembre 1869, dans l'atelier de M. Lorin, peintre-verrier à Chartres.

» La Commission des Belles-Lettres et Beaux-Arts de notre Société archéologique, dans sa séance du 23 décembre 1869, nous chargea, de rédiger un rapport sur l'ensemble de l'Exposition publique que notre collègue, M. Lorin, fit dans ses ateliers, les 5 et 6 décembre dernier.

» Nous devons avouer que ce ne fut qu'à notre corps défendant, que nous acceptâmes la tâche délicate et assez difficile, pour un archéologue, ami de l'antiquité, de venir vous analyser des œuvres de l'art moderne, en ce qui concerne la peinture sur verre.

» Il nous semble utile et même nécessaire, dans l'intérêt du plus grand nombre de nos sociétaires, de faire un rapide exposé, touchant cet art, né au moyen-âge et ressuscité dans notre siècle. Nous n'entrerons pas en discussion sur un point non encore élucidé d'une manière satisfaisante, à savoir si c'est en France ou en Bavière que fut faite la première application de la peinture sur verre; des raisons également plausibles sont apportées, en faveur de l'un et de l'autre parti. Saint Grégoire de Tours, au VIe siècle, et saint Fortunat de Poitiers, au VIIe, font mention de cette découverte, et ce dernier, spécialement, dans sa *Description de la Cathédrale de Paris* (lib. III). Les Grecs connaissaient déjà la coloration du verre. Sous le règne de Charlemagne, se rencontrent aussi quelques documents, sur ce même sujet. Mais ce ne fut réellement qu'au XIe siècle, que quelques-unes de nos principales églises commencèrent à orner leurs fenêtres de vitraux peints; ces premiers essais consistaient en verres, teints dans la masse, et servant à composer une sorte de mosaïque, sur laquelle on appliqua ensuite quelques traits noirs ou bruns, pour dessiner les figures, ainsi que les plis des vêtements.

» Ce procédé primitif fut usité jusque vers le XIIIe siècle; ce fut alors que l'on commença à étendre une couche mince de matières colorantes sur toute la surface de la feuille de verre,

pour ne former qu'un tout, par l'action du feu. On essaya aussi, mais d'une manière peu heureuse, au moyen de la même opération, de produire, avec des couleurs diverses, appliquées sur un même morceau de verre, les motifs d'une verrière. Ce système et ce mode d'exécution méritent véritablement le nom de *peinture sur verre*. L'art est alors enfanté, tandis qu'antérieurement la confection d'une verrière était plutôt un travail manuel qu'une œuvre artistique; mais en forme de dédommagement, on usait de procédés et de combinaisons d'optique, que l'on a, ensuite, trop dédaignés et, peut-être, trop négligés.

» Si l'on examine attentivement les verrières de nos cathédrales des XIe, XIIe et XIIIe siècles, celles de Saint-Denis, Strasbourg, Le Mans, Chartres, Bourges, etc., on y découvre une entente de la lumière distribuée avec art, une grande vigueur de coloration, dans la disposition de ces mosaïques de verre, où les figures sont plutôt ébauchées que dessinées, mais d'une manière large et grandiose! Quel talent les peintres-verriers d'alors devaient-ils posséder, pour équilibrer leur lumière dans l'intérieur de l'édifice! Ils n'omettaient jamais de donner des tons clairs et des plus lumineux, aux verrières exposées au nord de la nef, et d'en appliquer de moins brillants ou plus opaques, dans cette même nef, du côté du midi, où le soleil domine, pendant la plus grande partie du jour. Dans notre basilique Chartraine, vous serez à même de vérifier ce fait qui passe inaperçu, pour le plus grand nombre des visiteurs. Que dire encore des rosaces qui ornent les pignons, de ces véritables kaléïdoscopes aux mille couleurs! Si les personnages sont moins soigneusement dessinés et modelés qu'aux siècles suivants, si l'ensemble est plus sévère et moins gracieux, si les rinceaux sont moins capricieux de forme qu'à l'époque de la Renaissance, on y remarque assurément un motif qui guidait ces artistes du moyen-âge, c'est l'inspiration chrétienne, c'est la foi qui dirigeait leurs travaux. Ils avaient, sous les yeux, ces chapiteaux historiés de sculptures, ornés de motifs sévères de style: ils voulaient, à leur tour, ces ornemanistes verriers, que leurs vitraux correspondissent, pour former une décoration homogène, un tout, un ensemble parfait.

» Aussi, c'est avec une véritable jouissance, que l'iconographe et l'antiquaire se plaisent à étudier ces verrières légendaires et historiques où se trouvent réunies, dans un même

cadre, vingt scènes de la vie d'un Bienheureux. Tous ces petits personnages offrent des traits et un maintien souvent naturels; la facture en est largement comprise, les vêtements bien agencés, le dessin est plein d'archaïsme; ils plaisent, soit par leurs gestes, soit par leurs mouvements d'une expression et d'une naïveté de pose qu'on aime à signaler, surtout, dans les œuvres du XIII[e] siècle. Si le modelé fait défaut, dans la représentation des grandes figures, on remarque, en retour, une coloration vigoureuse et franche, et des tons chauds qui produisent un ensemble harmonieux que, dans tous les cas, nos peintres-verriers modernes n'ont pas encore obtenu, malgré les progrès incessants de la science chimique, à notre époque. La période du XIII[e] siècle est la plus belle et la plus savante, tant sous le rapport du mysticisme et du symbolisme, que sous celui de l'iconographie chrétienne. C'est une mine inépuisable, pour l'antiquaire, l'archéologue et l'industriel.

» Cependant nous avouerons que toutes ces anciennes verrières peintes ne sont pas irréprochables, en tous points; il faut, en effet, reconnaître que la mise en plomb, quoique solide, ainsi que les systèmes d'armatures, alors adoptés, avaient moins d'élégance que ceux de la Renaissance et des siècles suivants; mais l'épaisseur du verre, la force des plombs, et la disposition de ces armatures sont d'une telle solidité, qu'il est facile de s'expliquer pourquoi, après plus de six siècles d'exposition à toutes sortes d'intempéries, et surtout à la violence des vents, lesquels se font continuellement sentir dans le voisinage des grandes basiliques, nous voyons encore subsister ces merveilles de l'art.

» Aux XIV[e] et XV[e] siècles, le dessin devient plus irréprochable, la forme et le modelé plus parfaits, les motifs d'architecture vont se multiplier et se développer, avec une sorte de profusion, et d'une manière exagérée, jusqu'au XVII[e] siècle. Les groupes de personnages sont mieux composés, et les détails, en tous genres, minutieusement reproduits. Déjà la perspective commence à apparaître, et avec des progrès successifs. C'est alors que les petites scènes légendaires des XII[e] et XIII[e] siècles, avec fonds en mosaïque, se transforment en véritables tableaux, souvent ornés de lointains et de paysages; les rinceaux de grisailles sont remplacés par des ornements d'architecture, des guirlandes de fleurs et de fruits, ou de feuillages garnis d'oiseaux.

» Au XVI[e] siècle, Raphaël et l'école Italienne propagent, dans toute l'Europe, l'art du dessin correct et le secret du coloris. Les peintres-verriers de cette époque transforment encore leurs procédés d'exécution; une plus grande série d'émaux est à leur disposition; aussi, n'ont-ils en vue d'autre but à atteindre, que celui d'imiter les tableaux peints à l'huile. Le modelé des figures humaines, ainsi que le dessin académique est poussé très-loin; ils combinent l'harmonie des couleurs, ils aspirent au clair-obscur, puis, souvent aussi, à des éclats de lumière, ou à des tons d'une grande fraîcheur dans les draperies de leurs personnages, innovations qui ne sont pas toujours heureuses ni acceptables, pour la décoration des vitraux d'église. C'est alors que, si les Pinaigrier, les Cousin et autres peintres de cette période progressive ont réussi à faire des chefs-d'œuvre, leurs nombreux successeurs et imitateurs, bien inférieurs en talent, ne produisent que des œuvres pâles et maniérées qui, continuées pendant tout le cours du XVII[e] siècle, vont disparaître dans le siècle suivant, époque où l'architecture ogivale, dite *Gothique*, fut abandonnée. L'art et le secret de fabriquer des vitraux peints n'était pas cependant perdu; il était seulement dédaigné par les peintres, et délaissé par la mode qu'inaugura le siècle de Louis XIV.

» Au milieu du XVIII[e] siècle, la majeure partie des églises nouvelles étaient éclairées par des verres blancs; dans les maisons particulières, les petits carreaux des fenêtres des appartements étaient remplacés par d'autres de grande dimension. On voulait que la lumière se fît partout, aussi se plaignait-on que l'intérieur des vieilles basiliques fût trop laissé dans l'ombre. Les chanoines de notre cathédrale crurent devoir donner l'exemple d'une innovation, en faisant remplacer quelques magnifiques verrières coloriées de la nef, par d'autres en verre blanc, afin de rendre plus facile au prédicateur la lecture du prône. Dans le chœur de la même basilique s'accomplit un semblable désastre; le but de cette malencontreuse opération était, disait-on, de diriger un faisceau de vive clarté sur le groupe en marbre de l'Assomption, qui orne le maître-autel, afin de mettre plus en évidence l'œuvre récente de Bridan. Ces Messieurs du Chapitre ne faisaient en cela que sacrifier au goût du jour, et ce fut ainsi que toutes les cathédrales de France se virent dépouillées de tant de belles verrières qui formaient une suite historique précieuse. Mais nos regrets touchant ces

pertes irréparables sont superflus, puisque les verrières en question ont été dépecées ou anéanties, par suite, comme toujours, de l'entraînement de la mode à laquelle il est d'habitude, chez notre nation, de tout sacrifier. Il est vrai qu'à la révolution de 1793, tous les édifices religieux et leurs vitraux eurent encore des désastres plus grands à déplorer.

» Quoi qu'il en soit, vers 1830, l'on comptait en France trois fabriques de vitraux peints ; mais elles étaient plutôt destinées à opérer la restauration d'anciennes verrières qu'à créer une nouvelle école. Ce furent surtout MM. Bontemps, à Choisy-le-Roi, et Thibaud, peintre-verrier, à Clermont-Ferrand, qui commencèrent à propager le goût de renaissance et à prêcher la croisade, afin de remplacer les vitraux blancs des églises par des vitraux coloriés. Les verriers se mirent donc à l'œuvre, et purent, étant encouragés par les nouveaux peintres-verriers, fournir des produits d'une teinte assez remarquable. Déjà, depuis 1820, quelques peintres-vitriers intelligents avaient suggéré un avant-goût en ce genre, en formant des dessins mosaïques au moyen de verres coloriés mis en plomb, et figurant de nombreuses combinaisons géométriques ou symétriques. Ce nouveau mode décoratif et économique progressa et fit sentir partout son influence. L'Allemagne et l'Angleterre se mirent à l'œuvre pour créer des établissements de peintres-verriers; les archéologues ainsi que les architectes régénérateurs de l'école ogivale ou gothique, à la tête desquels on doit citer MM. Viollet-le-Duc, Lassus et Didron aîné, inspirèrent le goût en France. Ils eurent à vaincre les préjugés routiniers, pour la fabrication des verres de couleur; les peintres de tableaux dédaignaient d'user de leur talent à produire des cartons de verrières. Ils regardaient ce genre de travail comme au-dessous de leur art, mais, pour le plus grand nombre, ils n'étaient capables que d'imiter les anciens Dieux mythologiques; ils ignoraient le symbolisme chrétien, impuissants qu'ils étaient à rendre la forme des chastes vierges, et à dessiner les figures ascétiques des cénobites.

» Il fallut alors créer une école, et l'on commença, mais timidement, par orner de verrières quelques chapelles délabrées, ou à réparer celles de quelques édifices diocésains, soumis à la surveillance des architectes du gouvernement. L'élan était donné : Sèvres prêta son concours; l'église Sainte-Elisabeth,

les chapelles de Dreux et de Saint-Ferdinand l'attestent. Des prêtres, des communautés religieuses de femmes établirent, à leur domicile, des ateliers de vitraux peints. Il faut le dire, si l'on comptait en France, en 1852, environ trente ateliers, à l'heure où nous écrivons, leur nombre est triplé. Tout ce qui sort de ces établissements n'est assurément pas exempt de reproche, mais on peut constater, dans quelques-uns, un progrès très-sensible, obtenu au moyen de sacrifices énormes que se sont imposés quelques peintres-verriers amis de l'art. Mais le plus grand nombre tient médiocrement compte de la pureté du dessin, de l'harmonie de la couleur, de la science iconographique, qualités indispensables cependant à tous les artistes qui songent à travailler pour l'avenir. Les plus nombreux se plaisent à répéter qu'il y a plus d'acheteurs que de connaisseurs, et alors, pour ceux-là, produire beaucoup, à bon marché et spéculer enfin, c'est l'unique but qu'il s'agit d'atteindre.

» Notre époque mercantile, qui ne vit que de réclames, offre de fréquents embarras aux paroisses qui veulent se payer le luxe de vitraux peints. Les fabriciens ne savent souvent où s'adresser, pour être servis loyalement et d'une manière satisfaisante, en raison de la somme à dépenser. Il faut savoir, en effet, que l'on peut se procurer des vitraux en grisaille, depuis 30 fr. le mètre carré; mais que les vitraux peints, avec sujets historiques, et traités avec la perfection de l'art moderne, décorés d'émaux, de cabochons, de verre gravé et taillé, ne s'obtiennent pas à moins de deux à quatre cents fr. le mètre carré. C'est là un écueil à redouter pour les fabriques des paroisses.

» Nous devons déclarer encore, en toute franchise, que les expositions industrielles et artistiques ne sont pas toujours le témoignage certain d'une bonne fabrication; convenons en effet qu'en vue d'une récompense à obtenir, dans ces sortes d'exhibitions, où il est plus ou moins patronné ou recommandé, le peintre-verrier exécutera peut-être une œuvre hors ligne, et parfois ruineuse, comme prix de revient, mais ce ne sera souvent qu'un appât calculé et trompeur, pour attirer l'acheteur et ravir la palme à ses rivaux, et prouver ainsi, une fois de plus, la vérité de ce proverbe vulgaire : *que bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*. Nous avons plus de confiance dans un concours ouvert entre confrères, dans le but

de produire une œuvre d'ensemble, pour décorer de vitraux un édifice religieux, que dans les expositions régionales ou internationales dans lesquelles, avec l'aide et à la faveur de hautes protections, le talent et le savoir ne sont souvent classés qu'au second rang.

» Chartres a donné naissance à quelques peintres-verriers de talent, depuis Clément qui, au XIIIe siècle, fit connaître à Rouen ses produits, jusqu'à Estienne Le Tonnelier et Jehan Vacher, qui, au XVIe siècle, décorèrent de vitraux peints des églises de notre localité ; nous aurons occasion de signaler leurs œuvres, dans une notice que nous publierons sur les artistes Beaucerons des siècles passés : dans celui où nous vivons, Chartres était totalement dépourvu de ces artistes verriers. Il y a quinze ans, un enfant de notre cité, Auguste Blin, tenta quelques essais en ce genre. Il avait du goût, l'esprit de recherche et d'investigation, si utile dans le culte des arts, mais cela n'était pas suffisant ; les fonds nécessaires, une connaissance plus profonde du dessin, ainsi que le séjour dans un atelier de peintre-verrier, lui faisaient défaut ; il tenta l'impossible, et son bon vouloir succomba à la tâche. L'église de Bailleau-le-Pin (Eure-et-Loir) est décorée de quelques verrières sorties de sa main. A la même époque, M. Moulin, enfant de Dreux, se lança également dans le culte de cet art ; la chapelle de la Vierge, à Saint-Pierre de Chartres, possède quatre vitraux peints par lui. A l'Exposition de Chartres, en 1869, il en produisit plusieurs autres, qui lui firent obtenir une récompense.

» Mais il y a six ans, un homme entreprenant, artiste et praticien comme peintre-verrier, M. Lorin, notre collègue à la Société d'archéologie, vint se fixer dans notre cité Beauceronne. Elève d'artistes renommés, sous la direction desquels il s'était longtemps exercé, il pensa qu'en présence des magnifiques et splendides verrières de Notre-Dame de Chartres, au milieu d'un pays riche, il ne pouvait manquer de réussir en fondant dans cette contrée, peut-être un peu réfractaire à l'attrait des beaux-arts, un atelier de peintre-verrier, destiné à répondre aux besoins de la localité. Mais il est difficile à un étranger de prendre racine sur un sol lointain, s'il n'est pas suffisamment recommandé par la renommée, d'autant plus encore, que déjà, les fabriques du Mans et de Tours écoulaient leurs produits, dans Eure-et-Loir. M. Lorin, cependant, ne perdit pas

courage, il parvint, en dépit de contradictions inouïes et avec de modestes ressources, à surmonter de grands obstacles, en s'obstinant à les vaincre. Il tenta des essais en tous genres, pour se tenir à la hauteur de la science moderne, sous le rapport des nouveaux procédés chimiques, artistiques et économiques, et sous le rapport aussi de toutes les innovations qui pouvaient lui permettre d'entrer en lice avec les meilleurs ateliers.

» Déjà, lorsqu'il résidait au faubourg Saint-Cheron, M. Lorin avait fait une exhibition publique de ses œuvres, qui fut alors fort remarquée. Mais, pour ne pas rester dans l'oubli ou ignoré, il fut obligé d'aller, à l'exemple de ses confrères, produire ses œuvres dans les départements voisins, pour se faire connaître dans les divers concours ou expositions qui ont eu lieu, depuis dix ans. Nous le trouvons, en 1859, à Rouen, où il obtint une médaille de bronze grand module; puis, en 1865, à Alençon, où une médaille d'argent lui fut décernée. En 1867, il fut admis à l'Exposition universelle de Paris. Il n'eut là, il est vrai, qu'une mention honorable, dans cette considérable et fameuse lutte des peintres-verriers, où le renom acquis ainsi que la camaraderie purent contribuer un peu à la distribution des récompenses. Notre collègue, cependant, ne se laissa pas abattre par ce quasi échec presque inévitable dans un pareil tournoi. Le motif allégué, ou plutôt le prétexte, était de n'avoir pas assez imité les vitraux du Moyen-Age, en osant représenter, dans sa belle verrière, placée dans le grand vestibule d'honneur, la fameuse *Descente de Croix*, de Rubens, tableau appartenant à l'église d'Anvers. C'était en effet un véritable tour de force artistique, d'avoir essayé de traduire aussi bien que possible, sur une verrière, un pareil chef-d'œuvre; mais le jury ne voulut pas l'entendre ainsi. Notre artiste a-t-il, en effet, entièrement réussi dans cette sorte d'innovation? Doit-on encourager ce genre de vitraux? A cet égard, les avis sont partagés. A la même exposition, on remarquait encore, comme produits sortis de l'atelier de notre artiste Chartrain, deux autres verrières destinées à Bar-le-Duc. Elles représentaient *le Christ imposant les mains aux malades* et *la Vierge donnant le Rosaire à saint Dominique*.

» M. Lorin, voulant poursuivre son œuvre progressive, fit l'exhibition d'autres magnifiques verrières, à l'Exposition de l'Industrie qui eut lieu, à Chartres, en 1869 : là, il obtint,

comme récompense, une médaille d'or [1]. En 1869 encore, à l'Exposition régionale de Beauvais, une médaille d'argent lui fut décernée; et enfin, dans cette même année, si mémorable pour M. Lorin, il remporta, au concours de Saint-Mihiel (Meuse), où il se trouvait en présence de vingt-sept concurrents sérieux, parmi lesquels figuraient les noms les plus notables, le premier prix du concours, une médaille d'or; on lui confia, en outre, la flatteuse et importante commande des nombreuses verrières destinées à la décoration de l'église de cette ville.

» L'église paroissiale de Saint-Pierre de Chartres, l'année dernière, remplaçait cinq de ses verrières blanches par cinq autres peintes et historiées; elles sortaient de l'atelier de M. Lorin. Cet artiste invita les membres de la Société archéologique, ainsi que les habitants de notre ville, à bien vouloir visiter, les 5 et 6 décembre 1869, ses ateliers où étaient exposées neuf verrières, sur le point d'être expédiées. Nous y avons surtout remarqué celles représentant *Jésus-Christ au milieu des Docteurs*, et le *Baptême de Notre-Seigneur*, comprenant, chacune, quarante mètres de superficie, et destinées l'une et l'autre à l'église de Saint-Mihiel. C'est une œuvre grandiose de proportions et d'effet. Les carnations sont assez vigoureusement traitées et soigneusement modelées. On pourrait même peut-être leur reprocher un peu d'exagération, mais ce défaut est le style de la fin du XVIe siècle. Le sommet de ces deux verrières est formé par un couronnement architectural, d'une belle ordonnance, et du milieu duquel se détachent, par une courbe gracieuse, deux guirlandes de fleurs et de fruits, bien dessinées et habilement peintes. Il faut assurément qu'un artiste soit bien certain de l'effet produit, pour oser risquer une aussi riche décoration, qui, dans certains cas, serait susceptible d'enlever beaucoup de valeur au groupe principal ou sujet de la verrière. C'est une sorte d'innovation, un peu risquée peut-être, une réminiscence du XVIe siècle. Il fallait de l'audace pour oser l'entreprendre; mais enfin le travail et l'ensemble sont heureusement réussis.

» A côté de cette œuvre s'étalaient encore, dans ce vaste

[1] Les vitraux peints faisaient partie, à cette exposition, du IIe groupe et de la 8e classe. Le jury spécial à ce groupe se composait de MM. *Château*, *P. Durand*, *Famin*, *Piébourg*, *Béthouart* et *Petit-Mangin*, rapporteur.

atelier, quatre autres verrières, destinées à l'église Sainte-Anne d'Amiens, et figurant *Les Grands Prophètes*, puis aussi un *saint Hilaire*, pour la paroisse de ce nom à Nogent-le-Rotrou: cette peinture rappelle beaucoup, par son style du XVe siècle, le vitrail de *saint Fulbert* à Saint-Pierre de Chartres. Nous ne devons pas non plus omettre de signaler les deux verrières disposées pour l'église de Tortefontaine (Pas-de-Calais). Elles représentent *saint Benoit* et *saint Millon*. Dans toutes ces œuvres, le modelé des carnations est bien traité, mais peut-être pas assez vigoureusement. Si ces peintures devaient être exposées à une grande hauteur, nous préférerions, dans ce cas, le procédé par hachures, à celui du grené ou du pointillé. Ce dernier mode d'exécution est plus gracieux, mais il n'est admissible, à notre avis, que lorsqu'il est question de verrières destinées à des appartements, ou devant être placées dans des chapelles de petite dimension. S'agit-il, au contraire, de hautes nefs d'églises ou de grands collatéraux, là où les vitraux se trouvent posés à une grande élévation, nous préférons des hachures nerveuses et largement accusées; c'est alors que l'effet se produit. L'autre méthode est assurément plus séduisante, pour la foule des curieux, mais le but proposé est manqué : cela imite trop le tableau de chevalet. Il faut surtout se bien garder du genre de certaines fabriques où les œuvres, qu'elles élaborent, ressemblent à des lithographies enluminées, par suite d'un travail trop simplifié.

» Dans ces neuf verrières exposées par M. Lorin, les nouveaux procédés industriels et artistiques n'ont pas été omis. Tout ce que les émaux ont produit de variétés de couleurs est mis en œuvre. Le verre taillé, gravé et doublé n'y fait pas défaut; la gamme des couleurs est des plus riches, et même, dans certains cas, il y a profusion.

» Aussi, parmi la foule nombreuse qui, pendant deux jours, s'empressait de visiter l'exposition gratuite de M. Lorin, ce n'était qu'exclamations. Beaucoup préféraient ces verrières modernes, qu'ils avaient sous les yeux, aux verrières sombres et archaïques de Notre-Dame de Chartres : il est vrai que la pureté du dessin, la vivacité et la variété des couleurs, ainsi que la richesse des vêtements, dont étaient drapés les personnages, étaient bien plus susceptibles de séduire la majorité du public, toujours si facile à impressionner, que les grandes figures à l'as-

pect rébarbatif, et si grandioses d'effet, qui ornent notre belle basilique. D'ailleurs, chacun sait que la curiosité des masses n'est pas toujours un hommage rendu à la supériorité, et que la nouveauté leur offre toujours un puissant attrait. Enfin, pour la plupart des visiteurs, c'était un spectacle nouveau, que tous ces artistes et ouvriers travaillant activement, les uns à modeler au pinceau les traits d'un personnage, d'autres à découper, avec le diamant ou le grugeoir, sur le carton peint des verrières, les divers morceaux qui devaient, après avoir été coloriés et cuits, être livrés aux metteurs en plomb, chargés d'assembler, sertir et souder ces milliers de fragments, pour n'en former qu'un vitrail entier, et semblable à ceux qu'ils avaient sous leurs yeux. Il eût été désirable que, là même, eût eu lieu une conférence archéologique et artistique, sur l'art du peintre-verrier, en présence de ce public désireux de savoir quelque chose de cet art renouvelé du Moyen-Age.

» Nous terminerons, en félicitant notre collègue, M. Lorin, auquel nous aimons à souhaiter que son entreprise consciencieuse soit couronnée de succès. La sanction des vœux, que nous formons pour lui, se trouverait dans les commandes sérieuses qu'il a obtenues depuis quelques années. On peut dire avec vérité, que, de même qu'il sait mettre son talent et ses prix à la portée des plus modestes paroisses, de même aussi, lorsqu'on s'adresse à lui, pour avoir des œuvres capitales, il ne réclame qu'une juste rémunération pour les travaux soignés et vraiment artistiques. Dans cette occurrence, il s'engagerait à faire aussi bien que les Lavergne, les Lusson, les Didron, les Coffetier, les Maréchal, etc. Si quelques-uns de nos collègues pouvaient concevoir un doute, à ce sujet, qu'ils se rendent, en ce moment même, dans son atelier. Là ils verront exécuter un magnifique vitrail de *saint Lubin, évêque de Chartres*. C'est un don qui est destiné par Mgr Pie, évêque de Poitiers, à l'église de Pontgouin, sa ville natale. Ils y remarqueront encore une grande verrière représentant *l'Adoration des Rois Mages*, et dans laquelle se trouvent groupés quinze personnages richement vêtus. On y distingue une partie architecturale, ainsi qu'un fond de paysage, traités largement et dans le goût de la fin du XVIe siècle; puis un médaillon quadrilobé, sur lequel est figuré *Mgr Pie, soumettant à la signature du pape Pie IX, un décret, qui déclare saint Hilaire de Poitiers, docteur*

de l'Église. M. Lorin termine ces deux dernières verrières, pour l'Exposition artistique et religieuse, qui doit prochainement s'ouvrir à Rome, à l'occasion de la tenue du Concile. Notre collègue est du petit nombre d'artistes français, dont les œuvres ont été admises à ce tournoi auquel sont convoqués les peintres-verriers, maîtres-ès-arts de toute nation. Chartres y sera donc représenté par un de nos concitoyens. Espérons qu'il obtiendra honneur et récompense. »

M. le Président et M. Lorin échangent à ce sujet quelques paroles de bienveillante et de réciproque courtoisie.

La Société est, ensuite, mise au courant de l'état des abonnements pour la Gazette des beaux-arts et pour les Matériaux destinés à servir à l'histoire de l'homme préhistorique.

Les lectures publiques doivent être commencées, dans la salle des séances, le jeudi 10 février, de 1 à 3 heures; les publications sont mises à la disposition de Messieurs les membres, pour être consultées sur place. Le service de surveillance sera fait par MM. les secrétaires de chaque section, avec faculté de suppléance bienveillante, en cas d'empêchement.

Rapport de la Commission d'archéologie et d'histoire.

« Étaient présents : MM. Paul Durand, président, de Vésian, de Ponton d'Amécourt, Famin, Follie, Le Blanc, Marcille, Merlet, Piébourg et Lecocq, secrétaire.

» M. Famin demande que la Société veuille bien s'occuper de la surveillance du mobilier des églises, en ce qui regarde les objets anciens, et il propose que la question suivante soit mise à l'étude par la Société :

» *De la conservation des monuments archéologiques du département et du mobilier des églises en particulier*, et il demande que la Société archéologique soit autorisée à demander à l'autorité supérieure des moyens propices, pour, à ce sujet, changer l'état de choses actuel. — Cette proposition est adoptée par la Commission.

» Il est décidé également qu'une demande sera adressée à M. de Caumont, afin de l'inviter à formuler cette même question au prochain Congrès, qui se tiendra cette année à Moulins.

» Les membres ci-dessus nommés se sont ensuite transportés à la porte Guillaume, pour constater l'état de conservation

de cette porte et l'ensemble de ses abords, soit au point de vue archéologique, de viabilité et artistique ou décoratif. Divers avis sont émis; il y a division sur l'ensemble des modifications à apporter. L'assemblée se sépare sans nommer de rapporteur sur cette visite. »

La question à l'ordre du jour pour le mois prochain serait « *la conservation des monuments du département.* »

M. de Vésian, secrétaire de la 2e Commission, n'a pas de communication particulière à faire. Il demande une séance générale scientifique pour le jeudi 17 février.

Il se propose de traiter la question de l'emploi de la contre-vapeur pour ralentir ou arrêter les trains de chemins de fer. — MM. Salmon et Barois parleront de la dialyse, dans ses diverses applications, au point de vue théorique et industriel.

La Société décide que cette séance générale aura lieu à l'époque précitée.

Rapport de la Commission de Littérature et de Beaux-Arts.

« Etaient présents : M. Merlet, président, en remplacement de M. Olivier, MM. de Vésian, P. Durand, Famin, Jatteau, Joliet, Laigneau, Marcille, Le Proux et Lecocq, faisant les fonctions de secrétaire, au nom de M. Met-Gaubert, empêché.

» Diverses propositions d'abonnements sont faites par M. Le Proux, à la *Revue Bibliographique;* par M. de Vésian, au *Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, par M. Laigneau, à la *Revue des questions historiques*, par M. Lecocq, à la *Revue Rétrospective*.

» La question de la porte Guillaume et de ses abords est mise en discussion. Après examen de la question décorative et artistique, consistant à édifier de grands combles, à remblayer le fossé de dégord, ainsi qu'à la création d'un square sur l'emplacement du terre-plein, après toutefois avoir acquis et démoli les constructions qui existent actuellement, cette question est mise aux voix ; personne ne la défend, elle est abandonnée.

» La question au point de vue historique et archéologique est discutée. Il est demandé qu'il soit exprimé à l'autorité municipale qu'il y a urgence de réparer le béton qui couvre la porte et ses tourelles, qu'il est à désirer qu'elle rachète la servitude de la tourelle de droite, que la construction moderne joignant la tourelle de

gauche soit démolie, et que la ville puisse rentrer dans la possession du terrain occupé par les maisons du terre-plein. Quant à la question de savoir si la porte et ses dépendances seront abritées par un toit, il est exprimé que le tout restera dans l'état actuel.

» M. Famin est nommé rapporteur.

» M. de Vésian expose, qu'un groupe de marbre représentant *les Ages de la vie*, appartenant à l'Asile d'Aligre, est sur le point d'être vendu à un marchand étranger. Il y a un sujet d'actualité pour la Société de décider s'il doit être aliéné ou s'il est susceptible d'être acquis pour rester à Chartres.

» M. Marcille donne quelques explications, et jour est pris par les membres présents pour se rendre à l'Asile d'Aligre, le 29 janvier à deux heures après midi. M. Marcille est invité à faire un rapport à ce sujet. »

Communication de M. le Président sur les séances des Sociétés savantes qui doivent se tenir, à Paris, à la Sorbonne, dans la semaine de Pâques. MM. les membres qui voudraient bien réprésenter notre Société sont priés de donner leurs noms à M. le Président. Des cartes spéciales leur seront délivrées.

M. Marcille lit un rapport sur un groupe artistique placé à Josaphat.

« Permettez-moi, Messieurs, de détourner un instant vos pensées de la porte Guillaume pour vous parler d'un groupe en marbre qui est à l'hospice de Josaphat. D'un jour à l'autre il doit disparaître; auparavant il est bon d'en apprécier le mérite pour en garder le souvenir si on ne peut faire mieux. Ceux qui le connaissent comprendront les motifs de l'administration et savent que cette mesure n'est prise que dans un but de bienfaisance, considération qui laisse loin toute autre idée, quelque bonne qu'elle soit. D'ailleurs, l'objet d'art en question ne peut pas même servir à la décoration de l'édifice. C'est une allégorie plus faite pour une galerie ou un musée que pour tout autre endroit. Cette allégorie assez compliquée représente, selon moi, la destinée humaine. Le principal personnage est un jeune homme, le printemps de la vie, aussi est-il couronné de roses; d'une main il porte une gerbe de blé et des raisins, la nourriture qu'il doit à son travail; l'autre est appuyée sur le disque où

sont tracés les signes du zodiaque, c'est l'année, le temps. La tête de ce jeune homme est tournée vers un enfant ailé, armé probablement d'un arc (l'objet est brisé); mais au lieu de sourire à l'Amour, on est tout étonné que ce visage exprime l'inquiétude. En effet, en regardant de côté, on découvre que la Mort, debout derrière lui, pose sur son épaule le joug auquel nul humain n'échappe. A gauche, en se plaçant en face le groupe, on voit deux enfants, dont la chevelure ornée l'une des rayons du soleil, l'autre des ailes de la chauve-souris, indiquent le jour et la nuit; ils lisent et inscrivent sur un livre les faits de l'histoire. A droite est accroupi un vieillard, il est tombé épuisé à la dernière étape de la vie. — Divers emblèmes épars sur le terrain complètent ce poème sculptural, tels qu'une pomme, la faute originelle; le serpent, l'éternité; le coq, la vigilance; et enfin le phénix qui renaît de ses cendres et qui, placé au-dessous de la mort, nous ramène à l'espérance.

» Les allégories, comme les paroles des augures, ont, je le sais, plusieurs sens; et si je tiens à celui que je donne, c'est par la conviction que j'ai que cette sculpture était destinée à l'ornementation d'un tombeau. Ceux qui ont parcouru l'Italie et ont vu dans les églises et les lieux consacrés à la sculpture les monuments de ce genre seront, je crois, de mon avis; ils vous diront que ces formes symboliques ont été souvent employées depuis la Renaissance. Nos artistes ont parfois imité ce genre, mais généralement plus réalistes ils l'ont remplacé par la mort elle-même. En Italie, c'est rare; et dans les monuments antérieurs, chez les Grecs comme chez les Romains, on peut dire jamais. Non pas qu'ils eussent peur; ces gens-là comptaient la vie pour rien, mais cette représentation choquait leur goût, et par l'habitude de brûler les cadavres, on ignorait presque la charpente humaine.

» En revenant à l'œuvre en question, je ferai remarquer que l'auteur, et sa signature l'atteste, vivait à la fin du XVIIe siècle, que les pures traditions de la Renaissance avaient disparu; et malgré tout il emploie avec discrétion cette forme dramatique, et il faut pour ainsi dire chercher le ver dans la fleur. — Qu'on se figure cet ensemble à la place qu'il devait occuper, adossé à un mur ou encastré dans un monument, comme tout l'indique par la partie antérieure complétement fruste, qu'on se le figure à la distance voulue rien ne blessera ni la pensée, ni le

regard. Ce serait au surplus une erreur que de porter aujourd'hui un jugement définitif sur cet ouvrage; l'endroit où il est, les barrières qui l'entourent, les jours faux et multiples qui l'éclairent, tout concourt à le déprécier. L'œil, ce sens si délicat, a besoin de repos pour apprécier, comme l'esprit a besoin de calme pour juger. — Juger! Voici un mot qui effraie celui qui est appelé à jeter un poids dans la balance de la critique, car à mesure que le domaine de l'art s'agrandit, à mesure que l'horizon s'étend, on sent combien les règles sont insuffisantes. Le mieux, je crois, c'est de les oublier, aussi bien que les préjugés du temps, les doctrines d'école; et surtout ne pas se faire d'avance un type, une mesure, un patron sur lesquels on applique tous les talents pour leur infliger ensuite le supplice de Procuste; bref, consulter l'impression qu'on ressent comme on consulte sa montre; car se régler sur tous les cadrans, d'après Charles-Quint, c'est vouloir ignorer l'heure qu'il est.

» Par cette digression, en vous mettant en garde contre mes erreurs, je puis vous dire, Messieurs, toute ma pensée. Ce qui me frappe surtout dans le groupe de Josaphat, c'est l'originalité, une qualité que ne donnent ni l'étude, ni la science, cette qualité qui tire l'œuvre du vulgaire et la met en relief. Qu'on place celle-ci dans une nombreuse et riche collection, elle attirera le regard, et le connaisseur ne passera jamais devant avec indifférence; après l'avoir étudiée, il y reviendra comme on retourne à un fruit d'une saveur étrange. Ce caractère particulier, cette marque du génie excuse bien des défauts. Le principal, toujours en procédant par l'ensemble, serait, à mon sens, un peu de confusion dans les lignes, ce que j'attribue à la limite imposée par la dimension du bloc. L'artiste semble avoir été gêné pour introduire six personnages grands comme nature dans un espace d'un mètre 80 centimètres de hauteur sur 90 centimètres de largeur. Si je vante trop l'exécution de l'habile praticien, si je fais remarquer, après avoir admiré l'expression de la figure du jeune homme, que ces enfants vivent, que les chairs de toutes ces académies palpitent, le professeur d'esthétique m'observera que la sculpture est de trop haute extraction pour se mésallier avec le réalisme, que le marbre exige plus de forme que de couleur, c'est vrai, en un sens; mais je le répète, ne jugeons pas Rubens par Raphaël; ni Pujet par Phidias; laissons à chacun son tempérament. Par un travail plus contenu

et par cette recherche de l'idéal, on perd cette touche volontaire, cet accent, qui sont bien aussi le cachet d'un maître. Comment Francésco Ingrassia n'est-il pas plus connu?

» Que la gloire humaine est capricieuse! écrit Théophile Gautier en parlant des sculpteurs qui ont décoré Saint-Marc de Venise; et après avoir cité une page de noms, il ajoute, « et mille autres encore dont un seul suffirait à la gloire d'une époque! »

» Toutefois, il ne faut pas s'y méprendre, la Sicile, où notre sculpteur a vécu, n'est pas ingrate; elle montre avec orgueil ses œuvres. Quelle singulière destinée est attachée à celle dont je vous parle en ce moment! et comment de Palerme est-elle arrivée jusqu'à nous? On ne peut l'expliquer que par les guerres et les révolutions qui transportent les chefs-d'œuvre de la Grèce à Rome et les bas-reliefs du Parthénon au musée Britannique.

» Comme les registres l'attestent, l'envoi de ce groupe a été fait en juillet 1835 par M. le marquis d'Aligre. Après avoir été longtemps placé dans la cour principale, il a été déposé dans un lieu couvert. Dernièrement, une offre de 6,000 francs a été faite à l'administration. Si je viens vers vous, Messieurs, ce n'est pas pour mettre obstacle au marché, mais pour empêcher un acte de vandalisme qui en sera le résultat. Le futur acquéreur a l'intention de mutiler cette œuvre en enlevant la Mort, c'est-à-dire de détruire la pensée de l'artiste.

» Pour éviter ce malheur, à quels moyens recourir? Je ne sais, et pour les rechercher, je vous engage à nommer une commission. Le temps presse, et par suite de retards, nous n'aurions bientôt plus que des regrets à exprimer. »

Diverses observations sont échangées entre MM. Marcille, Varéliaud, Salmon, Famin et Boy; il en résulte, d'après l'avis de la Société, qu'une commission sera nommée par le Bureau[1], mais qui se gardera bien d'attaquer en quoi que ce soit l'acte de vente accompli par MM. les administrateurs de Josaphat: ceux-ci ont leur droit dont ils ne doivent compte à personne, comme notre Société archéologique a également le sien qui est de conserver, à tout prix, les objets d'art que possède notre pays.

[1] Une Commission a en effet été nommée par le Bureau, mais la vente ayant été consommée avant qu'elle eût pu se réunir, elle n'a pu agir utilement

Rapport de M. Famin sur la porte Guillaume.

« Dans sa séance du mois de janvier, la Société a entendu la lecture d'un travail de M. Lecocq, relatif à la porte Guillaume et à ses abords. Vous avez renvoyé cette question à l'examen des commissions d'archéologie et des beaux-arts, et nous avons l'honneur de vous soumettre aujourd'hui le résultat de cet examen.

» La 1re partie du travail de M. Lecocq contient des détails historiques fort intéressants sur ce monument qu'il appelle avec raison un des joyaux de notre archéologie chartraine. La seconde partie sortant des limites de l'archéologie pour entrer dans le domaine de l'art pose cette question : *Quels seraient les moyens pratiques et exécutables à adopter pour modifier les abords de la porte Guillaume au triple point de vue de l'archéologie, de la viabilité et de la décoration artistique.* Dans sa conclusion, notre collègue présente successivement plusieurs solutions aux différentes questions qu'il avait posées. Avant d'entrer dans la discussion de détails soulevée par le travail de M. Lecocq, nous allons les aborder d'ensemble dans une discussion générale où nous rappellerons brièvement les principes qui nous semblent devoir servir de guides dans de semblables circonstances.

» Il y avait autrefois, Messieurs, nous ne dirons pas deux systèmes, mais deux procédés complétement différents à l'égard des vieux monuments.

» Le premier qui était malheureusement le plus usité consistait à les abattre, le second au contraire à les restaurer complétement en rétablissant à nouveau les parties détruites ou altérées par les injures du temps ou des hommes.

» Cette prétention de restaurer ce qui n'existait plus était un système dangereux qui a souvent conduit à des résultats déplorables. Effectivement une fois engagé dans cette voie de rétablir ce qui n'existe plus, on est fatalement entraîné à refaire de proche en proche, d'abord ce qui est en mauvais et bientôt ce qui est en médiocre état. On ne sait où s'arrêter, cela mène loin. Combien de vieux monuments ont été ainsi mutilés en détail, et si vous me permettez cette comparaison triviale, sont sortis des mains de ceux qui les restauraient dans l'état de ce couteau si connu auquel on avait remis une lame et un manche.

» Notre époque semble être entrée dans une voie plus rationnelle. Vers 1814, l'arc de Titus à Rome étant dans un déplorable état de dégradation, qui devait amener à bref délai sa destruction complète, un pensionnaire de l'académie de France à Rome, M. Caristée, fut chargé de le restaurer. Abandonnant les traditions en usage, cet artiste prit une voie nouvelle, et, respectant religieusement le monument antique, il ne rétablit aucune des parties détruites ou altérées par le temps, et se borna aux travaux nécessaires à la conservation de l'édifice. Il était dans le vrai, et on a souvent depuis suivi son exemple. Effectivement, le respect que doivent inspirer les restes de l'art ancien doit les défendre également contre la destruction et contre les contrefaçons bâtardes des siècles postérieurs qui, dans leur sèche rectitude, ne savent pas imiter le laisser-aller et le sans-gène artistique du ciseau de nos pères. Disons donc qu'au point de vue de l'art pur, et sauf les cas de nécessités et de convenances pour les monuments ayant une destination et un usage habituel, il est toujours préférable de respecter le *statu quo*, et que le rôle de l'archéologie doit se borner à demander le maintien de ce qui existe en bon état de conservation.

» Quant aux abords des vieux édifices, la question n'est pas à beaucoup près aussi simple. Nous entrons ici dans la thèse si souvent controversée sous le nom de dégagement des vieux monuments. Notre rôle n'étant pas ici de nous immiscer dans ces questions aux points de vue de la voirie et des convenances municipales, il est bien entendu que nous ne les examinons qu'au point de vue de l'archéologie et de l'art.

» Disons tout d'abord à propos de cette question du dégagement des anciens monuments, qu'à l'inverse de ce qui se passe dans les sciences, il n'existe pas en matière d'art de règle générale; chaque cas dans les arts demande, exige sa solution particulière.

» Ainsi, lorsque les constructions voisines sont tellement rapprochées de l'édifice, qu'elles ne permettent pas d'en saisir ni d'en étudier l'ensemble, et encore moins de les reproduire par le dessin, il n'y a pas à hésiter, il faut sacrifier l'accessoire au principal. Les archéologues ne doivent protéger que ce qui a un intérêt réel au point de vue de l'art et ne pas tomber dans l'erreur de ceux qui semblent croire que l'archéologie doit aide et protection à tout ce qui est vieux.

» La même solution est également indiquée lorsque des constructions parasites sont venues s'accoler à un vieil édifice pour lequel elles sont une cause de dangers permanents et dont elles masquent souvent des parties intéressantes.

» Mais ces deux cas exceptés, le dégagement des vieux monuments n'est plus chose aussi simple. La question archéologique est souvent doublée d'une question artistique : à côté des prétentions de l'architecture se dressent celles de la peinture, au point de vue du pittoresque ; car les deux intérêts peuvent se trouver en antagonisme.

» Effectivement, autour des anciens monuments, avec le temps et à différentes époques, viennent souvent se grouper, plus ou moins irrégulièrement, des constructions qui, sans être leurs contemporaines, se rapprochent plus ou moins de l'âge du vieil édifice.

» Souvent l'ancien monument n'ayant qu'une façade offre l'aspect d'un bas-relief ; dans ce cas, les constructions voisines, quelquefois assises à des hauteurs différentes, formant des retraites et des saillies irrégulières, offrent des oppositions de lignes, des jeux d'ombre et de lumière qui viennent compléter ou même créer des tableaux. C'est là ce qu'on appelle le pittoresque. Et n'oublions pas que le pittoresque se compose de deux éléments : la forme et la couleur. La différence de ton, résultat de la différence d'âge et de matériaux des constructions, vient encore produire une variété piquante et harmonieuse, car tout a déjà vieilli ensemble.

» Le hasard est un grand maître qui fait souvent les plus heureux mariages en fait de pittoresque, et le temps, cet habile coloriste, vient achever l'œuvre en harmonisant ensemble toutes ces vieilles constructions.

» Vous le voyez, Messieurs, ces questions sont bien souvent complexes et fort délicates. Les hommes, vous le savez, sont toujours enclins à accorder une importance exclusive à ce qui a fait l'objet des études de leur vie entière ; il est donc permis en pareil cas de se méfier un peu des préventions professionnelles, et l'on peut dire que ce n'est pas trop des efforts réunis des archéologues et des peintres pour envisager ces questions à leur double point de vue, peser tous les intérêts engagés, et sachant sacrifier les petits côtés, sauvegarder le point important dans chaque question qui se présente.

» Entrant dans l'examen détaillé de la proposition de M. Lecocq, nous allons examiner successivement les différentes questions qu'elle soulève. Votre commission s'est d'abord transportée à la porte Guillaume et nous avons examiné le monument avec soin. Quant à l'état actuel, deux points principaux ont fixé notre attention. Au rez-de-chaussée de la tour de gauche, on a pratiqué des ouvertures qui sont en mauvais état et pourraient avec le temps amener quelques désordres dans cette partie de l'édifice. A sa partie supérieure les ciments qui couvrent les terrasses sont crevassés et couverts de végétations, des gargouilles sont obstruées et ne permettent plus le libre écoulement des eaux pluviales. M. Lecocq, frappé de cette situation et pensant que le meilleur moyen de sauver un vieil édifice est de lui trouver une appropriation utile, propose de demander à l'administration municipale : 1° de racheter la servitude de la tour de droite, et de mettre fin à la location de celle de gauche ; 2° de couvrir la porte Guillaume par un toit ; 3° d'accorder à la Société d'archéologie la jouissance du monument tout entier en y joignant une annexe au rez-de-chaussée. Notre collègue pense que la Société trouverait là une installation convenable pour notre musée lapidaire, aujourd'hui installé dans un hangar de la Mairie, que M. Lecocq craint de voir disparaître prochainement. Votre commission, Messieurs, tout en reconnaissant que cette proposition peut avoir un côté avantageux, a pensé que dans la pratique elle rencontrerait des inconvénients et de sérieuses difficultés et ne vous en propose pas l'adoption.

» Effectivement, sans parler de l'éloignement où notre musée se trouverait, et du siége de notre Société et du centre de la ville, vous remarquerez que le rez-de-chaussée des tourelles est complétement insuffisant comme superficie et d'ailleurs impossible à utiliser comme musée à cause du défaut de lumière ; que, d'autre part, on ne peut accéder à sa partie supérieure que par un escalier fort étroit et insuffisant pour le transport d'objets un peu volumineux. En outre, l'établissement d'une salle de musée au-dessus de la porte exigerait une surélévation des murs qui ne pourrait que nuire à l'aspect du monument du côté de la ville. Si l'administration s'engageait à établir une construction contiguë suffisante comme superficie et convenablement éclairée, la question changerait de face. Mais en face

de ses nombreux et urgents besoins, l'administration voudrait-elle et pourrait-elle consentir à des dépenses aussi considérables qui seraient hors de proportion avec le but à atteindre ?

» Quant à la couverture de la porte et des deux tourelles, deux systèmes sont en présence. Le premier, plus modeste, propose des toits bas dans un double but : conserver les constructions anciennes et couvrir le musée. Plus ambitieux, le second système, dont vous avez vu deux spécimens, propose les toits pointus, aujourd'hui si à la mode. Votre commission repousse particulièrement ce système de couverture qui n'a jamais existé à la porte Guillaume, et pense que ces coûteuses fantaisies de spécimens restaurés peuvent être le noble plaisir des princes, mais que nos villes de province ne sont pas assez riches pour se les permettre.

» Ce premier point a été rejeté à l'unanimité par votre commission, qui vous propose de demander seulement à l'administration municipale :

» 1° La mise en parfait état des ciments qui couvrent la porte et les tourelles, la réfection des pentes et gargouilles, ainsi que toutes les autres réparations que peut réclamer la conservation de ce précieux reste du passé.

» 2° Le rachat de la servitude de la tour de droite et la cessation de location de celle de gauche, dans l'intérêt de la conservation du monument.

» 3° La démolition du petit bâtiment contigu à la tour de gauche et servant à usage de café, qui n'existe, du reste, que par tolérance de l'administration.

» Passant ensuite à la seconde question relative à la viabilité, vous remarquerez, Messieurs, que le redressement de la route, sur une longueur de 56 mètres, emportant 7 mètres à une extrémité et 1^{m} 60 à l'autre, entraîne le remblai du dégord et la destruction de la basse-cour, ce qui serait profondément regrettable au double point de vue de l'archéologie et de l'art pittoresque.

» N'avons-nous donc pas le droit de dire que la Société est ici dans le cas de légitime défense contre ces deux grands ennemis de l'archéologie et du pittoresque qui s'appellent l'alignement et le nivellement ? Suivant toujours la ligne droite, ils participent de la nature du boulet de canon qui suit toujours la ligne la plus courte, mais en détruisant tout sur son passage.

» Les nivellements, de leur côté, suppriment tous mouvements de terrain et les remplacent par cette désolante monotonie, qui fit dire : l'ennui naquit un jour de l'uniformité.

» Quant à la 3e question qui traite de la suppression des deux états de maisons existants dans la basse-cour, votre commission, s'en référant aux considérations générales contenues dans ce rapport, pense qu'il serait profondément regrettable de voir disparaître ces deux massifs qui s'élevant du fond du dégord, viennent encadrer la porte Guillaume et composent avec elle un ensemble véritablement pittoresque.

» Quant au square à l'instar de Paris dont parle notre collègue, votre commission pense qu'ici l'imitation ne serait ni heureuse ni motivée. Merveilleusement adaptés aux besoins d'une grande capitale dont les habitants se trouvent à des distances considérables des anciennes promenades, les squares, en outre, s'encadrent bien au milieu du luxe des maisons du Paris moderne.

» Mais ici, quelle utilité pratique peut-il y avoir à greffer sur notre magnifique promenade du tour de ville un de ces petits jardinets, dont les grilles dorées et les allées ratissées sembleraient, par leur contraste, vouloir critiquer la noble simplicité de l'imposante ruine dont ils seraient le mesquin vestibule? Votre commission, pensant que, sur ce point, antiquaires et artistes sont tous d'accord, repousse l'idée d'un square sur le tour de ville.

» En résumé, Messieurs, votre commission a l'honneur de vous proposer de solliciter de l'administration municipale : 1° la réparation des ciments qui couvrent la porte Guillaume et ses tourelles, et la mise en parfait état de réparation du monument. 2° Le rachat de la servitude de la tourelle de droite et la non-location de celle de gauche. 3° La démolition du petit bâtiment contigu à la tourelle de gauche et servant à usage de café. 4° Enfin de manifester le désir de voir l'administration municipale assurer *dans le présent et dans l'avenir le statu quo du dernier spécimen de nos portes de ville et de ses abords, qui complètent un ensemble si pittoresque*, que de nombreux artistes viennent dessiner chaque année et qui est depuis longtemps connu dans le monde des arts sous le nom de *Vue de la porte Guillaume à Chartres.* »

La discussion s'engage entre MM. A. Lefebvre, Boy et Famin

sur les questions de viabilité, de conservation et de réparation du monument. M. Famin insiste pour qu'on ne perde pas de vue l'intérêt artistique qui, à ses yeux, doit prédominer dans ces débats. La porte Guillaume est l'objet de la curiosité de tous les étrangers ; que d'artistes l'ont dessinée ! Tout le monde la connaît et l'apprécie comme monument d'une valeur incontestable. Nous sommes Société archéologique, avant tout ; il est de notre devoir de le conserver.

M. le Maire de Chartres, dont les sentiments de bienveillance sont acquis à notre Société, partage cette opinion, mais il estime qu'il faut une destination à cette porte Guillaume. Il y a nécessité d'une toiture, d'un abri ; reste le mode d'exécution sur lequel la Société va être appelée à voter.

Quelques autres observations sont présentées par M. Joliet et par M. Merlet, qui rappelle que la Commission a émis le vœu que l'on fît un musée lapidaire à la porte Guillaume, et que l'on obtînt de la municipalité l'abandon de la jouissance de ce monument.

MM. de Vésian et Follie continuent de prendre part à cette discussion ; l'avis de M. le commandant du génie est qu'il y a urgence de réparation.

M. Person, qui a pris momentanément la présidence, met aux voix la question de réparation et de conservation ; elle est adoptée à une grande majorité ; puis, sur les observations de MM. Durand et Lefebvre, on met aux voix la question du musée lapidaire et d'une toiture non apparente. — Adoption à l'unanimité.

Au moment de lever la séance, après la remise de la discussion à la séance suivante, M. le commandant Follie, nommé à une destination pour l'Algérie, nous adresse, avec émotion, ses adieux ; M. le Président les accueille avec les plus vives sympathies, au nom de tous, et avec le regret sincère de voir s'éloigner de nous un savant confrère qui a toujours su se faire remarquer par les plus solides comme par les plus charmantes qualités d'esprit et de cœur.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Leroy, propriétaire à Chartres; présenté par MM. Bellier de la Chavignerie et Merlet.

Benoist, trésorier-payeur-général à Chartres; présenté par MM. Le Proux et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Bulletin de la Société Dunoise, n° 5. (Envoi de la Société.)

Conseil général du département d'Eure-et-Loir. Session de 1869.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. Année 1868, t. I, 2e livraison.

Congrès archéologique de France. 35e session. Séances générales tenues à Carcassonne, à Narbonne, à Perpignan et à Béziers. 1868.

Histoire de l'Imagerie populaire et des Cartes à jouer, à Chartres, par M. Garnier, imprimeur. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1870.

Présidence de M. Merlet.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté, après quelques observations présentées par M. Famin, à propos de la discussion qui avait eu lieu, précédemment, sur la porte Guillaume.

La Société revient, de nouveau, sur le rapport très-intéressant de M. Marcille, au sujet du groupe de Josaphat. L'Assemblée en désire vivement l'impression. Il sera fait droit à cette

requête, après une légère modification apportée à ce consciencieux travail.

M. le Président donne lecture de la circulaire ministérielle par laquelle M. Segris a décidé que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements aurait lieu, à la Sorbonne, le samedi 23 avril 1870, à midi. Cette solennité sera précédée de trois jours de lectures publiques, les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 avril.

Il est fait appel à la bonne volonté de trois membres destinés à représenter notre Société; ce sont MM. Joliet, Le Proux et Faucon.

M. le Président annonce, en outre, que la trente-septième session du Congrès scientifique de France se tiendra, à Moulins, au mois d'août prochain.

Prière est adressée à MM. les membres de la Société qui seraient disposés à prendre part ou à souscrire au Congrès, de se faire connaître, afin qu'on puisse leur adresser, le plus tôt possible, un exemplaire du programme.

M. de Vésian prend la parole pour faire une communication sur ce que, dans l'industrie des chemins de fer, on appelle la *contre-vapeur* et pour indiquer l'application dont elle commence à être l'objet, application que récemment l'*Exposé de la situation de l'Empire* signalait comme le progrès le plus saillant apporté à l'exploitation technique dans ces dernières années.

Après avoir rappelé que la locomotive comprenait trois organes principaux : chaudière, cylindres et roues motrices, et avoir donné quelques explications sur le jeu de la vapeur dans les cylindres, il aborde le sujet et entre dans des développements, qui peuvent se résumer comme il suit :

Quand la locomotive est au repos, on peut la faire soit avancer soit reculer, au moyen de la coulisse de Stephenson : dans les deux cas, les pistons se meuvent dans les cylindres en cédant à l'impulsion de la vapeur. Mais quand la locomotive est en mouvement et a acquis une certaine vitesse, et que tout-à-coup, à l'aide de la coulisse, on renverse la vapeur, le mode de fonctionnement est tout différent. Ce sont alors les roues motrices qui commandent la marche des pistons, et elles les contraignent à marcher en sens inverse de la vapeur; il se produit dans les tuyaux d'échappement une action d'aspiration, et

comme ces tuyaux débouchent dans la cheminée même du foyer, ils amènent dans les cylindres les gaz, la fumée, les cendres et parfois les escarbilles qui se trouvent dans cette cheminée. Les parois internes des cylindres et les garnitures des pistons sont bientôt avariées; en outre, le gaz introduit dans les cylindres est soumis à des coups de piston qui le compriment comme dans un briquet à air, en le portant à une très-haute température, puis le refoulent dans la chaudière : de là une augmentation de pression qui fait fuir les joints et souffler les soupapes de sûreté, et occasionne fréquemment des ruptures de pièces.

Aussi a-t-on dû renoncer à la marche à contre-vapeur, qui avait d'abord paru devoir fournir le moyen le plus commode et le plus puissant pour ralentir et arrêter les trains lancés à grande vitesse, et les règlements ne l'autorisent-elle que pour les cas extrêmes, lorsqu'il y a, par exemple, danger de collision.

Les recherches des inventeurs se sont dès lors concentrées sur les freins. Il en a été imaginé un grand nombre, mais l'on peut dire que presque tous se réduisent à l'emploi de sabots qui sont serrés au moyen de vis contre les jantes des roues. Ces freins sont disposés sur des wagons spéciaux que l'on répartit dans la composition des trains en nombre plus ou moins grand, selon que la ligne à parcourir présente des pentes plus ou moins fortes; ils sont manœuvrés par des employés appelés gardes-freins d'après les avertissements que donne le mécanicien au moyen du sifflet de la locomotive.

Les freins présentent deux sortes d'inconvénients : d'abord, en empêchant les roues de tourner et en les forçant à glisser sur les rails, ils produisent sur les jantes ou bandages des facettes qui, à la reprise du mouvement de rotation, fatiguent les rails et risquent de les briser. Ensuite, le personnel coûteux et difficile à surveiller qui les manœuvre, y apporte toujours une certaine lenteur : entre l'appel du mécanicien et le serrage à bloc des freins, il est rare qu'il s'écoule moins de 30 secondes, et pendant ce temps le train lancé à grande vitesse parcourt 300 à 400 mètres.

Ces inconvénients, déjà sensibles sur nos grandes lignes françaises où les pentes ne dépassent guère 8 millimètres par mètre et atteignent rarement 15 kilomètres de longueur,

deviennent intolérables sur les lignes dont le profil est un peu accidenté. Il est aisé de s'en rendre compte. Voici le train qui, sous l'influence de la pente, prend une vitesse de plus en plus grande : la vitesse dépasse la limite réglementaire. — Appel aux freins. — Vingt ou trente secondes se passent avant que les freins soient serrés, la vitesse croît encore, elle devient excessive. — Nouvel appel. — Les freins arrivent enfin à être serrés à bloc, et aussitôt la vitesse se ralentit outre mesure. — Il faut les desserrer, puis les serrer de nouveau, et le train s'avance ainsi par saccades, ici trop vite, là trop lentement : mécanicien et gardes-freins sont constamment en lutte.

La ligne du Nord de l'Espagne, qui des Pyrénées va à Madrid, présente de très-longues pentes, surtout à la descente du versant méridional du Guadarrama; dans cette dernière section, la pente a une longueur de 120 kilomètres et une déclivité de 15 millimètres s'élevant en quelques points à 20 millimètres. Dès qu'il fut livré à la circulation, les ingénieurs français qui le dirigent reconnurent l'impossibilité d'obtenir une exploitation régulière avec le système des freins; M. l'ingénieur Lechatelier, qui remplit à Paris des fonctions équivalentes à celles de directeur-général, invita les ingénieurs résidant en Espagne à étudier un frein qui fût appliqué à la locomotive même et se trouvât ainsi immédiatement sous la main du mécanicien. Après divers tâtonnements et à la suite de la correspondance à laquelle ils donnèrent lieu, M. l'ingénieur Ricour imagina le *tube d'inversion* qui permet l'emploi de la contre-vapeur en lui enlevant tous ses inconvénients.

Supposons que sur la face arrière de la chaudière on perce deux trous, l'un au-dessus et l'autre au-dessous de la ligne d'eau, et que l'on implante sur ces trous deux tubes se réunissant en un seul qui vienne aboutir dans la cheminée un peu au-dessous du tuyau d'échappement de la vapeur, les deux tubes étant d'ailleurs fermés par des robinets à leur extrémité près de la chaudière. Examinons ce qui adviendra lorsqu'on ouvrira ces robinets : par le robinet supérieur se précipitera un jet de vapeur, par le robinet inférieur un jet d'eau bouillante : le mélange de ces deux jets dans le tube commun jaillira à l'extrémité de ce tube dans la cheminée sous forme de mousse, analogue à celle qui sort d'une bouteille de vin de Champagne. Que l'on vienne alors à renverser la vapeur, ce sera cette

mousse qu'aspireront les cylindres, et non plus l'air et les gaz du foyer. Tel est dans sa simplicité le tube d'inversion.

Le mélange de vapeur et d'eau qui est ainsi introduit dans les cylindres ne s'échauffera-t-il pas sous les coups de piston, comme s'échauffaient les gaz dont il s'agit ? Non, et il est facile de l'expliquer. C'est une loi parfaitement démontrée en physique que, tant qu'une vapeur est en contact avec son liquide, c'est-à-dire en est saturée et que la pression ne varie pas, tout flux de chaleur reçu par le mélange est employé à vaporiser le liquide et non à surchauffer la vapeur. Lors donc qu'après la compression le mélange est refoulé dans la chaudière, ce n'est pas de la vapeur surchauffée mais seulement de la vapeur en quantité plus grande qui est introduite, et cet excédant de vapeur vient prendre la place de la vapeur et de l'eau qui se sont échappées par le tube d'inversion. Il n'y a donc augmentation ni de chaleur ni de pression, et la marche à contre-vapeur s'effectue bien sans les inconvénients signalés plus haut.

Il s'est passé à cette occasion un fait qui se rencontre fréquemment dans l'histoire des sciences : à côté des avantages que l'on avait en vue, on en a obtenu d'autres auxquels on ne songeait pas. Sous l'action des coups de piston une partie de l'eau qui provient de la chaudière subit dans les cylindres une transformation en vapeur : il y a donc une certaine quantité d'eau qui se vaporise sans le secours du combustible, et par suite il y a une économie de combustible. On a fait à la descente du Guadarrama une expérience bien curieuse. Un train étant engagé sur cette pente et tendant à prendre sous l'influence de son propre poids une vitesse de plus en plus grande, on a réglé l'action de la contre-vapeur de manière à obtenir une vitesse uniforme, et on a laissé le feu s'éteindre ; lorsqu'après quelques heures on est parvenu au bas de la pente, on a trouvé que la chaudière avait conservé sa température et sa pression normales. En somme, quand une rampe se présente, on est toujours obligé d'accroître la dépense de vapeur et par suite de combustible ; puis, quand vient une pente, non-seulement on ne dépense plus de vapeur, mais on en fabrique et l'on peut restreindre la consommation du combustible sans crainte d'être plus loin pris au dépourvu ; les pertes faites dans le premier cas se trouvent en partie compensées par les bénéfices réalisés dans le second. C'est là assurément une des plus remarquables

applications de la théorie nouvelle sur l'équivalence de la chaleur et du travail mécanique.

Il n'est pas besoin de longuement insister sur les ressources que présente l'emploi de la contre-vapeur pour régler la vitesse des trains sur les pentes et surtout pour obtenir des arrêts très rapides. Parmi les expériences faites à ce dernier point de vue, on se bornera à citer la suivante : un fort train de marchandises (440 tonnes) a pu être arrêté sur une pente de 10 millimètres après un parcours de 175 mètres seulement, alors qu'avec les freins à vis il n'avait pu l'être qu'après un parcours de 1,040 mètres. Si donc un obstacle avait été aperçu à 200 mètres, l'emploi des freins à vis eût été impuissant à prévenir la collision. Il est certainement permis de dire que par la contre-vapeur, l'arrêt complet d'un train est obtenu dans un parcours moindre que celui où les freins commencent à agir efficacement.

On pourrait craindre que cet arrêt si bref ne s'effectuât pas sans quelques secousses. Il a été calculé, en effet, que l'arrêt instantané d'un train marchant à 60 kilomètres à l'heure équivaudrait au choc produit par la chute d'un quatrième étage sur le pavé : si au lieu d'être instantané le choc ne durait que quelques instants, la chute, pour être moins terrible, pourrait encore être fort pénible. De nombreuses expériences ont été faites, et il a été constaté que des personnes se tenant debout sur le fourgon de queue n'ont senti aucun ébranlement et n'ont pu même fixer le moment précis où le ralentissement avait commencé. Le parcours de 150 à 300 mètres dans lequel s'effectue le ralentissement constitue en quelque sorte un matelas infiniment moelleux de pareille épaisseur à travers lequel le coup s'amortit insensiblement.

Le tube d'inversion s'applique aussi bien aux vieilles machines qu'aux machines neuves ; il ne coûte, avec ses accessoires, que 150 fr.

En présence de tels avantages, cet appareil ne pouvait manquer d'être expérimenté et adopté par les diverses Compagnies des chemins de fer. Toutes les machines du Nord de l'Espagne en ont été munies, cela était naturel. La Compagnie du Nord français, où les pentes sont faibles et courtes et où le besoin s'en faisait par conséquent peu sentir, l'a cependant appliqué à 180 de ses machines. La Compagnie de Lyon-Médi-

terranée l'a adopté d'une manière générale et possède actuellement plus de 1,100 machines marchant à contre-vapeur. Quant à la Compagnie de l'Ouest, les renseignements pris à la gare de Chartres apprennent qu'il n'y aurait encore que quatre machines dans ce cas, mais ils n'en font pas connaître la cause. Tout en se gardant de préjuger les motifs de cette abstention, on dira qu'il en est des Compagnies comme des individus : les uns marchent à l'avant-garde du progrès, les autres attendent prudemment que les chemins soient battus.

Les Compagnies des chemins d'intérêt local, et en particulier celle d'Orléans à Rouen qui est autorisée à employer des pentes de 15 millimètres et qui descend du plateau de Champhol à Chartres avec cette forte pente, trouveront dans l'appareil à contre-vapeur une précieuse ressource pour l'exploitation [1].

M. de Vésian ne voit plus rien d'essentiel à dire de la contre-vapeur, mais il croit que cette causerie serait incomplète, s'il n'ajoutait quelques mots sur la locomotive. Cette admirable machine qui va, vient et se meut avec une aisance et une docilité sans pareilles, est l'une des plus puissantes créations de l'intelligence humaine ; c'est presque un animal. Et qu'on ne sourie pas de cette image comme d'une comparaison de fantaisie. Les mécaniciens et les chauffeurs qui sont en contact permanent avec elle s'habituent à la considérer comme un animal familier,

[1] Ce compte-rendu, ayant été publié dans le *Journal de Chartres*, a été l'objet de la rectification ci-après qui a paru dans le numéro du 15 mai 1870 dudit journal :

« Le *Journal de Chartres* a reproduit dans son numéro du 10 mars le résumé d'une communication faite à la Société par M. de Vésian sur *la contre-vapeur et son emploi pour régler la vitesse des chemins de fer ;* il était dit, dans le résumé, que cet important perfectionnement avait été imaginé par M. l'ingénieur Ricour, à la suite d'une correspondance échangée avec M. l'ingénieur en chef Lechatelier.

» M. Lechatelier vient d'adresser à M. de Vésian une lettre dans laquelle il proteste contre cette assertion et revendique pour lui seul l'honneur de l'invention. Les documents sur lesquels il appuie sa réclamation sont trop nombreux pour être cités ici ; nous nous faisons toutefois un devoir de mentionner les délibérations prises, en mars et avril 1870, par les conseils d'administration des six grandes compagnies françaises de chemins de fer pour reconnaître le droit de priorité de M. Lechatelier et remercier officiellement cet ingénieur de l'immense service qu'il a rendu à l'industrie des chemins de fer.

» La même lettre contient un renseignement intéressant sur la compagnie de l'Ouest, que notre résumé signalait comme bien en retard dans l'application de la contre-vapeur ; elle annonce que son conseil d'administration vient de décider qu'un grand nombre de ses machines locomotives seraient munies du frein à contre-vapeur. »

et c'est même là une cause fréquente d'accidents dans les manœuvres de gare. Pour les savants qui s'occupent de l'amélioration de l'espèce chevaline, la locomotive, bâtie de toutes pièces par l'homme, offre une série de types que l'on peut consulter pour la conformation des diverses races ; elle indique nettement les qualités qu'il faut savoir sacrifier pour obtenir celles que l'on recherche. Le cheval boulonais lourd, massif, mais solidement assis sur ses jambes, ne ressemble-t-il pas à la locomotive à marchandises dite *Engerth* qui, par ses six roues couplées, adhère fortement à la voix ferrée, et n'est-il pas destiné comme elle à traîner les fardeaux les plus lourds ? A l'autre extrémité de l'échelle, le cheval pur-sang si léger, mais en même temps si peu stable sur les jambes, ne rappelle-t-il pas la locomotive dite *Crampton*, dont les roues motrices ont un si grand diamètre, et qui donne aux trains de voyageurs la plus grande vitesse ? La locomotive cependant manquait encore d'une des qualités essentielles du cheval, celle de réagir contre son propre élan et de trouver en elle-même un frein à sa propre puissance : l'appareil à contre-vapeur la lui donne et vient ainsi parfaire une machine, qui en moins de quarante ans semble parvenue à tout son développement.

M. Barois fait une communication savante sur la dialyse, en appuyant son développement d'une grande lucidité par des expériences qui commandent l'attention générale.

Lorsqu'on plonge dans un vase plein d'eau un flacon plein d'une dissolution, on observe que, après un certain temps, la substance dissoute se dissémine dans le liquide du vase ; c'est ce phénomène qu'on nomme *diffusion*. La quantité de matière diffusée varie avec la nature des substances mises en présence, avec le temps et avec la température. Ces phénomènes ont été étudiés par Graham. Ce chimiste en agissant sur des sels a retrouvé une application des lois de Berthollet, dans lesquelles la diffusibilité joue le même rôle dans les réactions chimiques que l'insolubilité ou la volatilité, et comme des phénomènes identiques se produisent constamment dans le sol, ils y jouent un rôle important dans la distribution et la composition des sels qui s'y trouvent enfouis.

Après avoir étudié les phénomènes précédents, qui constituent la diffusion simple, Graham a porté son attention sur les

phénomènes qui se produisent lorqu'on interpose entre les liquides un septum imperméable par voie de filtration et qui se rapportent aux phénomènes d'endosmose et d'exosmose découverts antérieurement par Dutrochet. Mais le chimiste anglais a conclu de ses expériences qu'un même septum peut laisser passer plus facilement certaines substances que d'autres, et que si le diaphragme est une substance telle que la gomme, le parchemin, il arrête les substances colloïdes et laisse passer les substances cristallines ; si le diaphragme est cristallin, il arrête les substances cristallines et laisse passer les substances colloïdes; d'où il résulte, que si l'on a une dissolution de deux substances l'une colloïde, l'autre cristalline, après un certain temps elles se trouveront séparées l'une de l'autre par le septum, de plus les substances de même nature ne passent pas au travers du diaphragme avec la même facilité : si, par exemple, on opère sur une dissolution de sucre et de sel, après un certain temps, ces corps seront complétement séparés l'un de l'autre; c'est ce mode d'analyse que Graham a nommé *dialyse*.

En 1854, M. Dubrunfaut a appliqué à l'industrie des sucres la découverte de Graham et il a construit son osmomètre, appareil qui permet, au moyen de la dialyse, étant donné un mélange de 4 de sel et 1 de sucre, de le convertir en un autre mélange contenant 1 de sel et 4 de sucre. L'osmose s'effectue avec tant de rapidité que l'action est continue et qu'on peut traiter 2,000 kilogrammes de jus en 24 heures.

Les chimistes se sont servis de cette nouvelle méthode d'analyse pour reconnaître la nature de certains mélanges et même pour séparer certains corps.

Dans la prochaine séance, M. le docteur Salmon se propose de compléter l'enseignement théorique de la dialyse.

L'Assemblée s'ajourne au jeudi 3 mars prochain.

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, t. X, 4e livrais.; t. XI, 1re liv. (Envoi de la Société.)

Plan de l'abbaye de Coulombs. — *Lith.* (Don de M. Reverdy.)

SÉANCE DU 3 MARS 1870.

Présidence de M. Merlet.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Depuis notre dernière réunion la Société a perdu un de ses membres, M. Lemarié, propriétaire, ancien commissaire-priseur.

M. le Président fait un résumé des diverses résolutions prises dans la dernière réunion du Bureau et signale notamment l'adoption des sommes proposées pour les abonnements et acquisitions de livres utiles à la Société.

MM. A. Lefebvre et Jatteau sont nommés membres de la Commission des sciences.

Communication d'une lettre de M. le maire de Houx, à propos d'un fait archéologique. — Renvoi à la Commission d'archéologie; nomination d'une commission de trois membres : MM. Famin, P. Durand et Lecocq, auxquels les autres sociétaires pourront s'adjoindre, lorsque la visite aura lieu à Houx.

Il est arrêté qu'aux beaux jours, la Société se rendra, par délégation, à l'invitation de M. l'abbé Joly, curé de Montireau, pour visiter son église.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission d'archéologie et d'histoire. Après quelques observations présentées par M. Famin, ce procès-verbal est adopté.

« Étaient présents MM. Paul Durand, président; de Vésian, Famin, Le Proux, l'abbé Germond et Lecocq, secrétaire.

» La Commission s'occupe de la question de la porte Guillaume, déjà traitée dans la séance du 3 février, mais non complétement : on désire que le vœu de la minorité soit exprimé dans le rapport.

» Ensuite M. de Vésian rappelle que la Société a chargé la Commission d'archéologie de rédiger des instructions pour la

réparation et l'entretien des édifices religieux, et fait remarquer que, jusqu'à ce jour, cette Commission ne s'en est pas occupée. Il propose, au cas où la Commission continuerait à ne rien faire, de mettre la question au concours, en offrant un prix au meilleur travail sur la question.

» Cette proposition est adoptée. »

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission de littérature et des beaux-arts.

« Présidence de **M.** Paul Durand, à la place de M. l'abbé Olivier, empêché.

» Étaient présents : MM. Famin, Marcille, Le Blanc, Bost, Laigneau, Lecocq, René d'Amécourt, Met-Gaubert, remplissant les fonctions de secrétaire.

» Quelques mots sont échangés sur la récente et belle conférence de M. E. Dognée de Villers, et quelques observations présentées, aux points de vue artistique et archéologique, sur la question de la porte Guillaume.

» Le vœu est que tout se termine pour le mieux et dans les conditions de la meilleure archéologie possible.

» La commission est d'avis qu'on imprime le rapport de M. Marcille, à propos du groupe de Josaphat.

» Un membre désire que M. Lecocq opère une modification au rapport qu'il a présenté sur l'exposition artistique de M. Lorin. — M. Lecocq maintient ses conclusions.

» La discussion s'engage ensuite sur la question du mobilier des églises.

» Quelques observations sont présentées sur l'église de Brezolles ; sur la vente récente des tapisseries de la Cathédrale, sur de belles plaques de fonte de la Maîtrise et de l'Évêché.

» La commission conclut à la nécessité d'un inventaire des objets précieux qui peuvent se rencontrer dans les églises.

» MM. les ecclésiastiques s'y prêteront de bonne grâce, en employant à leur égard les procédés qu'exigent les convenances sociales et archéologiques.

» La séance est levée à quatre heures et demie. »

Communication de M. l'abbé Hénault, à propos de la découverte faite à Lucé. La lecture de ce rapport est accueillie avec un très-vif intérêt.

Après quelques observations présentées au sujet de la question financière, l'assemblée fait droit à la requête de M. l'abbé Hénault, en ratifiant le chiffre de la dépense. A cet égard, un membre exprime le désir que les commissions surveillent, désormais, les travaux entrepris au nom de la Société, et que les marchés soient passés par écrit. — Le mémoire de M. l'abbé Hénault est renvoyé à l'examen de la commission de publication.

La discussion continue sur la porte Guillaume. Deux questions sont en jeu :

1° Celle du dégagement de la porte ;

2° Celle des massifs de droite et de gauche.

Quant à la première, M. Famin est d'avis qu'il faut respecter l'aspect pittoresque du monument tel qu'il est, et ne pas combler le ravelin qui entoure la porte. Viennent, ensuite, les observations à propos de la viabilité.

M. de Vésian regrette que personne ne prenne la parole pour demander le redressement de la route au droit de la porte Guillaume. Il y a là un aspect de la question qui devrait être examiné, afin que la discussion soit complète. Quant à lui, il pense que l'intérêt archéologique prime, en cette affaire, l'intérêt de la viabilité ; mais puisque ce dernier ne trouve aucun défenseur parmi les membres présents, il essaiera de dire quelques mots en sa faveur. Le rapporteur croit avoir écarté toute objection tirée de la viabilité, en faisant remarquer que le redressement dont il s'agit raccourcirait la route de quelques mètres seulement : il aurait raison, si la route n'était parcourue que par des voitures de roulage ; il semble être dans l'erreur du moment où la route constitue l'une des grandes promenades publiques de Chartres. Les promeneurs, en effet, ne mesurent pas avec la chaîne métrique, mais seulement avec les yeux, le chemin qu'ils se proposent de parcourir, et ils s'irritent d'obstacles qui ne sont sérieux qu'en apparence.

Lors de la discussion qui a eu lieu au Sénat, à propos du jardin du Luxembourg, M. le Préfet Haussmann citait un exemple frappant de cette susceptibilité extrême de la circulation. « La rue de Londres qui aboutit à la place de l'Europe, disait-il, est continuée, au delà du jardin central de cette place, par la rue de Constantinople ; la première est bâtie des deux côtés sur toute sa longueur ; la seconde, au contraire, n'est

bordée d'aucune maison, et cela simplement parce qu'il faut tourner autour du jardin pour y aller. » Les passants éprouvent une sorte de fatigue morale à la vue des obstacles qui leur sont imposés, et ils s'imaginent que la route est moins longue, lorsqu'ils peuvent l'embrasser d'un seul regard. Niera-t-on que si la promenade des Grands-Prés était reliée à la place Drouaise par une avenue large et droite, elle serait autrement fréquentée qu'aujourd'hui ? Eh bien ! que l'on mesure le raccourci que cette avenue présenterait sur la rue actuelle, et l'on reconnaîtra qu'il ne s'agit encore que de quelques mètres. M. de Vésian termine en disant que s'il repousse la suppression du fossé de décharge, ce n'est pas pour les motifs énoncés au rapport, mais par des considérations d'archéologie et d'art, et que le dégagement des abords de la porte Guillaume, tel qu'il le proposera, atténuera d'ailleurs, en grande partie, les inconvénients qu'il vient de signaler, comme résultant de la déviation de la promenade.

MM. Famin et Person répondent, en quelques mots, aux observations présentées par M. de Vésian et l'assemblée passe aux voix à propos de la première question. La conservation du ravelin est votée à la majorité.

La discussion continue sur la deuxième question, celle des deux massifs; d'abord celui de droite. MM. Famin, de Vésian et Merlet prennent la parole, avec des avis opposés; la proposition à faire à la ville de raser les deux maisons de droite est émise; l'assemblée vote, dans ce sens, à la majorité. Reste le massif de gauche; après échange d'observations, pour et contre, la Société décide encore que ce massif serait rasé, afin d'avoir un dégagement complet autour de la porte Guillaume.

La question est épuisée.

L'assemblée arrête que M. le Président transmettra les vœux et décisions de la Société archéologique à M. le Maire de Chartres.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

M. l'abbé Sainsot, curé de Blandainville; présenté par M. l'abbé Olivier et M. l'abbé Germond.

MM. Martin, docteur-médecin, à Chartres; présenté par MM. Le Blanc et Merlet.

Lefebvre (Constant), au Gland, commune de Morvilliers; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Poyer-Deschaînes, à Chartres; présenté par MM. Lecocq et Merlet.

Membres correspondants :

MM. Follie, commandant du génie, à Oran.

Dognée (Eugène), avocat, à Liége.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1870.

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. de Vésian dit qu'absent à la fin de la dernière séance, il n'a pu exposer les raisons qui militent en faveur du projet de raser les maisons qui couvrent la basse-cour de la porte Guillaume, et demande que par exception, bien que l'assemblée ait prononcé sur la proposition, et sans vouloir revenir sur ce vote, il soit autorisé à développer ces motifs que personne n'a fait valoir à cette dernière séance, afin que, quand la question viendra au Conseil municipal, on puisse trouver dans nos procès-verbaux des raisons en faveur du vœu qui a été adopté.

Puis, développant son système, il dit qu'il ne croit pas à l'effet pittoresque que produisent ces maisons rapprochées de la porte Guillaume; la foule y est évidemment insensible, et les artistes eux-mêmes sont obligés de chercher le point de vue qui doit être choisi pour les considérer; quant à la couleur, ce n'est qu'un effet passager et qui varie à toutes les heures du jour. Passant à la question d'art, il rappelle que tous les artistes qui ont peint la porte Guillaume, y ont apporté des changements; c'est que l'art n'est pas seulement la reproduction photogra-

phique de la nature, c'est son idéalisation. Les deux maisons en plâtre, de ferblantier et de marchand de vins, qui accompagnent la porte Guillaume, sont des choses vulgaires qui ne présentent aucune idée, il n'en serait pas de même si elles étaient des chaumières; ce que l'on a de mieux à faire, est donc de les déraser. On pourra les remplacer par des arbres à hautes tiges, qui se marient bien avec l'architecture de la Porte, et, en agissant ainsi, on ne fera pas de l'art pour l'art, mais on exprimera une idée simple, facile à saisir par tous, celle du respect envers un monument du passé.

M. Lecocq déclare qu'il s'étonne que les artistes présents à la séance ne répondent pas à la théorie qui vient d'être émise; il trouve que la question a été enterrée; il voit là un moyen détourné d'arriver à la démolition de la porte Guillaume, au reste, il se propose d'y revenir plus tard; il demande que le nombre de voix qui ont voté la proposition soit inscrit au procès-verbal.

M. Person croit que la proposition est complexe, qu'elle n'est pas seulement artistique, mais aussi historique et archéologique.

M. le Président rappelle que l'assemblée a donné son avis par son vote de la dernière séance, et il consulte l'assemblée sur la question de savoir si le nombre de voix sera inscrit au procès-verbal.

L'assemblée se prononce pour la négative.

M. le Président annonce que la Société vient de perdre un de ses membres, M. Armand Marchand, qui avait, par ses travaux, collaboré à la Statistique scientifique d'Eure-et-Loir. Il exprime, au nom de la Société, ses regrets de cette perte prématurée.

M. le Président rappelle qu'à une autre époque, M. de Vésian avait manifesté l'intention de proposer des modifications pour les élections présidentielles, que le moment où elles doivent avoir lieu approche, et qu'il serait opportun de s'en occuper dès aujourd'hui.

M. de Vésian dit qu'il ne pensait pas à discuter cette question aujourd'hui, mais qu'il trouve des critiques à faire au mode de procéder aux élections. Il voit un embarras de faire voter par

lettres les membres absents de la ville, parce qu'ils se rallient au candidat officieux proposé par le bureau. Il préfère des candidatures officielles, et aimerait mieux que l'assemblée les désignât elle-même. — Une discussion s'engage à ce sujet, et divers membres y prennent part. On dit que le bureau n'a pas de candidats, ni officieux, ni officiels, que les personnes qui le composent n'agissent que personnellement et comme membres de la Société, qu'il est difficile de faire deux élections, qui rempliraient inutilement deux séances; on propose de mettre dans le journal les noms des candidats; on répond que personne ne voudra laisser mettre son nom dans le journal, qu'on trouve difficilement des candidats, que plusieurs personnes ont déjà refusé. On demande que le bureau propose trois noms dans l'ordre alphabétique : on répond que le premier sur la liste sera toujours nommé.

L'assemblée consultée décide, à la majorité, que, pour cette fois, et sans créer de précédent, le bureau proposera trois candidats, qu'ils seront désignés par ordre alphabétique, et que mention sera faite dans la lettre de convocation, qu'ils sont ainsi classés.

M. le trésorier dépose sur le bureau le compte des recettes et dépenses de la Société, pendant l'exercice 1869.

RECETTES.

Reliquat de l'exercice précédent		3,262 fr.	39 c.
Intérêts des fonds placés à la Trésorerie générale		69	45
Cotisations : arriérées	165 fr.		
— exercice 1869. . . .	3,060	3,235	»
— par avance sur 1870 .	10		
Subvention du Conseil général		500	»
— du Ministère de l'Instruction publique		400	»
— de la ville de Chartres		300	»
Vente de Bulletins		69	»
Dividende de l'Exposition chartraine		900	»
Total des recettes. . . .		8,735 fr.	84

DÉPENSES.

Procès-Verbaux et Mémoires	1,565 fr.	90 c.
Impression du manuscrit de Souchet	1,006	50
Dessins et gravures	523	50
Travaux de restauration dans l'église de Lucé .	192	»
Commission de Météorologie	400	»
Séance générale (Location de salle)	15	»
Souscriptions au Congrès archéologique . . .	40	»
Excursions archéologiques pendant le Congrès .	32	»
Acquisitions diverses	41	50
Abonnement au *Bulletin monumental* . . .	15	»
Souscription pour les bibliothèques populaires .	10	»
Appariteur.	150	»
Frais de recouvrement des cotisations à l'extérieur	38	20
Mémoire d'estampages	33	»
Dépenses diverses	34	20
Total des dépenses. . .	4,096	80

BALANCE. . . .	Recettes. . . .	8,735 fr.	84 c.
	Dépenses . . .	4,096	80
	Reliquat actif. . . .	4,639	04

Après communication faite à l'assemblée de cet état, celle-ci déclare l'approuver.

Rapport de la Commission d'histoire et d'archéologie.

M. le Secrétaire lit le procès-verbal de la séance.

« Étaient présents : MM. P. Durand, président; Bost, de Vésian et Lecocq, secrétaire.

» La Commission a nommé une sous-commission composée de MM. P. Durand, Famin et l'abbé Hénault, pour rédiger un *Cahier d'instructions concernant la construction et la restauration des églises d'Eure-et-Loir, ainsi que l'entretien et la conservation du mobilier de ces édifices religieux.*

» M. Lecocq propose, pour être étudiée par la Société, la question suivante : *Où est l'emplacement du tombeau de Fulbert, évêque de Chartres ?*

» Quelques réclamations successives ont été faites par divers membres des Commissions, au sujet des publications périodiques dont l'abonnement est fait par la Société et sur leur apport tardif dans la salle des séances. Il est demandé que ces sortes de publications soient adressées au Concierge de la Mairie, qui serait chargé d'enregistrer leur arrivée et de les déposer immédiatement sur le bureau de la Société. »

La question sur la restauration et l'entretien du mobilier des églises est renvoyée jusqu'à ce que la sous-commission ait fait son rapport.

L'assemblée décide que l'on mettra à l'ordre du jour la proposition de M. Lecocq : *Où est l'emplacement du tombeau de Fulbert, évêque de Chartres au XIe siècle.*

Commission des sciences. — Cette commission ne s'est pas réunie. Une affiche apposée à la porte de la salle des séances avait indiqué que la réunion n'aurait pas lieu. Il y a eu un malentendu qui ne se renouvellera plus.

Rapport de la Commission de Littérature et de Beaux-Arts.

M. le Secrétaire lit le procès-verbal de la séance.

« Présidence de M. P. Durand, en remplacement de M. l'abbé Olivier, empêché.

» Étaient présents : MM. Marcille, Le Blanc, Bost, Lecocq, Barois, René d'Amécourt, Met-Gaubert, remplissant les fonctions de secrétaire.

» Communication sur le groupe de Josaphat. M. Marcille offre la reproduction en photographie de ce groupe. M. le Président s'empresse de le remercier au nom de la commission.

» La séance continue par une causerie sur les beaux-arts en général. Un membre avance que, dans les œuvres actuelles, on ne rencontre plus de compositions dans lesquelles l'esprit joue un rôle sérieux ; l'imagination fait défaut ; la question historique, au point de vue des beaux-arts, n'offre pas non plus de progrès réels. La conséquence à tirer de ces observations est

que nous vivons à une époque où l'on cherche trop à matérialiser toute chose.

» Incidemment, la commission touche à la question des abonnements et en demande la parfaite régularité.

» La commission poursuit son entretien sur différents sujets artistiques, et son attention est appelée sur une intéressante communication de M. Marcille, à propos d'une visite faite par lui et son frère, à l'église de Saint-Symphorien. Il y a là une *Pieta* en beau marbre, représentant un Christ étendu sur les genoux de sa mère. L'attitude est d'une expression saisissante. C'est une œuvre très-remarquable de la Renaissance; avis à ceux qui passeraient, un jour, à Saint-Symphorien.

» Quelques observations sont échangées sur les œuvres de Préault, de Manet, de Courbet, et du peintre espagnol Théocopuli, dit le Græco. Une explication est fournie à propos du coup de lance donné au Sauveur, après sa mort. Il est avéré qu'il a été donné de droite à gauche; rien d'étonnant donc que le plus souvent ce coup soit marqué au côté droit. C'est ainsi qu'on le représente dans toute l'iconographie. A ce sujet, on peut se reporter à l'histoire de M. Didron.

» Enfin, un dernier renseignement est demandé sur la *Revue des Cours littéraires et scientifiques*. La Société s'estimerait heureuse de recevoir directement les livraisons qui serviraient à alimenter les lectures qui se font ordinairement dans la salle de nos réunions.

» La séance est levée à quatre heures et demie. »

M. le Président rappelle qu'il y a une visite à faire à l'église de Montireau, dont les fresques et les vitraux exigent des réparations. Il demande quelles sont les personnes qui veulent se rendre dans cet endroit. Personne ne se présentant, il est décidé que le Bureau désignera trois membres, et que l'on indiquera dans le journal le jour où doit avoir lieu cette visite, tout le monde ayant le droit de s'y adjoindre.

M. Lecocq annonce qu'il se fait à Saint-André des travaux intéressants et qui donnent lieu à des découvertes sur l'époque de l'occupation romaine. Il invite ses collègues à les visiter.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. Michel, professeur de français au collége de Chartres; présenté par MM. Gilbert et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Mémoires et documents de la Société archéologique de Rambouillet. (Don de la Société.)

Bulletins de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français. (Don de la Société.)

Bulletins de la Société artistique, scientifique et littéraire du Vendômois. (Don de la Société.)

Annuaire statistique, administratif, commercial et historique du département d'Eure-et-Loir, année 1870. (Don de M. Lefèvre.)

Fragment de la bannière de Fresnay-le-Comte, représentant saint Martin. *Broderie.* (Don de M. Faucon.)

SÉANCE DU 5 MAI 1870.

Présidence de M. Paul Durand.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Salmon demande que, sur les lettres de convocation pour l'élection du Président, il soit spécifié qu'il est toujours loisible de choisir d'autres personnes que celles présentées dans la lettre.

L'assemblée consultée adopte cette proposition.

M. le Président donne lecture d'une lettre du vice-recteur de l'Académie de Paris, rappelant que les mémoires qui doivent concourir au prix annuel institué dans chaque ressort acadé-

mique de l'Empire, doivent être déposés avant le 31 mai courant, et que le délégué nommé par chaque Société, pour faire partie du jury chargé de décerner ce prix, doit être désigné avant le 15 mai du même mois. En conséquence, M. le Président demande quelles sont les personnes qui auraient des mémoires à présenter.

M. Salmon propose de présenter le mémoire de M. Lecocq sur l'Hôtel-de-Ville de Chartres. M. Lecocq annonce que M. Garnier a déjà envoyé son volume sur l'*Imagerie chartraine*. L'assemblée enfin décide que le Bureau recherchera dans les mémoires de la Société ceux qui lui paraîtraient les plus convenables à envoyer au concours. M. Le Proux est nommé délégué, chargé de représenter la Société au jury.

M. Lecocq dépose sur le bureau une proposition tendant à ce que la commission des Beaux-Arts soit chargée de faire, chaque année, un rapport contenant la liste des artistes nés dans Eure-et-Loir qui auront exposé, et une appréciation d'ensemble sur leurs œuvres.

L'assemblée adopte cette proposition et la renvoie à la Commission des Beaux-Arts.

M. Le Proux a assisté le mois dernier à la réunion des Sociétés savantes. D'autres membres de la Société y étant aussi présents, il n'a pas cru devoir faire de rapport sur les travaux de cette réunion; depuis, ils ont été publiés; néanmoins, si on le désire, il est prêt à faire un rapport à la prochaine séance.

A cette séance viendront aussi les communications de M. Lecocq sur la question : *Où est l'emplacement du tombeau de Fulbert, évêque de Chartres au XIe siècle*, et de M. Person sur la question : *Présenter une carte climatologique d'Eure-et-Loir, avec indication des stations météorologiques auxquelles on pourrait attacher un observateur*.

S'occupant ensuite de la séance générale qui a lieu chaque année au mois de mai, M. le Président annonce que M. Dognée de Villers, malade en ce moment, ne peut venir parler à cette séance, ainsi que cela avait été convenu. Il demande quelles sont les personnes qui auraient un travail tout prêt. M. Salmon offre de faire un exposé scientifique sur la vision; M. Lecocq promet de lire un travail sur le tombeau de Fulbert; M. Joliet, une pièce de vers. La séance est fixée pour le jeudi 19 mai.

M. de Vésian demande qu'il soit fait un tirage à part des mémoires lus à la séance générale. Après une courte discussion à ce sujet, l'assemblée adopte la proposition, ce tirage à part devra paraître avant les procès-verbaux, être distribué aux personnes étrangères à la Société, et le Bureau décidera le nombre d'exemplaires qui devra être imprimé.

M. le Président annonce que l'excursion à Montireau aura lieu le mardi 17 mai ; que MM. Durand, Laigneau, Lecocq, Lorin et Met-Gaubert sont désignés pour faire partie de la Commission ; que chacun pourra se joindre à ces Messieurs. Ce jour-là, sera décidé le jour de l'excursion à Houx, à laquelle M. Lefèvre devra prendre part.

M. le Secrétaire lit le rapport suivant de la Commission d'Archéologie et d'Histoire.

« Étaient présents : MM. Bost, faisant fonctions de Président, Barois et Lecocq, secrétaire.

» Causerie sur les divers emplacements des Ambons, des Jubés et des Chaires à prêcher, et leurs situations diverses dans les églises.

» Il est proposé que le Bureau organise un service d'enquête, au sujet des travaux de terrassements qui s'opéreront dans notre département, pendant l'exécution des chemins de fer déjà en voie d'opération, pour les cas où il serait rencontré, soit des voies antiques, soit des substructions, ou fait des découvertes de médailles ou autres objets intéressant l'histoire locale et l'archéologie. »

Ce rapport est approuvé; la proposition qu'il contient est adoptée.

Commission des sciences. La réunion n'ayant été qu'une longue causerie scientifique, sans proposition formulée, il n'y a pas de procès-verbal.

M. le Secrétaire lit le rapport suivant de la Commission de Littérature et des Beaux-Arts.

« Étaient présents : MM. P. Durand, président, Barois, Ph. Bellier, Bost, Le Blanc, Morin, Le Proux, Rémond et Lecocq, faisant fonctions de secrétaire.

» Causeries sur les superstitions locales et sur les fontaines miraculeuses.

» Réclamations sont faites sur l'absence de quelques livraisons des périodiques de la Société, non inscrites au registre d'emprunt. Il est également signalé que quelques ouvrages prêtés, mais inscrits, sont absents de la Bibliothèque, depuis trois ans. Prière est faite au Bureau d'y aviser. »

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. l'abbé Genet, vicaire de Saint-Pierre à Chartres; présenté par MM. Lecocq et l'abbé Duteyeul.

SÉANCE DU 12 MAI 1870

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président annonce la mort d'un de nos confrères M. Groisy, de Châteaudun; il laisse inachevé un travail important qu'il destinait à la Société. M. le Président exprime ses regrets de cette perte prématurée et l'assemblée entière s'y associe.

M. le Président annonce qu'il a reçu des conservateurs de la bibliothèque Mazarine, une lettre dans laquelle on demande pour cette bibliothèque un exemplaire complet des publications de la Société.

Quelques volumes sont épuisés; mais aux termes du règlement, il y a une réserve de dix exemplaires destinés aux circonstances exceptionnelles; ne serait-ce pas le cas de toucher à cette réserve, en présence de l'intérêt considérable que nous avons à voir nos Mémoires conservés dans un dépôt de cette importance, si connu des travailleurs? Ne pourrait-on pas demander en échange quelques volumes qui viendraient augmenter notre propre bibliothèque? L'assemblée accepte la proposi-

tion qui lui est soumise; elle désire provoquer un échange, si cela est possible.

La séance générale du 19 mai se tiendra dans une salle de la Mairie, que l'administration a bien voulu mettre à notre disposition, la salle Sainte-Foy n'étant pas libre ce jour-là.

M. Rivière, instituteur à Prunay-le-Gillon, vient informer la Société que des travaux considérables se font dans l'église de sa commune; par suite de ces travaux, des pierres et des bois sculptés vont se trouver sans destination; ils auraient peut-être de l'intérêt à être conservés, et la fabrique et le Conseil municipal sont d'accord pour en faire hommage à la Société.

L'assemblée remercie M. Rivière de sa communication si bienveillante, et décide qu'une commission nommée par le Bureau se rendra à Prunay-le-Gillon.

A une séance précédente, il avait été décidé que le Bureau présenterait, dans les lettres de convocation pour les élections à la présidence, une liste de trois candidats; dans le cas où il ne pourrait la former, il reviendrait devant la Société. C'est ce qui arrive : après de nombreuses démarches auprès d'une douzaine de personnes, au moins, le Bureau n'a pu en trouver aucune qui consentît à se laisser porter sur la liste. Peut-être parmi elles, quelques-unes accepteraient le mandat, si elles étaient élues, mais elles ne veulent pas en courir la chance. Faut-il revenir aux anciens errements, et convoquer pour les élections, sans aucune indication de candidats, chacun reprenant sa liberté d'action pour tâcher de faire passer celui de son choix; faut-il au contraire revenir à une idée précédemment émise, d'une élection à deux degrés, les membres présents à une première assemblée, votant une première liste, dans laquelle les trois noms ayant le plus de voix seraient portés comme candidats aux élections générales. Dans ce cas, les élections générales devraient être reculées au mois de juillet, le temps manquant pour une nouvelle réunion avant la séance de juin.

Après une courte discussion, l'assemblée décide qu'un premier vote préparatoire aura lieu à la séance de juin, que les trois noms qui auront le plus de voix seront désignés sur les lettres de convocation à l'élection définitive qui aura lieu à la séance de juillet.

M. de Vésian pose la question suivante : Il y a entre les riverains de l'Eure et les usiniers établis sur la rivière, un procès dans lequel une des parties s'appuie sur une sentence du Baillage de Chartres de 1632. Cette sentence, du plus haut intérêt puisqu'elle règle les rapports d'usiniers et riverains, a été citée souvent, mais elle ne se retrouve plus. Quelqu'un en aurait-il connaissance ? Des recherches ont été faites au greffe de Chartres, dans les Archives départementales, mais inutilement. — M. le Président croit qu'elle doit se trouver dans les archives de M. l'Ingénieur en chef, il croit aussi qu'il doit y en avoir une autre, sur la matière, de 1482, qui doit se trouver dans les archives de M. l'Ingénieur particulier.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 2e et 3e trimestres de 1869. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 4e série, tom. Ier. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société Académique du département de l'Oise, tom. VIII, 2e partie. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, des Sciences et Arts, séant à Douai, 2e série, tom. IX. (Envoi de la Société.)

SÉANCE GÉNÉRALE DU 19 MAI 1870.

Présidence de M. Merlet.

La séance est ouverte à une heure dans la salle des délibérations du Conseil municipal, à la Mairie. Plusieurs personnes étrangères à la Société assistent à cette réunion.

Après un discours de M. le Président, qui résume les travaux faits par la Société pendant l'année qui vient de s'écouler, l'assemblée écoute avec le plus vif intérêt un mémoire de M. Lecocq

sur l'emplacement du tombeau de l'évêque Fulbert, et une pièce de vers de M. Joliet sur les États-Généraux de 1789.

M. Salmon termine cette séance par une leçon sur les organes de la vue. L'assemblée témoigne par ses applaudissements du plaisir que lui a causé le savant professeur, et après quelques mots de remerciement de M. le Président, la séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 2 JUIN 1870.

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

L'ordre du jour appelle le vote préparatoire décidé à la dernière séance, pour arriver à former une liste de candidats à la présidence de la Société. Mais comment procéder à ce vote? Plusieurs avis sont émis. On propose de ne voter qu'un nom, et les trois membres qui auront obtenu le plus de voix seront portés comme candidats. Mais il est à craindre qu'une seule personne ait une certaine majorité, et qu'ensuite viennent un grand nombre de noms n'obtenant qu'une ou deux voix, ce qui forcerait à mettre sur la liste tous ceux qui se trouvent *ex æquo*. On propose de porter trois noms sur chaque bulletin de vote; mais il pourrait arriver que beaucoup de bulletins portassent trois fois le même nom, ce qui donnerait le même résultat que dans le cas précédent. — Il est alors décidé qu'on fera trois tours de scrutin, qu'à chaque tour le nom qui aura obtenu la majorité absolue sera porté sur la liste. Dans le cas où aucun nom ne réunirait la majorité absolue, il serait procédé à un second tour, où la majorité relative suffirait.

On procède au vote.

Au premier tour, sur 18 votants, majorité 9 voix :

M. Paul Durand a obtenu 9 voix, M. Barois, 2, MM. Salmon, A. Lefebvre, Boy, Famin et Merlet, chacun 1.

M. Durand est déclaré candidat.

Au second tour, 19 votants : majorité 10 voix :

MM. de Vésian, A. Lefebvre et Famin, chacun 3 voix; MM. Barois, Boy et Salmon, chacun 2 voix; MM. Durand, Martin et Met-Gaubert, chacun 1.

Il n'y a pas de résultat, aucun nom ne réunissant la majorité absolue.

Au troisième tour, 20 votants, la majorité relative suffit.

M. de Vésian, 7 voix, M. Famin, 5, M. A. Lefebvre, 4, M. Barois, 2, MM. Salmon et Met-Gaubert, chacun 1.

M. de Vésian sera porté candidat.

Au quatrième tour, 22 votants, majorité 11 voix :

M. Famin a obtenu 10 voix, MM. A. Lefebvre et Barois, chacun 5 voix; M. Salmon, 1.

Aucun nom ne réunissant la majorité absolue, il n'y a pas de résultat.

Au cinquième tour, 22 votants; la majorité relative suffit :

M. Famin réunit 14 voix, M. Barois, 3, M. A. Lefebvre, 2, MM. Met-Gaubert et E. Lefèvre, chacun 1.

M. Famin sera porté candidat.

La liste des candidats sera ainsi arrêtée : MM. Paul Durand, de Vésian, Famin.

M. Paul Durand lit un rapport sur l'excursion faite à Montireau.

M. Merlet dit que M. le curé de Montireau demande l'appui de la Société pour obtenir soit de la Préfecture, soit du Ministère des Beaux-Arts, un secours pour lui venir en aide dans ses travaux. Ne serait-ce pas le cas de faire ce qu'on a fait pour Meslay-le-Grenet, il y a quelques années? Demander une subvention au Ministère et à la Préfecture et l'autorisation de faire une loterie? Les vitraux de Montireau ont un véritable intérêt puisqu'ils représentent les membres de la famille des seigneurs de Montireau pendant plus d'un siècle. Si on obtient quelque chose, on aura certainement de l'influence dans la direction des travaux. Veut-on autoriser le Bureau à faire des démarches à la Préfecture et au Ministère?

M. Lecocq demande que, pour avoir une part plus active dans la direction des travaux, la Société vote des fonds. On répond

que la Société créerait ainsi un précédent qu'elle ne pourrait peut-être pas toujours soutenir.

L'assemblée consultée adopte la proposition de M. Merlet et ajourne celle de M. Lecocq.

M. Ph. Bellier de la Chavignerie lit un rapport sur une visite à Prunay-le-Gillon.

« Messieurs,

» A votre dernière séance, M. Rivière, instituteur à Prunay-le-Gillon, est venu vous annoncer que l'église de ce village allait être profondément modifiée, que, par suite de ces travaux, un certain nombre de pierres et de bois sculptés seraient sans emploi, et que la Fabrique et la Commune étaient d'accord, pour offrir à la Société ceux de ces objets qu'elle jugerait utile de conserver. Vous nous avez chargés, M. Marchand et moi, de faire un choix en votre nom, et nous avons été, le 16 mai dernier, accomplir à Prunay cette mission dont je viens vous rendre compte.

» Nous nous sommes aussitôt mis en rapport avec MM. l'instituteur et le curé, qui nous ont conduits à l'église. C'est un grand vaisseau du XIVe siècle en assez mauvais état, ayant déjà subi de nombreuses restaurations. Il est voûté en bardeaux de bois, supportés par une charpente apparente très-ornée, qui semble du XVe siècle. Cette voûte et cette charpente vont être supprimées pour être remplacées par une voûte en briques. Notre première impression fut qu'il était fâcheux de détruire cette charpente produisant un bel effet à la place qu'elle occupe, mais en présence d'un plan bien arrêté, d'un devis voté déjà, et de travaux en cours d'exécution, toute observation étant inutile, nous nous sommes bornés à constater qu'elle se compose d'entraits terminés par des têtes de lion, assez grossières, de poinçons, entourés de rubans et de motifs d'ornementation parmi lesquels des gerbes, enfin de clefs chargées de griffons, notamment; quatre d'entre elles portent des écussons de familles, probablement du pays, mais que nous n'avons pu reconnaître, sauf celui de la famille de Deux-Ponts. Ces clefs seules nous ont paru bonnes à conserver, aussi avons-nous demandé à M. le Curé de vouloir bien nous les réserver, ce qu'il nous a promis de faire, si elles ne doivent pas être remises en place,

au-dessus de la voûte nouvelle en briques. Dans ce cas, M. l'instituteur nous a promis sur ces armoiries, un travail avec des dessins.

» Les croisées ont été refaites à différentes époques, et dans des dimensions différentes, comme cela arrive souvent dans les églises de nos campagnes; elles vont être ramenées au même modèle, garnies de trèfles et meneaux, mais aucune d'elles n'offre de pierres intéressantes, n'étant pas même moulurées : il n'y a qu'une seule verrière, qui sera gardée. La porte et le clocher qui la surmonte ne subissent aucune modification.

» Ce qui nous a paru le plus intéressant, ce sont les pierres tombales; il y en a plusieurs. Une d'entre elles, déjà enlevée, malheureusement cassée en plusieurs morceaux, est très-curieuse. Elle représente un chevalier et sa femme, très-bien conservés, mais sans inscription. Le chevalier porte un écu armorié qu'on nous a dit être de la famille de Deux-Ponts. Deux autres sont en grande partie couvertes par les bancs; on ne peut encore lire les inscriptions, ni discerner le sujet des gravures; deux fragments ne paraissant pas appartenir à une même tombe sont aussi en partie cachés par les bancs; ils portent des gravures et des inscriptions qu'on ne peut encore reconnaître. Une dernière enfin, du siècle dernier, n'est qu'une inscription sans importance. Ces pierres nous ont paru mériter d'être conservées, et le meilleur moyen de le faire serait de les incruster dans les murs à construire à la nouvelle église, c'est le conseil que nous avons donné à M. le Curé, il ne sait pas encore s'il le pourra faire. Mais en cas d'affirmative, il est bien entendu que M. l'instituteur en prendra un estampage qu'il joindrait au mémoire qu'il doit faire sur l'église de Prunay; dans le cas contraire, ces pierres seront données à la Société, M. le Curé nous l'a promis.

» Tel est, Messieurs, le résultat de notre mission : quatre clefs de charpente armoriées, cinq pierres tombales et deux fragments, nous ont paru avoir de l'intérêt pour vous. Ces objets vous seront donnés si on ne les conserve pas dans l'église; ils seront copiés ou estampés par l'Instituteur, qui vous enverra copies et estampages joints à un mémoire qu'il se propose de vous adresser.

» Je ne puis terminer ce rapport sans signaler à la Société l'existence à Prunay de fonds baptismaux en pierre, que M. le

Curé estime être du XIIIe siècle, mais qu'il se propose de conserver. »

M. Merlet objecte que la famille de Deux-Ponts, indiquée au rapport, n'a pas existé dans la commune de Prunay, rien ne le constate. M. Bellier répond qu'il tient ce renseignement de M. l'instituteur de Prunay, qui lui a affirmé avoir reconnu les armoiries.

M. Lecocq ajoute que déjà, dans les réponses au questionnaire, M. Rivière avait donné des dessins des pierres tombales de Prunay.

M. le Président annonce avoir reçu de Coulombs une lettre qui l'informe qu'on a découvert dans cette commune une très-intéressante pierre tombale d'un curé du XIIIe siècle. M. Rousseau a dû en prendre l'estampage.

A ce sujet, il rappelle que la Société a l'intention de publier un travail sur les pierres tombales du département. M. de Boisvillette avait fait réduire quelques-unes de ces pierres, mais on ne peut plus retrouver ces dessins. On pense qu'ils doivent être chez M. Larue qui a quitté le pays.

M. de Boisvillette avait aussi fait prendre les copies des dessins des églises du département, qui se trouvent à la Préfecture. Mgr l'évêque a fait faire par les curés un travail sur chaque église : on pourrait consulter ces mémoires. Quelques-uns sont très-intéressants.

M. Person fait un rapport sur la climatologie du mois.

Il n'y a pas de travaux des commissions.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. le vicomte d'Anthenaise, à Montireau ; présenté par MM. Merlet et Met-Gaubert.

Lanctin, instituteur à Belhomer ; présenté par MM. Merlet et Met-Gaubert.

OBJET OFFERT A LA SOCIÉTÉ.

Sceau trouvé à Bréchamps. *Empreinte en cire.*

SÉANCE DU 16 JUIN 1870.

Présidence de M. MERLET.

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après quelques observations.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Vésian, qui annonce sa nomination, comme receveur particulier à Lure, témoigne ses regrets de ne plus pouvoir prendre personnellement part à nos travaux, et exprime le désir d'être nommé membre correspondant. L'assemblée adopte cette dernière proposition.

Il est ensuite donné communication d'une lettre de M. le Président de la Société archéologique du Vendômois qui annonce qu'un Congrès archéologique aura lieu dans cette ville, en juin 1871, avec exposition artistique, industrielle et horticole. A ceux qui le désireraient, prière d'y assister en aussi grand nombre que possible.

A propos de la demande d'une pétition au Préfet de la Seine, relativement aux Arênes de la rue Monge à Paris, MM. d'Amécourt et Le Proux présentent quelques observations accueillies avec un vif intérêt. — La question est ajournée.

M. de Vésian sollicite la nomination d'un autre candidat à la présidence de la Société, et destiné à le remplacer. Après quelques observations, l'assemblée adopte le vote au scrutin, en décrétant le maintien d'un seul candidat.

Au premier tour de scrutin :

6 voix pour M. Barois, 4 pour MM. Salmon et Marcille, 3 pour M. A. Lefebvre, 1 pour M. Boy.

Au second tour :

9 voix pour M. Marcille, 6 pour M. Barois, 2 pour M. Salmon.

M. Marcille est déclaré candidat à la présidence avec MM. Paul Durand et Famin.

La parole est donnée à M. de Vésian sur la communication qu'il se proposait de faire à la Société relativement à la rupture des essieux dans les trains de chemins de fer.

A la suite de cette communication, M. de Vésian répond à quelques objections et observations présentées par MM. Famin, Salmon et Barois.

M. Le Proux transmet des renseignements sur le travail que vient de faire paraître M. Beulé, dans la *Revue des deux Mondes*, concernant Pompéi et Herculanum.

Le savant professeur d'archéologie près la Bibliothèque impériale, ayant choisi pour sujet de son cours en 1870 Pompéi et Herculanum, est allé étudier sur place les restes de ces villes fameuses, et, à son retour, a publié dans la *Revue des deux Mondes* sur le terrible événement qui bouleversa le golfe de Naples en l'an 79 des recherches dont l'analyse m'a paru devoir intéresser la Société.

Sous ce titre : *L'Ancienne Campanie et le Vésuve primitif*, M. Beulé, dans la première partie de son travail, se reporte avant l'éruption et reconstitue l'aspect du golfe de Naples avant les bouleversements produits par le réveil du volcan. Tout le monde connaît soit *de visu*, soit par ouï-dire, le spectacle enchanteur que présente aujourd'hui encore la baie au fond de laquelle est assise l'antique Parthénope. L'observateur, placé au milieu, voit à sa droite Pausilippe et les villas qui surplombent la mer, à sa gauche Naples qui s'allonge au pied des collines que domine le Vésuve couronné presque toujours de flammes ou de fumée, puis plus loin Castellamare et la pointe de Sorrente, enfin au lointain, dans la mer bleue, les masses ombragées de Capri et d'Ischia. Ce paysage, qui rivalise avec les plus beaux d'Europe, devait avoir encore plus de charme et de grâce quand le Vésuve refroidi depuis des siècles était couvert de vignes et de bois et quand les découpures du rivage n'avaient pas été comblées par les tremblements de terre et les coulées de lave. Les habitants de ces rivages fortunés étaient les Osques, peuple guerrier et agriculteur, qui, sous l'influence du climat et du contact de nombreux étrangers, perdirent graduellement leurs mœurs rudes et recherchèrent les plaisirs et les arts. Cependant la race autochtone conserva une physionomie bien tranchée : malgré les établissements des Phéniciens qui apportent le commerce, des Grecs qui fondent Cannes, Parthénope, Herculanum, malgré l'asservissement de la Campanie au joug

des Romains, les caractères physiques et moraux ont persisté jusque dans les Napolitains de nos jours. Les Romains eurent grand'peine à contenir les populations du golfe de Naples, et la terrible soudaineté avec laquelle les Campaniens modernes ont souvent secoué la domination de l'étranger, Sarrazins, Espagnols, Français, Bourbons ou Bonaparte a prouvé qu'ils pratiquent, comme leurs ancêtres, l'art des émeutes et des révolutions. Une autre particularité digne de remarque, c'est que la prodigieuse mobilité d'impressions dont est doué le Napolitain, son amour pour les jeux, les spectacles de tout genre, que tout le monde a pu observer, les anciens l'avaient observée, et les farces que nous avons vu jouer au théâtre *San-Carlino* de Naples dérivent des *Atellanes*, comme le *Pulcinella* moderne descend du *Maccus* antique.

Voilà le peuple qui, au premier siècle de notre ère, couvrait le pays environnant le Vésuve alors froid et calme, mais qui avait cependant dans les siècles antéhistoriques donné des preuves de sa terrible puissance. Toute cette région est en effet volcanique; c'est un fragment de cette longue ligne de volcans qui s'étend de l'Asie-Mineure aux rives de l'Océan, les uns éteints, les autres en activité. C'est à l'époque quaternaire qu'on peut faire remonter les dernières éruptions du Vésuve, il avait couvert la contrée de laves que la végétation avait fini par dissimuler. M. Beulé, se fondant sur la persistance des villes à se reconstruire à la même place, témoin *Torre del Greco* onze fois détruit et onze fois rebâti, se demande si une Pompéi antéhistorique ne gît pas sous celle que nous connaissons, comme la ville retrouvée sous la pouzzolane dans l'île de Santorin. Quoi qu'il en soit, à l'époque qui nous occupe, le Vésuve était endormi depuis longtemps. Cependant des frémissements convulsifs venaient parfois indiquer qu'il vivait toujours. Des tremblements de terre se faisaient sentir de temps en temps. Le plus terrible fut celui de l'an 63 : le 5 février, Pompéi fut entièrement renversée, et faillit n'être point rebâtie. Cet événement pour nous aussi est infiniment regrettable, car au lieu de la vieille cité où toutes les générations avaient laissé leur trace, l'ensevelissement de l'an 79 ne nous a légué qu'une ville toute neuve, ville décorée par un art alors en pleine décadence.

Les Témoins et les Victimes, tel est le titre de la deuxième partie de l'étude de M. Beulé. Nous avions vu la scène, voici le drame. Pour le connaître il faut écouter le récit des témoins et le contrôler par la découverte des victimes. Nous ne suivrons pas M. Beulé dans l'énumération des phénomènes qui accompagnent une éruption. A Pompéi, elle s'annonça d'abord par une colonne immense de fumée qui apparut le 23 août 79. Le lendemain, des tremblements de terre, des cendres, enfin des pierres ponces. Le témoin est Pline dont le récit est connu de tous et sur lequel nous n'insisterons pas, pour nous occuper plus au long des victimes. Elles ne furent pas aussi nombreuses qu'on pourrait le supposer dans un pareil cataclysme. On a trouvé dans le tiers de la ville aujourd'hui connu environ 600 squelettes, on en découvrira probable-

ment 1,500 en tout, c'est-à-dire le dixième de la population totale. En examinant quel fut leur genre de mort, nous saurons quels phénomènes se produisirent. Le tremblement de terre est signalé par l'écrasement sous des murs ou des colonnes d'un certain nombre d'habitants. Un Pompéien, qui, sans doute pour se protéger des ponces lancées par le volcan, s'était abrité sous la saillie d'un arc de triomphe, fut tué par la chute d'une statue en bronze de Néron qui surmontait le monument et sous laquelle on a recueilli ses ossements. Une autre cause de mort fut la réclusion volontaire ou forcée. Les Pompéiens qui s'enfuirent en plein air furent presque tous sauvés. D'autres, espérant la cessation prochaine du fléau, s'étaient réfugiés dans des bâtiments dont la solidité leur inspirait confiance. Ainsi un homme s'était réfugié avec son chien dans une cave bien fermée et dans laquelle on a reconnu plus tard que rien n'avait pénétré. Mais quand il voulut ouvrir la porte, elle était comme murée par les cendres et les ponces et il ne put quitter le souterrain, et la mort horrible par la faim fut la conséquence de son imprudence. L'homme mourut le premier, le chien, après avoir prolongé son existence aux dépens du cadavre de son maître, comme on l'a reconnu aux ossements épars çà et là et rongés, finit par succomber. Les exemples de ce genre de mort sont assez fréquents, le plus connu est celui de la maison dite de *Diomède*. Dix-sept personnes, femmes et enfants, s'étaient réfugiées avec des vivres dans un vaste cellier, mais la situation de cette construction en contre-bas de la colline où se trouve la ville devait entraîner leur perte. Lorsque à la pluie de cendres et de ponces, succédèrent des torrents d'eau provenant de la condensation des vapeurs lancées par le volcan, des flots de boue se précipitèrent par les ouvertures du cellier et les malheureux qui y étaient enfermés périrent misérablement étouffés. Quand plus tard la boue se sécha, elle forma un moule excellent qui reproduisit fidèlement les formes qu'elle enveloppait et qui firent l'admiration de ceux qui découvrirent cette maison. Quelques morceaux sont conservés au Musée de Naples.

La réclusion forcée fit quelques victimes : ainsi les gladiateurs mis aux fers dans la prison de leur caserne, et surtout les animaux domestiques, chiens, chèvres, tortues; peu de chevaux qui servirent sans doute à la fuite de leurs propriétaires; pas de chats, leur instinct les ayant probablement avertis.

Enfin une troisième cause de mort fut les gaz délétères, sortis du volcan ou des fissures du sol : l'acide carbonique plus lourd que l'air, qui occasionna sans doute la mort de Pline l'Ancien, qui commit l'imprudence de vouloir se coucher; les hydrogènes sulfurés aussi méphitiques : c'est à l'action de ces gaz qu'est due la mort de Pompéiens qui avaient échappé aux ponces, et qui, saisis dans leur fuite, tombèrent asphyxiés sur les voies publiques où la cendre vint les recouvrir. C'est sur ces victimes qu'on a appliqué pour la première fois un procédé de moulage qui a renouvelé l'avenir des fouilles. M. Fiorelli, le savant directeur des travaux de Pompéi, rencontrant le 5 février 1863 une cavité parais-

sant présenter des formes humaines, y fit couler du plâtre qui, en se durcissant, reproduisit le moulage d'un homme à l'agonie. A partir de ce moment, ce procédé fut appliqué en grand, et le musée particulier de Pompéi contient un certain nombre de reproductions d'hommes ou de femmes surpris dans les dernières convulsions de la mort. M. Beulé en fait une admirable description où j'ai retrouvé les impressions pénibles qu'avait excitées en moi l'aspect saisissant de vérité de ces statues d'agonisants.

Tout était consommé : le volcan avait fait son œuvre et la nature reprit son calme si terriblement troublé. Quel fut le sort de Pompéi et d'Herculanum? c'est ce que recherche M. Beulé dans son troisième article.

Herculanum est entièrement disparu, enfoui sous les produits volcaniques. Mais à Pompéi il n'en fut pas de même, les ponces et la cendre ne s'élevèrent qu'à une hauteur d'environ cinq mètres, l'étage inférieur fut seul enseveli et les premiers devinrent rez-de-chaussée. Il ne fut pas difficile aux malheureux survivants, qui reçurent quelques secours de l'empereur Titus, de venir reconnaître l'emplacement de leurs demeures et rechercher leurs objets précieux. Un grand nombre de maisons furent ainsi fouillées; on les reconnaît bien vite aux trous pratiqués à même les cloisons pour éviter aux chercheurs le détour des couloirs. Les habitations seules dont les propriétaires avaient péri dans l'éruption fournissent aux explorateurs modernes des découvertes importantes.

Mais les Pompéiens cette fois ne songèrent pas à une reconstruction; ils s'établirent non loin de là dans une sorte de village qui finit par disparaître comme les restes de la vieille cité dont le nom même fut oublié. En 1592 seulement, l'architecte Fontana traçant un canal d'aqueduc, qui existe encore, traversa Pompéi sans en reconnaître la présence. Enfin, en 1748, l'ingénieur Alcubierre fit dégager les premiers édifices qui revirent la lumière. Mais les travaux marchèrent lentement et d'après de mauvais procédés. Pendant l'occupation des Français, ceux-ci, comme à Rome, comme partout, on peut le dire sans vanité nationale, donnèrent aux recherches de la science et de l'art une grande extension, qui malheureusement disparut avec eux au retour des Bourbons. Ceux-ci reprirent les anciennes traditions qui durèrent jusqu'à l'établissement du royaume d'Italie. Dès lors, sous l'habile direction de M. Fiorelli, tout fut transformé. D'abord la ville fut close et les visiteurs ne purent plus y circuler qu'accompagnés de gardiens, ce qui prévint les actes de vandalisme trop fréquents jusqu'alors. Puis un nouveau système de fouilles fut inauguré. Au lieu d'attaquer les cendres par la base, ce qui les faisait écrouler au détriment des objets fragiles qu'elles contenaient, on les enleva couches par couches en commençant par la superficie. Les constructions existantes furent soutenues, les peintures restaurées. Enfin une application en grand du procédé de moulage a permis de reproduire une foule d'objets de bois qui étaient tombés en poussière. Ainsi des balcons, des escaliers, un superbe triclinium garni de bronze ciselé qu'on voit au

musée de Naples, enfin un coffret qui permit de préciser pour la première fois l'usage d'une infinité de tubes en os percés de trous latéraux qu'on rencontrait sans cesse dans les fouilles et qu'on appelait faute de mieux des morceaux de flûtes, et qui étaient tout simplement des charnières qui apparurent prises dans le plâtre représentant le coffret.

On voit quels trésors fournit Pompéi à l'artiste et à l'archéologue; on en a trouvé et on en trouvera bien d'autres à Herculanum. Cette ville, fondée par les Grecs, était animée du goût des plaisirs et de l'art; elle fut ensevelie tout entière dès le premier jour et ses habitants ne purent revenir la fouiller comme ceux de Pompéi. L'opinion commune était que la ville avait péri sous des masses de laves incandescentes; mais c'est là une erreur qu'une observation attentive permet de démentir. Il n'y a pas un atôme de lave dans Herculanum; ce qui le prouve, c'est l'état de conservation étonnante d'une foule d'objets que la chaleur eût absolument détruits. Les marbres, les matières d'or et d'argent se retrouvent entiers, les bronzes ont une belle patine verte qui, dans les musées de Naples, les fait distinguer au premier coup d'œil de ceux de Pompéi qui sont bleus. Les peintures ne sont pas altérées, les bois sont passés à l'état de lignite, des papyrus, des noix, des amandes, du blé ont conservé leur forme; enfin dans la rue qu'on a dégagée, on n'a pas rencontré de lave. Herculanum repose sous des masses de cendres liquéfiées puis durcies. Le Vésuve, après avoir vomi des nuages de cendres qui retombèrent sur tous les environs, produisit ensuite de grandes quantités de vapeurs qui retombèrent en pluie; en outre les deux rivières qui entouraient Herculanum, repoussées de la mer par cet exhaussement du rivage qui empêcha les galères de Pline d'aborder au port, refluèrent dans la ville qui fut ensevelie sous 20 mètres de boue. C'est cette boue durcie par les siècles qui a passé longtemps pour de la lave, qui provint seulement d'éruptions postérieures. Sur cette couche sont construites aujourd'hui les villes de Portici et de Resina. La première trace de la ville disparue fut rencontrée seulement en 1684, où un boulanger, perçant un puits, descendit juste au milieu du théâtre. On trouva un certain nombre de statues qui furent envoyées au roi. En 1720, le prince d'Elbeuf, cherchant des objets d'art, fit fouiller, comme une mine, par de longs boyaux, plusieurs habitations qu'on remplissait au fur et à mesure des déblais. Ce n'est qu'en 1828 qu'on a commencé des recherches à ciel ouvert, une rue des faubourgs a été déblayée et a fourni beaucoup d'objets intéressants; mais la découverte la plus importante a été celle d'une riche villa où on a trouvé une grande quantité de papyrus, que les savants de Naples déroulent avec des précautions infinies, puis des bronzes et des marbres de premier ordre, aujourd'hui l'orgueil du musée de Naples.

A la vue de tous ces trésors, M. Beulé arrive bientôt à une conclusion qui est celle de tous les visiteurs de Pompéi et d'Herculanum. Ce n'est plus Pompéi la ville des marchands qui doit absorber les ressources et les efforts de M. Fiorelli, il faut qu'il les applique à Herculanum. Pompéi

une fois découverte disparaîtra fatalement sous l'effort du temps, il faut donc laisser à nos descendants le plaisir d'en découvrir encore quelques portions. Herculanum au contraire était la ville du luxe et de l'élégance : en reportant sur elle le crédit dont il dispose, M. Fiorelli, avec son expérience consommée de ce genre de travaux, ne peut manquer d'obtenir des résultats d'une importance capitale pour l'histoire, l'archéologie et les arts ; et les visiteurs charmés partageront leur admiration entre les deux victimes du Vésuve que la science aura ressuscitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1870.

Présidence de M. MERLET.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Saulcy, président de la Commission de la topographie des Gaules. M. de Saulcy demande le concours de la Société pour la révision, en ce qui concerne le département d'Eure-et-Loir, de la carte des Gaules au Ve siècle.

La Société, après délibération, décide qu'elle s'occupera de ce travail, et que plusieurs de ses membres seront commis à cet effet.

M. René d'Amécourt lit un rapport sur les arènes de la rue Monge à Paris :

Quand on arrivait à Lutèce, venant de Rome, d'Arles, de Lyon, de Sens, le premier monument que le voyageur rencontrait à sa gauche était l'amphithéâtre.

Assis sur le versant de la colline (*Mons Lucotitius*), le contrefort avancé du petit plateau situé entre les vallées de la Bièvre et de la Seine, un vaste horizon s'étendait à ses pieds. Toute la ville gallo-romaine était sur les penchants de la montagne Sainte-Geneviève. La Cité, l'île avait été occupée par les Gaulois avant César, mais les Romains avaient adopté ce qui s'appelle aujourd'hui le quartier Latin ; là, étaient le palais, le camp, le théâtre, l'amphithéâtre, et les eaux de la Bièvre amenées par l'aqueduc d'Arcueil se distribuaient entre ces divers monuments et les habitations romaines

La situation des arènes était donc admirablement choisie : du sommet des gradins, la rue embrassait, au nord, l'île de la Cité gauloise et l'immense forêt (*nemus de Borerito*) dont il ne reste plus aujourd'hui que les bois de Vincennes et de Boulogne; à l'horizon, se dressait la montagne de Mercure couronnée par un temple de ce dieu, dont les colonnes existent encore dans l'église de Montmartre. En avant de la forêt, un vaste marécage; au delà, en allant vers l'est, une villa romaine (*Romainville*); une petite station située au vingtième stade (*Vigenni*), aujourd'hui Vincennes, sur la route de Meaux, puis un château bâti par César pour défendre la presqu'île de Saint-Maur, appelé *Castrum Bagaudarum* parce qu'il fut longtemps le refuge et devint le tombeau des derniers Bagaudes; à l'est, *Doroverñum*[1] aujourd'hui Draveil; enfin, au sud, au fond de la charmante vallée de la Bièvre, une ligne d'arceaux, *Arceoli*, Arcueil, attestèrent les efforts que firent les Romains, à Lutèce comme partout, pour conquérir l'affection des nations soumises, par des travaux d'utilité publique.

Construites sur un terrain en pente, les arènes de Paris avaient nécessité peu de frais; une cuvette creusée dans le sol avait laissé, du côté de la colline, des gradins naturels, et la terre enlevée avait été rejetée du côté de la vallée pour y former des gradins artificiels; de ce côté également auraient dû être construits des murs de soutènement, seul aspect monumental pour l'observateur du dehors. — Une vaste galerie régnait sous les gradins dans cette portion du pourtour et un certain nombre de chambres alternativement rondes et carrées communiquaient avec elle. D'après cette description, on comprend facilement que, du côté de l'ouest, les gradins les plus élevés étaient de plein pied avec le sol extérieur, tandis que du côté de l'est, le sol étant presque au niveau du foudre de l'arène, on avait dû établir des escaliers pour conduire aux gradins. En effet, on a trouvé et détruit, avant que la Société de numismatique n'intervînt, un *Vomitorium*, à la partie nord-est ; si les fouilles se continuent, un semblable sera découvert à la partie sud-ouest.

Une large entrée pour les figurants du cirque existe à l'extrémité septentrionale de l'arène; descendant par une pente de 0m 16 c., son sol est stratifié comme une voie romaine. Les deux murs qui servaient de paroi à cette entrée, sans doute recouverts d'une voûte pour n'interrompre que les gradins inférieurs, donnaient ouverture à deux portes cintrées correspondant aux galeries souterraines dans lesquelles étaient les *Carceres* ou cages des animaux.

Le mur du Podium, admirablement construit, mesure environ 2m 50 c. de hauteur; un couloir circulaire régnait au pied de ce mur, tout autour de l'arène, dont le sol, *area*, était encore à vingt centimètres en contrebas. Une cloison en planches, dont on constate parfaitement les scellements et le travail, séparait ce couloir de l'area. Cette disposition spé-

[1] Draveil, — village voisin de Bonneuil-sur-Marne et d'une haute antiquité.

ciale est encore en usage dans les amphithéâtres de taureaux : c'est un supplément de sécurité pour les spectateurs.

Par les quelques lignes qui précèdent vous connaissez la topographie des arènes, vous connaissez leur architecture, il ne nous reste plus à étudier que leur histoire et les découvertes faites dans leur sein jusqu'à ce jour.

« Les monnaies, ainsi que le disait un de nos savants numismates [1],
» voilà les fidèles témoins qui jetteront la lumière sur nos enquêtes
» archéologiques : là où les pierres sont muettes, les monnaies parlent;
» une monnaie c'est toujours une date, c'est un manuscrit sans inter-
» polation, c'est un monument de l'art, de l'histoire, des mœurs, des
» croyances de nos aïeux. Heureux sont les hasards qui ont fait placer
» à fonds perdus par nos pères ces miettes de leur vie, ces livres inal-
» térables qui enseignent tant de choses en si peu de pages ! »

Seules, puisque les historiens se taisent à cet égard, les médailles nous pourront donc révéler, et la date vers laquelle l'amphithéâtre a été construit et l'empereur sous lequel les premiers jeux ont été donnés; mais elles sont rares et leur peu de conservation, à part quelques-unes, ne nous a permis, jusqu'à ce jour, que de reconnaître des Gratien, des Tetricus, des Gordien III, des Claude le Gothique et des Numérien. La plus ancienne monnaie est un Hadrien; aussi fait-on remonter jusqu'à cet empereur la construction des arènes [2]. Pendant trois cents ans le sang coula dans leurs murs, pendant trois cents ans, l'on trouva un peuple pour s'en assouvir, et ce ne fut qu'en 404 que l'on cessa d'y donner des jeux sanglants, d'après un décret d'Honorius. Deux ans après, en 406, pendant l'invasion des Barbares, les Gaulois prennent les pierres de leurs monuments pour construire des murs de défense; les Parisii détruisent en partie leurs arènes et enlèvent surtout les gradins qui se retrouvent aujourd'hui dans la Lutèce antique.

Cet état de choses demeura jusqu'au jour où Chilpéric apprit par des ambassadeurs qu'il avait envoyés à Constantinople que les jeux du cirque étaient en grand honneur dans cette ville. Aussitôt la pensée d'en donner à Paris germe dans son esprit; il songe aux arènes, mais, au lieu de réparer les murs du Podium et de relever les gradins, il se contente de combler de terre l'amphithéâtre romain et d'y établir un cirque en planches. Les ruines sont désormais ensevelies et conservées sous un épais manteau de terre; aussi nous apparaissent-elles aujourd'hui, dans l'état où elles étaient au temps de Clovis.

Pendant plusieurs siècles, ce cirque de terre créé par Chilpéric au-dessus du cirque de pierres subsista, soit à l'état de théâtre, soit à l'état de place publique ou de marché; puis, peu à peu, des constructions s'élevèrent, jusqu'au jour où un incendie réduisit en cendres ces vestiges de l'ancienne splendeur gauloise. A partir de cette époque, le sol s'éleva

[1] M. le vicomte de Ponton d'Amécourt.

[2] Hadrien régna de 117 à 138.

successivement par des dépôts de matériaux et de terre provenant de démolitions ou de fouilles exécutées dans le voisinage. — Tous ces détails historiques sont révélés par l'étude d'un talus situé à peu près dans la ligne du petit axe de l'amphithéâtre et dont l'élévation ne mesure pas moins de quinze à dix-huit mètres. On sait, en effet, qu'une partie seulement des arènes est découverte et que l'autre partie s'étend sous les murs et sous le jardin d'un couvent voisin. — La nécessité de réserver ce qu'on n'avait pas le droit de fouiller a donc procuré une coupe transversale extrêmement précieuse dans laquelle les diverses couches archéologiques sont aussi appréciables que des couches géologiques ; on les reconnaît à leur aspect et on leur assigne des dates au moyen des médailles qu'elles contiennent. — Les fouilles conduites avec la plus grande sagacité ont fait découvrir un grand nombre de débris de l'architecture du monument, des revêtements peints, des chapiteaux de colonne, des fragments de bas-reliefs, des gradins en pierre avec inscriptions, des médailles, des vases ; mais ce qui, surtout, attire l'attention et la curiosité de tous les visiteurs ce sont les sépultures, au nombre de quatre, découvertes jusqu'à ce jour.

La première était celle d'un homme de très-grande taille, d'environ trente-deux ans ; la tète tournée vers le nord, il était enfoui comme un fossile à près de 0 m. 50 c. dans la glaise du sol vierge de l'arène : à sa droite, sous une dalle, se trouvait un curieux vase gallo-romain en terre blanche et orné de dessins rouges conservés très-intacts. — La terre qui environnait ce squelette contenait un grand nombre de morceaux de charbon et des cendres, comme si l'on eût fait un repas funèbre au moment de l'inhumation.

La deuxième sépulture, peut-être plus curieuse encore, contenait trois squelettes : deux hommes et une femme. Deux des squelettes ont la tête tournée vers le sud, le troisième, un géant, est placé en sens inverse et au milieu, dans une attitude de danse macabre ; sa tête est entre les pieds des deux autres et ses bras posés sur les jambes des squelettes voisins.

Faisons quelques pas plus loin, vers une troisième sépulture : deux femmes, enfouies côte à côte et comme mises à la torture dans une fosse trop étroite, leurs membres s'entrelacent et se tiennent. La main droite de l'une et la main gauche de l'autre, séparées du corps avant la mort ont été enterrées, séparées aussi de leurs bras, sur le bassin des cadavres.

Mais voici qu'à côté se fait une nouvelle découverte ; c'est encore une femme. La fosse, creusée à la hâte, s'est trouvée si étroite qu'elle semble n'avoir reçu qu'à regret le dépôt qu'on lui avait confié ; les épaules se sont rapprochées sur la poitrine, la colonne vertébrale est rompue, et la tête, tellement tournée qu'elle regarde presque en arrière, fait que l'on se demande si elle peut avoir pris cette position sans avoir été détachée au moment de la mort. — La bouche est ouverte d'une manière démesurée et effrayante, comme si la terre eût reçu dans son

sein, vivant encore, ce jouet de l'aveugle barbarie. — Auprès du cou se trouvait un fort beau grain d'ambre ou de topaze. — On attribue également à ce squelette une aiguille d'or et une phalange de doigt engagée dans deux bagues, objets rencontrés à l'endroit précis de la sépulture et ramenés par la pioche quelques jours avant sa découverte.

Mais quels sont ces morts? et à quelle époque remontent-ils? Sur ce dernier point le doute me semble impossible; et, en effet, tous sont ensevelis à la même profondeur, à quarante centimètres environ sous le sol vierge de l'arène et sans qu'aucune trace de fosse apparaisse au-dessus d'eux dans l'épaisse couche de terre rapportée par Chilpéric; tous sont semblablement orientés; mais, supposons un instant leur sépulture de date plus récente; nous savons que Chilpéric a comblé l'arène, qu'il a exhaussé le terrain et que s'il a choisi cet emplacement pour en faire un lieu de sépulture, les fosses faites par lui ne devront contenir que des débris de matériaux et des décombres : or, que rencontrons-nous partout? La terre vierge. Voici donc un premier point bien établi : les sépultures ne peuvent appartenir qu'à la première époque des arènes, c'est-à-dire au temps d'Hadrien et de ses successeurs, alors que les combats et les jeux étaient si goûtés des Romains.

Quels sont-ils?

Des gens morts de mort violente. Ils ont été enterrés par deux ou par trois, le même jour, et, à part le premier squelette qui paraît avoir reçu quelques honneurs funéraires, tous ont été ensevelis à la hâte, dans des fosses peu profondes et trop étroites, comme subrepticement et très-peu de temps après la mort puisque les membres étaient encore souples.

Ce ne sont pas des gladiateurs : nous rencontrons plus de femmes que d'hommes.

Ce ne sont pas des gens assassinés et cachés là par leurs assassins : les uns ont conservé leurs bijoux; les autres ont reçu des marques de respect et d'amour.

Ce ne sont pas des suppliciés pour crimes : les corps des criminels suppliciés étaient chose maudite : personne n'y touchait; les loups les venaient manger la nuit ou bien on les traînait aux gémonies pour en débarrasser le lieu de l'exécution.

Que peuvent-ils être?

Ils sont enterrés dans l'arène même, à la hâte; la même sépulture contient plusieurs corps; il semblerait qu'unis entre eux sur terre par les liens du sang ou de l'amour, ils n'aient pu se séparer après leur mort. — Mais qui mourait dans l'arène? — Tous les gens qu'on jetait aux bêtes, *qui tradebantur bestiis;* — tous ceux dont l'agonie devait être une fête pour les spectateurs et la mort une joie pour les Empereurs : les chrétiens surtout qui, pour les païens, étaient des criminels de lèse-divinité!

Les martyrs payaient d'avance leur sépulture à leurs bourreaux. Sainte Fortunée devant avoir la tête tranchée avec ses frères donna vingt pièces

d'or au bourreau pour que son corps ne fût pas brûlé mais enseveli dans la terre. — L'Egyptien saint Mennas fit une recommandation analogue et ses vœux ne furent point déçus ; car, de pieux chrétiens arrachèrent ses restes aux flammes dans lesquelles ils avaient été jetés et les rendirent à la patrie du martyr, après les avoir enveloppés dans de riches étoffes et embaumés avec des aromates. — Dans les amphithéâtres, quand les chrétiens le pouvaient, ils venaient en silence, la nuit, déterrer leurs frères, conservant le souvenir de leurs précieuses cachettes et se promettant de venir plus tard rendre honneur à leurs martyrs.

Telles sont les découvertes qui intéressent aujourd'hui le monde savant ; telle est probablement la clef du mystère qui nous préoccupe, de ce fait très-rare, sinon unique, de sépultures trouvées dans les arènes. Le soir, après l'agonie des martyrs, après la dispersion des curieux, après la chute du jour, quand les victimes gisaient encore sur le sable rougi de leur sang, des chrétiens qui étaient parvenus à acheter le silence du gardien de l'amphithéâtre, des amis, des parents du défunt venaient pieusement, creusaient à la hâte une fosse et remplissaient ainsi l'un des devoirs que la nouvelle religion conseillait, l'une des principales œuvres de la charité chrétienne !

Ce rapport ne formulant aucune proposition, il n'y a pas lieu de le mettre en délibération.

L'assemblée procède ensuite à la nomination du président.

Il y a 25 membres présents, et 40 votes ont été envoyés par lettres, ce qui donne 65 votants, dont la majorité absolue est de 33.

Le dépouillement du vote donne :

M. Paul Durand, 52 voix, M. Marcille, 8, M. Famin, 3, M. Merlet, 1, M. Met-Gaubert, 1.

M. Paul Durand ayant obtenu la majorité des voix est proclamé président.

M. Merlet remercie en quelques mots la Société qui a bien voulu lui prêter son concours pendant toute la durée de son administration, se porte fort de l'acceptation de M. Paul Durand absent, et cède le fauteuil à M. l'abbé Olivier, vice-président.

M. le Président annonce qu'une place de vice-président de la Société se trouve vacante, par suite de la nomination qui vient de se faire, et propose de procéder à cette élection, à la séance du mois d'août prochain. — Adopté.

Seule la commission des beaux-arts a tenu procès-verbal de sa réunion ; M. Met-Gaubert lit ce procès-verbal.

« Étaient présents : MM. Le Blanc, président, Yves, Lecocq, Bost, Barois, Met-Gaubert.

» La séance est ouverte à trois heures un quart.

» M. Lecocq transmet des renseignements fort intéressants sur les arènes de la rue Monge, à Paris, et sur les travaux qui s'exécutent, en ce moment à Chartres, carrefour Saint-André.

» Le même membre remet en souvenir la proposition qu'il a formulée à une séance antérieure, et ayant pour but de rappeler, sous forme de biographie, les noms des artistes exposant au Salon, faisant partie de notre Société archéologique, nés ou bien ayant domicile réel dans le département d'Eure-et-Loir.

» Ensuite a lieu un entretien sur la bibliographie.

» M. Met-Gaubert rend compte du savant ouvrage que vient de publier, sur l'année géographique (1869), M. Vivien de Saint-Martin. Il donne quelques renseignements sur l'expédition au pôle Nord, préméditée par l'intrépide capitaine Gustave Lambert. Des vœux ardents sont exprimés pour que cette entreprise vraiment *nationale* soit conduite à bonne fin.

» Malgré les tentatives réitérées de plusieurs autres nations et qui n'ont pas eu de résultats, il reste l'espoir que, le moment venu, la France pourra avoir sa part dans la réussite de cette exploration lointaine. C'est le vœu général qui, nous le désirons vivement, aura tôt ou tard son légitime accomplissement.

» La séance est levée à quatre heures et demie. »

Un membre ne s'explique pas comment la Société ne commence pas par faire un compte-rendu des œuvres de ceux de ses membres artistes qui ont exposé au Salon ou ont été l'objet de distinctions, les artistes beaucerons lui semblent ne venir qu'en seconde ligne, et il demande un vote à cet égard. On lui répond que déjà, en juin, la Société a décidé qu'une notice serait faite sur les œuvres exposées au Salon par les artistes nés dans le département, que la commission des Beaux-arts a été chargée de l'exécution de cette décision, dans laquelle ne sont pas compris les artistes membres de notre Société, mais nés en dehors du département, que cela doit faire l'objet d'une seconde

décision. Un membre demande qu'on y ajoute aussi les artistes simplement domiciliés dans le département. Une discussion s'engage sur le mot domiciliés. Entend-on par là un domicile définitif ou simplement passager, comment fera-t-on pour ne pas commettre d'omissions ou d'erreurs?

La proposition est mise aux voix en deux parties :

La première : Comprendra-t-on dans la notice que fera chaque année la commission des Beaux-arts, les artistes membres de notre Société? Oui, à la majorité.

La seconde : Comprendra-t-on aussi les artistes simplement domiciliés dans le département? Non, à la majorité.

La première partie seule est adoptée et renvoyée à la commission des Beaux-arts.

M. Met-Gaubert lit un mémoire de M. Lecocq sur les fouilles du carrefour Saint-André à Chartres.

L'Administration municipale de Chartres, voulant opérer un dégagement de viabilité, entre le Magasin aux fourrages et le pont des Minimes, fit, pour obtenir ce résultat, l'acquisition de huit maisons qui furent totalement démolies, afin de tracer une rue droite dans l'axe des rues de Saint-André et de la Corroierie, et ainsi, faire disparaître la rue courbe de la Barillerie et celle de la fontaine Saint-André.

Remplissant à cette occasion notre rôle de chercheur de vieux ladères de rebut, de tessons de poteries du Moyen-Age et autres vieilleries de même espèce, si estimées des archéologues, nous avons rencontré, sur l'emplacement du carrefour qui se trouve au bas du tertre Saint-Nicolas, au sommet de la rue de la Barillerie et à celui de la descente de l'escalier de la fontaine Saint-André, là où le sol fut abaissé d'un mètre, nous avons, dis-je, rencontré une suite de substructions des plus intéressantes qui avaient été mises à découvert. L'épaisseur, ainsi que la dureté de cette maçonnerie gallo-romaine, nous parut si merveilleuse que, chaque jour, depuis trois mois, nous accomplissons ponctuellement, peut-être aussi machinalement, par habitude, une sorte de pèlerinage de curiosité à ces antiques vestiges de monuments légués par les Romains.

A l'époque même où nous eûmes connaissance de ces découvertes locales, on venait de mettre à jour, à Paris, les Arènes de la rue Monge. Il nous semblait assez naturel que Chartres possédât également les siennes. D'après nos prévisions antérieures, fortifiées des idées identiques de notre collègue M. P. Durand, j'ai cru depuis longtemps, et je crois encore que notre ville, vu son antiquité bien constatée et son importance sous la domination romaine, devait posséder des Arènes, tout aussi bien que les villes de Tours, Gien, Orléans, Reims, Senlis, Lisieux, etc., dans lesquelles ces antiques monuments ont été mis à découvert.

A notre avis, d'après un examen superficiel du terrain, eu égard à sa configuration, leur emplacement aurait dû se trouver devant la façade de l'ancienne église Saint-André (actuellement Magasin aux fourrages). La rue du cloître Saint-André, par sa forme circulaire et l'espèce d'amphithéâtre formé par la croupe du coteau qui s'élève au-dessus de cet emplacement, aidait beaucoup à produire cette illusion et portait à émettre cette opinion. (Depuis, nous avons reconnu que cette côte forme une ligne droite depuis le couvent de la Providence jusqu'à la rue Saint-Julien.) Cette idée pouvait paraître raisonnable, surtout à un homme poussé et dominé par le démon de l'archéologie, lequel semblerait n'avoir d'autre but que de vous faire commettre parfois de grosses bévues, pour la plus grande joie et satisfaction de nos ennemis les novateurs.

Depuis *trois mois* donc!!! nous avons assisté à la lente démolition de ces vieilles murailles, qui ne comptent pas moins de trois à quatre mètres d'épaisseur dans leurs fondations et sont construites avec un mortier de chaux et de sable qui faisait le désespoir de l'entrepreneur, et provoquait de la part des ouvriers force jurons. Là, des coins d'acier frappés par de violents coups de masse avaient de la peine à détacher quelques fragments de maçonnerie. Au-dessus de ces solides fondations existaient des murs édifiés en moellons appareillés régulièrement; ces moellons portaient 10 cent. de hauteur sur 15 cent. de longueur, et étaient également scellés avec ce maudit et inattaquable mortier. A ce point de vue, il me semblerait quasi démontré qu'il aurait bien pu se rencontrer une grande analogie entre le mortier employé par nos pères et leur manière de vivre; ils étaient austères dans leur vie et inébranlables dans leurs résolutions. Si, au contraire, vous mettez en parallèle nos constructions modernes, quel mortier y emploie-t-on le plus souvent? Cela n'a ni corps ni consistance; au moindre choc tout se réduit en poussière.

Nous avons jugé à propos de relever minutieusement et successivement, sur un plan géométral, toutes ces substructions, poussé en cela par la petite gloriole de trouver des Arènes à l'instar de celles de Paris, desquelles Alb. Millaud dit dans son récit[1]:

Plus loin, nous voyons d'autres urnes.
Des grès boiteux ou bien portants,
Quantités de lampes nocturnes
Et des vases.... du même temps.
Puis de vieux débris de squelette,
Un relief de quelque fronton,
Un stylet, une bandelette,
Le cadavre d'un hanneton....

Nous avions aussi le fol espoir de découvrir dans leur enceinte des ossements de bêtes féroces, puis aussi peut-être des ossements humains

[1] *Le Petit Figaro* du 21 avril 1870. *Les Arènes de la rue Monge.*

de gladiateurs, mais partout déception. Je désirais rencontrer des murs de forme circulaire, tandis que tous étaient bien alignés. C'est alors que je reconnus que, malgré mon bon vouloir, il était impossible de proclamer et de crier sur tous les toits que l'on avait mis à découvert dans ces travaux de démolitions, soit une Arène, soit un Amphithéâtre romain. En dépit de mes vœux, je fus déçu dans mes espérances.

Cependant je dois reconnaître que mon temps et mes peines ne furent pas entièrement perdus pour l'archéologie et l'histoire locale, puisque j'eus la chance de découvrir ces vastes constructions gallo-romaines, qui, vu leur masse imposante, ont dû jouer un rôle considérable dans l'ancien Chartres (*Autricum* ou *Carnutum*). Ces débris colossaux occupent tout le plateau situé à la base du tertre Saint-Nicolas, et se prolongent en remontant vers ce tertre et les propriétés voisines. Deux longues lignes de murailles se dirigent diagonalement vers la terrasse de l'Evêché, et au milieu de l'espace laissé entre elles, et mesurant trois mètres 40 cent., se trouvent les fragments d'un aqueduc, ayant son radier pavé de larges briques carrées, portant chacune 60 centimètres de côté sur 6 centimètres d'épaisseur; deux de ces briques phénoménales ont été déposées au Muséum lapidaire de la Société archéologique. Dans toutes les recherches que nous avons opérées depuis vingt ans, nous n'avions encore rencontré que des briques portant au plus 49 centimètres sur 38 centimètres de côté. Cet aqueduc avait ses parois latérales construites avec six briques posées à plat sur du mortier de ciment, et enduites intérieurement d'une couche de même matière. Ce conduit, dans les deux endroits où nous l'avons rencontré, avait été arasé à sa partie supérieure, ainsi que toutes les murailles que nous avons trouvées, suivant la pente ou niveau nécessaire à l'établissement des voies publiques, à diverses époques. C'est ce qui fait que nous ignorons le mode de construction à sa partie supérieure; cet aqueduc devait servir à l'écoulement de l'eau pour l'usage domestique. Dans le cours de son tracé il pénètre dans le jardin coté au parcellaire cadastral n° 145, à cinq mètres de l'angle du mur, en montant vers le tertre Saint-Nicolas, et il se dirige vers le val, en ligne droite, au milieu de la fontaine Saint-André, avec une pente d'environ 10 centimètres au mètre; mais il ne devait arriver à l'emplacement où est actuellement cette fontaine, qu'à un niveau supérieur de trois mètres à celle-ci. Une autre portion du mur, également construit en appareil régulier de moellons, se trouve caché sous l'emmarchement conduisant à la fontaine; ce qui semblerait indiquer qu'à l'époque où ces constructions eurent lieu, la fontaine de Saint-André n'existait pas en cet endroit, non plus que le cours d'eau ou canal qui passe dans la basse-ville.

Nous avons encore rencontré, à onze mètres de l'angle du tertre, vers la rue de la Barillerie, un autre aqueduc ou cloaque, portant 60 centimètres de large sur un mètre 20 cent. de haut, avec pieds-droits en moellons; la voussure était formée de larges briques et de moellons pour claveaux; la pente était d'environ 15 centimètres au mètre. Ce canal sortait de la

propriété n° 145 du parcellaire, et coupait transversalement la voie publique. Il semblerait avoir été destiné à servir de réceptacle pour les immondices provenant de la ville haute; il nous a paru être établi dans les mêmes conditions que celui que nous avons découvert et signalé, en 1863, dans la rue de la Brèche [1]. Enfin, dans cette rue de la Barillerie, à vingt-trois mètres au-dessous de cet aqueduc-cloaque, nous avons encore remarqué, mais disposée parallèlement et au milieu de cette même rue, une autre conduite d'eau, formée de trois dalles évidées, sans pieds-droits ni voûte; en ce lieu se trouvaient d'énormes débris d'anciennes tuiles et de briques cassées en petits fragments; nous y avons aussi rencontré des échantillons de marbres de diverses couleurs dont quelques-uns ornés de moulures; un de ces morceaux surtout, en marbre blanc veiné, se distinguait par une sorte de palmette sculptée. En dépit de notre bon vouloir et malgré la recommandation faite par nous de porter ces fragments au Musée de notre Société, ils ont, à notre grand déplaisir, pris une autre direction qui nous est inconnue.

Le sol de toute cette partie du carrefour Saint-André a été baissé d'environ un mètre. On ne nous a signalé que peu de découvertes de monnaies et d'objets curieux, lors du nivellement qui s'est opéré par suite de ces travaux. Dans la cour du Magasin aux fourrages, là où était édifiée, avant 1790, la chapelle Saint-Nicolas, on a rencontré une grande quantité d'ossements humains, provenant des inhumations qui, antérieurement, avaient eu lieu en cet endroit.

Ainsi notre Musée, à la suite de ces fouilles, se sera enrichi de deux briques d'une rare dimension; nous avons encore acquis à son intention deux clefs romaines, l'une en fer et l'autre en bronze, ainsi qu'un fragment de vitrail colorié, représentant les enfants de la légende de Saint-Nicolas, œuvre du XVI[e] siècle; le tout provenant de ces travaux de nivellement.

Sur le plan que nous avons tracé, on remarque tous les massifs de maçonneries et aqueducs que nous avons découverts, avec une légende indispensable pour expliquer ces sortes de travaux de substructions. Ainsi on n'oubliera pas, dans l'avenir, que les deux maisons, comprises entre la rue du Cloître-Saint-André et le tertre Saint-Nicolas, n[os] 334 et 336 du parcellaire, sont édifiées sur ces énormes massifs gallo-romains, lesquels règnent encore dans toute la partie inférieure du tertre et se poursuivent, intégralement ainsi que les aqueducs, dans la propriété cotée n° 145, qui faisait jadis partie de l'ancien couvent des Minimes, détruit en 1790 [2].

Toutes ces maçonneries, en raison de leur dureté exceptionnelle, n'ont

[1] Voy. *Procès-verbaux* de la Société, t. II, p. 296.

[2] Nous avons tracé une ligne droite sur le plan, dans l'axe de l'aqueduc en briques, en la poursuivant vers la haute ville, elle vient profiler, parallèlement et extérieurement le collatéral nord de la nef de l'église Notre-Dame de Chartres.

été qu'arasées, suivant les besoins du moment, puis aussi peut-être, à notre avis, pour transmettre de la besogne et de quoi disserter aux futurs archéologues. Il me semble voir le lecteur initié à tous les détails de ces découvertes, sourire, en apprenant que nous n'avons pas trouvé les Arènes Chartraines; nous nous en consolerons par une raison très-simple, c'est que nous nous ménageons encore l'ineffable plaisir de les chercher ailleurs, et celui d'espérer de les trouver enfin, et surtout de les pouvoir conserver. Tandis que si elles eussent été rencontrées au bas du tertre Saint-Nicolas, nos édiles, pour cause particulière ou d'utilité publique, et considérant que ce n'étaient que des pierres, les auraient fait démolir comme la salle Saint-Côme, et à l'instar des Arènes de la rue Monge à Paris, qui vont servir pour asseoir la construction des remises de la Société des Omnibus.

A la suite de cette lecture, M. Lecocq propose l'acquisition, par la Société, de deux clefs romaines, l'une en bronze, l'autre en fer, et d'un fragment de verrière du XVI[e] siècle trouvés dans ces fouilles. — Adopté.

M. Met-Gaubert lit une pièce de vers de M. Edouard Fournier, sur les Arènes de Paris.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Victor Sevestre, à Lormaye; présenté par MM. Courtois et Merlet.

Guillain, à Chartres; présenté par MM. Lecocq et Rousseau.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure. (Don de la Société.)

Opinion de M. Prudhomme sur les arènes de Paris. — Opinion de la province sur les arènes gallo-romaines de Paris. — Plan de l'amphithéâtre gallo-romain de Paris. (Offerts par M. B. d'Amécourt.)

SÉANCE DU 4 AOUT 1870.

Présidence de M. l'abbé Olivier, vice-président.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

M. Merlet propose qu'en présence des événements de guerre qui se préparent, et bien que ce soit en dehors des habitudes de la Société, de s'occuper de toute autre chose que de ses travaux ordinaires, la Société Archéologique d'Eure-et-Loir s'inscrive pour une somme de 100 fr., à la Commission de secours pour les blessés, à titre de manifestation patriotique.

Le principe de la souscription est adopté sans discussion.

Un débat s'élève ensuite sur le chiffre pour lequel la Société devra souscrire. Plusieurs membres prétendent que le chiffre de 100 fr. proposé est bien insuffisant pour une société aussi nombreuse, et que faisant tant que de souscrire, il faut le faire pour une somme en rapport avec les besoins à soulager : on propose 300, puis 500, puis 1,000 francs. Mais, dit-on, l'assemblée n'a pas qualité pour voter une somme aussi forte, il faut pour cela une convocation spéciale aux termes du règlement. Il s'agit de savoir ce que l'on entend par somme importante, est-ce par rapport au but qu'on se propose, est-ce par rapport à l'encaisse de la Société. D'un autre côté, ne s'agit-il pas simplement d'une manifestation : il suffit alors qu'une somme quelconque soit votée, pour faire figurer, sur la liste des donateurs, le nom de la Société; si l'on trouve 100 francs insuffisants, que l'on adopte la somme de 200 francs qui ne sera pas assez importante pour aller contre le règlement. Pourquoi ne renverrait-on pas à une nouvelle séance spéciale la détermination de la somme? Mais on approche des vacances, et la Société ne se réunira qu'en novembre, ce qui serait trop tard et manquerait le but qu'on se propose.

La somme à souscrire est mise aux voix. Les chiffres de 1,000, de 500, de 300 francs sont successivement repoussés; l'assemblée adopte celui de 200 fr.

M. le docteur Martin demande si cette somme sera envoyée à la souscription générale, centralisée à Paris, ou affectée seu-

lement au Comité départemental. Après une légère discussion, et en raison de ce que l'on désire que la Société figure dans le journal, il est décidé que la souscription sera envoyée à la Société générale des secours aux blessés.

On procède ensuite à la nomination d'un vice-président. 21 votes ont été exprimés par lettres, il y a 13 membres présents, ce qui donne 34 voix, dont la majorité est de 18.

M. Merlet a obtenu 31 voix; M. Marcille, 2; M. Famin, 1.

M. Merlet, ayant obtenu la majorité, est proclamé vice-président et prend place au bureau.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. PETROT (Charles), ancien commissaire-priseur à Chartres; présenté par MM. Garnier et Petrot-Garnier.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Variétés littéraires, par M. de Sacy. (Don de l'auteur.)

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, nos 40 à 63. (Don de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise, juillet 1870. (Don de la Société.)

SÉANCE DU 4 MAI 1871.

Présidence de M. Paul DURAND.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 4 août 1870.

M. Merlet donne lecture de l'état des recettes et dépenses de la Société pendant l'exercice 1870.

RECETTES.

Reliquat actif de l'exercice 1869	4,639 fr.	04 c.
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	400	»
Cotisations de 1869 . . . . 10 fr. / — de 1870 1,450	1,460	»
Intérêt des fonds placés à la Trésorerie générale pendant l'exercice 1870	61	30
Total des recettes. . . .	6,560	34

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires.*

Procès-Verbaux et Mémoires	819 fr.	» c.
Dessins et gravures	286	»
Abonnements divers	174	»
Fouilles (Travaux à la salle Saint-Côme) . . .	142	»
Séance générale et dépenses diverses	88	55
Météorologie	336	»
Appariteur.	150	»
Total des dépenses ordinaires. . .	1,995	55

2° *Dépenses extraordinaires.*

Impression du Souchet . . . . . . 385 fr. / Secours aux blessés des armées de terre et de mer 200	585	»
Total des dépenses. . .	2,580	55

BALANCE. . . .	Recettes . . .	6,560 fr.	34 c.
	Dépenses . .	2,580	55
	Reliquat actif. . . .	3,979	79

Il reste à toucher 1,600 fr. environ de cotisations.	1,600 fr.
300 fr. pour subvention de la ville.	300
500 fr. pour subvention départementale	500
	1,900

La Société, en se réunissant après la longue interruption causée par les désastres publics et par l'occupation étrangère, voit que sa situation financière reste des plus satisfaisantes.

Nous avons à disposer d'une somme de plus de 6.000 fr. qui nous permettrait de faire face à nos dépenses ordinaires et extraordinaires, y compris l'impression du Souchet, pendant deux ou trois ans. Dans ces circonstances et vu les sacrifices imposés au département et à la ville de Chartres, comme aux souscripteurs eux-mêmes pendant la période qui vient de s'écouler, M. le vice-président pense qu'il y a lieu de réclamer du département et de la ville les fonds qui résultent d'allocations votées et qui nous sont acquis, mais de ne rien réclamer pour l'année courante de l'État, du département ou de la ville de Chartres.

Il y aurait lieu également, si cet avis est partagé par la Société, de demander aux souscripteurs les cotisations de l'année 1870 et de renoncer à celles de l'année courante. Ce serait le moyen de prévenir les démissions.

Ces deux propositions sont adoptées.

L'assemblée décide qu'une note à ce sujet sera insérée dans les journaux.

M. le Président dit que, pendant le temps qui s'est écoulé depuis la dernière réunion, la Société a perdu plusieurs de ses membres. L'assemblée s'associe aux regrets par lui exprimés pour la perte de MM. Bellier de la Chavignerie, vice-président honoraire du tribunal de Chartres, E. Bellier de la Chavignerie, Victor Mélin, Vareliaud, vice-président du tribunal civil de Chartres, Paillard, sous-préfet à Loches.

M. Famin demande que la Société cherche à recueillir les faits relatifs à l'invasion prussienne qui ont eu lieu dans le département. Il désirerait qu'une commission de trois membres fût chargée de recueillir ces documents.

M. Merlet dit que M. le Préfet a déjà pris l'initiative à ce sujet. Une circulaire va être adressée aux Maires. De son côté l'Inspecteur d'Académie, M. de Pontavice, s'est adressé aux instituteurs. M. Famin fait observer que l'initiative prise par M. le Préfet et par M. l'Inspecteur n'est pas une raison pour s'abstenir.

L'assemblée décide qu'une commission de trois membres [1] sera nommée pour centraliser au nom de la Société les documents relatifs à la guerre. Mais, avant de commencer ses recherches, cette commission devra s'entendre avec M. le Préfet et M. l'Inspecteur.

M. Lecocq fait connaître que déjà des renseignements très-précieux ont été recueillis par M. Caillot sur les combats d'Artenay et les opérations des armées dans cette région.

Sur la proposition de M. Olivier, qui fait observer que les premiers jeudis du mois consacrés à nos séances mensuelles sont en même temps des jours consacrés à d'autres réunions, l'assemblée décide qu'à l'avenir les séances ordinaires de la Société auront lieu le second jeudi de chaque mois.

M. Joliet donne lecture de trois pièces de vers intitulées : *Nuits de garde d'un vétéran.* — Renvoi à la Commission de publication.

NUITS DE GARDE D'UN VÉTÉRAN.

GARDE CIVIQUE.
Boulevard Haussmann, 115.

16 octobre.

Suum cuique.

Du monde, toi l'amour et le scandale, Athène
Ou Capoue, ô fournaise où tout bout confondu,
Les peuples s'enivraient à ta coupe trop pleine
D'un nectar défendu.

De nos fautes, alors, vous étiez les complices,
Vous, amants du plaisir, vous, oiseaux passagers,
Vous, qui, de Babylone épuisant les délices,
Fuyez dans ses dangers.

L'univers accourait aux fêtes triomphales
Du luxe et du plaisir chez un peuple damné :
On voyait se mêler aux folles saturnales
Plus d'un front couronné.

Puisqu'elle nous prêta ses blondes pécheresses,
Pourquoi la dédaigneuse et pudique Albion
Jette-t-elle le poids de toutes les faiblesses
Sur le bouc de Sion?

[1] MM. Lecocq, Famin et Bost

Vous, comte de Bismarck, vous aussi, roi Guillaume,
Vous avez ausculté sous de vaines splendeurs
Les progrès du cancer qui rongeait le royaume,
Le serpent sous les fleurs.

Quand Paris acclamait les royales escortes,
D'un fourbe maladroit trop habile enjôleur,
Monsieur le Chancelier, vous écoutiez aux portes
En loyal serviteur.

Princes ou balayeurs, c'est ainsi que vous faites :
Partout vous furetez sans honte et sans dégoût,
De l'hospitalité pour acquitter les dettes,
Du palais à l'égout.

Les fils de l'Allemagne ont gagné leur salaire !
Pour livrer aux voleurs les clefs de la maison,
Ils ont patiemment, ouvriers mercenaires,
Mûri la trahison.

Donc à chacun sa part : à nous, les vantardises,
La crédulité folle, à nous l'aveuglement;
A vous, les longs désirs, les âpres convoitises,
Le mensonge impudent !

Ah ! Monsieur de Bismarck, vous datez de Versailles
Vos récits odieux, pour les simples écrits.
La France, dites-vous, déchire ses entrailles,
On s'égorge à Paris.

Votre coup est manqué. Trompant votre espérance,
Avec tant d'espions vous deviez le savoir,
Paris n'a plus qu'un cri : courage et confiance !
Son mot d'ordre est devoir.

La jeune république abjure les vengeances.
Des héros de décembre oubliant les leçons,
Elle n'a pas le temps de songer aux offenses,
Elle fait des canons.

Il en faut pour répondre à vos derniers outrages.
De nos yeux la colère a fait couler des pleurs,
Quand un ministre honnête en d'immortelles pages
Epanchait ses douleurs.

Plus de forfanterie et plus de défaillance !
De notre volonté tendons tous les ressorts.
Notre salut commun est dans l'obéissance ;
Soyons calmes et forts.

Souverain généreux, ô lion populaire,
Dans ton impatience et dans ta vanité,
Trop de vils courtisans rampent, pour te complaire,
Devant ta majesté.

Secoue en rugissant ton épaisse crinière.
Qui te flatte t'insulte ou spécule sur toi :
Pour farder à tes yeux la vérité sévère,
Te prend-on pour un roi ?

Ne cherchons que le vrai. Perdus par les mensonges,
La faute en est à nous non moins qu'à l'Empereur.
Tant de fois éveillés en sursaut, de nos songes
Nous caressons l'erreur.

Nous nous précipitions sur ces feuilles frivoles
Qui ne comprennent pas, pour vendre leur journal,
Tout ce qu'un sot récit ou de vaines paroles
Peuvent causer de mal.

Nous faisons de l'histoire, et l'heure est solennelle.
Dans la balance où Dieu juge peuples et rois,
Quelle main oserait, légère ou criminelle,
Apporter de faux poids ?

30 octobre.

Calme plat cette nuit : on ronfle au corps de garde.
Quand on ne peut dormir, en bâillant on regarde,
En allant pour s'asseoir du banc au tabouret,
Ses voisins attablés à leur cent de piquet.
Quelques coups de canon vers Auteuil ou Boulogne.
La patrouille n'a pas trouvé même un ivrogne
Et rentre avec mon fils, au corps des vétérans
Nommé pour ses hauts faits caporal à seize ans.
Nuit calme et sombre : on sent frémir dans l'atmosphère
Le frisson précurseur d'une aveugle colère.
Puis éclatent ces mots : le Bourget est perdu :
Avec sa garnison Bazaine s'est rendu.
L'Europe du bon droit se déclare tutrice,
Et Thiers vient d'arriver porteur d'un armistice.

Avec l'aube, un journal au poste est introduit.
Aux douteuses clartés de la lampe qui luit
On lit en frémissant le récit qu'il apporte.
Je suis de faction ; j'entrebâille la porte,

Car un nom cher et doux, celui de mon clocher,
Au fond de ma guérite est venu me chercher.

Que ce regard furtif sur le monde et la France
Nous apporte à la fois de crainte et d'espérance!
Sombre tableau qui montre, au milieu des éclairs,
Le couteau plus avant enfoncé dans nos chairs,
Où nous entrevoyons aux lueurs de la foudre
Et nos champs dévastés et nos maisons en poudre.
Comme un pauvre malade enfin nous aspirons
La brise du dehors mortelle à nos poumons.
De ceux que nous aimons le morne et long silence
A fait un mal cuisant des ennuis de l'absence.

Châteaudun, des amis dont j'ignore le sort
Qu'apprendrons-nous demain, la ruine ou la mort?
Héroïque cité, je t'admire et je pleure.
Mon souvenir s'arrête à plus d'une demeure.
Je suis venu souvent m'asseoir à tes foyers;
Mes pas de tes coteaux connaissaient les sentiers.

Un d'entre nous se lève et pâlit : sous Bazaine,
Dernier appui brisé, son fils est capitaine.
Sur ce damier mobile où l'on suit en tremblant
La vengeance promise et le secours trop lent,
Charette amène-t-il sa fidèle Bretagne,
Cambriels, Bourbaki tiennent-ils la campagne?
Chartres, Orléans, Soissons! ils s'étendent partout,
Ces hardis ravageurs, — Paris seul est debout, —
De la Seine à la Marne, et de l'Eure à la Loire.
Le Mont Valérien, comme un fier promontoire,
Domine encore les flots, mais faudra-t-il enfin
Succomber comme Metz aux horreurs de la faim?

31 octobre.

Oh! la folle journée et l'effroyable nuit!
Tu disais vrai, Bismarck. L'aveugle populace
Livre à tes légions les portes de la place :
D'efforts persévérants le travail est détruit.
Pour ne pas démentir tes sinistres oracles,
Sous tes pas Belleville aplanit les obstacles.
De nous Dieu se retire et la raison s'enfuit.

A ces noms insensés proclamés par la foule,
Les larmes dans les yeux et la rougeur au front,

Nous demeurons pensifs et courbés sous l'affront.
Par ses pores ouverts l'honneur français s'écoule

A l'heure où va s'ouvrir un solennel débat,
Quand l'Europe, admirant notre fière attitude,
Sort enfin de sa lâche et molle quiétude,
Aurons-nous pour parrains Blanqui, Flourens, Pyat?
Quel honneur de graver au livre de l'histoire
Ces noms tout rayonnants de sagesse et de gloire!

C'est le rappel, le tambour bat.
Faut-il, hélas! forcer nos bouches,
Quand pour les Prussiens nous gardons nos cartouches,
A dire à nos enfants armés pour le combat :
Sans pitié, sans remords, frappez ces téméraires ?
Oui, le devoir le veut et si, toujours contraires,
Les vents poussent ta nef sur l'écueil menaçant,
Paris, le pavillon qui flotte sur ta proue
Peut sombrer dans le sang,
Non couler dans la boue.

Ces souvenirs du siége de Paris sont accueillis avec une vive sympathie.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 8 JUIN 1871.

Présidence de M. Paul DURAND

La séance est ouverte à trois heures.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Adoption.

Il a été fait une proposition tendant à ce que soient produits tous les documents nécessaires sur la guerre et sur l'occupation militaire de notre département. — Il y sera donné suite.

M. le Président annonce qu'une réunion générale de la Société aura lieu le jeudi 13 juillet, dans la salle ordinaire des séances, à l'effet de procéder au renouvellement intégral des membres du Bureau, à l'exception du Président.

il a le regret d'ajouter que M. Ph. Bellier de la Chavignerie, nommé récemment adjoint au maire de la ville, et dont le concours nous était si précieux, ne pourrait plus continuer ses fonctions de secrétaire de la Société archéologique.

M. le Président aperçoit parmi les membres présents plusieurs médecins. Il les prie d'avoir la bonté de donner quelques communications qui auraient trait à leur profession et pourraient intéresser notre Société.

Alternativement MM. les docteurs Martin et Salmon prennent la parole et transmettent des renseignements extrêmement intéressants sur les mesures hygiéniques adoptées à Paris, à la suite de cette épouvantable insurrection qui a effrayé le monde entier. En outre, ils font un récit pathétique et touchant de tout ce qu'ils ont vu, soit dans la capitale si indignement traitée et mutilée, soit sur des champs de bataille étrangers, et notamment sur la lutte terrible qui a eu lieu à Loigny. C'est vraiment quelque chose d'horrible, d'affreux que la guerre! Quelle preuve plus saisissante que la vue actuelle du Point-du-Jour, du pont de Sèvres et des ruines accumulées au sein de la première capitale du monde civilisé? Incidemment MM. les docteurs rappellent les désastreux effets du pétrole et nous font assister aux tragiques spectacles de la fusillade au milieu des rues de Paris. Ils se plaisent ensuite à constater l'indomptable énergie de nos pompiers de Chartres, lesquels ont arraché à l'incendie la merveilleuse Sainte-Chapelle, fondée par le plus vertueux et le plus pieux de nos rois....

Ces diverses communications sont accueillies avec une religieuse attention, avec une sympathie marquée. M. le président s'estime heureux d'adresser des remerciements pleins de cordialité à MM. les docteurs Martin et Salmon qui nous ont si vivement intéressés.

Avant de se séparer, M. le Président annonce que l'œuvre de Souchet va être continuée. Il ajoute que nous avons en caisse les 500 fr. de la subvention préfectorale et les 300 fr. que nous accorde l'administration municipale.

La séance est levée à quatre heures un quart.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1871

Présidence de M. Paul Durand.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Sur les instances de M. le Président, M. le docteur Martin s'engage à fournir une note sur les épisodes du combat de Loigny.

Sur la proposition de M. le Président, M. Fern. Le Proux est chargé de représenter la Société au Congrès international de géographie d'Anvers.

Il est donné communication d'une lettre de M. Harreaux sur les restes d'une habitation gallo-romaine qui viennent d'être découverts dans le canton d'Auneau, sur le bord du chemin vicinal de Béville à Umpeau, près le hameau du Luet. M. Harreaux, présent, transmet quelques renseignements intéressants à ce sujet. L'assemblée vote, à l'unanimité, une somme de 50 francs pour continuer les recherches nécessaires.

M. Harreaux offre en communication une poterie romaine au nom de M. le docteur Robin-Macé, de Béville, lequel est admis comme membre de notre Société.

M. Lecocq communique deux objets antiques trouvés à Allonnes, dans un cimetière gallo-romain. Le premier est un vase en terre noire; le deuxième, une capsule de verre blanc avec un émail de verre blanc opaque, ressemblant aux émaux de Venise. Ces deux objets appartiennent à M. Chevrier.

M. Yves fait don au musée de la Société d'une curieuse médaille de Transylvanie, portant le millésime de 1619.

M. Person profite de la présence de M. Harreaux pour rappeler le souvenir des consciencieux travaux de celui-ci sur la science météorologique. Un membre sollicite de l'obligeance de M. le docteur un mémoire qui serait présenté à la Société météorologique de Paris. M. Harreaux accepte cette tâche avec d'autant plus d'empressement qu'il viendra bientôt se fixer à

Chartres. M. le directeur de l'Ecole Normale transmet quelques renseignements sur l'ensemble du matériel qu'il possède actuellement pour les observations météorologiques. Un membre signale l'apparition d'une comète près de la constellation du Chariot.

Il est donné lecture d'un mémoire de M. Bost sur un volume intitulé : *Variétés littéraires, morales et historiques*, par M. de Sacy, de l'Académie française. — Paris. Didier, 1858.

Les deux volumes de M. de Sacy intitulés : *Variétés littéraires et historiques*, considérés comme une simple compilation d'articles de journaux, n'auraient aucun titre à fournir matière à la critique, si bienveillante soit-elle. En effet, si l'on compare ces bluettes littéraires aux productions des Bénédictins, in-folio pour le format et pour le fond, on aurait quelque droit de les croire entachées de superficialités. Gardons-nous de ce jugement téméraire et prenons la peine de vérifier le contenu de cet ouvrage avant de le reléguer au fond d'une armoire. De cette collection d'aperçus historiques et littéraires, on pourrait dire avec un certain à-propos : *Travaillons, c'est le fonds qui manque le moins.* Littérature, Morale, Histoire, voilà bien du choix et quand on ajoutera que les anciens aussi bien que les modernes passent sous vos yeux, on croira presque qu'on a un bon répertoire sous la main : n'exagérons pas non plus dans l'autre sens. Tel qu'il est, cet ouvrage peut servir de concordance aux personnes qui voudraient étudier les grandes questions qui s'agitent aujourd'hui ; et qu'il soit question de politique ou de religion, de morale ou de littérature, on retrouvera sous une forme vivante les vérités contestées aujourd'hui ; l'on verra que ce que l'on nous donne souvent comme nouveauté a déjà passé par le double crible de l'étude et de la critique.

Après une préface, suivie du discours de réception à l'Académie française, il y a vingt articles de littérature, vingt-six de morale et trente et un d'histoire. Au milieu de noms bien connus qui ont conquis leur place au soleil, il y en a d'autres qui cherchent un protecteur qui facilite leurs premiers pas dans cette rude carrière des lettres, vis-à-vis d'un public au goût blasé, et qui n'aime pas approfondir.

Mêlé forcément à toutes les luttes politiques, comme collaborateur principal du *Journal des Débats*, M. de Sacy a eu le rare bonheur de voir clair dans la mêlée : l'apparition des ordonnances de juillet qui clôt l'ère de la Restauration, lui arrache ce cri : Malheureuse France ! malheureux Roi ! Nous citons : « Dans notre ardente polémique, tout ce qu'on pouvait faire pour avertir la royauté et pour la retenir sur la pente fatale des abîmes, nous le fîmes loyalement. C'était aussi une prétention trop folle que celle de s'armer, pour détruire la charte, d'un article de la charte elle-même, et de tenir toujours un coup d'Etat en réserve, sous prétexte de salut public, contre l'usage le plus légitime de la liberté.

Il y allait du gouvernement représentatif tout entier! Sous combien de formes ne l'avons-nous pas écrit et répété, dans l'espace de onze mois qui séparèrent la chute de M. de Martignac de la chute de Charles X? Tous les jours nous avions la plume à la main : une discussion sans relâche foudroyait d'avance les principes qui devaient servir de fondement aux Ordonnances de Juillet; et lorsque ces Ordonnances parurent, ceux mêmes qui les avaient appelées et souhaitées, furent sans force pour les défendre. »

Et que l'on ne dise pas que ce travailleur infatigable, ce champion de la liberté, pouvait agir ainsi sans contrôle : dans cette même préface il fait connaître les conditions auxquelles était soumis ce labeur. « Avant » de paraître devant le public, il fallait passer sous l'œil du rédacteur » en chef, M. Bertin aîné, et de son frère, M. Bertin de Vaux, l'un des » membres les plus influents alors de la chambre des députés, tous les » deux aussi charmants par leur affabilité et par la grâce de leur accueil, » qu'effrayants par la justesse et par la vivacité de leur esprit, par leur » expérience consommée, par la brièveté nette et ferme de leur parole. » Avec de tels maîtres, il eût été difficile au débutant de faire fausse route.

De là aussi cette confiance que nous avons puisée, à mesure que se déroulait devant nous ce beau résumé des travaux de l'esprit d'un demi-siècle, cette étude consciencieuse des produits du jour : cette impartialité bienfaisante jugeant, sans passion, il est vrai, mais sans parfaite connaissance de cause aussi, des ouvrages de nature bien diverse. En effet, et pourquoi ne le dirions-nous pas, on se ressent toujours de l'éducation qu'on a reçue, du milieu dans lequel on vit, et un homme du monde, traitant des questions religieuses, ne saurait y apporter le cachet qui appartient aux choses religieuses. Il faut être du métier pour apprécier sagement et sainement. Nous avons en outre à faire avec un homme tout entier à l'objet de sa vie : « *J'aime les lettres, je les aime avec passion : c'est un sentiment qui est né, pour ainsi dire, avec moi.* Je ne pourrai jamais dire tout ce que ce goût des livres et des lettres a répandu de charme sur ma vie : quelle force j'y ai puisée contre le découragement et l'ennui : combien de fois une heure, une seule heure de lecture m'a ranimé et rendu à moi-même. » Il ajoute plus loin : « En littérature, mes goûts sont exclusifs. N'ayant jamais eu le temps de lire autant que je l'aurais voulu, je n'ai lu que des livres excellents : je les ai relus sans cesse. Quand j'ai eu à rendre compte de quelques-uns des ouvrages de notre littérature moderne, c'est avec mes goûts antiques que je les ai lus et appréciés. Un livre est plus ou moins bon, à mon gré, selon qu'il s'approche ou qu'il s'éloigne davantage des vieux modèles, et je ne connais pas plus deux sortes de beau en littérature que deux sortes de bien en morale. »

Il est enfin un dernier avantage que possède la compilation à laquelle nous empruntons nos appréciations. Le nombre des personnes qui peuvent se procurer les ouvrages, examinés par les critiques, le nombre

même de ceux qui peuvent les lire au moment où ils paraissent est excessivement restreint : d'autres encore attendent qu'on se soit prononcé sur le mérite d'une œuvre avant d'enrichir leur bibliothèque : d'aucuns enfin sont bien aises de connaître le courant général de la littérature. Cette curiosité bien légitime se trouve satisfaite par ces articles de critique : à chacun alors de prendre le parti qui lui convient le mieux.

Ce qui nous a le plus impressionné, dans cette première lecture, c'est le livre de l'Histoire : la Littérature a des charmes : la Morale prête le flanc à la critique : l'Histoire vous plonge dans une douce rêverie. Vous voyez défiler sous vos yeux les puissants de la terre : trône après trône s'écroule : seules les institutions, foncièrement bonnes, restent debout, et quand, avec M. Daunou pour guide, vous arrivez au vif dans le domaine des faits, vous sentez que vous avez atteint le port désiré, le vrai dans l'histoire, et non l'invention. Si l'histoire de Rollin charme la jeunesse, c'est qu'elle révèle une croyance aimable aux fables même de l'antiquité, quand ces fables ont un sens moral et qu'elles sont parées d'éloquence et de poésie : mais Rollin ne sera jamais qu'un livre intéressant. Daunou, au contraire, a parlé, a écrit pour des hommes mûris par l'expérience des révolutions. Il arrache le voile de l'histoire ; il la veut sévère pour les autres, ne s'amusant jamais à conter des fables, ne se laissant éblouir ni par la gloire ni par la grandeur. Le vrai que cherche M. Daunou, est le vrai absolu, le vrai mathématique.... Les histoires de Rollin resteront comme un monument de notre *littérature* : dans l'ouvrage de M. Daunou, les hommes de notre temps auront à étudier moins l'histoire que la manière de l'apprendre et de s'en servir.

Tel étant le point de départ pour l'appréciation de l'histoire en général, on peut juger comment toutes les productions historiques ont été jugées : et de l'ensemble des articles qui traitent ce sujet, nous ne prendrons entre autres que celui qui a trait aux *États-généraux*, d'après l'ouvrage de M. Rathery. Nous avons cherché en vain dans notre mémoire et ailleurs si cet écrivain avait publié d'autres livres : le nom semble avoir été oublié, et cependant le livre en question, présenté comme mémoire, a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Le programme était très-vaste ; a-t-il été rempli, c'est ce que nous ne pouvons savoir, n'ayant pas l'ouvrage lui-même en notre possession : en voici l'esquisse. On demandait aux concurrents « de retracer l'histoire sommaire de nos anciennes assemblées générales jusqu'à leur dernière convocation sous Louis XIII ; d'indiquer autant que possible le mécanisme de leur formation, la marche de leurs délibérations ; la nature et l'étendue de leurs pouvoirs ; de déterminer enfin les causes qui les avaient empêchées de s'élever au rôle des Parlements d'Angleterre, et de devenir une institution régulière de la monarchie. »

Certes, il y avait dans ce programme de quoi faire reculer les plus hardis : aussi M. de Sacy déclare-t-il naïvement qu'il lui a souvent paru que les Académies surfaisaient, et qu'elles demandaient immensément

pour se contenter au total de peu. M. Rathery a traité modestement son sujet, donnant pour insoluble ce qui est insoluble, et ne prétendant pas avoir trouvé ce que personne n'avait eu le bonheur de découvrir avant lui.

Cette question, toute d'actualité aujourd'hui, comment a-t-elle été résolue par M. Rathery : qu'en pense M. de Sacy lui-même : à quelles conclusions arriverons-nous forcément après avoir entendu le pour et le contre, supposant que nous soyons le jury? Ferons-nous de cette étude un simple acte de dilettantisme littéraire, ou bien les leçons de l'histoire porteront-elles leur fruit? Etudions : « Il n'y a pas de questions plus controversées dans notre histoire que celles des États-généraux. Que faut-il penser de ces Assemblées? Qu'en ont pensé nos pères eux-mêmes? Nos pères nous ressemblaient beaucoup. Quand ils avaient été longtemps sans voir une convocation des États-Généraux, ils désiraient ardemment jouir de ce spectacle. Ils attendaient avec impatience qu'un règne faible ou malheureux leur ouvrît cette nouvelle source d'émotions. Leurs vieilles franchises trop longtemps négligées leur revenaient alors en mémoire. Ce n'était qu'un cri contre les abus du pouvoir, contre les gaspillages de la cour et le désordre dans les finances, contre le malheur de l'État livré à des favoris sans naissance et sans mérite. La convocation d'une assemblée nationale paraissait la dernière planche de salut et le seul moyen de remédier aux souffrances publiques. La noblesse, le clergé, le peuple s'unissaient pour demander les Etats-Généraux. Par leur moyen tout le monde espérait obtenir le redressement de ses griefs..... Les États-Généraux devaient être la panacée universelle. Ils feraient refleurir les vertus antiques (car les vertus sont toujours antiques; le présent n'est jamais que le temps du mal physique et moral).... Le flot grossissant, l'opinion devenait irrésistible. Il fallait convoquer les États. La cour les convoquait, malgré ses répugnances, au milieu de la joie et de l'espérance universelles. »

Il faudrait lire tout l'article : il y a une saveur de ridicule et de moquerie, un persiflage humoristique, qui fait admirablement sentir le vice radical de toute convocation d'assemblée en France : et nous tendons la main à M. de Sacy lorsqu'il dit : « Hélas! les hommes ne changent guère. » Toutes les causes qui avaient fait avorter nos anciens États-Généraux firent encore les fautes, les malheurs et les déceptions de 1789 : même enthousiasme, mêmes illusions, suivies du même désenchantement. Nous n'avons qu'un mot en France : Tout ou rien. Voir aussi p. 241. « Que fallait-il faire? etc. »

Concluons donc avec notre critique : « Une pensée pénible n'a pas cessé de me poursuivre pendant que je m'occupais du livre de M. Rathery. L'histoire des États-Généraux sera-t-elle donc l'éternelle histoire des Assemblées en France? Ne saurons-nous donc jamais concilier la liberté avec l'ordre et le pouvoir? » Question brûlante, et qui, peut être, élucidée dans ce qu'elle a de vrai, finirait par révéler à la France la cause de toutes ses misères passées, présentes..... et à venir

On passe aux élections. Il y a à nommer les vice-présidents, le secrétaire et les vice-secrétaires, l'archiviste et le conservateur du musée.

M. Person désire être relevé de ses fonctions de vice-président. M. Ph. Bellier de la Chavignerie fait savoir qu'en raison de ses occupations d'adjoint au maire de la ville, il ne peut plus continuer ses fonctions de secrétaire de notre Société. Voici le résultat du scrutin :

Nomination des vice-présidents. — 22 membres présents, 16 membres étrangers. Total 38. Au premier tour de scrutin ont obtenu :

MM. l'abbé Olivier, 37 voix, Merlet 37, Harreaux 12, Bonnard 8, Person 6.

Le reste des voix s'est égaré sur divers membres.

M. l'abbé *Olivier* et M. *Merlet* sont nommés vice-présidents.

M. Harreaux n'ayant pas obtenu la quantité de suffrages nécessaire à l'élection, il est procédé à un second tour de scrutin.

Nombre des votants, 19.

M. Harreaux obtient 13 voix, voix perdues, 5.

M. *Harreaux* est nommé 3e vice-président.

Nomination du secrétaire. — Nombre des votants, 36.

Au 1er tour de scrutin, M. Met-Gaubert obtient 16 voix, M. Lefèvre (Edouard) 5, M. Bellier de la Chavignerie 5, M. l'abbé Duteyeul 5, voix perdues, 5.

Il est procédé à un second tour de scrutin.

Nombre des votants, 29.

M. Met-Gaubert obtient 20 voix, M. Lefèvre (Edouard) 5, M. l'abbé Duteyeul 4.

M. *Met-Gaubert* est nommé secrétaire de la Société.

Nomination des deux vice-secrétaires ; nombre des votants 18.

M. L. de Boisvillette a obtenu 14 voix, M. Lefèvre (Ed.) 10.

M. l'abbé *Germond* est réélu archiviste avec 20 suffrages.

M. *Leblanc* est réélu conservateur du musée avec 18 suffrages.

Les élections terminées, M. le Président propose de faire mettre sous verre les photographies que possède la Société, à l'aide d'une subvention, qui est accordée à l'unanimité.

Quelques observations sont présentées par MM. Fanin et Sarrut sur le mode de rédaction des procès-verbaux et relative-

ment au vote par correspondance pour les élections. L'assemblée s'en rapporte à la sagesse et à la prudence du secrétaire pour le premier cas; quant à la seconde question, il est statué que l'on continuera de voter comme d'habitude.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. le baron DE LAYRE, maire de Beaumont-les-Autels; présenté par MM. Garnier et Merlet.

LEFÈVRE PONTALIS (Amédée), député d'Eure-et-Loir, à Versailles; présenté par MM. Garnier et Merlet.

MILLOCHAU (Emile), ancien sous-préfet de Châteaudun, au Luet; présenté par MM. Harreaux et Merlet.

PIÉBOURG (Paul), lieutenant au 4e d'artillerie, à Chartres; présenté par MM. Famin et Piébourg père.

ROBIN, docteur-médecin, à Béville-le-Comte; présenté par MM. Harreaux et Merlet.

SÉANCE DU 10 AOUT 1871.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Communication sur les écussons de l'église de Prunay-le-Gilion; vifs regrets de ne pouvoir les posséder, attendu qu'ils ont été adjugés sans que M. le Maire connût les intentions de notre Société à cet égard. Les pierres tombales seront conservées et les estampages nous resteront.

Un membre demande qu'on mentionne au compte-rendu de la présente séance le don de M. Heurtault, maître de pension, qui a offert à la crypte de Notre-Dame de sous-terre, pour la

chapelle Saint-Martin, un bel et antique retable dont la description a été faite dans une importante notice de M. Lecocq.

L'impression de Souchet va être continuée ; une discussion s'est engagée à propos de tables nécessaires et explicatives. Un programme spécial sera présenté à la prochaine séance, dans laquelle on prendra une détermination définitive.

M. de Saint-Laumer appelle l'attention de la Société sur le village de Gâtelles, dans l'église duquel on voit des vitraux remarquables, un beau retable en pierre, une inscription curieuse sur la cloche, etc.

M. Laigneau visitera, sous peu, le pays, et se charge de la rédaction d'un rapport à ce sujet.

M. Lecocq offre un intéressant fragment de vase en terre de Samos, dite cire à cacheter, avec une inscription grecque, trouvé dans la rue des Petits-Blés, à 80 centimètres de profondeur.

Après quelques observations faites par le secrétaire, l'Assemblée décide qu'à la session de décembre, lors de la présentation du budget, une allocation sera proposée pour l'acquisition de nouvelles médailles d'argent.

En somme, il est attesté que la Société, malgré l'interruption de ses travaux, est en pleine voie de prospérité.

Il est arrêté que, désormais, nos réunions auront lieu le premier jeudi de chaque mois. Il n'y aura pas de séance en septembre, ni en octobre. La première se tiendra le jeudi 9 novembre.

La séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Les Impôts après la guerre, par M. Victor Bonnet. 1871. Paris, Guillaumin, in-8°. (Don de l'auteur.)

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et beaux-arts du département de l'Oise, tome VII. Beauvais, 1870. (Don de la Société.)

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1871.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président adresse quelques mots au sujet de la reprise et de la future organisation de nos travaux.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M. le pasteur Bost qui fait différentes propositions dont voici le résumé :

1° Demande qu'on mette à la portée des sociétaires tous les ouvrages dont la Société pourra disposer.

Après échange de quelques observations, il est arrêté qu'il y aura récolement et catalogue de tous les ouvrages de notre bibliothèque. MM. l'abbé Germond, Lecocq et Laigneau veulent bien se charger de ce travail. Il est décidé, en outre, qu'on réclamera tous les livres de la commission de météorologie, ainsi que les revues des cours publics, lettres et sciences, qui sont entre les mains des familles Ouellard et Barois.

2° Vient ensuite la question des commissions diverses. L'assemblée consultée en reconnait la nécessité; après vote, le maintien de ces commissions est arrêté.

M. le docteur Martin désire que, désormais, on mette la nature des communications sur le bulletin *ordre du jour*. Il sera fait droit à cette légitime réclamation.

3° L'assemblée passe à la question des abonnements. Après quelques observations, il est décidé que la continuation de tous nos abonnements aux différentes revues aura lieu. Sur les propositions de MM. Martin et de Saint-Laumer, il est convenu que l'on sollicitera des comptes-rendus des livres prêtés et qu'il sera demandé aux commissions de vouloir bien indiquer, au moins, les articles les plus intéressants. Un membre désire que, séance tenante, il soit donné lecture des titres des ouvrages qui nous sont offerts.

M. le Président donne ensuite communication d'une lettre de M. le Président du Congrès international des sciences géogra-

phiques, cosmographiques et commerciales tenu à Anvers, en septembre 1871. Notre collègue, M. Le Proux, a représenté notre Société avec succès; des remercîments lui sont adressés à cet égard.

M. Ravault présente quelques observations à propos de l'impression du Souchet. L'assemblée décide l'ajournement à la prochaine séance.

M. le Président annonce la subvention de 400 francs pour 1871, fournie par le ministère de l'Instruction publique. Il ajoute que, sur la demande même du bureau, il n'y aura pas, pour cette année, les subventions habituelles du Conseil général et du Conseil municipal.

M. Person fait une communication sur la météorologie, à propos des étoiles filantes. Il promet l'envoi de cartes spéciales astronomiques, après les observations scientifiques qui auront lieu dans les journées des 12, 13, 14 novembre, époque à laquelle a lieu ce qu'on appelle la pluie des étoiles filantes.

L'assemblée prononce la suppression de l'abonnement au Bulletin international.

M. Bost prend ensuite la parole et désire vivement une fusion entre la section de la Société purement archéologique et la section d'histoire. A ce propos s'engage une discussion sur l'occupation allemande dans notre département.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide que, dans le cas où il serait fait comme supplément à l'Annuaire d'Eure-et-Loir, une publication spéciale donnant l'historique de tout ce qui s'est passé, dans notre pays, pendant ces jours pénibles de l'occupation ennemie, on prierait l'éditeur de vouloir bien faire pour la Société un tirage à part de 350 exemplaires, dont chacun, de la valeur de 1 fr. 25, serait distribué à chaque membre de la Société.

M. Laigneau donne quelques renseignements sur une visite faite par lui à l'église de Gâtelles qui renferme quelques curiosités archéologiques. Il se propose d'opérer une seconde visite, au printemps de 1872, et promet un rapport à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. SOULÉ, commandant du génie, à Chartres; présenté par MM. de Saint-Laumer et Person.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Société académique des Sciences, Beaux-Arts de Saint-Quentin, 3e série, tome IX. Travaux de 1869. (Envoi de la Société.)

Congrès scientifique de France, 36e session tenue à Chartres, en septembre 1869. Publication de 1870. Imprimerie Garnier. (Don du Congrès.)

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution. Washington, 1869.

Mémoires de l'Académie du Gard. Novembre 1868, août 1869.

Recueil des Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 2e volume, 3e livraison, 1870. Mémoires, Documents. 1er volume, 4e livraison, 1871.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1869-1870, 15e vol.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1871.

Présidence de M. Paul DURAND. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

Lecture et adoption du procès-verbal, après quelques observations faites par MM. Martin et Soulé sur la question des abonnements et le mode de distribution des livres qui appartiennent à la Société.

M. Merlet donne connaissance du budget dont voici l'état général :

RECETTES.

En caisse	5,800 fr.	» c.
Cotisations : 240 à 10 fr.	2,400	»
— 10 à 5 fr.	50	»
Vente de bulletins	40	»
Intérêt des fonds placés	50	»
Total des recettes. . . .	8,340	»

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires.*

Impressions	1,500 fr.	» c.
Gravures	300	»
Fouilles	200	»
Abonnements et reliures	200	»
Appariteur	200	»
Séance générale et frais divers	200	»
Frais de recouvrement	60	»
Total des dépenses ordinaires. . .	2,660	»

2° *Dépenses extraordinaires.*

Dix médailles à 13 fr.	130	»
Souchet	2,000	»
Souscription au livre publié sur l'invasion allemande, 350 exemplaires à 1 fr. 25	437	50
Total des dépenses. . .	5,227	50

BALANCE. . . .	Recettes . . .	8,340 fr.	» c.
	Dépenses . . .	5,227	50
	Reliquat actif. . . .	3,112	50

Les différents articles sont successivement votés sans obstacle.

Vient ensuite la proposition de concours avec des récompenses *spéciales*.

Après discussion le principe est admis par l'assemblée. Une somme de 300 fr. pour acquisition de médailles d'or, d'argent

et de vermeil, devant être distribuées en séance solennelle, sera tenue à la disposition d'une commission chargée d'étudier les voies et moyens relativement à ce projet.

M. Lecocq désirerait qu'on établît des lectures de manuscrits anciens au collége; en présence de difficultés réelles et en raison des travaux déjà si multipliés de nos élèves, la Société a le regret de ne pouvoir admettre cette proposition.

M. Laigneau émet le vœu qu'il soit fait un cours d'archéologie. Après discussion, le principe est admis et l'assemblée vote une somme de 500 fr. pour nous laisser à même d'avoir un professeur qui, aux beaux jours, viendrait de Paris faire un cours aussi complet que possible d'archéologie monumentale. M. P. Durand a bien voulu nous promettre quelques leçons au printemps prochain.

Après diverses observations présentées par M. Merlet, la réunion décide la continuation de Souchet avec publication de tables de matières topographiques et biographiques. A ce sujet, il y aura révision du travail par une commission spéciale. Il est arrêté que la table des matières sera faite par une seule personne; ou bien la rédaction des trois tables sera confiée, à prix d'argent, à un archéologue de Paris, sous la responsabilité d'une commission chargée d'étudier les voies et moyens les plus convenables pour arriver à ce but. Ces trois tables paraîtront sans retard.

M. de Mianville annonce obligeamment qu'il tient à disposition les copies de Souchet pour les membres qui voudraient bien s'en occuper.

La prochaine séance est remise au jeudi 11 janvier 1872. Un pressant appel est fait à tous les membres pour des travaux particuliers et l'assistance régulière à chacune de nos réunions.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

Mme Garnier-Courtois, à Chartres; présentée par MM. Merlet et Met-Gaubert.

M. Guérineau, instituteur à Gellainville; présenté par MM. Merlet et Brosseron.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1872.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La commission pour la proposition des concours, avec médailles, est constituée. Membres, MM. Famin, Le Blanc, Lecocq, Laigneau et Barois.

Ensuite ont lieu diverses communications : sur la Société Dunkerquoise, sur la réorganisation de la bibliothèque, sur le bulletin Monumental dans lequel on fait ressortir, à propos de la 36e session du Congrès scientifique tenue à Chartres, les qualités des presses de M. Garnier, imprimeur, et l'exactitude avec laquelle ont été rédigés tous les procès-verbaux.

M. le Président donne lecture d'une communication fort intéressante de M. le docteur Harreaux sur les odeurs atmosphériques.

L'intérêt que M. Person a témoigné aux observations sur les odeurs de l'air, m'engage à formuler une réponse plus complète que celle faite, de vive voix, à la séance du 13 juillet dernier.

J'ai continué à noter, depuis onze ans, tout ce qui frappe l'odorat dans les diverses conditions de l'atmosphère ; et je suis resté convaincu que deux odeurs bien distinctes se répandent dans l'air, selon qu'il est humide ou sec.

Dans le premier cas, c'est une odeur musquée, assez agréable, s'accompagnant d'une sorte de saveur douceâtre, qui se développe au moment de la pluie, et surtout lorsque l'humidité est persistante. Aussi est-ce pour moi un signe certain de temps pluvieux.

En y réfléchissant, ce phénomène qui, au premier abord, paraît bizarre, n'a rien de neuf ni d'étrange; il est tout simplement l'expression d'une loi bien connue : celle de la diffusion des odeurs dans l'air humide. On sait en effet que le parfum des fleurs est bien plus pénétrant, le matin et le soir, par la rosée, que pendant la sécheresse du jour. Or ici ce ne sont pas des parfums de plantes, puisque le fait a

aussi bien lieu en hiver; ce sont des émanations animales. Les fouines, putois, blaireaux, hermines, belettes, très-nombreux dans nos campagnes, laissent dans les bois et sur les habitations des déjections insensibles à l'odorat pendant la sécheresse, mais très-perceptibles par l'humidité.

Cette remarque n'a donc rien de scientifique, je tiens à le constater, et je la donne pour ce qu'elle vaut : un simple signe de pluie.

L'autre genre d'odeurs que j'appelle *carbonées*, par opposition aux odeurs *musquées*, n'a pas encore trouvé d'explication satisfaisante. C'est pour cela que je le signale aux membres de notre Société qui habitent la campagne, car c'est loin des usines et des chemins de fer qu'il faut l'observer.

Ces odeurs *carbonées* ont trois degrés, comme trois notes de la même gamme.

Le premier degré est une senteur aromatique qui rappelle l'odeur des vêtements de caoutchouc neufs.

Le deuxième degré n'est plus aromatique et devient âcre, un peu désagréable, il s'approche de l'odeur du caoutchouc vulcanisé.

Dans le troisième degré, l'odeur devient repoussante; elle ressemble à celle de la fumée de forge et de la corne brûlée; elle irrite les narines, dessèche la gorge et provoque même parfois des nausées.

Les deux derniers degrés accompagnent presque toujours les *brouillards secs* que le mystère entoure encore, et le premier degré précède ces *brouillards* dont il est le premier indice.

Ce sujet d'étude est très-vaste et très-intéressant à cause de l'inconnu qui enveloppe ces *brouillards sècs*, ou *fumées*, ou *poussières*, dont plusieurs savants ont parlé.

J'ai déjà poussé mes remarques assez loin sur le diagnostic de ce phénomène, sur les causes de sa production, sur ses effets; mais ce qui manque pour un travail complet, c'est la nature même du phénomène. Quel est le corps odorant et opaque qui vient tout à coup changer l'aspect de l'atmosphère?

Je soumets cette question à ceux de nos confrères qui voudraient m'aider et me diriger dans ces investigations où les sens et les connaissances d'un seul observateur ne suffisent pas.

La séance continue par une discussion sur l'architecture des églises relativement à un article de M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers, inséré dans le volume de notre Congrès scientifique tenu à Chartres en 1869. M. Famin, par de nombreux arguments, croit devoir défendre l'architecture en général et l'architecture diocésaine en particulier. Il combat la proposition de M. l'abbé Auber, qui demande des commissions *spéciales* pour la construction des édifices religieux, affirmant qu'il voit là des entraves pour le développement de l'art.

M. le Président se constitue le défenseur de M. l'abbé Auber et provoque une réplique de M. Famin qui, à tout prix, ne veut pas de commission de surveillance. MM. l'abbé Olivier, Joliet, Lecocq, Sarrut, le docteur Martin prennent part à ce débat.

En résumé, la discussion se termine par cette conclusion : Expression motivée d'un vif désir de conciliation et d'entente cordiale entre MM. les architectes et les représentants de l'autorité ecclésiastique. Acte du procès-verbal sera donné à M. l'abbé Auber, auquel on enverra un bulletin.

Après diverses observations présentées par MM. Person, de Saint-Laumer et Soulé, sur les travaux de la Société, le secrétaire donne lecture d'un savant article de M. de Quatrefages sur les races allemande et finnoise.

Sur la demande de M. le pasteur Bost et de plusieurs autres sociétaires, l'assemblée décide que, désormais, chaque jeudi, de *deux heures* à *quatre heures*, il y aura réunion de tous les membres des diverses commissions qui voudront conférer entre eux pour élaborer quelque utile projet, et prendre connaissance des ouvrages de la bibliothèque mis à leur disposition, sous la surveillance d'un membre de la commission des lettres, des sciences et des beaux-arts.

A la première séance générale, on fixera, d'une manière précise, le jour de cette prochaine réunion.

Il a été arrêté, en outre, qu'on s'efforcera de choisir méthodiquement un sujet à traiter qui soit en harmonie avec un programme tracé d'avance, avec les goûts et les spécialités des travailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures un quart.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. Jules Tréfouel, au Havre; présenté par MM. Lecocq et Laigneau.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique en 1868. — Saint-Pétersbourg, 1869. (Envoi de la Commission.)

Recherches historiques sur le prieuré de N.-D. de Mesland-lès-Blois, membre dépendant de Marmoutier, par A. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois. 1871. (Envoi de M. Dupré.)

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1872.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Au nom de la Société, M. le Président exprime de justes regrets pour la perte de deux nos membres, MM. de la Glairie, propriétaire, et Benoist, trésorier-payeur général.

L'assemblée rappelle que des réunions auront lieu, chaque jeudi, *de deux heures à quatre heures*, dans la salle ordinaire de la mairie.

La surveillance se fera à tour de rôle.

M. le Président annonce qu'en juin 1872, il y aura un congrès historique et archéologique à Vendôme; pendant la session du congrès, il se tiendra une séance publique à Châteaudun

Il ajoute qu'en octobre de la même année, il y aura congrès de même nature à Dreux.

Un pressant appel est adressé aux membres qui auraient à fournir des documents concordant avec les travaux et lieux de ces deux réunions scientifiques.

On passe à la nomination d'un bibliothécaire adjoint. M. Philippe Bellier de la Chavignerie est choisi à l'unanimité. Pour se conformer aux prescriptions du règlement, l'assemblée arrête

que le nouveau membre élu ne pourra point prendre part aux délibérations du Bureau.

M. Person fait ensuite une communication sur la nature des bolides et des étoiles filantes. Il établit les rapports qui existent entre les stations météorologiques de Barcelonette et de Chartres. Il montre comment toutes les observations de la province sont centralisées à Paris. Enfin il met sous les yeux de la Société sept cartes astronomiques dessinées avec beaucoup de soin par les élèves de l'Ecole normale primaire et insiste sur l'importance, l'utilité de la connaissance du ciel.

Des observations diverses et d'un très-grand intérêt sont présentées par M. de Saint-Laumer sur l'enseignement complémentaire à Chartres.

Il donne lecture de documents sérieux et fournit de nombreuses preuves à l'appui.

Il croit qu'une somme de 10,000 fr. serait nécessaire pour créer tout d'abord, une ou deux chaires, avec rétribution imposée aux élèves suivant les cours.

Avec beaucoup de justesse et de vérité, il s'appesantit sur les besoins de maintenir les jeunes générations au foyer domestique.

La proposition est prise en considération. L'assemblée passe à la nomination, au scrutin, d'une commission chargée de préparer les voies et moyens à ce sujet. Sont élus membres : MM. de Saint-Laumer, le docteur Martin, Famin, Laigneau et Sarrut.

Quelques réflexions sont rapidement adressées par M. Famin relativement à la rédaction des procès-verbaux. L'assemblée décide qu'il sera fait droit à ces observations dans la mesure du possible.

La séance est levée à cinq heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Essai sur l'Histoire littéraire de Marmoutier au Moyen-Age, par M. Dupré, de Blois. (Envoi de l'auteur.)

Les sépultures gallo-romaines du Hâvre. (Envoi de la Société havraise).

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1872.

Présidence de M. P. Durand. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président exprime de justes regrets sur la mort de notre confrère M. Alban; puis il proclame l'admission de trois nouveaux membres.

M. le directeur du Musée de Saint-Germain-en-Laye demande plusieurs bois du volume publié par la Société sous le titre de *Statistique archéologique*, par M. de Boisvillette, pour en prendre des clichés. — Après délibération, l'assemblée ajourne la question et décide que des renseignements précis seront sollicités de la part de M. de Mortillet, pour savoir à quoi s'en tenir.

Est arrêtée en faveur de M. Forgeais, peintre antiquaire à Paris, l'acquisition de huit bois gravés relatifs à la Vierge de Chartres. M. Paul Durand est chargé de négocier cette acquisition, pour laquelle lui est ouvert un crédit de 80 francs ou de 100 francs au besoin.

Ensuite la Société est appelée à délibérer sur un projet de loterie archéologique et artistique au profit de la souscription nationale pour la libération du territoire. Après discussion approfondie, le principe de cette œuvre patriotique est admis : la demande d'autorisation sera adressée le plus tôt possible. Une commission spéciale est ainsi constituée : Membres du Bureau : MM. Paul Durand, l'abbé Olivier, Merlet, Harreaux, Met-Gaubert, Lefèvre, l'abbé Germond et Le Blanc. Membres de la Société : MM. Ph. Bellier de la Chavignerie, l'abbé Duteyeul, Famin, l'abbé Hénault, Léon de Saint-Laumer, Marchand (Albert), C. Marcille, l'abbé Robé et Yves.

Quelques jours avant le tirage de la loterie, les lots envoyés seraient exposés, et le prix d'entrée versé à la caisse de l'œuvre pour la libération du territoire. Déjà des promesses nombreuses

ont été faites, et l'élan une fois imprimé, la commission emploiera tout son zèle pour arriver à une réussite complète.

La Société fait abandon d'une médaille d'or de 200 francs qu'elle a obtenue au concours des Sociétés savantes, et qui sera remplacée par une autre médaille en galvanoplastie; elle donne, en outre, une médaille d'argent de 18 francs : pareil abandon est opéré, séance tenante, par M. Bonnard, d'une médaille d'argent de 18 francs.

La parole est ensuite donnée à M. Sarrut, qui avait offert de traiter la question de la régénération de la société française et de l'éducation.

Après avoir constaté l'état général de notre situation morale, il signale quelques-unes des causes de notre dégénération, et demande quels peuvent être les remèdes au mal qui nous dévore.

L'éducation, qu'il ne faut pas confondre avec l'instruction, a été, de tout temps et avec raison, considérée comme un des plus puissants moyens de régénérer les nations; mais on oublie trop que l'on ne fait pas de l'éducation comme on fait un cours de physique et de littérature. Les maîtres auxquels est confiée la jeunesse ne sont point les seuls à travailler à son éducation. Tout y contribue, et tous ceux au milieu desquels l'enfant vit y ont une très-large part. Il résulte de là que pour réformer l'éducation de la jeunesse et par suite la société, il faut, d'abord, que nous commencions à nous réformer nous-mêmes.

M. Sarrut termine en faisant remarquer que les classes élevées et éclairées ont des devoirs d'autant plus impérieux à remplir qu'elles ont, peut-être, de plus grands reproches à s'adresser sur l'usage qu'elles ont fait de leur fortune, de leur influence et de leurs lumières.

Plusieurs membres ont joint quelques observations à cette question d'importance majeure.

M. Lecocq avait préparé sur *Diane de Poitiers et les émaux de Saint-Pierre de Chartres*, un mémoire que l'abondance des matières traitées dans cette séance ne lui a pas permis de faire lire. Ce travail sera produit à la première réunion qui aura lieu le jeudi 11 avril.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

Mgr Henri d'Orléans, duc d'Aumale, membre de l'Académie Française, à Paris; présenté par MM. Merlet et Garnier.

M. Béthanier, peintre verrier, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Lorin.

Mgr Robert d'Orléans, duc de Chartres, chef d'escadron, en Algérie; présenté par MM. Victor Bonnet et Bonnard.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1872.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — A la suite de cette lecture, M. Sarrut communique les observations suivantes :

« Messieurs,

» J'ai parlé, dans notre dernière réunion, de la régénération de la Société française et de l'éducation. Je vous prie de vouloir bien me permettre de résumer, en quelques mots, ce que j'ai voulu dire, afin que personne ne puisse se méprendre sur ma pensée véritable.

» Si l'homme prenait un autre guide que la raison, il perdrait son caractère distinctif d'homme, il changerait de nature. Loin donc de blâmer les hommes de notre temps de prendre la raison pour règle, je leur reprocherais bien plutôt de ne pas en suivre les inspirations

» En m'occupant de la situation morale des esprits dans notre société actuelle, j'ai cherché à signaler quelques-unes des causes

si multiples et si complexes des maux qui nous tourmentent, la division et l'égoïsme.

» Après avoir dit quelques mots de l'abus de l'esprit d'analyse appliqué aux sciences morales, j'ai parlé de la raison et voici en quels termes : sous prétexte de faire usage de cette noble faculté, son plus bel apanage, l'homme a presque oublié qu'il a été doué aussi d'autres facultés, et que c'est de leur concours harmonieux que résulte sa personnalité. Il s'est donc retranché derrière sa raison individuelle et s'est fait lui-même *son tout*, d'où il suit qu'il s'est désinteressé de tout ce qui n'est pas lui ou de ce qui ne s'y rapporte pas directement, et qu'ainsi se sont trouvés relâchés, pour ne pas dire rompus, les liens qui doivent rattacher les uns aux autres les membres d'une même famille humaine.

» En me demandant quels pouvaient être les remèdes au mal dont nous souffrons, j'ai dit que je ne connaissais pas une panacée, un moyen de donner à la société une vie nouvelle. Une solution politique, ai-je ajouté, entrera certainement pour sa part dans l'œuvre de la régénération, mais elle n'est pas la régénération elle-même. C'est dans un régime sévère, bien réglé, et suivi avec persévérance que nous pouvons trouver notre salut.

» L'éducation a été, avec raison, considérée comme un des plus puissants moyens de régénération. J'ai rappelé, en un seul mot, que l'instruction dont je n'avais aucunement à m'occuper, n'était point l'éducation, et j'ai essayé de combattre une erreur pratique beaucoup trop répandue qui consiste à croire que les maîtres auxquels sont confiés les enfants doivent *seuls* avoir la responsabilité de l'éducation. J'ai fait remarquer qu'ils ne peuvent pas seuls lutter contre les mœurs et les tendances de la société au milieu de laquelle ils vivent, qu'on ne fait pas de l'éducation comme on fait un cours d'histoire, de littérature ou de mathématiques; que l'éducation n'est l'œuvre ni d'un seul homme, ni d'un seul jour, que tout y contribue, que tous ceux avec lesquels l'enfant se trouve en rapport, ou au milieu desquels il vit, y coopèrent, et que la famille surtout y a la plus grande part.

» J'ai conclu de là que pour régénérer la société par l'éducation, il faut d'abord que les générations adultes commencent par se réformer elles-mêmes.

» J'ai terminé en disant que les classes élevées et éclairées, par le mauvais usage qu'elles ont fait de leurs lumières, de leur influence et de leur fortune étaient les plus coupables, que par conséquent elles avaient aussi de plus grands devoirs à remplir.

» Il faut d'abord qu'elles aient le courage de reconnaître hautement et honorablement leurs erreurs.

» Elles doivent, ensuite, s'imposer un grand respect pour la loi, n'éluder aucune de ses prescriptions, ne s'affranchir d'aucune de ses obligations, et donner enfin, en tout et toujours, l'exemple du travail, de l'abnégation et du dévouement. »

A la suite de cette lecture, deux membres protestent contre l'extension qui pourrait être donnée au sens des dernières paroles de M. Sarrut : ils expriment le désir que toute question se rattachant de près ou de loin à la politique soit constamment bannie des séances de la Société, et que quelques modifications soient apportées au procès-verbal. — Après diverses explications, le procès-verbal est adopté.

Il est arrêté que, désormais, à moins de circonstances exceptionnelles, les procès-verbaux ne seront publiés par les journaux qu'après ratification de l'assemblée.

M. le Président témoigne nos regrets sur la mort de notre confrère M. Torcheux, ancien instituteur. Il fait ensuite une communication orale à propos de la réception d'une lettre de M. le duc d'Aumale, qui adresse ses remerciements à la Société pour son admission.

Il rappelle que la séance générale publique doit avoir lieu au mois de mai prochain, et à ce sujet, il invite tous les membres de la Société à donner le concours de leur zèle et de leur travail.

Communication sur la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, à Francourville, laquelle doit être démolie pour une raison de viabilité. — L'assemblée nomme une commission composée de MM. Isambert (Michel), Famin et Ad. Lecocq. Cette commission se transportera à Francourville afin de prendre des informations précises et rendra compte de son excursion à la prochaine séance.

M. Laigneau, trésorier, présente l'état des comptes de la Société.

RECETTES ET DÉPENSES DES ANNÉES 1870-1871.

RECETTES.

Reliquat actif de l'exercice 1869		4,639 fr.	04 c.
Cotisations de 1869	10 fr.	2,775	»
— de 1870-1871	2,765		
Intérêt des fonds placés à la Trésorerie générale.		180	68
Subvention du Ministère de l'Instruction publique.		800	»
— du département		500	»
— de la ville de Chartres		300	»
Total des recettes. . . .		9,194	72

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires.*

Procès-Verbaux et Mémoires	819 fr.	» c.
Dessins et gravures	558	50
Abonnements divers	210	»
Fouilles et acquisitions.	144	50
Dépenses diverses	118	20
Frais de recouvrement des cotisations à l'extérieur	72	60
Météorologie	300	»
Appariteur.	300	»
Total des dépenses ordinaires	2,522	80

2° *Dépenses extraordinaires.*

Impression du Souchet	385 fr.	585	»
Souscription nationale en faveur des blessés.	200		
Total des dépenses. . .		3,107	80

Balance. . . .	Recettes. . .	9,194 fr.	72 c.
	Dépenses . .	3,107	80
	Reliquat actif. . . .	6,086	92

Cet état financier est approuvé à l'unanimité.

Plusieurs membres présentent de sérieuses observations sur la lenteur avec laquelle s'impriment nos procès-verbaux, mémoires, etc. Pour répondre à des désirs généralement exprimés, quelques membres de l'assemblée proposent la nomination d'une commission de surveillance qui traiterait directement avec M. Garnier, rendu responsable, et enjoindrait à l'imprimeur d'avoir à fournir les travaux avec ponctualité et régularité. — L'assemblée décide que, pour cette fois, elle se contentera d'une démarche pressante du Bureau auprès de M. Garnier, se réservant le droit d'agir plus vigoureusement, si cela est nécessaire, à l'avenir.

M. le Président adresse quelques mots au sujet de la Loterie projetée par la Société pour la libération du territoire. L'autorisation ayant été refusée, il n'y a pas de détermination à prendre aujourd'hui. — L'Assemblée laisse à la commission tous les pouvoirs qui ont été délégués à celle-ci précédemment.

Le Secrétaire lit le Mémoire suivant de M. Lecocq, intitulé : *Diane de Poitiers et les Emaux de l'église Saint-Pierre de Chartres.*

Parmi les trésors artistiques de la Renaissance, trop longtemps inconnus ou dédaignés des Chartrains, nous devons signaler les magnifiques tableaux émaillés qui décorent la chapelle de la Vierge, dans l'église de Saint-Pierre. Ces œuvres d'art, représentant les douze Apôtres, proviennent du château d'Anet, dont ils ornaient la chapelle, avant que cette résidence princière ne fût saisie et en partie dévastée, lorsqu'elle devint une propriété Nationale, à la suite de la révolution de 1789.

Il nous semble impossible de faire un abrégé historique de ces émaux, sans parler de la célèbre Diane de Poitiers. Cette dernière, née en 1499, était, dès l'âge de treize ans, épousée par Louis de Brézé, comte de Maulévrier, Grand-Sénéchal de Normandie et châtelain d'Anet, lequel décéda en 1531. Diane, devenue veuve, fréquenta la cour de François I[er]. La chronique l'accuse d'avoir été, d'abord, la favorite de ce roi, et d'avoir ensuite, quoique âgée de 40 ans, su plaire au jeune Henri, dauphin de France, marié en 1533, à Catherine de Médicis. A la mort de François I[er] arrivée en 1547, on la vit à la Cour toute puissante et continuant à jouir des faveurs du nouveau roi

Henri II, sur lequel elle conserva un grand ascendant jusqu'à sa mort. En 1548, ce monarque lui donna, à vie, le duché de Valentinois, et fit bâtir pour elle le château d'Anet.

En 1550, le Roi en venant de Normandie, avec toute sa suite, s'arrêta chemin faisant à Anet, pour visiter les nouvelles constructions du château qu'il faisait édifier pour sa belle maîtresse, puis il se dirigea vers Blois, en passant par Chartres, dans l'intention d'accomplir un pèlerinage à la Vierge dans la célèbre crypte de Notre-Dame.

Le Dauphin, connu ensuite sous le nom de François II, arriva dans notre ville, le 14 novembre 1550, accompagné de son frère Charles, de la princesse Elisabeth et de Marie Stuart, déjà fiancée avec le Dauphin; les princes étaient entourés d'une suite nombreuse et précédaient de deux jours l'arrivée du Roi, afin d'éviter l'encombrement dans la cité Chartraine, d'ou ils repartirent le 16.

Le Roi arrivait le lendemain, suivi d'un grand cortége de seigneurs, au nombre desquels on comptait les ducs de Guise, le connétable de Montmorency, les cardinaux de Lorraine et de Châtillon. A un court intervalle entrait, à son tour, la reine Catherine de Médicis, avec grand nombre de princesses et dames, parmi lesquelles se distinguait Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Une certaine quantité de bourgeois Chartrains furent portés à gloser sur les mœurs de la Cour, en voyant en présence l'une de l'autre, et dans un même groupe, la Reine et Diane, la favorite du roi. Après un repos de trois jours, le cortége s'acheminait vers Blois [1].

Notre concitoyen Bouvet-Jourdan, dans ses *Recherches sur l'histoire de Chartres*, manuscrit de la bibliothèque de cette ville, composé en 1820, écrit à la page 327, que « Diane de » Poitiers possédait, outre le château d'Anet, le petit château » de Mainvilliers, près Chartres; j'y ai encore vu, dit-il, des » Croissans qui étaient ses attributs. Le Roi y venait quelques » fois avec elle; elle y fit beaucoup d'embellissements, mais » tout est presque détruit. On voyait sur la porte du château » le chiffre amoureux H. D. avec des croissans.

[1] Notre historien Bouvet-Jourdan, dans ses *Recherches*, dit p. 327 : « C'est » probablement alors que Henri II fit faire la décoration de la salle d'audience » du Baillage de Chartres, dont le plafond d'architecture gothique était couvert » de son chiffre H couronné. »

» Elle donna aussi aux Jacobins de Chartres de quoi faire la » voûte en bois de leur église, couverte de croissans. Les » moines passèrent sur son inconduite, en faveur du présent[1]. »

Le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique, etc.*, dit que Henri II, à son avénement au trône, plaça dans ses armes « une lune naissante, c'est-à-dire un croissant, en faveur de Diane de Poitiers, avec cette devise : *Donec totum impleat orbem*[2]. »

Nous ignorons si le château de Mainvilliers (actuellement propriété du dramaturge Ferdinand Dugué), a jamais appartenu à Diane de Poitiers, car c'est la première fois que ce fait nous est signalé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au commencement du XVIIe siècle, il était possédé par la famille de Montescot dont le chiffre était composé des lettres C. D. M. H. entrelacées, ainsi qu'on les voyait peintes sur les poutres et solives de leur ancien hôtel (devenu présentement l'Hôtel-de-Ville) de Chartres. Nous avons les dessins de ces lettres entrelacées ainsi que ceux de l'ancien lambris de la voussure du couvent de l'église des Jacobins (occupé en ce moment par les Sœurs de Saint-Paul). Cette église fut détruite en 1797. On voyait représentés en noir, dans une suite de compartiments formant des caissons carrés et des losanges : 1° *Un croissant couronné*; 2° *trois croissants entrelacés*; 3° *deux D accolés et couronnés*; 4° *la lettre H ornée de deux croissants*; 5° *trois coquilles*; 6° *deux branches de laurier*; 7° *un carquois passé dans une cordelière*; 8° *deux arcs croisés, dont les cordes sont rompues*; 9° *les armes de France.*

Janvier de Flainville, dans ses *Recherches sur Chartres* (manuscrites), t. III, constate la décoration de la voûte de l'église des Jacobins, et dit aussi que ces divers chiffres se trouvaient sculptés « sur la frise du pulpitre, ainsi qu'au-dessus des deux

[1] Cette indication de Bouvet-Jourdan nous semble extraite d'une Note manuscrite et inédite de M. Bouvart fils, Lieutenant-particulier et Assesseur-criminel, qui écrivait en 1795 : « Le petit château de Mainvilliers, près Chartres, » avoit appartenu à Diane de Poitiers, maîtresse de Henry II, qui venoit » quelques fois la voir dans ce château. On voit encore sur les murs des » Croissans, qui étoient un des emblêmes de cette femme, et des H D liés en- » sembles, qui formoient le chiffre de ces deux amans. Cette belle femme avoit » probablement fait beaucoup de dépenses au chœur des Jacobins; on voioit » ces mêmes armes ou emblêmes sur la voûte du chœur. »

[2] On donna à Diane de Poitiers pour attribut, une Diane chasseresse foulant aux pieds l'Amour, avec cette devise : *Omnium victorem vici* (J'ai vaincu le vainqueur de tous).

» autels placés à l'entrée du chœur ; et que les croissans entre-
» lacés se voyoient également au château de Mainvilliers. »

Les nouvelles constructions du château d'Anet s'élevaient, dès l'année 1549, et se continuèrent, sous l'habile direction de l'architecte Philibert Delorme, aidé, dans son œuvre, par le sculpteur Jean Goujon, par le peintre Jean Cousin, et par une pléiade d'autres habiles artistes et ouvriers, lesquels, guidés par le Primatice et le Rosso, avaient travaillé au château de Fontainebleau. Ces artistes de renom vinrent à Anet enrichir de leurs œuvres, le palais élevé par le roi Henri II en l'honneur de sa maîtresse favorite. Quantité d'objets artistiques qui avaient été commandés par le défunt roi, François Ier, pour orner son lieu de plaisance de Fontainebleau, furent encore successivement enlevés aux garde-meubles de la Couronne et dirigés vers Anet [1].

Quant aux émaux qui nous occupent, nous supposons qu'ils durent être distraits de ces dépôts artistiques, à en juger par l'extrait suivant des *Comptes des bâtiments royaux*, *année* 1545.

« A Michel Rochetel, paintre, pour avoir par luy fait douze
» tableaux de painture de coulleurs sur pappier, chacun de
» deux pieds et demy, et en chacun d'iceux paint la figure de
» l'un des apostres, qui sont les douze apostres de Nostre-Sei-
» gneur, et une bordure aussi de painture, au pourtour de
» chacun tableau, pour servir de patrons à l'esmailleur de
» Lymoges, esmailleur pour le Roy, pour faire sur iceux patrons
» douze tableaux d'esmail [2]. »

Déjà Félibien des Avaux, notre concitoyen, avait, dans ses *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens peintres anciens et modernes*, édition de 1684 [3], fourni, le premier, sur ce même sujet, une précieuse indication lorsqu'il dit :
« Michel Rochetet *(sic)* représenta, en douze tableaux, les douze
» Apostres ; chaque tableau avoit deux pieds et demy de haut,
» avec une bordure d'ornemens aussi de peinture, pour servir
» de modelles à un esmailleur de Limoges, qui travailloit pour
» Sa Majesté. » Ces dessins furent exécutés sur émail, en 1547,

[1] Voy. *Descript. du château d'Anet* (par Le Marquant), Chartres, veuve Letellier, 1776, in-12.

[2] *Notice des Emaux, Bijoux et objets divers du Musée du Louvre*, par M. de Laborde. (Paris, Mourgues, 1857, 1re partie, p. 177.)

[3] In-4o, 3e partie, p. 126.

ainsi que nous le verrons ci-après, mais François Ier, qui les avait commandés, était décédé le 31 mars 1547. Il nous reste à rechercher quel fut cet émailleur de Limoges, ci-dessus mentionné, et à raconter les diverses vicissitudes par lesquelles cette œuvre artistique dut passer avant d'être déposée dans l'église Saint-Pierre de Chartres.

Dans le château d'Anet, reconstruit par Henri II, se voyaient tous les attributs de Diane chasseresse ; toutes les frises, tous les tympans et architraves de ce palais étaient ornés de peintures allégoriques de même genre : ainsi on remarquait partout des arcs, des carquois et les chiffres entrelacés du roi et de sa maîtresse [1]. Tous les historiens ont, d'un commun accord, célébré la beauté de Diane et blâmé la faiblesse du monarque qui avait prodigué les trésors du Royaume, pour satisfaire les goûts luxueux d'une femme qui avait su le séduire et le captiver ; le président de Thou attribue à Diane tous les malheurs qui affligèrent le règne de ce roi, ainsi que les sanglantes persécutions religieuses de cette époque désastreuse [2]. Cependant Brantôme en fait l'éloge en disant : « que Diane était fort débonnaire, charitable et aumonière. » Par un deuil noir et blanc qu'elle porta toute sa

[1] M. de Laborde, dans son *Glossaire sur les Emaux du Louvre*, p. 212, *verbo* Chiffre, déclare que le chiffre amoureux de Henri II et de sa maîtresse, si répandu partout, serait dû 1° à une passion dominante ; 2° à la dépravation des mœurs du temps ; et 3° plus que tout à un équivoque. En effet, quand on étudie ce chiffre, on voit qu'il répond tout aussi bien à un H et un double C, qu'à un H et un double D. Au château d'Anet, au Louvre, et partout où la maîtresse du Roi pouvait contrôler la forme de ces chiffres, ils répondent à la dernière de ces interprétations ; mais au loin, à Dijon, par exemple, dans la nouvelle galerie, il ne peut y avoir de méprise, la forme allongée des C indique le nom du Roi et celui de Catherine de Médicis. De même Henri IV, avec la même passion pour Gabrielle d'Estrées, mit son chiffre amoureux sur la galerie du Louvre qu'il fit construire ; chacun connaît les S barrées du chiffre de ce roi qui, sous forme de rébus (S, trait), signifiait Estrées !

[2] « Jamais la France ne fut plus accablée d'impôts et de taxes que sous Henri II. La Guienne, écrasée par la Gabelle, se soulève ; les habitants de la campagne, fuyant les tailles, se réfugient en si grand nombre à Paris que le Roi, effrayé, donne un édit qui, pour la première fois, fixe les bornes de la ville. Les revenus de l'Etat servent à satisfaire les fantaisies de Diane de Valentinois, les caprices du maréchal de Saint-André, les exigences de la maison de Lorraine. » (*Lettres à une Provinciale*, par Pierre Le Hestre.) — (Voy. *Archives du départ. d'Eure-et-Loir*. Invent. du Chapitre de Chartres, Caisse III, *Cotte* A, n° 28. Etats des Argenteries et Pierreries de l'église de Chartres vendues pour les nécessités de l'Etat, avec d'autres pièces relatives à la dite vente, depuis 1562 jusqu'en 1591, et Caisse I, *Cotte* D, Pièces concernant différents prêts en argent par le Chapitre aux Rois de France et Princes dans le temps des guerres et troubles de l'Etat, depuis 1294 jusqu'en 1557.)

vie, elle voulut faire comprendre au public la douleur qu'elle ressentait de la mort de son époux : ce n'était qu'un semblant de regret, qui l'engageait à vêtir ce singulier et coquet ajustement ; aussi Brantôme observe encore, que parmi les étoffes qui formaient son costume, la soie jouait le principal rôle, et que cette duchesse « *n'étoit pas de ces veuves hypocrites et marmiteuses qui s'enterrent avec le défunt.* »

Henri II étant décédé en 1559, sa maîtresse fut chassée de la Cour de France ; ce fut alors qu'elle vint se retirer à Anet où elle mourut en 1566 ; son corps fut inhumé en la chapelle du château, dans un magnifique sarcophage de marbre noir, soutenu par quatre sphinx de marbre blanc. En 1793, les révolutionnaires envahirent ce domaine et le dévastèrent en partie. C'est avec une sorte de pressentiment d'un prochain avenir que Joseph Lavallée, dans son *Voyage dans les Départements de la France* [1], ouvrage édité en 1793, dit, avec un accent prophétique, en parlant des châteaux d'Anet et de Maintenon : « La main de » la liberté fera bientôt tomber, sans doute, ces murailles impu- » diques d'Anet et de Maintenon. Honneur aux arts, quand ils » attestent la gloire des nations, mais que les colonnes, que les » voûtes superbes s'écroulent en poussière quand le vice les a » bâties. »

Peu de temps après qu'avait été proféré ce sévère langage, on vit la Société populaire d'Anet décider la destruction et la profanation de ce magnifique sarcophage qui avait renfermé les restes mortels de Diane de Poitiers. Ce monument devint la propriété de M. Rousseau, cultivateur à Rouvres, et fut employé comme abreuvoir, à l'usage de ses chevaux [2].

Au milieu du pillage et de la dévastation, les beaux émaux de la chapelle d'Anet avaient échappé à la fureur de ces iconoclastes, ainsi qu'à la rapacité des brocanteurs de l'époque, puisqu'un rapport de M. Quévanne, ingénieur du Département et chargé de faire une expertise du château d'Anet, en date du 23 brumaire an VI (13 novembre 1797), dit qu'il trouva « la » chapelle, ayant la forme d'une rotonde de 37 pieds de diamè-

[1] *Eure-et-Loir*, page 25.

[2] Rapport de M. Le Marquant aîné, du 30 prairial an III (18 juin 1795) à l'administration du district de Dreux. — Le sarcophage de Diane de Poitiers est aujourd'hui conservé dans les caves du château de Versailles.

» tre, ornée de boiseries pleines, *et ornée de douze apôtres en* » *cuivre émaillé.* » Un arrêté de l'Administration centrale d'Eure-et-Loir fit, en 1798, enlever divers objets restés au château d'Anet, tels que tableaux, livres, statues, etc., avec ordre de les conduire au dépôt général du Département. Lorsqu'en 1802, on commença à réparer les dévastations commises dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Père-en-Vallée, pour la consacrer au culte religieux de la nouvelle paroisse de Saint-Pierre, les douze émaux d'Anet servirent à orner les parois latérales de la chapelle de la Vierge. En ce même oratoire fut encore placée la statue en marbre, œuvre de Bridan, et provenant de la ci-devant chapelle de l'Évêché ; en avant fut érigée la belle balustrade de marbre qui formait l'ancienne clôture de la chapelle de Sous-Terre, de Notre-Dame de Chartres.

Au commencement du XIXe siècle, les œuvres d'art étaient peu recherchées, si ce n'est de quelques connaisseurs, qui, à la suite de la Révolution, eurent de nombreuses occasions de former à peu de frais des cabinets de curiosités et de riches collections. Les émaux d'Anet, placés dans l'église Saint-Pierre, ne furent, d'abord, remarqués que par quelques touristes, amateurs de raretés qui, vers 1820, s'empressaient en se rendant à Chartres, de visiter la svelte architecture de cette église paroissiale.

Chevard, faisant, dans son *Annuaire d'Eure-et-Loir*, année 1808, page 240, la description de ce remarquable édifice, signale à l'attention des curieux le tableau des *Noces de Cana*, œuvre française anonyme, de la fin du XVIIe siècle, d'une valeur assez médiocre, au point de vue de l'art, mais il ne parle nullement des émaux.

Le chevalier de Fréminville, dans une *Notice sur le Monastère de Saint-Père-en-Vallée*, insérée dans le tome IX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, page 391, dit : « Dans » une chapelle derrière le chœur, et à côté de la Vierge, sont » représentés les douze apôtres, peints sur cuivre émaillé, de » la main même du fameux *Bernard de Palissy*, artiste du » seizième siècle, qui excellait dans ce genre d'ouvrage. » Cette citation erronée fut répétée mot à mot dans l'*Annuaire d'Eure-et-Loir*, année 1841 : et le même auteur, en 1858, dans *Eure-et-Loir pittoresque*, arrondissement de Dreux, p. 51, dit encore : « Ces émaux, œuvre de *Bernard de Palissy*, décorent, aujour-

» d'hui, la chapelle de la Vierge, dans l'église Saint-Pierre, » à Chartres. »

M. Doublet de Boisthibault, dans un volume intitulé La France, *Eure-et-Loir* [1], se contente de dire, dans sa description de l'église Saint-Pierre : « Derrière le chœur, on voit dans la » chapelle de la Vierge des peintures sur émail d'un bon goût. »

M. Alex. Du Sommerard, indique, dans son ouvrage intitulé, *Les Arts au Moyen-Age* [2], que, dans une excursion qu'il fit à Chartres, il crut reconnaître, par les dimensions et les motifs des sujets figurés dans les émaux de l'église Saint-Pierre, les modèles dessinés en 1545 par Rochetel et que le monogramme LL devait désigner Léonard Limosin, comme l'artiste émailleur de cette œuvre. Personne, avant lui, n'avait osé avancer qu'il y eût un autre maître que *Bernard Palissy* capable d'exécuter des peintures en émail d'une pareille dimension.

Il est vrai qu'à cette époque existait une étrange confusion dans la nomenclature technologique des arts industriels : de là cette ambiguïté d'appellations entre les œuvres produites par Bernard Palissy et celles de Léonard Limosin. Palissy avait inventé ou, tout au moins, fait renaître l'émaillage appliqué sur la terre cuite, ce qui est désigné actuellement sous le nom de faïence; cet artiste exerça d'abord la profession de peintre émailleur de vitraux, mais il n'a jamais appliqué son procédé avec les métaux, d'ailleurs, l'industrie de Limoges fournissait depuis plusieurs siècles et sans interruption ses produits métalliques émaillés à l'Europe entière, à la date où Palissy fit connaître sa découverte, par ses beaux vases et ses carreaux émaillés, c'est-à-dire en 1545.

Pendant le cours des XVI[e] et XVII[e] siècles, il exista à Limoges onze émailleurs du nom de *Limousin*, *Lymosin* ou *Limosin*. Mais c'est Léonard Limosin, fils d'un boucher-hôtelier de cette ville, qui fut le chef et le fondateur de cette pléiade d'artistes industriels, ses parents ou homonymes, dont on a si souvent confondu ensemble les produits artistiques. Léonard Limosin I naquit en 1505, et il décéda en 1577; ses premières œuvres portent la date de 1532 et ses dernières celle de 1573;

[1] (Paris, Verdière, 1836), in-8°, p. 83.

[2] *Age Chrétien* (p. 250 et 276). Paris, 1838-1846, 5 vol. in-8° de texte et 510 planches distribuées en 5 vol. in-fol.

nommé valet de chambre du Roi en 1548, nous le trouvons ensuite, en 1571, Consul à Limoges, sa ville natale. Ses émaux polychromes et en grisailles, procédé dans lequel il excellait surtout, se font remarquer soit par l'ampleur et la vigueur d'exécution, soit par des procédés nouveaux qui lui attirèrent un grand renom. Chacun a pu admirer à l'Exposition universelle de Paris, en 1867, trente-trois de ses œuvres émaillées [1]. On y signalait surtout le nº 2,910, Plaque ovale en hauteur représentant *Henri II, roi de France, à cheval, et tenant en croupe Diane de Poitiers* (sujet que nous reproduisons ici par la gravure [2]), émail qui appartenait à M. James de Rothschild. A cette même exposition figurait encore, sous le nº 2,759, un tableau peint, représentant l'*Incrédulité de Saint-Thomas* : il provient d'un triptyque et appartient au Musée de Limoges; sur le livre que tient l'apôtre se lit l'inscription suivante : LÉONARD LIMOSIN, ESMAILLEVR PEINTRE, VALET DE CHAMBRE DV ROY. 1551. Ainsi cet artiste nous est encore révélé comme peintre. Le musée du Louvre possède une nombreuse collection de ses œuvres artistiques comme émailleur.

Au commencement du siècle, les Émaux de l'église Saint-Pierre étaient regardés par beaucoup de personnes comme un produit céramique; encore de nos jours nous rencontrons de ces croyants qui ignorent les premiers éléments de la fabrication des émaux et leur application dans l'industrie.

Voici que (vers 1832) un engouement extraordinaire se déclare pour les œuvres émaillées de toutes espèces, tant religieuses que profanes. On cita un Anglais, venu dans notre ville, qui aurait offert 5,000 francs à la fabrique de l'église Saint-Pierre, pour acquérir ces peintures en émail, et l'on trouva cette mise à prix d'un taux exorbitant : une autre demande, assure-t-on, aurait été faite, vers 1855, par un autre insulaire Britannique qui proposait, pour acquérir cette collection, la somme de 60,000 francs; l'offre était susceptible de tenter la fabrique paroissiale. Mais alors, l'éveil ayant été donné en haut lieu, il fut reconnu que la fabrique n'avait aucun droit de disposer de

[1] Voy. le Catalogue. Sect. *Histoire du travail*, des nºˢ 2,897 à 2,930.

[2] Cette gravure a déjà été publiée dans la *Gazette des Beaux-Arts*, au sujet d'une étude sur le château d'Anet. C'est à l'obligeance de M. Em. Galichon, directeur de la *Gazette*, que nous devons la communication de cette gravure.

ces œuvres artistiques, réputées appartenir à l'Etat, et comme faisant partie, par destination provisoire, de l'église Saint-Pierre, où elles auraient été seulement déposées, sans que, pour cela, l'Etat eût perdu son droit de propriété, le tout conformément aux circulaires du Ministère de la Justice et des Cultes, des 20 et 29 décembre 1834, 25 juin 1838 et 27 avril 1839.

M. Schmit, membre de la Commission instituée au Ministère pour les Monuments historiques, proposa au Comité, dans la séance du 12 juin 1844, de publier, aux frais de l'Etat, l'histoire et la description des émaux de l'église Saint-Pierre. « Ces émaux, dit-il, sont de Léonard Limousin, exécutés peut-être, d'après les cartons italiens de Jules Romain, ou de Raphaël [1]. » Une Commission fut nommée pour étudier cette proposition. Enfin, en 1865, le libraire A. Lévy édita *Les douze Apôtres*, émaux de Léonard Limosin, dessin et gravure de M. Alleaume, texte par M. Georges Duplessis [2]; ces gravures coloriées reproduisent assez bien l'ensemble des émaux de l'église Saint-Pierre.

Si M. Léon de Laborde nous a révélé le nom du dessinateur des cartons de cette œuvre magistrale, et M. Alexandre du Sommerard, celui de l'émailleur, nous ignorions encore jusqu'à ce jour comment elle put venir orner la chapelle d'Anet et quelle somme fut allouée à l'artiste émailleur. Nous sommes redevables de cette double et précieuse connaissance à une heureuse découverte et à une bienveillante communication faite par un savant membre de l'Institut, M. Léopold Delisle, membre correspondant de notre Société archéologique, qui, le 16 novembre 1870, alors que Paris était assiégé par les troupes Allemandes, lut à la séance de la *Société des Antiquaires de France* [3], le passage d'un rôle de dépense arrêté, par le roi Henri II, le 30 juillet 1557, et ainsi conçu :

« A *Léonard Limosin*, esmailleur du dict Seigneur, la somme » de deux cens deux livres dix solz tournois, pour son parfaict » paiement de douze apostres que le feu roy dernier décedde » luy avoit commandé faire en cuyvre esmaillé de plusieurs

[1] *Bull. Archéol.* publié par le Comité historique, t. III, p. 205.

[2] In-fol. (Paris, Lévy, 1865), 8 pages de texte et 12 gravures coloriées au pinceau. L'emploi d'un papier trop mince et vergé est nuisible à cette reproduction.

[3] Voy. *Bull. de la Société nat. des Antiq. de France*, année 1870, p. 158.

» couleurs, selon les portraictz qu'il luy en bailla, et dont il » feist verballement pris avec luy à V escus sol [1], pour chacun » apostre que le dict Limosin a livré, au lieu de Sainct-Ger- » main-en-Laye, au roy nostre dict Seigneur, qui, en mesme » instant, en a faict don et présent en certain endroict qu'il ne » veult estre cy déclaré, et sans ce que de la façon, valleur et » pris faict verballement des dits XII apostres, de la délivrance » qui en a esté faicte au dict Seigneur, ne du dict don, le dict » trésorier soit tenu faire aparoir, cy II c. II l. X s. »

Ainsi voilà bien le nom de l'artiste émailleur authentiquement constaté : ce nom est Léonard Limosin [2]. Mais ce qui semble étrange, dans le contexte de cette quittance, c'est que Léonard Limosin a, dans le château de Saint-Germain-en-Laye, livré son travail au roi « *qui en mesme instant*, est-il dit, *en a faict don » et présent en certain endroict qu'il ne veult pas estre cy » déclaré.* » Le passage serait, selon nous, un aveu suffisant, pour faire comprendre que cet *endroict*, non déclaré, ne doit être autre que le château d'Anet, et que le Roi, honteux de ses faiblesses et de ses prodigalités pour Diane de Poitiers (laquelle la chronique populaire du temps accusait d'avoir ensorcelé Henri II), voulait dissimuler aux yeux de la postérité ces actes blâmables. Mais le monarque oubliait que les sommes payées devaient nécessairement figurer au compte du trésorier de la Couronne.

Il ne nous reste plus, en terminant, qu'à indiquer aux amateurs qu'ils trouveront le monogramme du peintre-émailleur, les lettres L. L. inscrites sur le pommeau de l'épée de saint Paul, et auprès du pied droit de saint Jean; que la date 1547 se lit sur un petit cartouche de la bordure, à droite de saint Jacques le Mineur. Chacune des plaques sur lesquelles sont peints les Apôtres porte 61 centimètres de haut, sur 27 centi-

[1] L'Ecu sol est estimé alors 3 fr. 37,5, chaque tableau coûtait donc 16 fr. 87,5; pour avoir la valeur actuelle de cette somme, il faut estimer la différence moyenne existante, entre le prix de la journée d'un ouvrier à cette date et celui d'un hectolitre de blé, ces deux prix comparés à ceux de notre époque; qui peut être d'environ dix fois la valeur, ce qui produirait un total d'environ 2,025 fr. (Voy. *Dict. hist. des Institutions, etc.*, par A. Chéruel, *verbo* Monnaies, et la *Dissertation* de Leber, sur ce même sujet.)

[2] Les personnes qui s'intéressent aux œuvres de cet artiste, doivent consulter la *Notice sur les Emaux du Louvre*, par M. Léon de Laborde, *ut supra*, de la page 173 à 203, où se trouvent de très-bonnes indications.

mètres de large. Les côtés sont tous garnis de bandes émaillées; sur celle du haut se lit, en abrégé, le nom de l'apôtre; en bas est figurée la Salamandre caractéristique de François Ier [1], de même que la lettre F se trouve sur toutes les bordures latérales, le tout accompagné de rinceaux, de vases, d'animaux fantastiques, de satyres, de fleurs, de fruits, etc., etc., enfin de toutes ces décorations bizarres et désordonnées que la Renaissance a su prodiguer sur les sculptures décoratives, du chœur, à l'extérieur, de notre basilique Chartraine. Tous les apôtres portent leurs attributs, ils ont les pieds nus et sont nimbés. Parmi les douze tableaux, on remarque surtout la pose et le dessin vigoureux de saint Barthélemy, ainsi que la pose et la belle draperie de saint Paul. Tous ces personnages offrent bien des réminiscences de l'art italien du milieu du XVIe siècle; les couleurs des émaux sont franches, des tons frais et translucides dominent, la gamme des tons bleus y est complète. Notre collègue, M. P. Durand, a bien décrit [2] le sentiment artistique de ces émaux, qui sont demeurés dans un parfait état de conservation.

Qu'il nous soit permis de reproduire une simple observation que nous avons déjà exprimée antérieurement; nous l'avons trouvée consignée dans le *Guide-Joanne*, Bretagne, édition de 1867, page 56, passage où il est question de la Chapelle de la Vierge, dans l'église Saint-Pierre, et dans lequel parlant de ces émaux, l'auteur dit : « Une mesure regrettable a été prise ré-
» cemment, à l'égard de ces magnifiques émaux; ils ont été re-
» couverts de rideaux de serge verte, et la grille de la chapelle
» qui les renferme est habituellement fermée à clef. Pour les
» voir, il faut maintenant payer contribution à un sacristain. »
Il est fâcheux, en effet, de voir s'introduire dans nos églises cet esprit mercantile, en usage en Belgique, sur les bords du Rhin et en Italie. Ces émaux bien précieux, sans doute, et pour lesquels on semble prendre actuellement un soin peut-être exa-

[1] Dans la collection des émaux du Louvre, on distingue deux des émaux de Léonard Limosin : saint Thomas figuré par le portrait de François Ier et saint Paul sous les traits de l'amiral de Chabot. Ce sont les mêmes cartons que ceux de Chartres qui ont dû servir à l'émailleur, sauf les têtes et les croissants, qui remplacent la salamandre, ainsi que les lettres H D enlacées, substituées à la lettre F. Ces émaux sont exposés sous les nos 236 et 237.

[2] *Mém. de la Société Archéol. d'Eure-et-Loir*, t. III, p. 313.

géré, furent, pendant soixante ans, livrés, dans la même église, à la libre admiration du public. Si vous concevez à leur sujet des craintes contre les malintentionnés, eh bien! fermez la chapelle, mais enlevez les rideaux qui, par leur teinte disgracieusement foncée, détruisent l'harmonie picturale et décorative de la chapelle; n'imitez pas la Marguillerie de Notre-Dame-de-Paris, laquelle a prescrit que, passé dix heures du matin, les visiteurs auraient à payer cinquante centimes par personne, pour franchir les portes de clôture posées aux collatéraux qui entourent le chœur de cette basilique, et qui vous empêchent d'examiner cette partie si intéressante de l'édifice. La religion invite les fidèles à visiter les temples, défend de les éloigner, par un esprit de lucre, des lieux consacrés à la prière.

Nous ne croyons pas devoir terminer cette étude, sans indiquer aux personnes qui désireraient se former une opinion sur le rôle que Diane de Poitiers a rempli à la Cour de France, sous le règne de Henri II, un ouvrage utile à consulter, il a pour auteur notre érudit concitoyen Dreux du Radier, et pour titre : *Mémoires historiques, critiques et anecdotes des Reines et Régentes de France* (édit. de 1808, t. IV, p. 295). Il est à propos en effet de se mettre en garde contre les différents biographes de cette femme célèbre, lesquels ont reproduit à son sujet des anecdotes souvent erronées. L'ouvrage que nous signalons à leur attention est sérieux et contient de nombreux faits authentiques d'un grand intérêt pour les mœurs.

Un membre présente quelques observations sur ces émaux et les rideaux qui les recouvrent.

M. Merlet adresse quelques mots sur le compte de Diane de Poitiers et l'influence qu'a pu avoir, à la Cour, la duchesse de Valentinois. L'assemblée le prie de traiter plus longuement ce sujet à la prochaine réunion.

M. Amédée Lefèvre Pontalis, député, présent à la séance, offre à la Société un discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon, qui a remporté le prix d'éloquence décerné par l'Académie Française, dans sa séance publique annuelle du 30 août 1855. — M. le Président adresse des remerciements à notre confrère.

M. Merlet donne, ensuite, quelques mots d'explication sur l'expédition au pôle Nord, par M. Gustave Ambert. Celui-ci veut

continuer l'œuvre entreprise si dignement par le capitaine Gustave Lambert, mort glorieusement au champ d'honneur à l'époque du siége de Paris. Il sollicite le concours de notre Société. — L'assemblée décide qu'on accordera la somme précédemment votée.

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. In-8°. Bourges, Pigelet, 1870. (Envoi de la Société.)

Annuaire d'Eure-et-Loir, pour 1871-72. (Don de M. Lefèvre.)

Lettres de la reine Marie-Antoinette à la landgrave Louise de Hesse-Darmstadt. Paris, H. Plon, 1865. (Don de M. le comte de Reiset.)

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. XXXI, 4e série, 1870. (Envoi de la Société.)

Société archéologique de Rambouillet. Mémoires et documents, t. I, 2e livraison. Rambouillet, Raynal, 1871. (Envoi de la Société.)

Discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon, par M. Am. Lefèvre Pontalis. (Don de l'auteur.)

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres, arts, du département de Seine-et-Marne. Meaux, J. Carro, 1870 (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 2 MAI 1872.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président annonce que nos travaux d'impression sont en bonne voie.

Lecture d'une lettre de M. Boy, à propos de la question précédemment traitée par M. Sarrut. La conclusion de cette lettre amène de la part de l'auteur la proposition suivante : « Décider qu'à l'avenir il sera absolument interdit de traiter les questions politiques, sociales ou religieuses, et que si dans le cours de la discussion un orateur se permet de le faire par inadvertance ou par accident, cette partie de son discours ne sera pas insérée au procès-verbal. »

M. Sarrut donne, à ce sujet, quelques explications et proteste contre les corollaires de la lettre de M. Boy. Deux membres prennent part à cette discussion. — L'assemblée décide qu'on s'en tiendra à la pleine et entière observation du règlement; s'il venait à se traiter, plus tard, une question politique ou religieuse, il est bien entendu que le Président imprimera à la discussion la direction qu'il jugera convenable, en ayant le droit d'arrêter l'orateur, s'il était nécessaire de le faire.

Lecture d'une lettre de M. Hue qui demande une répression sevère contre les particuliers qui commettent, trop souvent, à la Cathédrale des détériorations ou mutilations. — Renvoi de cette lettre au secrétariat général de l'évêché, avec prière d'aviser au plus tôt.

M. le Président montre aux sociétaires un plat d'étain avec écusson, apporté par M. Deshayes, maire d'Allonnes; seize autres plats de même nature ont été trouvés enfouis dans l'ancienne ferme seigneuriale d'Allonnes.

Il met également sous les yeux des sociétaires présents une corne de cerf trouvée, avec une hachette en pierre, à Béville-le-Comte. M. le docteur Harreaux promet un mémoire sur les excavations de cette même commune, au sein desquelles ces objets ont été rencontrés.

Lecture d'une lettre de M. le bibliothécaire de Saintes, dans laquelle est relaté l'incendie qui a frappé la riche bibliothèque de cette ville. C'est une requête adressée à notre Société pour la reconstitution de la bibliothèque. — L'assemblée décide qu'on enverra tout ce que l'on pourra trouver de convenable et de disponible.

Après la fixation des jours des séances hebdomadaires du jeudi, de deux heures à quatre heures, M. le Président entre-

tient l'assemblée de la séance générale annuelle du mois de mai. Il espère avoir le concours de l'éminent académicien M. Ernest Legouvé. — Plein pouvoir est laissé au Bureau pour une décision ultérieure à cet égard.

MM. Famin et Lecocq font un rapport sur la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, à Francourville. Cette chapelle est de la fin du XVe siècle ; on y rencontre des sculptures d'un certain intérêt. L'acquéreur de cette chapelle est M. le Maire de la commune, qui mettra à la disposition de la Société les pierres qui pourraient l'intéresser.

M. Merlet donne communication de l'inscription d'une pierre tumulaire qu'il a relevée dans l'église de Voves concernant la famille Le Vassor. Voici la teneur de cette inscription :

Cy-gist défunct honorable homme mestre Eloy Levassor, procureur-fiscal et notaire royal en ce lieu, décédé le .... juillet 1631, lors agé de 76 ans. Priez Dieu pour luy.

A ce sujet, M. Merlet témoigne ses regrets de voir s'effacer partout ces inscriptions funèbres dont il serait bon cependant de conserver le souvenir.

M. Famin exprime le désir de voir, à ce propos, une requête adressée à M. les curés qui se mettraient en rapport avec la Société par le concours du secrétariat-général de l'évêché. Une prime pourrait être offerte à ceux qui présenteraient des objets de valeur réelle. — La proposition d'un vote d'une somme de 100 fr. est acceptée par l'assemblée ; elle sera inscrite au budget.

M. Merlet prend ensuite la parole pour répondre à l'article de M. Lecocq sur Diane de Poitiers, lu dans la précédente séance. — M. Merlet se constitue le défenseur de la duchesse de Valentinois. Réservant son opinion sur l'accusation portée contre elle d'avoir été la maîtresse de Henri II, il veut établir qu'on n'a pas le droit d'être aussi affirmatif dans cette question. Ceux qui ont propagé contre Diane cette accusation sont tous des auteurs protestants, contre le témoignage desquels il est nécessaire de se tenir en garde. Dans ces temps de passion religieuse, où des inimitiés mortelles régnaient entre les partisans des deux religions, Diane fut ardente catholique et employa tout son crédit auprès de Henri II pour le maintien de la foi de ses pères : aussi

rien d'étonnant à ces vers que l'on retrouve dans les Mémoires du temps (mémoires de huguenots, bien entendu) :

> Sire, si vous laissez, comme Charles désire,
> Comme Diane faict, par trop vous gouverner,
> Fondre, pestrir, mollir, refondre, retourner,
> Sire, vous n'estes plus, vous n'estes plus que cire.

et ailleurs :

> *Henrico parcit populus, maledicit at Annæ :*
> *Odit Dianam, sed mage Guisiadas.*

Vers à propos desquels Brantôme s'exprime ainsi : « Ces vers » sont faits par des bavards qui veulent causer et ne savent ce » qu'ils disent. » Et ailleurs il ajoute : « Diane estoit une per- » sonne charitable, grande aumônière, fort dévote et encline à » Dieu, et surtout fort bonne catholique, haïssoit fort ceux de » la religion réformée, voilà pourquoi *ils l'ont fort haï et médit* » *d'elle.* » Aussi est-ce un singulier raisonnement que celui de Dreux du Radier, venant accuser Diane d'hypocrisie en fait de religion : « Si ce n'étoit pas par hypocrisie, mais bien par » coquetterie que Diane conserva toute sa vie les couleurs de » deuil, elle fut du moins hypocrite en matière de religion. » Non-seulement elle anima le roi, son amant, naturellement » fort doux, contre les hérétiques, qu'on appeloit alors Luthé- » riens, ayant même voulu assister au supplice de quelques- » uns; mais elle chercha à se signaler par des fondations » pieuses : un Hôtel-Dieu, un couvent de Cordeliers, une cha- » pelle en l'honneur de la Vierge. » On peut juger par ce passage de la bonne foi apportée par Dreux du Radier dans ses récits sur Diane de Poitiers.

Voilà donc un fait bien établi, le catholicisme ardent de Diane de Poitiers : M. Merlet en cite une dernière preuve. C'est à Anet, sous l'inspiration de la duchesse de Valentinois, que se forma le fameux triumvirat, du connétable de Montmorency, du maréchal de Saint-André et du duc de Guise, triumvirat qui fut le signal de la répression des protestants, commencée malheureusement par le massacre de Vassy. On ne doit donc pas s'étonner que les réformés aient exercé contre la favorite leurs médisances et leurs calomnies.

M. Merlet rappelle d'autres faits qui, sans apporter une certitude, viennent cependant jeter quelques doutes sur cette pré-

tendue intimité trop complète de la duchesse et du roi de France. Diane avait vingt ans de plus que son royal amant; cela est indifférent, soit; mais un trait d'abnégation bien grand, c'est ce fait que la favorite se consacra entièrement à l'éducation d'une bâtarde de Henri II, qu'on avait appelée Diane, et qu'elle recueillit à Anet où elle la fit élever par le chanoine de Chartres Claude Sublet[1]. Il est vrai qu'on a fait de cette jeune Diane la propre fille de la duchesse de Valentinois, mais c'est là une calomnie de plus qu'on n'ose pas soutenir aujourd'hui : il est avéré que cette enfant était fille de Henri II et de Louise Duc, dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis. N'est-ce pas un bien grand acte d'abnégation de la part d'une maîtresse de consentir à élever l'enfant de sa rivale ?

Diane de Poitiers témoigna toujours les plus grands regrets de la mort de son mari, Louis de Brézé, mort en 1531. Elle lui fit élever à Rouen, dans l'église de Notre-Dame, un superbe mausolée, avec cette épitaphe :

Hoc, Lodoice, tibi posuit Brezae sepulcrum
Pictovis amisso mœsta Diana viro.
Indivisa tibi quondam et fidissima conjux,
Ut fuit in thalamo, sic erit in tumulo.

Il est vrai qu'alors elle n'était pas encore la maîtresse du roi, mais elle l'était en 1551, et cependant lorsqu'on achevait le château d'Anet, et lorsqu'on plaça au sommet des arcades la statue de Louis de Brézé, elle y fit encore graver cette inscription :

Brezæo hæc statuit pergrata Diana marito,
Ut diuturna sui sint monumenta viri.

Terrible audace que celle de cette femme, osant, au milieu de sa honte et de ses débordements publics, invoquer ainsi le souvenir de son mari !

Diane avait d'ailleurs eu d'autres amants que Henri II ; l'un d'entre eux est particulièrement célèbre, et quoiqu'on ait voulu le rendre plus heureux qu'il ne le fut jamais, lui-même, bien que poète, nous a avoué sa deconvenue. Si Diane de Poitiers

[1] Il existe à ce sujet, dans les archives du Chapitre de Notre-Dame de Chartres (G. 436), trois lettres fort intéressantes de Henri II, pour faire recevoir Claude Sublet dans la chanoinie et prébende, à lui donnée par l'évêque Louis Guillard, sur les instances du Roi.

avait ainsi résisté courageusement à Clément Marot, le roi de la poésie, et ce n'était pas une royauté à dédaigner alors, pourquoi n'aurait-elle pas aussi bien résisté au roi de France? Voici les vers de Clément Marot; nous sommes heureux de les citer, car, nous le répétons, la calomnie n'a pas non plus épargné Diane dans ses relations avec le poète :

Adieu amour, adieu gentil corsage,
Adieu ce teint, adieu ces friands yeux!
Je n'ai pas eu de vous grand avantage,
Un moins aimant aura peut-être mieux.

On a beaucoup accusé Diane d'avoir dilapidé à son profit les finances de la France : on lui a reproché de s'être fait donner par Henri II le château de Chenonceaux. Mais c'est encore là fausser l'histoire. Chenonceaux fut confisqué par François Ier sur les héritiers de Thomas Bohier; Henri II le donna en 1547 à sa favorite, mais celle-ci ne voulut l'accepter qu'à la condition de rembourser aux héritiers de Thomas Bohier les 100,000 livres qu'il avait été estimé. Ces fameux émaux d'Anet eux-mêmes, qui sont la cause de l'article de M. Lecocq, est-ce donc pour Diane qu'ils furent fabriqués? Non assurément; ils portent la date de 1547 et reproduisent tous la salamandre et le chiffre de François Ier : ce n'est donc pas pour Diane que fut fait ce splendide ouvrage, et si Henri II lui en fit cadeau, on ne peut l'accuser d'avoir poussé à cette dépense son royal seigneur.

On a argué contre elle de ce blason de trois croissants adopté par Henri II : M. Merlet n'ose pas encore l'innocenter absolument à ce sujet, mais il fait remarquer cependant qu'on lit le passage suivant dans un volume du XVIIe siècle, intitulé la *Science héraldique du blason :* « Le roi Henri II avoit pour » devise trois croissants enlacés et couronnés, accompagnés de » ces mots : *Donec totum impleat orbem*, donnant à entendre » que, tout ainsi que la lune vient à croître peu à peu jusqu'à » ce qu'elle ait accompli sa rondeur, de même il ne vouloit » cesser jusqu'à ce qu'il eût conquis le monde par sa valeur et » sa prudence militaire. »

Enfin on a cité et on a reproduit un médaillon émaillé représentant, dit-on, Diane de Poitiers et Henri II partant pour la chasse. On l'a interprété ainsi d'après une note manuscrite, qui se trouve au dos dudit médaillon : « Le portrait au naturel » du dessin de Raphaël du roi de France Henri II, accom-

» pagné de Mme Diane de Saint-Vallier, duchesse de Valen- » tinois, allant à la chasse, fait en l'an mil cinq cent quarante- » sept. » Mais qui nous prouve l'authenticité de cette note, et n'avons-nous pas au contraire de fortes raisons de la suspecter lorsque nous voyons Raphaël, mort en 1520, faire en 1547 le portrait de Henri II, né en 1519? Et d'ailleurs le roi a-t-il bien la figure d'un jeune homme de 28 ans? Et la favorite, qui avait vingt ans de plus que le roi, ne semble-t-elle pas dans la gravure en avoir plutôt vingt de moins?

Non, en vérité, tous ces arguments sont à peine spécieux, et M. Merlet termine en disant que, quant à lui, sans vouloir prendre la responsabilité de la parfaite innocence de Diane de Poitiers, il croit cependant qu'on ne doit pas l'accuser trop légèrement, et qu'en matière aussi délicate, le doute au moins peut fort bien être de mise.

Une discussion s'engage à ce sujet, et du choc des opinions une assertion paraît se faire jour, c'est qu'après les explications données, il semble que Diane de Poitiers se présente à nous plus favorablement qu'on ne pourrait le supposer tout d'abord.

M. Bost désire vivement que, pendant les séances de la Société, il y ait en permanence un excellent dictionnaire historique que l'on aurait la faculté de consulter au besoin. — La question sera étudiée, et il y aura décision ultérieure à ce sujet.

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Dictionnaire topographique du département de la Meuse, par M. Félix Liénard. Imprimerie nationale, 1872. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique.)

Conseil général du département d'Eure-et-Loir, session ordinaire de 1871. Rapport du Préfet et procès-verbal des délibérations. Éd. Garnier, 1872.

Nous publions, à la suite du procès-verbal de cette séance, des vers qui nous ont été adressés par un de nos confrères, à propos de la discussion sur Diane de Poitiers. Bien qu'ils n'aient pas été lus en réunion publique, nous avons cru ne pas devoir en priver nos confrères :

DIANE DE POITIERS.

Dieu ! quel sujet scabreux pour un grave antiquaire !
Comment donc démêler le vrai dans cette affaire ?
Diane de Poitiers fut-elle chaste ou non ?
Quel fut son rôle auprès d'Henri Deux ? De quel nom
Appeler cette femme à la conduite étrange ?
Est-ce Laïs, Agnès ? Est-ce un démon, un ange ?
On sait qu'Henri l'aima. Mais comment l'aima-t-il ?
Est-ce amitié d'enfant ? Est-ce un amour viril ?
Était-ce du respect pour la sage Égérie ?
Pour la femme galante était-ce idolâtrie ?
Aux frontons des châteaux leurs chiffres enlacés
Montrent leur union et la prouvent assez ;
Mais ils n'apportent pas la preuve de leurs fautes.
Anet, Fontainebleau, Chenonceaux et leurs hôtes
Conserveront toujours leur ombre et leurs secrets,
Et nous demeurerons dans l'ignorance..... Mais
Convenons qu'une femme a tort, même en histoire,
D'oublier un instant le souci de sa gloire.
Plus tard..... il est trop tard ! Et César a raison,
La femme honnête est celle au-dessus du soupçon.
Lorsque la tache est faite, elle s'étend sans cesse ;
Rien ne peut l'effacer, ni beauté, ni noblesse,
Ni pieux dévouement, ni service rendu,
Ni l'espace ou le temps, ni le sang répandu,
Ni combats en champ clos, ni luttes d'éloquence,
Rien ne peut réparer un manque de prudence.
Et nous voudrions, nous, honnêtes érudits,
Restaurer des vertus compromises jadis !
Nous croirions raviver, par nos doctes arcanes,
Ces suaves parfums et les fleurs diaphanes
Qu'on appelle pudeur, décence, chasteté.
Noble rêve ! Qui donc a jamais arrêté
Le nuage qui fuit, le son qui s'évapore ?
La curiosité vainement nous dévore :
Nous ne saurons jamais le fin mot des aïeux.
Alors, laissons tomber les plis silencieux
Des longs voiles drapés qui couvrent nos grand'mères.
Comment nous reconnaître en ces lointains mystères,
Quand déjà nous avons, malgré nos soins jaloux,
Tant de mal à savoir ce qui se fait chez nous ?

SÉANCE GÉNÉRALE DU 25 MAI 1872.

Présidence de M. A. LE GUAY, Préfet d'Eure-et-Loir.

La séance est ouverte à une heure et demie, dans la salle Sainte-Foi, sous la présidence de M. A. Le Guay, préfet d'Eure-et-Loir, président d'honneur de la Société. Siégent à ses côtés : MM. Legouvé, membre de l'Académie Française, Merlet, vice-président de la Société, Met-Gaubert, secrétaire.

M. le Président, après avoir déclaré la séance ouverte, donne la parole à M. Merlet, qui, en l'absence du Président, résume en quelques mots la situation de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler.

« Mesdames et Messieurs,

» Ne vous effrayez pas en me voyant prendre la parole, je tâcherai de ne pas en abuser. Votre impatience d'entendre l'illustre orateur qui a bien voulu nous prêter aujourd'hui son concours, je la comprends trop bien et je la partage trop pour ne pas accomplir le plus brièvement possible le devoir qui m'est imposé. Car c'est un devoir : il est dans nos usages, je crois même dans notre règlement, que, chaque année, dans la séance générale, le Président présente un état de la situation de la Société. Notre président a été cette année retenu loin de nous pendant longtemps par des nécessités impérieuses de famille ; il est encore, à son grand regret, absent de notre séance annuelle, je vais tâcher de le remplacer, et pour mieux l'imiter je ne serai pas long.

» Et pourtant il y a deux ans que nous ne nous sommes trouvés réunis ! Et pendant ces deux années, quelle métamorphose ! Heureusement pour nous ce n'est pas là de l'archéologie, et nous ne sommes pas forcés de vous entretenir de ces souvenirs néfastes Tandis que notre pauvre France est encore haletante sous le poids de ses infortunes, notre Société archéologique, au sort de laquelle nous avons parfois songé avec tant de mélancolie au sein de nos douleurs, est sortie plus vaillante et plus robuste de l'épreuve dont elle subissait le terrible contre-coup. Oui, Mesdames et Messieurs, nous le constatons

avec bonheur, au milieu du désarroi général, il semble que nos membres aient senti le besoin de s'unir davantage dans une pensée commune ; nos rangs se sont resserrés ; la concorde a régné parmi nous plus parfaite que jamais, et tout en travaillant surtout sur les siècles passés, nous pouvons hardiment considérer le présent et avec confiance envisager l'avenir.

» Et à cela quoi d'étonnant d'ailleurs? Quelle mission plus enviable aujourd'hui que celle de l'archéologue ? Le passé et l'avenir, voilà le champ où il doit se mouvoir : *antiqua venerari, progredi ad meliora*, suivant notre devise, que nous chérissons plus que jamais. Aussi, oubliant le présent, nous voyons la gloire de nos aïeux, nous admirons leur courage, nous sourions à leur vaillance, et en songeant à ce qu'ils ont été, nous nous reprenons à croire que nous aussi, que nos enfants surtout ne seront pas indignes de si nobles exemples, et qu'un jour nous verrons de nouveau luire pour notre pays les beaux jours qui brillent avec tant d'éclat dans notre France archéologique.

» Je vous ai promis d'être court, je m'arrête, Mesdames et Messieurs. Notre situation est des plus prospères ; nos travaux marchent rapidement. Permettez-moi cependant de faire un vœu en finissant : Que ceux d'entre vous qui ne sont pas encore des nôtres viennent partager notre prospérité ; qu'ils viennent assister à nos séances et y retremper leur cœur dans les succès du passé et dans les espérances de l'avenir. »

M. Legouvé prend ensuite la parole : il exprime toute la reconnaissance qu'il doit à son livre des *Conférences parisiennes*, puisque c'est sa publication qui a donné la pensée de le faire venir à Chartres : il s'estime heureux d'avoir à tirer de là deux sujets d'entretien : 1° la condition des femmes au XIXe siècle ; 2° une causerie sur un album photographique.

Pour nous dire ce qu'est une femme, l'orateur jette un coup d'œil rétrospectif sur les divers âges du monde ; au début, c'est la Bible avec l'histoire si connue d'Adam, d'Eve, *la chair de sa chair* ; la femme est considérée à cette origine et chez les anciens, comme une bête de somme ; au Moyen-Age, un concile, avance-t-il, ose demander si la femme a une âme, si elle est diable ou ange, ou si quelquefois elle n'est pas l'un et l'autre ; selon Montesquieu : « L'homme a la force et la raison,

la femme n'a que des agréments ; » c'est l'opinion de J.-J. Rousseau dans son *Emile*, et de Robespierre, qui soutint à ce propos une polémique avec Sieyès ; enfin, arrive le témoignage de M. de Bonald qui, sous la Restauration, établit, en principe, que la femme n'est pas l'égale de l'homme, et ne peut pas l'être ; de là cette conséquence générale que la femme est un être inférieur et relatif, de là cette comparaison originale que la femme est semblable au satellite qui gravite autour de la terre.

Mais l'histoire et les progrès de la civilisation doivent lui assigner une place bien différente. Le charmant causeur passe alors en revue les conditions d'existence de la jeune fille, de la mère, raconte incidemment une scène curieuse avec un paysan breton qui prétendait n'avoir pas d'enfants parce qu'il n'avait que des *filles* ; puis, s'apitoyant sur le rôle des *célibataires vieilles filles*, il nous les montre avec des défauts, sans doute, mais les relève bientôt à nos yeux en leur donnant des qualités réelles, un attachement vrai et naturel pour tout ce qui les entoure, et la propension qu'elles ont à se laisser aller à un échange de bonnes idées et de sentiments généreux, à preuve les créations charitables de M[lle] de Sainte-Beuve, des miss Edgeworth, Nightingale et Martineau. Il conclut qu'il ne faut pas blâmer ces aimables proscrites et qu'en raison du bien auquel elles se livrent, c'est une *vocation* qu'il est utile d'encourager.

Il appelle ensuite l'attention des législateurs sur le sort fâcheux qui atteint une femme, lorsqu'après trente ans de dévouement affectueux, celle-ci a la douleur de perdre son mari intestat ; alors, qui le croirait ? elle n'hérite qu'en douzième ligne... Il est vrai que l'homme n'arrive qu'au même degré ; mais y a-t-il là un partage égal ? Messieurs les magistrats, vous avez à opérer, de ce côté, des réformes très-nécessaires.

Bientôt après M. Legouvé s'élève à des considérations du plus vif intérêt à propos de l'éducation qu'il faut donner aux femmes.

Sans vouloir en faire des Héloïse, des Sévigné, ou bien des *pédantes* qui auraient l'œil toujours fixé sur un programme ou sur un rudiment latin, il veut que les femmes aient des *clartés* de tout. Seulement à cause de la diversité de nature, il veut que les femmes soient élevées d'autre façon que l'homme.

En vain objecte-t-on les inconvénients de la famille, les titres d'épouse et de mère. Le savoir est une source pure à laquelle

doit s'abreuver la femme qui, par un heureux échange de communications intimes, apportera le bonheur au sein du foyer domestique. L'ignorance est un supplice ; il faut la bannir à tout prix. Est-ce que la femme n'a pas des responsabilités *sérieuses ?* Au nom de son titre de créature humaine, au nom de l'éternité, nous lui devons la lumière... Cette instruction doit être *obligatoire*, en dépit des objections soulevées à propos de l'atteinte portée à la liberté des enfants, à l'autorité paternelle...

Eh quoi ! l'Etat vous contraint au service militaire et il n'aurait pas le droit de vous forcer à vous instruire ? Que le peuple soit exproprié de son ignorance, pour cause d'utilité publique, ajoute l'orateur. Est-ce qu'au point de vue religieux le savoir n'est pas encore utile à la femme ? Un peu de science nous éloigne de Dieu, beaucoup de science nous y ramène, a dit un profond moraliste [1]. Vous désirez bien élever les hommes ; pour arriver à ce but, il faut commencer par les femmes, car ce sont elles qui élèvent les hommes. Que de réformes donc, importantes à opérer pour améliorer la condition de la femme, surtout au point de vue social ! Aujourd'hui pour elle interdiction de toute carrière, pas de libre exercice d'activité personnelle ; pour elle des assimilations impossibles... Et cependant elle est égale à l'homme, quoiqu'elle diffère de lui, et c'est en la différenciant de lui qu'on devrait laisser à la femme un rôle tout autre dans les diverses attributions humaines. Aux hommes seulement les conseils de famille, les administrations multipliées de charité, les associations de toute nature, et la femme quels sont ses droits à cet égard ?... Et cependant à l'instar de la romaine Marcella qui a créé les premiers Hôtels-Dieu, dit M. Legouvé, est-ce que les femmes n'ont pas dans le cœur d'immenses trésors d'affection, de charité, d'héroïque dévouement ? Est-ce qu'elles ne sont pas les légitimes héritières du disciple bien-aimé, de saint Jean, qui, comme son divin Maître, passait en faisant le bien ?

Le spirituel causeur arrive ensuite à la lecture à propos d'un album photographique. Il rappelle ce mot touchant de M[me] de Staël qui, un peu avant de mourir, disait : *J'ai toujours eu soif du visage humain* ; de là l'orateur, armé de citations classiques fort ingénieuses, énumère les avantages, les mérites de cette

[1] Montesquieu.

science admirable que nous devons au français Daguerre et qui reproduit si exactement les traits de ceux que nous aimons ; puis il flagelle avec indignation les misérables qui ne se servent de cette belle découverte que pour arriver à une corruption criminelle.

Il termine par la lecture d'une page émue dans laquelle il montre quels services a rendus la photographie, à l'époque du siége de Paris ; grâce à ses réductions microscopiques, elle a fait tenir sous l'aile d'un pigeon, dans le tuyau d'une de ses plumes, des milliers de lettres ; elle a ravitaillé des milliers d'âmes ; aussi ne peut-on faire autre chose qu'admirer, aimer, remercier et bénir cet art consolateur.

D'unanimes et chaleureux applaudissements, prodigués, à plusieurs reprises, dans le cours de la conférence, accueillent les dernières paroles de l'entraînant causeur.

M. le Préfet adresse à M. Legouvé des compliments pleins d'à-propos, en rappelant que, dans la famille de l'orateur, il y a non-seulement la tradition des sentiments du cœur, de la finesse d'esprit le plus charmant jointe au culte des femmes, mais en affirmant, encore, qu'il y a dans M. Legouvé un autre mérite bien grand, celui de pouvoir être compté, à bon droit, parmi ces disciples de saint Jean, dont, tout-a-l'heure, il faisait les dames seules héritières.

La séance est levée à trois heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Les Chemins de fer et l'enquête parlementaire, par C. Lavollée. Paris, J. Claye, 1872. (Envoi de l'auteur.)

Dictionnaire topographique du département de l'Aisne, par Auguste Matton. Paris, Imprimerie nationale, 1870. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique.)

Vues des châteaux de Montigny-le-Gannelon, de Frazé, de Sully, à Villebon, de Thibault-le-Tricheur, à Châteaudun, de Bois-Ruffin; de l'ancien château d'Alluyes; de l'ancienne collégiale de Saint-André de Chartres. — *Lithogr.* (Don de M. Alexis Moreau.)

SÉANCE DU 6 JUIN 1872.

Présidence de M. P. DURAND. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

M. le Président donne lecture d'une lettre envoyée de Paris, au nom d'un comité scientifique, et qui a pour but de solliciter de la part des membres de notre Société un vœu motivé destiné à assurer au pays la possession du magnique médaillier gaulois fondé par M. de Saulcy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il y a urgence. — Le secrétaire est chargé d'écrire immédiatement à Paris, à ce sujet.

Lecture du programme des fêtes qui vont être célébrées à Vendôme, à l'occasion de la session du Congrès archéologique de France et de l'inauguration de la statue de Ronsard.

Il y aura, le vendredi 21, une séance spéciale à Châteaudun.

Sont désignés pour représenter la Société, MM. P. Durand, l'abbé Olivier, Merlet, P. Bellier de la Chavignerie et H. Laigneau. Une note particulière à cet égard sera insérée dans les feuilles de la localité.

M. le docteur Harreaux donne lecture d'un mémoire sur des excavations préhistoriques trouvées à Béville-le-Comte. — Renvoi à la Commission de publication.

EXCAVATIONS PRÉHISTORIQUES.

Pour faire l'histoire des temps préhistoriques les matériaux sont rares, aussi est-ce un devoir pour chacun de nous d'apporter le peu que le hasard lui a permis de recueillir.

C'est dans le but de signaler un témoin de ces premiers âges, que je soumets à la société une étude sur certains trous circulaires, étroits du haut, évasés par le bas, en forme de barattes, ayant 1 à 2 mètres de diamètre à l'entrée, 2 à 4 mètres au fond, avec une profondeur de 2 mètres environ, parfois moins, et remplis d'un terreau léger et d'une cendre brune.

Ces cavités ont été remarquées déjà par plusieurs observateurs, mais vu la diversité des objets qu'elles renfermaient et les remaniements qu'elles avaient subis dans les villes, elles n'ont pas paru se rattacher à une époque déterminée, elles sont restées sans intérêt pour l'antiquaire et même sans dénomination spéciale.

Depuis quarante ans, ayant rencontré cinq fois ces cavités exemptes de toute investigation antérieure et telles que leurs possesseurs les avaient abandonnées, j'ai pu me faire une idée plus précise de leur destination primitive et les considérer comme les habitations des aborigènes de la contrée devenue la Beauce.

Pour appuyer cette opinion, je vais décrire ces cinq stations.

1° Au sud du hameau de Monvilliers, commune de Denonville, sur le bord du chemin de Santeuil, dans la section E dite les Ouches de Monvilliers, au bout nord de la parcelle n° 366, *deux* trous ronds plus larges du bas que du haut, profonds de 2 mètres, étaient remplis de terreau desséché et de cendre noirâtre. Pas d'outils ni de traces de constructions aux environs. Ce point est élevé, inaccessible aux inondations, mais tout voisin d'un endroit où les eaux pluviales forment mare. Vers le levant le terrain s'abaisse et fait un vallon, de sorte que ce lieu est très-bien choisi pour une habitation.

2° A l'ouest de Saint-Léger, au bord du chemin vicinal annexe de Voise, sur le versant qui regarde le sud-est, section F, n°s 254 et 255, *deux* trous de 1^m^ 80 de profondeur, pleins de terreau cendreux, sans aucun outil, sans trace de constructions. Ce versant est très-sec, bien exposé au soleil et situé à 30 mètres d'une fontaine et sur le bord même de la vallée où l'eau stagnait autrefois. Un de ces trous contenait des pierres calcinées par le feu.

3° A Béville, section F, n° 169, dans le village même, sur le versant du coteau qui regarde le *sud-est*, *deux* trous trouvés en 1858 dans une cour qui n'avait jamais été piochée et qui était autrefois en jardin, remplis d'une cendre noire et d'un terreau friable, sans charbons ni outils. Les parois étaient creusées dans la marne sèche et n'offraient aucune trace de coup de pic dont les empreintes restent visibles dans toutes les fouilles ; ces parois semblaient faites par grattement plutôt que par coups de pioche.

Ces deux trous bien exposés, bien abrités des vents du *nord* et de l'*ouest*, sont dans la situation la plus convenable pour une habitation, qui se trouvait à vingt pas d'une abondante fontaine, et au-dessous de toute inondation.

4° A Béville encore, section B, dite le Pavillon, au bout du village vers Baronville, toujours sur le versant qui regarde l'*est*, une excavation a été trouvée par M. le docteur Robin-Massé. Elle était de même forme que les précédentes et remplie du même terreau cendreux, sans outil ni reste d'industrie. Cette station était également bien appropriée pour habitation à cause de sa proximité de la fontaine de Saint-Martin connue par la pureté de son eau.

5° Enfin une cinquième station vient confirmer et compléter les renseignements qui n'avaient été que vaguement indiqués par les quatre premières.

Elle se trouve sur le territoire de Béville, section C, dite de la Queue-de-Collerette ou chaussée de Saint-Léger, nos 379 et 393, sur le versant de la vallée qui regarde le levant et dans un endroit où jamais on n'a rencontré vestiges de constructions.

Cette station se compose de quatre trous circulaires de la même largeur que tous ceux cités plus haut, mais de profondeur moindre. La terre végétale et le sous-sol pierreux étaient seuls enlevés de manière que le fond du trou reposait sur la marne, à 60 centimètres seulement de la surface du sol. Ces cavités étaient remplies de terreau noirâtre sur lequel ne se voit pas la couche de cendre. Dans le fond d'un de ces trous qui est le plus étroit et le plus rapproché de la vallée, on a découvert une hache de pierre brute, grise noirâtre, à grain fin et dur. Cet outil de la première époque ressemble plutôt à un pic-marteau qu'à un instrument tranchant.

Dans un autre trou plus large et distant d'une vingtaine de pas se sont trouvés, toujours dans le terreau, plusieurs fragments de bois de cerf ou de renne. La Société voudra bien déterminer la provenance de ces bois ; j'ignore à quelle espèce du genre cerf ils appartenaient.

Il est facile de reconnaître que ces divers trous n'ont jamais été fouillés, qu'ils sont restés dans l'état où leur propriétaire les a laissés. La terre végétale les avait recouverts et la charrue passait sur eux sans rien heurter ni découvrir. Sans les travaux pour extractions de pierres, ces trous seraient restés indéfiniment ignorés, et c'est la hache seule qui a éveillé l'attention. Combien de stations pareilles doivent avoir échappé à l'observation ! Combien on pourrait encore en découvrir si les fouilles en étaient suivies par des personnes attentives ! Le présent travail a pour but d'engager les observateurs à distinguer mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent ces cavités qui ont été considérées : 1° soit comme des puits ébauchés et abandonnés ; 2° soit comme des cloaques ou puisards ; 3° soit comme des embuscades ou tranchées pour des faits de guerre ; 4° soit comme des silos pour conserver des provisions ; 5° soit comme des trous sans importance, sans date appréciable, parce qu'ils renferment un fouillis d'objets de toutes les époques.

Ces divergences devraient cesser devant un examen approfondi. Discutons chacune de ces opinions.

1° Ces cavités n'ont pas été destinées à faire des puits parce que presque toutes se trouvent près de fontaines, d'étangs ou de bas-fonds où l'eau séjourne.

Ainsi à Béville chaque trou était creusé en face d'une fontaine, de même à Saint-Léger et à notre dernière station. On ne fore pas un puits quand on a sous la main d'excellente eau de fontaine. De plus un puits n'existe qu'auprès des habitations, et la cinquième station (celle de la hache) est éloignée de tout reste de construction.

2° Ce ne sont pas davantage des cloaques, parce que tous sont situés sur le penchant d'un coteau d'où l'eau s'écoule facilement. On ne creuse pas un puisard quand les eaux ont une pente naturelle.

3° Si c'étaient des postes d'observation en temps de guerre, ils étaient mal placés, car ils ne sont jamais sur les points culminants, mais le long des pentes auprès des vallées. D'ailleurs ces prétendus postes sont antérieurs à l'invasion romaine, à laquelle on a trop voulu rapporter toutes nos antiquités.

4° L'idée de magasins souterrains serait plus admissible ; mais pourquoi placer ces silos près des sources si l'on n'y demeurait pas ? De plus ces trous n'ont aucun revêtement de maçonnerie, aucune voute, nulle protection contre les infiltrations pluviales ; ils ne peuvent être que des magasins d'hommes sauvages, c'est-à-dire tout à la fois une demeure et un dépôt de vivres.

5° S'ils renferment des objets de tous les âges, ce n'est pas parce que ces trous ont été creusés à toutes les époques, c'est parce qu'ils ont précédé l'apparition de tous les objets, outils et ustensiles dont l'homme a fait successivement usage, et que, se rencontrant lors de l'établissement des villages et des villes, 'ils ont servi de lieu de dépôt pour les débris de ménage et se sont comblés de toute espèce d'immondices.

Pour étudier ces excavations, pour en déterminer la date et l'usage, ce n'est pas dans les endroits habités qu'il faut les chercher, parce qu'elles y ont subi mille transformations et mille remaniements; c'est dans les lieux éloignés de toute construction, sur des coteaux boisés de temps immémorial, ou cultivés depuis la mise en valeur du sol, qu'il faut examiner ces cavités, afin de les voir avec leurs caractères primitifs.

La chance que j'ai eue de trouver ces cinq stations à peu près intactes est cause de l'opinion formulée aujourd'hui. La dernière station, celle de la hache, semble parfaitement caractéristique. Habitation d'un pêcheur au bord des étangs qui constituaient le fond de la vallée de la Voise, elle est la plus simple, la plus ancienne demeure des premiers occupants du plateau qui devait devenir la Beauce.

Ailleurs, dans les pays de montagnes, dans les profondes vallées, les hommes de l'âge de pierre habitaient les anfractuosités des rochers et les cavernes naturelles, tandis que, dans notre région unie, ils devaient se faire eux-mêmes leurs retraites, et, d'après l'aspect de ces cavités, voici comment on peut se figurer leur travail.

Au moyen de cette pierre dure, serrée dans la fente d'un manche de bois, celui qui voulait se faire un logement frappait et piochait le sol tout autour de lui, et, une fois la terre désagrégée, il enlevait cette couche végétale, il attaquait le sous-sol et allait, toujours creusant, jusqu'à ce qu'un tuf sec et résistant permît d'étendre la litière d'herbes et de feuilles hors d'atteinte de l'humidité. Pour éviter les infiltrations pluviales, il ne pouvait pas choisir un meilleur emplacement que les pentes de coteaux, avec bonne exposition, et c'est là que nous trouvons toutes nos stations.

L'entrée de ces cavités a précisément la grandeur que peut donner un homme en grattant la terre autour de lui ; elle est circulaire, comme le terrier des animaux. Cette forme circulaire est la plus simple, la plus primitive, elle évite les mesures, les alignements, les joints et les angles, elle permet à plusieurs personnes de s'asseoir le dos appuyé aux parois, et elle peut se couvrir sans autre charpente que des feuillages et des roseaux réunis et liés en ruche. C'est la disposition des cases arrondies que Tacite décrit chez les Germains.

D'après ce que nous retrouvons , la maison de nos premiers habitants ne devait donc être qu'un véritable nid creusé en terre, tapissé de mousse et couvert d'herbes.

Sans laisser trop de marge à l'imagination rétrospective, on peut se figurer une famille renfermée dans ce nid-terrier. Elle devait l'élargir par en bas selon le besoin ; de là cette extension du fond et cet évasement conique qui nous étonne et qui ne peut s'expliquer que par là. Elle devait la creuser en profondeur, selon la rigueur du climat, et selon l'importance des provisions qu'on avait à conserver ; car tout porte à croire que le grain, les poissons séchés et les viandes fumées étaient déposés dans le fond de ce trou et enfouis dans la litière d'où on les retirait pour l'usage. Ne soyons pas trop scandalisés de ces habitudes grossières et rappelons-nous les vieilles maisons que nous voyions dans notre enfance à la campagne. On y descendait comme dans un caveau, l'aire, sans carrelage, y était souvent couverte de litière pendant l'hiver, et le principal meuble était le lit de paille où le paysan cachait ses provisions, ses habits et ses objets précieux. N'était-ce pas la continuation de la vie dans le nid-terrier ? Et pourtant que de siècles avaient passé sur le trou dont nous nous occupons ! Combien l'habitude étend loin ses racines !

Une question se soulève à propos du foyer dans ces repaires. Nous pensons qu'on n'y faisait pas de feu et que les brasiers pour cuire les aliments étaient allumés dehors, comme le font encore les Bohémiens errants sur nos routes. Ce qui éloigne l'idée d'un foyer dans ces trous c'est la présence du terreau léger, brunâtre, friable qui occupe le fond et qui semble être le reste de la litière même, laquelle, au lieu d'être enlevée, était recouverte par de nouvelles couches au fur et à mesure que les premières se réduisaient en poussière. C'est encore ce que nous voyons dans les étables, à la place occupée par les femmes qui passent leur hiver accroupies sur une litière qu'on ne change pas, mais qu'on recharge de nouvelle paille, quand la première est trop brisée.

D'ailleurs les pierres calcinées par le feu sont très-rares dans ces trous, elles ne se sont montrées qu'une seule fois (n° 2 à Saint-Léger), tandis qu'au n° 5 (le trou de la hache), on aperçoit dans les environs quelques fragments de pierres brûlées. Preuve que le foyer était dehors.

Les cendres qui sont signalées dans ces trous celtiques occupent la partie supérieure, avec quelques charbons assez rares, et on peut croire

qu'elles proviennent des incendies allumés pendant les guerres de ces contrées ; car la triste habitude de détruire les habitations par le feu, pendant qu'on s'égorge, date de loin chez les hommes, et les Romains ne se faisaient pas faute de traquer ainsi les Gaulois dans leurs forêts. Or les excavations abandonnées restaient béantes au milieu de ces bois incendiés, et elles se sont comblées avec les cendres poussées par le vent. Notre cinquième station, celle de la hache et du bois de cerf, n'avait pas de cendre par-dessus le terreau, ce qui s'explique par l'aridité du sol voisin qui n'a jamais pu se couvrir d'une végétation forestière.

Ces détails vont assurément paraître trop longs et trop minutieux, mais on est excusable de donner de l'importance à de petits renseignements, quand on ne possède qu'eux pour se diriger dans une enquête où presque tous les témoins font défaut. Que nous reste-t-il en effet sur les hommes préhistoriques ? Quelques ossements épars encore problématiques, quelques dessins tracés sur des os d'animaux, des silex taillés, quelques pilotis d'habitations lacustres et les grosses pierres levées dont on ne connaît pas bien l'origine et l'usage. A ces reliques trop rares pourra-t-on joindre les cavités que nous venons de décrire comme berceau de nos ancêtres ? Nous l'espérons, car nous avons foi dans les recherches collectives qui se complètent et se contrôlent mutuellement.

Quand ces stations auront été reconnues par plusieurs autres observateurs, un point restera douteux, c'est celui de leur date. Comme premier jalon à ces investigations dans le temps, on pourrait placer cette date après l'homme qui a laissé des entailles sur les ossements de Saint-Prest, car l'habitant de nos cavités vivait après le dessèchement du lac de Beauce et quand nos reliefs actuels eurent été arrêtés, puisqu'il s'établissait sur le bord des vallées et que ces reliefs n'existaient pas du temps de l'homme de Saint-Prest.

Mais cette date doit précéder l'âge mégalithique ; car au moment où les Dolmens et les Menhirs se dressaient sur notre sol, l'homme devait savoir construire une habitation plus confortable que le nid presque bestial qui nous occupe.

Cette demeure daterait donc de l'époque qui a suivi les cataclysmes de la période glaciaire et qui a précédé la première invasion des peuples orientaux ; elle serait la retraite de la race aborigène petite, brune, brachicéphale, signalée comme première occupante de l'Europe occidentale.

MM. le docteur Martin et Joliet joignent quelques observations à la lecture du mémoire de M. Harreaux, auquel M. le Président demande la continuation de recherches si intéressantes.

M. Merlet donne ensuite lecture d'un travail de M. de Lépinois sur les dépenses du grand Dauphin, fils de Louis XIV, à

Anet, dans la journée du 21 février 1693. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance continue par la lecture que fait M. Joliet de deux fables intitulées : *Conférence diplomatique. — Faute de s'entendre.*

UNE CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE.

Juin 1866.

Ésope dit dans une fable
Qu'au temps où les Amphictyons
Faisaient régner la paix entre les nations,
Cinq grands chiens autour d'une table
Étaient assis en rond sur de riches coussins.
On avait convoqué l'auguste aréopage
Pour régler par un arbitrage,
Comme il convient entre cousins,
De longs procès pendants à propos de bornage,
De successions, de partage,
Et d'usurpations de voisins à voisins.
C'étaient des chiens cossus, de gros propriétaires,
Presque tous cependant, gênés dans leurs affaires :
Au roi du siècle, un vieux et subtil renard juif,
Qui tirait d'eux cuir, poil et suif,
Avaient hypothéqué leurs chenils et leurs terres.
Jaloux de l'étiquette et des honneurs du rang,
Ils s'entre-saluaient, mais ils ne s'aimaient guère.

Le premier de ces chiens était né pour la guerre.
Le jarret souple et le port conquérant,
S'il entendait le bruit d'une bataille,
Des assaillants sans mesurer la taille,
Il y courait, et fier de ses exploits
En revenant l'oreille déchirée,
Il oubliait sa part de la curée
Et le collier qui comprimait sa voix.
Trop prompt après l'élan d'une folle colère
A fourrer son menton dans une muselière,
Le cœur chaud, mais un peu léger,
De maîtresse et de maître il aimait à changer
Inconstant dans ses goûts, ses mœurs et sa toilette,
Tantôt l'oreille basse on le voyait marchant ;
Tantôt le nez en l'air et la queue en trompette
Tantôt [illegible]

Au demeurant la gent canine
Estimait son courage et vantait sa cuisine.

A l'autre bord de l'eau, son voisin, à grands frais,
Avec tous ses engins, ses meules, ses agrès,
Avait fait élever une superbe usine.
C'était un chien marchand, batelier, forgeron,
Chien aristocratique et dont la patte blanche
Fabriquait des couteaux et filait du coton.

Venait après un chien de Sibérie
Demi-sauvage, à l'œil fauve, au poil roux,
Sous le vernis de la diplomatie
Cachant l'instinct et l'appétit des loups.
Ses flancs saignaient d'une double morsure
Et plein de rage il léchait sa blessure.
Un peu trop tôt il avait convoité
D'un chien turc vieux, impotent, édenté,
Perclus et sourd, l'opulent héritage
Qui justement lui barrait le passage,
Sur le chemin qui mène à l'abreuvoir.
Le moribond déjoua son espoir;
Il eut l'audace et l'extrême impudence,
Etant à bref délai sommé de trépasser,
En se laissant mourir de ne point se presser.
L'autre allonge la patte par avance;
Mais cette fois on se mit en travers
Pour faire obstacle à ses desseins pervers.
C'est de là que venait sans doute
La balafre de son côté
Et que de plus dans la déroute
Un de ses crocs était resté.
Je ne parlerai pas de l'autre cicatrice;
Dans un récit léger dicté par le caprice,
Gardons-nous d'évoquer d'héroïques douleurs,
Oublions, s'il se peut, le remords et les pleurs.

A deux très-grands, très-hauts, très-dignes personnages,
En groupes inégaux aboyant autour d'eux,
Des roquets présentaient leurs très-humbles hommages.
Le plus petit des gros était le plus hargneux.
C'était un doguin noir et de moyenne race,
Taquin, sournois et dédaigneux,
Mais aux reins vigoureux, à la gueule tenace.
De croisements divers l'autre portait la trace,

La morale canine est sujette aux écarts,
Et les hasards de la naissance
Avaient avec indépendance
Pour composer un tout pris des membres épars.
Le museau noir et fin, flancs gris, blanche cravate.
L'air assez débonnaire au fond;
Il courait très-bien... d'une patte,
Sur le train de derrière il n'était pas d'aplomb,
Dans un pied de devant il avait une épine,
En voyant, inquiet, du côté du midi,
Rôder autour de sa cuisine
Un jeune lévrier en peu de temps grandi.
Sans trop se soucier des droits de préséance
Ce parvenu prit part à la séance,
Le ventre creux et l'œil hardi;
Il frisait sa moustache avec impertinence
Et sifflait dans ses dents l'air de Garibaldi.

On vit du tribunal implorant la justice
Se traîner en boitant un pauvre chien danois;
Il avait bravement combattu pour ses droits.
Que faire quand du vol le juge était complice,
Et que les avocats avaient perdu la voix?

Des deux larrons le plus honnête
Dit à l'autre : Voisin je suis vraiment honteux
De l'énorme péché, qu'en un jour de conquête,
Nous avons commis tous les deux.
Nous avons grandement offensé la morale;
Mais ayant partagé le crime et le scandale,
Maintenant, s'il vous plaît, partageons le profit.
Arrogant et railleur, l'autre aussitôt reprit :
Vous pratiquez la fraude avec trop de scrupule,
Et ce remords tardif me paraît ridicule.
Sachez, dans notre état puisque toujours on ment,
Imiter mes façons et mentir franchement.
Votre part, je la tiens; si vous osez la prendre,
J'ai des ongles pour la défendre.
La force passe avant la loi :
Ce qui me convient est à moi.
Chacun après cette harangue,
Pour sa peau craignant des accrocs,
En grognant allongea la langue
Pour aiguiser sa griffe et caresser ses crocs.
Ce fut le dernier mot, on leva la séance.
Le congrès fourvoyé comprit son impuissance.

C'est qu'un os mal acquis ne se digère pas.
Sur plus d'un estomac, plus d'une conscience
Pesait le souvenir de coupables repas.

On vit plus que jamais les meutes entraînées
En dépit du bon sens, de l'instinct révolté,
A l'œuvre de mort obstinées
Oublier dans l'ardeur de luttes surannées
Le progrès et la liberté.
Les chiens sont-ils, hélas! de par les destinées
Condamnés aux Bismarck à perpétuité ?

FAUTE DE S'ENTENDRE.

FABLE.

Pour un rien, une bagatelle,
Entre des chevaux vifs et leur prudent cocher
S'émut une grosse querelle.
Trop fort les uns voulaient marcher;
L'autre serrait la manivelle.
Contre une borne un jour on alla s'accrocher :
Le mal n'était pas grand, et dans cette aventure,
On pouvait aisément relever la voiture.
Par obstination, par orgueil, par dépit,
Nul ne voulut céder en ce fâcheux conflit.

Le conducteur avec son maître
Pour un long voyage partit.
L'attelage s'en alla paître
En laissant dans le fossé
Le char de l'État versé.
De nos vieux serviteurs la race domestique
Profita de l'occasion
Pour s'établir en république
Et se débarrasser de l'exploitation
De l'animal par l'homme. On sauta la barrière,
On jouit du bonheur de vivre indépendants,
A travers les blés et les champs
De se donner libre carrière.
Pour des ingrats, dit-on, que sert de travailler
A l'étable, à la bauge, au parc, à la volière
On secoua partout la longe et la litière,
Et l'insurrection gagna le poulailler.

Quand dans l'orgueil de la victoire
On eut sur tous les tons beuglé, bêlé, henni,
De ce grand jour bien célébré la gloire,
Il se trouva que rien n'était fini.
Aux cœurs bien nés toujours la liberté fut chère,
Mais avec ce bien seul on ferait maigre chère.
Les vainqueurs n'ayant pas eu soin
De prendre leçon des abeilles
D'un art industrieux ignoraient les merveilles.
Sous quel abri loger les bêtes et le foin ?

Il est vrai qu'au delà du rivage Atlantique
Des coursiers indomptés, sous un ciel sans hivers,
Souverains vagabonds des pampas du Mexique,
N'ont sous leurs quatre pieds jamais traîné de fers.
Sur le Tibre et l'Arno de grands troupeaux de buffles
Se chauffent au soleil en allongeant leurs muffles.
Dans l'Europe du Nord où le peuple animal
Grelotte en février sous la pluie et la neige,
Il faut un toit qui le protége
Contre la bise au souffle glacial.
L'homme de son côté faisait avec prudence
Son examen de conscience
Et se disait, instruit par de communs malheurs :
N'ai-je pas par insouciance
Oublié trop souvent d'honnêtes serviteurs?
De mes riches toisons la brebis ouvrière,
De mes jeunes enfants la vache nourricière,
Ont-ils reçu le prix de pénibles labeurs?
Non! leurs appartements sont d'un siècle en arrière.
C'est à la bergerie, à la cour, au clapier,
Toujours la même fange et le même fumier.
Relevons ces planchers, nettoyons cette étable,
Les bêtes d'aujourd'hui veulent du confortable.
Au camp des animaux mêmes réflexions.
La faim, la compagne ordinaire
Des révolutions,
Fut cette fois du moins utile conseillère.
A peine voyait-on opiner pour la guerre
Quelque jeune poulain de sa stalle échappé,
Courant, les crins aux vents, fier d'être émancipé,
Imprévoyant, comme on l'est à son âge,
Ne songeant pas qu'avec l'été
Des champs disparaîtraient le grain et le fourrage,
Humant à pleins naseaux l'air et la liberté ;
Quelque bœuf rancuneux, d'une vieille piqûre

Sans cesse remâchant et ruminant l'injure;
En corset blanc et noir, des oiseaux jacassants
Qui jadis d'un barbier fréquentaient la boutique
Et du haut d'une borne ameutaient les passants.
L'âne aussi s'obstinait : victime du caprice,
Au devoir, au travail simplement résigné,
Roué de coups et dédaigné,
Pauvre souffre-douleurs courbé sous l'injustice,
Il avait ce qu'il faut pour vivre en liberté,
Patience et sobriété.
D'attraits fort mal pourvu par l'ingrate nature,
Jamais il ne logea dans sa cervelle dure
Le petit grain de vanité
De son noble et fringant beau-père,
Il appréciait peu l'honneur
Que lui faisait ce grand seigneur
En dérogeant avec sa mère.
Animal déclassé, partant fort insoumis,
Très-entêté par caractère
Et par état célibataire,
Au rang des révoltés le mulet s'était mis.
Le cheval qui, d'humeur altière,
Se plaît à piaffer sous son harnachement
De la selle et du mors regrettait l'ornement,
Le bruit, la fanfare guerrière,
Les trompettes du régiment,
Le Champ de Mars et sa poussière.
De rencontrer partout bon gîte, bon repas...
Et le reste, le chien ne s'en inquiétait pas.
Aux combats journaliers livrés pour la pitance
Il apportait sa force et son intelligence;
Aux honneurs à son tour voulût-il parvenir,
Il savait commander aussi bien qu'obéir.
Mais l'œil morne et plein de tristesse
Dans sa niche il était resté.
Que manquait-il à sa félicité?
Peu de chose, une caresse.
Le mouton étant né pour se faire manger
Par l'homme ou par les loups opta pour le berger.
Des loups mal déguisés quelquefois se mêlèrent
Au troupeau débandé, mordirent et hurlèrent.
Parfois aussi maître renard,
Dissimulant sa queue et ses oreilles,
Enjôla par son air cafard
La sotte nation du canard et de l'oie.
Aux sinistres clameurs des noirs oiseaux de proie,

Le cygne aux chants harmonieux
Un instant descendit des cieux
Et chassa du bout de son aile
Des vautours affamés la troupe criminelle.

Il fut enfin entre tous arrêté
Qu'on choisirait en toute diligence
Bêtes et gens de bonne volonté
Pour discuter le pacte d'alliance,
Et proclamer en recueillant les voix
Des animaux les devoirs et les droits.
On vit arriver à la file
Et la gent quadrupède et la gent volatile.
Dans sa stalle ou sur son perchoir,
A sa place chacun vint posément s'asseoir.
Dans les plus clairs profits de toute cette affaire,
De loin déjà flairant sa part,
L'aigle posa sur un chêne à l'écart,
Silencieux et solitaire.
Après de longs débats un mémorable édit
Dit :
Tous les animaux seront frères.
Pour les petits et les grands liberté,
Plus d'entraves, de muselières,
Et s'il se peut égalité.
A tous le droit sacré de faire l'exercice,
Et de faire sortir de l'urne du scrutin
Le calme ou la tempête avec son bulletin.
Trois mots sur le fronton couronnaient l'édifice.
Le temps ayant manqué pour sécher le ciment,
Les murs de la maison alignés proprement
Nous auraient-ils toujours préservés de l'orage,
On n'en sait rien. Quelqu'un mit une nuit
Le monument à bas, ceux qui l'avaient construit
En cage.
Des cordes qu'on brisait on voulut nous lier.
On tondit les moutons sans les laisser crier.
On répéta vingt ans qu'il est utile et sage,
Pour engraisser plus vite et mieux,
De manger sa pâtée un bandeau sur les yeux.
Semblant se conformer à ces nobles pensées,
La fortune sourit au système nouveau.
Les voiles par le vent doucement caressées
S'enflèrent, l'herbe tendre allécha le troupeau.
Muet et froid rêveur, le maître, en son cerveau,
Cachait de plus hautes visées.

Il crut imiter l'aigle, et, pareil au corbeau,
Laissa sa patte prisonnière
Non pas dans la toison d'un mouton gras et beau,
Mais sur le dos de l'ours dont il vendit la peau
Avant de l'avoir mis par terre.

Depuis hélas! que de misère!
Est-il au ciel un seul fléau
Qui n'ait porté sa part de deuil et de ruine?
Le fermier appauvri dans ses champs morcelés
A vu fondre à la fois sur l'étable et les blés
L'incendie et le vol, la guerre et la famine,
La peste Germanique et la peste bovine.
Loups partout, au dehors loups pillards et rangés,
Au dedans loups enragés.
Dans une sombre tragédie,
Assis aux bancs des spectateurs,
Sous peine d'honneur et de vie
Forcés à devenir acteurs,
Nous n'avons pas bien su nos rôles.
Dans nos *meâ culpâ* fustigeons nos épaules
Et non celles de nos voisins,
Frappés de la même infortune
Sous les rudes coups des destins.
Sachons porter le poids de la faute commune :
Mais si Gladiateur garde sa vanité,
César sa grosse dent et Martin sa rancune,
Au lieu de rester dans les champs
Pour soigner les petits enfants,
Si les poules sont des cocottes;
Si toujours sur les mêmes notes,
Les merles ne font que siffler;
Si de messieurs les geais et mesdames les pies,
De tout, sans rien savoir, trop promptes à parler,
Nous entendons toujours mêmes piailleries;
Si les biches vont au bois
Promener comme autrefois
Chignons roux, sottes toilettes,
Pourrons-nous payer nos dettes?
Comment l'esprit des auteurs
Peut-il réformer les mœurs,
Si les rats font les recettes?

L'attelage et le cocher,
En rasant parfois l'ornière,
Sont pourtant sans accrocher

Sortis de la fondrière.
Ingrats, n'allons pas chercher
Sous la roue à mettre une pierre.
Fils des croisés, nobles coursiers,
Bœufs travailleurs et roturiers,
N'oubliez pas un vieil adage :
Tout chemin conduit à Strasbourg.
Nous préserve le ciel de vouloir davantage!
Mais s'il fallait passer par Vienne ou Pétersbourg,
Savoir attendre est toujours le plus sage,
Savoir attendre est souvent le plus court.
Vous tous gris ou marrons, de robe noire ou blanche,
Ni grelots, ni trompette en suivant ce chemin,
Route de Paris à — Pantin :
C'est le chemin de la revanche.
N'oublions pas que l'ours du Nord
Emporta deux lambeaux de notre chair saignante,
Que sa gueule est forte et puissante,
Qu'à la gorge à cette heure il nous tient et nous mord.
Certes le mal est grand, surtout à la surface.
Toujours le vice est fanfaron
Et de la propagande a l'impudente audace.
Quelque chose d'honnête et de juste et de bon
Reste au fond; et sans rien qui miroite et scintille
On rencontre, bien loin sans qu'il faille chercher,
De modestes vertus dans plus d'une famille.
Parons-nous des trésors qu'on aimait à cacher.
Accusés, sachons nous défendre.
Si nos pieux spoliateurs
Tirent honnêtement la corde pour nous pendre,
N'allons pas présenter la verge aux insulteurs.
Ne soyons pas si sots qu'à tous d'aller redire
Que nous sommes pourris; malgré de vains efforts
Sans haleine et sans pouls que le malade expire;
Puisqu'enfin, grâce au ciel, nous ne sommes pas morts,
Pour la main qui nous aide en notre décadence
Témoignons sans rougir notre reconnaissance.
De nos respects ne soyons pas honteux,
Il n'appartient qu'à la paresse
D'avoir dans les jours de détresse
Le verbe haut et dédaigneux.
Défendons dans les camps qui ne sont pas les nôtres
Avant nos libertés la liberté des autres.
Pour marcher d'un pas ferme et le front toujours droit,
Que le devoir prime le droit!
Pour devise prenons : travail, persévérance,

Laissons dormir les noms d'Iéna, d'Austerlitz,
Jours de conquête et non de délivrance.
Sous les triples couleurs, ou sous la fleur de lys,
Armons-nous de ces noms, gloire de notre France,
Purs devant la justice et devant l'ennemi,
Orléans et Denain, Zurich, Fleurus, Valmy!
Courage donc et confiance,
En avant Gaulois et Francs!
Nous donnons tout, nos cœurs et nos enfants,
Et Dieu nous garde l'espérance.

M. le Président adresse quelques mots à propos des faïences de M. le docteur Moreau et du projet de moulage de deux statues de la cathédrale représentant le duc et la duchesse de Vendôme. La reproduction photographique en sera confiée à M. Gallas.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

M. Deshayes, maire d'Allonnes; présenté par MM. Merlet et Met-Gaubert.

Mme Texier (Alexandre), propriétaire à Chartres; présentée par Mme Roux et M. Merlet.

MM. Garreau, directeur des contributions directes, à Chartres; présenté par MM. de Saint-Laumer et Merlet.

Legoux, propriétaire à Coulombs; présenté par MM. Job et Met-Gaubert.

Las-Bareilles, géomètre à Chartres; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Haye (l'abbé), curé de la Gaudaine; présenté par MM. Merlet et Petrot-Garnier.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. Année 1870, t. II, 1re livraison. Dieppe, 1871. (Envoi de la Société.)

La Question des chemins de fer, par Félix Nouette-Delorme, Paris, 1872. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 4 JUILLET 1872.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Conseil municipal a voté une subvention de 300 fr. en faveur de notre Société. Le secrétaire est chargé d'adresser, à ce sujet, une lettre de remerciements à M. le Maire et à ses collègues.

Sur la demande spéciale de M[me] Le Guay qui désire de notre part quelques objets pour la loterie des Orphelins de la guerre, l'assemblée décide qu'on s'empressera de donner un bronze de Mène et deux plans de Chartres et de Dreux.

Compte-rendu succinct du congrès de Vendôme.

Notre Société était représentée par MM. Le Proux, Joliet et Merlet.

Diverses questions d'archéologie concernant notre cité ont été agitées au sein de cette réunion savante (Vierge noire, clochers de Chartres); à ce propos, M. l'abbé Auber, MM. Catois et Merlet ont pris la parole.

On a beaucoup remarqué, dans la collection des objets d'art, les tapisseries de M. de la Rochefoucauld, près de Marchenoir, les émaux de M. Queyroy et les pierres préhistoriques de M. de Vibraye. Quant à la visite du Congrès à Châteaudun, il n'en a pas été question, sans doute par une omission involontaire.

M. Lecocq donne la démonstration de la nouvelle invention hélio-autographique; ce procédé est dû à M. Josz, ingénieur breveté, boulevard Sébastopol, à Paris.

Des remerciements sont adressés à notre confrère.

Sont désignés pour les séances hebdomadaires des 11, 18 et 25 juillet, MM. Bost, Lecocq et Met-Gaubert.

Lecture d'un mémoire de M. A. Lecocq intitulé : *Grand-Jehan, nain des rois Henri II et Charles IX.* — Renvoi à la Commission de publication.

GRAND-JEHAN

NAIN DES ROIS HENRI II ET CHARLES IX.

Un fol advise bien un saige.
(*Trésor des Sentences*, XVIe siècle.)

« Cette notice n'a pas pour but d'offrir un précis de l'*Histoire des Fous, en titre d'office*, à la cour de France, car ce travail a été publié par notre concitoyen Dreux du Radier [1], récit qui fut compilé et amplifié par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), en tête de son roman pseudo-historique *Les deux Fous*. Notre intention est seulement de faire connaître une pièce intéressante et locale et, jusqu'à ce jour inédite; nous l'avons rencontrée, dans nos investigations sur l'histoire ancienne de notre contrée Beauceronne.

» Il semblerait que, de toute antiquité, les Souverains se soient passé la fantaisie d'entretenir à leur Cour ou à leur suite, pour distraire leurs loisirs, des gens d'esprit baroque, et d'aspect souvent original ou difforme. Cette classe d'individus était déjà en grande faveur sous le règne de Charlemagne [2]. La place qu'ils occupaient nous est indiquée par le jeu des échecs; c'est ce qui a fait dire à notre concitoyen Mathurin Régnier :

« Les fous sont, aux échets, les plus proches des Roys [3]. »

» Il ne faut pas confondre avec les Fous royaux, ces infortunés qu'une grave maladie mentale nous oblige à enfermer dans un asile d'aliénés où leur sont prodigués des soins intelligents réclamés par leur position malheureuse. La conduite tenue, au Moyen-Age, à l'égard de ces derniers, était bien différente, puis-

[1] *Récréations historiques, critiques, morales et d'érudition, avec l'histoire des Fous en titre d'office* (Paris, Robustel, 1767), in-12, t. 1, p. 1 à 58. — Voyez aussi, dans le *Magasin Pittoresque*, t. XXXIX (1871), une suite d'articles extraits en partie de Dreux du Radier.

[2] A la Bibliothèque nationale, à Paris, on conserve des pièces d'ivoire d'un jeu d'échecs qui aurait été, dit-on, offert à Charlemagne par le calife Aaroun-al-Raschid, mais le style de la sculpture accuse le XIe siècle.

[3] Satire XIV, vers 30.

que ces êtres, devenus l'effroi des populations, demeuraient, alors, enchaînés, dans les prisons, comme des bêtes féroces. Voici une note curieuse que nous avons découverte, à ce sujet, parmi les Archives de la ville de Chartres, dans le Compte de Lois Noleau, pour l'année 1395.

» Folº. 197 vº. « Comme pour avoir, par Geffroy Godart,
» fèvre, pièça faiz uns fers et chesne, pour férer ung foul dé-
» moniacle estant, lors, en la ville de Chartres, pour obvier
» aux maulx et inconvéniens que faisoit ledit foul. »

» La Cour se plut toujours à voir, parmi ses commensaux, des fous, des nains, des poëtes, des singes et des parasites. C'est surtout sous le règne des Valois, que l'on compta le plus grand nombre de ces individus destinés à égayer la tristesse de leurs palais; ne serait-on pas, en effet, porté à croire que la magnificence a le privilége de bannir la gaîté?

» L'on cite le passage suivant d'une lettre extraite des Archives de Troyes en Champagne, dans laquelle le roi Charles V mande aux Maire et Echevins de cette ville que, « par suite de » la mort de son *fou en titre d'office*, il leur ordonne de lui en » envoyer un autre, suivant la coutume[1]. » Ce fut ce même roi qui fit élever deux tombeaux à ses fous, dont l'un fut inhumé dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, et l'autre dans celle de Saint-Maurice, à Senlis.

» Alexis Monteil, dans son *Histoire des Français*[2], nous rapporte que, dans les Comptes de l'Hôtel du Roi Charles VI, pour l'année 1382, on lit : « Pour XII livres de cire pour faire l'obsèque » de feu Grand-Johan-le-Fol, enterré à Saint-Germain-l'Auxer- » rois. » Il dit encore, que dans un compte de l'année 1404, est inscrit, « Payé à Jehan de Saumur, cordouannier et varlet » de chambre, pour les soulers baillez à Jacquet Coiffart, varlet » de Hancelin Coq, fol du roy, pour ledit temps, dont il y en » aura quarante-sept paires pour ledit fol et sept paires pour » sondit varlet. » Ce Hancelin Coq figure dans les comptes datant de 1382 jusqu'en 1404.

» A la cour de Charles VII, au fou Seigni Johan aurait succédé Alain Chartier, réunissant à sa laideur et à sa difformité

[1] Ce serait ce propos qui, dit-on, aurait donné lieu au proverbe que : *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes.*

[2] XIVe siècle, épître XCVII, notes 132 et 137.

physique la qualité de poëte, ce qui était suffisant pour plaire à Marguerite d'Ecosse et mériter au nouvel élu l'avantage des prérogatives du fou défunt.

» Louis XI comptait également un fou au nombre de ses familiers; mais une indiscrétion commise par ce dernier, et qui aurait été préjudiciable au roi, lui attira l'animadversion de Sa Majesté. Elle lui fit *passer le pas comme les autres*, dit Brantôme qui ne nous révèle pas le nom de ce malheureux bouffon. L'histoire n'en signale aucun, pour le règne trop court de Charles VIII. Sous Louis XII, c'est Caillette, puis Triboulet qui prirent en main la marotte royale [1]; ce dernier fut en grande vogue sous le règne de François Ier. Tous les livres d'*Ana* sont remplis d'anecdotes pseudo-historiques, attribuées à ce personnage qui serait décédé, vers 1537, et pour lequel Jean Vouté composa une épitaphe en latin. Ce fou joue le rôle principal, dans le drame de Victor Hugo intitulé : *Le Roi s'amuse.*

» On nous signale ensuite Brusquet comme ayant occupé l'emploi de *Fou du Roi*, à la cour des rois Henri II, François II et Charles IX. Ce dernier, après avoir amassé une certaine fortune, comme fermier de la Poste royale, vit la fin de sa vie remplie d'amertume; car, ayant été soupçonné d'avoir favorisé les Huguenots, il se trouva dans la nécessité de sortir de Paris, étant en partie ruiné, puisque ses biens avaient été confisqués. Diane de Poitiers lui offrit un refuge dans son château d'Anet, « *par souvenir du feu roi Henri.* » Brusquet serait, vers 1563, décédé dans ce château, comme membre de la domesticité de la duchesse de Valentinois. Ces deux personnages célèbres, chacun dans son genre, durent, plus d'une fois, faire réflexion sur la fragilité des grandeurs humaines, condamnés qu'ils étaient, tous les deux, le fou du roi Henri II, ainsi que sa favorite, à expier, dans la retraite et l'oubli, la jalousie qu'ils avaient inspirée à cette Cour légère et galante. Il est triste de voir cet homme, qui avait su affranchir des soucis de la royauté trois générations de rois de France, venir terminer son existence dans cette somptueuse demeure, devenue l'asile de cuisants chagrins.

» Cependant la liste produite par les historiens qui se sont oc-

[1] Ce sont ces deux personnages qui sont les principaux acteurs dans le roman, dit historique, intitulé : *Les deux Fous*, du bibliophile Jacob.

cupés des fous, ou bouffons de la Cour, sous les rois Henri II et Charles IX, doit être incomplète, puisque je rencontre ici un *Sonnet* de Jean Passerat, dont le titre est : *Sur la mort de Thulène, fou du roi Henri II.*

Sire, Thulène est mort; j'ai vu la sépulture;
Mais il est presque en vous de le ressusciter :
Faites de son état un Poëte héritier :
Le Poëte et le Fou sont de même nature.

L'un suit l'ambition, et l'autre n'en a cure :
Tous deux ne font jamais leur argent profiter;
Tous deux sont d'une humeur aisée à irriter;
L'un parle sans penser, et l'autre à l'aventure :

L'un a la tête verte, et l'autre va couvert
D'un joli chaperon fait de jaune et de vert :
L'un s'amuse aux grelots, et l'autre à ses sornettes.

Le plus grand différent qui se trouve entre nous,
C'est qu'on dit que, toujours, fortune aime les Fous,
Et qu'elle est, peu souvent, favorable aux Poëtes.

» Cette pièce de vers que nous avons découverte dans un ouvrage, intitulé *Recueil d'Epitaphes* [1], nous révèle un nouveau nom de Fou royal, nullement signalé par les biographes; elle nous fait voir également la parité qui existe, telle que nous l'avons signalée ci-dessus, entre les poëtes et les fous. Rémi Belleau, notre concitoyen, composa également l'*Epitaphe d'un Fol*, de la manière suivante :

Ci-gist un fol, nommé Parquet,
Qui mourut d'un coup de mousquet,
Lorsqu'il voulut lever la creste,
Certes, je pense que le sort
Lui fourra du plomb dans la teste,
Pour le rendre sage à la mort.

» Voici actuellement un acte notarié et inédit, daté de 1564. Il nous a semblé intéressant de le reproduire pour compléter la liste déjà si longue des bouffons de la Cour; il est extrait d'un Registre protocole, de Jehan Guignard, le jeune, notaire royal en la ville et bailliage de Chartres, pour l'année 1564 [2].

[1] Par De la Place, t. I, p. 265.

[2] Ce document se trouve en l'étude de Me Levassor, notaire à Chartres

« Le vendredi, troisiesme jour de novembre
» L'àn mil V^e soixante-quatre.

» Furent présens en leurs personnes, honnestes hommes maistres » Claude Huvé, aaigé de cinquante-huict ans, ou environs, et » Estienne Thuloue, aaigé de vingt-cinq ans ou environs, docteurs en » médecyne, demeurants à Chartres. Lesquelz et chacun d'eulx ont » dict, attesté et, pour vérité, rapporté qu'ilz ont eu bonne con- » gnoissance de deffunct Grand-Jehan Rattier, Nain du Roy nostre » sire, lequel ilz ont gouverné, pencé et médicamenté, au logis de » René Bigot, demeurant à Chartres, son Gouverneur, et, pour le » présent, varlet de garderobbe de Monseigneur d'Orléans, frère » du Roy, d'une maladye implicitte de plusieurs autres et diverses » affections, et, mesmement, d'une qui estoit la plus griefve, » appellée épilepsye, dicte vulgairement maladie caducque, de » laquelle, souvente foys, il a esté appréhendé ; et à icelle maladye » estoict adjoinct ung caterre, au moyen duquel avoict une toux » assidue et continuelle, avec une courte allayne, flux de ventre et » ardeur d'uryne, en manière que la moindre des dictes affections, » ou des dictes maladies, considéré l'aaige du dict Grand-Jehan, la » constitution aussi d'icellui, mal aisément se pouvoict réparer et » guarir. Combien que riens ne soict demeuré, ny ait aussi esté » dégiré en la curation des dictes maladyes dont il estoict affligé, » et avoict meurement les dictz catharre et épilepsye, avec fiebvre » lante, dès le moys de mars dernier passé, qu'il est déceddé à » Bonneval, auquel lieu, pour changer d'air, avoict esté envoyé » par l'advis des ditz Médecins, depuis lequel temps du moys de » mars, n'a icelluy Rattier eu jour de sancté, et qu'il n'ayt esté » nécessaire appeler Médecins et Appotticaires pour luy administrer » ce qui estoict requis. Dient bien savoir les dictz Huvé et Tuloue, » ce que dessus, pour l'avoir journellement veu. Dont honneste » femme Nicolle de Montescot, veufve de deffunct honneste homme » maistre Françoys du Marchais, en son vivant, advocat à Char- » tres, à ce présente, a requis acte ; à laquelle présens René de la » Porte, praticien, et Simon Legoux, demeurans audict Chartres, » tesmoings ; lesdictz attestans et De la Porte ont signé la mynutte, » après que ledict Legoux a déclaré ne povoir escripre ne signer. »

» Dans le but de découvrir l'acte de décès de Grand-Jehan Rattier, nous avons été à Bonneval, avec l'espoir d'y trouver ce document, susceptible de nous fournir quelques indications utiles sur ce personnage, mais une déception nous y attendait, vu que les Registres de décès de la paroisse de Notre-Dame, qui

commencent en 1530, ont une lacune, et c'est justement le registre des décès comprenant les années 1560 à 1564 inclus qui fait défaut. Or, ainsi que nous l'avons remarqué ci-dessus, Grand-Jehan est décédé en 1564.

» Grand-Jehan étant mort, il fallut, sans doute, que René Bigot, valet de chambre du Roi, et surveillant du Nain confié à sa garde, prît soin de rendre compte de ce décès, afin de pouvoir régler les frais et dépenses occasionnés par la maladie. C'est là, croyons-nous, la raison qui dut obliger à produire l'acte de notoriété, désigné ci-dessus, par devant Notaire avec l'attestation des deux médecins Chartrains qui l'avaient soigné, dont l'un était le célèbre Claude Huvé, constructeur de la jolie maison, style Renaissance, sise à Chartres, rue du Grand-Cerf, nº 52, et que chacun est à même d'admirer. Le nom de ce Docteur, ainsi que sa profession, nous sont transmis par l'inscription qui orne la façade [1]. Quant à Estienne Tulloue, sa famille est de notre pays Beauceron; nous comptons parmi ses membres, un historien, un jurisconsulte et des chanoines. Enfin ces hommes de l'art nous ont expliqué, dans leur jargon médical de l'époque, les causes de la maladie mortelle de Grand-Jehan. Ce qui piqua surtout notre attention, dans cette relation notariée, c'est l'envoi du moribond dans la région de Bonneval, dont le climat salutaire et plantureux, ainsi que l'indique l'étymologie du nom de cette ville *Bonavallis*, dut sans doute fixer le choix de nos doctes praticiens. Ne serait-ce pas, en effet, à l'influence remarquablement hygiénique de cette petite cité, qu'on devrait attribuer une singularité remarquable, c'est qu'en 1832, tandis que le choléra décimait les nombreux villages disséminés dans nos plaines de la Beauce, Bonneval eut le privilége, assez rare, de n'avoir pas eu à compter un seul cholérique dans son enceinte?

» Ainsi que nous l'avons dit précédemment, les fous et les bouffons de la Cour étaient généralement des êtres disgraciés au physique, ou atteints de certaines lésions au cerveau qui les rendaient maniaques, ou naïfs. Ils avaient parfois des reparties hardies, subtiles ou fantasques. Ces sortes de personnages auxquels leur organisation mentale permettait de servir de jouets aux courtisans, étaient, par cette situation d'esprit, affranchis

[1] SIC CŌSTRVXIT · CLAVDI : HW : IATPOΣ

de toute retenue, ce qui leur donnait le droit, sous leur costume de fou royal, de dire souvent à Sa Majesté et aux Seigneurs, de dures vérités.

» Un collègue de Brusquet et de Grand-Jehan, nommé Thoni, prenait aussi, sous Henri II, le titre de fou du Roi ; il était natif de Picardie, et il décéda, sous le règne de Charles IX. Ce Roi, suivant Brantôme, ordonna à Ronsard, le poëte de la Cour, de composer une épitaphe en son honneur.

» Si nous ne trouvons pas notre Grand-Jehan Rattier classé au nombre des Fous en titre d'office, nous pouvons, au moins, espérer de le trouver au nombre des Nains de la Cour. Blaise de Vigenère, dans ses *Notes sur les tableaux de Philostrate*, prétend qu'en Italie, à son époque, la manie de posséder des Nains était de mode ; voici ce qu'il avance, comme preuve à ce sujet : s'étant trouvé, en l'an 1556, à Rome, à un banquet du cardinal Vitelli, » nous fûmes, dit-il, tous servis par des Nains, au nombre de trente-quatre, de fort petite stature, mais la plupart contrefaits, ou difformes. » Il ajoute encore : « *L'on en a pu encore assez voir, en cette Cour, du tems même des rois François Ier et Henri II, dont l'un des plus petits qui se put voir étoit celui qu'on appelloit Grand-Jean.* » Ce pourrait bien être là notre Grand-Jehan Rattier.

» Comme nous l'avons fait remarquer précédemment, les fous, bouffons, ou nains de nos Rois avaient des gouverneurs et des valets, ou surveillants, pour les éduquer et les servir ; aussi voyons-nous un de nos concitoyens, René Bigot, être désigné comme gouverneur de Grand-Jehan. Ce personnage était, en 1564, « Varlet de garde robbe de Monseigneur d'Orléans, frère » du Roy » (qui fut, depuis, roi sous le nom de Henri III). Ce fait nous est attesté par une délibération des Echevins de Chartres, lesquels, dans la séance du dimanche 11 mars 1584, ayant été informés que Sa Majesté Henri III devait arriver à pied dans leur ville, le mardi suivant, vers le soir, venant de Paris avec sa suite, prennent la résolution qui suit : « Comme, suivant les » avis qu'on a reçus, Sa Majesté ne peut arriver plutost que vers » la nuit, on achètera une douzaine de flambeaux pour éclairer » son convoy.

» Et comme Sa Majesté doit dîner chez M. Bigot, *son valet* » *de chambre*, à Nogent-le-Fay, et que ledit Bigot, n'en estant » point prévenu, n'a point fait de provisions pour sa réception.

» Il est ordonné qu'on y envoyera une chartée de fagots secs qui » seront achetés par les Echevins du mois [1]. »

» En effet, dans une déclaration faite au Chapitre de Chartres, le 20 juillet 1702, devant Jean Pasquier, tabellion pour le chapitre de Notre-Dame de Chartres, par M. de Milleville, lieutenant de la Maréchaussée, nous trouvons désignés : « Le Lieu et » Maison appellée La Bigotierre [2], consistant en maison pour le » maître, maison pour le fermier, cour devant, jardin et bois » derrière, etc., le tout sis audit Nogent-le-Phaye, rue appelée » du Tronc, d'une part, le chemin d'Auneau, d'un bout, la rue » de Nogent, et, d'autre part, le puits Gobbe, ayant 4 sols 2 de» niers obole de redevance. » Cette propriété de René Bigot, où Henri III et sa suite furent hébergés, en 1584, est devenue la propriété de notre collègue à la Société archéologique, M. des Haulles.

» Disons, pour terminer, que, parmi les fous de la Cour, on vit, sous Henri III, Sibilot, sous Henri IV, maître Guillaume et Chicot, et une folle à gages, nommée Mathurine. Sous Louis XIII, les plaisirs de la Cour se transforment, les bouffons tendent à disparaître. Chacun connaît cette anecdote, à propos de Sully lequel avait été mandé par Louis XIII ; au moment où le grand homme d'Etat se présentait, le Roi était au milieu des muguets et des plaisants qui eurent l'air de rire du costume étrange de l'ancien ministre de Henri IV ; ce dernier, s'adressant au roi, lui dit : « Sire, quand votre père m'envoyait chercher, » pour le guider dans ses conseils, il faisoit premièrement » sortir ces vils baladins de la Cour qui osent aujourd'hui me » tourner en ridicule. »

» Cette série d'individus prit fin, sous Louis XIV, par l'Angeli, lequel d'abord appartint au prince de Condé, qui le céda, ensuite au roi ; ce dernier fou s'avisa de dire : « qu'il n'allait pas » au sermon, parce qu'il n'aimait pas le brailler et qu'il n'en» tendait pas le raisonner. » Louis XIV, à peine au sortir de l'en-

[1] Registres des Échevins, t. II, années 1577 à 1607.

[2] A Chartres, autrefois, le nom de *Lieu* se donnait à de petites maisons bourgeoises de campagne, ayant quelques dépendances, et situées dans les faubourgs et banlieue de cette ville, où elles se comptaient par centaines ; de ces *Lieux* ou maisons de campagne, proviendrait l'origine de ces appellations pseudo-nobiliaires, prises et accolées à beaucoup de noms de famille du pays Chartrain.

fance, n'avait pas un caractère à s'amuser des farces grossières et des bouffonneries admises à la Cour, sous ses prédécesseurs ; il n'y eut que Gaston, duc de Roquelaure, qui, grâce à quelques saillies spirituelles ou gauloises, obtint des succès dans ce genre, auprès du grand Monarque.

» Ce fut, ensuite, au tour des disciples du Parnasse et des Parasites en titre, de figurer, au lieu et place des Fous, des Nains et des Bouffons, soit à la Cour, soit chez les Princes et chez les grands Seigneurs. Parmi cette classe d'hommes lettrés, on doit citer les Bois-Robert, les Bautru, les Colletet, les Montmaur, les Desbarreaux, les d'Assoucy, les Scarron, les Cyrano de Bergerac et *tutti quanti*. Plus tard, nous serions peut-être obligé de faire figurer, dans ce catalogue de poëtes burlesques, bouffons et parasites des seigneurs du XVIII[e] siècle, nos concitoyens Panard et Soulas d'Allainval qui payaient leur hospitalité, à la table des grands, en bons mots, chansons, ou vers laudatifs en l'honneur de l'amphitryon.

» Mais qu'il nous soit permis en terminant de signaler ces deux vers du *Sonnet* de Passerat, que nous voulons reproduire :

« C'est qu'on dit que, toujours, fortune aime les Fous,
» Et qu'elle est, peu souvent, favorable aux Poëtes ! »

L'ordre du jour appelle ensuite la question de l'utilité de donner des notions d'Archéologie aux Instituteurs.

Cette question a été traitée au congrès de Vendôme, par MM. de Cougny et Siraudot. Il n'y a pas eu de solution. Les diverses Sociétés ont été invitées à reprendre cette question importante. — La discussion s'engage. Des avis opposés sont émis par MM. Sarrut, Person, Merlet et Famin. L'assemblée consultée arrive à cette décision : il est reconnu, en principe, que ces notions d'archéologie sont utiles aux Instituteurs, mais au point de vue *élémentaire* seulement. En conséquence, la Société charge M. Lecocq de rédiger un *Livret archéologique, avec atlas y annexé*, lequel sera remis, au nom de la Société, aux élèves de l'Ecole normale primaire. Il est arrêté, en outre, qu'on fera à ceux-ci quelques conférences *très-sommaires* sur l'archéologie, et, autant que possible, en face des monuments. Les membres de notre Société et les Instituteurs qui seraient décidés à prendre part à ces leçons pourront y assister.

M. Lecocq fait observer que les travaux du chemin de fer d'Orléans à Rouen ont mis à découvert, à droite des pieds-droits du pont de fer construit près de Nicochet, sur la route d'Illiers, à 50 centimètres de distance du pont et à 70 centimètres du haut des talus, de chaque côté, le radier en béton de l'ancien aqueduc gallo-romain, qui conduisait l'eau de Landelles à Chartres. Cet aqueduc se poursuivait, en cet endroit, dans l'axe du fossé de la route, avant qu'il n'eût été anciennement détruit et arasé.

Les opérations météorologiques sont reprises à l'Ecole normale. Dans la prochaine réunion, des tableaux concernant cette branche scientifique seront mis sous les yeux des sociétaires.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Hays, instituteur, à Fresnay-le-Gilmert; présenté par MM. Brosseron et Merlet.

Bidet, bijoutier, à Chartres; présenté par MM. Voyet père et Met-Gaubert.

Morainville (de), au château de Morainville; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Caillot, rédacteur au *Journal de Chartres;* présenté par MM. Garnier et Merlet.

Girouard (Emile), étudiant en médecine, à Chartres; présenté par MM. Barois et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Aperçu général sur l'invasion prussienne dans le département d'Eure-et-Loir, par M. Merlet; Chartres, lib. Petrot-Garnier 1872. (Don de l'auteur.)

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. VIII, 1re partie. Beauvais. 1871. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, sciences, arts, belles-lettres, tome XII, 1re et 2e livraisons. Moulins, imp. Desrosiers, 1872.

SÉANCE DU 1er AOUT 1872.

Présidence de M. P. DURAND. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Ce procès-verbal est adopté après quelques observations.

L'assemblée décide que les vacances de la Société auront lieu pendant les mois de septembre et d'octobre, et que la reprise des travaux se fera le premier jeudi de novembre.

C'est alors qu'on aura à statuer sur l'opportunité de la venue de M. E. Legouvé, dont la présence a été si agréable à tous au mois de mai dernier.

La réunion s'occupe ensuite du *Livret archéologique* que l'on voudrait voir en cours d'exécution et d'achèvement. M. Lecocq refuse de se livrer seul à ce travail ; MM. P. Durand et Famin veulent bien s'adjoindre à notre confrère comme coopérateurs.

M. Person propose ses dessinateurs pour la confection d'une carte archéologique d'Eure-et-Loir, annotée de signes de convention. L'assemblée accueille cette proposition avec empressement.

M. le Président exprime le regret de n'avoir pu opérer, cette année, conformément aux prescriptions de nos statuts, une excursion archéologique avec les membres de la Société. On verra si, dans le cours de l'année prochaine, il n'y aurait pas moyen de se rendre à Nogent-le-Rotrou, ou bien dans un autre lieu désigné à l'avance.

M. le docteur Martin propose de présenter, à la fin de chaque année, un tableau sommaire et récapitulatif de tous les projets

enregistrés dans les procès-verbaux afin de savoir s'il a été donné suite à ces projets votés dans le cours des séances.

L'assemblée ratifie cette proposition.

M. le Président demande à la Société de vouloir bien acquérir de M. Forgeais plusieurs bois gravés, lesquels représentent les chemisettes de la Vierge. La dépense serait de 30 fr. Ce vœu est favorablement accueilli.

M. le Secrétaire lit un mémoire de M. Lecocq intitulé : *Notice sur un four à pouzzolane factice, découvert près de Chartres en* 1868. — Renvoi à la Commission de publication.

NOTICE SUR UN FOUR A POUZZOLANE FACTICE

DÉCOUVERT PRÈS DE CHARTRES, EN 1868.

Si les travaux d'art exécutés de nos jours, soit dans les constructions de chemins de fer, soit dans la confection des canaux nécessaires pour conduire des eaux potables dans nos cités populeuses, excitent notre admiration, tant par l'emploi de machines ingénieuses que par l'application de la puissante vapeur (cet auxiliaire si merveilleux et si utile à notre faiblesse humaine), il faut avouer pourtant que cette admiration générale et presque exclusive ne saurait s'imposer à l'homme pratique et au penseur, lequel ne peut oublier les travaux gigantesques exécutés par les peuples de l'antiquité, tels que les Egyptiens, dans l'édification de ces colossales Pyramides, qui se dressent dans le désert, et de ces Obélisques monolithes d'une si prodigieuse hauteur, les seuls témoins éloquemment muets d'une puissante industrie, et qui nous font songer à des moyens d'exécution qui nous sont demeurés inconnus. Les Chinois ne nous démontrent-ils pas leur science architecturale par l'aspect de leur célèbre muraille d'une longueur incommensurable? De même encore les Romains qui, à la suite de leurs victoires, devinrent les pionniers de la civilisation dans la Gaule, en établissant sur notre sol leurs nombreux chemins stratégiques, en édifiant ces remparts et ces tours hardies et indestructibles qui nous frappent encore d'admiration, dans plusieurs de nos cités, malgré leur antiquité si reculée : ce sont autant d'attestations matérielles de leur art et de leur savoir comme constructeurs; c'est ainsi qu'ils ont pourvu toutes les villes qu'ils occupaient militairement, d'eaux pures et abondantes, au moyen de conduits souterrains ou suspendus dans les airs et d'un grand parcours. Ces travaux excitent encore, à notre époque, un légitime étonnement, soit par l'idée ingénieuse et grandiose de leur création, soit par la solidité de leur exécution, résultat d'une civilisation avancée que ces conquérants im-

portaient dans les pays soumis par leurs phalanges guerrières, lesquelles travaillaient elles-mêmes à ces colossales innovations.

Notre cité Chartraine possède encore, comme souvenir de la domination Romaine dans nos contrées, plusieurs fragments d'aqueducs souterrains de cette époque, et déjà par nous signalés dans les Procès-verbaux de notre Société [1]. Parmi les plus importantes de ces œuvres antiques, nous ferons remarquer celle qui prenait son origine au-dessus de Landelles, canton de Courville, et qu'on voit se poursuivre dans le faubourg des Epars à Chartres, jusqu'au nº 58, endroit où nous perdons sa trace, après l'avoir suivie dans un parcours d'environ trente kilomètres! Une seconde construction du même genre part de Houdouenne, commune de Ver, près Chartres (où elle entre dans cette commune, au Gord), et après avoir presque constamment suivi la rive droite de l'Eure, vient (ayant fait un parcours de 8,350 mètres) aboutir, au faubourg de la Grappe, à un château-d'eau que nous avons découvert, en 1861, et qui a été déblayé aux frais de la Société [2].

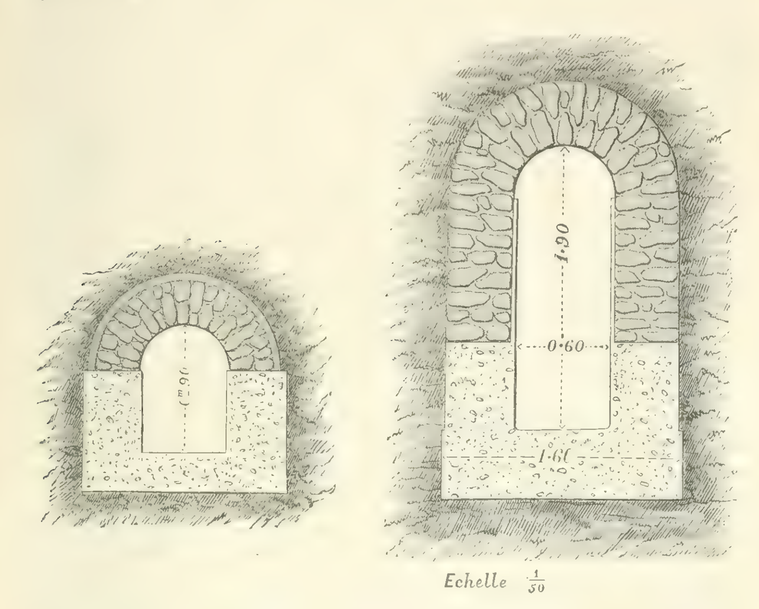
Ces deux spécimens de l'art hydraulique Romain ont été amplement décrits dans la *Statistique Archéologique d'Eure-et-Loir*, tome Ier. La rédaction en est due à M. de Boisvillette, alors Président; elle fut publiée par notre Société [3]. Mais dans ce travail intéressant, concernant ces aqueducs, il existe une lacune que nous avions signalée à l'auteur, et qui, malgré notre désir souvent manifesté, est restée sans être comblée. Il s'agissait d'indiquer par quel procédé les Romains obtenaient des mortiers hydrauliques en si grande quantité. Etait-ce en faisant usage uniquement de chaux *grasse* semblable à celle obtenue par l'emploi des pierres calcaires de Berchères-l'Evêque ou d'autres pierres de même nature? Les Romains connaissaient-ils la chaux *maigre* naturelle, dite *hydraulique*, telle que celle produite par les marnes argileuses de Senonches ou de ses environs? Nous ne le pensons pas; car M. de Boisvillette, dans le chapitre sur nos aqueducs cités ci-dessus, dit : « Qu'ils avaient leurs cuvettes faites en excellent béton de cailloux re- » couvert d'un enduit de sable et ciment. » Celui de Houdouenne a sa voute construite en moëllons, recouverte d'une chape de 4 à 5 centimètres d'un mortier excellent, et celui de Landelles est revêtu, à l'inté-

[1] Tom. I, p. 46 et 230; t. II, p. 86, 127 et 296; t. III, p. 194 et 236; t. IV, p. 382.

[2] A ce sujet, voici une note inédite de M. Bouvart fils, ancien Lieutenant-Particulier, à Chartres, écrite en 1795, et ainsi conçue : « Il n'y a autour de » Chartres, ni dans Chartres, aucun antique, si ce n'est les ruines d'un petit » aqueduc ancien, venant de Corancès à Chartres. On n'en voit plus de traces » que sous les murs du Gort. C'est une espèce d'auge de 15 à 16 pouces de » largeur, dont les côtés sont en maçonnerie, faite en Bleton (*Béton*), comme » la faisoient les Romains, avec des petits cailloux et entre deux planches, » comme leur pisé. » Cette note est un échantillon assez curieux du savoir d'un archéologue Chartrain, à la fin du XVIIIe siècle.

[3] In-8º (Chartres, Petrot-Garnier, 1864), p. 277.

rieur et au-dessus de la cuvette, jusqu'à la naissance du cintre, d'un enduit de mortier de ciment. Afin de faciliter l'explication de ce passage, nous donnons, ci-dessous, le dessin en coupe, de ces deux aqueducs gallo-romains.



AQUEDUCS.

HOUDOUENNE. LANDELLES.

Comment les Romains, auteurs de ces aqueducs, pouvaient-ils se procurer une assez grande quantité de ciment pour confectionner un mortier hydraulique propre à exécuter ces travaux, puisque, croyons-nous, ils n'avaient à leur disposition que de la chaux *grasse* fabriquée avec nos calcaires et du sable de ravine? Ne serait-ce pas l'occasion de faire, ici, une remarque à ce sujet? Nous dirons qu'à Chartres, lorsque l'on emploie seulement de la chaux *grasse*, ou provenant de Berchères-l'Evêque, mélangée par tiers avec du sable, on ne produit pas un mortier hydraulique, puisque ce mortier enfoui dans un lieu humide ou immergé n'acquiert jamais une dureté convenable, il reste friable; nous en trouvons la preuve dans les caves de nos habitations Chartraines, ainsi que dans les fosses d'aisances qui se construisent, depuis des siècles. Chaque fois que du ciment de briques ou de tuiles n'a pas été ajouté au mortier de sable, ce mortier reste mou, sans consistance, ni résistance et entièrement perméable; c'est ce qui fait que l'on prend soin d'enduire les citernes d'une bonne couche de mortier, fait seule-

ment de chaux *grasse* et de ciment provenant de terre cuite, composition parfaitement hydraulique.

Les Romains ont toujours joui d'une réputation méritée pour leur savoir dans la combinaison de ces mortiers indestructibles, ainsi que nous pouvons le constater par les nombreux spécimens qu'ils nous ont légués. Ils avaient bien, dans leur patrie, des produits volcaniques qui se trouvaient surtout dans les environs de Pouzzoles, près Naples [1], lesquels étaient susceptibles de former des mortiers hydrauliques avec toute espèce de chaux; mais ces mêmes Romains durent être contraints, dans les diverses parties du monde qu'ils occupèrent en conquérants, de chercher des matériaux et d'employer des procédés capables de remplacer, d'une manière factice, les produits de Pouzzoles. Ils durent alors imaginer une combinaison qui pouvait consister à mélanger environ 33 pour cent de chaux *grasse* avec 50 pour cent de sable graveleux, additionné de 17 pour cent de terre argilo-siliceuse, cuite incomplétement et réduite en poudre fine; ils pouvaient, par ce mélange, obtenir un mortier hydraulique d'une bonne qualité.

Nous avons en effet recueilli, parmi des démolitions de maçonneries anciennes immergées ou enfouies, des fragments de mortiers d'une grande ténacité. En examinant ces débris à la loupe, il était facile de remarquer une agrégation de chaux, de sable fin, de gravier plus ou moins gros, et enfin, un ciment d'argile impalpable, qui donnait à ce mortier une teinte légèrement rosée.

Il faut dire que ce ne fut qu'au commencement de notre siècle que l'on s'occupa activement et sérieusement de recherches spéciales sur la bonne confection des mortiers, et surtout des mortiers hydrauliques. Si le chimiste Guiton de Morveau ne parvint pas, malgré son talent, à déterminer ou indiquer un procédé pratique, à ce sujet, l'honneur de la découverte en devait revenir à Vicat, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, qui, à force de zèle et par les encouragements du Gouvernement, et la coopération du savant chimiste Berthier, obtint, dans un travail publié en 1828, le privilége de formuler les meilleurs procédés, pour fabriquer, en tous lieux, au moyen de calcaire et d'argile-siliceux cuits ensemble, une chaux hydraulique parfaite, et qui ne laisse rien à envier aux célèbres mortiers Romains. Ces nouveaux procédés furent appliqués en grand, lors de la construction des fortifications de Paris, en 1840.

Nous avons cru devoir exposer ce préambule avant de soumettre à l'examen de la Société une découverte que nous pensons être celle d'un four gallo-romain, ou du Moyen-Age, qui dut servir, croyons-nous, à fabriquer une sorte de pouzzolane factice. Déjà, en 1858, nous avions décrit un autre four à figurine gallo-romaine [2]. Il y a environ quatre ans (en jan-

[1] On trouve dans plusieurs contrées de l'Italie, en France, dans les départements de l'Ardèche, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, de la Pouzzolane, auprès des volcans éteints.

[2] Voy. *Notice sur un atelier de figurines gallo-romaines découvert à*

vier 1868), dans une de nos fréquentes pérégrinations dans la banlieue de Chartres, près du hameau du Gord, commune du Coudray, à deux cent quinze mètres de l'aqueduc romain qui conduisait l'eau de la fontaine de Houdouenne dans notre cité, sur la limite de deux champs portés au Cadastre de la commune, section A, dite *du Gord*, champtier des Vallées, nos 314 et 320, à soixante-cinq mètres de la route du Coudray à Chartres, nous trouvant dans le champ n° 320, qui est en contre-bas de celui n° 314 (par suite d'enlèvements successifs du sol de ce coteau), nous aperçûmes une terre propice à la fabrication de la tuile et de la brique. Cette terre forme, dans ce champtier ou terroir, un dépôt d'une épaisseur d'environ quatre mètres.

C'est dans la coupe ou surface verticale du champ proéminent que se voit un vaste récipient affectant la forme d'une chaudière (tel que nous l'avons figuré, d'après un dessin fait à la chambre-claire). Le terrain supérieur forme avec celui inférieur une différence de niveau de trois mètres; l'ensemble s'offre aux regards, sous l'aspect suivant: terre arable 50 centimètres, hauteur du fourneau 1m 80, et, au-dessous du fourneau, 70 centimètres. Tout l'intérieur de ce récipient, large de 2m 75, est rempli de débris vitrifiés, de tessons de terre cuite, etc. Selon nous, ce pourrait être un ancien four à fabriquer une sorte de pouzzolane factice ou terre cuite, convenable à faire du ciment[1]. Suivant la déclaration d'un terrassier qui, vers 1866, aurait en cet endroit, en déblayant successivement les terres du champ n° 320, rencontré ce four, il aurait été dit que de ce côté était un dossier plan sans ouverture, et l'ensemble détruit aurait annoncé, pour ce qui reste, la forme d'un parallélogramme. Les parois intérieures sont totalement vitrifiées sur une épaisseur de quatre centimètres[2]; on remarque encore 11 centimètres de terre cuite entièrement, plus une autre zone de 10 centimètres ayant seulement subi un commencement de cuisson et se reliant insensiblement au sol naturel du champ; l'épaisseur totale de cette paroi atteinte par la chaleur du combustible du four est de vingt-cinq centimètres.

Si tout l'intérieur est rempli de débris de terre cuite, de fragments de scories vitrifiées et provenant probablement de la partie supérieure,

Chartres (Mém. de la Société archéol., t. II, p. 325), et sur des *Fours à poteries romains et des Puits antiques, découverts au faubourg des Filles-Dieu, à Chartres, en 1863.* (Procès-verbaux, t. II, p. 223.)

[1] A cent mètres, de chaque côté de ce four, existait au XVIIIe siècle, une tuilerie-chaufournerie, l'une propriété de M. Morin, architecte, et l'autre de M. de Milleville, chaufournier; nous avons retrouvé sur leurs emplacements, des débris de fourneaux, mais dont les parois étaient garnies de pierres et de briques.

[2] A l'apparence, cette matière a beaucoup d'analogie avec le verre à bouteille. L'alumine et la silice avec lesquelles se combinent le sesquioxyde de fer et quelques parcelles de calcaire contenus dans ce terrain, par l'effet de la grande chaleur, souvent répétée le long des parois, auront créé ce curieux produit, qui est une espèce de frite, plutôt qu'un verre proprement dit.

il est cependant remarquable que, parmi tous ces résidus apparents, nous n'avons rencontré aucuns vestiges de matières ayant subi l'opération du moulage ou affectant la forme de briques ou de tuiles, seulement des reliquats de terre cuite incomplétement; mais, chose curieuse, l'intérieur de tous ces fragments est transpercé de conduits qui semblent avoir été produits par des brins de paille, avec lesquels cette terre préalablement pétrie, aurait été mélangée avant d'être mise au four. L'emploi de la paille nous est certifié, puisque nous y découvrons des empreintes d'épis et la forme des fêtus qui perforèrent tout l'intérieur de cette terre cuite.

Après avoir signalé et décrit ce fourneau, nous croyons pouvoir nous dispenser de donner, dans cette Notice, la théorie ainsi que la technologie de la fabrication des chaux hydrauliques et de la pouzzolane factice qui se fabriquent, de nos jours, avec une telle perfection qu'on arrive à faire des produits capables de rivaliser avec les mortiers des Romains. Chacun connaît les ciments de Pouilly, de Vassy, de Portland et de Parker, espèces de ciments-plâtre, décrits dans tous les ouvrages qui s'occupent d'architecture et de travaux publics.

Pour revenir à notre four réputé antique, il était, croyons-nous, disposé pour fabriquer de la pouzzolane ou ciment, et non pas, ainsi que nous l'avons fait remarquer, pour faire cuire de la tuile ou de la brique, puisque nous n'avons rencontré aucun fragment apparent de ce genre de céramique ayant été travaillé dans un moule, mais seulement des débris de pâtons informes qui, dans l'origine, devaient avoir environ la grosseur du poing et mélangés avec de la paille, puis séchés, avant d'être mis au four. Quant au procédé de cuisson, quel était-il? Suivant nous, le fourneau une fois garni de lits alternatifs de pâtons et de combustibles, il s'agissait de le soumettre à une température modérée, attendu qu'un feu ardent, par son intensité, aurait pu vitrifier, en partie, les pâtons qui proviennent d'une terre formée d'alumine-siliceuse, contenant de l'oxyde de fer et quelques parties de calcaire, composition naturelle qui, soumise à une haute température, produirait une enveloppe vitreuse ; tandis que ce procédé ingénieux mis en usage pouvait suffire, avec peu de combustible, à cuire l'intérieur des pâtons, par la raison que la paille, aussitôt après que le fourneau était livré au feu, se consumait insensiblement et ouvrait, ainsi, une multitude de conduits à l'air et au calorique, de manière à faciliter la cuisson suffisante de la terre, intérieurement, au moyen de ces cavités factices. Mais quel était le procédé de ventilation pour activer la combustion et l'entretenir? Nous l'ignorons; il n'y aurait qu'en vidant totalement ce fourneau de forme si singulière, qui paraît enfoui, de tous côtés, au milieu d'un sol semblant sans issues à sa partie inférieure, que l'on pourrait répondre à cette intéressante question.

M. Lapham, dans ses *Antiquités du Wisconsin* (Amérique du Nord), parlant des ruines que l'on rencontre sur le bras occidental de la rivière Roch, et qui furent découvertes, en 1836, par M. Hyer, lequel les nomme

Aztalan, parce que les Aztèques, suivant une tradition, seraient venus de ce pays, M. Lapham s'exprime de la sorte : « Dans bien des endroits, » dit-il, la terre formant les murs paraît avoir été brûlée. Des masses » irrégulières d'argile dure, rougeâtre, pleine de cavités, conservent » les marques distinctes de paille, ou plutôt de foin sauvage avec lequel » cette argile était mélangée, avant d'avoir été brûlée; c'est la seule » raison qui les ait fait appeler des murs de briques. Les briques n'ont » jamais reçu une forme régulière [1]. »

Il nous a semblé rencontrer une grande analogie de fabrication entre ce produit des Aztèques et celui du Four à pouzzolane que nous avons découvert près de Chartres. Il y aurait peut-être lieu de disserter, ici, longuement sur cette sorte d'identité singulière entre la terre cuite dont il s'agit, et que nous estimons devoir être gallo-romaine, et celle attribuée à cette peuplade du nord de l'Amérique. Nous signalons le fait, sans toutefois nous permettre de définir la question de savoir s'il faudrait imputer cette fabrication de briques informes à la population aborigène de notre contrée Celtique, et qui aurait composé ce produit pour l'employer dans ses constructions primitives, ainsi que celles décrites dans l'ouvrage de Lubbock intitulé : *L'homme avant l'Histoire*, en parlant des ruines d'Aztalan, produit industriel d'un peuple primitif et curieux à étudier. Nous sommes personnellement porté à croire qu'à la suite de la domination Romaine dans la Gaule, quinze cents années se sont écoulées, sans qu'il ait été fait un usage fréquent du procédé de nos conquérants, jusqu'au moment où le savant Vicat vint, au commencement de notre siècle, introduire une innovation si ingénieuse, de manière à nous faire oublier, totalement, le trop fameux mortier des Romains et à suppléer à la trop grande rareté des chaux hydrauliques naturelles.

Si nous avons tardé si longtemps à publier la découverte de ce four sur lequel nous appelons l'examen de notre Société, en lui mettant sous les yeux le plan visuel ainsi que la topographie parcellaire et cadastrale du terrain où il se trouve situé, en même temps que des fragments de la paroi de la terre cuite et vitrifiée du fourneau, des débris de pâtons trouvés à l'intérieur de ce four, et dans lesquels on distingue les conduits créés artificiellement, avec des fêtus de paille ; le tout étant destiné à être déposé et conservé au Musée de notre Société, comme preuve des faits que nous avons avancés dans cette Notice, et afin que ces produits industriels, réputés antiques, puissent y être étudiés à loisir; si nous avons, dis-je, tardé à faire publiquement cette communication, c'est que nous avions conservé l'espoir de rencontrer encore, dans cette même contrée, d'autres vestiges de l'industrie du Moyen-Age ; nous étudions encore actuellement l'ancien chemin ou sentier de Lapereau, ainsi que des débris d'un ancien village détruit, près de l'église isolée de Saint-Julien du Coudray (ancienne chapelle de Saint-Thibaut-des-Vignes),

[1] *L'Homme avant l'Histoire*, par sir John Lubbock (Paris, Germer-Baillère, 1867), in-8°, p. 215.

lieux situés dans la même section cadastrale où se trouve notre four.

Nous avions fait part de notre découverte à quelques personnes, et, depuis peu de temps, nous nous sommes aperçu que certains individus se plaisent à détruire cette curiosité. Il m'est arrivé même de ramasser à l'extérieur de ce four, parmi les anciens débris, un fragment de poterie de Sarreguemines, fabriquée au XIXe siècle, et placé subrepticement, là, sans doute, par quelque loustic, se riant de l'archéologie; ce plaisant inconnu présumait, peut-être, nous induire à commettre une grosse balourdise, celle de confondre un produit de l'industrie moderne, avec celui pouvant remonter à l'époque des Gallo-Romains. Nous croyons devoir déposer en même temps sous vos yeux cette curiosité apocryphe, c'est la seule punition que je crois devoir infliger à l'anonyme et peu ingénieux mystificateur!

Le champ où est situé le four dont il s'agit, est la propriété de M. Chappart, chaufournier. Le sol est cultivé. Il serait peut-être utile et curieux, la moisson étant terminée, de vider totalement l'intérieur de ce fourneau, rempli de produits fragmentés de terre cuite et renfermant peut-être d'autres objets intéressants, au point de vue de l'industrie, de l'archéologie et de l'histoire locale. Si la Société jugeait convenable de faire cette exploration, et de mettre à exécution l'idée que nous lui proposons de réaliser, il serait équitable d'accorder une petite indemnité au propriétaire, qui aurait à supporter sur la rive de son champ, en contre-haut de trois mètres, une excavation profonde de 2 mètres 30 centimètres, et d'une superficie qui nous est inconnue.

Nous laissons à l'assemblée le soin de prendre telle détermination qu'elle jugera convenable, pour étudier plus amplement la découverte que nous signalons aujourd'hui à son attention. Si elle désire prendre jour et heure pour faire une excursion à l'endroit indiqué, je me ferai un plaisir de me mettre entièrement à sa disposition.

En supposant que ce four n'eût pas l'âge que nous lui avons hypothétiquement attribué, il serait encore curieux d'étudier ce genre de fourneau complétement inconnu et les moyens employés pour établir un système de ventilation ayant pour résultat une combustion parfaite. Dans les diverses investigations que nous avons faites à ce sujet, nous n'avons jamais rencontré rien de semblable. Aux questions adressées par nous à un grand nombre d'ouvriers chaufourniers, la seule réponse obtenue fut toujours celle-ci : c'est que ces industriels n'avaient jamais vu de four en ce genre enfoui en terre et n'offrant pas de parois construites en maçonnerie.

M. Chevrier prend ensuite la parole et présente plusieurs observations desquelles il résulte qu'il est en contradiction, sur plusieurs points, avec l'auteur du mémoire, notamment en ce qui concerne la manière dont, autrefois, était fait le mortier hydraulique.

MM. Lecocq et Caillot prennent part à la discussion.

A ce propos M. Chevrier rend compte d'un travail spécial qu'il a composé sur une espèce de forme de puits, aux Filles-Dieu et qui pénètre 20 ou 30 pieds la côte de cet endroit ; il met sous les yeux de la Société un spécimen de son travail.

L'assemblée décide la formation d'une commission composée de MM. Martin, Salmon, Chevrier, Lecocq, Las-Bareilles, laquelle présentera, lors de la reprise de nos travaux, un rapport sur cette double question. Une somme de 50 fr. est votée pour les travaux qu'il serait nécessaire d'entreprendre à ce sujet ; M. Lecocq aura la direction de ces travaux.

M. Person fait une intéressante communication sur un instrument très-ingénieux de météorologie l'*atmismomètre*, dû au savoir et à l'expérience de M. Albert Piche, conseiller de préfecture à Pau. Pour en bien saisir le mécanisme, il faut se reporter à la description qu'en donne la publication de la Société mensuelle de Pau.

La question des tournois à l'époque des chevaliers de la Table-Ronde est renvoyée à la réunion de novembre.

Quelques observations sont présentées par M. Caillot relativement à une expression qui lui a paru fautive dans les tableaux météorologiques que possède la Société. M. Person fournit quelques explications rectificatives en montrant les difficultés sérieuses qui se rencontrent pour arriver à une parfaite précision.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1872.

Présidence de M. P. DURAND. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Un juste tribut de regrets est payé à la mémoire de MM. Boudet de Pâris, ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris; l'abbé Carré, ancien curé d'Illiers; Genreau, ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris; Massiot, ancien avoué et maire de Nogent-le-Rotrou; Vallou de Lancé, propriétaire à Chartres, tous membres décédés depuis notre dernière réunion.

M. Merlet appelle l'attention de la Société sur les succès remportés, depuis plusieurs années, au collége de Chartres, en histoire et en géographie, et lesquels se résument, pour l'enseignement classique et spécial, en *vingt et une* nominations obtenues, comme prix et accessits, au concours général et au concours académique. M. Merlet, désireux de donner à notre vieil établissement universitaire une marque de haute estime, propose le vote d'une *médaille d'argent*, avec inscription spéciale, en faveur du professeur d'histoire et de géographie du collége. Ce vote a lieu immédiatement et à l'unanimité.

M. Met-Gaubert, profondément touché de ce témoignage de puissant encouragement et de confiance publique, adresse ses remerciements les plus empressés à la Société, heureux qu'il est de voir celle-ci resserrer davantage, s'il est possible, les liens qui l'unissent au collége et aux élèves, depuis qu'elle a fondé une récompense particulière pour le premier prix d'histoire et de géographie, en rhétorique.

Lecture d'une lettre de M. le curé de Santeuil, qui expose que son église est un monument curieux d'architecture du XIe siècle, que des travaux inintelligents en ont altéré le caractère, qu'il serait utile de le lui restituer; il indique les opérations à faire. Les ressources de la fabrique étant insuffisantes, il prie la Société de lui accorder une subvention.

Un membre rappelle que la Société a invité MM. les curés à n'entreprendre aucuns travaux importants dans leurs églises, sans avoir pris l'avis de la Société, qui se met à leur disposition pour examiner les plans et fournir des indications dans l'intérêt de l'art. M. le curé de Santeuil étant le premier qui ait répondu à cet appel, il serait bon de lui accorder la subvention qu'il demande. Ce serait un moyen d'encourager les autres à prendre l'habitude de s'adresser à la Société dans des cas pareils.

Un autre membre combat la proposition. La Société, dit-il, n'est pas assez riche pour subventionner toutes les églises qui peuvent avoir des titres égaux à celle de Santeuil. Elle ne dispose que de ressources très-bornées. Elle ne doit pas les consacrer à des édifices publics pour lesquels il y a lieu de compter sur les communes, le département ou l'Etat. Il faut les réserver pour les travaux utiles et auxquels manquerait le concours des deniers publics. Par exemple, la Société a bien fait de déblayer un aqueduc romain dans le faubourg La Grappe. D'autres circonstances semblables peuvent, d'un jour à l'autre, la mettre à même de rendre des services à la science et à l'art.

La Société consultée nomme une Commission pour examiner au préalable l'église dont il s'agit; sont désignés MM. P. Durand, Lecocq et Henri Laigneau. Un rapport sera présenté à la prochaine séance.

M. Lecocq fournit quelques explications sur la découverte qu'il a faite d'un four antique à pouzzolane factice près de Chartres; il revendique, en outre, la priorité de découverte des excavations ou puits aux Filles-Dieu, ce qui est confirmé par la lecture d'un fragment de mémoires précédemment publiés en 1863. La Commission antérieurement nommée pour ce double motif va être convoquée; il s'ensuivra un travail plus approfondi et un rapport qui sera lu à la première réunion.

Un membre appelle l'attention sur la belle église Saint-Pierre de Chartres qui semble avoir besoin de quelques réparations. Une commission est nommée et sera convoquée le plus tôt possible. Membres, MM. Piébourg père, Moutoné, Mouton, architectes, l'abbé Vassard et Lecocq.

Sur la proposition de M. Bost, l'assemblée décide que les séances hebdomadaires de lectures auront toujours lieu, chaque jeudi, de *deux à quatre heures*, à la mairie, sous la surveillance de membres désignés à tour de rôle. A ce sujet, un avis sera inséré, après chaque séance mensuelle, dans les journaux de la localité.

L'abonnement de la Société au *Bulletin monumental* cesse, celui-ci ne paraissant plus.

Le Bureau est chargé de prendre telle détermination que bon lui semblera à propos du *Dictionnaire historique, biogra-*

phique, *etc.*, qui doit rester en permanence, lors de chaque séance de la Société.

M. Ravault adresse quelques questions relatives à la publication du Souchet. M. Merlet fournit des explications sur la manière dont se fait ce travail, pénible sans doute, mais qui cependant avance. C'est une œuvre de patience et de temps.

M. le Vice-Président lit ensuite une notice fort intéressante sur les poëmes du *Cycle de la Table ronde ;* il donne quelques éclaircissements sur ces monuments trop peu connus de notre ancienne littérature, qui renferment de grandes beautés, et peuvent rivaliser avec les poëmes épiques les plus renommés.

Enfin, une discussion s'engage sur l'art au Moyen-Age, sur le convenu et le réel en esthétique. La continuation en est remise à une prochaine réunion.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membre honoraire.

M. le comte de Perthuis, préfet d'Eure-et-Loir.

Membres titulaires :

MM. Brosseron (Valéry), maître-adjoint à Dreux; présenté par MM. Brosseron et Merlet.

Guillon, instituteur aux Autels-Villevillon; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

Mélin (Georges), propriétaire à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Morin (Florentin), instituteur-adjoint à la Bazoche-Gouet; présenté par MM. Brosseron et Merlet.

M. le baron Pron, propriétaire à Lanneray; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Quijoux, instituteur à La Loupe; présenté par MM. Gâtineau et Lecocq.

Suchet, trésorier payeur-général, à Chartres; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Mémoires de l'académie du Gard, novembre 1869, août 1870. — Nîmes, imprimerie Clavel, 1871. (Envoi de la Société.)

Catalogue sommaire des objets d'art et d'archéologie. — Rennes, septembre 1872.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1871. 1er et 2e trimestres 1872. (Envoi de la Société.)

Recueil de Mémoires et Documents de l'Académie de la Val-d'Isère, IIe vol., 4e livraison. — Moutiers, 1872. (Envoi de la Société.)

Un coin de l'ancien Dunois. Promenades archéologiques dans les environs de Châteaudun, 2e partie, par L.-D. Coudray. (Don de l'auteur.)

Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet. — Paris, Imprimerie nationale, 1872. (Envoi du ministère de l'Instruction publique.)

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. — Paris, Didron, 1872.

Bulletin de la Société Dunoise, n° 13, juillet 1872; n° 14, octobre 1872. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1872.

Présidence de M. Paul DURAND. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté après quelques observations.

Il est donné lecture de deux notes de M. Lecocq, à propos de l'article publié par M. Merlet pour la défense de la mémoire de Diane de Poitiers.

La première de ces notes a trait à un tableau émaillé en ovale, représentant Henri II et Diane de Poitiers à cheval et

attribué à Raphaël. Voyez *Musée des Monuments français*, par Alex. Lenoir, t. IV, p. 8, pl. 142, n° 560, où il est dit :

« Diane se faisoit peindre souvent avec son amant.

» Ce musée renferme un beau tableau en émail en forme de médaillon et de la fabrique de Limoges, où l'on voit Henri II et sa maîtresse montant le même cheval. Le roi à cheval, la tête de profil, et dans la posture que l'on a donnée à la figure équestre de Marc-Aurèle. Diane, vue de face, est assise auprès de lui, en croupe, et le serre étroitement de ses jolis bras. L'auteur a fort ingénieusement représenté au-dessous de la duchesse, trois colombes qui se reposent sur un petit arbuste. C'est la gravure de ce tableau que l'on voit ici sous le n° 560. Une inscription manuscrite en style et en caractère du temps, placée derrière cette peinture, annonce qu'elle a été faite d'après un dessin de Raphaël, mais cela ne se peut, puisque ce grand dessinateur est mort en 1520, qu'il n'est jamais venu en France, que le roi Henri II est né en 1519 et Diane en 1500. Il est donc plus que probable que Primatice en est l'auteur, puisque toutes les peintures en émail qui se fabriquaient à Limoges s'exécutaient sur ses dessins, et qu'il fut nommé ordonnateur des bâtiments du roi, après la mort de Philibert de Lorme. Quoi qu'il en soit, voici l'inscription telle qu'elle est figurée : *Le portrait au naturel du dessin de Raphaël, du roi de France Henri II, accompagné de Madame Diane de Saint-Vallier, duchesse de Valentinois, allant à la chasse : fait en l'an mil cinq cent quarante-sept.* »

L'émail mentionné ici est actuellement disparu, il ne doit pas être confondu avec celui représentant le même sujet et reproduit par la gravure, dans l'article sur *Diane de Poitiers*, par M. Lecocq.

La seconde concerne le domaine de Chenonceaux, cédé primitivement par Antoine Bohier, propriétaire de ce château, à François Ier, par une transaction du 28 mai 1535, et donné par Henri II à Diane de Poitiers, lors de son avénement au trône en 1547.

« Thomas Bohier, mort en 1523, avait laissé plusieurs enfants. Antoine, l'aîné, avait hérité des titres de son père, baron de Saint-Cyergues (Sacierges en Berri) et seigneur de Chenonceau. Il fut aussi receveur des finances, maire de Tours en 1531 et gouverneur de Touraine en 1545. Sa mère était morte en 1526. Par une transaction du 28 mai 1535, Antoine abandonna le domaine de Chenonceau au roi François Ier, à valoir sur la dette de son père pour la somme de 90,000 livres. Cet abandon fut fait au nom de tous les enfants de Thomas Bohier.

» A son avénement au trône en 1547, Henri II donna à Diane de Poitiers *Les châtellenies, terres et seigneuries de Chenonceau, en récompense des*

Pl. III.



HENRI II, ROI DE FRANCE, A CHEVAL, ET TENANT EN CROUPE DIANE DE POITIERS.

(Exposition universelle. Histoire du Travail, n° 2,910.)

grands et très-recommandables services que feu Louis de Brézé, son mari, avait rendus au roi et à l'État. Diane fit achever et embellir le château, elle bâtit le pont qui le joint à la rive gauche du Cher. Mais bientôt des difficultés s'élevèrent entre les héritiers de Thomas Bohier; par un arrêt du Conseil de 1553, la transaction de 1535 fut cassée, une saisie fut opérée, et Chenonceau, en 1555, fut de nouveau adjugé à Diane de Poitiers pour la somme de 50,000 livres seulement. Cette adjudication ayant été approuvée par Antoine Bohier et ses frères le 16 novembre 1556, Diane, en sus des 50,000 livres qu'elle paya, remit à Antoine une quittance de 40,000 livres consentie par le roi, à compte sur la dette de Thomas Bohier, pour compléter le prix de la première cession. »

(*Revue numism.*, 1848, p. 214.)

M. Merlet présente quelques réflexions sur ces deux notes, et, après discussion, demande que le procès-verbal mentionne l'incident; il persiste d'ailleurs dans ses conclusions.

M. P. Durand lit son rapport sur l'église de Santeuil.

« M. l'abbé Cantenot s'étant adressé à notre Société pour que l'on veuille bien lui venir en aide par des conseils, et aussi, s'il était possible, par quelques secours, on nomma une commission pour aller visiter son église et faire un rapport sur ce monument. MM. Laigneau, Lecocq et Paul Durand, ayant été chargés de cette petite mission, se rendirent à Santeuil le 12 novembre dernier, et j'ai l'honneur de vous présenter le résultat de cette visite :

» Le village de Santeuil s'annonce au loin dans la plaine par une tour massive qui semble promettre au visiteur un monument important. On reconnaît en effet, lorsque l'on est plus près, qu'une portion de l'église de cette commune est une construction remarquable, dont un clocher inachevé occupe le centre.

» Cette église est de deux époques :

» La partie occidentale ou la nef remonte au XIIe siècle, la partie orientale ou le chœur est du XIIIe.

» En avant de l'édifice se trouve un petit porche, très-simple et sans caractère, d'une époque peu ancienne. On y voit quelques fragments de dalles tumulaires et un bénitier incrusté dans le mur, formé d'une pierre creusée assez grossièrement et sans art; ce bénitier doit cependant être remarqué et mentionné, parce qu'il est un vestige de l'usage très-ancien de placer l'eau bénite en dehors de l'édifice sacré.

» La porte principale qui s'ouvre sous ce porche est d'une extrême simplicité. Aucun ornement, aucune sculpture ne l'accompagne. Quoiqu'elle soit en plein cintre, et, que le mur dans lequel elle est percée soit du XIIe siècle, elle nous semble avoir été refaite au XVIe siècle.

» En pénétrant à l'intérieur, on se trouve dans la nef, qui paraît remonter au XIIe siècle. Ce qui donne cette opinion est la forme et la petitesse de plusieurs des fenêtres. Plusieurs autres, au contraire, ont été refaites et agrandies au XVIe siècle. L'artiste et le curieux ne trouvent rien à recueillir dans cette nef, il n'y a plus aucune trace de peinture ni de décoration murale · il n'y a ni tableaux, ni sculptures : les fenêtres sont en verre blanc, et le sol repavé à neuf, il y a (nous dit-on), 25 ans, ne possède plus une seule dalle tumulaire. La voûte en bardeau sans ornement, laisse apercevoir une suite d'entraits : ils sont au nombre de cinq et ne sont point sculptés. Au bas de l'église, du côté sud, sont les fonts : c'est une cuve en pierre de forme ovale, très-simple, du XVIe siècle. Le chœur est séparé de la nef par un grand arc de forme ogivale. Là devait se trouver le grand crucifix sur une poutre transversale : il n'en reste pas vestige. C'est à cet endroit que commence la partie de l'église qui a été bâtie au XIIIe siècle. Nous avons ici un spécimen très-remarquable du style d'architecture employé pendant la première moitié du XIIIe siècle. C'est de cette belle et solide construction que l'église de Santeuil tire tout son mérite, c'est par là qu'elle doit être mise au nombre des monuments les plus intéressants du diocèse de Chartres. On peut diviser cette portion de l'église en deux parties : la première sert de chœur ; son plan est carré ; les murs sont percés de chaque côté d'une fenêtre double : la voûte, en pierre, est accompagnée de solides nervures dont les retombées reposent sur des chapiteaux garnis de feuilles. Des pilastres engagés se voient sous les grands arcs qui séparent la nef du chœur, et le chœur, du sanctuaire. C'est au-dessus de ce chœur que s'élève le clocher, robuste et ferme construction en pierre, recouvert aujourd'hui d'un toit en tuile, mais qui, bien certainement dans la pensée des constructeurs primitifs, devait se terminer par une pyramide ou une flèche élevée.

» L'autre partie, ou le sanctuaire, de forme semi-circulaire, nous montre cinq fenêtres très-hautes et très-larges (environ 6 mètres de hauteur sur 1^{m} 75 de large). Elles n'ont point de

meneaux, et lorsque dans les temps anciens des vitres peintes les garnissaient, ce sanctuaire devait offrir un aspect de toute beauté. Contre les murs, entre les fenêtres, des colonnettes s'élèvent et vont recevoir sur leurs chapiteaux les nervures de la voûte. Cet ensemble architectural forme autour de l'autel un superbe accompagnement. Un cordon de pierre règne tout autour de cet endroit au-dessous des fenêtres. Du côté droit ou sud de l'autel, il y a dans le mur une très-petite niche dont la partie supérieure est trilobée et surmontée d'un fronton triangulaire. Ce n'est point une piscine que nous voyons ici, mais un petit recoin orné, destiné à contenir une lampe. Cette disposition est rare.

» La sacristie n'est point ancienne et ne contient rien de remarquable.

» Les cinq fenêtres du sanctuaire dont nous venons de parler avaient été murées au XVIIe siècle : un autel et un retable en bois sculpté avaient à cette époque été élevés pour remplacer une décoration plus ancienne. C'était l'usage et la mode du temps qui entraînaient les églises à se mettre ainsi à l'unisson de toute œuvre d'architecture moderne et à détruire tout ce qui était de style gothique. Nous regrettons aujourd'hui tous ces changements qui nous privent à tout jamais d'œuvres précieuses qui n'ont laissé aucune trace dans le plus grand nombre de nos anciens monuments. Comment réparer de pareilles pertes? là est la difficulté : et nous voyons les gens habiles fort embarrassés de répondre à la question. Le temps et le progrès des études qui se font de tous côtés pourront, il faut l'espérer, nous donner les renseignements et les moyens de restaurer d'une manière convenable toutes les destructions faites dans nos monuments du Moyen-Age.

» M. l'abbé Cantenot, plein de zèle pour le beau monument de sa paroisse, a entrepris des travaux de restauration très-importants qui ont rendu à la partie architecturale du chœur et du sanctuaire leur aspect primitif. Il a fait rouvrir les fenêtres du sanctuaire murées depuis bien des années, et l'on ne peut voir sans un grand plaisir les belles proportions et la simple ornementation de cette œuvre ancienne. M. le curé de Santeuil mérite à cet égard les remerciements de tous les gens de goût. Mais cependant l'on ne peut s'empêcher, en voyant tout ce qui lui reste à faire, d'être effrayé du grand travail qu'il a entrepris,

en pensant au peu de ressources dont il peut disposer. La seule vitrerie des cinq grandes fenêtres du sanctuaire absorberait une somme considérable, et l'on est porté à se demander s'il n'eût pas été plus prudent de procéder un peu moins vite dans cette rénovation. La commission n'a pu voir le retable et l'autel en bois qui garnissait le sanctuaire, mais elle a exprimé le regret que ces œuvres modernes aient été si complétement détruites qu'il n'en reste aucun souvenir. Bien souvent ces objets, quoique fort disparates dans les églises gothiques, ont cependant une valeur réelle, et sont préférables aux mesquines décorations qui déshonorent aujourd'hui certaines églises. Sous le spécieux prétexte de rendre à d'anciens monuments leur aspect primitif, on y érige des autels, des niches, des accessoires superflus, qui ne sont qu'une déplorable imitation de l'architecture gothique et désolent les gens de goût. Il sera nécessaire que la Société archéologique vienne en aide à M. l'abbé Cantenot par les moyens dont elle peut disposer, et que son influence lui soit utile ou par des secours ou par des recommandations empressées.

» Le bardeau de la nef est dans un état déplorable et une partie de la toiture réclame des réparations urgentes. Ce n'est plus là de la simple décoration, c'est de la solidité et de la conservation de l'édifice dont il est question. Nous venons donc prier nos collègues de prendre à cœur la restauration et l'entretien d'une des églises du département qui méritent le plus d'attirer l'attention de tous les vrais amateurs de nos antiquités nationales. »

A la suite de ce rapport, un membre fournit quelques explications sur les démolitions qui ont eu lieu dans cette église et sur les réparations qu'il serait utile d'opérer.

L'assemblée décide l'allocation de la somme de 100 francs, mais à la condition que, désormais, on n'accordera une subvention que dans le cas où MM. les curés auraient consulté la Société, avant d'entreprendre des travaux de restauration. Il est arrêté que ces 100 francs seront destinés au paiement d'un autel qui doit être acheté pour l'église de Santeuil.

Le secrétaire lit le rapport de M. Lecocq sur l'église de Saint-Pierre de Chartres.

« D'après la proposition émise par M. Morin, dans la séance

du 7 novembre dernier, au sujet d'infiltrations pluviales signalées par M. Lecocq, dans l'église Saint-Pierre de Chartres, une Commission avait été nommée par la Société; elle se composait de MM. Piébourg, architecte de la ville, Moutoné, Lecocq, Mouton et l'abbé Vassard, curé de Saint-Pierre. Tous les membres de cette Commission, à l'exception de MM. Moutoné et Mouton (ce dernier s'étant fait excuser pour cause d'absence), se sont réunis le jeudi 21 novembre.

» M. Lecocq fait observer que tous les tympans des voûtes du collatéral nord de la nef et du côté du nord spécialement, étaient entachés d'humidité, tandis que la base de la muraille offrait un aspect d'assez bonne conservation comme siccité. Il est vrai de dire que cette partie de la construction a reçu, il y a quelques années, à l'intérieur de l'édifice, l'application d'un très-bon enduit; c'est sans doute par suite de cette utile réparation qu'en ce moment, on n'aperçoit plus aucunes traces des mortiers salpêtrés qui s'y faisaient si désagréablement remarquer jadis. Mais ce qui pourrait paraître peut-être inexplicable, c'est de voir actuellement la base du mur passablement sèche, tandis que les tympans, vers le nord, présentent un aspect humide. M. Piébourg serait porté à croire que l'humidité signalée et tout-à-fait apparente, serait un reste de l'humidité primitive, produite par la capillarité; ou que peut-être d'anciens chenaux de la couverture du collatéral nord, qui auraient été antérieurement négligés comme entretien, pourraient également en être la cause. M. l'abbé Vassard déclare que, depuis deux ans, diverses répations utiles ont été exécutées à ces chenaux qui en avaient besoin, et que par suite il y aurait lieu d'espérer que l'humidité actuellement signalée ne devrait pas tarder à disparaître. Le rapporteur fait observer que l'église Saint-Pierre mérite d'autant plus de soins, de surveillance et d'entretien que la trop grande légèreté de sa construction, d'ailleurs si remarquable, réclame la continuelle inspection du gros de l'œuvre, par la raison que les mortiers des joints des contreforts ont, à une époque antérieure, subi de graves infiltrations: mais d'importantes réparations de rejointoiement y ont été depuis peu d'années assez soigneusement effectuées. Le rapporteur croit devoir faire observer que quatre des contreforts de la grande nef situés au nord et édifiés au XIIIe siècle, ont leurs fondements établis et s'élevant sur le vieux mur de l'ancienne chapelle du

Paradis, ou de Saint-Etienne, actuellement détruite, et dont la construction remonterait peut-être au-delà du XIe siècle[1]. M. Piébourg et M. le curé de Saint-Pierre remercient la Société de la délicate attention qu'elle a eue de s'occuper de ce bel édifice Chartrain; ce dernier, dont le zèle est connu pour l'embellissement et la conservation de son église, a bien voulu nous dire qu'il prendrait bonne note des observations officieuses qui lui ont été communiquées, et qu'il pensait que, grâce à l'allocation annuelle de l'administration municipale, on pouvait espérer voir, jusqu'aux siècles les plus reculés, les savants étrangers venir visiter constamment et admirer l'ancienne église abbatiale de Saint-Père-en-Vallée. »

MM. Met-Gaubert et Lecocq sont désignés pour les séances hebdomadaires de lectures qui auront lieu les jeudis 12 et 19 décembre; il n'y aura pas de réunion le 26, lendemain de Noël.

M. Merlet donne des explications sur son travail le *Nobiliaire d'Eure-et-Loir* ou liste alphabétique de toutes les familles qui ont possédé un fief quelconque dans le département d'Eure-et-Loir. C'est un travail assez long dans lequel figureront les armoiries d'environ 1,500 maisons ayant appartenu à notre département. — L'assemblée décide le renvoi à la Commission de publication, avec rapport.

M. E. Caillot donne lecture d'une traduction qu'il a faite de l'historique de l'invasion allemande dans le département d'Eure-et-Loir, d'après les journaux prussiens. Ce travail sera divisé en quatre parties et s'étendra de l'apparition des Prussiens à Ablis jusqu'à la prise du Mans. Cette lecture, qui n'est que la première portion du mémoire, est écoutée avec un vif intérêt. Le récit comportera 150 pages. Un membre propose d'établir ces récits à la suite des Rapports des maires sur l'invasion prussienne. — L'assemblée arrête le renvoi à la Commission de publication avec rapport. Elle fait réserve, quant à la question financière, et prendra détermination, dans la prochaine séance, pour une allocation, s'il y a lieu.

[1] Voyez à ce sujet *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. V, pages 358 et 362.

Un membre revient une dernière fois sur l'acquisition projetée d'un *Dictionnaire biographique, historique, etc.*, nécessaire lors de la tenue de chacune de nos séances. L'assemblée avisera pour le mieux à l'avenir, constatant l'utilité de cette acquisition.

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Album de la Garde mobile d'Eure-et-Loir, campagne de 1870-71, par C. Silvy. 1re partie, Epernon ; 2e partie, Chartres. (Don de l'auteur.)

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire, année 1872, 1er semestre. (Envoi de la Société.)

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. 5 août 1869, 7 juillet 1870. (Envoi de la Société.)

Exposition internationale de Lyon, Cantate par Gaspard-Antoine Bellin. Juillet 1872. (Don de l'auteur.)

FIN DU TOME IV.

TABLE DES SÉANCES.

Séance du 9 janvier 1868. 1
Liste des Monuments historiques du département d'Eure-et-Loir 2
Promenade entomologique à l'Exposition universelle, par M. Guenée 4
Séance du 6 février 1868. 8
Notice sur un tableau légué au Musée de Chartres, par M. Lecocq 12
Séance du 5 mars 1868 20
Fresques découvertes à l'Hôtel-Dieu de Chartres, par M. Lecocq 34
Séance du 2 avril 1868 45
Séance du 7 mai 1868 48
Dalles tumulaires dans les caves de l'Hôtel-de-Ville de Chartres, par M. Lecocq 48
Séance publique du 19 mai 1868 59
Fragment de l'*Othello* de Shakespeare, traduit par M. Tasset. 64
Commencement et fin du règne de Louis XIV, par M. Joliet. 75
Séance du 4 juin 1868 80
Inscription sur la boule du clocher neuf de la Cathédrale, par M. Durand 82
Séance générale du 2 juillet 1868. 92
Séance publique à Maintenon du 4 juillet 1868 98
Causerie. — Souvenir. — L'Ecole primaire, par M. Blay . 104
Ancien Hôtel-Dieu de Chartres, par M. Durand 109
Séance générale du 23 juillet 1868 124
Statuts de la Société 125
Séance du 13 août 1868 135

Séance du 20 octobre 1868 136
Séance du 12 novembre 1868 141
Séance du 3 décembre 1868 144
Séance du 7 janvier 1869 150
Séance générale du 31 janvier 1869 152
Programme du Congrès scientifique de Chartres 154
Séance du 11 février 1869 161
Démolition d'une maison au cloître Notre-Dame, par M. Lecocq 167
Séance du 11 mars 1869. 173
Translation funèbre à Chartres en 1791, par M. Lecocq. . 173
Séance du 8 avril 1869 182
Notice sur un sabot trouvé dans l'église de Saint-Aignan, par M. Lecocq. 184
Séance publique du 20 mai 1869 188
La Révolution (1789-1791), par M. Joliet 193
Causerie sur les Musées de province, par M. Famin . . . 199
L'Ermite, — Jupiter et le père de famille, par M. Tasset . 212
Un trait de Michel-Ange, par M. Met-Gaubert 216
Séance du 17 juin 1869 218
Séance du 8 juillet 1869. 223
Démolition de la maison de l'Etroit-Degré, par M. Lecocq. 225
Séance du 5 août 1869 246
Séance du 26 août 1869 263
Retable de Saint-Martin-le-Viandier, par M. Lecocq . . . 265
Séance du 14 octobre 1869 272
Séance du 4 novembre 1869 275
Séance du 2 décembre 1869 284
Séance du 16 décembre 1869 292
Séance du 6 janvier 1870 294
Notice sur la porte Guillaume, par M. Lecocq 297
Séance du 3 février 1870. 312
Groupe artistique à Josaphat, par M. Cam. Marcille. . . 326
Séance du 17 février 1870 337
Séance du 3 mars 1870 346
Séance du 7 avril 1870 350
Séance du 5 mai 1870 356
Séance du 12 mai 1870 359
Séance publique du 19 mai 1870 361

Séance du 2 juin 1870 362
Séance du 16 juin 1870 367
Fouilles de Pompéi et d'Herculanum, par M. LE PROUX. . 368
Séance du 7 juillet 1870 373
Arènes de la rue Monge, par M. D'AMÉCOURT 373
Fouilles du carrefour Saint-André à Chartres, par M. LECOCQ. 380
Séance du 4 août 1870 385
Séance du 4 mai 1871 386
Nuits de garde d'un vétéran, par M. JOLIET 389
Séance du 8 juin 1871 393
Séance du 13 juillet 1871. 395
Séance du 10 août 1871 401
Séance du 9 novembre 1871 403
Séance du 7 décembre 1871. 405
Séance du 11 janvier 1872 408
Séance du 1er février 1872 411
Séance du 29 février 1872 413
Séance du 11 avril 1872 415
Mémoire sur Diane de Poitiers et les émaux de Saint-Pierre, par M. LECOCQ. 419
Séance du 2 mai 1872. 432
Séance publique du 25 mai 1872 440
Séance du 6 juin 1872 445
Excavations préhistoriques, par M. HARREAUX 445
Une conférence diplomatique — Faute de s'entendre, par M. JOLIET 451
Séance du 4 juillet 1872 461
Grand-Jehan, nain des rois Henri II et Charles IX, par M. LECOCQ 462
Séance du 1er août 1872. 472
Four à pouzzolane factice, à Chartres, par M. LECOCQ . . 473
Séance du 7 novembre 1872 481
Séance du 5 décembre 1872 485

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

A

Air. Ses propriétés, p. 120.
ALBAN (M.). Sa mort, p. 413.
Allonnes, p 395, 433.
D'AMÉCOURT (M.), fait une proposition, p. 296; — fait un rapport, p. 373.
Almismomètre, p. 481.
Auneau. Son château, p. 2, 8.
Aurores boréales, p. 274.

B

BAROIS (M.), membre de la Commission de publication, p. 82; — membre de Commissions, p. 283, 407; — fait une conférence, p. 120; — fait des communications, p. 293, 344. — fait un rapport, p. 253.
Baromètre acheté par la Société, p. 222, 253, 287.
BEAUDOUIN-HUE (M.). Sa mort, p. 150.
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE père (M.). Sa mort, p. 388.
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (M. Em.). Sa mort, p. 388.
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (M. Philippe), conservateur du musée, p. 82; — secrétaire, p. 146; — bibliothécaire-adjoint, p. 411; — membre de Commissions, p. 283, 445; — fait des propositions, p. 10, 251; — fait des rapports, p. 93. 278, 364.
BENOIST (M.). Sa mort, p. 411.
Berchères-l'Évêque, p. 293.
Béville-le-Comte, p. 395, 433.
BLANC (M. Charles), fait une conférence, p. 78.
BLAY (M.), fait une lecture, p. 104.
BOISVILLETTE (M. Lud. de), vice-secrétaire, p 81, 400.
Bolides, p. 278.
BONNARD (M.), membre d'une Commission, p. 225.
BOST (M.), membre de Commissions, p. 283, 289; — fait des propositions, p. 403, 410; — fait un rapport, p. 296.

BOUDET DE PARIS (M.). Sa mort, p. 482.
BOY (M.), fait une proposition, p. 433.
Brezolles (Eglise de), p. 347.
Budget de la Société, p. 147, 288, 406.

C

CAILLOT (M.), fait une lecture, p. 492.
Canalisation de l'Eure, p. 4.
CARRÉ (M. l'abbé). Sa mort, p. 482
CHASLES (M. Ad.). Sa mort, p. 9.
CHEVRIER (M.), membre d'une Commission, p. 481.
Comptes de la Société, p. 20, 180, 352, 387, 418.
Concours établis par la Société, p. 406.
Congrès scientifique à Chartres, p. 151, 153, 161, 179, 182, 245, 263, 272.
Conservation des monuments archéologiques du département, p. 324.
Contrevapeur (Emploi de la) dans les trains de chemin de fer, p. 338.
Cotisation des desservants et vicaires, p. 286.
Coulombs, p. 366.
Cours d'archéologie, p. 406.
Cours publics, p. 142, 144.

D

Décret impérial reconnaissant la Société comme établissement d'utilité publique, p. 124.
DES HAULLES (M.). Sa mort, p. 150; — son legs à la Société, p. 150, 161.
Dialyse, p. 344.
Diane de Poitiers, p. 419, 434, 486.
DION (M. de), envoie un mémoire, p. 274.
DOULLAY (M. Aug.). Sa mort, p. 1.
DUPRÉ (M.), envoie un mémoire, p. 151.
DURAND (M. Paul), vice-président, p. 81; — président, p. 378; — membre de la Commission de publication, p. 82; — membre de Commissions, p. 44, 151, 221, 283, 346, 353, 359, 445, 472, 483; — fait des rapports, p. 232, 363, 487; — fait des lectures, p. 82, 109, 165.

E

Election des membres du Bureau de la Société, p. 292, 351, 356, 360, 362, 401.
Enseignement complémentaire à Chartres, p. 412.
Epigraphie tumulaire, p. 49, 50, 53, 54, 434.
Etoiles filantes, p. 149, 278, 284, 289, 404, 412.
Etroit-Degré (Impasse de l'), à Chartres, p. 225.
Ex-voto, p. 13.
Expédition au pôle Nord, p. 10, 21, 129, 179, 222, 379, 431.
Exposition départementale artistique et industrielle, p. 10, 92, 130, 135, 137, 141, 148, 151, 164, 179, 187, 218, 232.

F

Fains-la-Folie, p. 293.
FAMIN (M.), membre de la Commission de publication, p. 82; — membre de Commissions, p. 12, 151, 221, 283, 346, 353, 389, 407, 412, 417, 472; — fait des propositions, p. 162, 178, 181, 388, 434; — fait des rapports, p. 9, 46, 224, 330, 434; — fait des lectures, p. 199, 216.
FAUCON (M.), membre d'une Commission, p. 338.
FOLLIE (M.), membre de Commissions, p. 12, 136, 283; — fait des rapports, p. 57, 188; — fait des communications, p. 149, 164, 182, 187, 222, 274, 285, 293, 297.
Fouilles faites par la Société, p. 45.
Francourville (Chapelle N.-D.-de-Pitié, à , p. 44, 417, 484.
Fulbert (Tombeau de), évêque de Chartres, p. 354.

G

Gaignières (Dessins de la collection), p. 149, 287.
Gâtelles (Eglise de), p. 402, 404.
GENREAU (M.). Sa mort, p. 482.
GERMOND (M. l'abbé), archiviste; p. 81, 400; — membre d'une Commission, p. 283.
GILBERT (M.), membre d'une Commission, p. 225.
GLAIRIE (M. de la). Sa mort, p. 411.
Glossaire du patois d'Eure-et-Loir, p. 2, 135, 144.
GRESLOU (M. J.). Sa mort, p. 141.
GROISY (M.). Sa mort, p. 359.
GUENÉE (M. Ach.), dépose un mémoire, p. 4.
Guillaume (Porte), à Chartres, p. 289, 295, 297, 325, 330, 348, 350.

H

HARREAUX (M.), vice-président, p. 400; — fait une communication, p. 395; — fait des lectures, p. 408, 445.
HÉNAULT (M. l'abbé), membre d'une Commission, p. 353; — fait des lectures, p. 221, 347.
Hôtel-Dieu (Ancien) de Chartres, p. 109. Voir *Salle Saint-Côme*.
Houx, p. 346.
Hydrogénium, p. 293, 295.

I

Imprimerie à Chartres, p. 169.
Instructions sur la construction et l'entretien des églises, p. 274, 276, 289, 346, 353.
Invasion prussienne de 1870 (Documents relatifs à l'), p. 388, 393, 404, 492.
ISAMBERT (M. Michel), membre de Commissions, p. 44, 417.

J

JATTEAU (M.), membre d'une Commission, p. 346.
JOLIET (M.), secrétaire, p. 81; — secrétaire honoraire, p. 347, — membre de Commissions, p. 218, 338; — fait un rapport, p. 21; — fait des lectures, p. 75, 164, 193, 389, 451.

L

LAIGNEAU (M.), vice-secrétaire, p. 81; — membre de Commissions, p. 359, 407, 412, 445, 483; — fait une communication, p. 404.
LAMY (M.), fait une conférence, p. 123.
LAS-BAREILLES (M.), membre d'une Commission, p. 481.
LE BLANC (M.), conservateur du Musée, p. 286, 400; — membre de Commissions, p. 283, 407.
LECOCQ (M.), membre de Commissions, p. 2, 12, 151, 221, 225, 283, 346, 359, 389, 407, 470, 481, 483; — fait des propositions, p. 12, 46, 182, 224, 225, 357, 406; — fait un rapport, p. 490; — dépose des mémoires, p. 4, 12, 33, 46, 136, 144, 167, 173, 184, 225, 265, 297, 313, 380, 419, 462, 473; — fait des communications, p. 181, 485.
LEFEBVRE (M. Auguste), membre de Commissions, p. 12, 346.
LEFÈVRE (M. Ed.), vice-secrétaire, p. 400; — membre de la Commission de publication, p. 82; — membre de Commissions, p. 151, 225; — fait un rapport, p. 256.
Legouvé (M. Ern.), fait une conférence, p. 441.
LEMARIÉ (M.). Sa mort, p. 346.
LÉPINOIS (M. de), envoie un mémoire, p. 450.
LE PROUX (M.), membre de Commissions, p. 338, 395; — fait un rapport, p. 368.
LEROY (M.). Sa mort, p. 150.
LETARTRE (M.), vice-président, p. 81; — sa mort, p. 246; — notice nécrologique, p. 246.
LEVIEZ-HUET (M.). Sa mort, p. 1.
Livret archéologique, p. 470, 472.
LORIN (M.), membre de Commissions, p. 136, 359.
Lucé (Eglise de), p. 221, 287, 347.
LUYNES (M. le duc de). Sa mort, p. 1.

M

MARCHAND (M. Alb.), envoie un mémoire, p. 293.
MARCHAND (M. Arm.). Sa mort, p. 351.
MARCILLE (M.), membre de Commissions, p. 12, 283; — fait une proposition, p. 291; — fait des rapports, p. 219, 326.
MARTIN (M. le docteur), membre de Commissions, p. 412, 481; — fait une communication, p. 294.
MASSIOT (M.). Sa mort, p. 482.
MAUNOURY (M.), membre de la Commission de publication, p. 82.
MAUZAIZE aîné (M.). Sa mort, p. 218.
Maynard (M. de), envoie une proposition, p. 162.
Médailles de la Société, p. 135, 482.

MÉLIN (M. V.). Sa mort, p. 388.
MERLET (M.), vice-président, p. 386, 400; — membre de Commissions, p. 2, 445; — fait des propositions, p. 162, 385, 388; — fait des rapports, p. 59, 440; — fait des lectures, p. 98, 484; — fait une communication, p. 434.
MET-GAUBERT (M.), vice-secrétaire, p. 146; — secrétaire, p. 400; — membre de Commissions, p. 151, 283, 359; — fait une lecture, p. 216.
Météorologie, p. 148, 164, 395.
MOUTON (M.), membre d'une Commission, p. 483.
MOUTONÉ (M.), membre de Commissions, p. 224, 483.

N

Nobiliaire d'Eure-et-Loir, p. 492.

O

Odeurs atmosphériques, p. 408.
OLIVIER (M. l'abbé), vice-président, p. 81, 400; — membre de la Commission de publication, p. 82; — membre de Commissions, p. 283, 445.
OUELLARD (M.), fait une proposition, p. 162. — Sa mort, p. 294.
OZERAY (M.), envoie un mémoire, p. 151.

P

PAILLARD père (M.). Sa mort, p. 218.
PAILLARD fils (M.). Sa mort, p. 388.
PERSON (M.), vice-président, p. 285; — membre de Commissions, p. 12, 283; — fait des communications, p. 366, 412.
PEULVEY (M.), membre d'une Commission, p. 136.
PIÉBOURG père (M.), membre de Commissions, p. 224, 483.
Polissoires celtiques, p. 222, 224.
Pontgouin (Eglise de), p. 323.
POUCLÉE (M. l'abbé), membre de la Commission de publication, p. 82.
Prunay-le-Gillon (Eglise de), p. 360, 364, 401.
Publications de la Société, p. 286, 401, 419.

R

Règlement intérieur de la Société, p. 281.
RIMBAULT (M.), membre de la Commission de publication, p. 82.
ROUSSEAU (M.), membre d'une Commission, p. 225.

S

SACY (M. de), membre d'une Commission, p. 136.
Saint-Aignan (Eglise de), à Chartres, p. 181, 184.

Saint-André (Carrefour de), à Chartres, p. 355, 380.
Saint-Avit (Abbaye de), p. 232.
Saint-Côme (Salle), p. 1, 9, 43, 46, 48, 165.
SAINT-LAUMER (M. Alex. de), membre d'une Commission, p. 412; — fait une proposition, p. 412.
Saint-Martin-le-Viandier (Eglise de), à Chartres, p. 265, 401.
Saint-Pierre (Eglise de), à Chartres, p. 321, 419, 490.
Saint-Prest (Sablière de), p. 222, 225.
Saint-Symphorien (Eglise de), p. 355.
SALMON (M.), membre d'une Commission, p. 481; — fait une conférence, p. 362; — fait des communications, p. 293, 394.
Santeuil (Eglise de), p. 482, 487.
SARRUT (M.), membre d'une Commission, p. 412; — fait des communications, p. 414, 415.
Sociétés savantes (Réunion des), p. 10, 162, 326, 338.
Souchet (Publication de l'Histoire de Chartres par), p. 287, 291, 394, 402, 404, 406, 484.

T

Tableaux, p. 13, 150, 234.
TASSET (M.), fait des lectures, p. 64, 211.
TORCHEUX (M.). Sa mort, p. 417.
Translation de tombeaux, p. 173.

V

VALLOU DE LANCÉ (M.). Sa mort, p. 482.
VARÉLIAUD (M.). Sa mort, p. 388.
VASSARD (M. l'abbé), membre d'une Commission, p. 483.
VÉSIAN (M. de), membre de Commissions, p. 12, 274, 283; — fait des propositions, p. 273, 274; — fait des rapports, p. 274, 276; — fait des communications, p. 274, 311, 338, 368.
Villeneuve-Saint-Nicolas, p. 144.
Vitraux, p. 151, 284, 296, 313.

Y

YVES (M.), membre de Commissions, p. 136, 225; — fait une proposition, p. 162; — fait un rapport, p. 251.

FIN DE LA TABLE.

